

# DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'INSERTION ET DES PARCOURS EMPLOI

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES 2022 :

#### L'ACTIVITÉ DES EDS

- 162 481 personnes reçues physiquement
- 127 451 contacts téléphoniques enregistrés
- 6 832 courriers, courriels et Voice mails
- 45 165 nouveaux usagers reçus
- 98 762 foyers accompagnés par un travailleur social
- 103 634 rendez-vous tenus avec les professionnels des EDS et 6 705 en Espaces insertion

#### L'INSERTION ET LE RSA

- 44 026 foyers val-de-marnais perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- 132 078 personnes couvertes par le RSA (allocataires, conjoints, enfants)
- 19 342 allocataires du RSA orientés vers une référence d'insertion dont 10 708 vers une référence unique sociale
- 6 000 contrats d'engagement réciproque réalisés en 2022
- 1 335 personnes orientées en 2022 vers des actions de l'offre d'insertion

#### LES AIDES FINANCIERES

- 26 554 aides financières accordées au titre du fonds unique de solidarité (FUS)

#### LE BUDGET

- 297,8 millions d'euros consacrés au versement de l'allocation RSA
- 6,6 millions d'euros dédiés au FUS
- 7,2 millions consacrés à la politique d'insertion

# MISSIONS DE LA DIRECTION

L'action de la Direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours emploi (DASIPE) est guidée par trois principes d'intervention : le retour à l'autonomie de la personne accompagnée, la mobilisation partenariale et le développement social local, elle s'attache ainsi à promouvoir l'accès aux droits, la participation des usagers, un accompagnement individuel et collectif de qualité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

## Le Département Chef de file

---

Chef de file de l'action sociale, le Département « définit et met en œuvre la politique d'action sociale », qui y concourent » (art. L121-1 du Code de l'action sociale et des familles).

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a réaffirmé son rôle de chef de file de l'insertion. A ce titre, le Département pilote le dispositif RSA et verse le montant de l'allocation à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui, par délégation, est en charge du versement du RSA aux bénéficiaires. Il coordonne l'instruction des demandes, l'orientation et l'accompagnement des allocataires, en mettant en place une offre d'insertion.

## Le partenariat institutionnel et associatif

L'action sociale s'articule avec les villes et leur CCAS, les services déconcentrés de l'Etat : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), les organismes institutionnels (Pôle emploi, CAF...) et associatifs.

La DASIPE complète le maillage de son intervention avec le secteur associatif par des subventions et des conventionnements.

Ce travail partenarial se concrétise également par des coordinations d'actions ou instances communes : protocoles d'intervention, commissions de prévention des impayés locatifs ou de prévention des expulsions, réseaux de lutte contre les violences intrafamiliales, commissions locales de santé mentale...

## Garantir un accueil, une orientation, un accompagnement social pour tous les publics

---

### Les structures et les équipes

- **Le Service Insertion Emploi (SIE)**

Fin 2022, le Service Insertion a évolué en Service Insertion Emploi, en **intégrant les agents de l'ex Direction de l'Emploi, des Formations et de l'Innovation Sociale (DEFIS)**. Ce nouveau service permet d'élaborer des parcours d'insertion accompagnant les allocataires jusqu'à l'emploi. Un travail important a été

entamé en 2022 pour faire évoluer la politique d'insertion en l'orientant en priorité vers le retour à l'emploi. Le SIE est chargé du pilotage de la politique d'insertion et emploi. Il intervient, en appui technique et en expertise, auprès des acteurs de proximité mais aussi dans le développement et la communication de l'offre d'insertion, le suivi des partenariats d'accompagnement, le déploiement d'opérations emploi sur des secteurs en tension (BTP, espaces verts, transport, logistique), la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics du Département et l'intermédiation candidats/entreprises via la méthode IOD (Intervention Offre Demande). Il pilote l'action des deux Espaces insertion et de l'équipe des conseillers d'insertion professionnelle (CIP) qui convoque les nouveaux entrants allocataires du RSA en référence unique sociale.

- **Le Service Action Sociale Territoriale (SAST)**

Il est en charge de l'action sociale dans les 20 espaces départementaux des solidarités (EDS), de son articulation avec les autres services, directions ou partenaires de l'animation des territoires. Il participe avec la Direction de l'habitat (DHAB) et les services de l'Etat à la charte de prévention des expulsions locatives et à la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Il participe aussi à tous les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences intrafamiliales que ce soit à l'encontre des mineurs ou des femmes victimes de violences. Il pilote un dispositif de veille, d'astreinte et d'appui technique aux professionnels en matière d'hébergement 7 jours sur 7.

- **Les espaces départementaux des solidarités (EDS)**

La mission d'action sociale et d'insertion est assurée au sein des vingt EDS regroupés en 6 territoires. Elle est animée par 1 responsable de territoire (RESOT). Les services d'action sociale des EDS assurent l'accueil et l'information du public, l'évaluation des demandes, la mobilisation des aides et dispositifs sociaux, l'orientation et l'accompagnement social individuel ou collectif d'une partie des allocataires du RSA. Les travailleurs sociaux participent aux évaluations relatives à l'enfance en danger et à l'évaluation des situations d'adultes vulnérables.

Ils proposent un accompagnement individuel et collectif aux familles, dans le champ de la gestion du budget et de la prévention des impayés et expulsions locatives. Des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), sans délégation des prestations sociales, peuvent être mises en place par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF). Les MASP sont des dispositifs dédiés à la protection des adultes en situation de dettes locatives.

- **Les Espaces insertion, lieux d'accueil et lieux ressources**

Les Espaces insertion de Champigny-sur-Marne et de Fontenay-sous-Bois accueillent et proposent au public allocataire du RSA ou en démarche d'insertion : un accompagnement individualisé, la mise à disposition de ressources et des ateliers collectifs permettant leur retour à l'autonomie et dans un objectif d'accès à l'emploi.

- **Le service des aides financières de solidarité (SAFIS)**

Le SAFIS est le service gestionnaire du fonds unique de solidarité (FUS). Il reçoit et traite l'ensemble des demandes d'aides financières, soit des aides au projet, au quotidien ou dans un objectif emploi. Celles-ci s'adressent à diverses catégories de publics : jeunes, isolés, familles, demandeurs d'emploi en fin de droits, allocataires du RSA. La constitution du fonds a permis d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif départemental.

- **Le service ressources et initiatives (SRI)**

Le SRI assure les fonctions d'appui aux services opérationnels, notamment sur les fonctions budgétaires de la direction, le Fonds Social Européen (FSE), la gestion de l'allocation RSA, la gestion des ressources humaines, logistiques et des projets informatiques, l'événementiel et la communication.

## Des dispositifs légaux et extra-légaux au service des publics les plus fragiles

Le Département mobilise des aides financières à destination des publics les plus fragilisés. En complément des aides légales, comme le RSA, des dispositifs volontaires sont mis en œuvre pour répondre à la diversité des situations, pour favoriser les projets individuels.

- **L'allocation RSA**

Le Département est en charge du pilotage du dispositif RSA et du paiement de l'allocation, qui est versée aux allocataires par la CAF. Il coordonne l'instruction, l'orientation et l'accompagnement des allocataires.

- **Les aides financières**

Le Département mobilise des aides financières directes pour soutenir les personnes et les familles en difficulté sociale ou en démarche d'insertion. Le dispositif permet de pallier les difficultés quotidiennes, facilite l'accès aux droits et à la santé ainsi que la réalisation de projets. Une nouvelle aide « **Objectif Emploi** » a été mise en place fin 2022 afin de soutenir les allocataires du RSA ayant retrouvé un emploi de plus de 3 mois. Cette aide leur permet de faire face aux premiers frais liés à l'emploi (garde d'enfant, repas extérieur...).

- **CAP SAFIS**

Le Département met en place un nouveau mode de paiement des aides financières, qui seront délivrées par le biais de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) ou de cartes de débit.

Cette nouvelle procédure est destinée aux bénéficiaires pour l'achat de biens, produits ou services pour 7 catégories d'achat : alimentation-hygiène, habillement, actions éducatives-culture, loisirs-sport, transport, énergie ou l'habitat-hébergement.

Ce projet s'inscrit dans un travail partenarial avec la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

### Expérimentation en EDS :

Les EDS d'Alfortville, Choisy-Le-Roi, Créteil et Villejuif ont organisé la saisine des demandes d'aides financières du FUS directement par le public, guidé par un professionnel administratif du service.

Cette expérimentation concerne les aides financières du quotidien et les aides liées à l'accès aux droits pour les publics nouveaux ou déjà suivis dans une file active d'un poste découvert de travailleur social.

Cette expérimentation sera évaluée au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

- **L'aide énergie**

Compte tenu de l'inflation actuelle, le Département a souhaité renforcer son soutien aux Val-de-Marnais en apportant une aide financière complémentaire pour les ménages dont le revenu est au-dessus du seuil d'éligibilité du chèque énergie de l'État.

Cette nouvelle aide de 50 €, visant à soutenir les Val-de-Marnais pour le paiement des factures énergies, est complémentaire à celle de l'État. Pour pouvoir l'obtenir, il est nécessaire que les revenus du foyer correspondent au barème défini.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## Intensité des besoins sociaux

Le nombre d'allocataires du RSA diminue par rapport à 2021, même s'il reste au-dessus du niveau d'avant la crise sanitaire.

Au niveau départemental, la file active des EDS augmente de 20% en 2022. Les aides financières diminuent. La sollicitation des EDS est stable ainsi que les rendez-vous pour les accueils physiques.

Dans le même temps, la part des nouveaux demandeurs ne diminue pas et les problématiques sont souvent cumulées et complexes. Ces nouveaux demandeurs représentent plus de la moitié des foyers suivis dans la file active des travailleurs sociaux.

Sources : CAF/Pôle emploi	Val de Marne	Evolution 2022/2021
Nombre total d'allocataires du RSA socle et socle majoré (au 31/12/2022) droits payés	44 026	-3,3%
Nombre total de personnes couvertes par le RSA (allocataires + ayants droits) au 31/12/2022	132 078	7%
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C (au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022)	117 600	0%

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Garantir pour tous les publics un accueil, une orientation et un accompagnement social de qualité

### Les structures et les équipes

- **L'accueil du public dans les espaces départementaux des solidarités (EDS)**

En 2022, la sollicitation globale des EDS et des espaces insertion reste stable par rapport à l'année précédente. **Les problématiques** les plus saillantes formulées par les usagers en 2022 restent, comme les deux dernières années, les **demandes d'aides financières (31%) et les demandes d'accès aux droits** dont la part est en nette progression (49% en 2022 contre 43% en 2021). Les premières demandes sont traitées en 48h et les urgences le jour même.

Activité des EDS	2022	2021	2020	2019	Variation 2020/2021 en %
Nombre d'accueils physiques	162 481	158 252	129 381	176 216	+3%
Nombre d'accueils téléphoniques	127 451	154 702	146 868	124 400	-18%
Nombre de courriers/courriels/voice-mails	6 832	8 339	5 741	5 943	-18%
Nombre de rendez-vous tenus	103 634	113 098	100 569	108 923	-8%
Nombre de foyers accompagnés par les assistants sociaux des EDS au 31/12	98 762	81 844	82 035	66 334	+21%
Nombre de nouveaux usagers	45 165	55 121	55 890	55 906	-18%

Source : ORIAS

- **L'accueil des allocataires du RSA dans les Espaces insertion**

En 2022, 5 108 personnes ont été reçues dans les Espaces insertion de Champigny-sur-Marne et de Fontenay-sous-Bois (visites ponctuelles, participations aux ateliers, utilisation des ressources, informatique, documentation...) et 2360 appels téléphoniques ont été traités.

- **Le droit au RSA**

Au 31/12/2022, 132 078 personnes étaient couvertes au titre du RSA si l'on prend en compte les allocataires, les conjoints et les enfants. Le budget

consacré à l'allocation s'est chiffré en 2022 à 297,8 millions d'euros, contre 304,5 millions en 2021 (et 277,5 millions en 2020).

Nombre d'allocataires RSA socle et dépense d'allocation (au 31/12)	2022	2021	Variation
Nombre de foyers allocataires payés	44 026	43 810	0.49%
dont RSA socle seul	39 735	41 071	-3,25%
dont RSA socle majoré	3 870	4 031	-3,99%
Montant d'allocation (budget consommé)	297 802 067€	304 551 900€	

Les modalités de gestion administrative et financière de l'allocation RSA sont fixées dans une convention de gestion signée avec la CAF.

#### - Les travailleurs non-salariés

Le Département est chargé de l'évaluation des ressources de certaines catégories de travailleurs non-salariés : en 2022, le secteur allocation a procédé à 724 évaluations de ressources concernant les travailleurs non-salariés. Le service étudie également les propositions de décisions en opportunité et a traité 79 demandes de dérogations dont 72 émanaient d'étudiants.

#### - Les indus et recours

Les services gèrent les recours administratifs et contentieux du RSA, la gestion des indus, le traitement des demandes de remises de dettes. En 2022, 405 recours ont été traités.

Des mémoires en défense suite aux requêtes déposées par les allocataires auprès du Tribunal administratif contre les décisions relatives au RSA prises par le Département ou la CAF sont aussi réalisés. En 2022, 18 recours contentieux ont été déposés (25 en 2021). Un nouveau circuit de traitement des dossiers d'indus et de fraude a été mis en place en 2022.

Des remises de dettes peuvent être accordées par le Président du Conseil départemental. Un dépôt de plainte peut aussi être réalisé. 388 dossiers de régulation de fraude ont été reçus en 2022, hors dossiers relatifs à la fraude massive, et 175 ont été traités. 135 dossiers de gestion des fraudes ont fait l'objet de dépôts de plainte.

Traitement dossiers indus - recours	2022	2021	Variation en %
Nombre de dossiers de demandes de remises de dettes	116	133	-13%
Nombre de remises de dettes accordées	23	36	-36%
Montant des remises de dettes accordées	80 269€	75 058 €	
Nombre de dépôts de plaintes (fraudes)	175	224	-22%

#### REDUCTON SUSPENSION

L'année 2022 a permis de préparer la mise en place du dispositif réduction-suspension (lien avec la CAF, Pôle Emploi). Ce dispositif légal vise à permettre une meilleure mobilisation des allocataires afin de soutenir leur dynamique de parcours.



- **Les aides financières**

- **Le Fonds Unique de Solidarité (FUS)**

Les aides financières sont accordées en fonction de la composition familiale, d'un seuil de revenu ou d'un engagement dans un parcours d'insertion et/ou d'accompagnement social. Elles sont mobilisables en fonction du projet défini avec la personne.

En 2022, le dispositif FUS a permis de délivrer 26 554 aides à 14 489 ménages. En moyenne, un ménage a fait l'objet de 1,8 aides durant l'année 2022.

Le montant moyen de l'aide accordée en 2022 est de 257 € mais recèle des disparités importantes : de 100 € pour une personne isolée à 500 € pour une personne seule avec 5 enfants vivant à l'hôtel. La systématisation des virements est recherchée et ce mode de délivrance d'aide est donc devenu largement majoritaire.

En 2022, comme les années précédentes, les aides ont majoritairement concerné des personnes isolées avec enfants et des ménages mal logés ou résidant en logement social, pour des motifs essentiellement liés à l'aide alimentaire et au logement.

- **L'aide énergie**

Une nouvelle aide a été mise en place en septembre 2022 afin de soutenir les Val-de-Marnais pour le paiement des factures énergies. Cette aide concerne les habitants ne pouvant pas prétendre à l'aide proposée par l'Etat.

Natures des aides	Nombre d'aides accordées 2022	Nombre d'aides accordées 2021	Variation 2021/2020	Montant 2021 (en €)	Montant 2020 (en €)	Variation 2022/2021
Aides FUS	26 554	27 399	-8%	7 739 296	8 234 060	-3%
Aide énergie	8 000					

## Une dynamique partenariale soutenue

### Les partenariats institutionnels

#### La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le partenariat avec la CAF se structure sur deux volets que sont la formation des professionnels à l'instruction du RSA et la mise en place de la convention de gestion et de protocole à destination des allocataires du RSA.

#### Pôle emploi

La convention existante se décline en deux axes : la référence unique Pôle emploi, et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi. En 2022, le nombre de personnes entrées en accompagnement global a légèrement augmenté (+4 %), soit 1 576 demandeurs d'emploi (1 519 en 2021), dont 80 % allocataires du RSA. En 2022, le taux de sortie vers l'emploi des personnes en accompagnement global oscille entre 42 et 50% selon les mois. Le partenariat autour du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a continué à se déployer sur l'ensemble du Département. Un travail a été mené conjointement avec Pôle emploi pour rendre effectif le dispositif de réduction-suspension pour les allocataires ne remplissant pas leurs obligations.

#### La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

9 permanences des missions sociales de la CPAM sont en place dans les EDS et les Espaces insertion. Ces permanences constituent une aide complémentaire

pour les usagers et les professionnels, notamment pour l'accès aux droits. Certaines se sont interrompues du fait de la crise.

## Les associations et les centres sociaux

Le soutien aux centres sociaux, socioculturels et aux associations intervenant dans le champ de l'accès aux droits s'est poursuivi en 2022. Il permet d'être en appui aux actions de proximité et d'animation de la vie sociale, au cœur des quartiers. Ces actions portent sur le développement de la cohésion et du lien social, la participation des habitants, l'accès à la culture et le soutien à la parentalité. Elles se traduisent par des subventions de fonctionnement et le financement de projets innovants sur différentes thématiques : inclusion numérique, insertion professionnelle...

Soutien au partenariat associatif	2022	2021	Montant 2022 (en €)	Montant 2021 (en €)
Nombre de centres sociaux et socio-culturels conventionnés	37	36	432 500	419 500

## Les citoyens, acteurs et partenaires de l'action publique : la participation citoyenne

Deux instances de participation coexistent au sein de la DASIPE sur la base de leur expertise d'usage : les groupes citoyens, constitués d'allocataires du RSA, et les comités de vie sociale (CVS) constitués de personnes accueillies dans les EDS et les Espaces insertion. En 2022, ils ont été invités à participer à 3 consultations citoyennes relatives à l'actualité de la DASIPE.

### Les comités de vie sociale en EDS et Espaces insertion

Les objets travaillés au sein des comités de vie sociale (CVS) concernent principalement l'accueil des publics, la signalisation de nos structures, les informations et animations au sein de la salle d'attente, la compréhension du fonctionnement des EDS...

### Les groupes citoyens

Les membres ont participé à 2 consultations citoyennes relatives à l'actualité du dispositif du RSA : les nouveaux courriers et le nouveau dispositif Objectif Emploi.

### Des outils d'intervention spécifiques : l'intervention collective, le développement social, l'animation et des instances de réseaux

#### • Les interventions collectives et le développement social local

Les interventions collectives, animées par les EDS et les Espaces insertion, portent sur plusieurs axes : lien social et citoyenneté, dynamisation, accès au logement, lutte contre les expulsions, insertion, lutte contre la précarité énergétique, accompagnement budgétaire, lutte contre la fracture numérique... Durant l'année 2022, dans un contexte de fin de pandémie, et de crise du recrutement des Assistants de service social, le nombre d'actions collectives restent assez bas à l'exception des actions des Espaces insertion et des informations collectives pour les allocataires du RSA qui se remettent en place progressivement dans tous les EDS.

Par ailleurs, une gazette des interventions collectives a été initié par la DASIPE pour informer l'ensemble des professionnels de notre direction de la richesse de ces interventions. Il s'agit aussi de valoriser les actions, susciter de l'intérêt pour ces pratiques en travail social et inviter les agents à les mettre en œuvre dans l'intérêt de nos publics. Le premier numéro a été transmis en novembre 2022.

Interventions collectives et développement social	2022	2021
Nombre d'interventions collectives (actions collectives et informations collectives)	204 (dont 116 informations en direction du public RSA)	65 (dont 35 en direction du public RSA)
Nombre de participants en 2022	2271 personnes dont 1337 allocataires du RSA	1511 personnes dont 650 allocataires du RSA

Des informations collectives ou ateliers collectifs se sont poursuivis sur la thématique de la prévention des expulsions (Fontenay sous-Bois), et pour prévenir les violences intra familiales au sein de plusieurs EDS.

Des interventions autour du budget et de la précarité énergétique ont pu être conduites en partenariat avec la Direction de l'Accompagnement à la Transition écologique et Solidaire (DACTES) : EDS de Joinville, Maisons-Alfort et l'épicerie solidaire, EDS de l'Haÿ-les-Roses et de Fresnes avec les 2 épicerie et les 2 centres sociaux Cachan et Chevilly.

En effet, avec la DACTES des formations/actions sont proposées afin de sensibiliser les professionnels et bénévoles. L'objectif étant de les accompagner à mener des actions sur leur territoire. Cette thématique conjuguée à celle de l'argent et du budget a permis d'accueillir 65 professionnels et bénévoles des EDS, associations diverses, centres sociaux, et épicerie solidaires, pour une matinée de formation.

3 actions de dynamisation ont repris sur le territoire 7 (action « Booster »), sur le territoire 2 (action « A vos marques ») et sur le territoire 1/3. Enfin, des actions avec des partenaires comme les centres sociaux et les épicerie solidaires ont repris à partir de l'été : actions de sorties avec le centre social l'AVARA, épicerie du Plessis trévis, projet Vacances avec l'épicerie de Villejuif et Centre social de Créteil.

#### • Les informations collectives pour les allocataires du RSA

La prise de fonction des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) a permis de proposer, à partir de juin 2021, de nouvelles formes d'informations collectives destinées aux allocataires du RSA, avec notamment pour objectif la rédaction de leur premier contrat d'engagement réciproque (CER). Ainsi, 116 interventions collectives ont permis de mobiliser 710 personnes nouvellement allocataires du RSA. Le taux de participation continue d'augmenter régulièrement.

#### • Les épicerie sociales et solidaires

Des liens étroits avec les EDS ont été maintenus et plusieurs réunions se sont tenues pour réajuster les articulations autour des commissions d'attributions et poursuivre ou reprendre des ateliers collectifs tels que les actions précarité énergétique à l'EDS de Maisons-Alfort et Cachan. Il a été également maintenu, entre autre, un partenariat étroit entre l'épicerie l'ESCALE et l'EDS du Plessis, et avec la future épicerie du Perreux sur Marne. Cette dernière doit ouvrir ses portes fin mars 2023.

## • Les formations à destination des professionnels

Des formations et sessions d'animation animées par la conseillère technique de la DASIPE ont été mises en œuvre. Au total, 1 formation consacrée à la démarche participative et 4 sessions outils d'animation des groupes ont eu lieu. Elles ont permis d'intégrer quelques accueils d'hôtes ainsi que les nouveaux CIP pour faciliter leur posture d'animateur dans les informations collectives et les actions de dynamisation.

La formation « valises de talents » a mobilisé 10 professionnels investis dans les actions de dynamisation avec une participation de CIP.

La formation d'une journée « outils d'animation cohésion d'équipe » a été adaptée pour accompagner les cadres des EDS dans la gestion des équipes (travailler l'entraide, les règles de fonctionnement, mieux se connaître pour mieux travailler ensemble...). Ainsi, 7 journées ont été proposées, 30 cadres y ont participé dont 4 RESOT et 3 cadres du SAFIS.

Ont également eu lieu des formations sur l'éducation budgétaire, en partenariat avec l'association Finances et Pédagogie.

## • Le développement des réseaux de prévention des violences intrafamiliales

Tous les EDS sont engagés dans des projets liés à cette problématique, via douze réseaux. L'accompagnement des victimes vers la police et la justice devait être facilité par le protocole partenarial signé en juin 2018 entre le Président du Conseil départemental, le Préfet et le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil.

En 2022, on constate une baisse considérable des situations orientées vers les EDS par les commissariats. Toutefois, toutes les personnes signalées sont recontactées par un travailleur social, pour la mise en place éventuelle d'un accompagnement social. Dans le même temps, les EDS peuvent saisir les commissariats de police.

Les EDS constatent une réelle amélioration des collaborations avec les commissariats et un contact facilité avec les policiers référents des violences intrafamiliales.

### - La protection des adultes

En 2022, un protocole DASIPE/Direction de l'Autonomie (DA) a été travaillé avec les deux services concernés pour convenir de la collaboration des Espaces Autonomie et de l'équipe APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les situations de vulnérabilité et en particulier le traitement des signalements.

Enfin, en 2022 une expérimentation a débuté en lien avec la DA pour traiter les signalements transmis par les pompiers (environ 100 signalements par mois), pompiers qui lors de leurs interventions identifient des problématiques sociales, dans une perspective éventuelle de finaliser à terme une convention.

### - La prévention des expulsions

La Charte de prévention des expulsions, co-élaborée par l'Etat et le Conseil départemental, a été signée en 2018.

En 2021, une nouvelle action portée par l'Etat a été mise en œuvre afin de payer pour les habitants du parc privé. Elle permet une intervention de l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) auprès des ménages non connus par les EDS via une équipe mobile composée d'un juriste et d'un travailleur social. En 2022, ce sont 30 % des publics qui ont été identifiés par cette action.

La DASIPE et la Direction de l'Habitat (DHAB) participent également à la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX). La conseillère technique de la DASIPE participe systématiquement aux CCAPEX pour apporter une expertise sociale et transmettre des informations actualisées sur le suivi des ménages. Elle intervient aussi en appui technique auprès des professionnels et des partenaires.

La baisse du nombre de commission CCAPEX en 2021 s'explique par l'allongement des délais de procédure judiciaire et de la prolongation de la

trêve hivernale et de la situation sanitaire. Néanmoins, en 2022, le nombre de commissions a connu un regain.

8 commissions se sont tenues pour un total de 227 situations.

Les commissions locales de prévention des impayés locatifs et des expulsions, qui existent dans 26 villes du Val-de-Marne et un territoire d'EDS ont repris en 2022 leur activité après un fort ralentissement en 2021 dans un contexte de crise sanitaire. De nouvelles communes ont amorcé une réflexion partenariale en 2022 pour une mise en œuvre en 2023.

Enfin, dans le cadre d'une convention spécifique, la DHAB pilote, en lien avec la Direction de l'autonomie et la DASIPE, l'évolution des articulations avec Valophis Habitat.

#### - L'interculturalité

A partir de 2022, la conseillère technique en charge de la thématique interculturalité a développé ses interventions en direction des EDS à la fois en appui aux professionnels mais également avec des interventions directes sur les situations. 11 EDS ont ainsi pu s'appuyer sur cette expertise pour traiter des situations avec des problématiques de protection de l'enfance.

Par ailleurs, elle a poursuivi ces différentes formations en direction des professionnels des 4 directions crèches, Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMI), DPEJ et DASIPE.

## Améliorer le service public pour les usagers : évolution 2022

---

### Le projet accueil en EDS porté avec la DPEJ et la DPMI, une ambition co-construite pour répondre aux nouveaux besoins des publics et garantir un accueil de qualité pour tous

Après une année 2021 consacrée à la mise en œuvre des process d'accueil physique, téléphonique et numérique dans les EDS, en 2022 se sont poursuivies :

- Les formations pour les professionnels
- Les process accueil physique : focus sur les formations du projet accueil
- Les process accueil téléphonique : mise en place des e-voice, permettant un traitement à distance des messages enregistrés sur répondeurs
- Le déploiement progressif de messages adaptés sur les répondeurs, en fonction des motifs de non-réponse

- **Des formations dans le cadre du projet d'accueil**

Un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été mis en œuvre pour la formation de secrétaires collaborateurs et pour la poursuite de l'accompagnement au changement dans le cadre d'une démarche qualité.

Le projet accueil a été déployé sur l'année 2022. Le partenariat avec le CNFPT s'est poursuivi pour la formation des secrétaires collaborateurs dans l'objectif d'un accompagnement au changement dans le cadre d'une démarche qualité.

- **Des formations métier**

En 2022, plusieurs sessions de formation ont été organisées à destination des professionnels des EDS et EI, mais également des partenaires conventionnés au titre de l'instruction et/ou l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Au total, 4 formations à l'application @RSA ont été conjointement animées par la CAF et

la DASIPE soit un total de 80 professionnels formés à l'instruction des demandes sur @RSA.

Par ailleurs, 14 sessions de formations « métier Orias DAUS et RSA » ont été réalisées, permettant de former 55 secrétaires et collaborateurs et 75 travailleurs sociaux (CESF et CIP).

Enfin, 6 sessions de formation « métier Orias RSA » ont été tenues, permettant de former 32 partenaires.

- **Les permanences numériques d'accès aux droits**

La lutte contre la fracture numérique permet de faciliter aussi l'accès aux droits et la mise en œuvre des parcours d'insertion.

9 conseillers numériques sont positionnés en EDS ou en Espaces insertion et parachèvent le dispositif des permanences numériques porté par des agents administratifs des EDS. Ces conseillers ont pour mission de soutenir et d'accompagner les Val-de-Marnais dans leurs démarches en ligne (dispositifs départementaux, CAF, assurance-maladie, impôts, Pôle emploi...) et leurs usages quotidiens du numérique.

## **Le plan d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE) 2017/2021, un cadre d'intervention pour l'insertion et pour l'emploi**

Le Département porte en propre et/ou participe au financement de plus de 110 actions d'insertion réparties sur les territoires, dans le cadre de l'offre d'insertion.

En outre, a été poursuivi le travail partenarial avec les associations caritatives, accueils de jour, épicerie sociale et solidaires, associations favorisant l'accès aux soins, à la culture et aux loisirs. L'intégration des opérations emploi permet un meilleur chaînage des parcours vers l'emploi des allocataires du RSA.

- **Les partenariats d'accompagnement avec Pôle emploi, les CCAS et associations conventionnées**

Le travail engagé avec les partenaires sur les nouvelles modalités de financement s'est poursuivi sur l'année 2022 en lien avec les nouvelles orientations en matière d'insertion. La principale évolution dans ce domaine est le délai entre la date d'orientation et l'entrée effective en accompagnement des allocataires du RSA, ramené de 2 à 1 mois. Par ailleurs, différents temps de travail ont également pu se tenir avec les accueils de jour sur les actualités insertion.

Le partenariat avec Pôle emploi s'est poursuivi via l'équipe Insertion (binôme opérationnel CD94/PE) dédiée à la convention accompagnement global.

S'agissant des CCAS, à ce jour, 24 CCAS et 6 associations (soit 30 structures) couvrant 35 Communes ont conventionné avec le Département pour l'accompagnement des allocataires du RSA. Sur la polyvalence sociale, des partenariats sont noués avec 5 CCAS par le biais de protocoles visant à renforcer les complémentarités, mutualiser les ressources, développer une observation conjointe des besoins sociaux du territoire. Chaque protocole comprend des fiche-actions adaptées aux besoins et actualités du territoire, par exemple sur l'octroi d'aides financières par chaque collectivité, l'aide aux personnes vulnérables, le logement et l'hébergement (contentieux locatif, recours au Service intégré d'accueil et d'orientation-SIAO).

- **L'équipe des conseillers insertion professionnelle (CIP)**

Dans une optique de renforcement des moyens dédiés à l'insertion, 5 nouveaux CIP ont été recrutés sur le dernier trimestre 2022 portant à 15 le nombre total de CIP déployés en EDS et en EI.

Au total, en 2022, 350 nouvelles personnes ont intégré le dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle dont 88 personnes ont retrouvé un emploi ; soit un taux de sorties positives de 42%.

Le développement des informations collectives sur le dispositif RSA s'est poursuivi particulièrement dans les EDS dotés d'un CIP. Ainsi, 87 informations collectives RSA ont été réalisées en 2022, auprès de 11 EDS ou EI.

## La mise en œuvre du PADIE

- **Nouvelles structures conventionnées au titre du PADIE**

### Conventions d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA

31 avenants ont été proposés en 2022 aux conventions existantes avec 25 CCAS ou communes et 6 organismes à but non lucratif.

### Epicerie sociale et solidaires

18 épicerie sociale et solidaires reçoivent un soutien départemental et répondent aux besoins d'accès à l'alimentation, produits d'hygiène dans un lieu favorisant l'autonomie et le lien social.

### Structures d'insertion par l'économie (SIAE)

7 nouvelles SIAE se sont installées sur le territoire et ont conventionné avec le département. Au total 53 SIAE sont intégrées à l'offre d'insertion départementale.

### Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)

Ce partenariat entre l'Etat et le Département relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle auprès des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) a été renouvelé en 2022. Il vise à soutenir l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires RSA les plus éloignés de l'emploi.

### Réseau de l'Insertion par l'activité économique 94 (RIAE 94)

La convention a été renouvelée pour la période 2021-2023 afin de soutenir le développement et la professionnalisation de l'IAE en Val-de-Marne.

- **Le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)**

Instance partenariale expérimentée dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le SPIE a été lancé en septembre 2020 sur le territoire 7 et a été mis en œuvre sur tout le département en 2022. En 2022, 3 instances stratégiques ont été organisées et 62 « Coordinations Territoriales d'Insertion et de Développement Social » (CTIDS) se sont tenues au format « SPIE » en rassemblant entre 20 et 40 partenaires tous les mois.

91 situations individuelles de personnes en insertion ont été remontées par les partenaires durant l'année. Les freins à l'insertion professionnelle majoritairement évoqués sont la santé, le handicap, la garde d'enfant et l'hébergement. 39% des personnes ont vu une amélioration dans leur situation et 36% ont pu avoir un accompagnement plus adapté à leur besoin.

La convention pour l'expérimentation du SPIE a pris fin au 31/12/2022.

### Marché Bilan Orientation Projet

Cette action mêlant bilan de compétences, construction d'un projet professionnel et sa validation, via la découverte de métiers et l'immersion en entreprise, est mise en œuvre par 4 prestataires couvrant les 6 territoires d'action sociale et d'insertion. En 2022, 102 personnes dont 94 allocataires du RSA sont entrées dans l'action. Le taux de sortie à l'emploi s'est établi pour la même année à 15%.

### Relance du nouveau marché « projet professionnel avec apprentissage linguistique » (PPAL)

6 prestataires ont été retenus pour réaliser la prestation sur chacun des territoires d'action sociale et d'insertion. Le démarrage des sessions a eu lieu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. En 2022, 385 personnes dont 96 allocataires du RSA sont entrées dans ces actions.

#### Réseau de soins

L'activité a été réorganisée et maintenue en matière de soins et de réponse aux besoins d'hygiène. Les associations Drogues et Société, Créteil Solidarité et la Maison Commune des Addictions, des Troubles Mentaux et de la Santé (MCATMS) ont maintenu leurs activités de soins et d'accompagnement.

#### Action de remobilisation des publics

Les actions territoriales ont pu être relancées en 2022 sur l'ensemble des territoires d'action sociale. 35 personnes ont pu en bénéficier dont 26 allocataires du RSA.

#### Actions mobilité

La plateforme mobilité Wimoov a accompagné 690 personnes au titre des publics adressés par le Département, dont 51 allocataires du RSA et 496 jeunes de moins de 26 ans. Au total, en 2022, les quatre auto-écoles sociales ont accompagné 92 personnes dont 53 allocataires du RSA. Parmi ces 92 bénéficiaires, 29 ont obtenu le permis de conduire.

#### Actions modes d'accueil du jeune enfant

Le PADIE contribue également à la mise en place de réponses adaptées aux besoins en matière d'accueil du jeune enfant de certains publics engagés dans des parcours d'insertion.

Ainsi, la création de plusieurs garderies éphémères (Bonneuil-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine) en partenariat avec la E2S SCOP PETITE ENFANCE permet de lever le frein que pourrait constituer l'absence d'un mode d'accueil dans la construction du parcours d'insertion.

Parallèlement, en collaboration avec la Direction des Crèches, des contrats d'accueil sont proposés pour des enfants dont les parents sont en démarche d'insertion: 117 places ont été réservées pour ces publics en 2022, sur 297 demandes de places fléchées insertion en crèches départementales et municipales. Cette initiative se situe à la croisée de plusieurs de nos politiques sectorielles et volontaristes : celles de la petite enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'action sociale et de l'insertion.

### • **Opérations Emploi**

Les opérations emploi ont pour objectif de développer des actions basées sur des partenariats alliant opérateurs publics de l'emploi, entreprises et structures associatives. Elles visent l'accès ou le retour à l'emploi des publics fragilisés dont les allocataires du RSA. En 2022, ces actions de découverte des métiers, de jobs dating, d'appui à la création d'entreprise, d'accompagnement vers l'emploi et dans la prise de poste ainsi que la gestion des clauses sociales, ont concerné en particulier des secteurs et métiers en tension tels que les services à la personne, le bâtiment travaux publics, les espaces verts, le transport et la logistique ainsi que les métiers de l'aéroportuaire.

### • **Communication**

La poursuite de la construction d'outils de communication visant une meilleure connaissance et appropriation de l'offre d'insertion a été assurée par :

- Une infolettre mensuelle « Actus Insertion Emploi » à destination des prescripteurs, des prestataires et des partenaires.
- Le catalogue en ligne « Un pas vers l'emploi » permettant d'obtenir des informations sur l'ensemble de l'offre d'insertion PADIE à disposition des Val-de-Marnais.



- Le déploiement du projet « Soliguide » de cartographie et de mise en ligne de l'action sociale en Val-de-Marne.

- **Relance de l'offre d'insertion pour le PADIE 2021-2023**

Les marchés d'insertion élaborés en 2020 ont pu être déployés en 2022 de façon plus large sur les territoires, en particulier les actions projet professionnel, apprentissage du français et bilan orientation projet ainsi que les ateliers des Espaces insertion. L'appel à projet remobilisation-dynamisation a également pu être mis en œuvre tout au long de l'année 2022.

### **Les évolutions des fonctions ressources en tant qu'appui aux professionnels pour améliorer et sécuriser les réponses au public**

- **Du pilotage de l'activité à l'évaluation des politiques sociales**

Le développement des outils de pilotage et d'évaluation des politiques sociales est une priorité constante de la direction. Le dispositif existant permet d'alimenter les outils de production statistique, de pilotage et les tableaux de bord.

Les rapports d'activité des EDS ont fait l'objet de 20 documents détaillés qui constituent autant d'outils de connaissance et d'animation pour les équipes et pour l'encadrement.

De la même manière et dans une démarche pluriannuelle destinée à articuler observation sociale, pilotage de l'activité et évaluation, des réunions de service sont organisées en EDS avec l'Observatoire départemental de la Direction de l'évaluation, méthodes et organisation (DEMO), autour de diagnostics de territoire et d'activité. En raison du contexte sanitaire, une seule a pu se tenir en 2022, pour le territoire 1/3.

- **Le développement des outils informatiques**

La consolidation et l'adaptation de l'application ORIAS se sont poursuivies tout au long de l'année 2022. L'outil propose une gestion intégrée des différents secteurs : RSA, aides financières, accueil en EDS et la possibilité de créer un dossier social informatisé.

De nouvelles éditions d'anomalies ont été créées afin améliorer la qualité de la saisie et de fiabiliser les extractions de données d'activité.

- **Une mission stratégique, la gestion des ressources humaines**

La Mission ressources humaines moyens généraux (MRHMG) pilote la fonction RH pour l'ensemble de la Direction : recrutement, formation, suivi et affectation des effectifs, gestion des boursiers et stagiaires, pilotage des équipes de volants, conditions de travail, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les besoins locaux-logistique (suivi des travaux, demandes d'équipement).

Le secteur logistique a également été fortement mobilisé sur les dotations informatiques et téléphoniques en lien avec la Direction des systèmes d'information et les dotations d'équipements individuels de protection en lien avec la Direction de la logistique. Le déménagement des professionnels arrivant à Solidarité a été organisé.

#### Le recrutement

- Assistants sociaux et conseillers en économie sociale et familiale : 69 recrutements
- Administratifs : 39 recrutements
- Conseillers numériques : 9 recrutements

- Resot T5
- Conseillère technique chargée de la modernisation de l'action sociale
- Responsables et responsables adjoints d'EDS : Villeneuve-St-Georges, Villejuif, responsable adjoint de l'Espace insertion, adjoint Fresnes, adjoint Vitry, 2<sup>ème</sup> adjoint Créteil, adjoint Champigny-Hauts, adjoint Maisons-Alfort, adjoint Villejuif.

#### L'accueil de stagiaires

Comme chaque année, les travailleurs sociaux de la DASIPE reçoivent des stagiaires dans le cadre de leur parcours de formation en alternance. La crise sanitaire a cependant réduit les capacités d'accueil. En 2022, 52 étudiants ont été accueillis et accompagnés.

#### L'accompagnement au niveau individuel

De nombreux professionnels sont accompagnés par la conseillère technique pour réfléchir à une mobilité professionnelle ou un projet de formation dans l'objectif d'une évolution au sein de la collectivité.

6 agents ont vu valider leur demande de formation longue durée, par décision de la commission formations longue durée.

375 demandes de formation au CNFPT ou auprès d'autres organismes ont été sollicitées, sur différentes thématiques telles que le logement, l'enfance en danger, l'interculturalité, le droit au séjour....

Les agents ont également été accompagnés dans la préparation des concours (attaché territorial, conseil socio-éducatif, rédacteur principal) et ont notamment bénéficié de formations sur les fondamentaux de l'environnement territorial.

#### L'accompagnement au niveau collectif

L'accompagnement managérial individuel et collectif des cadres des EDS se poursuit dans le cadre d'un marché public de la collectivité.

L'organisme « Le Champ des Possibles » réalise ainsi des accompagnements individuels pour les cadres nouvellement affectés sur des postes de responsable d'EDS ou responsable adjoint insertion en EDS. Cette année, les accompagnements individuels et collectifs avec le Champ des Possibles ont été renouvelés, et nous avons également fait appel à l'organisme AMAE Conseil.

En 2022, 3 équipes de cadres d'EDS et 4 cadres en individuel ont été accompagnés.

Les ateliers d'analyse de la pratique des assistants sociaux confirmés et des nouveaux assistants sociaux ont pu avoir lieu.

#### • **Le secteur logistique et travaux**

En 2022, le secteur a été fortement mobilisé sur la dotation des matériels informatiques et téléphoniques ainsi que sur les dotations des EPI (équipement de protection individuel). 500 sollicitations diverses ont été traitées, 247 ordinateurs portables et 53 téléphones mobiles ont été attribués aux professionnels, principalement dans les EDS. Dans le même temps, 2 632 équipements de protection individuelle ont été déployés dans les services (masques, sur-chaussures, flacons de solution hydro-alcoolique) principalement pour les agents DPMI en EDS dans le cadre des visites à domicile. En 2022, 12 EDS sont engagés dans des travaux de réaménagement (accueil du public, réaménagement des espaces).

#### • **L'événementiel et la communication, pour valoriser l'action sociale et l'insertion**

2022 a été une année aux enjeux de communication forts suite à 2 années de pandémie. Le plan stratégique de communication de la DASIPE s'articule autour de 3 axes : la réalisation de supports de communication interne et externe, l'organisation de manifestations à destination des publics et la création d'événements internes visant à fédérer les agents autour du projet de direction. Dans ce contexte, de nombreux projets ont été conduits : création de dispositifs événementiels de cohésion interne originaux et novateurs (escape games sur-

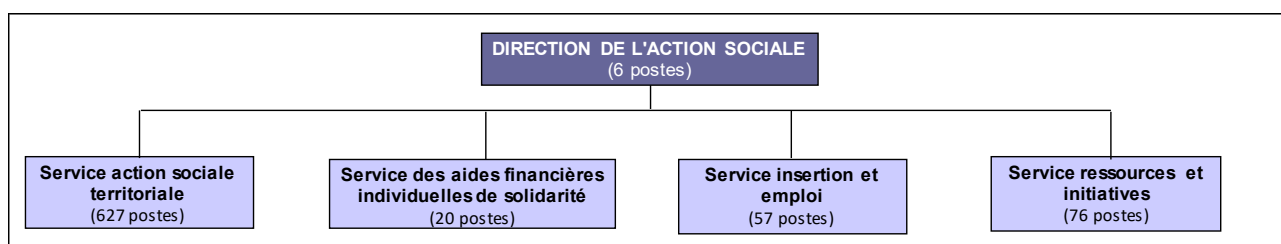
mesure et team buildings), réalisation d'outils de communication à destination des partenaires et de l'interne (flyer sur le bilan de l'activité du SAFIS, affiche présentant l'offre d'insertion...), refonte de la newsletter interne mensuelle « DASIPE INFOS », travail sur l'évaluation de la communication dans les sites déconcentrés (EDS et EI), mise en œuvre de la journée d'accueil de la DASIPE sur un format ludique, participatif et inclusif et réflexion autour d'une stratégie de communication sur l'attractivité des métiers du social en tension.

17 événements ont été organisés sur l'année : 6 journées thématiques (hébergement, mesures de protection, budget...), 2 réunions partenariales, 2 journées d'accueil des nouveaux arrivants à la DASIPE, 2 conférences de restitution des résultats de l'offre d'insertion, des informations collectives thématiques à destination des publics des EDS, 2 séminaires à destination des cadres de la DASIPE, 2 journées de cohésion d'équipe et 1 forum sur le RSA et la retraite. Ces événements ont réuni au total plus de 685 personnes malgré une situation sanitaire encore fragile.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

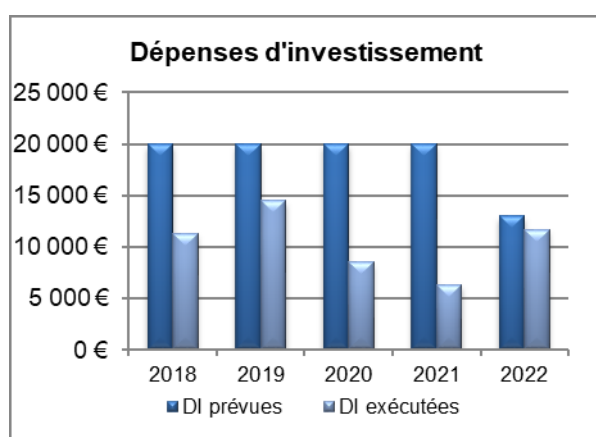
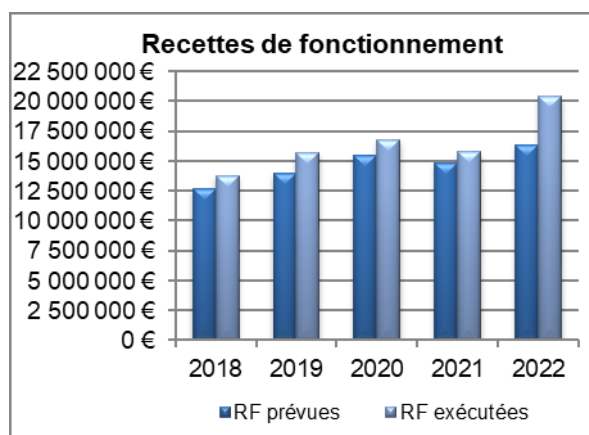
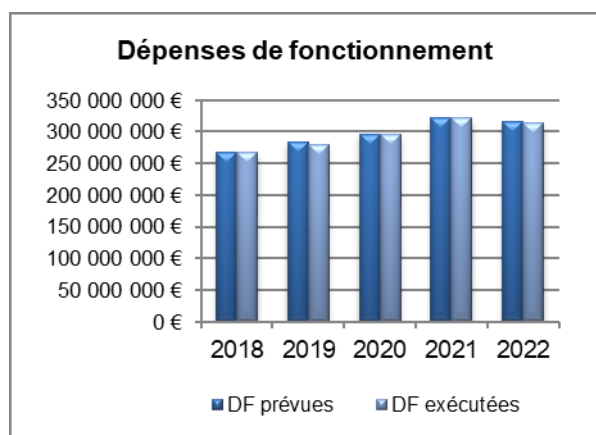
Le nombre de postes budgétairement autorisés est de 786 postes au 31 décembre 2022.



A l'instar des autres institutions du champ médico-social, le Conseil départemental du Val-de-Marne n'échappe pas à la crise qui secoue le secteur. Faute de candidats, travailleurs sociaux, la DASIPE connaît un nombre important de postes vacants d'assistants sociaux (AS) et de conseillers en économie sociale et familiale (CESF).

D'importantes actions en direction des centres de formation et des forums emplois ont pour autant été déployés en 2022, auxquels la DASIPE a participé, tant sur des postes de travailleurs sociaux que des postes administratifs ou cadres.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Solidarités

DASIPE

# DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'INSERTION ET DES PARCOURS EMPLOI

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES 2022 :

#### L'ACTIVITÉ DES EDS

- 162 481 personnes reçues physiquement
- 127 451 contacts téléphoniques enregistrés
- 6 832 courriers, courriels et Voice mails
- 45 165 nouveaux usagers reçus
- 98 762 foyers accompagnés par un travailleur social
- 103 634 rendez-vous tenus avec les professionnels des EDS et 6 705 en Espaces insertion

#### L'INSERTION ET LE RSA

- 44 026 foyers val-de-marnais perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- 132 078 personnes couvertes par le RSA (allocataires, conjoints, enfants)
- 19 342 allocataires du RSA orientés vers une référence d'insertion dont 10 708 vers une référence unique sociale
- 6 000 contrats d'engagement réciproque réalisés en 2022
- 1 335 personnes orientées en 2022 vers des actions de l'offre d'insertion

#### LES AIDES FINANCIERES

- 26 554 aides financières accordées au titre du fonds unique de solidarité (FUS)

#### LE BUDGET

- 297,8 millions d'euros consacrés au versement de l'allocation RSA
- 6,6 millions d'euros dédiés au FUS
- 7,2 millions consacrés à la politique d'insertion

# MISSIONS DE LA DIRECTION

L'action de la Direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours emploi (DASIPE) est guidée par trois principes d'intervention : le retour à l'autonomie de la personne accompagnée, la mobilisation partenariale et le développement social local, elle s'attache ainsi à promouvoir l'accès aux droits, la participation des usagers, un accompagnement individuel et collectif de qualité en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.

## Le Département Chef de file

---

Chef de file de l'action sociale, le Département « définit et met en œuvre la politique d'action sociale », qui y concourent » (art. L121-1 du Code de l'action sociale et des familles).

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a réaffirmé son rôle de chef de file de l'insertion. A ce titre, le Département pilote le dispositif RSA et verse le montant de l'allocation à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) qui, par délégation, est en charge du versement du RSA aux bénéficiaires. Il coordonne l'instruction des demandes, l'orientation et l'accompagnement des allocataires, en mettant en place une offre d'insertion.

## Le partenariat institutionnel et associatif

L'action sociale s'articule avec les villes et leur CCAS, les services déconcentrés de l'Etat : la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), les organismes institutionnels (Pôle emploi, CAF...) et associatifs.

La DASIPE complète le maillage de son intervention avec le secteur associatif par des subventions et des conventionnements.

Ce travail partenarial se concrétise également par des coordinations d'actions ou instances communes : protocoles d'intervention, commissions de prévention des impayés locatifs ou de prévention des expulsions, réseaux de lutte contre les violences intrafamiliales, commissions locales de santé mentale...

## Garantir un accueil, une orientation, un accompagnement social pour tous les publics

---

### Les structures et les équipes

- **Le Service Insertion Emploi (SIE)**

Fin 2022, le Service Insertion a évolué en Service Insertion Emploi, en intégrant les agents de l'ex Direction de l'Emploi, des Formations et de l'Innovation Sociale (DEFIS). Ce nouveau service permet d'élaborer des parcours d'insertion accompagnant les allocataires jusqu'à l'emploi. Un travail important a été



entamé en 2022 pour faire évoluer la politique d'insertion en l'orientant en priorité vers le retour à l'emploi. Le SIE est chargé du pilotage de la politique d'insertion et emploi. Il intervient, en appui technique et en expertise, auprès des acteurs de proximité mais aussi dans le développement et la communication de l'offre d'insertion, le suivi des partenariats d'accompagnement, le déploiement d'opérations emploi sur des secteurs en tension (BTP, espaces verts, transport, logistique), la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics du Département et l'intermédiation candidats/entreprises via la méthode IOD (Intervention Offre Demande). Il pilote l'action des deux Espaces insertion et de l'équipe des conseillers d'insertion professionnelle (CIP) qui convoque les nouveaux entrants allocataires du RSA en référence unique sociale.

- **Le Service Action Sociale Territoriale (SAST)**

Il est en charge de l'action sociale dans les 20 espaces départementaux des solidarités (EDS), de son articulation avec les autres services, directions ou partenaires de l'animation des territoires. Il participe avec la Direction de l'habitat (DHAB) et les services de l'Etat à la charte de prévention des expulsions locatives et à la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). Il participe aussi à tous les dispositifs mis en place pour lutter contre les violences intrafamiliales que ce soit à l'encontre des mineurs ou des femmes victimes de violences. Il pilote un dispositif de veille, d'astreinte et d'appui technique aux professionnels en matière d'hébergement 7 jours sur 7.

- **Les espaces départementaux des solidarités (EDS)**

La mission d'action sociale et d'insertion est assurée au sein des vingt EDS regroupés en 6 territoires. Elle est animée par 1 responsable de territoire (RESOT). Les services d'action sociale des EDS assurent l'accueil et l'information du public, l'évaluation des demandes, la mobilisation des aides et dispositifs sociaux, l'orientation et l'accompagnement social individuel ou collectif d'une partie des allocataires du RSA. Les travailleurs sociaux participent aux évaluations relatives à l'enfance en danger et à l'évaluation des situations d'adultes vulnérables.

Ils proposent un accompagnement individuel et collectif aux familles, dans le champ de la gestion du budget et de la prévention des impayés et expulsions locatives. Des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), sans délégation des prestations sociales, peuvent être mises en place par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale (CESF). Les MASP sont des dispositifs dédiés à la protection des adultes en situation de dettes locatives.

- **Les Espaces insertion, lieux d'accueil et lieux ressources**

Les Espaces insertion de Champigny-sur-Marne et de Fontenay-sous-Bois accueillent et proposent au public allocataire du RSA ou en démarche d'insertion : un accompagnement individualisé, la mise à disposition de ressources et des ateliers collectifs permettant leur retour à l'autonomie et dans un objectif d'accès à l'emploi.

- **Le service des aides financières de solidarité (SAFIS)**

Le SAFIS est le service gestionnaire du fonds unique de solidarité (FUS). Il reçoit et traite l'ensemble des demandes d'aides financières, soit des aides au projet, au quotidien ou dans un objectif emploi. Celles-ci s'adressent à diverses catégories de publics : jeunes, isolés, familles, demandeurs d'emploi en fin de droits, allocataires du RSA. La constitution du fonds a permis d'améliorer la cohérence et la lisibilité du dispositif départemental.

- **Le service ressources et initiatives (SRI)**

Le SRI assure les fonctions d'appui aux services opérationnels, notamment sur les fonctions budgétaires de la direction, le Fonds Social Européen (FSE), la gestion de l'allocation RSA, la gestion des ressources humaines, logistiques et des projets informatiques, l'événementiel et la communication.

## Des dispositifs légaux et extra-légaux au service des publics les plus fragiles

Le Département mobilise des aides financières à destination des publics les plus fragilisés. En complément des aides légales, comme le RSA, des dispositifs volontaires sont mis en œuvre pour répondre à la diversité des situations, pour favoriser les projets individuels.

- **L'allocation RSA**

Le Département est en charge du pilotage du dispositif RSA et du paiement de l'allocation, qui est versée aux allocataires par la CAF. Il coordonne l'instruction, l'orientation et l'accompagnement des allocataires.

- **Les aides financières**

Le Département mobilise des aides financières directes pour soutenir les personnes et les familles en difficulté sociale ou en démarche d'insertion. Le dispositif permet de pallier les difficultés quotidiennes, facilite l'accès aux droits et à la santé ainsi que la réalisation de projets. Une nouvelle aide « **Objectif Emploi** » a été mise en place fin 2022 afin de soutenir les allocataires du RSA ayant retrouvé un emploi de plus de 3 mois. Cette aide leur permet de faire face aux premiers frais liés à l'emploi (garde d'enfant, repas extérieur...).

- **CAP SAFIS**

Le Département met en place un nouveau mode de paiement des aides financières, qui seront délivrées par le biais de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) ou de cartes de débit.

Cette nouvelle procédure est destinée aux bénéficiaires pour l'achat de biens, produits ou services pour 7 catégories d'achat : alimentation-hygiène, habillement, actions éducatives-culture, loisirs-sport, transport, énergie ou l'habitat-hébergement.

Ce projet s'inscrit dans un travail partenarial avec la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

### Expérimentation en EDS :

Les EDS d'Alfortville, Choisy-Le-Roi, Créteil et Villejuif ont organisé la saisine des demandes d'aides financières du FUS directement par le public, guidé par un professionnel administratif du service.

Cette expérimentation concerne les aides financières du quotidien et les aides liées à l'accès aux droits pour les publics nouveaux ou déjà suivis dans une file active d'un poste découvert de travailleur social.

Cette expérimentation sera évaluée au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

- **L'aide énergie**

Compte tenu de l'inflation actuelle, le Département a souhaité renforcer son soutien aux Val-de-Marnais en apportant une aide financière complémentaire pour les ménages dont le revenu est au-dessus du seuil d'éligibilité du chèque énergie de l'État.

Cette nouvelle aide de 50 €, visant à soutenir les Val-de-Marnais pour le paiement des factures énergies, est complémentaire à celle de l'État. Pour pouvoir l'obtenir, il est nécessaire que les revenus du foyer correspondent au barème défini.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## Intensité des besoins sociaux

Le nombre d'allocataires du RSA diminue par rapport à 2021, même s'il reste au-dessus du niveau d'avant la crise sanitaire.

Au niveau départemental, la file active des EDS augmente de 20% en 2022. Les aides financières diminuent. La sollicitation des EDS est stable ainsi que les rendez-vous pour les accueils physiques.

Dans le même temps, la part des nouveaux demandeurs ne diminue pas et les problématiques sont souvent cumulées et complexes. Ces nouveaux demandeurs représentent plus de la moitié des foyers suivis dans la file active des travailleurs sociaux.

Sources : CAF/Pôle emploi	Val de Marne	Evolution 2022/2021
Nombre total d'allocataires du RSA socle et socle majoré (au 31/12/2022) droits payés	44 026	-3,3%
Nombre total de personnes couvertes par le RSA (allocataires + ayants droits) au 31/12/2022	132 078	7%
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C (au 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022)	117 600	0%

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Garantir pour tous les publics un accueil, une orientation et un accompagnement social de qualité

### Les structures et les équipes

- L'accueil du public dans les espaces départementaux des solidarités (EDS)

En 2022, la sollicitation globale des EDS et des espaces insertion reste stable par rapport à l'année précédente. **Les problématiques** les plus saillantes formulées par les usagers en 2022 restent, comme les deux dernières années, les **demandes d'aides financières (31%)** et les **demandes d'accès aux droits** dont la part est en nette progression (49% en 2022 contre 43% en 2021). Les premières demandes sont traitées en 48h et les urgences le jour même.

Activité des EDS	2022	2021	2020	2019	Variation 2020/2021 en %
Nombre d'accueils physiques	162 481	158 252	129 381	176 216	+3%
Nombre d'accueils téléphoniques	127 451	154 702	146 868	124 400	-18%
Nombre de courriers/courriels/voice-mails	6 832	8 339	5 741	5 943	-18%
Nombre de rendez-vous tenus	103 634	113 098	100 569	108 923	-8%
Nombre de foyers accompagnés par les assistants sociaux des EDS au 31/12	98 762	81 844	82 035	66 334	+21%
Nombre de nouveaux usagers	45 165	55 121	55 890	55 906	-18%

Source : ORIAS

- L'accueil des allocataires du RSA dans les Espaces insertion

En 2022, 5 108 personnes ont été reçues dans les Espaces insertion de Champigny-sur-Marne et de Fontenay-sous-Bois (visites ponctuelles, participations aux ateliers, utilisation des ressources, informatique, documentation...) et 2360 appels téléphoniques ont été traités.

- Le droit au RSA

Au 31/12/2022, 132 078 personnes étaient couvertes au titre du RSA si l'on prend en compte les allocataires, les conjoints et les enfants. Le budget

consacré à l'allocation s'est chiffré en 2022 à 297,8 millions d'euros, contre 304,5 millions en 2021 (et 277,5 millions en 2020).

Nombre d'allocataires RSA socle et dépense d'allocation (au 31/12)	2022	2021	Variation
Nombre de foyers allocataires payés	44 026	43 810	0.49%
dont RSA socle seul	39 735	41 071	-3,25%
dont RSA socle majoré	3 870	4 031	-3,99%
Montant d'allocation (budget consommé)	297 802 067€	304 551 900€	

Les modalités de gestion administrative et financière de l'allocation RSA sont fixées dans une convention de gestion signée avec la CAF.

#### - Les travailleurs non-salariés

Le Département est chargé de l'évaluation des ressources de certaines catégories de travailleurs non-salariés : en 2022, le secteur allocation a procédé à 724 évaluations de ressources concernant les travailleurs non-salariés. Le service étudie également les propositions de décisions en opportunité et a traité 79 demandes de dérogations dont 72 émanaient d'étudiants.

#### - Les indus et recours

Les services gèrent les recours administratifs et contentieux du RSA, la gestion des indus, le traitement des demandes de remises de dettes. En 2022, 405 recours ont été traités.

Des mémoires en défense suite aux requêtes déposées par les allocataires auprès du Tribunal administratif contre les décisions relatives au RSA prises par le Département ou la CAF sont aussi réalisés. En 2022, 18 recours contentieux ont été déposés (25 en 2021). Un nouveau circuit de traitement des dossiers d'indus et de fraude a été mis en place en 2022.

Des remises de dettes peuvent être accordées par le Président du Conseil départemental. Un dépôt de plainte peut aussi être réalisé. 388 dossiers de régulation de fraude ont été reçus en 2022, hors dossiers relatifs à la fraude massive, et 175 ont été traités. 135 dossiers de gestion des fraudes ont fait l'objet de dépôts de plainte.

Traitement dossiers indus - recours	2022	2021	Variation en %
Nombre de dossiers de demandes de remises de dettes	116	133	-13%
Nombre de remises de dettes accordées	23	36	-36%
Montant des remises de dettes accordées	80 269€	75 058 €	
Nombre de dépôts de plaintes (fraudes)	175	224	-22%

#### REDUCTON SUSPENSION

L'année 2022 a permis de préparer la mise en place du dispositif réduction-suspension (lien avec la CAF, Pôle Emploi). Ce dispositif légal vise à permettre une meilleure mobilisation des allocataires afin de soutenir leur dynamique de parcours.

- **Les aides financières**

- **Le Fonds Unique de Solidarité (FUS)**

Les aides financières sont accordées en fonction de la composition familiale, d'un seuil de revenu ou d'un engagement dans un parcours d'insertion et/ou d'accompagnement social. Elles sont mobilisables en fonction du projet défini avec la personne.

En 2022, le dispositif FUS a permis de délivrer 26 554 aides à 14 489 ménages. En moyenne, un ménage a fait l'objet de 1,8 aides durant l'année 2022.

Le montant moyen de l'aide accordée en 2022 est de 257 € mais recèle des disparités importantes : de 100 € pour une personne isolée à 500 € pour une personne seule avec 5 enfants vivant à l'hôtel. La systématisation des virements est recherchée et ce mode de délivrance d'aide est donc devenu largement majoritaire.

En 2022, comme les années précédentes, les aides ont majoritairement concerné des personnes isolées avec enfants et des ménages mal logés ou résidant en logement social, pour des motifs essentiellement liés à l'aide alimentaire et au logement.

- **L'aide énergie**

Une nouvelle aide a été mise en place en septembre 2022 afin de soutenir les Val-de-Marnais pour le paiement des factures énergies. Cette aide concerne les habitants ne pouvant pas prétendre à l'aide proposée par l'Etat.

Natures des aides	Nombre d'aides accordées 2022	Nombre d'aides accordées 2021	Variation 2021/2020	Montant 2021 (en €)	Montant 2020 (en €)	Variation 2022/2021
Aides FUS	26 554	27 399	-8%	7 739 296	8 234 060	-3%
Aide énergie	8 000					

## Une dynamique partenariale soutenue

### Les partenariats institutionnels

#### La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le partenariat avec la CAF se structure sur deux volets que sont la formation des professionnels à l'instruction du RSA et la mise en place de la convention de gestion et de protocole à destination des allocataires du RSA.

#### Pôle emploi

La convention existante se décline en deux axes : la référence unique Pôle emploi, et l'accompagnement global des demandeurs d'emploi. En 2022, le nombre de personnes entrées en accompagnement global a légèrement augmenté (+4 %), soit 1 576 demandeurs d'emploi (1 519 en 2021), dont 80 % allocataires du RSA. En 2022, le taux de sortie vers l'emploi des personnes en accompagnement global oscille entre 42 et 50% selon les mois. Le partenariat autour du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) a continué à se déployer sur l'ensemble du Département. Un travail a été mené conjointement avec Pôle emploi pour rendre effectif le dispositif de réduction-suspension pour les allocataires ne remplissant pas leurs obligations.

#### La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

9 permanences des missions sociales de la CPAM sont en place dans les EDS et les Espaces insertion. Ces permanences constituent une aide complémentaire

pour les usagers et les professionnels, notamment pour l'accès aux droits. Certaines se sont interrompues du fait de la crise.

## Les associations et les centres sociaux

Le soutien aux centres sociaux, socioculturels et aux associations intervenant dans le champ de l'accès aux droits s'est poursuivi en 2022. Il permet d'être en appui aux actions de proximité et d'animation de la vie sociale, au cœur des quartiers. Ces actions portent sur le développement de la cohésion et du lien social, la participation des habitants, l'accès à la culture et le soutien à la parentalité. Elles se traduisent par des subventions de fonctionnement et le financement de projets innovants sur différentes thématiques : inclusion numérique, insertion professionnelle...

Soutien au partenariat associatif	2022	2021	Montant 2022 (en €)	Montant 2021 (en €)
Nombre de centres sociaux et socio-culturels conventionnés	37	36	432 500	419 500

## Les citoyens, acteurs et partenaires de l'action publique : la participation citoyenne

Deux instances de participation coexistent au sein de la DASIPE sur la base de leur expertise d'usage : les groupes citoyens, constitués d'allocataires du RSA, et les comités de vie sociale (CVS) constitués de personnes accueillies dans les EDS et les Espaces insertion. En 2022, ils ont été invités à participer à 3 consultations citoyennes relatives à l'actualité de la DASIPE.

### Les comités de vie sociale en EDS et Espaces insertion

Les objets travaillés au sein des comités de vie sociale (CVS) concernent principalement l'accueil des publics, la signalisation de nos structures, les informations et animations au sein de la salle d'attente, la compréhension du fonctionnement des EDS...

### Les groupes citoyens

Les membres ont participé à 2 consultations citoyennes relatives à l'actualité du dispositif du RSA : les nouveaux courriers et le nouveau dispositif Objectif Emploi.

### Des outils d'intervention spécifiques : l'intervention collective, le développement social, l'animation et des instances de réseaux

#### • Les interventions collectives et le développement social local

Les interventions collectives, animées par les EDS et les Espaces insertion, portent sur plusieurs axes : lien social et citoyenneté, dynamisation, accès au logement, lutte contre les expulsions, insertion, lutte contre la précarité énergétique, accompagnement budgétaire, lutte contre la fracture numérique... Durant l'année 2022, dans un contexte de fin de pandémie, et de crise du recrutement des Assistants de service social, le nombre d'actions collectives restent assez bas à l'exception des actions des Espaces insertion et des informations collectives pour les allocataires du RSA qui se remettent en place progressivement dans tous les EDS.



Par ailleurs, une gazette des interventions collectives a été initié par la DASIPE pour informer l'ensemble des professionnels de notre direction de la richesse de ces interventions. Il s'agit aussi de valoriser les actions, susciter de l'intérêt pour ces pratiques en travail social et inviter les agents à les mettre en œuvre dans l'intérêt de nos publics. Le premier numéro a été transmis en novembre 2022.

Interventions collectives et développement social	2022	2021
Nombre d'interventions collectives (actions collectives et informations collectives)	204 (dont 116 informations en direction du public RSA)	65 (dont 35 en direction du public RSA)
Nombre de participants en 2022	2271 personnes dont 1337 allocataires du RSA	1511 personnes dont 650 allocataires du RSA

Des informations collectives ou ateliers collectifs se sont poursuivis sur la thématique de la prévention des expulsions (Fontenay sous-Bois), et pour prévenir les violences intra familiales au sein de plusieurs EDS.

Des interventions autour du budget et de la précarité énergétique ont pu être conduites en partenariat avec la Direction de l'Accompagnement à la Transition écologique et Solidaire (DACTES) : EDS de Joinville, Maisons-Alfort et l'épicerie solidaire, EDS de l'Haÿ-les-Roses et de Fresnes avec les 2 épicerie et les 2 centres sociaux Cachan et Chevilly.

En effet, avec la DACTES des formations/actions sont proposées afin de sensibiliser les professionnels et bénévoles. L'objectif étant de les accompagner à mener des actions sur leur territoire. Cette thématique conjuguée à celle de l'argent et du budget a permis d'accueillir 65 professionnels et bénévoles des EDS, associations diverses, centres sociaux, et épicerie solidaires, pour une matinée de formation.

3 actions de dynamisation ont repris sur le territoire 7 (action « Booster »), sur le territoire 2 (action « A vos marques ») et sur le territoire 1/3. Enfin, des actions avec des partenaires comme les centres sociaux et les épicerie solidaires ont repris à partir de l'été : actions de sorties avec le centre social l'AVARA, épicerie du Plessis trévis, projet Vacances avec l'épicerie de Villejuif et Centre social de Créteil.

#### • Les informations collectives pour les allocataires du RSA

La prise de fonction des Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) a permis de proposer, à partir de juin 2021, de nouvelles formes d'informations collectives destinées aux allocataires du RSA, avec notamment pour objectif la rédaction de leur premier contrat d'engagement réciproque (CER). Ainsi, 116 interventions collectives ont permis de mobiliser 710 personnes nouvellement allocataires du RSA. Le taux de participation continue d'augmenter régulièrement.

#### • Les épicerie sociales et solidaires

Des liens étroits avec les EDS ont été maintenus et plusieurs réunions se sont tenues pour réajuster les articulations autour des commissions d'attributions et poursuivre ou reprendre des ateliers collectifs tels que les actions précarité énergétique à l'EDS de Maisons-Alfort et Cachan. Il a été également maintenu, entre autre, un partenariat étroit entre l'épicerie l'ESCALE et l'EDS du Plessis, et avec la future épicerie du Perreux sur Marne. Cette dernière doit ouvrir ses portes fin mars 2023.

## • Les formations à destination des professionnels

Des formations et sessions d'animation animées par la conseillère technique de la DASIPE ont été mises en œuvre. Au total, 1 formation consacrée à la démarche participative et 4 sessions outils d'animation des groupes ont eu lieu. Elles ont permis d'intégrer quelques accueils d'hôtes ainsi que les nouveaux CIP pour faciliter leur posture d'animateur dans les informations collectives et les actions de dynamisation.

La formation « valises de talents » a mobilisé 10 professionnels investis dans les actions de dynamisation avec une participation de CIP.

La formation d'une journée « outils d'animation cohésion d'équipe » a été adaptée pour accompagner les cadres des EDS dans la gestion des équipes (travailler l'entraide, les règles de fonctionnement, mieux se connaître pour mieux travailler ensemble...). Ainsi, 7 journées ont été proposées, 30 cadres y ont participé dont 4 RESOT et 3 cadres du SAFIS.

Ont également eu lieu des formations sur l'éducation budgétaire, en partenariat avec l'association Finances et Pédagogie.

## • Le développement des réseaux de prévention des violences intrafamiliales

Tous les EDS sont engagés dans des projets liés à cette problématique, via douze réseaux. L'accompagnement des victimes vers la police et la justice devait être facilité par le protocole partenarial signé en juin 2018 entre le Président du Conseil départemental, le Préfet et le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Créteil.

En 2022, on constate une baisse considérable des situations orientées vers les EDS par les commissariats. Toutefois, toutes les personnes signalées sont recontactées par un travailleur social, pour la mise en place éventuelle d'un accompagnement social. Dans le même temps, les EDS peuvent saisir les commissariats de police.

Les EDS constatent une réelle amélioration des collaborations avec les commissariats et un contact facilité avec les policiers référents des violences intrafamiliales.

### - La protection des adultes

En 2022, un protocole DASIPE/Direction de l'Autonomie (DA) a été travaillé avec les deux services concernés pour convenir de la collaboration des Espaces Autonomie et de l'équipe APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les situations de vulnérabilité et en particulier le traitement des signalements.

Enfin, en 2022 une expérimentation a débuté en lien avec la DA pour traiter les signalements transmis par les pompiers (environ 100 signalements par mois), pompiers qui lors de leurs interventions identifient des problématiques sociales, dans une perspective éventuelle de finaliser à terme une convention.

### - La prévention des expulsions

La Charte de prévention des expulsions, co-élaborée par l'Etat et le Conseil départemental, a été signée en 2018.

En 2021, une nouvelle action portée par l'Etat a été mise en œuvre afin de payer pour les habitants du parc privé. Elle permet une intervention de l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) auprès des ménages non connus par les EDS via une équipe mobile composée d'un juriste et d'un travailleur social. En 2022, ce sont 30 % des publics qui ont été identifiés par cette action.

La DASIPE et la Direction de l'Habitat (DHAB) participent également à la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX). La conseillère technique de la DASIPE participe systématiquement aux CCAPEX pour apporter une expertise sociale et transmettre des informations actualisées sur le suivi des ménages. Elle intervient aussi en appui technique auprès des professionnels et des partenaires.

La baisse du nombre de commission CCAPEX en 2021 s'explique par l'allongement des délais de procédure judiciaire et de la prolongation de la

trêve hivernale et de la situation sanitaire. Néanmoins, en 2022, le nombre de commissions a connu un regain.

8 commissions se sont tenues pour un total de 227 situations.

Les commissions locales de prévention des impayés locatifs et des expulsions, qui existent dans 26 villes du Val-de-Marne et un territoire d'EDS ont repris en 2022 leur activité après un fort ralentissement en 2021 dans un contexte de crise sanitaire. De nouvelles communes ont amorcé une réflexion partenariale en 2022 pour une mise en œuvre en 2023.

Enfin, dans le cadre d'une convention spécifique, la DHAB pilote, en lien avec la Direction de l'autonomie et la DASIPE, l'évolution des articulations avec Valophis Habitat.

#### - L'interculturalité

A partir de 2022, la conseillère technique en charge de la thématique interculturalité a développé ses interventions en direction des EDS à la fois en appui aux professionnels mais également avec des interventions directes sur les situations. 11 EDS ont ainsi pu s'appuyer sur cette expertise pour traiter des situations avec des problématiques de protection de l'enfance.

Par ailleurs, elle a poursuivi ces différentes formations en direction des professionnels des 4 directions crèches, Direction de la Protection Maternelle et Infantile (DPMI), DPEJ et DASIPE.

## Améliorer le service public pour les usagers : évolution 2022

---

### Le projet accueil en EDS porté avec la DPEJ et la DPMI, une ambition co-construite pour répondre aux nouveaux besoins des publics et garantir un accueil de qualité pour tous

Après une année 2021 consacrée à la mise en œuvre des process d'accueil physique, téléphonique et numérique dans les EDS, en 2022 se sont poursuivies :

- Les formations pour les professionnels
- Les process accueil physique : focus sur les formations du projet accueil
- Les process accueil téléphonique : mise en place des e-voice, permettant un traitement à distance des messages enregistrés sur répondeurs
- Le déploiement progressif de messages adaptés sur les répondeurs, en fonction des motifs de non-réponse

- **Des formations dans le cadre du projet d'accueil**

Un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été mis en œuvre pour la formation de secrétaires collaborateurs et pour la poursuite de l'accompagnement au changement dans le cadre d'une démarche qualité.

Le projet accueil a été déployé sur l'année 2022. Le partenariat avec le CNFPT s'est poursuivi pour la formation des secrétaires collaborateurs dans l'objectif d'un accompagnement au changement dans le cadre d'une démarche qualité.

- **Des formations métier**

En 2022, plusieurs sessions de formation ont été organisées à destination des professionnels des EDS et EI, mais également des partenaires conventionnés au titre de l'instruction et/ou l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Au total, 4 formations à l'application @RSA ont été conjointement animées par la CAF et

la DASIPE soit un total de 80 professionnels formés à l'instruction des demandes sur @RSA.

Par ailleurs, 14 sessions de formations « métier Orias DAUS et RSA » ont été réalisées, permettant de former 55 secrétaires et collaborateurs et 75 travailleurs sociaux (CESF et CIP).

Enfin, 6 sessions de formation « métier Orias RSA » ont été tenues, permettant de former 32 partenaires.

- **Les permanences numériques d'accès aux droits**

La lutte contre la fracture numérique permet de faciliter aussi l'accès aux droits et la mise en œuvre des parcours d'insertion.

9 conseillers numériques sont positionnés en EDS ou en Espaces insertion et parachèvent le dispositif des permanences numériques porté par des agents administratifs des EDS. Ces conseillers ont pour mission de soutenir et d'accompagner les Val-de-Marnais dans leurs démarches en ligne (dispositifs départementaux, CAF, assurance-maladie, impôts, Pôle emploi...) et leurs usages quotidiens du numérique.

## **Le plan d'action départemental pour l'insertion et l'emploi (PADIE) 2017/2021, un cadre d'intervention pour l'insertion et pour l'emploi**

Le Département porte en propre et/ou participe au financement de plus de 110 actions d'insertion réparties sur les territoires, dans le cadre de l'offre d'insertion.

En outre, a été poursuivi le travail partenarial avec les associations caritatives, accueils de jour, épiceries sociales et solidaires, associations favorisant l'accès aux soins, à la culture et aux loisirs. L'intégration des opérations emploi permet un meilleur chainage des parcours vers l'emploi des allocataires du RSA.

- **Les partenariats d'accompagnement avec Pôle emploi, les CCAS et associations conventionnées**

Le travail engagé avec les partenaires sur les nouvelles modalités de financement s'est poursuivi sur l'année 2022 en lien avec les nouvelles orientations en matière d'insertion. La principale évolution dans ce domaine est le délai entre la date d'orientation et l'entrée effective en accompagnement des allocataires du RSA, ramené de 2 à 1 mois. Par ailleurs, différents temps de travail ont également pu se tenir avec les accueils de jour sur les actualités insertion.

Le partenariat avec Pôle emploi s'est poursuivi via l'équipe Insertion (binôme opérationnel CD94/PE) dédiée à la convention accompagnement global.

S'agissant des CCAS, à ce jour, 24 CCAS et 6 associations (soit 30 structures) couvrant 35 Communes ont conventionné avec le Département pour l'accompagnement des allocataires du RSA. Sur la polyvalence sociale, des partenariats sont noués avec 5 CCAS par le biais de protocoles visant à renforcer les complémentarités, mutualiser les ressources, développer une observation conjointe des besoins sociaux du territoire. Chaque protocole comprend des fiche-actions adaptées aux besoins et actualités du territoire, par exemple sur l'octroi d'aides financières par chaque collectivité, l'aide aux personnes vulnérables, le logement et l'hébergement (contentieux locatif, recours au Service intégré d'accueil et d'orientation-SIAO).

- **L'équipe des conseillers insertion professionnelle (CIP)**

Dans une optique de renforcement des moyens dédiés à l'insertion, 5 nouveaux CIP ont été recrutés sur le dernier trimestre 2022 portant à 15 le nombre total de CIP déployés en EDS et en EI.

Au total, en 2022, 350 nouvelles personnes ont intégré le dispositif d'accompagnement vers l'insertion professionnelle dont 88 personnes ont retrouvé un emploi ; soit un taux de sorties positives de 42%.

Le développement des informations collectives sur le dispositif RSA s'est poursuivi particulièrement dans les EDS dotés d'un CIP. Ainsi, 87 informations collectives RSA ont été réalisées en 2022, auprès de 11 EDS ou EI.

## La mise en œuvre du PADIE

- **Nouvelles structures conventionnées au titre du PADIE**

### Conventions d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA

31 avenants ont été proposés en 2022 aux conventions existantes avec 25 CCAS ou communes et 6 organismes à but non lucratif.

### Epicerie sociale et solidaires

18 épicerie sociale et solidaires reçoivent un soutien départemental et répondent aux besoins d'accès à l'alimentation, produits d'hygiène dans un lieu favorisant l'autonomie et le lien social.

### Structures d'insertion par l'économie (SIAE)

7 nouvelles SIAE se sont installées sur le territoire et ont conventionné avec le département. Au total 53 SIAE sont intégrées à l'offre d'insertion départementale.

### Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)

Ce partenariat entre l'Etat et le Département relatif au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle auprès des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) a été renouvelé en 2022. Il vise à soutenir l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires RSA les plus éloignés de l'emploi.

### Réseau de l'Insertion par l'activité économique 94 (RIAE 94).

La convention a été renouvelée pour la période 2021-2023 afin de soutenir le développement et la professionnalisation de l'IAE en Val-de-Marne.

- **Le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)**

Instance partenariale expérimentée dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le SPIE a été lancé en septembre 2020 sur le territoire 7 et a été mis en œuvre sur tout le département en 2022. En 2022, 3 instances stratégiques ont été organisées et 62 « Coordinations Territoriales d'Insertion et de Développement Social » (CTIDS) se sont tenues au format « SPIE » en rassemblant entre 20 et 40 partenaires tous les mois.

91 situations individuelles de personnes en insertion ont été remontées par les partenaires durant l'année. Les freins à l'insertion professionnelle majoritairement évoqués sont la santé, le handicap, la garde d'enfant et l'hébergement. 39% des personnes ont vu une amélioration dans leur situation et 36% ont pu avoir un accompagnement plus adapté à leur besoin.

La convention pour l'expérimentation du SPIE a pris fin au 31/12/2022.

### Marché Bilan Orientation Projet

Cette action mêlant bilan de compétences, construction d'un projet professionnel et sa validation, via la découverte de métiers et l'immersion en entreprise, est mise en œuvre par 4 prestataires couvrant les 6 territoires d'action sociale et d'insertion. En 2022, 102 personnes dont 94 allocataires du RSA sont entrées dans l'action. Le taux de sortie à l'emploi s'est établi pour la même année à 15%.

### Relance du nouveau marché « projet professionnel avec apprentissage linguistique » (PPAL)

6 prestataires ont été retenus pour réaliser la prestation sur chacun des territoires d'action sociale et d'insertion. Le démarrage des sessions a eu lieu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. En 2022, 385 personnes dont 96 allocataires du RSA sont entrées dans ces actions.

#### Réseau de soins

L'activité a été réorganisée et maintenue en matière de soins et de réponse aux besoins d'hygiène. Les associations Drogues et Société, Créteil Solidarité et la Maison Commune des Addictions, des Troubles Mentaux et de la Santé (MCATMS) ont maintenu leurs activités de soins et d'accompagnement.

#### Action de remobilisation des publics

Les actions territoriales ont pu être relancées en 2022 sur l'ensemble des territoires d'action sociale. 35 personnes ont pu en bénéficier dont 26 allocataires du RSA.

#### Actions mobilité

La plateforme mobilité Wimoov a accompagné 690 personnes au titre des publics adressés par le Département, dont 51 allocataires du RSA et 496 jeunes de moins de 26 ans. Au total, en 2022, les quatre auto-écoles sociales ont accompagné 92 personnes dont 53 allocataires du RSA. Parmi ces 92 bénéficiaires, 29 ont obtenu le permis de conduire.

#### Actions modes d'accueil du jeune enfant

Le PADIE contribue également à la mise en place de réponses adaptées aux besoins en matière d'accueil du jeune enfant de certains publics engagés dans des parcours d'insertion.

Ainsi, la création de plusieurs garderies éphémères (Bonneuil-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vitry-sur-Seine) en partenariat avec la E2S SCOP PETITE ENFANCE permet de lever le frein que pourrait constituer l'absence d'un mode d'accueil dans la construction du parcours d'insertion.

Parallèlement, en collaboration avec la Direction des Crèches, des contrats d'accueil sont proposés pour des enfants dont les parents sont en démarche d'insertion: 117 places ont été réservées pour ces publics en 2022, sur 297 demandes de places fléchées insertion en crèches départementales et municipales. Cette initiative se situe à la croisée de plusieurs de nos politiques sectorielles et volontaristes : celles de la petite enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'action sociale et de l'insertion.

### • **Opérations Emploi**

Les opérations emploi ont pour objectif de développer des actions basées sur des partenariats alliant opérateurs publics de l'emploi, entreprises et structures associatives. Elles visent l'accès ou le retour à l'emploi des publics fragilisés dont les allocataires du RSA. En 2022, ces actions de découverte des métiers, de jobs dating, d'appui à la création d'entreprise, d'accompagnement vers l'emploi et dans la prise de poste ainsi que la gestion des clauses sociales, ont concerné en particulier des secteurs et métiers en tension tels que les services à la personne, le bâtiment travaux publics, les espaces verts, le transport et la logistique ainsi que les métiers de l'aéroportuaire.

### • **Communication**

La poursuite de la construction d'outils de communication visant une meilleure connaissance et appropriation de l'offre d'insertion a été assurée par :

- Une infolettre mensuelle « Actus Insertion Emploi » à destination des prescripteurs, des prestataires et des partenaires.
- Le catalogue en ligne « Un pas vers l'emploi » permettant d'obtenir des informations sur l'ensemble de l'offre d'insertion PADIE à disposition des Val-de-Marnais.

- Le déploiement du projet « Soliguide » de cartographie et de mise en ligne de l'action sociale en Val-de-Marne.

- **Relance de l'offre d'insertion pour le PADIE 2021-2023**

Les marchés d'insertion élaborés en 2020 ont pu être déployés en 2022 de façon plus large sur les territoires, en particulier les actions projet professionnel, apprentissage du français et bilan orientation projet ainsi que les ateliers des Espaces insertion. L'appel à projet remobilisation-dynamisation a également pu être mis en œuvre tout au long de l'année 2022.

### **Les évolutions des fonctions ressources en tant qu'appui aux professionnels pour améliorer et sécuriser les réponses au public**

- **Du pilotage de l'activité à l'évaluation des politiques sociales**

Le développement des outils de pilotage et d'évaluation des politiques sociales est une priorité constante de la direction. Le dispositif existant permet d'alimenter les outils de production statistique, de pilotage et les tableaux de bord.

Les rapports d'activité des EDS ont fait l'objet de 20 documents détaillés qui constituent autant d'outils de connaissance et d'animation pour les équipes et pour l'encadrement.

De la même manière et dans une démarche pluriannuelle destinée à articuler observation sociale, pilotage de l'activité et évaluation, des réunions de service sont organisées en EDS avec l'Observatoire départemental de la Direction de l'évaluation, méthodes et organisation (DEMO), autour de diagnostics de territoire et d'activité. En raison du contexte sanitaire, une seule a pu se tenir en 2022, pour le territoire 1/3.

- **Le développement des outils informatiques**

La consolidation et l'adaptation de l'application ORIAS se sont poursuivies tout au long de l'année 2022. L'outil propose une gestion intégrée des différents secteurs : RSA, aides financières, accueil en EDS et la possibilité de créer un dossier social informatisé.

De nouvelles éditions d'anomalies ont été créées afin d'améliorer la qualité de la saisie et de fiabiliser les extractions de données d'activité.

- **Une mission stratégique, la gestion des ressources humaines**

La Mission ressources humaines moyens généraux (MRHMG) pilote la fonction RH pour l'ensemble de la Direction : recrutement, formation, suivi et affectation des effectifs, gestion des boursiers et stagiaires, pilotage des équipes de volants, conditions de travail, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les besoins locaux-logistique (suivi des travaux, demandes d'équipement).

Le secteur logistique a également été fortement mobilisé sur les dotations informatiques et téléphoniques en lien avec la Direction des systèmes d'information et les dotations d'équipements individuels de protection en lien avec la Direction de la logistique. Le déménagement des professionnels arrivant à Solidarité a été organisé.

#### Le recrutement

- Assistants sociaux et conseillers en économie sociale et familiale : 69 recrutements
- Administratifs : 39 recrutements
- Conseillers numériques : 9 recrutements

- Resot T5
- Conseillère technique chargée de la modernisation de l'action sociale
- Responsables et responsables adjoints d'EDS : Villeneuve-St-Georges, Villejuif, responsable adjoint de l'Espace insertion, adjoint Fresnes, adjoint Vitry, 2<sup>ème</sup> adjoint Créteil, adjoint Champigny-Hauts, adjoint Maisons-Alfort, adjoint Villejuif.

#### L'accueil de stagiaires

Comme chaque année, les travailleurs sociaux de la DASIPE reçoivent des stagiaires dans le cadre de leur parcours de formation en alternance. La crise sanitaire a cependant réduit les capacités d'accueil. En 2022, 52 étudiants ont été accueillis et accompagnés.

#### L'accompagnement au niveau individuel

De nombreux professionnels sont accompagnés par la conseillère technique pour réfléchir à une mobilité professionnelle ou un projet de formation dans l'objectif d'une évolution au sein de la collectivité.

6 agents ont vu valider leur demande de formation longue durée, par décision de la commission formations longue durée.

375 demandes de formation au CNFPT ou auprès d'autres organismes ont été sollicitées, sur différentes thématiques telles que le logement, l'enfance en danger, l'interculturalité, le droit au séjour....

Les agents ont également été accompagnés dans la préparation des concours (attaché territorial, conseil socio-éducatif, rédacteur principal) et ont notamment bénéficié de formations sur les fondamentaux de l'environnement territorial.

#### L'accompagnement au niveau collectif

L'accompagnement managérial individuel et collectif des cadres des EDS se poursuit dans le cadre d'un marché public de la collectivité.

L'organisme « Le Champ des Possibles » réalise ainsi des accompagnements individuels pour les cadres nouvellement affectés sur des postes de responsable d'EDS ou responsable adjoint insertion en EDS. Cette année, les accompagnements individuels et collectifs avec le Champ des Possibles ont été renouvelés, et nous avons également fait appel à l'organisme AMAE Conseil.

En 2022, 3 équipes de cadres d'EDS et 4 cadres en individuel ont été accompagnés.

Les ateliers d'analyse de la pratique des assistants sociaux confirmés et des nouveaux assistants sociaux ont pu avoir lieu.

#### • **Le secteur logistique et travaux**

En 2022, le secteur a été fortement mobilisé sur la dotation des matériels informatiques et téléphoniques ainsi que sur les dotations des EPI (équipement de protection individuel). 500 sollicitations diverses ont été traitées, 247 ordinateurs portables et 53 téléphones mobiles ont été attribués aux professionnels, principalement dans les EDS. Dans le même temps, 2 632 équipements de protection individuelle ont été déployés dans les services (masques, sur-chaussures, flacons de solution hydro-alcoolique) principalement pour les agents DPMI en EDS dans le cadre des visites à domicile. En 2022, 12 EDS sont engagés dans des travaux de réaménagement (accueil du public, réaménagement des espaces).

#### • **L'événementiel et la communication, pour valoriser l'action sociale et l'insertion**

2022 a été une année aux enjeux de communication forts suite à 2 années de pandémie. Le plan stratégique de communication de la DASIPE s'articule autour de 3 axes : la réalisation de supports de communication interne et externe, l'organisation de manifestations à destination des publics et la création d'événements internes visant à fédérer les agents autour du projet de direction. Dans ce contexte, de nombreux projets ont été conduits : création de dispositifs événementiels de cohésion interne originaux et novateurs (escape games sur-



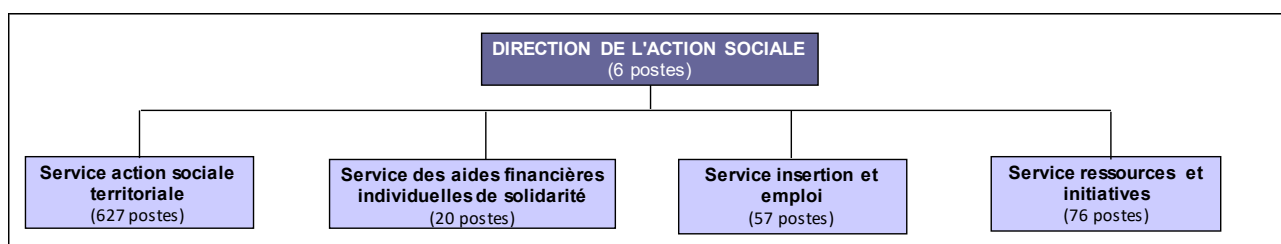
mesure et team buildings), réalisation d'outils de communication à destination des partenaires et de l'interne (flyer sur le bilan de l'activité du SAFIS, affiche présentant l'offre d'insertion...), refonte de la newsletter interne mensuelle « DASIPE INFOS », travail sur l'évaluation de la communication dans les sites déconcentrés (EDS et EI), mise en œuvre de la journée d'accueil de la DASIPE sur un format ludique, participatif et inclusif et réflexion autour d'une stratégie de communication sur l'attractivité des métiers du social en tension.

17 événements ont été organisés sur l'année : 6 journées thématiques (hébergement, mesures de protection, budget...), 2 réunions partenariales, 2 journées d'accueil des nouveaux arrivants à la DASIPE, 2 conférences de restitution des résultats de l'offre d'insertion, des informations collectives thématiques à destination des publics des EDS, 2 séminaires à destination des cadres de la DASIPE, 2 journées de cohésion d'équipe et 1 forum sur le RSA et la retraite. Ces événements ont réuni au total plus de 685 personnes malgré une situation sanitaire encore fragile.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

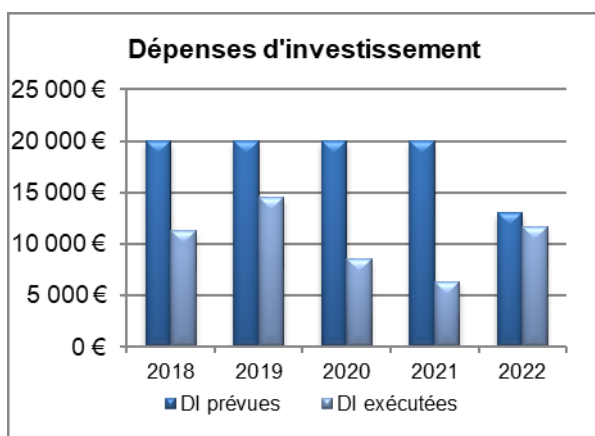
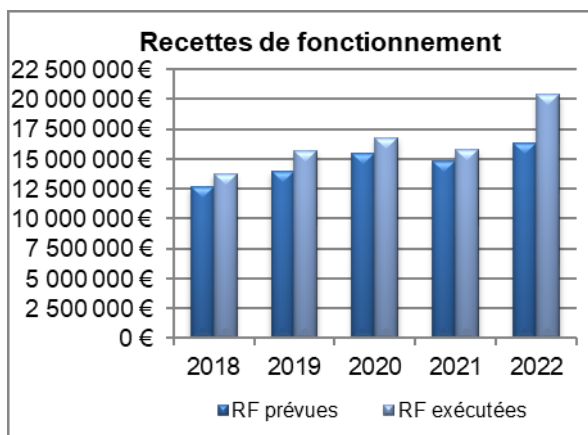
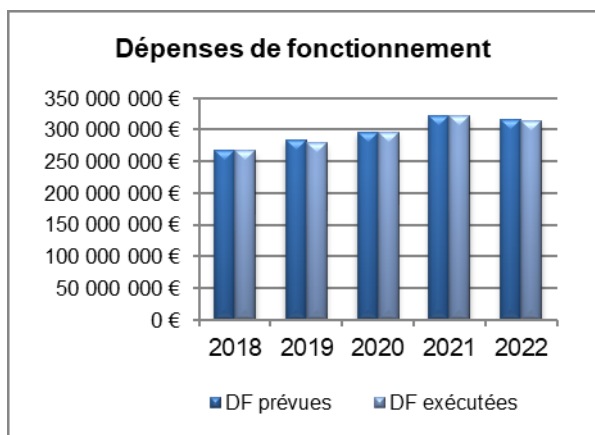
Le nombre de postes budgétairement autorisés est de 786 postes au 31 décembre 2022.



A l'instar des autres institutions du champ médico-social, le Conseil départemental du Val-de-Marne n'échappe pas à la crise qui secoue le secteur. Faute de candidats, travailleurs sociaux, la DASIPE connaît un nombre important de postes vacants d'assistants sociaux (AS) et de conseillers en économie sociale et familiale (CESF).

D'importantes actions en direction des centres de formation et des forums emplois ont pour autant été déployés en 2022, auxquels la DASIPE a participé, tant sur des postes de travailleurs sociaux que des postes administratifs ou cadres.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Solidarités

DASIPE

# DIRECTION DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- 72 centres de PMI
- Près de 62% des enfants val-de-marnais nés en 2022 ont été vus en centre de PMI durant leur première année tous actes confondus.
- 59 024 consultations médicales pédiatriques ont été réalisées auprès de 23 142 enfants de 0 à 6 ans. Au cours de ces consultations, 63 509 vaccinations obligatoires et recommandées ont été réalisées.
- 19 925 actes de puéricultrice et 16 794 actes d'auxiliaire de puériculture ont eu lieu. 4 222 enfants ont été vus par une puéricultrice au cours d'une visite à domicile (VAD). 30 287 consultations ont été réalisées par les puéricultrices.
- 11 985 consultations de gynécologie ont été réalisées et 1181 consultations post-natales. Les consultations de gynécologie ont été faites auprès des 8 073 femmes vues par un médecin ou une sage-femme. 4 041 entretiens infirmiers et 2 916 entretiens de conseil conjugal et familial ont eu lieu.
- 4 552 femmes enceintes ont bénéficié de 11 361 actes médicaux en centre de PMI-CPEF par un médecin ou une sage-femme de PMI et 1 989 femmes enceintes ont bénéficié d'une visite à domicile.
- 4 345 Assistants maternels sont agréés par le Département dont 300 exercent en crèches familiales. 204 nouveaux agréments ont été délivrés.
- 328 Assistants familiaux sont agréés par le département dont 56% sont employés par le Département (Accueil Familial départemental de la DPEJ). 15 nouveaux agréments ont été délivrés.
- 554 établissements du jeune enfant sont présents sur le Val de Marne, dont 39,5% sont municipaux, 13,3% départementaux (74 crèches), 43,8% sont des structures privées majoritairement des micro-crèches.
- Près de 18 000 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle soit 98,1% de l'effectif. 40,5% des enfants vus lors de bilans ont nécessité une orientation vers des professionnels de santé et plus de 90% des enfants ont suivi les préconisations d'orientation.
- 411 apprenants ont fréquenté en présentiel ou à distance le service des formations aux Métiers de l'Enfance en 2022.
- 191 stagiaires ont été accueillis sur les différents métiers en centres de PMI et en EDS pour une durée moyenne de 4 semaines de stage.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Le service de PMI constitue un dispositif original et unique dans le système de santé en France. La direction de la protection maternelle et infantile et promotion de la santé (DPMI-PS) exerce une compétence départementale obligatoire avec des missions réglementées (Code de la santé publique, articles L2111-1 et L2112-2), relatives à la protection et à la promotion de la santé, de la famille et de l'enfance et des missions issues de la volonté politique départementale.

C'est un service à vocation universelle, le public y est reçu sans critérisation à l'entrée. Il propose un service et une offre de soins de qualité à toute la population et agit de façon renforcée et adaptée pour les familles les plus vulnérables et défavorisées (notion d'« universalisme proportionné »).

L'ensemble de ces missions exige une coordination entre les professionnels d'horizons variés, une collaboration constructive dans l'intérêt des familles. Il participe à la réduction des inégalités sociales de santé en prenant en compte les déterminants de santé dans une approche globale de la santé. Il participe à l'accès aux soins en tant que service public de proximité, gratuit pour les familles. Sa spécificité tient à la diversité de ses interventions, la PMI se situant à la charnière de l'individuel et du collectif.

Sa particularité val-de-marnaise tient également à son approche globale de la santé, à son accessibilité au niveau des territoires au plus près de la population, à la pluridisciplinarité de ses équipes, à l'expertise de ses professionnels ainsi qu'à sa place privilégiée dans les dispositifs partenariaux développés avec les communes, les réseaux de santé et du secteur social et les partenaires institutionnels.

L'intervention de la PMI est aussi multisectorielle, en ce qu'elle réunit des professionnels de santé médicaux et paramédicaux (médecins, sages-femmes, infirmières, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychologues), des personnels médico-sociaux (éducatrices de jeunes enfants...) et des professionnels à vocation sociale et d'accompagnement (conseiller-ère-s conjugaux-ales) se trouvant à la jonction du sanitaire, du médico-social et du social, répondant ainsi au mieux aux besoins des familles en matière de parcours de soins et d'accompagnement global.

Ainsi, la DPMI-PS organise ses missions autour de :

- **La périnatalité et le suivi de la grossesse**

La DPMI-PS réalise les consultations médicales pré et post-natales, les actions de prévention médico-sociale qui ont pour objet d'assurer une surveillance régulière du bon déroulement de la grossesse, les visites à domicile effectuées par les sages-femmes qui assurent le suivi de la grossesse ainsi qu'un accompagnement des femmes enceintes en y intégrant la dimension psychosociale.

- **Le suivi de la santé des enfants de moins de 6 ans**

La DPMI-PS réalise des consultations médicales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans où sont effectuées des actes de prévention telle la vaccination des enfants ainsi que les dépistages des troubles du neuro développement et des déficits sensoriels du jeune enfant, des consultations de puéricultrice, des actions de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale au cours des accueils parents-enfants, des consultations de psychologues, des visites à domicile des puéricultrices qui interviennent le plus souvent dès le premier mois de vie de l'enfant. La DPMI-PS participe aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs en risque de danger en lien avec le service de l'aide sociale à l'enfance.

La DPMI-PS assure la réalisation de bilan de santé des enfants de 3-4 ans en école maternelle dans le but de dépister les pathologies dont les troubles sensoriels, dans une démarche de santé publique et afin de favoriser l'acquisition des apprentissages, la réussite scolaire de tous les

enfants et la réduction des inégalités d'accès aux soins. Le bilan de santé est réalisé dans toutes les écoles maternelles du département (écoles publiques, privées et privées hors contrat). À l'occasion de ces bilans, enfants et parents peuvent recevoir des conseils de santé et être orientés vers un professionnel de santé si nécessaire. La démarche de rappel fait aux familles est une particularité du dispositif Val de Marnais.

- **La planification et l'éducation familiale**

La DPMI-PS réalise des consultations médicales de gynécologie relatives à la maîtrise de la fécondité, le dépistage des cancers gynécologiques, les entretiens de conseil conjugal et familial, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse, le dépistage et le traitement des infections transmises par voie sexuelle, la prévention et le dépistage du virus du HIV, ainsi que le dépistage des violences faites aux femmes.

- **Les actions de promotion de la santé des enfants et adolescents**

La DPMI-PS gère différents programmes et dispositifs : le programme de santé nutritionnelle des adolescents, le programme de santé publique bucco-dentaire, les actions de prévention du bus santé, le programme de prévention de violences entre filles et garçons avec le dispositif "Cet autre que moi" et « en visage », les actions individuelles et collectives menées par les équipes des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) principalement dans les collèges autour de la vie sexuelle et affective des jeunes. Ces actions s'inscrivent plus largement dans un programme dédié à la santé des adolescents qui contribue à renforcer l'efficacité des politiques de prévention engagées autour des questions de la vie affective et sexuelle, du rapport aux corps à l'adolescence, de la nutrition, des comportements à risque, des addictions et des relations garçons/filles.

- **Les modes d'accueil**

La DPMI-PS gère la délivrance des avis et des autorisations d'ouverture, la surveillance et le contrôle des établissements et services petite enfance accueillant des enfants de moins de six ans. Elle a une fonction d'appui technique et d'expertise auprès des promoteurs et des communes dans l'élaboration d'un projet de création de structure et la délivrance des avis techniques aux gestionnaires. Elle organise également la formation, l'agrément et le suivi des assistants maternels et des assistants familiaux.

- **La santé publique et l'épidémiologie**

La DPMI-PS a une dimension d'observatoire de la santé mère-enfant et de la famille. Elle organise le recueil d'informations en épidémiologie et leur traitement notamment à partir des certificats de santé établis aux âges clefs (PCS ou 1<sup>er</sup> certificat de santé, 9<sup>e</sup> mois et 24<sup>e</sup> mois). Elle diffuse à toute la population concernée, les carnets de santé des enfants ainsi que les carnets de grossesse.

- **La formation des professionnels de la petite enfance**

La DPMI-PS gère deux écoles départementales des professionnels de la petite enfance : l'école de puériculture et l'IFAP (Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture). Elle gère également le Centre Professionnel et de Pédagogie Appliquée (CPPA), chargé de la formation continue pour le personnel de la petite enfance et du champ sanitaire et social.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

En 2022, après une sortie progressive de la crise sanitaire et dans un contexte national de pénurie de médecins, la DPMI-PS s'est engagée dans différents projets et orientations stratégiques. Les principaux projets sont :

- La réorganisation des missions des cadres de territoire et cadres en EDS avec la suppression de la mission auprès des assistants maternels des médecins cadres de territoire et des médecins d'EDS ; l'ouverture des postes de médecins d'EDS aux sages-femmes de PMI et le renforcement du champ d'action des modes d'accueil individuels avec la création d'une équipe dédiée de 6 puéricultrices cadres chargées de la coordination des missions auprès des assistants maternels.
- Le Plan d'action sur les addictions suite à un appel à projets de la CPAM du Val de Marne sur la thématique « Accompagnement du public accueilli en PMI » dans le cadre du fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives et du Plan National de mobilisation contre les addictions 2018/2022.
- Le Plan National Stratégie de Prévention et Protection de l'Enfance. La DPMI-PS s'est inscrite dans ce dispositif de contractualisation avec l'État avec pour objectif d'impulser et de renforcer des actions concrètes visant à renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les Départements qui s'engagent dans la démarche.
- La participation de la Direction à la mise en place de la plateforme départementale autisme dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022. Cette participation fait suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS du Val de Marne auprès des acteurs existants susceptibles de porter la mise en œuvre d'une plateforme de diagnostic autisme de coordination et d'orientation dans le cadre des parcours de bilans et interventions précoces des enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement.
- Ce Plan national Autisme vise à renforcer les différents dispositifs existants, les articulations entre les acteurs ainsi que le dépistage, la prise en charge et la création d'un réseau de diagnostic de proximité sur les départements, constitué d'une plateforme de dépistage et d'orientation associée en périphérie à un CAMSP ou un CMPP.
- La réforme des modes d'accueil : la Direction a travaillé sur l'appropriation des nouveaux textes réglementaires et délai d'application des nouvelles obligations réglementaires dans le domaine des modes d'accueil collectifs avec notamment la parution du décret fin août 2021. Cette réflexion a permis de revoir l'ensemble des process ainsi que la formation des professionnels de terrain.
- La dématérialisation des déclarations de grossesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne : la Direction a proposé d'engager un partenariat avec la CAF dans le cadre de la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse. Cette dématérialisation vise à faciliter et renforcer le partenariat entre les CAF et le Conseil départemental.
- La certification QUALIOPI : le Service des Formations aux Métiers de l'enfance s'est engagé dans une démarche qualité de certification dite QUALIOPI qui atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant à la formation.



- Le renforcement des actions de dépistage de la dépression périnatale : déploiement des actions de formation auprès des professionnels en centres de PMI (médecins en pédiatrie et puéricultrices) dans le cadre du PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale) porté par l'ARS.
- La poursuite des actions autour des violences conjugales et intrafamiliales dans les CPEF.
- Le renforcement des pratiques professionnelles des équipes des CPEF : afin d'accompagner au changement de pratique les professionnels des CPEF (infirmières et conseillères conjugales) intervenant dans les collèges, récemment formés à l'animation des séances EVAS (éducation à la vie affective et sexuelle), la DPMIPS a mis en place pour l'année 2022-2023, des ateliers pratiques sur les outils d'animation et l'approche expérientielle en promotion de la santé. L'édition 2023 du livre « Questions d'Ados » actualisé a obtenu le label Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humains. Ce livre est proposé lors des séances EVAS en collège.
- La santé des enfants confiés : Poursuite de la réflexion transversale en lien avec la DPEJ sur l'amélioration de la coordination et du suivi de la santé des enfants confiés à l'ASE, placés soit dans une structure collective, soit en accueil familial. Les enjeux étant d'améliorer l'état de santé des enfants confiés et d'adapter la prise en charge des enfants en fonction de leurs besoins en termes de santé et de soins. La Direction a déjà mis en place un réseau de médecins de PMI référents des enfants confiés qui va progressivement se structurer et s'articuler avec les autres partenaires de santé pour s'inscrire dans un vrai parcours de soins de l'enfant.
- La poursuite des réunions transversales crèches/PMI sur l'étude des besoins pour garantir un accueil adapté pour les enfants à particularité.  
Suite à une nouvelle réglementation et la mise en place des RSAI (référents santé et accueil inclusif) en crèches départementales, les médecins ainsi que les psychologues de PMI mobilisés ont été redéployés sur les consultations de PMI.
- Les réformes du numérique en santé : le logiciel métier Horus est en voie de suivre les attendus gouvernementaux portés par le Ségur du numérique en santé et de « Ma santé 2022 » avec en particulier, la mise en place d'une messagerie sécurisée et du renforcement des mesures d'identitovigilance. Ces projets ont avancé et devraient être finalisés d'ici 2024.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Les activités de la protection maternelle et infantile

### Actions de recherche et d'étude enfants

- Analyse des données d'activité des centres et suivi épidémiologique de la santé des enfants usagers des centres de PMI du Val de Marne ou pour lesquels les certificats de santé sont reçus.
- Étude menée par le service études recherches certificats de santé (SERCS) et réalisée en transversalité avec le service des bilans de santé en écoles maternelles (BSEM) dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de Santé Publique France, concernant l'impact de la crise sanitaire sur le statut staturo-pondéral des enfants de 4 ans bénéficiant d'un bilan de santé en école maternelle de l'équipe de la PMI.
- Analyse du circuit PMI-maternité afin d'améliorer le remplissage des premiers certificats de santé ainsi que les liens PMI et maternités (via les professionnels de liaisons). Ce travail a été réalisé grâce à l'accueil d'une stagiaire de l'EHESP.
- Travail initié avec la VISU sur la santé des mères et des enfants en quartiers politiques de la ville à partir des premiers certificats de santé.
- Mise en place d'ateliers avec le Dr Jean-Pierre Ménard à destination des professionnels intervenants en collèges (SEVAS - séances d'éducation à la vie affective et sexuelle) afin d'actualiser et de faciliter le partage d'outils d'animation.
- Étude diagnostic, en lien avec la DEMO, de l'offre actuelle en centres de PMI et des besoins sur le territoire en soins et consultations infantiles, afin de pouvoir mieux prendre en compte ces besoins sociaux et adapter l'offre.
- Évaluation via un questionnaire en ligne du recours aux techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) par les professionnels de PMI et des contraintes d'accès aux centres PMI.

### Protection infantile et santé des enfants

- 19 280 naissances domiciliées (chiffres INSEE 2021).
- Près de 62% des enfants val-de-marnais nés en 2022 ont été vus en centre de PMI durant leur première année tous actes confondus (11 946 enfants).
- 33 899 enfants ont été vus en 2022 quel que soit l'acte.
- 59 024 consultations médicales pédiatriques (soit 10% de moins qu'en 2021) ont été réalisées auprès de 23 142 enfants de 0 à 6 ans (soit 8% de moins qu'en 2021). Au cours de ces consultations, 63 509 vaccinations ont été réalisées (soit 3% de moins qu'en 2021).
- 19 925 actes de puéricultrice (chiffre équivalent à 2021 (n=19 821)) et 16 794 actes d'auxiliaire de puériculture ont eu lieu équivalent à 2021 (n=16891)).
- 30 287 consultations ont été réalisées par les puéricultrices.
- 4 222 enfants ont été vus à domicile par une puéricultrice au cours d'une visite à domicile (VAD) (4949 soit 14,2% de moins qu'en 2021).
- 2 693 enfants ont eu un acte de psychologie.

### Santé des femmes enceintes - Planification et éducation familiale

- 11 985 consultations de gynécologie ont été réalisées (soit 15% de moins qu'en 2021). On compte également 1181 consultations post-natales.
- Les consultations de gynécologie ont été faites auprès des 8 073 femmes vues par un médecin ou une sage-femme (soit 15,6% de moins qu'en 2021).
- 4 041 entretiens infirmiers (équivalent à 2021, (n=3960)) et 2 916 entretiens de conseil conjugal et familial (soit 20% de moins qu'en 2020) ont eu lieu pour un motif de gynécologie.
- Parmi eux, on compte : 119 entretiens téléphoniques de conseil conjugal et familial et 540 entretiens téléphoniques infirmiers.
- 4 552 femmes enceintes (équivalent à 2021 (n=4 597)) ont bénéficié de 11 361 actes médicaux en centre de PMI-CPEF par un médecin ou une sage-femme de PMI (soit 5,8 % de plus qu'en 2021).
- 1 989 femmes enceintes ont bénéficié d'une visite à domicile (équivalent à 2022, n=1951), dont 20 en téléconsultations.
- 2 478 femmes ont bénéficié d'un entretien prénatal précoce (soit 26% de plus qu'en 2021) dont 26 téléconsultations.

## Modes d'accueil de la petite enfance

- **Poursuite de la dynamique de développement de l'offre d'accueil collectif** avec 27 ouvertures de crèches (26 en 2021) ce qui représente 5,1% de croissance d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

La DPMIPS a accompagné 128 porteurs de projets d'ouverture d'EAJE, 101 projets d'ouverture restent encore en accompagnement dans l'intérêt de la qualité future de l'accueil bien qu'il s'agisse d'une politique volontariste.

Le renforcement des équipes de territoire avec la constitution en 2021 de binômes de territoire composés d'une puéricultrice et d'une éducatrice de jeunes enfants chargées de l'accompagnement des projets, du suivi et du contrôle des EAJE a permis d'améliorer le taux de contrôle des établissements ouverts à 69 % en 2022.

L'objectif pour 2023 est de suivre un programme annuel de contrôle des structures en tenant compte de la réglementation qui s'est renforcée entre 2021 et 2022 et du nombre toujours croissant d'établissements à contrôler d'une année sur l'autre (+ 15% en 5 ans).

Un contrôle sur pièces, de nos procédures en matière de suivi et de contrôle des EAJE, par la DRIEETS, est intervenu fin 2022, à la demande du Ministère. Cela a permis de conforter nos process de contrôle des EAJE et d'échanger sur nos articulations attendues autour des structures dysfonctionnantes comme la réglementation le porte.

- **Concernant l'accueil individuel :**

### **Agréments des assistants maternels**

La DPMIPS a poursuivi son travail d'accompagnement des équipes de terrain dans le suivi des pratiques professionnelles des assistants maternels employés par des particuliers relevant du champ de compétence des équipes de PMI. Un nouveau guide à destination des professionnels de PMI a été élaboré afin de les accompagner dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en vigueur. Les équipes de PMI en EDS, secrétaires, puéricultrices, et les médecins ont poursuivi le suivi des assistants maternels agréés et procédé, comme le prévoit la réglementation, à la levée des restrictions d'âge quand les conditions de sécurité au domicile étaient réunies.

4 345 assistants maternels sont agréés (4 757 en 2021) pour une capacité totale de 12 448 places (12 371 en 2021).

300 exercent en crèches familiales (345 en 2021).

3 933 assistants maternels sont en activité, tandis que 320 assistants maternels se déclarent en inactivité (sans enfants ou indisponibles à l'accueil), soit un taux d'inactivité de 8,1 %.

204 nouveaux agréments ont été délivrés et 144 candidats se sont vus refuser l'agrément (soit un taux de refus de 41,3 %). 729 renouvellements d'agrément ont été délivrés. 347 extensions et 1 118 demandes de modifications accordées avec un taux d'accord de 64 %.

Suivi professionnel des assistants maternels employés par des particuliers employeurs : au cours de l'année 2022, 3 343 assistants maternels ont reçu au moins une visite à domicile de la puéricultrice en charge du suivi de leur agrément pour un total de 4 477 visites réalisées (4 343 en 2021).

### **Agréments des assistants familiaux**

328 assistants familiaux sont agréés par le Département, pour une capacité de 633 accueils. 56,17% des assistants familiaux recrutés sont employés par le Département du Val-de-Marne, les autres par des placements familiaux associatifs. 40 assistants familiaux sont actuellement sans employeur.

36 demandes d'agrément d'assistants familiaux ont été traitées (63 en 2021). 4 candidats ont renoncé à leur demande en cours d'évaluation. Ainsi, sur les 32 dossiers dont l'instruction a pu aboutir, 15 nouveaux agréments familiaux ont été délivrés (21 en 2021) et 17 candidats n'ont pas obtenu l'agrément, (soit un taux de refus de 53%). 39 demandes d'extension d'agrément ont été traitées par le service, dont 31 ont obtenu un accord (79 %).

Les 23 demandes de renouvellement d'agrément ont été accordées.

- **Suspensions d'agrément, CCPD :**

10 mesures conservatoires de suspension d'agrément prononcées.

10 dossiers ont été présentés à la commission consultative paritaire départementale pour délivrer un avis au Président du Conseil Départemental en vue d'un retrait d'agrément ou d'un non renouvellement. Pour les assistants maternels, 8 décisions de retrait et 2 décisions de non

renouvellement ont été prononcées par la DPMI. Aucun dossier concernant des assistants familiaux n'a été présenté en 2022.

- **Établissements d'accueil des jeunes enfants**

554 établissements (soit +1,6 % par rapport à 2021), dont 219 structures municipales (dont 21 en délégation de service public), 74 structures départementales, 243 structures privées, ainsi que 18 structures hospitalières.

En 2022, 382 visites de suivi et de contrôle des EAJE ouverts (360 en 2021) ont été réalisées dans 351 EAJE, soit un taux de suivi de 69% des établissements ouverts au lieu de 66% en 2021.

## Bilans de santé en école maternelle

18 346 enfants de 4 ans étaient scolarisés en moyenne section maternelle lors de l'année scolaire 2021-2022, 17 995 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé, soit 98,1% de l'effectif, 40,5 % des enfants ont nécessité une orientation vers un professionnel de santé. On note une baisse du taux d'orientation d'environ 2% cette année dans la plupart des communes. Il persiste cependant des disparités territoriales, ainsi certaines communes comme Villeneuve St Georges et Boissy-Saint-Léger voient leur taux d'orientations augmenter.

Le taux de caries est en baisse, soit 12,6% de caries contre 14,9% juste après le confinement, on note aussi une baisse du taux de surpoids, soit 7,1% d'enfants en surpoids pour 8,7% lors de la reprise dans les écoles en 2020.

Le taux d'orientation pour des troubles visuels reste élevé à 13,9%, ainsi que le taux d'orientation pour un retard dans l'acquisition du langage, soit 13,3%. Les orientations pour un retard du développement psychomoteur et/ou des troubles du comportement restent stables à 2,3%.

De nombreux échanges avec les familles sous forme d'entretiens dans l'école ou d'entretiens par téléphone ont été indispensables à l'accompagnement à l'accès aux soins des enfants, soit 20 800 entretiens qui ont permis à plus de 90% des enfants orientés de consulter cette année suite aux préconisations de l'équipe des bilans de santé. Certains suivis restent cependant en attente suite au délai de prise en charge dans les centres médico-psychologiques (CMP), cette problématique concerne aussi la prise en charge en orthophonie.

Ces situations suscitent la mobilisation des professionnelles qui doivent rechercher des solutions pour ces familles, auprès des centres de PMI de proximité le plus souvent ou en utilisant les services proposés par les communes.

La mise en œuvre des bilans de santé dans les écoles est simplifiée par la reconnaissance des équipes par les services de l'Éducation Nationale (EN). Les équipes éducatives révèlent régulièrement des situations complexes rencontrées par des enfants qui ne répondent pas toujours à notre critère d'âge BSEM. Ces situations mobilisent l'équipe qui met en lien les professionnels de l'EN avec les interlocuteurs concernés et assure le suivi de cette mise en relation.

Les résultats des dépistages BSEM sont utiles au suivi de la santé des enfants de 4 ans dans chaque territoire du Département. Ils sont partagés avec l'ensemble des communes depuis 2012 et ont participé cette année pour certaines d'entre elles, à l'évaluation de leur contrat local de santé.

Les problématiques de santé révélées par les dépistages BSEM participent à la définition de nouveaux projets de la DPMI. Les échanges avec les professionnels d'autres Départements comme celui du 77 ou du 91 cette année, participent à l'unification des pratiques.

Une étude menée par le SERCS (service études, recherches et certificats de santé) et réalisée en collaboration avec le service a fait l'objet d'une publication au Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH) en avril 2022. Elle a démontré, à partir des données de recueil de la santé des enfants val de martinais scolarisés en moyenne section de maternelle, l'impact de la crise sanitaire due au COVID sur le statut staturo-pondéral de ces enfants.

Au regard du nombre conséquent d'enfants dépistés, on peut affirmer que le surpoids et l'obésité de ces enfants ont augmenté significativement en 2020-2021, en comparaison des deux années scolaires précédentes. Cela s'inscrit dans un contexte où la crise sanitaire a limité fortement les activités et a induit un mode de vie plus sédentaire avec en corollaire une modification de l'alimentation du fait d'un moindre accès aux cantines scolaires. Les facteurs de risque associés sont la scolarisation en zone REP et REP+, ainsi que le sexe féminin. Des actions de prévention nutritionnelle et de prise en charge du surpoids et de l'obésité des enfants sont des mesures adaptées que les professionnels de PMI peuvent mettre en œuvre et accompagner auprès des

familles concernées. Cette publication a fait l'objet d'un éclairage médiatique national au printemps 2022.

## Les actions de la promotion de la santé

---

### Promotion de la santé des enfants en PMI

- **La prise en charge des enfants de 2 à 7 ans en surpoids avec le RÉPOP (Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique)**  
8 médecins exercent une consultation dédiée RéPOP dans 9 centres de PMI. Entre septembre 2021 et septembre 2022, 26 nouveaux enfants ont été inclus et 49 consultations effectuées (versus 31 nouveaux enfants et 83 consultations l'année précédente). Depuis octobre 2016 (date du début des consultations RéPOP en PMI du Val de Marne), 191 enfants ont été inclus. Actuellement, la file active est de 89 enfants qui ont pu bénéficier chacun en moyenne de 3,7 consultations médicales pour leur surpoids depuis le début de leur prise en charge dans les centres de PMI.
- **Atelier parent/enfant d'activité motrice libre**  
Suite à l'arrêt de cette activité du fait du COVID, seul un centre de PMI a pu reprendre l'activité : la PMI Voltaire d'Ivry sur Seine qui a proposé 2 cycles de 6 séances à 6 enfants et leurs parents. Un nouveau centre (Madeleine Bres à Fresnes) a pu travailler sur ce projet, être équipé et l'a finalisé avec début des ateliers en septembre 2022.  
À ce jour, 4 centres de PMI sont équipés : Voltaire à Ivry, Commune de Paris à Vitry, Mozart à Villeneuve-Saint-Georges et Madeleine Bres à Fresnes. Les centres de PMI de Créteil (Beuvin et Terrasse) ont par ailleurs, participé durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 à un projet d'atelier motricité en partenariat avec « la Maison Pour Tous » de Créteil afin de proposer fin 2022 des ateliers durant la semaine de la parentalité.  
Durant l'année scolaire 2021-22, un film a été créé afin de promouvoir et présenter cet atelier.

### Promotion de la santé de l'adolescent

- **Programme nutrition santé adolescence**  
Durant l'année 2022, le service a reçu 61 nouvelles inscriptions (versus 85 en 2021). La prise en charge des adolescents en surpoids se fait à deux niveaux, individuel et collectif.  
La prise en charge individuelle, dans le cadre de consultations infirmières, a lieu dans 5 CPEF répartis dans le Val de Marne. 274 consultations ont été programmées, 182 honorées ; soit en moyenne 30 consultations effectuées par mois par l'infirmière. La file active est de 61 adolescents. En moyenne, ces enfants ont pu bénéficier de 5 consultations depuis le début de leur prise en charge, avec 1 à 3 consultations par an.  
Durant l'année scolaire 2021-2022, pour les jeunes de 11-14 ans, 3 ateliers de prise en charge collective « Manger mieux, bouger plus » ont débuté en mars 2022.  
Sur les 61 adolescents inscrits, 38 ont débuté les ateliers et 36 les ont finalisés. L'assiduité des jeunes aux séances a été très satisfaisante (78%). Pour les lycéens (15-20 ans), un stage « Surpoids, choisir de mieux vivre » a été proposé : 17 adolescents se sont inscrits et 6 jeunes ont participé au stage. L'assiduité aux séances a été de 81%.  
4 classes de 24 élèves (soit 96 collégiens) ont bénéficié de cette intervention dans un collège REP+. L'animation a aussi été proposée lors d'une journée de prévention de la ville de Sucy en faveur du grand public et au Foyer de Villiers pour des jeunes placés.
- **Programmes « Cet autre que moi » et « En visage »**  
Les dispositifs « Cet Autre Que Moi » et « En Visage » sont des actions éducatives permettant, par le biais de différents outils notamment vidéos, de mettre en mots la relation à l'autre comme à soi-même, d'instaurer des espaces d'échanges s'articulant autour de l'altérité, de la construction de soi, de la prise en compte de la différence. Ils constituent en soi un outil de prévention et d'apaisement de la violence.  
Ces actions sont réalisées par deux agents du service mais également par des clubs de prévention sous la coordination des deux agents du service. Les deux agents du service ont pu proposer le programme à 328 classes avec 7 611 collégiens sur 52 collèges dont 14 établissements en REP et un en REP+.  
Les clubs de prévention ont quant à eux, réalisé l'action dans 7 collèges : 38 classes (948 collégiens).

Une formation est proposée par ailleurs aux partenaires, elle est assurée par l'association « Je tu il » et est organisée et rémunérée par la DPMI. 2 sessions de formations ont été proposées et ont rassemblé 32 professionnels (éducateurs spécialisés des clubs de prévention, infirmières et assistantes sociales de l'Éducation nationale). Puis dans un second temps, un accompagnement individuel est proposé par les deux agents du service à ces partenaires formés et qui commencent l'action dans les collèges.

- **Bus Prévention Santé**

Sur l'année scolaire 2021-22, 5 638 adolescents et jeunes adultes ont participé aux actions du Bus Santé soit 260 interventions réalisées.

Le bus est intervenu dans 38 collèges du Val de Marne (12 REP, 2 REP+) auprès de 4 425 collégiens de 191 classes.

Hors collèges, 1213 adolescents et jeunes adultes ont bénéficié d'une animation du bus santé.

Le bus est intervenu dans 4 lycées lors de 5 interventions ; 11 classes, de seconde ou de première, et 217 lycéens ont ainsi pu en bénéficier.

Des actions ont aussi été menées auprès de 168 jeunes placés - enfants et jeunes adultes suivis par la DPEJ - au cours de 6 interventions dans 4 structures différentes (Placement Familial, MECS, Foyer, UEAJ).

Le bus par ailleurs, est intervenu auprès de 192 enfants ou adultes handicapés pendant 29 interventions dans 7 structures différentes (IME, SESSAD, ESAT...).

Enfin, 636 Val-de-Marnais ont pu bénéficier d'une intervention du Bus santé lors de manifestations avec des municipalités (soirée dépistage IST, Forum des Sports...). Du fait du COVID, les grandes manifestations telles que la Fête des Solidarités ont été de nouveau annulées cette année.

## Promotion de la santé des enfants à l'international

- **Programme d'entraide auprès du Vietnam et de Zinder**

Dans le cadre de la coopération du Val de Marne à l'International, des projets dans le domaine de la prévention maternelle et infantile ont été proposés.

## Santé publique bucco-dentaire

Les missions du Service de Promotion de la Santé Bucco-Dentaire (SPSBD) s'adressent prioritairement aux jeunes val-de-marnais.

Elles comportent des actions, organisées en secteurs, de formation de professionnels relais (professionnels des centres de PMI, d'IME, de CAMPS, des équipes éducatives de l'Éducation Nationale), de sensibilisation et de dépistage auprès de divers publics (publics des structures de la petite enfance dont les parents, d'élèves de grande section d'écoles maternelles, de CP, de CE1, d'ULIS d'UP2A de CM1 d'écoles élémentaires ainsi que des collégiens de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> et des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Au total, ce sont 93 professionnels qui ont été formés dans le cadre des formations relais au CPPA ou sur sites ; 926 enfants et 618 familles dans le cadre des actions petite enfance menées directement par le service en centres de PMI et en crèches départementales, 6202 enfants d'écoles maternelles, 14 307 élèves d'écoles élémentaires du CP au CM1 dont 4 861 ont bénéficié d'une action de dépistage directement par le Service de Promotion de la Santé Bucco-Dentaire. Enfin ce sont 382 enfants dans des structures accueillant des personnes en situation de handicap et 1777 collégiens qui ont été touchés. 28 511 kits d'hygiène bucco-dentaire ont été remis lors de ces différentes actions. Le nombre total de structures concernées est de 387 réparties dans 29 villes du Val-de-Marne dont les 19 villes conventionnées avec le Val de Marne pour l'année scolaire 2021-2022.

D'autres actions ont également été menées à savoir la sensibilisation de 63 étudiants de service sanitaire (Odontologie et UPEC) à la santé orale et l'accueil de 18 binômes de chirurgiens-dentistes qui ont réalisés leur stage en centres de PMI.

Le programme départemental de santé bucco-dentaire bénéficie par ailleurs d'un soutien financier de l'ARS Île de France à hauteur de 120 000 euros par an. C'est une marque de reconnaissance de l'engagement du Conseil départemental du Val-de-Marne à la réduction des inégalités de Santé dans le cadre de cette politique volontariste.

## La formation des professionnels de la petite enfance

---

- 56 élèves sont entrés à l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture (IFAP) pour suivre la préparation au diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, dont 50 en cursus complet en septembre 2021 et 6 en cursus passerelle (Bac ASSP et aide soignantes).  
Depuis septembre 2022, 40 élèves suivent la formation.  
28 étudiantes ont suivi la formation pour la préparation au diplôme d'État de puéricultrice (session octobre 2021-octobre 2022).  
Depuis octobre 2022, 26 étudiantes suivent cette formation (session octobre 2022-octobre 2023).
- 32 actions de formation ont été réalisées au Centre Professionnel et de Pédagogie Appliquée (CPPA) en 2022, soit un total de 1204 journées de formation pour 412 apprenants accueillis en présentiel ou à distance.  
2 sessions de formations continues ont dû être annulées en raison d'un manque d'inscription.  
Au-delà du programme de formation continue, le CPPA a, au cours de l'année 2022, participé à la formation des assistants maternels et familiaux.
- 232 assistants maternels ont bénéficié d'une formation selon la réglementation au regard de leur agrément :
  - Deux groupes de formation de 20 H pour 10 apprenants soit 30 jours.
  - Trois groupes de formation 80H en interne pour 44 apprenants - 572 jours
  - Cinq groupes de formation 80H en externe (IFAC) pour 83 apprenants - 1079
  - Cinq groupes de formation 40H en distanciel pour 56 apprenants - 392 jours
  - Deux groupes de formation 40H en présentiel pour 39 apprenants - 273 jours.
- 29 assistants familiaux sont entrés en seconde année de formation au DEAF (diplôme d'État d'assistant familial).
- Au total, 411 apprenants ont fréquenté le service des formations aux Métiers de l'Enfance en 2022.

## La gestion administrative, budgétaire et logistique

---

### • Service Administratif et Financier

Le Service administratif et Financier (SAF) met en œuvre et coordonne les moyens et ressources nécessaires aux professionnels pour l'exercice de leurs missions de PMI : ressources humaines, formations, budget - finances, logistiques. Le Service est composé de 12 agents.

Durant l'année 2022, le SAF a accompagné la Direction dans plusieurs projets Ressources Humaines de réorganisation :

- ➔ Poursuite du chantier de transfert des compétences PMI de la CPAM du Val de Marne avec la départementalisation progressive des postes des agents placés sous sa responsabilité et exerçant dans les 5 centres de PMI et les secteurs de prévention au Département, lors des départs à la retraite ou mobilité des agents,
- ➔ Recrutement de 6 postes de puéricultrices chargées des modes d'accueils individuels pour renforcer la coordination des missions auprès des assistants maternels.
- ➔ Près de 10 postes équivalent temps plein de médecins sont actuellement vacants : la direction fait en effet face à une tension sur le recrutement des médecins sur certains secteurs géographiques du département.

### • Secteur Finances

Accompagnement de la mise en place du Plan Addictions dans le cadre de l'appel à projet de la CPAM et le déploiement du Plan National Stratégie de Prévention et Protection de l'Enfance dans le cadre de la contractualisation avec l'État pour la période triennale.

### • Secteur Mobilité - recrutements

50 commissions de recrutements ont été organisées sur l'année, avec le recrutement de près de 90 professionnels sur postes vacants.

- **Secteur Formation**

Actions de formations pour accompagner et soutenir les professionnels dans leurs parcours de formation. Les colloques, journées d'études et conférences pour l'actualisation des connaissances médicales et paramédicales ont permis à près de 84 professionnels de PMI de participer à 22 colloques payants et gratuits équivalent à 45 journées de formations.

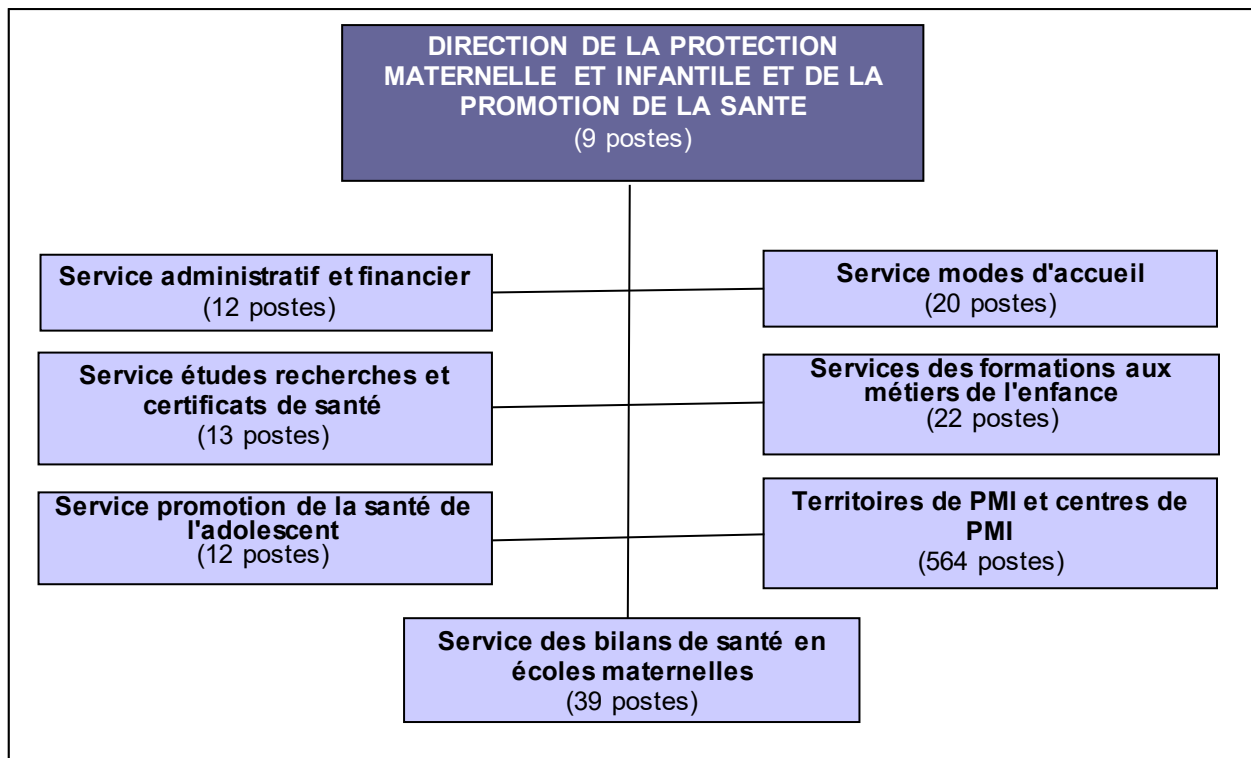
Le plan de formation est décliné en plusieurs axes :

- Les formations en intra organisées par la Direction :  
La formation « Boîte verte » sur les outils de suivi des enfants en surpoids en consultation ou séances collectives qui a concerné 80 professionnels des centres de PMI  
La formation au référentiel métier des auxiliaires de puériculture, près de 130 professionnels vont bénéficier de cette formation  
Le Plan de formation sur les addictions dans le cadre de l'appel à projet de la CPAM a été initié avec le démarrage des 18 sessions de formation sur l'axe 1 dédié au repérage des consommations à risque, près de 300 professionnels sont concernés par cette formation sur 2 jours. L'axe 2 dédié à l'accompagnement à l'arrêt et la réduction des consommations sera impulsé en 2023.  
Les matinales médicales dédiées aux médecins en pédiatrie et en gynécologie et aux sages-femmes en fonction de la thématique. 3 matinales médicales ont été organisées en distanciel permettant d'accueillir près de 60 professionnels sur chaque conférence. Plusieurs thématiques ont été proposées : point sur l'actualité de la vaccination, lutte contre les addictions, sommeil et rythme des nourrissons, enfants et adolescents.  
Une matinale paramédicale dédiée aux puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants sur le thème de la prévention Écrans a été organisée avec près de 200 participants.  
Les matinales thématiques sur le dépistage de la dépression maternelle : 3 matinales sur ce thème ont été organisées en 2022 en direction des puéricultrices de PMI, médecins, sages-femmes et psychologues.
- Les formations en inter :  
Les formations inscrites au Plan de formation de la collectivité :  
La formation management en direction des médecins de PMI en EDS  
La formation sur l'allaitement maternel intégrant les ateliers thématiques  
La formation pour les professionnels des CPEF nouvellement recrutés sur le thème « Situations complexes dans la prise en charge des mineures »,  
Les formations PSC1 et lutte contre les incendies.  
Près de 200 professionnels ont participé aux formations du Service ForME (CPPA), formations intra DRH (allaitement, PSC1, habitations électriques, conduite de projets...), CNFPT, Centre ressources, autres formations (logiciels métiers, violences intrafamiliales...).  
Les ateliers d'analyses de pratiques déployés pour les médecins d'EDS, les professionnels des centres de planification et d'éducation familiale (infirmières, conseillère conjugale et familiale), les psychologues, les sages-femmes et les éducatrices de jeunes enfants. Un nouvel atelier a été ouvert pour les médecins référents du réseau des enfants confiés.  
Ces ateliers permettent aux professionnels de partager entre pairs, d'échanger dans un cadre bienveillant et de réfléchir sur sa pratique professionnelle.  
La Direction a accueilli 191 stagiaires sur les différents métiers en centres de PMI et en EDS pour une durée moyenne de 4 semaines de stage dans un contexte de crise sanitaire.



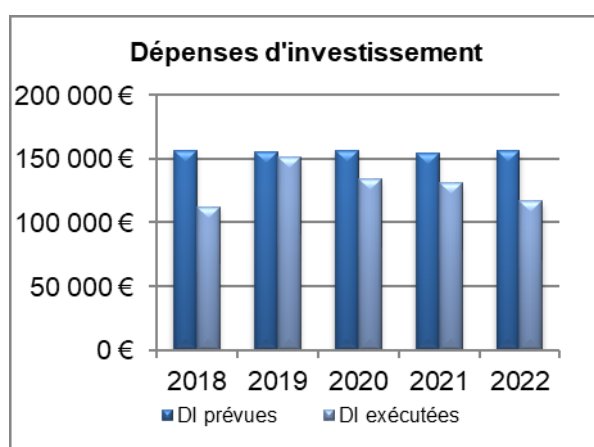
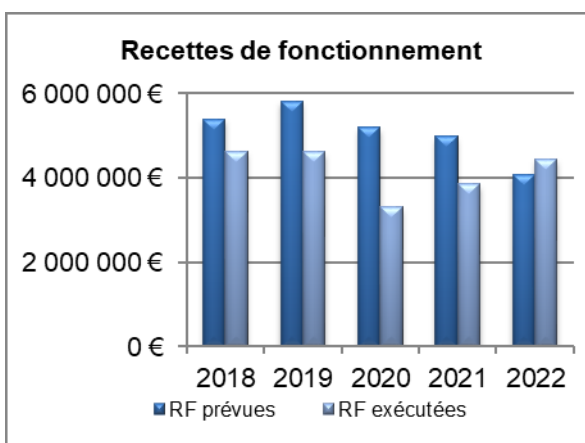
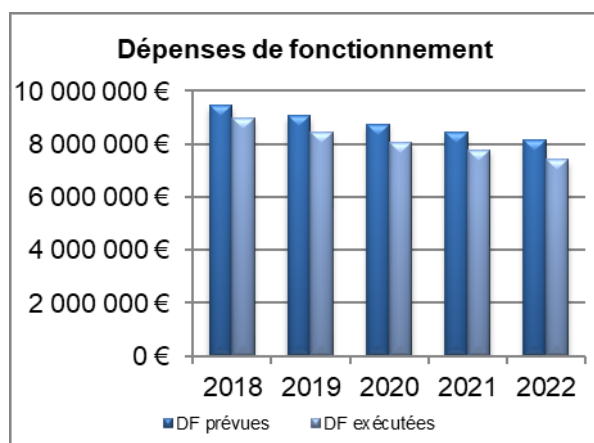
# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



La DPMI-PS compte 691 agents : professionnels médico- sociaux, de la petite enfance, de la santé et agents administratifs titulaires dont près de 70 % des effectifs appartiennent à la catégorie A de la filière médico-sociale. Des professionnels vacataires et formateurs interviennent dans les écoles et au CPPA. Le taux de vacance moyen de la Direction s'élève à 10 % sur l'année représentant près de 70 postes budgétaires.

## Les données budgétaires



La DPMI-PS a consommé un budget global 2022 de 7 406 267 € sur une enveloppe prévisionnelle de 8 128 546 €, soit un taux de consommation des crédits de 91,12 %.

Les crédits de fonctionnement ont été consommés à hauteur de 7 768 195 € et affichent un taux d'exécution budgétaire de 91,97 %.

Ces crédits sont imputés aux dépenses de fonctionnement des 72 centres de PMI et de CPEF départementaux et conventionnés (municipaux, hospitaliers, CPAM et privés) et aux dépenses de fonctionnement des écoles et du CPPA pour la formation continue des professionnels.

Les crédits relatifs à la masse salariale 2021 (37 466 080 €) de la direction ont été consommés à hauteur de 35 570 085 € soit 94,94 %.

Les crédits d'investissement ont été consommés à hauteur de 116 697 € sur une enveloppe de 156 102 € soit un taux d'exécution de 74,76 %. Ces crédits sont affectés aux dépenses d'investissement dans les centres de PMI et au fonds de soutien à l'investissement pour la création de nouvelles places en crèches.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 4 689 398 € affichant un taux de réalisation de 115 %. Le niveau de recouvrement des recettes a été impacté par la perception de la recette du Plan de Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance dans le cadre de la contractualisation avec l'État pour la première année.

## Les travaux

L'année 2022 a été marquée par la rénovation complète des locaux du centre de PMI de Valenton et la relocalisation du centre de PMI de Villeneuve Saint Georges Carnot au 1 Rue Pasteur, au sein d'un programme immobilier neuf.

Par ailleurs, la Direction a été associée aux études et programmes à venir pour la relocalisation des centres de Fontenay-sous-Bois (PMI Les Larris), Créteil Pointe du Lac, Saint Mandé, Boissy-Saint-Léger (Projet NPNRU), Chennevières (Projet ANRU) et Sucy en Brie.



Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Solidarités

DPMI-PS

# DIRECTION DE L'HEBERGEMENT DES FAMILLES VULNERABLES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

En 2022, 1 403 enfants (911 familles) ont bénéficié d'une prise en charge par la direction de l'hébergement des familles vulnérables :

Dispositif	Nb de familles	Nb d'adultes	Nb d'enfants	Total
Hôtels	337	339	517	856
Logements-relais	363	377	636	1013
Centres maternels	211	214	250	464
<b>TOTAL</b>	<b>911</b>	<b>930</b>	<b>1403</b>	<b>2333</b>

### LES SAISINES DHFV

- **317 interpellations** (305 en 2021) par les Espaces Départementaux de Solidarités (EDS) et les associations habilitées partenaires.

### LA MISE A L'ABRI DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

- La DHFV a été saisie de 83 situations de femmes victimes de violences.
- La résidence Marielle Franco a accueilli 152 femmes et 192 enfants pour une mise en protection et gestion de la crise.
- 4 nouveaux logements relais ont été mis à disposition par les Villes, soit 14 au total.

### L'ACCUEIL DES FAMILLES UKRAINIENNES

- 21 logements-relais ont été mobilisés pour l'accueil des familles ukrainiennes.
- 28 adultes et 25 enfants y ont été accueillis (22 familles).
- 13 familles sont toujours hébergées.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de l'hébergement des familles vulnérables (DHFV) intervient conformément aux articles L222-5, L121-1 et L116-1 du Code de l'action sociale et des familles et du Règlement départemental d'aide sociale. A ce titre, elle est amenée à prendre en charge les femmes enceintes et les mères isolées avec leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans ainsi que des familles bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire.

Dans ce cadre, elle pilote 3 dispositifs d'hébergement et d'accueil mères/enfants :

- Les hôtels meublés
- Les logements relais
- Les centres maternels

Parallèlement, la DHFV réceptionne les demandes de mise à l'abri des femmes victimes de violences via deux dispositifs d'hébergement dédiés :

- La résidence « Marielle Franco »
- Le dispositif d'hébergement en logements-relais en partenariat avec les Villes et l'Etat

La DHFV gère pour partie le contingent départemental de logements pérennes permettant à des familles prises en charge en hôtel ou en logement relais d'accéder à un logement social.

Enfin, en partenariat avec la direction des ressources humaines, la DHFV prend en charge à l'hôtel des agents départementaux en rupture d'hébergement.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

Précédemment appelée Mission Hébergement Logement, la direction de l'hébergement des familles vulnérables a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans le cadre du nouvel organigramme départemental.

En application du Code de l'action sociale et des familles, la direction s'est recentrée sur ses missions réglementaires en réservant ses prises en charge en hôtel pour les mères isolées avec enfants de moins de trois ans.

Le secteur « Hébergement à l'hôtel » a été réorganisé et sécurisé par la mise en place d'un paiement sur facturation des hôteliers.

Une réflexion a été amorcée en 2022 sur le développement d'outils informatiques adaptés à l'activité de la direction et aux exigences du Règlement général de protection des données (RGPD). Un travail est également en cours sur la fluidification et la sécurisation des procédures de traitement des demandes et des données sensibles avec les partenaires de la direction.

Le principe de la création d'une ligne téléphonique dédiée aux personnes victimes de violences, à leurs proches et aux professionnels confrontés à ces situations a fait l'objet d'une concertation partenariale à partir de mars 2022. Ce projet a mobilisé une partie des agents tout au long de l'année dans le cadre de la mise en place d'un comité de pilotage, et de réunions de travail transversales tant en interne qu'en externe avec l'Etat, les associations partenaires, les EDS et les CCAS notamment.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Les saisines DHFV en 2022

---

Orientations des 1<sup>er</sup> demandes par dispositifs d'accueil en 2022 :

- Hôtel 50%
- Sans suite 13%
- Résidence Marielle Franco 11%
- Relais de Thiais 10%
- Centre maternel 7%
- Refus hors critère 4%
- Logement relais 3%
- CHU Olympe de Gouges 2%

Concernant les orientations réalisées par la DHFV suite à une première interpellation, il est à relever, pour l'année 2022 :

- Une légère augmentation (+10%) des orientations vers l'hôtel (131 contre 119 en 2021) ;
- Un triplement du nombre d'orientations vers un centre maternel (19 en 2022 contre 6 en 2021) ;
- Un nombre constant d'interpellations pour la mise à l'abri de femmes victimes de violences conjugales (83 en 2022 contre 84 en 2021), représentant 26% des saisines de la DHFV en 2022.
- Si un pic d'activité en matière de première interpellation reste notable sur les mois de janvier, mars et octobre, il semble s'aplanir sur le reste de l'année par rapport aux années antérieures.

## L'hébergement à l'hôtel

---

### Les familles prises en charge à l'hôtel

En 2022, la DHFV a été sollicitée par les EDS ou les associations habilitées pour 317 demandes de prise en charge à l'hôtel, soit 4% de plus qu'en 2021. 217 de ces demandes (soit 68%) ont fait l'objet d'un accord.

Les principaux motifs d'une non de prise en charge sont :

- Femmes non isolées par exemple,
- Retour au domicile,
- Familles ne donnant pas suite aux propositions.

Une réorganisation de ce secteur a été réalisée en cours d'année afin d'une part de fluidifier le traitement administratif des dossiers et d'autre part, de sécuriser les procédures de paiement des prestataires hôtelières.

L'abandon de l'utilisation du progiciel « Solis » au profit de la mise en place d'une facturation mensuelle a permis de se conformer aux règles de comptabilité publique tout en améliorant les délais de traitement des dossiers.

Une réflexion a été engagée fin 2022 afin d'aboutir au 1<sup>er</sup> semestre 2023 à une dématérialisation complète des dossiers Familles.

**Ainsi, au cours de l'année 2022, 337 familles, représentant 856 personnes dont 517 enfants, ont été prises en charge à l'hôtel. 65 enfants (soit 34 familles) bénéficiaient d'une mesure de protection de l'enfance** (aide éducative à domicile ou aide éducative en milieu ouvert).

131 nouvelles familles, soit 12 de plus qu'en 2021, ont intégré le dispositif de prise en charge hôtelière.

La durée moyenne de séjour est de 2 ans et 245 jours.

La composition familiale moyenne est de 2,71 personnes.

20% des familles ont versé une participation financière mensuelle correspondant à 10% de leurs ressources.

**Au 31 décembre 2022, 123 familles étaient toujours accueillies à l'hôtel.** 42% des nouvelles familles accueillies à l'hôtel sont des femmes avec un enfant. Les femmes avec un ou deux enfants représentent 71 % des prises en charge en hôtel financées par le Département (76% en 2021).

## Les fins de prise en charge

**214 fins de prises en charge ont été enregistrées en 2022.**

**83 d'entre elles ont concerné des familles dont les enfants avaient dépassé l'âge de 3 ans et dont la situation administrative ne permettait pas d'intégrer un parcours résidentiel classique.** Ces fins de prises en charge ont été lissées en trois étapes (avril/juillet/octobre) et ont fait l'objet d'un travail de préparation en amont avec la direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi (DASIPE), la médiatrice départementale et le service intégré d'accueil et d'orientation 94 (SIAO).

Ces fins de prises en charge ont fait l'objet de 55 recours gracieux formés par les familles ou par leurs référentes sociales en EDS (25). 26 de ces demandes de recours (soit 47%) ont reçu un avis favorable se traduisant par une prolongation de prise en charge à l'hôtel de 3 à 6 mois dans l'attente, pour certaines d'entre elles, d'une place en logements relais ou de la fin de l'année scolaire dans l'intérêt des enfants.



Motifs de fin de prise en charge hôtelière en 2022 :

- Enfants de plus de 3 ans (39%)
- Orientations en logements relais (22%)
- Logements pérennes (6%)
- Départs volontaires (5%)
- Autres (28%)

## Les orientations à la sortie de l'hôtel

Lorsque la situation administrative des familles le permet, celles-ci quittent de plus en plus rapidement le dispositif hôtelier. Ainsi, 60 familles ont pu accéder à un logement relais et donc initier un parcours résidentiel.

## Les agents départementaux pris en charge à l'hôtel

Dans le cadre du partenariat instauré avec le service de l'action sociale et des loisirs, **la DHFV a pris en charge 14 agents départementaux en rupture d'hébergement**. 7 d'entre eux étaient toujours hébergés à l'hôtel au 31 décembre 2022. Dans la très grande majorité des cas (8 situations), il s'agit de personnes seules. 7 enfants ont toutefois aussi été accueillis dans ce cadre (3 situations). La durée moyenne de prise en charge est de 260 jours. 7 fins de prise en charge ont été enregistrées en 2022 en raison majoritairement de l'orientation de l'agent vers un logement social.

## Les centres maternels

---

Le Département du Val-de-Marne dispose sur son territoire de **7 centres maternels représentant une capacité globale de 139 places**. Ils sont gérés par des associations habilitées par la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ).

Depuis 2016, la DHFV a en charge la gestion budgétaire et les circuits d'accueil dans ces centres, hormis les situations de mères mineures et les jeunes majeures, avec pour objectifs :

- De recentrer les établissements sur leurs missions premières, à savoir la restauration du lien mère/enfant ;
- De fluidifier et d'optimiser les processus d'accueil et de suivi des familles grâce à un accompagnement et des projets adaptés aux différents publics concernés ;
- De privilégier l'accueil des familles sur le territoire val-de-marnais afin de conserver les liens établis avec les différents référents sociaux.

Il existe 2 types d'accueil en centre maternel :

- L'accueil immédiat répondant à une situation d'urgence de rupture d'hébergement, sortie de maternité, décohabitation familiale soudaine... ;

- L'accueil préparé suite à une évaluation en termes de protection de l'enfance.

L'année 2022 a permis de continuer le travail engagé avec les centres maternels du Val-de-Marne, en lien avec le service associatif habilité (SAH) de la direction de la protection de l'enfance et de la jeunesse (DPEJ). Les rencontres trimestrielles avec les centres maternels du territoire, le SAH et la DHFV n'ont pu se poursuivre du fait de la situation sanitaire. Deux rencontres ont eu lieu en présentiel avec les professionnels des centres maternels.

**Au cours de l'année 2022, 211 familles (214 adultes et 250 enfants) ont été accueillies en centre maternel.**

**Au 31 décembre 2022, 114 familles (soit 117 adultes et 132 enfants) étaient présentes en centres maternels**, dont 57 dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire. Il est constaté une stabilité du nombre de familles accueillies par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que la majorité du public accueilli est composé de femmes avec un enfant (77%).

En 2022, deux centres maternels ont poursuivi l'expérimentation d'accueil de couple parental, dans des logements diffus proches géographiquement de leur structure.

Les familles sont accueillies au plus près de leurs lieux de vie habituels : 97% des décisions d'accord donnent lieu à une prise en charge en Val-de-Marne.

## Les admissions et les renouvellements

La DHFV a été sollicitée pour 78 demandes d'accueil préparé. Les situations sont étudiées une fois par semaine lors d'une commission et les décisions suivantes ont été rendues : 59 accords, 12 ajournements, 7 refus.

Il est constaté une légère augmentation du nombre de demandes (+ 8 demandes par rapport à 2021), une augmentation du nombre d'accord de prise en charge (+ 10 accords) et une baisse des refus.

Les refus sont majoritairement liés à une absence de difficultés dans le lien mère enfant, à des demandes liées uniquement à une problématique hébergement, ou encore à l'âge des enfants qui ne correspond pas à une prise en charge en centre maternel (enfants de plus de 3 ans).

Lors du passage en commission et lorsqu'un accord est décidé, la DHFV qui est destinataire des places disponibles, oriente la famille sur le centre maternel le plus adapté à la situation et effectue un 1er contact avec celui-ci. Ainsi, les assistantes sociales de polyvalence n'ont pas à rechercher un lieu d'accueil.

Chaque accueil fait l'objet d'un suivi régulier. Ainsi, la situation est au minimum réévaluée 2 fois par an grâce à l'envoi de rapports rédigés par les différents acteurs intervenants auprès de la famille. La durée de la prise en charge fixée par la DHFV rythme donc le suivi des évolutions de chaque situation.

Les accueils se font majoritairement sur le Val-de-Marne : 97% des ménages y sont présents.

Par ailleurs, compte tenu du faible taux d'occupation des centres maternels, il a été possible ponctuellement d'y accueillir des familles résidant hors Val-de-Marne, avec un financement du Département d'origine.

## Les sorties de centres maternels

**Les sorties pour l'année 2022 sont au nombre de 100.** Ce chiffre a doublé par rapport à l'année précédente. La durée moyenne de séjour est d'un an et 4 mois soit 2 mois de plus par rapport à 2021.

A leur sortie de centre maternel, 28 familles continuent à être prises en charge sur un des dispositifs de la DHFV (soit 28%), à savoir :

- En logement relais (10 familles) pour les mères qui disposent de ressources (prestations familiales, RSA, salaire...) et qui entrent dans les critères de prise en charge par la DHFV.
- Dans un autre centre maternel (7 familles) soit pour des familles pour lesquelles un changement de centre maternel permet de débiter un parcours résidentiel en passant d'un accueil collectif à un accueil en logement partagé ou logement dans le diffus, soit pour des mères exclues d'une structure du fait de leur comportement, mais pour lesquelles les inquiétudes dans la prise en charge quotidienne de l'enfant sont prégnantes.
- En hôtel pour 9 familles.
- En réorientation sur une structure pour les femmes victimes de violences pour 2 familles.

## Les logements-relais

---

La DHFV a développé différentes alternatives à l'hôtel afin de sécuriser le parcours résidentiel des familles et de permettre à terme leur accès à un logement pérenne.

**Au cours de l'année 2022, 363 familles ont été accueillies en logement relais soit 377 adultes et 636 enfants.**

Pour la mise en place des logements relais, la DHFV travaille avec les associations suivantes qui accueilleraient au 31 décembre 2022, 223 familles se répartissant comme suit :

AUVM : 110 familles	ARILE : 29 familles	APSI : 28 familles
Claire Amitié : 21 familles	SNL : 14 familles	Aurore : 8 familles
Armée du salut : 5 familles	Habitat et humanisme : 5 familles	Tremplin : 3 familles

## Les entrées en logement relais

Les familles positionnées sur les logements relais doivent :

- Etre en mesure d'accéder à un logement sur le plan administratif
- Accepter l'accompagnement social de l'association qui les accueille
- Avoir a minima des ressources équivalentes au RSA
- Être à jour de leur participation aux frais hôteliers

En 2022, 105 familles sont entrées dans des logements relais (dont 54 étant composées d'une femme seule avec un enfant et 30 d'une femme seule avec deux enfants).

La majorité des familles ayant intégré un logement relais au cours de l'année 2022 est de petites compositions familiales, ce qui correspond bien au public accueilli par la DHFV.

## Les sorties de logement relais

126 familles sont sorties de logements relais en 2022, dont 61% pour aller vers des logements pérennes, principalement dans le cadre du droit au logement opposable (DALO) ou du contingent départemental.

Au cours de l'année 2022, l'association ARILE a fermé deux pavillons partagés représentant 18 places pour accueillir des femmes avec un enfant.

## Le Relais de Thiais

Il s'agit d'une structure gérée par la Croix Rouge Française. Deux travailleurs sociaux sont présents du lundi au vendredi sur une amplitude horaire de 8h à 21h afin d'accompagner les familles durant la prise en charge. Une astreinte est mise en place au-delà des horaires de présence des professionnels.

Nous orientons des familles qui sont peu connues des EDS ou pour explorer certaines problématiques (la situation familiale, le réseau élargi, la prise en charge du jeune enfant, la prise en charge médicale, les projets de la famille, les violences conjugales etc.) afin d'affiner l'évaluation et proposer une orientation adaptée à la situation. Les familles sont accueillies durant deux mois. Toutefois, il est possible de prolonger la prise en charge afin de faciliter les admissions vers les alternatives. Au cours de l'année 2022, 31 familles (31 adultes et 47 personnes) ont été accueillies au relais de Thiais dont 26 nouvelles orientations.

En 2022, les sorties du dispositif pour les 28 familles accueillies ont été les suivantes : 14 vers l'hôtel, 6 en logement relais, 3 fins de prise en charge, 2 départs volontaires, 2 réorientations Olympe de Gouges et 1 en centre maternel.

## **La prise en charge des femmes victimes de violences**

---

### **Le dispositif d'accueil d'urgence « Marielle Franco »**

En 2022, 141 orientations ont été effectuées. La résidence « Marielle Franco » est un lieu spécifique de première urgence pour les femmes victimes de violences, géré par l'association AUVM. Les femmes (avec ou sans enfants) y sont accueillies pour 2 mois maximum (15 jours renouvelables 3 fois maximum) sur orientation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) Urgence Val-de-Marne et de la DHFV. Suite à une évaluation du danger, cet accueil permet de mettre à l'abri ces femmes ainsi que leurs enfants afin de gérer la crise et de pouvoir engager les actions nécessaires à leur protection. Les admissions se font majoritairement le jour-même de l'orientation. La résidence propose une sécurité importante par la présence de professionnels ; à savoir les maîtresses de maison, les éducatrices ainsi qu'une équipe d'agents médiateurs et de veille. Le bâtiment est surveillé par un système de vidéosurveillance et l'entrée se fait via trois accès successifs sécurisés. Des activités sont proposées au sein de la résidence par les professionnels et par des intervenants extérieurs.

La sortie du dispositif est préparée en concertation avec les différents partenaires (assistante sociale, AUVM, SIAO Urgence et DHFV). L'objectif de cette préparation est d'éviter les prises en charge hôtelière dans le but de ne pas précariser davantage les situations de ces femmes et ainsi de les préserver d'un retour au domicile conjugal.

- **Les femmes accueillies en 2022**

**En 2022, la résidence a accueilli majoritairement des femmes seules (29%) et des femmes avec deux enfants (28%) dont 18 % avec des enfants**

de moins 3 ans, ce qui représente le public principalement pris en charge par la DHFV.

On compte également 19 % de femmes avec un seul enfant.

Ces données sont à prendre en compte car elles mettent en évidence le **changement des compositions familiales prises en charge par la DHFV au cours de l'année 2022 par rapport à 2021**. En effet, en 2021, les femmes accueillies étaient majoritairement des femmes avec un seul enfant.

De ce fait, cela souligne les nouveaux besoins de la DHFV en termes de typologie de logements-relais pour accueillir les familles à la sortie du dispositif « Marielle Franco ».

Sur les 141 orientations effectuées en 2022, 76% des familles bénéficiaient d'un accompagnement social soit par un EDS (99) ou d'un CCAS (8).

#### ▪ Les enfants au sein de la résidence

43 % des enfants accueillis au sein de la résidence sont âgés de moins de 3 ans.

Les enfants étant considérés comme des co-victimes, un professionnel intervient depuis 2020 avec pour objectif, l'évaluation du lien mère-enfant et le développement physique et cognitif de l'enfant. Une salle enfance est mise à disposition.

#### ▪ Le dépôt de plainte

L'admission à Marielle Franco n'est pas conditionnée à un dépôt de plainte. Un travail de collaboration est mené par les éducatrices avec l'association Tremplin 94 afin d'informer et d'accompagner les femmes dans cette démarche. Au cours de l'année 2022, les femmes ont également été orientées sur les permanences juridiques du CIDFF 94. Le travail avec le commissariat de rattachement a aussi facilité les démarches judiciaires pour certaines femmes accueillies au sein de la structure.

#### ▪ Les non prises en charge

En 2022, 51 familles n'ont pu être prises en charge à la résidence Marielle Franco pour les motifs suivants :

- Refus de la famille (13) ; souvent du fait qu'il s'agisse d'un collectif
- Attaches sur le secteur de la résidence (11)
- Sans suite (10) ; famille plus joignable par téléphone
- Résidence complète (8)
- Ne relève pas d'une mise sous protection (7)
- Autres (2) ; retour au domicile, solution personnelle

## ▪ Les sorties

La résidence accueille autant des familles relevant du 115 que des familles de la DHFV, d'où la nécessité de préparer les sorties. En 2022, les sorties ont été les suivantes : 18 prises en charge par le 115, 16 retours au domicile, 14 solutions personnelles, 13 à l'hôtel, 9 en logements-relais, 6 en centres maternels.

**A noter qu'au cours de l'année 2022, le nombre de retours au domicile a doublé par rapport à l'année 2021 (16 en 2022 contre 9 en 2021).**

On note une forte diminution des orientations en logements-relais à la sortie de la résidence Marielle Franco : en 2021, 23 familles ont été admises en logements-relais et seulement 9 en 2022. Cette diminution peut notamment s'expliquer par le changement des compositions familiales et le manque de logements-relais adaptés à cette nouvelle composition (femmes avec deux enfants).

Pour rappel, depuis octobre 2020, les femmes victimes de violences peuvent également être accueillies sur orientation du 115 ou de la DHFV au CHU Olympe de Gouges à Saint-Maur-des-Fossés. Depuis septembre 2022, l'association Tremplin a également mis à disposition des places en CHU. Le CHU Olympe de Gouges a accueilli 40 familles et le CHU Tremplin 9 familles.

## Le dispositif d'accueil en logements-relais en partenariat avec les Villes

La circulaire du 8 mars 2017 prévoit un accès prioritaire au logement social pour les femmes victimes de violences, leur évitant le recours à un hébergement temporaire.

Toutefois, la situation économique ou administrative de ces familles accueillies sur le dispositif d'accueil d'urgence ne leur permet pas toujours d'accéder directement à un logement. Aussi, le besoin d'un accompagnement soutenu à la parentalité ou les difficultés en terme de savoir peuvent amener à préconiser un hébergement en collectif dans un premier temps. Par ailleurs, les délais d'entrée dans un logement social, pour les publics qui y ont accès, excèdent souvent les deux mois de l'accueil d'urgence.

Le Conseil départemental a donc ouvert le parc de logements relais géré par la DHFV aux femmes et enfants qui ne disposaient pas d'un logement sûr à la sortie de la Résidence Marielle Franco. L'expertise de la DHFV et celle des associations a permis de développer cet accompagnement spécifique.

Afin d'augmenter ce contingent de logement relais, le Département a proposé en 2020 à la Direction régionale et interdépartementale de

l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et aux Villes du Val-de-Marne de renforcer l'offre d'hébergement, en mutualisant à l'échelle du territoire départemental des logements communaux mis à la disposition d'associations en capacité d'accompagner les femmes victimes, pour une durée d'accueil allant de 6 à 18 mois.

Même si le protocole existe depuis 2020, La période de crise sanitaire et les élections ont freiné le développement des logements mis à disposition par les villes.

L'analyse des besoins réalisée par la DHFV prévoit une nécessité de mobiliser 50 logements pour garantir la fluidité des dispositifs d'accueil d'urgence.

- **Le Protocole entre le Département, l'Etat et les Villes relatif à la mise à disposition de logements relais à destination des femmes victimes de violences**

Le protocole a été actualisé au mois de mai 2022 avec la signature de l'actuel Président du Conseil départemental.

Au 31 décembre 2022, les 47 Villes du Val-de-Marne ont été contactées par la DHFV. La plupart a manifesté un réel intérêt pour ce projet et **20 logements ont déjà été mis à disposition. Ces logements ont permis d'accueillir vingt-neuf familles soit 77 personnes.**

## L'accueil des familles ukrainiennes

---

Le Département du Val-de-Marne a souhaité soutenir les familles ukrainiennes victimes du conflit avec la Russie. Ainsi, outre la mobilisation de crédits d'urgence à hauteur de 100 000 € et le don de matériels de première nécessité à destination des jeunes enfants, des logements-relais ont également été mis à disposition à destination de ces familles dès mars 2022. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel, complémentaire à celui qui permet d'accompagner toute l'année les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans.

Au cours de l'année 2022, **22 familles ukrainiennes composées de 28 adultes et 25 enfants ont été prises en charge en logements-relais** ; 9 sont sorties du dispositif dont 6 pour départs volontaires parmi lesquels 2 correspondent à un retour en Ukraine.

Dans la très grande majorité il s'agissait de femmes seules avec un ou plusieurs enfants (4 couples et une femme enceinte ont également été accueillis).

Une aide financière exceptionnelle a été votée par la Commission permanente dans sa séance du 19 septembre 2022 aux 4 associations hébergeant ces familles en logements-relais (APSI, ARILE, AURORE et



AUVM). Un forfait de 25 € par jour et par personne accueillie leur a été versé afin de financer les dépenses supplémentaires pour ces familles réfugiées pour une durée de 6 mois, dans l'attente, notamment, de l'octroi de la protection temporaire accordée par l'Union européenne.

## La gestion du contingent départemental

---

La DHFV bénéficie de logements dans le cadre de programmes neufs des bailleurs sociaux pour lesquels le Département accorde des subventions.

Ainsi pour 2022, **19 logements ont été mis à disposition de la DHFV par les bailleurs**, dont 6 dans le cadre de rotations. **13 familles ont pu accéder à un logement pérenne** dans le cadre du contingent départemental attribués à des familles en logements relais en 2022.

Les logements se répartissent sur 7 communes du département : essentiellement Ivry-sur-Seine (8) et Alfortville (5), mais aussi Villecresnes, Saint-Maur, Vitry-sur-Seine, Le Plessis-Trévisé, Champigny-sur-Marne (1).

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

DIRECTION DE L'HEBERGEMENT DES  
FAMILLES VULNERABLES  
(15 postes)

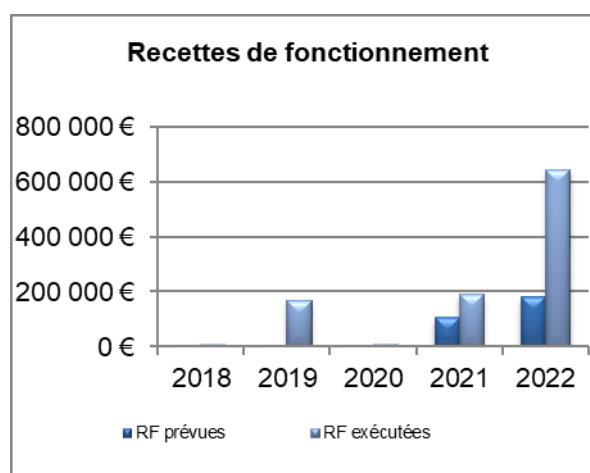
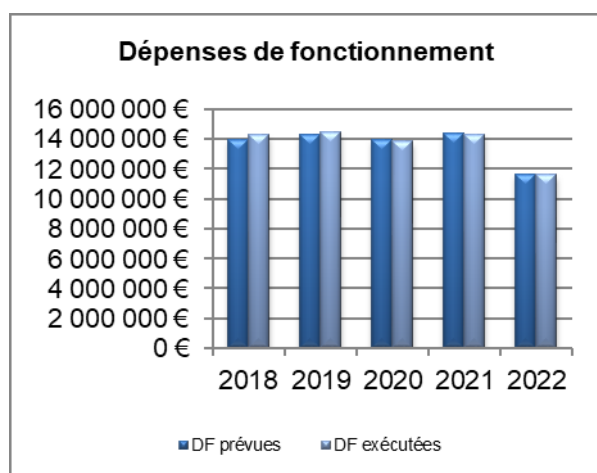
L'année 2022 a été marquée par un fonctionnement en mode dégradé en raison du départ de plusieurs agents (2 assistantes sociales, 2 collaboratrices et 1 secrétaire) et d'un congé longue durée depuis 2019.

Le lancement de recrutement de 2 postes d'assistantes sociales et d'un poste de collaborateur a été effectué au cours du premier semestre 2022.

Le poste de secrétaire a été transformé en poste d'assistante de direction, pourvu par mobilité interne en septembre 2022.

La Mission Hébergement Logement est devenue direction de l'hébergement des familles vulnérables le 1er septembre 2022.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Solidarités

DHFV

# DIRECTION DE L'AUTONOMIE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

LA POPULATION VAL-DE-MARNAISE EST COMPOSEE A 20% DE PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS, SOIT 281 031 PERSONNES EN 2019 (INSEE).

- 114 241 bénéficiaires ont des droits ouverts à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), soit 8,2 % de la population val-de-marnaise au 31/12/2022 (Données : MDPH). Certains bénéficient de plusieurs prestations. 94 340 demandes ont été enregistrées en 2022 (+ 6,4 % par rapport à 2021).

Les aidants des personnes âgées et en situation de handicap représentent en moyenne 1 Français sur 6 : soit environ 230 000 aidants en Val-de-Marne (donnée nationale datant de 2019).

- 26 965 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) soit 18 555 bénéficiaires de l'APA à domicile (APA-D) et 8 410 bénéficiaires de l'APA en établissement (APA-E),

- 5 129 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) soit 1 789 personnes âgées et 3 340 personnes handicapées (dont 799 au titre de la prise en charge en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou en Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)),

- Près de 4 000 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et 1 627 bénéficiaires de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) soit plus de 41,4 millions d'euros versés,

- Plus de 900 bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale,

- 71 763 bénéficiaires de la carte mobilité inclusion (CMI) (priorité, stationnement, invalidité) toujours en progression (+22% par rapport à 2021),

- 8 156 abonnés à la téléassistance Val'écoute,

- 2 443 voyageurs transportés dans le cadre du service de transport adapté Filival-PAM 94, dont 1 134 ayant au moins utilisé une fois le service, pour un total de 61 622 courses réalisées.

- Plus de 1 000 obligés alimentaires au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) des personnes âgées en EHPAD.

### Les équipements pour personnes âgées:

- 72 EHPAD, en hébergement permanent,
- 54 résidences autonomie.

### Les équipements pour adultes handicapés

- 14 foyers d'hébergement (FH),
- 15 foyers d'accueil médicalisé (FAM),
- 4 foyers de vie (FV),
- 14 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),
- 8 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH),
- 18 accueils de jour,
- 1 accueil temporaire.

230 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés à intervenir dans le Val-de-Marne, dont 154 services implantés dans le Val-de-Marne. 5 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) autorisés et 40 services habilités à l'aide sociale. 12 500 bénéficiaires PH/PA pour environ 2,5 millions d'heures d'intervention.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de l'Autonomie (DA) a pour mission de prévenir et d'accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette politique publique doit permettre de faciliter les parcours de vie des personnes, dans une logique transversale et partenariale.

La DA a des liens très étroits avec la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH). Ce groupement d'intérêt public (GIP) fonctionne dans le Val-de-Marne dans une logique très intégrée : il est directement rattaché à la direction de l'autonomie, ce qui découle d'une approche globale de la politique autonomie du Département. Ainsi, la DA assure :

- Le déploiement d'un accueil territorialisé, l'évaluation des besoins, l'instruction administrative des demandes, l'octroi de droits aux personnes âgées et handicapées, le paiement des aides et prestations suivantes : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Aide sociale, aides ménagères, téléassistance Val Écoute...

- L'autorisation, la tarification, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), le contrôle des établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour les personnes âgées et les adultes handicapés, en lien avec l'ARS, pour les structures de compétences conjointes (établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers d'accueils médicalisés (FAM), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)) ou de compétence exclusive départementale (services d'accompagnement et d'aide à la personne (SAAD), Résidences autonomie (RA), foyers de vie (FV), foyers d'hébergement (FH), service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS...).

- L'évolution de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en lien avec l'ARS quand il s'agit de structures médicalisées. Cela se fait via des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets pour la transformation ou la création de structures ou de dispositifs innovants.

- La gestion de dispositifs résultant d'engagements volontaristes du Département tel que Filival-PAM 94 (dispositif de transport adapté), le soutien aux actions de prévention, des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie, des actions en faveur des aidants, ou des grands événements d'accès aux droits (forum MDPH, salon des aidants...)

- L'association des usagers et des professionnels dans la mise en œuvre des politiques publiques en animant des instances de concertation telles que le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), la Conférence des financeurs des actions de prévention et de l'Habitat Inclusif, mais aussi la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH),

La MDPH évalue la situation des personnes souhaitant bénéficier d'une aide ou d'une prestation au titre de leur handicap. Les personnes qui ont un droit ouvert par la MDPH peuvent ensuite obtenir des aides de la part des institutions compétentes (Département, Caisse d'allocations familiales, Éducation nationale...).

L'année 2022 a été marquée par un changement de direction et de pôle (intégration au pôle Solidarités). Il est à noter que, même si les impacts de la crise sur l'activité de la DA se font encore parfois ressentir, le retour à une certaine normalité est en cours. Ainsi, un grand nombre de projets ou d'actions pérennes ont pu reprendre ou voir le jour : l'accueil téléphonique, physique ou numérique du public, l'évaluation des besoins des demandeurs, la dématérialisation, en parallèle du déstockage des dossiers, la préparation d'appels à projets pour de nouvelles places en établissements, la prévention via la Conférence des financeurs et des projets d'habitat inclusif, la négociation de CPOM avec les établissements, la tenue du forum MDPH en novembre 2022, l'instruction des demandes d'APA, de PCH, d'ACTP, d'aide-ménagère, d'aide sociale, la campagne de contrôles des ESMS, l'instruction des demandes d'ouverture de SAAD, la préparation de la régionalisation du service de transport adapté Filival, le changement de prestataire pour assurer la gestion de la téléassistance Val'Écoute, l'interconnexion du service en ligne MDPH avec le logiciel métier, la tenue des commissions d'harmonisation et de priorisation des admissions en ESMS pour les situations complexes, les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH, le séminaire du dispositif Réponse accompagnée pour tous (RAPT), le lancement du dispositif Via Trajectoire, l'adaptation au nouveau logiciel d'accueil téléphonique KIAMO... Tous ces projets ont pu être menés dans un contexte budgétaire contraint et en poursuivant l'objectif de diminution des délais de traitement.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## La priorité à la relation à l'utilisateur dans un contexte de retour à la normale fragile

### Une vigilance accrue auprès des publics vulnérables

- **La continuité d'accueil par la MDPH**

L'accueil physique de premier niveau de la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH) a reçu 18 594 personnes. L'accueil électronique a traité 23 458 courriels, soit moins qu'en 2021 (30 521 courriels en 2021). Ces trois dernières années, le nombre de mails avait été en augmentation constante (environ + 50 % tous les ans : 10 789 en 2018, 20 207 en 2019, 30 805 mails en 2020) mais après une tendance à l'accroissement durant la crise sanitaire, on retrouve une courbe plus proche de celle constatée en 2019, avant la crise du Covid19.

L'accueil téléphonique a répondu à 55 323 appels (contre 25 866 en 2021).

A cela, s'ajoutent les 1 569 personnes reçues en accueil approfondi et les 4 283 appels et 8 844 mails traités en lien avec les partenaires extérieurs.

- **L'accueil de proximité (Espaces Autonomie...)**

Plus de 5 650 personnes ont été aidées par les agents des 7 espaces autonomie sur le territoire. Tous les espaces autonomie sont désormais ouverts aux adultes en situation de handicap. La montée en charge de leur activité d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap se fait progressivement : en 2022, 834 adultes en situation de handicap ont été reçus par les espaces autonomie contre 807 en 2021 et 580 en 2020, soit 15% des personnes aidées. 152 visites à domicile ont pu être réalisées pour les personnes en situation de handicap sur les 1 122 visites à domicile effectuées en 2022 par les espaces autonomie.

En parallèle, le déploiement par la direction des Relations à la Population (DRP) de permanences de proximité dans 25 villes du Département a facilité le dépôt de dossiers (APA, MDPH...), évitant à des usagers fragiles dont la mobilité est parfois réduite de se déplacer à l'immeuble Solidarités à Créteil.

La coordination avec la MDPH s'est poursuivie (immersions, échanges d'information, participation des agents des espaces autonomie aux sessions d'accueil des nouveaux arrivants de la MDPH) notamment sur l'amélioration des articulations avec l'équipe d'évaluation, toujours dans le but d'améliorer la qualité d'accueil et de désengorger l'accueil central de la MDPH.

- **L'accueil et l'évaluation des bénéficiaires de l'APA**

L'évaluation des besoins, l'aggravation des situations, l'épuisement des aidants et le repérage des personnes en situation de grande vulnérabilité sont des préoccupations majeures afin d'éviter les ruptures de parcours et les situations d'isolement.

En 2022, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile atteint le chiffre de 18 555. L'évaluation de la perte d'autonomie des demandeurs a de nouveau été effectuée par les référents médico-sociaux lors de visites à domicile (5 624) et par téléphone (326). Les agents assurant la permanence de la plate-forme d'accueil téléphonique dédiée à l'APA ont écouté, orienté et rassuré près de 10 000 appelants en 2022, avec une nette amélioration de la qualité grâce à la mise en place du logiciel KIAMO.

Malgré l'augmentation constante de bénéficiaires ainsi que les postes vacants, les délais d'évaluation ont été respectés par l'équipe médico-sociale. Ainsi, plus de 4 500 premières demandes

d'APA ont été instruites. 1996 évaluations concernaient des aggravations, 5 409 des révisions. Les médecins de l'équipe médico-sociale ont réalisé 5 961 synthèses. 16,7 millions d'euros ont été versés aux bénéficiaires au titre de l'APA et 31,5 millions d'euros versés aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

## L'analyse des situations complexes

### ▪ Le dispositif Réponse accompagnée pour tous (RAPT)

Le déploiement de la réponse accompagnée pour tous se poursuit. L'équipe RAPT au sein de la MDPH comprend 3 agents qui contribuent activement à structurer le dispositif et à accompagner les familles dans les situations les plus complexes.

**En 2022, la MDPH a examiné 272 situations complexes**, parmi lesquelles on peut noter :

- 73 % d'enfants et 27 % d'adultes
- Parmi les enfants, 26 bénéficiaient d'une évaluation conjointe avec la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ).
- 15 situations ont fait l'objet de la réunion de groupes opérationnels de synthèse (GOS) de premier niveau avec les acteurs intervenant ou potentiellement mobilisables autour de ces situations.
- 140 situations ont pu bénéficier de répit pendant les congés estivaux de 2022. Une soixantaine de situations sont présentées pour chaque période de petites vacances scolaires.
- 27 notifications ont été adressées au Pôle de Compétences et des Prestations externalisées sur la première partie de l'année uniquement ; le PCPE ne pouvant absorber davantage de situations.

Certaines situations ont nécessité une présentation en Groupe Opérationnel de 2ème niveau (GOS 2) conformément à ce que prévoit la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous : **au total en 2022, le GOS 2 a examiné 70 situations.**

Depuis décembre 2021, une commission de priorisation et d'harmonisation des admissions en ESMS par la DD-ARS, la DA et la MDPH a été créée pour favoriser les échanges et renforcer le partenariat médico-social sur le territoire du Val de Marne. 88 situations (49 enfants et 39 adultes) ont été présentées au cours de 11 commissions. Ces commissions se sont réunies tous les deux mois. Ces commissions concernent les situations de personnes en rupture ou risque de rupture de parcours du fait de l'absence de place dans les établissements et qui ne nécessitent pas un projet individualisé.

L'équipe RAPT a contribué très activement en 2022 à la tenue d'un séminaire départemental de la Réponse Accompagnée Pour Tous rassemblant plus de 120 partenaires le 29 septembre 2022 à l'auditorium du centre hospitalier intercommunal de Créteil.

### ▪ Le travail en partenariat avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

**Continuité des réunions territoriales** proposées tous les trimestres et animées notamment par les espaces autonomie et rassemblant l'ensemble des services départementaux travaillant avec les SAAD, afin de faciliter le dialogue et de poursuivre les points de situation sur la gestion de la crise sanitaire avec les SAAD. Ces points permettent la prévention des ruptures de prise en charge et un accompagnement optimal des services y compris par le développement du réseau inter-SAAD. 6 réunions territoriales ont eu lieu en 2022 : 3 en janvier et 3 en mai 2022.

## L'association de la représentation des usagers

### ▪ Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le renouvellement de cette instance a été engagé au cours de l'année 2022 : élection des membres du bureau, et des vice-présidents de chacun des deux bureaux (PA et PH), renouvellement de l'arrêté

de désignation, tenue de 2 séances plénières, organisation de 3 groupes de travail thématiques sur l'inclusion scolaire, l'autisme et la démocratie locale / la représentation des usagers.

## L'accompagnement des équipes en interne

- **Dispositif d'accueil des nouveaux recrutés**

En 2022, les petits déjeuners d'accueil des nouveaux arrivants à la DA-MDPH ont repris, et une visite des services a été mise en place. Un nouveau parcours d'immersion, de visites, de temps d'échanges est en cours d'élaboration par le collectif d'encadrants de la DA.

Côté MDPH, 6 sessions de formation sur les missions de la MDPH se sont tenues en 2022 en visioconférence ou en présentiel (soit une quarantaine de personnes convoquées). Ces sessions sont ouvertes aussi bien aux agents de la DA côté Département qu'aux nouveaux partenaires et aux associations qui souhaitent s'informer des missions de la MDPH.

- **Comité des agents**

En novembre 2022, le comité des agents côté département de la DA a pu reprendre après une interruption durant la crise sanitaire. Côté MDPH de la DA, le comité des agents a également repris plus tôt dans l'année. Ces deux instances sont des lieux de dialogue direct entre la direction et les agents membres de ces comités. Il ne s'agit pas d'une instance de décision mais d'échanges permettant aux participants de poser leurs questions et de faire part de leurs réflexions sur des sujets liés à la direction de l'autonomie, à la collectivité et aux conditions de travail. Ce comité ne se substitue ni à la hiérarchie de proximité ni aux instances syndicales : le comité des agents est un lieu de dialogue complémentaire aux autres modalités d'expression existantes (réunion d'équipe, de service, entretiens individuels professionnels, lettre d'information interne, espace de direction de l'intranet, séminaire de direction...)

- **Lettre d'information et espace de direction intranet**

L'espace de direction intranet a été actualisé et remis à jour. Un questionnaire afin de faire évoluer la lettre interne de la DA et les autres supports de communication interne à la direction a été lancé auprès des agents dans le but d'améliorer la circulation de l'information et la transversalité entre services et de toujours mieux répondre à leurs besoins.



# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Transformation de l'offre : un Département inclusif

### Poursuite de la réalisation des actions du schéma pour l'autonomie

La crise sanitaire a impacté le pilotage et la mise en œuvre des actions du schéma. L'année 2022 a été consacrée à une revue des outils de suivi et de la méthodologie de travail : mise en place d'une plate-forme collaborative, proposition d'un modèle de note de cadrage, revue des modalités de pilotage, prise de contact avec certains pilotes des actions. Ces dispositions permettront de mieux rendre compte des réalisations au cours de l'année 2023.

En parallèle, de nombreuses initiatives ont permis de répondre aux cinq grands défis du schéma qu'il est possible d'illustrer via ces trois exemples :

- **Défi 1 – Se sentir chez soi partout, être libre de choisir son lieu de vie**

Au cours de l'année 2022, dans le cadre d'une politique volontariste en faveur de l'inclusion, la direction de l'Autonomie a lancé, en partenariat avec la CNSA, un appel à projets permettant d'accompagner les nouvelles formes d'habitat partagé (action 1.8) en créant une nouvelle Aide à la Vie partagée (AVP). 26 projets ont été sélectionnés pour 188 bénéficiaires. La mise en œuvre de l'AVP interviendra pour la période 2023-2029

- **Défi 3 – Vivre en tant que citoyen entre accessibilité universelle et pouvoir d'agir**

La direction de l'Autonomie s'est associée à la direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités territoriales (DAIST) pour expérimenter une démarche de concertation sur le bien-vieillir dans le quartier de la Haie-Griselle/la Hêtraie (fiche action 3.5). En partenariat avec les communes et l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir, un diagnostic sur la réalisation du quartier a été réalisé. Les thématiques de la concertation ont été définies. Le lancement de la concertation est envisagé pour 2023.

- **Défi 3 – Changer le regard sur le grand âge et le handicap**

La direction de l'Autonomie s'est associée à la direction des Affaires européennes et à l'International (DAEI) pour mener un benchmark sur la prise en compte de l'approche interculturelle dans l'accompagnement médico-social (fiche 5.3). Des actions de sensibilisation et de formation des professionnels sont envisagées pour l'année 2023.

### Une politique spécifique envers les aidants

- **Projet de design de service pour les aidants**

Dans la continuité de la démarche de design de services menée en 2020 et ayant conduit au prototypage d'objets messagers pour les aidants familiaux, le Département a poursuivi la démarche d'évaluation de ce projet en 2022.

L'année 2022 a permis d'organiser deux phases successives d'expérimentation des objets messagers prototypés en 2020, avec l'appui, entre autres, d'une sociologue chargée d'évaluer la démarche et les objets. Plusieurs réunions d'informations collectives destinées aux aidants val-de-marnais ont eu lieu. Au total, les deux étapes d'expérimentation ont permis de mobiliser 104 testeurs, dont 31 ont répondu à l'enquête d'évaluation sur les objets. L'année 2023 permettra de faire le bilan de ce projet expérimental et de déterminer les suites à donner.

## La prévention de la perte d'autonomie : une priorité départementale

- **La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)**

Elle présidée par le Conseil départemental, vise à améliorer la politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de leurs proches aidants, grâce au financement d'actions de prévention mises en place par des porteurs de projet dans les résidences autonomie et pour les seniors vivant à domicile. L'enjeu pour la CFPPA est de compléter les actions déjà existantes, d'impulser des projets nouveaux et innovants, de couvrir l'ensemble des populations et des territoires.

**En 2022, 117 actions, portées par 73 acteurs locaux dont 12 centres communaux d'action sociale (CCAS) ont été financées par la conférence pour un montant de plus de 2,3 millions d'euros.** Ces projets ciblent principalement la promotion de l'activité physique et la prévention des chutes (18 projets), l'usage du numérique (14 projets), la nutrition (6 projets) et la lutte contre l'isolement social (5 projets). 14 projets destinés au soutien des proches aidants de personnes âgées ont également été retenus.

Le montant alloué par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la CFPPA du Val-de-Marne s'élève à environ 3,5 millions d'euros pour les enveloppes Forfait autonomie (environ 1,1 million d'euros) et « Autres actions de prévention » (2,4 millions d'euros).

La Conférence des financeurs s'est réunie en séance plénière à deux reprises en 2022. La direction de l'Autonomie, en tant que représentante du Département pour le dispositif de la Conférence des financeurs, a également participé aux groupes de travail mis en place par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie sur des thématiques variées : les aidants, les aides techniques, l'habitat inclusif et les diagnostics territoriaux.

## Le service des Prestations en Établissement en chiffres

- ⇒ Plus de 1800 dossiers d'aide sociale instruits pour les personnes en situation de handicap, dont 264 primo demandeurs.
- ⇒ Près de 1500 dossiers d'aide sociale instruits pour les personnes âgées, dont 864 primo demandeurs.
- ⇒ **Plus de 96 millions d'euros d'aide sociale à l'hébergement (ASH)** payés en 2022 pour 2 400 personnes en situation de handicap soit plus de 11550 mandats émis.
- ⇒ **Plus de 22 millions d'euros d'aide sociale à l'hébergement PA** pour 2000 personnes payées avec 6 900 mandats et 480 titres émis en 2022.
- ⇒ **Plus de 3 100 demandes d'APA en établissement** instruites dont 2 200 primo demandeurs, pour un budget de 32 millions d'euros.
- ⇒ **Plus de 7 300 titres mis en recouvrement à l'encontre de 1 300 obligés alimentaires** pour un montant de recette de plus de 2 millions d'euros

## Développement, restructuration et amélioration de l'offre médico-sociale

En écho aux orientations nationales, le Département poursuit une politique active de soutien à domicile et s'attache, en lien avec l'Agence régionale de Santé, à diversifier l'offre et à l'adapter au regard des besoins des différents publics.

- **Création, extension et transformation de l'offre d'aide et d'accompagnement à domicile à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants**

En 2022, 48 dossiers d'autorisation de SAAD ont été instruits par le SOMS et 6 SAAD ont été autorisés après instruction du contenu du dossier. 7 SAAD tarifés ont reçu un soutien financier de la part du Département pour plus de 230 000 euros. 27 SAAD ont reçu une dotation complémentaire de la part de la CNSA à hauteur de près de 690 000€.

- **Revalorisation salariale dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile (avenant 43 de la branche de l'aide à domicile, dite BAD)**

Une partie du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile a connu une réforme historique en 2021, portant sur la revalorisation salariale. En effet, les SAAD sont confrontés depuis de nombreuses années à d'importantes difficultés, mises en lumière lors de la crise sanitaire, de recrutement et de fidélisation de leurs personnels d'intervention. Comme les mesures de revalorisation prises par le Gouvernement dans le « Ségur de la santé » n'intégraient pas les personnels de l'aide à domicile, l'avenant 43 à la convention collective des services d'aide à domicile associatifs, dite convention BAD (branche de l'aide à domicile) a été agréé. Cet avenant réforme en profondeur la convention en prévoyant une nouvelle classification des emplois des professionnels des SAAD associatifs et une revalorisation de leur rémunération à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

L'objectif principal est d'accroître l'attractivité des métiers de la branche et d'améliorer les parcours des professionnels concernés, via la reconnaissance des compétences. Cette réforme est essentielle pour les salariés des SAAD mais elle nécessite un accompagnement financier spécifique. En effet, sans soutien, les usagers supporteraient mécaniquement une augmentation de leur reste à charge.

Les SAAD associatifs sont des structures financièrement fragiles, dont le modèle économique ne peut supporter une telle augmentation de la masse salariale, sans reporter le coût sur leurs tarifs.

20 SAAD associatifs et tarifés et/ou sous CPOM ont été subventionnés en 2022 au titre de la convention BAD à hauteur de 2,364 millions d'euros pour lesquels le Département a pu bénéficier d'un co-financement de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) d'au maximum 50 % en 2022, soit 1,182 millions d'euros, afin de contribuer au financement de cet avenant et ainsi, limiter les impacts sur la participation des usagers. Le tarif plancher applicable aux services d'aide à domicile a été relevé à hauteur de 22 euros en 2022.

- **Création, extension et transformation de places en établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap :**

- **Appel à projets (AAP) conjoint avec l'ARS pour la création d'une plateforme Établissement d'accueil médicalisé (EAM) en direction de personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA) :**

Le futur établissement comportera 54 places, dont 42 en hébergement permanent et 12 en accueil de jour. Sur ces 54 places, 41 seront médicalisées et 13 seront non-médicalisées. Le Département financera les places non médicalisées ainsi que la partie hébergement des places médicalisées, pour un montant de 3,1 millions d'euros par an. L'ARS assurera pour sa part le financement des soins à hauteur de 1,2 million d'euros. La construction du futur établissement pourrait débuter en 2023 et voir le jour à horizon 2026.

- **En parallèle, le Département a financé en 2022 23 nouvelles places** au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Tamaris à Villejuif, du FAM La Cornille à Thiais et du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) Silvae à Villecresnes. 13 places sont destinées à des personnes autistes et 10 à des jeunes en situation de handicap psychique, ce qui représente un financement du Département de près d'1 million d'euros pour 2022 et 2023.

L'objectif du Département est en effet de proposer des solutions locales d'accueil médicalisé et d'offrir une alternative aux personnes sans solution adaptée ou contraintes de rechercher une solution d'hébergement en Belgique.

- **Trois EHPAD ont bénéficié de subventions d'investissement** de la part du Département :
  - L'EHPAD Africa à Nogent-sur-Marne à hauteur de 670 000 euros.
  - L'EHPAD Les Cèdres à Sucy-en-Brie à hauteur de près de 545 000 euros.
  - L'EHPAD Simone Veil à Maisons-Alfort à hauteur de 3 000 euros.

- **Généralisation de la démarche impulsée en 2017 consistant à signer des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de compétence départementale ou conjointe avec l'ARS**

20 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens signés avec des services d'aide et d'accompagnement à domicile ou des établissements médico sociaux pour personnes âgées ou en situation de handicap en 2022.

- **Accueil familial social à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**

Lors de commissions d'agrément impliquant plusieurs services de la DA, un agrément a été retiré, un autre n'a pas été renouvelé et 4 agréments ont été renouvelés, portant à 41 le nombre d'accueillants familiaux agréés et à 37 celui des personnes accueillies (dont 36 ou 35 personnes en situation de handicap).

- **Contrôles et inspections des établissements et services**

- En 2022, on comptait **117 signalements** concernant des personnes âgées, des personnes handicapées et des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). 39 plaintes ont été reçues et traitées.
- **Trois visites de conformité d'établissements pour personnes âgées ont été effectuées.**
- A la suite de la publication du livre « Les Fossoyeurs » du journaliste Victor Castanet, le Département, associé à l'ARS, a mené 19 contrôles ou inspections en établissements dont 10 concernaient des EHPAD en 2022, 3 des SAAD et 1 établissement pour personnes en situation de handicap. 5 visites de contrôle auprès d'accueillants familiaux ont également été menées.

## Les mesures de simplification et de modernisation

---

### Évolution des systèmes d'information pour l'autonomie (ESIA)

Le Département souhaite offrir aux personnes âgées et handicapées val-de-marnaises un service public de qualité et une valeur ajoutée en termes d'accès aux droits, de relation à l'usager, de proximité et de réduction des délais d'instruction des dossiers. En 2022, l'enjeu était de poursuivre la démarche de modernisation, tournée vers l'e-administration, en complément de l'accueil physique et téléphonique, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

**En 2022, le projet de dématérialisation a permis de finaliser le processus pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation compensatrice (ACTP et ACFP) ainsi que le lancement pour l'aide-ménagère au titre de l'aide-sociale pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.**

Ces prestations sont gérées par le service des prestations à domicile - pôle Handicap pour le PCH et l'AC et pôle APA pour l'AM.

Débuté en 2020, le projet s'est poursuivi par une phase plus opérationnelle qui a permis une mise en production en avril 2022.

Il est à noter, que le processus de dématérialisation de l'APA à Domicile (APAD), qui a démarré en 2019 est stabilisé.

La dématérialisation de l'aide-ménagère, une prestation moins complexe, a été menée en quelques mois.

Afin d'achever la démarche de modernisation, l'ensemble des dossiers existants est également numérisé permettant une consultation totale dans l'outil de gestion électronique des documents.

Ainsi, **plus de 12 600 dossiers ont été créés** suite à leur réception en version dématérialisés (autour de 6 800) ou par courrier (autour de 6 000), dont plus de 500 scannés, sans compter les plus de **74 000 courriers papier traités** dont plus de 11 000 scannés par la classothèque du service administratif et financier.

Côté MDPH, le pôle Courrier numérisation a continué **de dématérialiser le flux des dossiers entrants à la MDPH : numérisation de 23 680 demandes (enfants et adultes) et 20 181 courriers entrants (adultes et enfants). Le pôle est toujours à J+1 ou J+2 dans la numérisation**

**des courriers entrants** tout en ayant presque finalisé la numérisation des dossiers en stock. Il traite également les courriers revenant à la MDPH avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

## Un nouveau logiciel de gestion de l'accueil à la MDPH

Une étude a été conduite pour la mise en place d'un outil d'aide à l'accueil téléphonique afin d'améliorer la qualité de la réponse à l'utilisateur tout en optimisant le taux de décroché par la MDPH. Ainsi en novembre 2021, la MDPH a été équipée du logiciel KIAMO, déjà utilisé dans plusieurs services de la collectivité. D'ores et déjà, on constate un meilleur taux de décroché aux appels et une meilleure qualité de travail pour les agents d'accueil. Lorsque l'équipe d'accueil est au complet, ce nouveau logiciel a fait ses preuves en 2022 ; le taux de décroché passant de 20% environ à 60%.

## Déploiement du portail usager de Via trajectoire

L'outil Via trajectoire, dont le déploiement est piloté par la MDPH en lien avec la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), en partenariat avec l'Agence régionale de Santé (ARS) et les établissements et services médico-sociaux (ESMS), vise à apporter une vision instantanée et partagée des orientations des personnes en situation de handicap en ESMS et des listes d'attente par ESMS afin de mieux adapter l'offre médico-sociale aux besoins du territoire. **Un portail usager a été mis en service en mai 2022** afin de leur permettre de visualiser leur situation au sein des différents ESMS vers lesquels la MDPH les a orientés. Jusqu'au 31 janvier 2023, ils ont pu également solliciter directement des ESMS après avoir consulté leur fiche. Une communication spécifique a été adressée aux bénéficiaires d'un premier droit ouvert au titre d'une orientation en ESMS avec leur notification. Quant aux personnes ayant déjà un droit ouvert, une campagne spécifique a été menée au cours de l'été 2022 avec plus de 14 000 courriers d'information envoyés. Cette campagne a rencontré un franc succès avec un nombre de connexions de plus de 1 600 connexions sur cette période.

## Les services juridiques : un acteur clé de la DA

### Service juridique de la MDPH

Le service juridique de la MDPH est chargé de la gestion des recours et des contentieux formés par les usagers.

La MDPH est ainsi présente aux audiences pour représenter et défendre les décisions prises par l'institution.

En moyenne sur l'année 2022 :

- 15 dossiers sont appelés en audience bimensuelle.
- 150 convocations ont été reçues du Tribunal Judiciaire de Créteil et 20 convocations du Tribunal Judiciaire de Paris.
- 15 convocations ont été reçues de la Cour d'Appel.

Le service juridique garantit la transmission des pièces administratives et médicales aux usagers. Il accompagne également l'ensemble des services de la MDPH, dans le cadre de situations individuelles complexes avec les usagers ou tout autre interlocuteur externe.

Les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) ont également fortement augmenté en 2022 par rapport à l'année précédente.

Cette étape obligatoire est un préalable à toute procédure contentieuse devant le tribunal.

En 2022, on recense :

- 1 442 recours : 1 222 recours adultes et 220 recours enfants, soit +158 dossiers par rapport à 2021 (+12.3%)
- 48 conciliations adultes dont 2 ont eu lieu, les 46 restantes ayant été requalifiées en recours administratif préalable obligatoire
- 12 conciliations enfant ont toutes été requalifiées en recours administratif préalable obligatoire à la suite d'un échange avec l'utilisateur.

## Quelques données juridiques de la DA, côté Département

- **Recours :**
  - Une quarantaine de recours contentieux ont été défendus en présentiel en audience.
  - Environ 130 dossiers étaient en cours d'instruction, toutes juridictions confondues, en 2022.
  - Environ 150 dossiers de recours sur des décisions de cartes mobilité inclusion mention stationnement sont en cours d'instruction au Tribunal administratif de Melun.
- **Récupérations sur successions :**
  - Près de 70 récupérations sur successions réalisées pour 1,9 million d'euros concernant les personnes âgées et pour près de 800 000 euros pour les personnes en situation de handicap
  - 280 dossiers traités et 150 dossiers archivés en 2022.
- **Secteur comptabilité et secrétariat :**
  - Plus de 2 800 réponses par mail et 340 réponses par courrier ont été apportées soit aux notaires suite à des interrogations notariales, soit aux familles en 2022, mais aussi
  - Près de 9 300 titres émis pour récupérer des trop perçus d'APA à domicile
  - 27 mandatements pour rendre aux familles des sommes dues suite au décès de leur proche
  - Près de 10 500 courriers dans le cadre des interrogations notariales et déstockage d'anciens dossiers.

## Mobilité et actions transversales

---

### Le transport adapté Filival - PAM 94

Filival permet aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'un service de transport adapté de porte-à-porte dans toute l'Île-de-France pour des trajets réguliers ou occasionnels. Doté d'un tarif très attractif en Val-de-Marne, le service connaît un grand succès : 61 622 courses réalisées en 2022. Le nombre d'abonnés s'élevait à 2 443 dont 1 134 ayant au moins utilisé une fois le service. Au cours de l'année 2022, la direction de l'Autonomie a été mobilisée pour assurer la préparation de la régionalisation du service et sa reprise par IDF mobilités en 2023 : informations auprès des usagers (deux comités des usagers), organisation de la transition entre les marchés...

### La sécurisation des risques et le contrôle de gestion

L'année 2022 s'est traduite par la conduite de plusieurs études portant sur :

- la prestation d'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA) pour comprendre les variations des flux des bénéficiaires,
- la méthode de détermination du montant d'obligation alimentaire afin d'assurer une équité de traitement.

Ce fut aussi l'occasion de mener un travail de fond pour identifier des moyens d'optimiser et de sécuriser l'exécution budgétaire.

Le contrôle de gestion a porté également sur le soutien au pôle budgétaire sur les chiffres clés et les évolutions des prestations, lors de la préparation budgétaire 2023, ainsi que sur l'accompagnement de la démarche qualité du pôle juridique.

La sécurisation des risques a pris forme par la mise en place d'un suivi des factures des prestations de services. Il a été également institué un contrôle sur la qualité des données des arrêtés tarifaires. L'année 2022 s'est achevée par le démarrage de l'étude visant à expliquer l'écart entre les droits ouverts et les droits payés.

## Renouvellement du marché de téléassistance Val écoute

Suite au renouvellement du marché de téléassistance Val'Écoute, le Département a attribué le marché à un nouveau prestataire de téléassistance Tunstall-Vitaris afin d'améliorer le service rendu. Cette évolution a permis une baisse du coût de l'abonnement pour les nouveaux abonnés (de 9 à 7€ par mois, tarif très inférieur aux prix du marché constatés) et de nouvelles prestations en option : détecteur de chute, capteurs de mouvements ou encore boîte à clé. Le matériel a progressivement été remplacé chez les abonnés de septembre à décembre 2022.

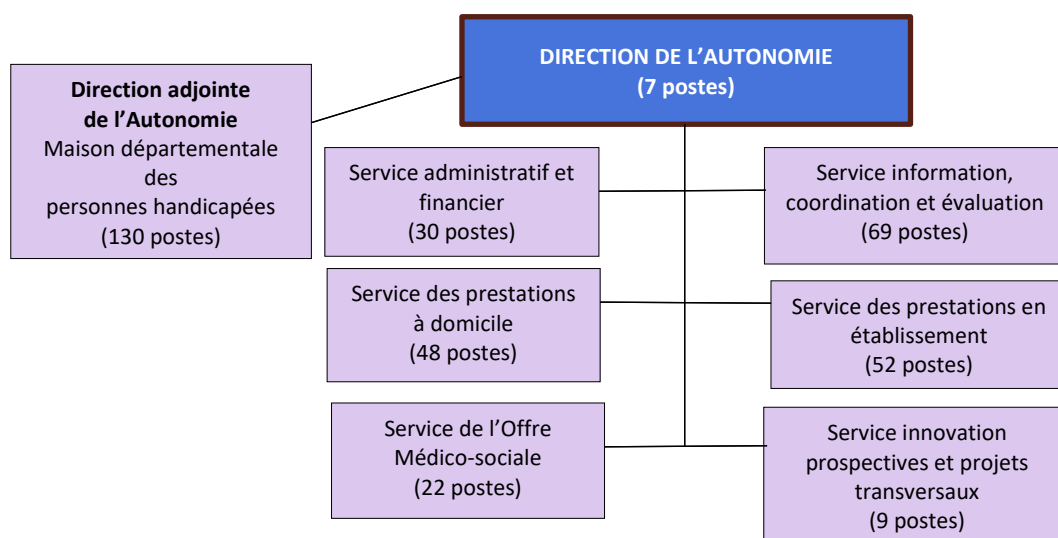
## L'attractivité et la formation aux métiers de l'autonomie

- **Plateforme des métiers de l'autonomie**

Sélectionné en octobre dernier par la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), le projet de plateforme des métiers de l'autonomie du Département du Val-de-Marne offre une excellente opportunité de développer des services innovants d'insertion et d'emploi dans une filière pour laquelle le Département est en mesure d'activer tous ses leviers. Conformément au schéma départemental pour l'autonomie (2020-2025), ce dispositif est au croisement des politiques d'insertion, d'emploi et d'attractivité des métiers du secteur dans le Val-de-Marne. Il est prévu une montée en charge progressive et complémentaire avec les actions existantes. Dans un premier temps, 50 à 100 personnes seront accompagnées à l'emploi via cette filière en un an. Ce volume de sorties vers l'emploi sera évalué d'année en année en fonction des besoins réels en recrutement identifiés auprès des ESMS. Ce projet est monté en étroite collaboration avec la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'emploi (DASIPE).

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



## LE RECRUTEMENT A LA DIRECTION DE L'AUTONOMIE

La Direction de l'Autonomie poursuit sa politique d'optimisation concernant la **gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences** (GPEEC) pour s'inscrire dans l'adéquation entre les postes existants et les besoins de la direction. L'année 2022 a été marquée par un plus fort taux de vacance de postes, lié à des difficultés de recrutement majeures qui ont perturbé la continuité des missions dans certains services de la direction.

Dans le courant de l'année 2022, la direction de l'Autonomie a réalisé 42 recrutements sur des postes vacants (dont 19 côté MDPH) qui se répartissent :

- 30 en catégorie A (dont 11 côté MDPH)
- 6 en catégorie B (dont 2 côté MDPH)
- 10 en catégorie C (dont 6 côté MDPH)

### Répartition par service + MDPH :

- Le service administratif et Financier (SAF) : recrutements de 3 postes de catégorie A
- Le service Information, Coordination et Évaluation (SICE) : recrutements de 10 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie B.
- Le service Initiatives, Perspectives et Projets transversaux (SIPP) : recrutements de 1 poste de catégorie A.
- Le service de l'Offre médico-sociale (SOMS) : recrutements de 3 postes de catégorie A et 2 postes de catégorie B.
- Le service des Prestations à Domicile (SPD) : recrutement de 1 poste de catégorie A et 1 poste de catégorie C.



- Le service des Prestations en Établissement (SPE) : recrutement de 2 postes de catégorie A et 3 postes de catégorie C.
- La Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH) : recrutement de 11 postes en catégorie A, 2 en catégorie B et 6 en catégorie C.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, 15 contrats sur postes vacants et 12 postes en renfort ont été renouvelés.

#### Point formations :

La formation professionnelle est un outil majeur pour développer ses compétences tout au long de son parcours professionnel, évoluer dans sa carrière ou encore aider à la mobilité.

Sur l'année 2022, côté Département, 142 demandes de formation ont été enregistrées par 71 agents. Pour la plupart, ces formations ont pu être maintenues et réalisées en présentiel, en distanciel ou en mixte selon les thématiques.

Pour la MDPH, 146 jours de formation ont été réalisés pour 44 agents. 37 demandes de formation ont été refusées côté MDPH.

#### Formation spécifique pour les agents du service Innovation, Coordination et Évaluation (SICE) :

Les groupes d'analyses de pratiques se poursuivent pour l'ensemble des agents du SICE, évaluateurs, conseillers autonomie et collaborateurs autonomie. Ces formations restent nécessaires pour apporter l'accompagnement et le soutien auprès des agents du Pôle évaluation (PE) et ceux du Pôle Information et Coordination des Accueils (PICA) dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

## EVOLUTIONS DES POSTES DE LA DA

Répartition des postes par catégorie

Évolution et répartition des postes par catégorie entre 2021 et 2022 :

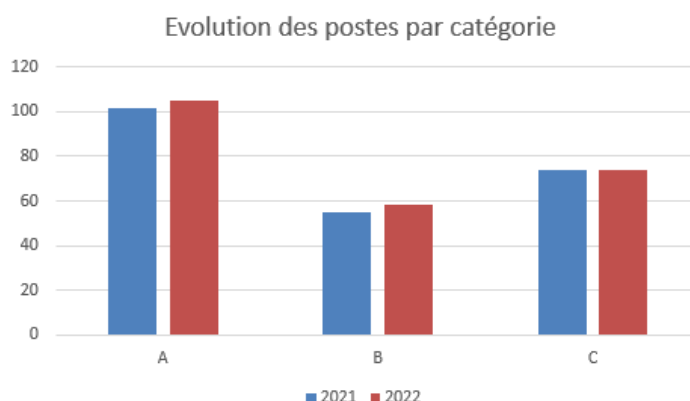
2021			
A	B	C	Total
102 postes	55 postes	74 postes	231 Postes

La diminution des 3 postes de catégorie A s'expliquait par le départ d'un cadre avec son code poste sur une autre direction, ainsi que deux postes « réserves » déployés à la MDPH.

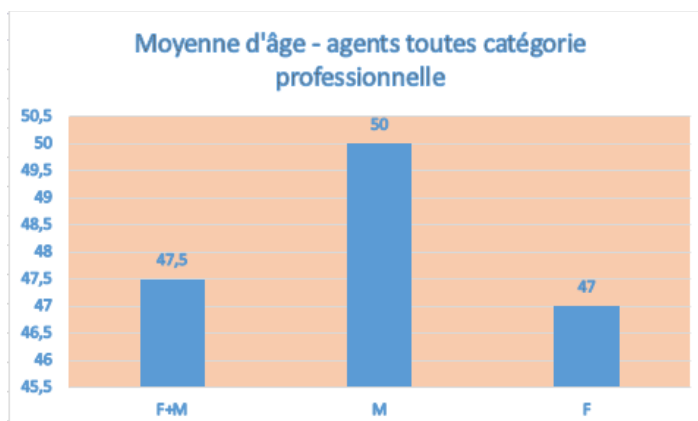
2022			
A	B	C	Total
105 postes	58 postes	74 postes	237 Postes

L'évolution des postes sur 2022 se traduit par la récupération des deux postes réserves réattribués à la DA ainsi que la création de quatre postes qui se répartissent ainsi :

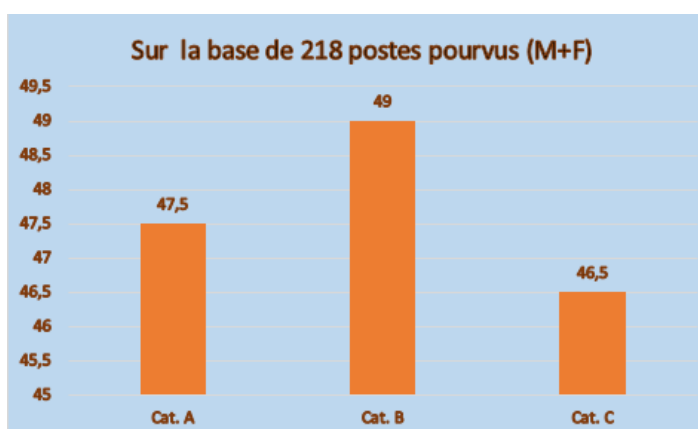
- 1 poste de A au SICE
- 1 poste de A au SAF
- 1 poste de B au SOMS
- 1 poste de B au SPD



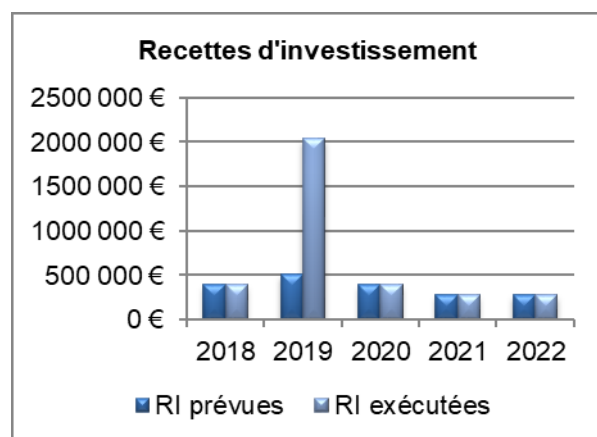
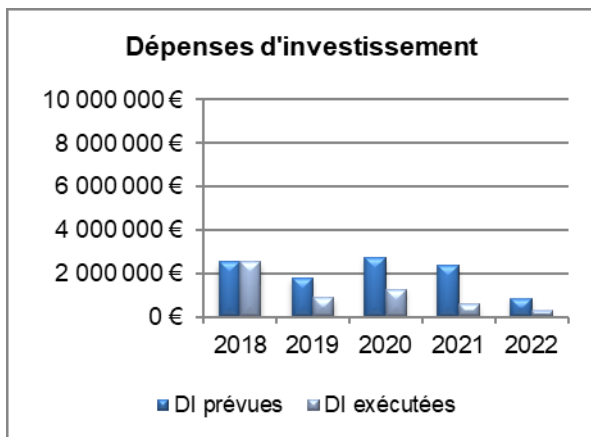
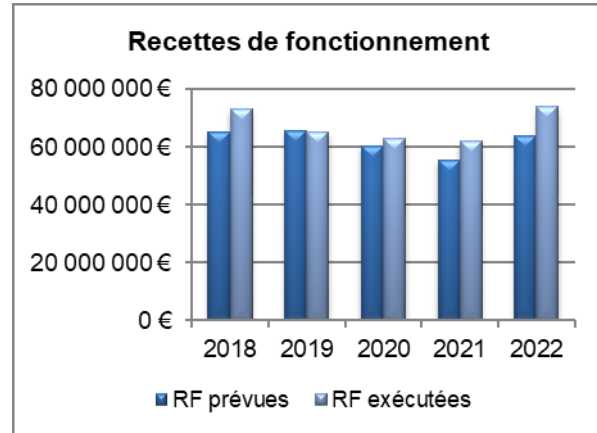
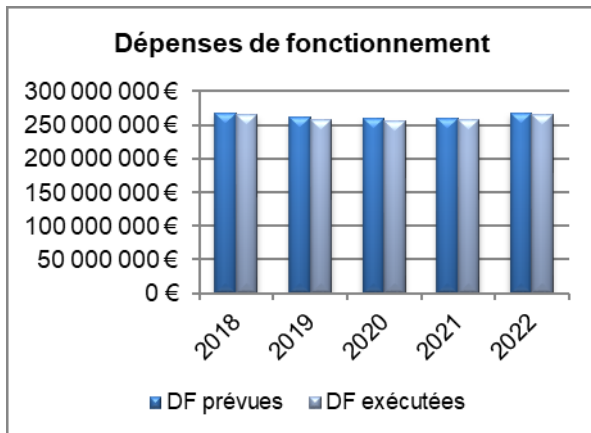
**Moyenne d'âge - Agents Cat. A - B - C - Sur la base de 218 postes pourvus** : (M = Masculin - F = Féminin)



**FOCUS par catégorie professionnelle : A - B - C**



## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

---

Pôle Solidarités (PSOL)

---

DA

---

# DIRECTION DES CRÈCHES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- Les crèches départementales ont une capacité d'accueil théorique fin 2022, hors travaux et gels de place, de 4 426 enfants au sein de 80 unités.
- Elles sont présentes dans 34 communes du Val-de-Marne.
- Elles accueillent des enfants âgés de 3 mois à 3 ans.
- En 2022, les crèches départementales ont été ouvertes en moyenne 234 jours.
- 15 723 demandes de place en crèche ont été enregistrées en 2022.
- 1 562 places ont été attribuées lors des 38 commissions d'attribution de places en crèches organisées en 2022.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Le Département du Val-de-Marne est un acteur majeur de la politique petite enfance. Depuis plus de 40 ans, il mène une action volontariste en faveur des modes d'accueil, visant à développer le nombre de places offertes dans une dynamique d'amélioration constante de la qualité d'accueil.

La direction des crèches assure la gestion des crèches collectives départementales qui peuvent accueillir jusqu'à 4426 enfants, hors travaux et gels de place, au sein de 80 unités d'accueil. Dans le respect de la réglementation, elle organise, encadre, anime et évalue l'activité de ces établissements, avec pour enjeux d'accueillir les enfants dans des conditions assurant leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement, tout en veillant aux conditions de travail des équipes.

La direction des crèches met en place au sein de chacune des structures déconcentrées des modalités d'accueil conformes au projet éducatif départemental, qui met l'accent sur les valeurs et principes que le département souhaite soutenir au sein des crèches, dans le respect de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Le projet éducatif permet de mettre en œuvre des pratiques professionnelles adaptées à un accueil de qualité du jeune enfant et de sa famille. Il a pour objectifs de répondre aux besoins des enfants, d'assurer une continuité éducative avec les familles et de fédérer les professionnels de la petite enfance. Le projet d'accueil, propre à chaque crèche, pensé et rédigé en collaboration avec les professionnels, traduit les intentions du projet éducatif qui est partagé par l'ensemble des crèches départementales.

La recherche de l'inclusion des enfants à besoins spécifiques (id. en situation de handicap ou de maladie chronique) constitue l'un des axes majeurs du projet éducatif départemental. Des thèmes tels que l'égalité fille-garçon, l'accueil individualisé de l'enfant, le respect de son rythme ou la place privilégiée laissée à la famille constituent également des points forts du projet éducatif. Le soutien des compétences sociales et culturelles de l'enfant, telles que l'accès à la culture, au langage, ou à la créativité, apparaît également primordial. Le projet souligne aussi l'importance de l'accès à la nature ou aux espaces extérieurs dans le bon développement de l'enfant.

Les professionnels sont au cœur du projet éducatif départemental, avec un accent mis sur la nécessité d'un regard professionnel attentif et attentionné porté sur l'enfant, par des équipes formées à cet effet.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

Le département du Val-de-Marne se caractérise par une natalité dynamique (19 553 naissances domiciliées en 2020, INSEE) et un fort taux d'activité des habitants - notamment des femmes (taux d'activité de 74 % s'agissant des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2018, INSEE), ce qui renforce le besoin en modes d'accueil de la petite enfance.

En 2022, la direction des crèches a cherché à mettre en œuvre une démarche d'amélioration constante de la qualité de son service public d'accueil de jeunes enfants (1) dans un contexte complexe et incertain (2).

1- Une démarche constante d'amélioration de la qualité d'accueil des enfants

a. Des adaptations nécessaires au maintien de la qualité d'accueil

i. La refonte des documents de référence

La direction des crèches a dû procéder à la refonte totale de ses documents de référence, afin de s'adapter aux évolutions réglementaires. En effet, les modifications de la réglementation issues du décret du 30 août 2021 et de ses textes d'applications ont nécessité la réécriture :

- De l'ensemble des projets d'établissements, qui comprennent désormais, dans leur première partie, le projet éducatif départemental, commun à toutes les crèches et finalisé à cette occasion.
- Du règlement de fonctionnement des crèches départementales, qui a intégré plusieurs nouvelles dispositions obligatoires (accueil en surnombre, option pour un taux d'encadrement, présence des référents santé et accueil inclusif etc.) et s'est vu adjoindre 5 protocoles annexés.

ii. La restructuration d'une partie des services centraux

La direction des crèches a mis en place une restructuration d'une partie de ses services d'appui, visant à rassembler au sein de la même direction adjointe l'ensemble des expertises éducatives et techniques. Ces équipes travaillent en transversalité avec l'ensemble des agents de la direction, sur le terrain ou en site central. Trois secteurs ont ainsi été constitués au sein de la direction adjointe en charge des actions éducatives renommée « direction adjointe en charge des actions éducatives et de l'expertise » :

- Le secteur psychologie, constitué d'une responsable et de 13 psychologues de crèche, contribue au projet éducatif départemental en accompagnant et étayant la réflexion des équipes des crèches, veillant à la prise en compte de la dimension psychologique du développement de l'enfant et recevant les familles dans un objectif de soutien à la parentalité.
- Le secteur éducation et santé, constitué d'une responsable et de huit référents, met en place des actions sur le terrain et des projets transverses dans les domaines de compétence de chacun des professionnels, à savoir les champs de la prime éducation, du développement psychomoteur, de l'éveil, du soin et de la santé. Il est constitué de quatre référents santé et accueil inclusif, d'une référente éducative, d'une référente psychomotricienne et de deux référentes organisation.
- Le secteur expertise technique est constitué d'un responsable, d'un référent santé et sécurité au travail, d'un référent technique entretien, d'un gestionnaire technique entretien, d'un référent technique restauration et de deux responsables logistique et aménagement. Il procure un appui et des conseils aux établissements dans les domaines de la logistique, de l'aménagement, du développement durable, de la restauration (accompagnement d'équipes cuisinantes, personnels formés HACCP, analyses microbiologiques etc.), des prestations ménage (accompagnement des agents techniques départementaux et contrôles des prestations ménages).

### iii. La poursuite de la mutualisation ou de l'externalisation d'une partie des fonctions techniques

- La poursuite de l'externalisation partielle de l'entretien des locaux : 62 crèches bénéficient désormais de prestations de ménage externalisées pérennes, par deux prestataires, qui ont permis le gel et le redéploiement de 91 postes d'agents techniques.
- La préparation du passage de 36 crèches en UCP : le partenariat liant la direction des crèches et la direction de la logistique dans le cadre du projet de mutualisation de la restauration s'est poursuivi, afin de préparer la livraison progressive de 36 crèches, à compter du premier semestre 2023, par la nouvelle UCP Eugénie Brazier. Ce passage permettra la fourniture de repas répondant aux exigences de la loi Egalim (produits issus de filières labellisés, limitation du recours au plastique etc.). Un travail de réorganisation des équipes techniques a été opéré en amont, associant plusieurs directions (direction de la logistique, direction de l'éducation et des collèges, direction des ressources humaines), pour mettre en place le repositionnement des cuisiniers. Il s'est couplé à un accompagnement des directions de crèches par les diététiciennes du service restauration et les référents techniques de la DC sur la partie nutrition et mise en œuvre opérationnelle.



b. Le développement de nouvelles modalités d'accompagnement des professionnels et d'animation de la direction grâce à la diversification des offres internes

i. Le développement des visioconférences thématiques

Les visioconférences thématiques mensuelles dites « du 15 du mois », initiées fin 2021 par la direction adjointe en charge des actions éducatives et de l'expertise se sont maintenues tout au long de l'année 2022, sur des sujets liés au développement de l'enfant ou aux pratiques professionnelles (les émotions de l'enfant, la familiarisation, la diversification alimentaire etc.). Ces conférences ont été bien investies par les professionnels sur l'année, près de 70% des crèches y ont assisté au moins une fois.

Le format « visioconférence » a aussi permis la formation/sensibilisation de l'ensemble des éducateurs de jeunes enfants et des responsables d'établissement à l'usage de grilles d'observation du développement psychomoteur des jeunes enfants, pilotée par la référente psychomotricienne de la DC.

ii. De nouveaux types d'échanges de pratiques professionnelles

Deux nouveaux types d'accompagnement d'équipe ont été initiés en 2022 à l'initiative de la direction adjointe :

- Des groupes d'échanges de pratiques professionnelles expérimentaux en faveur des agents auprès d'enfants ont été initiés, en présentiel, avec une co-animation par des psychologues, éducateurs et responsables d'établissement.
- Des visioconférences spécialement dédiées aux éducateurs de jeunes enfants ont été lancées, avec la présence de plusieurs intervenants concernés par le sujet et un encadré de type « mallette pédagogique », contenant des conseils de lecture pour les enfants ou pour les adultes, des propositions de matériel, de mobilier, de jeux, de jouets et d'activités (etc.).

iii. Le lancement de la « Semaine du langage »

La première semaine thématique de la direction des crèches a également eu lieu, sur le sujet phare du langage, à une date alignée sur la journée internationale des droits de l'enfant. Cette semaine a été l'occasion de déployer des actions en faveur des agents, des familles et des enfants. Les objectifs étaient à la fois de soutenir les pratiques professionnelles, de proposer des activités et de développer des connaissances de nature à favoriser le développement du langage. Des outils innovants et originaux ont été produits à cette fin. Cette semaine a également permis de proposer pour la première fois une visioconférence à destination des parents, introduite par le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Département, à laquelle près de 200 parents ont assisté.

#### iv. Les rencontres territoriales « Livre et langage »

Huit rencontres territoriales sur les thèmes « Livre et langage », organisées en collaboration avec la direction de la culture, se sont tenues du 3 octobre au 2 décembre 2022, à destination de 1600 professionnels des crèches. Ces rencontres ont été animées par des ressources internes et des intervenants extérieurs. Elles ont eu pour objectifs de développer les compétences et connaissances des agents sur les deux thèmes de la lecture et du langage, mais également de mettre en place des moments d'échange de pratiques professionnelles, servant ainsi à fédérer et renforcer les liens entre les équipes.

- c. La création d'une instance partenariale MDPH/DPMI-PS/Education Nationale/DC pour accompagner le parcours des enfants à besoins spécifiques

Afin de limiter les risques de rupture du parcours des enfants à besoins spécifiques, lors de leur départ de crèche départementale, une instance dédiée au « Parcours de l'enfant » a été créée en 2022. Celle-ci associe la MDPH, la DPMI-PS, l'éducation nationale et la direction des crèches. Cette instance, qui s'inscrit dans les orientations du Schéma départemental de l'autonomie, vise à aborder la situation des enfants pour lesquels un maintien partiel en crèche au-delà de l'âge de trois ans est prévu ou mis en œuvre, en raison de la particularité de leur maladie ou handicap. Elle permet par exemple de solliciter la MDPH en tant qu'instance ressource dans un objectif d'orientation adaptée de l'enfant.

Un travail de partenariat a été mis en place, dans ce cadre, avec l'inspection de l'éducation nationale, afin d'autoriser préalablement les enfants en question à bénéficier, de 3 à 4 ans, d'un accueil « mixte » crèche-école et ce en dépit de l'obligation scolaire rabaissée à 3 ans. Les enfants concernés sont aussi l'objet d'une attention particulière à leur entrée éventuelle à l'école, du fait de l'anticipation de celle-ci résultant de la présence d'une inspectrice de l'éducation nationale au sein de la réunion « Parcours de l'enfant ».

- d. La poursuite de l'accompagnement des travaux d'aménagement, de restructuration et de construction des crèches

La direction des crèches a accompagné tout au long de l'année 2022 le chantier de construction de la nouvelle crèche des Larris à Fontenay-sous-Bois. Ce projet permet d'accueillir 30 enfants supplémentaires, dans une structure organisée en doubles unités (2 x 45 places), à compter de février 2023. Les référents techniques et éducatifs de la DC ont ainsi œuvré, en appui à la direction de l'établissement, à la mise à niveau des équipements et à l'élaboration du projet pédagogique et des organisations de travail.

## 2- Un contexte globalement complexe et incertain

- a. La persistance des impacts de la crise sanitaire

L'organisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) a été à nouveau marquée par la crise sanitaire, avec de forts impacts surtout au cours du premier semestre 2022. En effet, les règles sanitaires successives applicables aux EAJE, matérialisées dans des protocoles nationaux

régulièrement mis à jour (à l'instar des protocoles relatifs à l'éducation nationale), ont nécessité des remaniements nombreux, s'agissant tant de l'organisation même de l'accueil des enfants (tests, règles d'éviction, fermeture de sections, accueil séparé etc.), que des règles applicables aux agents (cas contacts, différenciation selon le statut vaccinal, ASA, éviction, etc.).

Un important travail de veille sanitaire, mais également de communication interne (auprès des équipes) et externe (auprès des parents) a dû être réalisé.

Certaines sections ont pu être fermées temporairement en raison du nombre d'enfants ou d'agents impactés par le virus de la COVID-19. Cependant ces fermetures ont été moins nombreuses que l'année précédente et ont été remplacées par des réductions d'amplitude horaire, systématiquement mises en œuvre en fonction du personnel mobilisable afin de limiter les ruptures de service.

L'enjeu, pour les équipes de terrain, a été de maintenir dans ces conditions mouvantes un accueil sécurisé pour les enfants. Malgré les difficultés et les absences de personnel, les professionnels ont ainsi cherché à maintenir des activités ouvertes sur le « monde extérieur » et respectueuses des émotions des jeunes enfants, en veillant à assurer un accueil individualisé à chacun. Certains moments de convivialité ont également pu être maintenus, en fonction des recommandations sanitaires, afin de garder un lien de proximité avec les enfants et les parents.

b. D'importantes difficultés de recrutement en lien avec la pénurie nationale de professionnels de la petite enfance

En raison des taux d'encadrement strictement définis par la réglementation (1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas ; 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent), la mise en œuvre de l'accueil de jeunes enfants nécessite le recrutement constant de nombreux professionnels médico-sociaux qualifiés, alors qu'une pénurie de ces personnels persiste au niveau national. Une étude de la CNAF parue en juillet 2022 chiffre ainsi à 10 000 le nombre de professionnels « manquants » au niveau national et met l'accent tant sur l'enjeu-clé de l'attractivité de ces métiers que sur les difficultés pratiques pour les gestionnaires résultant de la pénurie de ces professionnels.

L'année 2022 a été marquée par une forte baisse du nombre de candidatures et de personnels recrutés. Des partenariats ont pourtant été développés avec le Pôle Emploi. De plus, les référents de la direction adjointe des actions éducatives et les responsables de crèche ont été fortement mobilisés dans le cadre des commissions de recrutement organisées plusieurs fois par semaine. Ils ont par ailleurs contribué à valoriser l'action départementale en faveur de la petite enfance lors des rencontres organisées avec les agences Pôle Emploi et auprès des écoles et lycées. Malgré la mobilisation de ces différents leviers, la situation du recrutement s'est fortement dégradée et n'a pas permis de consolider les effectifs en crèches.

### c. La mise en œuvre du cahier numérique de présence

En raison des modalités de subventionnement de l'activité des gestionnaires d'EAJE, la direction des crèches a été dans l'obligation de déployer, tout au long de l'année 2022, un nouveau système de suivi numérique des présences des enfants, de type « badgeuse », au sein de chacune des crèches départementales.

Ce système, qui repose sur un badgeage à l'arrivée et au départ de l'enfant, via un code famille, a pour objectif d'identifier la présence réelle des enfants au sein de chaque crèche. Il constitue le préalable à la mise en place du financement via la PSU (Prestation de Service Unique), dont la mise en œuvre se poursuivra les années suivantes.

### d. La suspension de l'activité de la crèche de Saint-Mandé

Le projet de reconstruction de la crèche « Bérulle » de Saint-Mandé (crèche à doubles unités permettant d'accueillir 90 enfants) est temporairement suspendu en raison de recours administratifs des riverains.

Un relogement temporaire avait été mis en œuvre en 2020 dans des locaux situés sur la commune de Vincennes, loués à un bailleur privé, afin de permettre le maintien de 60 places. Cependant, différents dysfonctionnements affectant la qualité d'accueil ont contraint le département, en l'absence d'offre alternative dans ce secteur géographique, à suspendre l'activité de la crèche, en opérant un relogement provisoire des enfants dans la crèche départementale « Anatole France » à Vincennes.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Données d'activité

---

- Nombre moyen d'enfants inscrits : 3 257 (2021 : 3 489).
- Nombre maximum d'enfants inscrits : 3 729 (2021 : 3 911).
- Taux de présence : 73 % (2021 : 69 %). Le taux de présence retrouve un niveau proche des taux historiques, alors qu'il était impacté en 2021 par la crise sanitaire.
- Nombre d'heures d'accueil réalisées : 5 360 729 (2021 : 6 214 300).
- Le coût global des crèches départementales s'élève à 78 504 608 €.
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) finance ce coût via la PSU à hauteur de 27 336 533 € et les familles à hauteur de 10 530 825 €.
- Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, la CAF va verser une aide compensatoire suite aux pertes enregistrées pendant la pandémie à hauteur de 360 000 €. L'aide compensatoire sera perçue en 2023.
- Le reste à charge départemental s'élève en 2022 à 40 631 365 € (52 %) en 2022 contre 43 672 504 € en 2021.

### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent en 2022 un total de 42 M€ contre 39,5 M€ en 2021 (factures des familles, participations de la CAF et autres recettes diverses, Préfecture, etc.).

### Dépenses de fonctionnement (hors RH)

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant total d'un peu plus de 4,7 M€ en 2022 contre 3,7 M€ en 2021.

L'année 2022 a été marquée par un léger recul de l'activité. Celui-ci est néanmoins compensé par l'aide compensatoire de la CAF à la suite des pertes enregistrées pendant la pandémie du COVID, générant un reste à charge départemental moins élevé qu'en 2021. Ce léger recul de l'activité résulte de plusieurs points :

- Du fait des cas de COVID+ parmi les personnels départementaux et les enfants accueillis en crèche, des réductions d'amplitude horaire et des fermetures de section ont été ponctuellement nécessaires pour respecter les consignes sanitaires et assurer un accueil conforme aux taux d'encadrement réglementaires.
- Des fermetures de crèches en raison de travaux de rénovation/reconstruction/d'agrandissement ont dû être mises en place.
- Le nombre de postes vacants a fortement augmenté (211 en moyenne en 2022 ; 154 en 2021). Ces difficultés de recrutement se sont traduites par la baisse du nombre d'enfants accueillis, notamment sur des territoires en tension.

## **L'accueil des enfants à besoins spécifiques**

---

En 2022, 82 enfants dits « à besoins spécifiques », c'est-à-dire en situation de handicap ou de maladie chronique, ont été accueillis dans les crèches départementales.

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques constitue l'un des axes majeurs du projet éducatif départemental, qui s'appuie sur un engagement important des équipes. Afin de répondre aux enjeux humains et matériels liés à de tels accueils, un travail de soutien important est mené par les services d'appui de la direction des crèches.

Ainsi, 2022 a vu la création de quatre postes de référents « santé et accueil inclusif », dont les missions sont notamment de veiller à la mise en place de mesures d'accueil adaptées et d'accompagner les équipes dans les questions liées à la santé et à l'inclusion. La direction des crèches déploie des moyens nombreux pour assurer l'accueil de ces enfants, tels que le recrutement de personnels en renfort auprès des équipes, l'acquisition de matériel dédié ou le financement de prestataires paramédicaux. La présence d'une référente psychomotricienne et des psychologues de la DC, tout comme le travail de coordination avec les partenaires internes (DPMI-PS, MDPH) et externes (éducation nationale) contribuent également à accueillir chaque enfant de manière adaptée.

Le travail d'accompagnement réalisé par l'équipe de la crèche où est accueilli l'enfant (psychologue, psychomotricienne, direction de l'établissement, référent(e) de l'enfant) permet aussi une meilleure orientation des familles vers la constitution d'un « dossier MDPH » lorsque cela est nécessaire, tout en

garantissant un parcours plus fluide à l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique.

Ce projet fait l'objet d'une convention avec la CAF dans le cadre d'un programme d'actions du Département intitulé « Renforcement du personnel d'accueil au bénéfice d'enfant porteur de handicap » au sein des crèches départementales. Le montant de la subvention de la CAF au titre de l'année 2022 est de 256 800 €.

## **L'accès à une place en crèche pour les familles en parcours d'insertion**

---

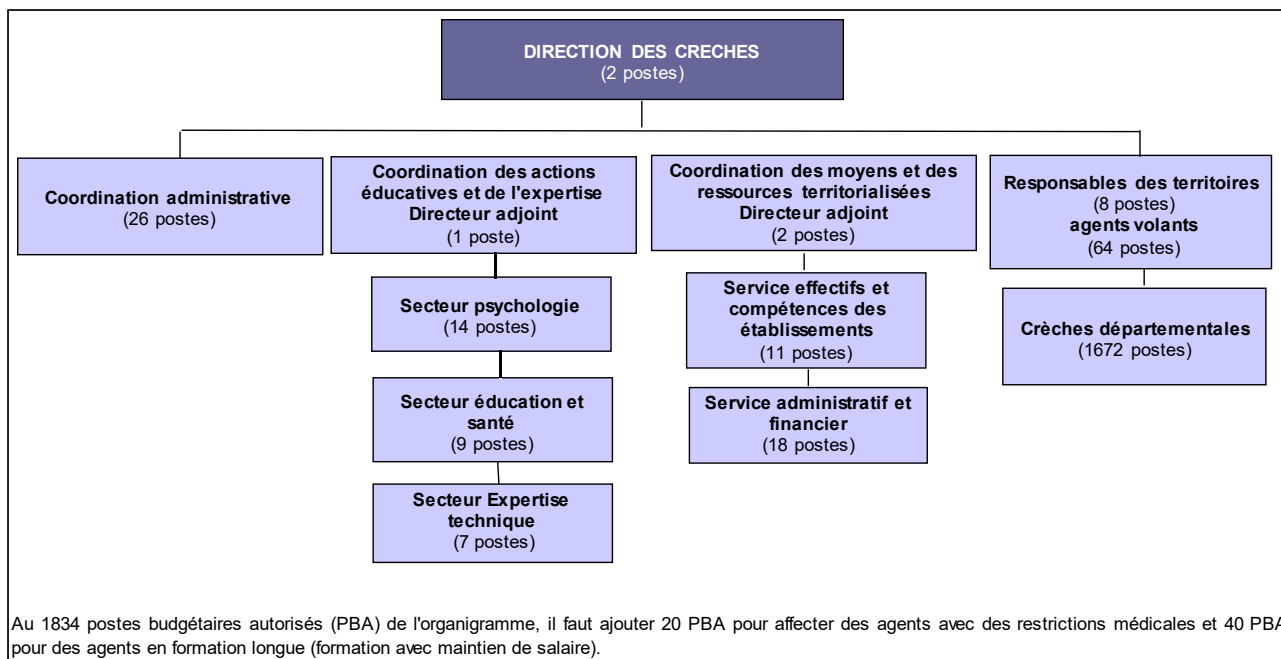
Expérimenté depuis 2016, l'accueil d'enfants dont les parents sont accompagnés par les assistants sociaux de la direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi (DASIPE) a été généralisé en 2017. Le partenariat entre la direction des crèches et la DASIPE n'a cessé de s'intensifier au fil des années.

En 2022, 117 enfants ont été accueillis dans le cadre de ce dispositif – sur un total de 297 demandes traitées en amont dans les commissions d'attribution de places en crèche. Le nombre de demandes (+37,5 %) et le nombre de propositions d'accueil sont en hausse (+27 %) par rapport à 2021. Le dispositif de mobilisation de places en crèches départementales contribue ainsi à soutenir la dynamique de construction du parcours des parents inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et de formation, dans un objectif annexe de soutien à la parentalité.

Ce projet fait l'objet d'une convention avec la CAF dans le cadre d'un programme d'actions du Département intitulé « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil petite enfance » au sein des crèches départementales. Le montant de la subvention de la CAF au titre de l'année 2022 est de 40 000 €.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

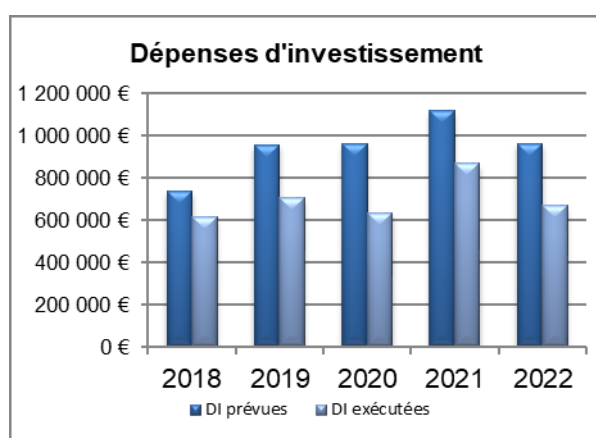
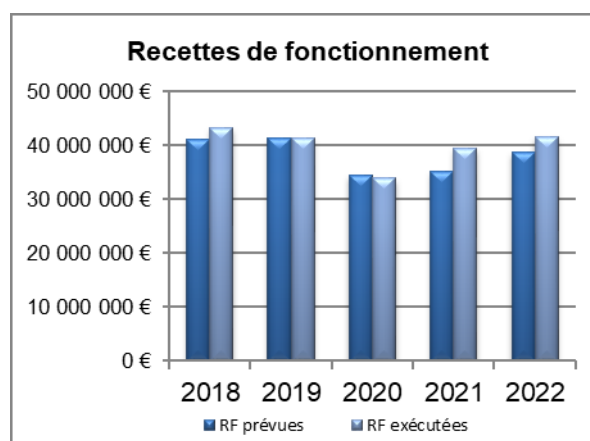
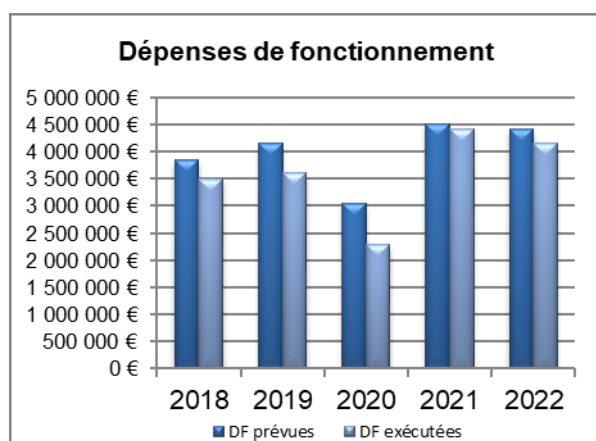


- 173 agents ont été recrutés
- 105 agents ont changé d'affectation.
- 172 stagiaires ont été accueillis en crèches.
- 378 agents ont participé à une formation organisée en intra.
- 20 agents supplémentaires sont entrés dans le dispositif du maintien de leur rémunération pendant le temps de leur formation diplômante.

Dans le cadre de la mise en œuvre des 1607h, 28 réunions (réunissant 526 agents) ont été organisées dans les crèches afin d'informer les agents sur l'évolution du temps de travail et les consulter sur le choix du futur cycle de temps de travail en crèche.



# Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle petite enfance, éducation et relations à la population

DC

# DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLEGES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

107 collèges publics

- 56 328 élèves scolarisés (56 255 en 2021 soit +0,13 %)
- 31 417 demi-pensionnaires (30 732 en 2021 soit + 2,23 %)
- 2,6 M€ dédiés à l'aide à la demi-pension (ADEP)
- 12 350 bénéficiaires de l'ADEP soit 40.2% des demi-pensionnaires
- 966 agents Techniques Territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)
- 105 suppléants en poste en moyenne sur l'année
- 13 957 Ordival distribués aux élèves de 6ème
- Dotation globale de fonctionnement : 12 971 785 € montant initial + 419 560 € d'ajustement
- 4 modifications de sectorisation

27 collèges privés sous contrat

- 10 181 élèves (10 243 en 2021)
- 2 411 Ordival distribués aux élèves de 6ème
- Subvention de fonctionnement : 7 454 193 €

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Au sein du Pôle Éducation et Culture devenu en 2022 Pôle Petite Enfance Éducation et Relation à la Population (PEERP), la Direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) est en charge de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre des politiques publiques départementales en direction des collégiens, de leur famille, des collèges et des personnels départementaux.

La DEC, avec les équipes compétentes, veille au bon accueil des élèves et à la sectorisation des collégiens. Elle assure, dans les établissements, l'équipement en matériel et en mobilier, l'équipement et la maintenance informatiques, l'entretien des locaux, la restauration scolaire, en s'appuyant sur les objectifs définis par la charte de la restauration du Département. Elle dote les collèges des moyens financiers et humains nécessaires à leur bon fonctionnement. Elle porte le dispositif « Ordival ».

Elle assure l'animation et la gestion des équipes des agents des collèges, qui assurent l'accueil, l'entretien, la maintenance et la restauration des 107 établissements.

Elle travaille en étroite collaboration et en coordination avec de nombreuses directions départementales « métiers » : direction des bâtiments, des systèmes d'information, des ressources humaines, des espaces verts et des paysages, direction de la logistique et service restauration... afin de garantir la cohérence de l'intervention départementale. Elle assure de ce fait un rôle pivot à l'interface entre les expertises métiers des directions départementales et la prise en compte, dans une dimension globale, des usages et besoins des collèges ; ces derniers sont notamment exprimés par les chefs d'établissements, dont elle est une des deux interlocutrices privilégiées au sein du conseil départemental, avec la direction des bâtiments.

La DEC assure depuis 2022, au sein des services départementaux, la coordination, la mise en cohérence et l'évaluation des actions éducatives en faveur des collégiens, actions portées par les différents services départementaux. L'objectif est notamment de favoriser la réussite éducative des collégiens, en leur ouvrant le « champ des possibles » et de veiller à l'accessibilité au plus grand nombre de ces dispositifs.

Elle déploie au quotidien un partenariat renforcé avec les partenaires externes que sont, outre les équipes de direction des collèges déjà citées, la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale et les services pertinents du rectorat. Des liens sont par ailleurs établis avec les villes et les acteurs locaux.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année 2022 a permis de constater une évolution positive des effectifs de collégiens pour la rentrée 2022, cohérente avec la dynamique de croissance observée depuis plus de 10 ans. Ainsi, le département compte 56 328 collégiens (hors SEGPA) contre 56 255 en 2021. Cette évolution s'est concrétisée au cours des années par l'ouverture de plusieurs collèges. À la rentrée 2022, la Direction de l'éducation et des collèges a accompagné l'ouverture au mois de septembre du 107<sup>ème</sup> collège du département, fruit du travail de réorganisation de la sectorisation pour la commune de Champigny-sur-Marne. Le collège, « Nelson Mandela », a ainsi ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2022, pour accueillir 290 élèves scolarisés en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, soit dix divisions.

La campagne de visites dans les collèges s'est poursuivie pour aller à la rencontre des équipes de direction et des agents, en présence également des interlocuteurs de la direction des bâtiments. Cette démarche a permis un état des lieux complet, un diagnostic partagé et s'est conclue par la volonté de créer un pôle d'interlocuteurs unique pour tout ce qui porte au fonctionnement des établissements et à la coordination des actions éducatives.

Sous l'impulsion de l'exécutif, un service de brigade de prévention et de protection des collèges a été créé au sein de la Direction de l'éducation et des collèges. La mission principale d'îlotage aux abords des établissements a vocation à contribuer à favoriser un climat apaisé et à prévenir toute situation potentielle de harcèlement : 5 collèges ont ainsi pu bénéficier de cet îlotage consistant à créer du lien et de la présence avec les personnels de l'Éducation nationale et les collégiens eux-mêmes, pour garantir des entrées et sorties de cours sereines et sécurisées.

Le plan dit « 50 000 arbres » du conseil départemental est actif au sein de plusieurs établissements publics et privés en lien avec la direction des espaces verts.

Par ailleurs, la Direction de l'éducation et des collèges est positionnée comme ensemblier de l'action éducative. La coordination des offres proposées aux collégiens est désormais active et permet de développer une vision globale de l'action à destination de ce public.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## DES REPONSES AUX EVOLUTIONS DES EFFECTIFS

56 328 élèves scolarisés dans les collèges publics (+0,13 % par rapport à 2021)  
10 181 élèves scolarisés dans les collèges privés (10 243 en 2021)  
4 modifications de sectorisation réalisées dont la création du secteur du collège Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne.

### Modifications de sectorisation

Les sectorisations ont concerné les villes de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne, afin de créer le secteur du 107<sup>ème</sup> collège val-de-marnais : le collège Nelson Mandela, de permettre le retour sur le territoire communal de Champigny-sur-Marne des élèves champinois et d'équilibrer les effectifs sur les collèges des deux communes. Le travail partenarial mené pendant 2 ans avec la ville de Champigny-sur-Marne, la direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale et les collèges environnants a permis l'accueil des élèves en septembre 2022.

### Diminution des effectifs des collèges

Malgré la baisse inattendue de septembre 2021, probablement liée à la crise sanitaire, la stabilité des effectifs observée à la rentrée 2022 s'est avérée conforme aux prévisions de la Direction de l'éducation et des collèges. Il est à noter que la baisse des effectifs à l'échelle départementale, envisagée dès 2022 par les services de l'Éducation nationale, pourrait se produire à partir de la rentrée scolaire 2023. Cette possible baisse à l'échelle départementale sera à pondérer selon les réalités locales.

Ces dernières ont fait l'objet de plusieurs rencontres avec les élus locaux des communes concernées : 8 territoires ont fait l'objet de rencontres d'échanges et de travail sur des questions de sectorisation et de situation scolaire, au cours de l'année scolaire 2022.

## LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

- 75 collèges bénéficiaires du groupement de commandes
- 15 marchés de denrées alimentaires
- 18 collèges desservis par l'unité centrale de production départementale Eugénie Brazier

Dans le cadre de sa compétence en matière de restauration des collégiens, le Département est engagé dans un service public de la restauration dans les collèges, centré sur la qualité de l'assiette, la justice sociale, l'accessibilité au plus grand nombre, le développement durable, l'éducation au goût et à la santé, et la convivialité de la pause méridienne.

### Les actions d'éducation au goût et à la santé

En 2022, 18 256 élèves ont été sensibilisés sur les bienfaits de la consommation des fruits, dans le cadre des semaines du fruit qui se sont déroulées entre le 30 mai et le 17 juin 2022. Les actions « alimentation » ont permis à 5 345 collégiens de découvrir des menus européens, et de découvrir l'intérêt d'un petit déjeuner équilibré sur leur santé.

### La stratégie de prévention et de lutte contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des bio-déchets

Pour répondre à l'obligation réglementaire de collecter et de valoriser les biodéchets qui va s'imposer à tous les producteurs au 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont les collèges, le Département a déterminé une stratégie départementale qui s'appuie sur les partenaires locaux les plus avancés (EPT).

Le Département équipe de manière graduelle les collèges encore non dotés en tables de tri.

### Révision du Schéma Directeur de la restauration

L'Unité Centrale de Production des repas Eugénie Brazier a ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur le site de Chéroux à Vitry-sur-Seine. Elle dessert 18 collèges satellites antérieurement desservis par des villes et la Région, les collèges satellites de l'UCP Francine Fromond (Fresnes) qui avait vocation à fermer, et par effet domino quelques collèges rattachés à d'autres UCP. Au total, cet équipement livre quotidiennement 4 500 repas dans ces collèges. Les établissements ont pu être accompagnés dans les changements qu'implique cette nouvelle modalité tant sur le plan financier (compensation tarifaire) qu'organisationnel (logistique et schéma de livraison).

Après 4 mois de fonctionnement, et les derniers ajustements opérationnels, les retours des collèges sont pris en compte via des commissions de restauration mises en place en présence des responsables satellites, d'élèves et de parents d'élèves. Elles ont permis de recueillir des témoignages précisant un ressenti positif quant à la qualité des repas.

La refonte du schéma de restauration a également permis :

- d'intégrer au schéma départemental, un collège satellite en restauration privé avec un rattachement à l'UCP Ronsard à Saint-Maur-des-Fossés.
- de soulager l'UCP Paul vaillant-Couturier à Champigny-sur-Marne en tension au niveau de ses capacités de production avec un collège satellite redirigé vers l'UCP Eugénie Brazier.

#### La stratégie d'achat et approvisionnement pour une restauration durable et de qualité

Avec l'ouverture de l'UCP Eugénie Brazier, 10 collèges satellites qui bénéficiaient du groupement de commandes ont basculé au 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur les marchés départementaux de denrées alimentaires.

## LE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMERIQUE EDUCATIF

---

### Campagne 2022 Ordival

- 13 957 Ordival distribués aux élèves de 6<sup>ème</sup> dans les collèges publics
- 347 Ordival remis aux enseignants des collèges publics
- 2 411 Ordival distribués aux élèves de 6<sup>ème</sup> dans les collèges privés
- 1 012 Ordival distribués aux nouveaux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et les élèves de 6<sup>ème</sup> absents aux cérémonies
- 45 élèves accueillis en IME/hôpital de jour dotés
- 66 cérémonies organisées
- 460 agents mobilisés pour l'ensemble des cérémonies de distribution des ordinateurs au sein des établissements
- 13 commissions Ordival tenues pour la gestion de la maintenance hors garantie et 2 951 dossiers traités et résolus
- 26 360 appels passés à l'assistance téléphonique

### Le plan d'équipement numérique des collèges

- 2,4M € pour assurer l'acquisition et l'installation de matériels, la maintenance et les migrations de système d'information.
- 422 VPI neufs installés
- 2 400 ordinateurs fixes déployés et 1 600 écrans
- 1 429 demi-journées de maintenance préventives/ curatives
- 1 694 demi-journées pour migrer 30 collèges en Windows 10, dont 27 ont intégré le Système d'Information (SI) départemental



### Lancement d'une expérimentation pour la mise en place d'un Environnement numérique de travail (ENT) en prévision d'un déploiement à la rentrée 2023

Outre la mise en place d'un outil favorisant la relation avec les collègues, le Département souhaite développer un ENT qui réponde aux besoins d'échanges entre les membres de la communauté éducative val-de-marnaise. Pour identifier ces besoins et y répondre, le Département a mené à compter de la rentrée 2022 une expérimentation sur deux solutions. Dix collèges pilotes répartis en deux groupes participent à l'évaluation et contribuent à définir les services et fonctionnalités attendus. Ce projet permet aussi d'expérimenter les volets complémentaires liés au déploiement d'un ENT (accompagnement des utilisateurs, conduite du changement, choix et pertinence des options, intégration de l'Extranet des Collèges et développement...).

Ces deux groupes sont constitués respectivement de cinq collèges volontaires et sont représentatifs des collèges publics en Val-de-Marne, tant par leur dimension territoriale (est/ ouest du département représentés) que sociologique (éducation prioritaire, IPS).

### Reprise des activités de maintenance informatique assurées par la direction des systèmes d'information de l'Académie de Créteil

La reprise des Systèmes d'Informations des collèges dans le Système d'information départemental des collèges se poursuit, avec 27 intégrations en 2022 (contre 19 en 2021).

Au 31 décembre 2022, ce sont 52 établissements qui ont intégré le SI départemental, en gestion directe de la DSI.

## **DES ACTIONS EDUCATIVES REAFFIRMANT DES ENJEUX DE CITOYENNETE, DE « BIEN ÊTRE AU COLLEGE »**

---

- 46 projets soutenus au titre des actions éducatives et citoyennes
- 95 associations sportives des collèges soutenues
- 8 associations subventionnées
- 49 foyers socio-éducatifs financés
- 17 collèges dont 9 en REP/REP+ soutenus dans le cadre du dispositif « École Ouverte » de l'Éducation nationale

### Coordination des actions éducatives

La coordination des actions éducatives assurée par la DEC est renforcée, afin d'assurer une communication cohérente à l'attention de l'ensemble des principaux de collèges et de proposer un processus d'inscription et d'instruction des demandes homogène. Une méthodologie d'évaluation partagée est proposée pour chacune des actions.

### Lancement d'une nouvelle action : « Les règles et si on en parlait ? »

Afin de lutter contre le tabou des règles et la précarité menstruelle au collège, le Département a développé une nouvelle action pour 46 collèges à partir de septembre 2022. Après une expérimentation au premier semestre, l'installation des distributeurs de protections périodiques bio s'est déployée et des actions de sensibilisation ont été proposées aux équipes éducatives. Un livret pédagogique a été remis à chaque collégienne et collégien pour accompagner ce dispositif.

L'évaluation réalisée par la Direction de l'évaluation et des méthodes et de l'organisation (DEMO) montre que 70 % des filles estiment que cette action les aide à en parler plus facilement et 30 % des garçons sont désormais plus sensibles à ce sujet.

Fin décembre 2022, un deuxième appel à projets a été lancé, auquel 15 collèges ont répondu pour une livraison début 2023.

### Actions éducatives relatives au développement durable et à l'environnement

En lien avec la volonté de l'exécutif et le plan 50 000 arbres, le Département soutient les collèges par des actions de sensibilisation sur les enjeux de biodiversité, de changement climatique et de la préservation des ressources en eau. Aussi, un appel à candidatures, lancé en septembre a permis à 47 collèges de bénéficier d'au moins une action éducative organisée par la Direction des Espaces Verts et des Paysages, la Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement et la Direction à l'Accompagnement à la Transition Écologique et Solidaire.

### Mise en place d'un campus d'excellence

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département a souhaité ouvrir le champ des possibles aux collégiens du territoire en soutenant les élèves méritants et à potentiel. Dans cette perspective, une convention tripartite a été signée le 5 octobre 2022 entre le Département du Val-de-Marne, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale et l'Institut Louis Germain.

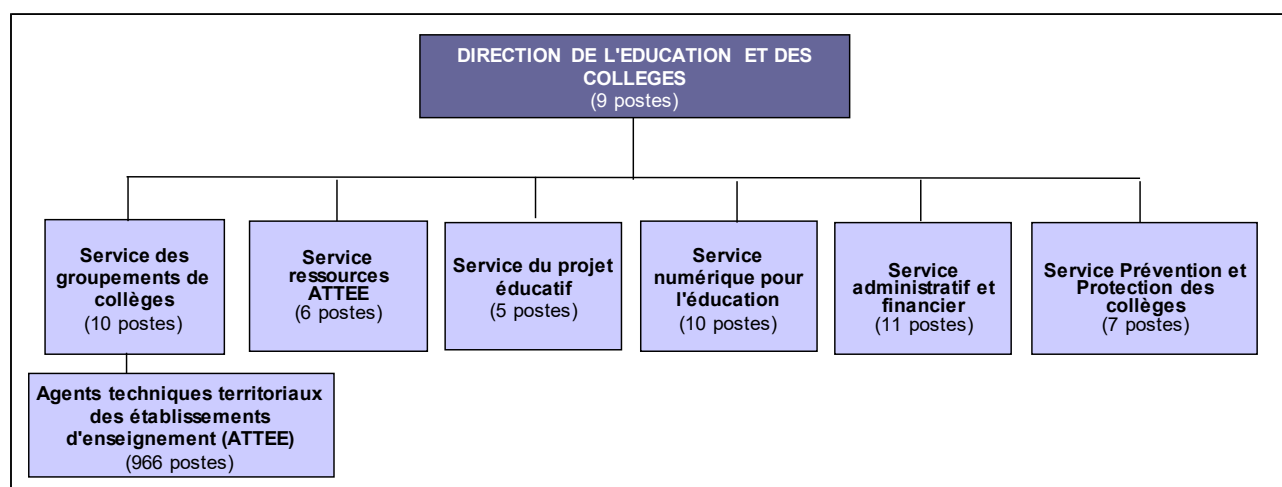
Ce sont ainsi 179 collégiens de 6 établissements identifiés par la Direction de l'Éducation et des collèges qui ont pu bénéficier de tutorat scolaire réalisé pendant les vacances scolaires par l'Institut Louis Germain (association 1901). 48 heures d'enseignement complémentaires à l'Éducation Nationale ont été dispensées autour du module humanités (français, littérature et culture générale) et du module sciences (mathématiques et physiques), réparties sur deux campus.

Dans chacun de ces collèges, une réunion de présentation du dispositif aux familles a été menée par l'Institut Louis Germain, en appui avec le chef d'établissement du collège. La Direction de l'éducation et des collèges accompagne ce campus en termes organisationnel (acheminement des élèves et accompagnement en cars, prestations ménage pour le lieu d'accueil et dépenses alimentaires) et humain (présence d'agents pour accompagner les déplacements des collégiens concernés)

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

La Direction de l'Éducation et des Collèges compte 966 postes d'agents techniques territoriaux titulaires et 58 postes budgétaires autorisés (PBA) pour les services administratifs, soit au total 1024 postes répartis comme suit :



- 966 agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 105 suppléants en poste en moyenne sur l'année
- 84 postes vacants pourvus
- 9 613 heures d'intérim de nettoyage (soit 2 236 interventions dont 223 de 7h et 2013 de 4h)
- 8 apprentis « Production service en restauration » ont achevé leur formation et poursuivi un CAP cuisine

### Travail préparatoire à la mise en place des 1607 h

En regard de l'article 41 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités doivent mettre fin aux régimes dérogatoires au système réglementaire des 1607 heures annuelles. Ce nouveau cadre général des règles applicables aux services départementaux est en place auprès des agents exerçant au sein des établissements et à la centrale DEC. La direction de l'Éducation et des collèges a mis en place une stratégie d'information et d'accompagnement par le biais des responsables de groupement pour les agents des collèges et par celui de la Correspondante Ressources Humaines pour les agents de la DEC centrale. Cette démarche s'est effectuée grâce à des réunions d'information et sur la base d'un travail préparatoire réalisé en 2022.

## Accompagner les agents et les directions des collèges pour un meilleur fonctionnement des collèges au quotidien

Une rencontre co-animée avec la DRH s'est tenue avec l'ensemble des suppléants pour présenter les attendus de leur fonction.

Un temps d'échanges avec les nouveaux adjoints-gestionnaires a été organisé pour aborder l'évaluation des agents et plus particulièrement le compte-rendu d'évaluation professionnel.

À cela s'ajoutent des rencontres annuelles avec les chefs d'établissement et les adjoints-gestionnaires : réunion de rentrée proposée au mois de septembre et réunion d'informations relatives à la mise en place des cycles de travail des agents de la collectivité.

### Formation :

23 sessions de formation intra ont été dispensées représentant 246 départs d'agents sur des formats allant d'une à plusieurs journées. Les thématiques des formations permettent aux agents de service général, aux agents de maintenance et aux cuisinants de se former et de se perfectionner tout au long de la carrière.

Une formation en intra pour les cuisiniers co-construite avec la Direction de la Logistique et la Direction des Ressources Humaines a permis la montée en compétence des agents en prévision d'une candidature aux postes de chef de cuisine, métier en tension.

Un partenariat entre le Département et le Centre de Formation des Apprentis François Rabelais de Vitry-sur-Seine a permis à 8 apprentis d'obtenir leur CAP Production et service en restauration. Dans la continuité, ils ont poursuivi une troisième année à la rentrée 2022 dans l'optique d'obtenir leur CAP cuisine.

### Mobilité/recrutement :

Deux campagnes de mobilité se sont tenues pour une prise de poste en janvier et en septembre. En 2022, 84 postes vacants ont été pourvus favorisant la mobilité des agents entre les établissements tout en garantissant le bon fonctionnement des collèges.

### Le remplacement dans les collèges :

Afin de garantir la continuité de service au sein des collèges, 105 agents remplaçants en moyenne sur l'année ont été affectés en tant qu'agent de service général, agent de maintenance et cuisinant.

Des prestations d'intérim sont venues compléter ces moyens de remplacement. 2 236 prestations allant de quelques heures à plusieurs jours ont été commandées pour assurer des fonctions d'agent de service général.

## Une optimisation des ressources et des moyens internes à la DEC

---

- 13 391 345 € de Dotation Globale de Fonctionnement
- 337 374 € dédiés aux dispositifs éducatifs des collèges
- 725 000 € dédiés à l'aide à la pratique sportive dans le cadre des enseignements obligatoires d'EPS (location des installations et transports vers les installations sportives)
- 61 350 € dédiés aux 37 collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+)
- 175 000 € dédiés aux dépenses d'investissement des collèges
- 959 000 € dédiés à des dépenses de fonctionnement imprévues dont 321 186 € directement liés à la hausse des coûts de l'énergie
- 3 dialogues de gestion
- 2 600 000 € dédiés à l'aide à la demi-pension des collèges publics et privés
- 12 350 bénéficiaires de l'ADEP soit 40.2 % des demi-pensionnaires
- 77 collèges dotés de mobiliers neufs
- 7 454 193 € de subventions versées aux 24 collèges privés sous contrat
- 100 000 € de subventions versées au collège Nelson Mandela pour l'achat des premiers équipements et la constitution d'une première trésorerie.

L'exercice budgétaire 2022 a été fortement impacté par la question de l'inflation, dont les effets se sont faits ressentir tant sur les dépenses directes de la collectivité (hausse du coût des prestations, des mobiliers, du matériel informatique et matériel d'entretien) que sur celles des collèges.

Cela a généré un dialogue constant et approfondi avec les prestataires pour établir des solutions garantissant la poursuite de l'activité économique et l'ajustement des dotations des collèges.

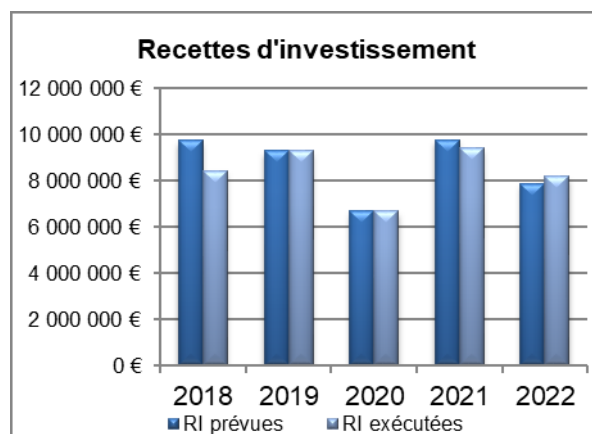
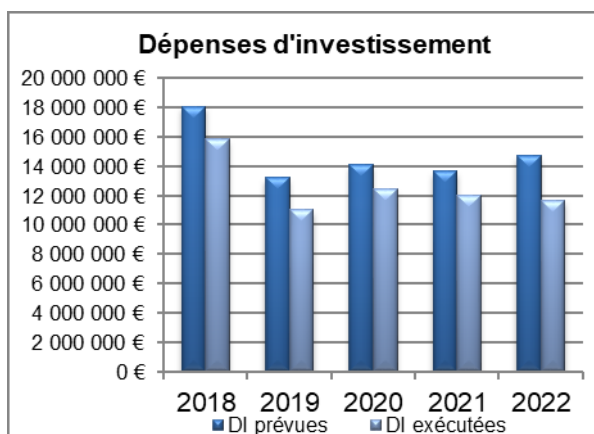
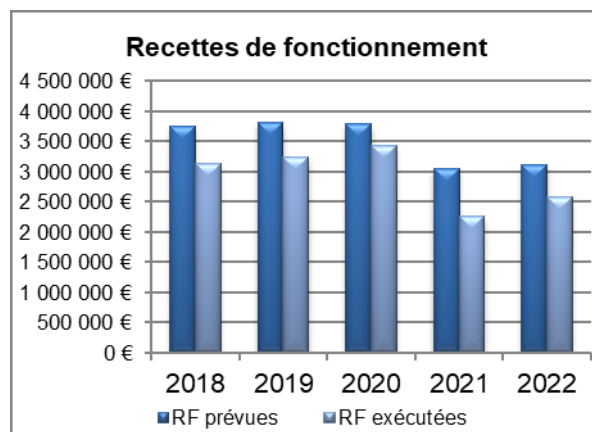
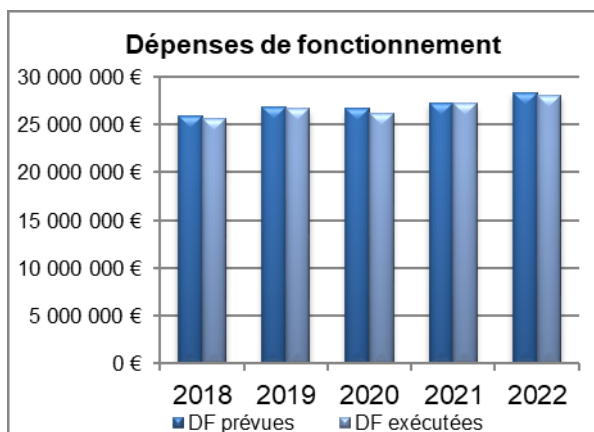
Un accompagnement important des collèges a été engagé pour identifier les établissements les plus contraints, notamment par la hausse de l'électricité et du coût de la géothermie. Un travail fin d'analyse et de suivi des situations budgétaires des collèges s'est traduit par un accompagnement important en termes de subventions sur le premier semestre de l'année 2022.

Les effets positifs des dialogues de gestion initiés en 2021 ont permis d'améliorer la situation financière particulièrement difficile de 2 collèges. Plusieurs établissements ont par ailleurs été suivis finement en 2022 ; de même l'ouverture de l'UCP E. Brazier a nécessité l'accompagnement financier et comptable de 18 collèges.

De plus, l'ouverture d'un nouvel établissement (Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne) a mobilisé un important travail de préparation budgétaire et matérielle en lien avec l'équipe de direction du collège et les directions partenaires.

L'ensemble des campagnes de subventions et de dotations a été maintenu en direction des collèges (mobilier, matériel d'entretien, fonctionnement, investissement, crédits REP, crédits spécifiques, Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH), soutien aux projets des collèges).

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle petite enfance, éducation et relations à la population

DEC



185/2569

# DIRECTION DES RELATIONS A LA POPULATION

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

#### Les Accueils

- **130 174 appels téléphoniques** décrochés au 3994 dont **80 % ont été renseignés** directement par la Plateforme d'Accueil Téléphonique (PAT) et 20 % transférés vers les services ;  
Les motifs d'appels portent essentiellement sur l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à Domicile (APAD) (28 %) et les dispositifs d'aides à la mobilité (24 %).
- **95 554 visites** dans les 10 sites centraux dont 32 271 (34 %) à l'immeuble Solidarités et 18 579 (19 %) à l'immeuble Pyramide ;
- **25 permanences** dans les villes sont ouvertes au 31/12/2022, 3 126 rendez-vous ;  
Les dispositifs les plus demandés sont pour 29 % des demandes de forfait Améthyste, pour 25 % des demandes de places en crèche et 24 % des demandes MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- **9 756 courriels traités**, dont 67 % de réponses effectuées directement par l'équipe ;
- 158 heures d'accompagnement des agents du service des Accueils et de l'Information des Publics (SAIP) et 6 jours de formations dispensés au centre de ressources et de formation de Chéroux ;
- **358 accompagnements** par un Conseiller Numérique France Services dont 45 en ateliers « Proj'Aide ».

#### Le Courrier

- courriers numérisés : **47 840 courriers numérisés et/ou enregistrés** soit une évolution de 0,2 % dont 17 497 arrêts maladie (+ 12,87 % par rapport à 2021) et 23 902 lettres recommandées (- 6,4 % par rapport à 2021) ;
- courriers entrants : **384 600 plis reçus** (moyenne de 1 532 par jour) soit une baisse de 25,18 % par rapport à 2021 ;
- courriers sortants : **741 927 plis** (moyenne de 2 956 par jour) soit une baisse de 13,77 % par rapport à 2021 ;
- le coût moyen d'un pli est de **1,073 centimes**, en augmentation de 0,094 centimes (+ 9,6 %).

#### Les Aides à la Mobilité

- **61 279 jeunes** val-de-marnais de moins de 25 ans ont bénéficié du remboursement à 50 % de leur carte Imagine R ;
- **47 020 personnes âgées ou handicapées** ont bénéficié d'un titre de transport Améthyste pour se déplacer en Ile-de-France ;
- **806 retraités imposables** ont bénéficié de l'aide de 60 € à l'achat d'un Navigo Senior.

#### L'Observatoire de l'Égalité

- **512 jours de prêts** d'expositions dans les collèges ;
- **400 agents** sensibilisés à l'égalité et contre les violences faites aux femmes (journée du 8 mars, participations aux conférences estivales, colloques, participation à l'espace collaboratif interne, formations sur la thématique des violences sexistes et sexuelles des agents départementaux...).

#### La Démocratie Participative

- **434 propositions** sur la plateforme participative dans le cadre des ateliers de concertation du Projet d'Administration ;
- **84 agents** de la collectivité formés à la participation citoyenne.



# MISSIONS DE LA DIRECTION

Direction de ressources et d'appui, la direction des Relations à la Population (DRP) a vocation à animer, de façon transversale, l'ensemble des fonctions d'accueil et les relations entre le Département, ses habitants et les usagers. Elle s'attache à inclure et diffuser la citoyenneté au cœur du projet départemental. Elle impulse la promotion de l'égalité femmes/hommes, coordonne le plan d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes et accompagne les projets de participation. Elle instruit les demandes d'aide à la mobilité pour différents publics (Améthyste, Imagine R ...) et organise la fonction courrier de la collectivité. Ses actions sont conduites avec l'ensemble des services départementaux, les institutions et les partenaires.

La DRP est composée des services suivants :

- **Le service des Accueils et de l'Information des Publics (SAIP)** comprend trois secteurs : les accueils physiques, la plateforme d'accueil téléphonique, la mission qualité information-permanences dans les villes-relation numérique à l'utilisateur. Le SAIP pilote un programme d'accueil départemental auquel participent 27 directions, travaillant sur l'amélioration de l'accueil (simplification des parcours, accessibilité, harmonisation des pratiques d'accueil, accès aux droits, accompagnement au numérique des usagers et des agents, partenariat avec les villes...).
- **Le service Courrier** garantit la distribution et la collecte du courrier des directions sur l'ensemble des sites centraux et de dix Espaces Départementaux des Solidarités (EDS). Initiée depuis plusieurs années, la dématérialisation du courrier devrait être généralisée fin 2023 pour l'ensemble des directions.
- **Le service des Aides à la Mobilité (SAM)** délivre les aides au transport favorisant la mobilité des jeunes (prise en charge à 50% de la carte Imagine R ; aide au transport des élèves scolarisés en internat hors de l'Île-de-France) et des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap (prise en charge des forfaits Améthyste ; allocation Taxi ; aide de 60 € à l'achat d'un Navigo Senior).
- **L'Observatoire de l'Égalité** impulse la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations. Il coordonne l'intervention de la collectivité dans la lutte contre les violences faites aux femmes (orientation 3 du pacte départemental de prévention et de sécurité).
- **La Mission Démocratie Participative (MDP)** intervient en appui des directions dans la conception et la mise en œuvre de démarches de concertation et de consultation en interne et auprès d'usagers (ex : projet d'administration).

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

Le **projet d'administration** a fait évoluer l'organisation de la direction des relations à la population. Le service des Aides à la Mobilité (SAM), rattaché auparavant à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (DJSVVA), a intégré la DRP au 1<sup>er</sup> septembre. Dans le même temps, le service Proj'Aide a rejoint la DJSVVA au sein du pôle Culture et Rayonnement.

En 2023, le SAM se rapprochera de la direction en emménageant sur le site Echat. Dans ce contexte, un réaménagement des espaces d'accueil du bâtiment (hall et accueil SAM) est prévu au second trimestre 2023.

La direction s'est fortement mobilisée dans le lancement du projet avec l'animation d'ateliers participatifs à l'échelle des services et de la direction, mais également avec la mise en place de séquences d'accompagnement numérique sur la plateforme. Au total, ce sont quelques 270 propositions qui ont émané de la DRP lors de ces ateliers.

Dans le cadre du **projet Cap Echat**, le regroupement des services départementaux sur le site Eiffel aura des impacts sur l'organisation des accueils physiques. Un travail est en cours pour adapter les modalités d'accueil des directions concernées.

Le SAIP s'est attaché à maintenir des liens transversaux forts avec les différentes directions partenaires pour améliorer les processus d'accès aux droits.

Fin 2022, il a mené une enquête de satisfaction auprès des usagers afin de mieux connaître leurs besoins, particulièrement sur leur relation numérique à l'administration. Les résultats de cette enquête seront intégrés dans la mise en œuvre de l'AXE 1 du projet d'administration, associant les 27 directions de la collectivité.

Lors de la mise en œuvre des **1 607 heures**, la direction a mené des temps de concertation avec l'encadrement et les équipes au sein de chaque service afin de préparer au mieux sa mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans le cadre du **pacte de prévention et de sécurité**, et en parallèle des actions récurrentes (colloques, conférences, ateliers de sensibilisation ...), l'Observatoire de l'Égalité a conduit des actions auprès des agents contre les violences sexistes et sexuelles au travail et mis à disposition des collègues des expositions pour sensibiliser à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, le projet de **déploiement de la numérisation du courrier** lancé en juillet 2022 permettra aux directions de la collectivité d'avoir une meilleure traçabilité et efficacité dans le traitement du courrier et de maintenir la continuité de service en toutes circonstances. Ce projet apportera des changements dans l'organisation et le fonctionnement du service.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Le service des Accueils et de l'Information des Publics : Améliorer en continu la qualité de l'accueil, faciliter et accompagner le parcours de l'utilisateur

### Accéder aux services publics

#### Accueil téléphonique - 3994

**130 714 appels** ont été traités (142 940 en 2021). Cette diminution des appels s'explique par :

- Un taux de **réponse directe de 80 %** grâce à **une collaboration** avec les directions de l'Autonomie (DA) (appels pour l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à Domicile/APAD), des crèches et du service des aides à la mobilité (contre 69 % en 2019).
- **Une amélioration de la prise en charge des appels transférés** par les directions et les services (34 % des appels transférés vers la DA pour l'ADAP ; 7 % vers le SAM et 6 % vers la direction de l'Habitat pour le fond de solidarités habitat) qui a entraîné une **baisse du sur-appel**.
- Le développement et l'utilisation des **Services En Ligne (SEL)** par les usagers.

Le travail à distance avec le logiciel de téléphonie KIAMO garantit la continuité de service. En 2022, le dispositif **ACCEO**, qui rend accessible les lignes téléphoniques du Département et de la MDPH aux personnes sourdes, malentendantes et aphasiques, a été utilisé **426 fois** en face à face ou par téléphone sur les accueils du Département et de la MDPH.

#### Accueils physiques

La diminution des visites sur les sites centraux (**95 554 visites en 2022** contre 99 955 en 2021), peut s'expliquer par la suppression de l'aide Val-de-Marne Solidarité et le développement des points de contact du département. En effet, depuis 2019 les usagers peuvent effectuer leurs démarches à proximité de leur domicile (Permanences départementales dans les villes, Espaces autonomie, Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) et CCAS) et par voie numérique ou téléphonique.

Les principales demandes de renseignement portent sur le forfait Améthyste (41 %) et sur les demandes MDPH (31 %).

#### Relation numérique à l'utilisateur

**9 756 courriels ont été traités en 2022** (11 738 courriels traités en 2021) soit une baisse de 17 %. Cette baisse s'explique par la création de boîtes courriels génériques dans les services et les directions. La boîte [contact@valdemarne.fr](mailto:contact@valdemarne.fr) n'est pas la seule porte d'entrée des courriels de la collectivité.

Le taux de réponses directes à la population est de 67 %. Les 3 motifs de sollicitation les plus fréquents sont Améthyste (12 %), Imagine R (12 %) et APAD (8 %). Les chargés de la Relation à l'Usager par Courriel (CRUC) sont en capacité d'apporter des réponses de plus en plus complètes.

Le service travaille à une meilleure traçabilité des réponses aux courriels transférés.

Le **Conseiller Numérique France Services (CNFS)** a accompagné 313 Val-de-Marnais en 2022 (32 en 2021, pour rappel ce dispositif a été mis en place en novembre 2021). 43 % des demandes concernent une aide aux démarches en ligne.

Le CNFS a aussi accompagné 45 membres bénévoles associatifs val-de-marnais au cours de 16 ateliers co-organisés avec Proj'Aide.

## Aller vers les publics : renforcer la proximité

Au 31 décembre 2022, **25 Permanences Départementales dans les Villes (PDV)** sont réparties sur le territoire. 8 nouvelles permanences ont été lancées : Alfortville, Chennevières-sur-Marne, Marolles-en-Brie, Villeneuve-Saint-Georges, Joinville-le-Pont, Créteil, L'Hay-les-Roses et Limeil-Brévannes.

3 126 rendez-vous ont été pris par les val-de-marnais, majoritairement via le site Internet (2 213 rendez-vous en 2021). La proportion des rendez-vous pris via le 3994 a augmenté de 26 %.

## Consolider et diffuser l'information

La consolidation de l'information reste la mission principale de la **Mission Qualité Information (MQI)** (43 %), suivie par la formation et l'accompagnement des agents du SAIP (12 %). La MQI comptabilise 158 heures d'accompagnement aux nouveaux outils de Services En Ligne (SEL) pour les agents du SAIP ; 83 dossiers traités (renseignements, alertes) ; 5 créations ou actualisation de fiches-infos et 6 jours de formations dispensés au centre de ressources et de formation de Chérioux.

## Le service Courrier : Rendre efficace la gestion et le traitement des courriers

---

La tendance à la baisse du courrier entrant (-25 %) et sortant (-13 %), constatée depuis plusieurs années, s'est accentuée en 2022.

La suppression de l'aide « Val-de-Marne solidarité » explique en partie cette baisse. Ce dispositif représentait une part importante du courrier entrant (65 000 courriers reçus) et sortant (75 000 courriers envoyés). Celui-ci a été remplacé par le dispositif « aide-énergies » qui n'a pas généré d'envoi de courriers aux usagers.

Par ailleurs, le développement et l'utilisation des services en ligne (Améthyste, APA, etc..) par les usagers ont également concouru à la baisse du nombre de courriers reçus (cette tendance générale de la baisse du courrier est confirmée par la Poste).

Le service Courrier a fait face à un flux exceptionnel d'envois de courrier d'information de la part de plusieurs directions, environ 30 000 courriers, répartis entre la MDPH (17 000 courriers d'information divers), la DA (8 000 courriers d'information sur Val écoute) et la DASIPE (3 000 courriers d'information aux allocataires du RSA).

Cependant la baisse globale du nombre de courriers a permis de réduire les dépenses d'affranchissement bien que les tarifs de la Poste aient augmenté de 10 %.

### Evolution du pourcentage des courriers numérisés et/ou enregistrés sur 3 ans

	2020	2021	2022	
<b>Courriers entrants</b>	539 320	514 000	384 600	Taux d'évolution entre 2021/2022 : -25,18 %
<b>Documents enregistrés</b>	43 750	47 746	47 840	Part des documents enregistrés 2022 / courriers entrants : 12,43%
<b>Documents numérisés</b>	18 264	19 024	24 045	Part des documents numérisés 2022/ courriers entrants : 6,25 %

L'année 2022 a été marquée par le **projet de déploiement de la numérisation du courrier** lancé en juillet.

Quelques 30 ateliers et rencontres ont été menés auprès de l'ensemble des directions avec la DEMO et le prestataire NOVEANE avec pour objectif d'établir un état des lieux. La phase de diagnostic va permettre de mettre en place un socle commun de traitement du courrier. Suite aux échanges et besoins exprimés, une version 6 d'Elise spécifique au Conseil départemental va être proposée et un plan de formation sera mis en œuvre sur l'année 2023.

### **Le service des Aides à la Mobilité ; Favoriser la mobilité des val-de-marnais sur le territoire francilien**

#### **Les aides à la mobilité des jeunes pour l'année scolaire 2021-2022**

Le Département a remboursé 50 % de la carte « **Imagine R** » à **61 279 usagers** (collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans) **pour un budget de 10 298 076 €**, soit une baisse de 2,58 % des bénéficiaires par rapport à 2021.

Dans le cadre de la convention entre Ile-de-France Mobilités et le Département, **une réduction sociale** est accordée, en sus du remboursement de 50 % de l'abonnement Imagine R, à tous les élèves qui relèvent du dispositif « bourse scolaire ». La dépense en 2022 était de **347 244 €** contre 326 495 € l'année précédente. Elle concernait **5 101 élèves** (soit 326 élèves en plus par rapport à 2021).

**17 collégiens et lycéens ont bénéficié de la Carte Spéciale Bus (C.S.B.)** représentant une dépense de **1 496,24 €**. 34 dérogations ont été prises en charge pour les élèves qui se retrouvent dans des établissements scolaires limitrophes du Département, soit un coût annuel de 2 221,20 €.

Pour rappel, depuis 2011, les familles se reportent progressivement sur la carte Imagine R, compte-tenu des tarifs et des modalités de délivrance de la Carte Spéciale Bus (C.S.B.), qui exigent que le trajet domicile/école soit très strictement supérieur à 3 kilomètres.

#### **Favoriser la mobilité des personnes âgées et handicapées**

##### **Améthyste**

**47 020 forfaits Améthyste** ont été accordés contre 45 772 en 2021, représentant une dépense totale de **22 247 964,91 €** (contre 21 657 400,66€ pour l'année 2021) soit une hausse de 2,73 % par rapport à 2021.

La hausse de la dépense est due à la reprise des déplacements des usagers après la pandémie de Covid 19.

Le taux d'utilisation du service en ligne est en constante évolution depuis 2018 (27,54 % en 2022 contre 24,71 % en 2021).

### **Améthyste pour les anciens combattants**

Depuis le 1er septembre 2015, la convention signée entre Ile-de-France Mobilités et le Département définit les modalités de versement d'une subvention pour le financement des forfaits Améthyste délivrés à des anciens combattants et catégories assimilées.

En 2022, on comptait 3 501 bénéficiaires contre 3 219 en 2021 et 3 477 en 2020. Le montant de la subvention perçue par le Département, qui est calculée sur les 2 dernières années (mai 2020 à mai 2022), est en baisse, 674 483,90 € (contre 848 238,12 € en 2021).

### **Allocation taxi**

L'allocation taxi, d'un montant annuel de 183 €, est proposée aux personnes âgées de 60 ans et plus et/ou handicapées, non imposables, résidant depuis au moins 1 an dans le Val-de-Marne et qui ne peuvent emprunter seules les transports en commun.

Cette année, **58 usagers** (contre 55 en 2021) ont bénéficié de cette allocation soit un budget global de **10 095 €** (contre 10 020 € en 2021).

### **Aide de 60 € à l'achat d'un Navigo Senior**

Le Département a mis en place en 2020 une aide spécifique à destination des retraités imposables val-de-marnais. Cette aide de 60 €, à destination des titulaires du Navigo Senior, est attribuée sous réserve de son utilisation pendant une période de six mois minimum.

Depuis 2 ans, les usagers sollicitent peu ce dispositif. En 2022, 806 usagers (contre 935 en 2021) ont bénéficié de cette aide pour un budget global de 48 360 €.

### **Accueil des usagers**

En 2022, une attention particulière a été portée sur la réouverture totale de l'accueil des usagers au sein du SAM. Le service a accueilli 7 895 usagers (+ 43,13 % par rapport à 2021). Toutefois l'activité d'accueil n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie (21 480 personnes reçues en 2019).

Il est à noter que la mise en place des permanences départementales dans les villes a contribué à diminuer l'accueil au sein du SAM. En 2022, à titre d'illustration, 1 290 rendez-vous ont été pris dans les PDV pour les différents dispositifs du SAM (correspondant à 41 % des accueils au sein des permanences).

En parallèle, le service a reçu 36 306 courriers (-16,15 % par rapport à 2021). La baisse des courriers s'explique par un retour des demandeurs dans les accueils physiques et par l'augmentation de l'utilisation du SEL.

97 % des demandes des usagers, qu'il s'agisse de l'accueil ou de la réception du courrier, concernent le forfait Améthyste.

Enfin, l'arrivée du SAM dans le bâtiment Echat a permis d'étudier et de valider son nouvel espace d'accueil qui sera opérationnel en avril 2023.

## L'Observatoire de l'Égalité : Promouvoir toutes les formes d'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes

---

### La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'Observatoire élabore le **rapport obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et contribue au plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle** (loi du 6 août 2019) avec la direction des Ressources Humaines (DRH) et la direction de l'Évaluation, des Méthodes et de l'Organisation (DEMO).

Dans le cadre de la **Journée internationale des droits des femmes**, l'Observatoire de l'Égalité a organisé un parcours participatif en visioconférence sur le thème « Les femmes : oubliées de l'Histoire ? », en mettant en valeur les femmes inconnues, de l'Antiquité à nos jours. Cette initiative a rassemblé 150 agents.

La thématique « **santé** », lancée lors de la conférence départementale de l'égalité en juin 2022, est devenue le **fil conducteur du travail de l'Observatoire**, pour l'ensemble de ses initiatives.

Durant l'été, 105 agents ont participé aux débats des « **conférences estivales** » sur différents thèmes tels que : les violences faites aux femmes, l'égalité femmes/hommes et les discriminations.

Enfin, il a participé aux animations estivales dans les parcs départementaux sur le thème de la mixité dans le sport, en partenariat avec le service des sports de la DJSVVA.

### La lutte contre les violences faites aux femmes

Pilote et coordinateur du groupe de travail inter-directions depuis 2010, l'Observatoire a impulsé, cette année, la diffusion du deuxième volet du socle commun de connaissances sur les violences faites aux femmes à destination des professionnels du Département et consacré aux cyber violences.

Un colloque (mars 2022) a permis le débat sur le thème : « **Les cyber violences, de quoi parle-t-on et quelles conséquences pour les victimes ?** ».

Un second colloque a eu lieu en décembre 2022 sur « **Les violences faites aux femmes : un enjeu de santé gynécologique** ».

Pour rappel, le premier volet portait sur les violences conjugales (en 2019).

**Dans le cadre du pacte de prévention et de sécurité**, l'Observatoire a conduit des actions auprès d'agents sur la prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail. **11 sessions de formation** ont été organisées en 2022, auxquelles ont pu participer 104 agents.

L'Observatoire a poursuivi la diffusion des expositions au sein des collègues afin de sensibiliser élèves et agents sur ce thème.

Enfin, l'Observatoire a mené des actions de sensibilisation des agents sur **les discriminations envers les personnes LGBT**.

### Soutien aux associations

A travers l'Observatoire, le Département s'engage aux côtés des associations investies tant dans la promotion de l'égalité que dans la lutte contre **les violences faites aux femmes**. Ainsi, il a réaffirmé son soutien à l'Association « Tremplin 94 - SOS Femmes » organisatrice de la **Mirabal** (événement associatif et sportif, en novembre, engagé pour l'égalité et contre les violences faites aux femmes), par une subvention à hauteur de 5 000 €.

La mobilisation de l'Observatoire, l'engagement des élus et des agents, pour l'édition 2022, ont permis au Département de remporter le prix de l'équipe la plus nombreuse à la marche d'engagement.

L'Observatoire a également financé le **dispositif téléphone grave danger** à hauteur de 21 000 €. 35 femmes victimes de violences ont pu être dotées de téléphones en 2022 dans le Val-de-Marne.

## **La Mission Démocratie Participative : Accompagnement des démarches de concertation**

---

La Mission Démocratie Participative (MDP) a accompagné la conception et l'animation de plusieurs démarches à la demande des directions.

Ainsi, elle a apporté un appui technique dans les phases de consultation des usagers de plusieurs projets :

- Démarche **de concertation expérimentale sur la question du bien vieillir** dans le quartier de la Haie Griselle - la Hêtraie à Boissy-Saint-Léger - Limeil-Brévannes
- Accompagnement de la DEMO sur la **consultation des agents dans le cadre du projet d'administration**,
- Travail sur le volet relatif à la consultation des usagers (publics en insertion) du cahier des charges, établi dans le cadre de **l'évaluation du Programme d'Actions Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PADIE)** et de la préfiguration d'un nouveau dispositif.
- Mise en place de la consultation des futurs usagers dans le cadre du **projet Eiffel** ;

Elle a apporté sa contribution dans l'animation de groupes ou de sessions de travail

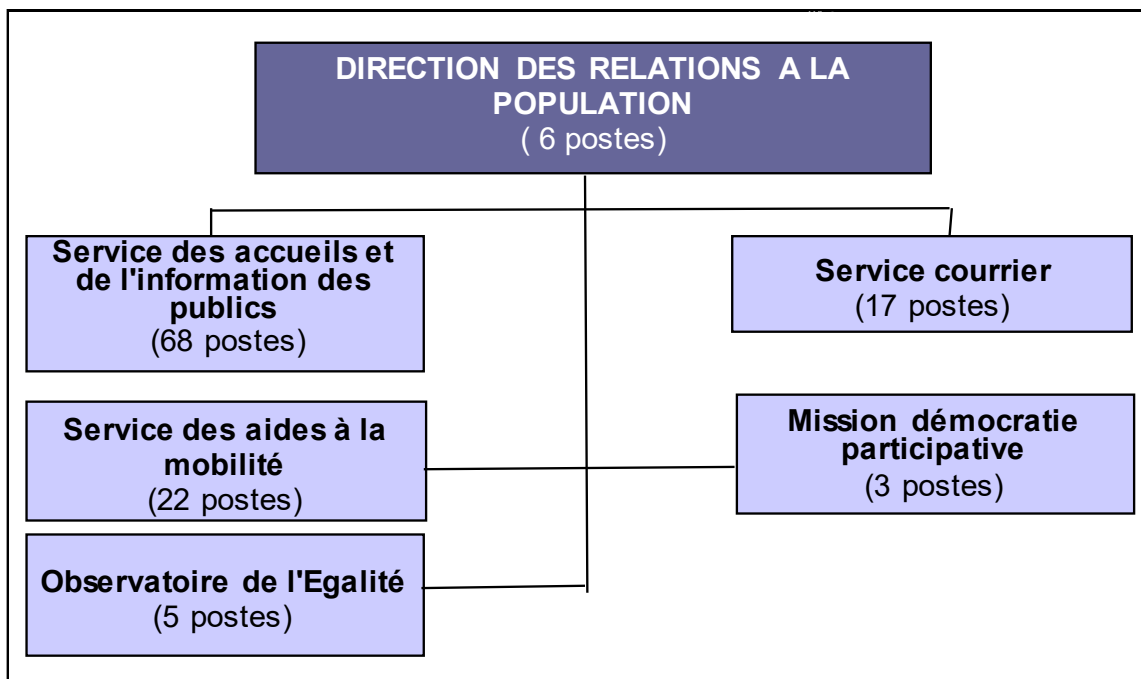
- **Lors de l'accueil d'une délégation de représentants de la ville de Zinder (Niger)**, animation d'une journée pour former la délégation aux principes de la démocratie participative, suivi d'un travail sur le projet de consultation des habitants de la ville de Zinder ;
- Accompagnement de la **direction de l'Éducation et des Collèges (DEC) dans l'animation** de trois séances de travail avec les principaux de collèges pour élaborer un dossier de demande de financement ;
- **Animation d'ateliers de travail** avec les agents des accueils physiques dans le cadre de la réorganisation de l'accueil physique dans des sites centraux portée par le SAIP.
- Animation du groupe de travail portant sur le **vieillessement des populations migrantes** avec la direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) ;

La MDP intervient en outre dans les **formations internes** sur la conduite de projet et le développement durable.



# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



### Réorganisation des services départementaux et évolution de l'organisation de la direction:

Dans le cadre de la refonte de l'organigramme départemental présentée au Comité Technique Départemental (CTD) le 23 mars 2022, la DRP a intégré le service des Aides à la Mobilité, rattaché auparavant à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et des Aides à la Mobilité. Dans le même temps, le service Proj'aide a rejoint la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie Associative au sein du pôle Culture et Rayonnement.

Afin d'accompagner ce transfert de services, la direction a mis en place une démarche d'accompagnement avec notamment pour chaque service la réalisation d'un état des lieux des missions, activités, postes, effectifs, organisation du travail, budget, procédures administratives et comptables, partenariats et projets, et des temps de rencontres et de réunions afin de développer une connaissance réciproque des missions et des contextes de travail de chacun. La DEMO est également intervenue en accompagnement du SAM et du SAIP sur la continuité d'accueil des usagers.

Une nouvelle organisation de la direction a été présentée au CTD du 5 juillet 2022 afin de répondre aux enjeux d'amélioration continue du service public départemental dans le cadre du projet d'administration. Ont été actés : l'intégration du service des Aides à la Mobilité, la nouvelle répartition des missions entre directrice et directrice-adjointe et le renforcement du secteur « Mission qualité information, permanences départementales dans les villes et

relation numérique à l'utilisateur » avec le redéploiement d'un poste de responsable qualité information en poste d'assistant de coordination opérationnelle et de gestion administrative de catégorie B.

Suite à l'intégration du SAM et au départ de Proj'Aide, le nombre de postes budgétairement autorisés est passé de 105 à 121.

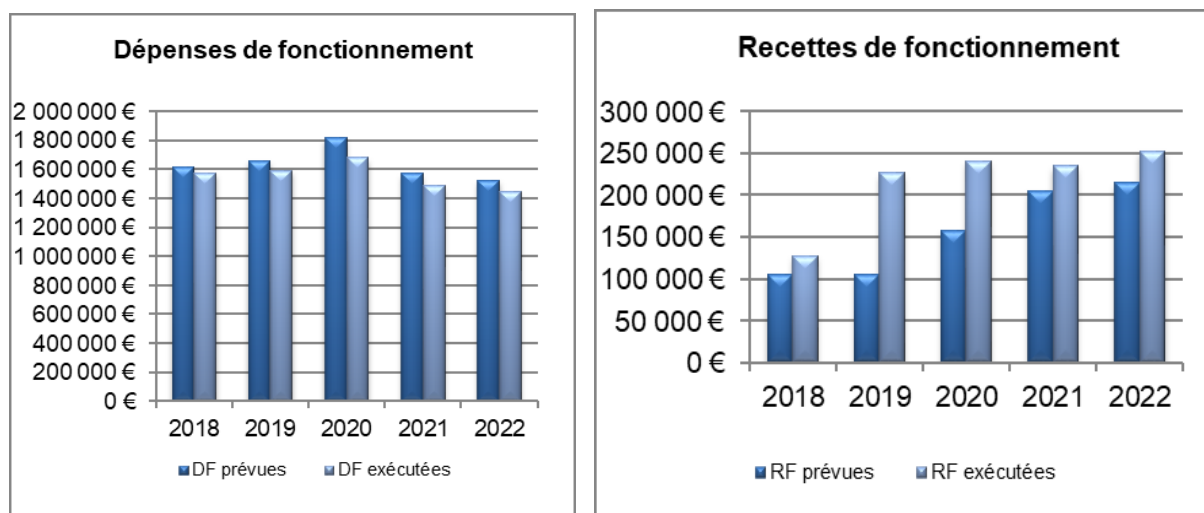
#### Concertation et mise en place des 1 607 h :

Dans la perspective de l'adoption du règlement du temps de travail à l'Assemblée départementale du 17 octobre 2022, la DRP a mis en œuvre une concertation pour anticiper les conséquences de la mise en place des 1 607 heures sur le fonctionnement des services et des équipes :

- Une première analyse de l'impact des cycles de travail proposés au regard des besoins de continuité de service a été remontée à la DRH, ainsi qu'un recensement des sujétions liées à la pénibilité de certains métiers en relation avec la population ;
- Une étude des impacts organisationnels de chaque cycle par métier, au regard des nécessités de service, a ensuite été réalisée afin d'éclairer le choix des agents sur leurs cycles de travail pour une mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Les données budgétaires

Budgétairement le service Proj'Aide est toujours rattaché à la DRP et le SAM à la DJSVVA.





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Petite Enfance, Education et Relations à la Population

DRP

# DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

#### Gestion des archives

**Conseil et interventions auprès des services producteurs** : 206 actions dont 85 auprès des services départementaux (dont 46 visites) et 27 auprès des communes dont 8 visites/inspections (en 2021 : 190 actions dont 71 auprès des services départementaux et 39 auprès des communes et des EPT dont 5 inspections).

#### Eliminations autorisées

- Archives papier : 477 visas accordés pour 13 408 mètres linéaires (m.l.) émanant de 167 services et organismes producteurs dont 1 463 m.l. de 78 services départementaux (en 2021 : 9 799 m.l. émanant de 154 services et organismes producteurs dont 1033 m.l. de 54 services départementaux)

- Archives électroniques en volume : 0.026 Go pour un organisme de droit privé chargé de mission de service public (en 2021 : 24 Go pour 2 services départementaux)

#### Collecte

- Archives papier : 548 m.l. dont 241 m.l. des services départementaux (en 2021 : 385 m.l. dont 126.5 ml des services départementaux)

- Archives électroniques en volume : 295 Go (2021 : 2.3 Go après traitement).

#### Diffusion des archives

##### Fréquentation de la salle de lecture :

- 627 lecteurs (en 2021 : 518)
- 1 158 séances de travail (en 2021 : 897)

##### Consultations Internet

- 83 172 visiteurs \* (en 2021 : 107 481)
- 1 104 288 pages vues (en 2021 : 2 301 831).

**Abonnés Facebook** : 4 667 (en 2021 : 3 995)

**Communication d'archives aux services** : 201 mouvements (en 2021 : 230)

**Recherches par correspondance traitées** : 2321 (en 2021 : 2 169)

**Accueil des scolaires et étudiants** : 1 571 élèves (en 2021 : 389), 328 étudiants

**Accueil des adultes lors des activités et manifestations culturelles** : 1 763 (en 2021 : 1 055)

#### Courriers et courriels

**Reçus** : 3 315 (en 2021 : 3 061)

**Envoyés** : 3 291 (2021 : 3 148)

\* : ne sont plus comptabilisés que ceux qui ont accepté les cookies.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

## **Collecte et classement des archives**

- Déterminer des priorités de collecte conformément à la réglementation des archives et aux spécificités du Département.
- Valoriser le travail en équipe avec les personnes morales productrices d'archives afin de tenir compte de leurs besoins dans la gestion de leur production et de leur flux d'information (sur support physique comme numérique) et de bénéficier de leur connaissance dans les missions de collecte puis de valorisation auprès du public.
- Organiser les travaux de traitement des archives de façon à les restituer au public le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles après leur collecte, notamment sur internet (diffusion des instruments de recherche, programme de numérisation).

## **Conservation du patrimoine écrit, photographique, audiovisuel et numérique**

- Prendre en compte les nécessités liées à la conservation des documents afin de limiter les risques de dégradation et éviter le recours à des restaurations lourdes.
- Améliorer la conservation des documents spécifiques : ouvrages précieux, documents iconographiques, documents audiovisuels (films, bandes sonores).
- Œuvrer à la préservation des documents numériques.

## **Restitution et valorisation auprès des publics**

- Confirmer les Archives départementales comme espace de mise en relation des connaissances, des projets et des initiatives de valorisation du passé et du patrimoine historique du territoire par la création de rencontres et d'échanges, en favorisant l'ouverture des projets menés par le Département aux autres acteurs patrimoniaux du territoire.
- Adapter l'accueil aux différents publics par la proposition d'offres différentes grâce à un cadre partenarial élargi et grâce à un site internet réactif.
- Diffuser la connaissance du passé du territoire en s'appuyant sur les différentes dimensions du patrimoine (patrimoine écrit, mobilier, immobilier, patrimoine immatériel).
- Participer à la construction du travail de mémoire en lien avec les associations dédiées.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICE EN 2022

En 2022, la Direction des Archives Départementales (DAD) est définitivement sortie de la longue période de transition débutée en 2019 et prolongée à cause de la crise sanitaire. L'année a été marquée par la reprise de l'ensemble des activités d'accueil de public dans des conditions normales. Si les seuils de fréquentation de la salle de lecture ne rattraperont sans doute jamais ce qu'ils étaient en 2019, alors qu'ils décroissaient déjà inexorablement au niveau national, les élèves n'ont jamais été aussi nombreux à fréquenter les Archives depuis 2017.

Les services des fonds et des publics ont vu la stabilisation de leurs effectifs comme de leur organisation plus transverse, qui favorise la montée en compétence des nouveaux agents. La cellule de traitement des demandes de recherches par correspondance, en constante augmentation, a pu être renforcée. La DAD s'est enrichie du concours d'une doctorante en thèse CIFRE (travail sur les très riches archives de l'hôpital Charenton/Esquirol/Saint-Maurice) et d'une apprentie à la Régie audiovisuelle.

Les moyens donnés par le Département au renforcement de l'attractivité des locaux ont porté leurs fruits : après l'importante rénovation du hall en début d'année, le Pavillon des archives, lieu d'accueil de groupe essentiel au déploiement des activités culturelles, qui était fermé depuis 2018, a rouvert à l'automne.

Les missions de la direction se sont accrues du suivi des 20 associations d'anciens combattants soutenues par le Département, ainsi que du rétablissement de la conservation des Antiquités et des objets d'art (mission d'inventaire et de protection des objets mobiliers remarquables du territoire exercée au nom de l'Etat) après une mise à l'arrêt de 13 ans.

Enfin, la DAD a adopté un nouveau Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE) pour les années 2022-2025, validé par l'Assemblée départementale. Ce PSCE décline localement les orientations majeures de l'action publique en matière d'archives, que précise le *Cadre stratégique commun de modernisation des archives*, dont les priorités sont, entre autres, de placer l'utilisateur au cœur des dispositifs et d'accompagner la transition numérique.

Ouvrant pour des collections plus riches, plus utiles, plus accessibles et mieux partagées, il a comme exigence l'affirmation de ses missions prioritaires que sont la vérification des bonnes conditions d'archivage dans les services du Département et de l'Etat, la constitution du patrimoine archivistique du territoire par la collecte raisonnée de tout support (classique comme numérique) ainsi que la garantie de son accès à l'ensemble des usagers dans leur diversité, de la communication administrative à la valorisation culturelle et

scientifique, selon des modes de médiation permettant son appropriation par le plus grand nombre.

Aussi, les 3 engagements pris sont de : collecter et conserver dans le temps des archives plus riches et plus utiles, garantir l'accès aux archives à l'ensemble des usagers, faire des Archives un lieu de socialisation autour de l'Histoire, la mémoire et le patrimoine.

## Archivage et gestion des archives à l'ère de la transition numérique

---

### Dans le cadre du PSCE :

Axe 1 : Collecter et conserver dans le temps des archives plus riches et plus utiles.

1-1 : Bâtir une politique de collecte et de traitement globale des archives publiques et privées sur tous supports en promouvant un dialogue renouvelé avec les producteurs et le décloisonnement territorial.

1-2 : Réévaluer les collections existantes au prisme des évolutions sociétales/historiographiques/archivistique actuelles par grand domaine thématique.

### Les actions suivantes ont été menées :

La DAD a poursuivi ses interventions le plus en amont possible auprès des services, visant à optimiser la gestion des flux d'information sur tout support, à autoriser les éliminations réglementaires et à effectuer la collecte raisonnée des documents à conserver à titre définitif. 206 actions, plus qu'en 2021, ont été conduites par le service des fonds dont 85 auprès des services départementaux (majoritairement des visites sur site) et 27 auprès des communes.

Au sein du Département, le projet conduit avec les EDS depuis fin 2020 s'est achevé par la validation d'un tableau de gestion et la diffusion d'un guide d'archivage cosigné par la DAD et la direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi.

Un autre tableau de gestion a été réalisé avec la direction des affaires européennes et internationales.

L'archivage des 17 commissariats du Val-de-Marne s'est terminé par les 7 dernières visites. Les relations avec la Préfecture ont pris un cours normal après des années d'interruption (rencontres avec la secrétaire générale de la préfecture et celle du secrétariat général commun départemental, participations régulières à la réunion plénière des directeurs à la Préfecture, contacts avec divers services).

Plusieurs visites de découverte des archives ont été organisées pour les producteurs, notamment pour le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation, l'établissement pénitentiaire de Fresnes ainsi que les notaires du Val-de-Marne, en partenariat avec le généalogiste successoral Andriveau qui a reçu en retour la visite de la DAD.

Une programmation annuelle de visites d'inspection communale a été relancée, en priorisant selon la date de la dernière inspection, la date d'arrivée de l'archiviste, l'état des relations DAD-Commune et en mettant l'accent sur les communes de l'EPT 11 (Grand Paris Sud Est Avenir, qui englobe le plateau Briard) dépourvues de fonctions Archives organisées. Ont été visitées Chevilly-



Larue, Choisy-le-Roi, La Queue-en-Brie, Ormesson, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice.

Enfin, un groupe de travail des Archives départementales franciliennes consacré aux archives des migrants a débuté par l'expertise collégiale des dossiers produits par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Seine-Saint-Denis.

## Elimination et collecte des archives sur support papier et des archives numériques

### Eliminations

En matière d'élimination réglementaire, après la reprise de 2021, l'année 2022 a marqué une nette progression, dépassant les chiffres de 2019 : 477 visas ont été accordés pour 13 408 mètres linéaires (m.l.) émanant de 167 services et organismes producteurs dont 1463 m.l. de 78 services départementaux, contre un total de 9799 m.l. en 2021 et de 12 815,19 m.l. en 2019. La forte sollicitation des services départementaux, 78 contre 54 en 2021, s'explique par une meilleure connaissance des procédures grâce à la rubrique Intranet entièrement revue en 2021 et par la sensibilisation sur la nécessité d'archiver avant les nombreux déménagements prévus en 2023 (voir ci-dessous Cap-Echat). A cela s'ajoute l'élimination de 280 m.l. en interne (voir ci-dessous, traitements documentaires)

### Collecte et entrées

La collecte d'archives papier a nettement dépassé les chiffres des années antérieures : 548 m.l. dont 241 m.l. des services départementaux (2021 : 385 m.l. dont 126,5 ml des services départementaux (2019 : 531,81 m.l. dont 175 m.l. des services départementaux). Ces 548 m.l. se décomposent en 526 m.l. de versements et 21 m.l. d'archives privées.

Cet accroissement des fonds départementaux est principalement dû à l'entrée de la classoθήque Enfance (166,14 m.l.). Sont également entrés le fonds d'Estelle Havard ex directrice générale adjointe du pôle PRHP (30 m.l.) et des dossiers papier de la photoθήque du service de l'information géographique et cartographie (SIGEC) (21m.l.). L'unique versement important d'archives électroniques de l'année est précisément celui de cette photoθήque (287 Go).

Le métrage entré des services extérieurs de l'Etat, au niveau départemental ou régional, est aussi plus important : 277 m.l. pour 171,28 en 2021, provenant essentiellement de la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, dont les fonds abondants feront l'objet d'une réévaluation en 2023.

La DAD a reçu un reliquat conséquent de rôles d'impôts du centre de Villejuif (71,35 m.l.) et les minutes civiles et pénales du tribunal judiciaire pour les années 1985-1988 (78,7 m.l.). Les Unités éducatives en milieu ouvert de Créteil et Nogent-sur-Marne (Protection judiciaire de la jeunesse) ont versés 59 m.l. de riches dossiers. A noter également la reprise des versements des Hôpitaux de Saint-Maurice (16,24 ml), à replacer dans le cadre plus large des actions menées envers cet établissement dans le cadre de la thèse CIFRE et de la restructuration en cours de cet établissement.

En archives privées, les collections se sont enrichies de 27 dons dont plusieurs ensembles de matériel photographique et cinématographique, 4 dépôts et 5 acquisitions, pour un total 8 283 €. 45 bobines de film 16mm amateur de grande qualité des années 1940 à 1960 ainsi que 15 objets sont venus compléter un premier dépôt de M. Roger Picavet de 2009, qui comprenait 4 films sur la libération de Paris et les inondations de Chennevières. Le fonds Lucien Bessières, 24 plans sur calque de 1856, représentant des façades d'églises du Val-de-Marne et des vues de Gentilly, a été acquis pour 6 200 €. La DAD a opéré une revendication d'archives publiques au nom de la ville de Villeneuve-le-Roi pour des pièces produites par le maire de la commune à la fin de la Révolution Française.

Enfin, la bibliothèque, qui comprend plus de 12 000 références, s'est enrichie de 98 nouveaux ouvrages. Mieux la faire connaître et la rendre plus accessible constitue l'un des projets du PSCE.

## L'archivage électronique

Le Système d'Archivage Electronique (SAE) de la DAD a été acquis et intégré au sein du système d'information du Département par la direction des systèmes d'information (DSI). Il s'agit de la solution « Asalae » portée par l'éditeur Libriciel.

La DAD a conduit les tests fonctionnels de l'outil : Asalae répond effectivement à l'expression du besoin formulée l'année précédente.

Le SAE sera mis en production au début de l'année 2023. La DAD est donc prête à assurer la collecte et la conservation pérenne des archives numériques. Le chef de projet Archives électronique a continué la sensibilisation des services, notamment lors d'une intervention en comité de direction du pôle Energies, Patrimoine et Déplacements dont il est par ailleurs l'archiviste référent.

Cependant, les services, inconscients du coût réel du stockage de données électroniques qui n'ont plus d'usage quotidien, ne recourent quasiment pas à la demande d'élimination, ni à celle de versement. A présent que l'outil de conservation pérenne existe, il convient que la DAD et la DSI le fassent savoir plus ouvertement.

## Les traitements documentaires

Plusieurs travaux importants ont été conduits dans les fonds iconographiques et audiovisuels :

- l'harmonisation des descriptions et l'indexation des 619 documents audiovisuels du fonds regroupant les montages du service communication du Conseil général de 1980 à 2005, en vue de leur publication en ligne dans le cadre du lancement de la v7 du site Internet,
- le lancement, grâce à une prestation de classement, du traitement des documents audiovisuels (200 pièces) du fonds de l'Union nationale des Jeunesses musicales de France. Entré via le partenariat avec le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), ce dépôt est transformé en don à cette occasion,

- le classement et la mise à disposition du fonds Lucien Bessières et du fonds photographique Mairet, entré en 2021 et qui va être mis en lumière dans le prochain ouvrage *+Photographies v4* du ministère de la Culture.

En matière d'archives publiques, les fonds des élus de la mandature précédente ont été traités. Un stagiaire de Master 2 de l'UPEC a commencé la reprise des fonds de l'aménagement en vue de leur réévaluation et de leur reclassement et a débuté par le service territorial nord de la direction des transports, de la voirie et des déplacements (DTVD) et de l'ancienne direction départementale de l'équipement (dossiers et photothèque).

La réévaluation des archives de la DDE et des justices de paix ainsi que la destruction de la comptabilité ancienne du Département que la DAD gardait encore en préarchivage et de 146 m.l. de listes d'émargement ont permis la destruction de 280 m.l. en interne, ce qui a limité à 227 m.l. l'accroissement en magasin.

## La contribution au projet Cap Echat

Dans le cadre du projet Cap Echat, la DAD a continué ses interventions et noué de bonnes relations avec la nouvelle équipe projet, qui a bien compris son positionnement. La liste des correspondants Archives a été mise à jour (13 correspondants et 1 archiviste). Les archivistes référents de la DAD ont travaillé à l'élaboration de critères de tri de dossiers complexes pour la direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) et la DTVD. Malgré une note d'alerte de la DAD, la dernière personne en charge des archives en poste à la DRH partie à la retraite n'a pas été remplacée par un archiviste qualifié, ce que nécessiterait pleinement, outre l'importance et le caractère sensible des flux d'information de cette direction, le chantier dématérialisation des dossiers de personnel en cours.

## La conservation

---

Dans le cadre du PSCE :

1-3 : Garantir la pérennité de la conservation des collections.

Les actions suivantes ont été menées :

### Le programme de numérisation

Inscrit dans le cadre d'un marché quadriennal passé auprès de 5 entreprises, qui s'achève fin 2023, le plan de numérisation permet la sauvegarde des archives et leur valorisation sur Internet. La couverture numérique des fonds audiovisuels étant désormais bien avancée, les priorités devront porter sur des fonds papiers et photographiques à partir de 2024.

Les objectifs de 2022 ont été atteints, avec un total de 101.553 vues, 213 heures d'archives audiovisuelles et 101 heures d'archives sonores pour un budget total de 54 048 € (7 798 vues, 350 heures d'archives audiovisuelles et un budget de 63 898 euros en 2021).

Les travaux ont porté sur le début de la numérisation des matrices cadastrales (221 pour 98 105 vues), pour en faciliter l'accès, 458 cartes postales, 2 990

tirages issus de reportages sur le patrimoine départemental commandés par la DAD dans les années 80, 205 heures de films de la cellule audiovisuelle du service de la Communication du Département, plus 101 heures audio des séances du Conseil général et des conférences de la DAD.

## Le récolement, le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) et la régie des œuvres

Lancé en 2020, le récolement réglementaire des fonds est quasiment terminé. La reprise des données va permettre la mise à jour du logiciel métier. Sous réserve d'ultimes vérifications, il apparaît que sur les 27 kml équipés, il resterait une capacité de 5.5 à 6 kml vacants, ce qui permet d'envisager l'extension qui s'impose à moyen terme un peu plus sereinement qu'estimé au jugé ces dernières années, d'autant que la DAD s'attache à limiter l'accroissement de ses fonds par la réévaluation des collections notamment.

En s'appuyant sur un groupe de travail mis en place par le Service interministériel des Archives de France, la direction des Archives a élaboré son PSBC, plan d'évacuation des collections en cas de sinistre. Les procédures ont été testées lors d'un premier exercice qui a également permis de sensibiliser les agents, dont la formation va se poursuivre par un nouvel exercice début 2023. Ce travail devrait s'achever lors du premier semestre 2023 par la finalisation de la priorisation des fonds, leur marquage et la validation du PSBC par l'ensemble de ses acteurs.

4 expositions itinérantes ont été prêtées, dont l'une deux fois :

- « Circulez. Transports et mobilité en Val-de-Marne du XVIIIe siècle à nos jours » et « Entrée-plat-dessert. Alimentation en Val-de-Marne du XVIIIe siècle à nos jours » au Collège Albert Schweitzer de Créteil,
- « Les enfants de la grande guerre » à l'Ecole Jean Jaurès de Villiers-sur-Marne,
- « +2°C ? Les Val-de-Marnais, le climat et l'environnement : 1780-1985 », successivement à la Maison des syndicats de Créteil et à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour les Journées européennes du Patrimoine.

## La gestion du bâtiment.

Dans le cadre du PSCE :

*PSCE Axe 3 - Faire des Archives un lieu de socialisation autour de l'Histoire, la mémoire et le patrimoine*

*3-1 : Réinventer les lieux de l'accueil du public.*

**Les actions suivantes ont été menées :**

L'agrandissement du hall par la réduction des espaces réservés à la direction et son réaménagement se sont achevés en mars. Ces travaux ont porté sur le déplacement de la banque d'accueil du public, la création d'une zone de convivialité pour le public et la remise en valeur de l'escalier central ainsi que des espaces tels qu'ils étaient à l'ouverture du bâtiment (suppression des bâches de chantier obscurcissant les 2/3 du hall depuis 2012).

Cette rénovation très réussie a renforcé l'attractivité des Archives tout comme la réouverture du Pavillon en septembre, après 4 années de fermeture, dont les capacités d'accueil ont permis dès la fin de l'année de recevoir aisément le public scolaire et d'accueillir d'autres services du Département sur les créneaux disponibles, ce qui renforce considérablement la visibilité de la DAD.

## La recherche de financements

La DAD a perçu 26 772 € de recettes (soit 16 710 € de plus que les 10 062 € de 2021) : 6 272 € sont des recettes propres, dues essentiellement à la fourniture de copies et numérisations faites à la demande des lecteurs et 20 500€ proviennent de subventions de la DRAC pour le programme de numérisation des archives, le financement de la moitié des acquisitions de documents anciens ainsi que, pour la première fois, la scénographie de l'exposition « +2° ? », ce qui a fait doubler cette aide par rapport à celle de 2021.

En outre, le Département perçoit une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans pour l'embauche de la doctorante de la thèse CIFRE accueillie à la DAD.

## La diffusion des archives

---

Dans le cadre du PSCE :

*PSCE Axe 2 : Garantir l'accès aux archives à l'ensemble des usagers.*

*2-1 : Mieux diffuser nos ressources.*

*2-2 : Enrichir et diversifier l'offre de valorisation culturelle, physique et numérique en adaptant les propositions selon les thématiques et les objectifs.*

Les actions suivantes ont été menées :

### Accueil en salle de lecture et recherches

En 2022, la décrue du public en salle de lecture s'est poursuivie : 627 lecteurs se sont inscrits contre 518 lecteurs en 2021 et 901 en 2019, soit une baisse de 30.4 % en 3 ans.

Le nombre moyen de lecteurs par jour de fréquentation est cependant demeuré stable, 3.8 en 2019 (sur 239 jours d'ouverture) à 2.7 en 2021 (sur 190 jours d'ouverture) et 3.3 en 2022 (pour 189 jours d'ouverture). De même, les habitudes de consultation du public qui se déplace n'ont sans doute pas variée, car leur nombre de séance de travail est constant, de 1.8.

Outre le désintérêt des étudiants pour la recherche historique, qu'un projet de bourse d'incitation ambitieuse de corriger à la marge, ne serait-ce que pour promouvoir des travaux universitaires sur le territoire, cette désertion persistera, sans nécessairement s'aggraver, car le public professionnel délègue désormais massivement ses recherches au personnel des Archives par courriel, moyennant le paiement peu onéreux de la copie des documents recherchés.

Aussi les demandes de recherche à distance, au nombre de 2 321, connaissent-elles encore une augmentation de 10,4 % depuis 2019. Par rapport à 2021, si la proportion des recherches universitaires demeure faible et stable (86 contre 77), les recherches des professionnels (généalogistes professionnels, notaires, géomètres, journalistes, cabinets d'études, autres collectivités etc.), au nombre de 1 101, ont augmenté de 13.9 % par rapport à 2021 et celles des particuliers (établissement de droits, histoire familiale ou des lieux de vie), au nombre de 1 121, de 12.7 %. L'augmentation des demandes de recherche de jugements de divorce, qui a entraîné le doublement des demandes d'accès en dérogation (de 15 à 30 en un an), procédure complexe requérant souvent jusqu'à 6 échanges entre demandeur, service versant et DAD, est due à l'entrée de minutes de plus en plus récentes du TJ.

Le service des publics a pu se réorganiser pour faire reposer l'instruction des recherches, qui connaissent de fortes variations quotidiennes et dont le temps de traitement est parfois long, sur 3 agents qui s'y consacrent à tiers ou mi-temps, tandis que les accueils en salle de lecture mobilisent, quel que soit le nombre de lecteurs, 3 agents par demi-journée.

## Internet

En baisse par rapport à 2020, année exceptionnelle en raison des confinements successifs et du dense programme proposé par la DAD, la fréquentation du site Internet était demeurée élevée en 2021. Selon les statistiques de 2022, elle aurait baissé de 22 % en un an, le nombre de visiteurs étant passé de 107 481 à 83 172, tandis que le nombre de connexions aurait baissé de 34 % et celui des pages consultées chuté de 50 %, passant de 2 301 831 à 1 104 288. Ces chiffres, ramenés au public accueilli en salle de lecture, demeurent un peu supérieurs au ratio moyen des services d'Archives départementales d'1 lecteur pour 130 visiteurs en ligne, puisqu'ils sont d'1 lecteur pour 133 visiteurs en ligne (hors réseaux sociaux). Ils n'en demeurent pas moins problématiques, car rien n'indique une telle désaffection du public en ligne, ni le recours plus fréquent au service de recherche à distance, ni le nombre croissant d'abonnés aux réseaux sociaux (voir ci-dessous).

Aussi ces statistiques sont-elles sans doute à prendre avec précaution. Entre septembre 2021 et mai 2022, à la suite du paramétrage mis en place en application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) offrant aux internautes la possibilité de refuser les cookies, l'outil statistique n'a plus comptabilisé une partie du public. De mai à juillet, un dysfonctionnement consécutif à l'installation d'un nouvel outil statistique corrigeant cette défaillance a empêché le relevé de données fiables. Par la suite, il n'a pas été possible de vérifier si toutes les statistiques relevées précédemment l'étaient vraiment. Aussi faudra-t-il attendre une année pour tirer des conclusions de cette baisse, si celle-ci est avérée.

Comme en 2021, la consultation de l'état-civil demeure très majoritaire, ainsi que celle des recensements de population. Les internautes continuent aussi de recourir largement au moteur transversal mis à leur disposition pour les recherches dans les ressources en ligne.

Les dernières mises en ligne d'archives numérisées ont suscité l'intérêt telles que la base des fonds iconographiques qui regroupe 2 290 documents provenant essentiellement de la photothèque de la Préfecture, que complétera en 2023 la photothèque du Conseil général, ou les annuaires commerciaux Bijou des années 1925 à 1991.

La DAD a également produit plusieurs contenus originaux. Un dossier pédagogique, *Paroles des années noires*, adapté d'une publication papier et DVD, comprenant documents, témoignages, fiches contextuelles et chronologie, a été publié pour l'anniversaire de la libération de Paris le 25 août. La Story map *Risque et nuisance en Val-de-Marne*, créée avec le SIGEC, a été prolongée jusqu'en 1995 pour couvrir l'épisode 2 de l'exposition « +2°C ? ». En mars, l'exposition en mode diaporama « Retour sur le déconfinement » a marqué la fin du cycle des Mémoires de confinement, restitution de la collecte de témoignages opérée en 2020.

Enfin, la page « Nos productions audiovisuelles » a été ajoutée dans la rubrique « Histoire et Patrimoine », afin de recenser l'ensemble des documentaires, web série, animations, reportages, tutoriels et podcast réalisés par la régie audiovisuelle toujours très active.

## Réseaux sociaux

Depuis 2019, la page Facebook a triplé son public et son nombre d'abonnés a augmenté de 16% par rapport à 2021, pour atteindre 4 667. Twitter plutôt destiné aux professionnels du Patrimoine, en compte 1 164 en 2022, soit 213 de plus qu'en 2021. Instagram trouve sa place et a déjà réuni 336 followers entre octobre et décembre.

Poursuivant et développant les initiatives nées durant les confinements de 2020, la DAD propose toujours ses rendez-vous ludiques et interactifs jalonnant la semaine, (Mercredi Puzzle, Jeudi Photo, Promenade Du Dimanche, L'affiche De La Semaine), ainsi que des rendez-vous ponctuels (RétroArchives, CeJourLà, ZoomSur et Hommage).

Pour que le public des réseaux sociaux puisse faire le lien avec les archives et les archivistes, source des productions qui le distraient en l'instruisant et travail de ceux qui les mettent à sa disposition, deux rendez-vous ponctuels sur les archives ont été ajoutés, EnCoulisse et LesExperts.

Si le public de Twitter plébiscite les Jeudi Photo et celui d'Instagram LesExperts, celui de Facebook a particulièrement apprécié et commenté le Post sur l'histoire de la Bièvre dans le cadre de la réouverture partielle, les RétroArchives Colonie de Champigny-sur-Marne en 1950 et Hiver à Vincennes, les Promenades du dimanche à Bonneuil, Orly et Nogent, les Cejourlà sur l'inauguration de la base de loisirs de Créteil et sur les inaugurations des stations de métro de Villejuif-Louis Aragon, de Créteil L'Echât et de Maisons-Alfort-Les Juliottes, ainsi que les EnCoulisses sur l'opération de collecte d'archives à la PJJ et le classement du fonds de dessins Bessières.

Ce goût pour la découverte ludique de l'histoire locale et les interactions que les diffusions des Archives suscitent sont contrebalancés par la baisse des travaux d'indexation collaborative, qui s'adressent plutôt aux lecteurs des archives et aux généalogistes. Trois fonds sont proposés à l'indexation par le public, l'Etat civil et les recensements depuis 2018, les tables de succession depuis 2020, totalisant 27 341 annotations. Après une progression constante jusqu'en 2020, on constate l'essoufflement de ces travaux depuis 2021. Le dernier chantier, trop complexe, n'a quasiment pas trouvé preneur. Afin de relancer l'intérêt pour l'annotation collaborative il est prévu d'en faire la communication sur les réseaux sociaux, de réfléchir à l'ouverture de nouveaux fonds plus accessibles et de compléter le site par l'acquisition d'un module permettant de valoriser les internautes participant en créant plus d'interaction.

## La valorisation scientifique et culturelle

Le retour à la normale s'est traduit par la participation de 3 334 personnes aux activités ou aux événements organisés par la DAD, soit une augmentation de 67% par rapport à 2021, qui ne traduit cependant qu'une légère hausse, car l'année précédente le public n'avait pu revenir qu'à partir de septembre. Ces 3 334 personnes se répartissent en 1 763 adultes et 1 571 jeunes de moins de 18 ans venus sur le temps scolaire. 2 644 ont pris le chemin des Archives à Créteil et 690 celui de la Maison de l'Histoire et du Patrimoine (MHP) à Champigny où la programmation s'est organisée autour de 3 expositions successives (voir ci-dessous).

La réouverture du Pavillon mi-octobre a été très bénéfique à la DAD, lui redonnant des capacités d'accueil immédiatement mobilisées pour 35 demi-journées, dont 11 ont servi à l'accueil de groupes scolaires, 15 à divers événements de la DAD ou de ses partenaires et 9 à l'accueil d'autres services ou directions du Département, dont un déjeuner presse du Président et la tenue de la journée de la laïcité à laquelle la DAD a participé par le prêt d'une exposition. Ces accueils permettent de faire découvrir leur patrimoine

archivistique aux agents lorsqu'ils s'accompagnent de la visite des magasins, comme ce fut le cas pour la direction des crèches notamment.

L'épisode 1 de l'exposition « +2° ? Les Val-de-marnais, le climat et l'environnement, 1780-1945 », remonté en format allégé de mars à juillet, et l'épisode 2 consacré aux années 1945-2015 ouvert mi-septembre, ont reçu 763 visiteurs, dont 309 de collégiens et lycéens, quasiment tous dans le cadre de visites guidées. L'inauguration de l'épisode 2 a rassemblé 70 invités. Les réseaux de la direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire, mobilisés dans le cadre des journées de l'environnement notamment, et ceux de la DSEA dans celui du Plan bleu ont permis l'accueil de 163 professionnels ou membres du secteur associatif impliqués dans les questions environnementales, ce qui consacre les efforts de la DAD pour intéresser les autres directions du Département à leur activité. Afin de privilégier l'exposition sur site, il a été décidé de ne pas multiplier les supports virtuels dès les premiers mois d'ouverture, comme cela avait été fait pour l'épisode 1 ouvert durant la crise sanitaire, mais de les proposer plutôt en 2023, afin de relancer l'intérêt du public. Malheureusement, la visite à 360° préparée pour un lancement en janvier 2023 ne verra sans doute jamais le jour, car l'application Roundme à laquelle recourait la DAD pour l'ensemble de ses visites panoramiques, s'est interrompue, ruinant plusieurs jours de travail sur l'exposition mais aussi sur un projet de visite immersive de l'ensemble du site de Créteil qui était quasiment achevé. En revanche, la Story map complète conçue avec le SIGEC, récit en cartographie dynamique des risques et nuisances en Val-de-Marne de 1780 à 1945, a été mise en ligne et se trouve aussi accessible dans l'exposition, sur une table interactive.

Durant l'été, la DAD a poursuivi sa contribution à la Caravane des jeux, dans les parcs de Chevilly-le-Rue et du Tremblay, mais la faible fréquentation (25 personnes en tout) de ces activités ne semble pas justifier cet investissement, surtout en période de sous-effectif estival. En revanche, les grands événements nationaux, nuit des musées en mai (153 personnes à Créteil), fête de la musique en juin (90 personnes à la MHP) et Journées européennes du patrimoine ont remporté un franc succès en remplissant les jauges prévues. Les Journées européennes du Patrimoine ont rassemblé 337 participants, soit 27.6 % de plus qu'en 2021, mais en proportion différente : 149 visiteurs se sont rendus à Champigny, soit près de trois fois plus que l'année précédente, ce qui est sans doute dû à l'intégration par la Ville de Champigny de la MHP dans son circuit de visite, tandis que 188 ont rallié Créteil, contre 211 en 2021. Le public de ces deux jours a passé généralement une demie journée entière à découvrir la vingtaine d'activités réparties entre les deux sites.

Si les 8 conférences et projections de films qui ont jalonné les expositions ont réuni 170 personnes, on constate la difficulté croissante à faire se déplacer le public, à Créteil notamment, ce qui nécessitera à l'avenir un recours plus fréquent à des formats en distanciel ou mixtes, ainsi qu'à des captations plus systématiques pour des diffusions en ligne. La fréquentation des ateliers destinés aux généalogistes amateurs décline (76 participants en 17 séances contre 78 généalogistes amateurs pour 12 séances en 2021), ce qui coïncide avec la désaffection constatée plus haut de l'indexation collaborative. Les cours de paléographie, rouverts en septembre après 2 ans d'interruption, réunissent 13 élèves alors qu'ils en comptaient une quarantaine avant la crise sanitaire. Si ces activités déclinent, il n'est pas question de les abandonner car seules les Archives sont à même de les proposer, mais de les renouveler en les intégrant, par exemple, sous la forme d'initiation, à des accueils multi-activités qui séduisent de plus en plus les groupes et devraient attirer plus fréquemment aux Archives les associations d'amateurs d'histoire, réseau que la DAD a souhaité redynamiser en organisant la première rencontre des sociétés savantes du Val-de-Marne à la MHP avec Clio94 (voir ci-dessous).

En matière scientifique, la directrice a été sollicitée pour présenter une intervention sur « L'opération Mémoires de confinement, une collecte en



territoire » dans le cadre du séminaire de recherche consacré aux Nouveaux paradigmes de l'archive (CNAM, Ecole des Chartes, Archives nationales), intervention suivie d'un article co-écrit avec Julia Moro, doctorante et webmestre à la DAD, « Toucher le public : nouveaux modes d'interaction par le numérique ».

## L'action éducative et la formation

Après quelques retours timides lors du dernier trimestre 2021, l'accueil des scolaires a pleinement repris en 2022, favorisé à la rentrée de septembre par l'arrivée d'une nouvelle professeure relais et par la réouverture du Pavillon.

1 571 élèves ont été accueillis, trois fois plus qu'en 2019 (637), soit 58 classes (dont 23 en Rep et 4 en Rep+) issues de 4 écoles élémentaires, 20 collèges publics, un lycée public et un lycée privé, provenant de 20 communes du département.

Il leur fut proposé des ateliers thématiques, une préparation au Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), des visites d'exposition accompagnées de livrets pédagogiques et, parfois, de la découverte des métiers des archives, ou encore un accompagnement dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle (collège Edouard-Branly de Nogent, élaboration d'un guide touristique), et d'un projet d'enseignement pratique interdisciplinaire (Collège Paul-Vaillant-Couturier de Champigny-sur-Marne, histoire des migrations). Deux groupes d'éco-délégués du collège Edouard-Herriot de Maisons-Alfort et du lycée Guillaume Apollinaire de Thiais ont pu découvrir l'exposition « +2° ? » de façon privilégiée.

La DAD a reçu 4 groupes d'enseignants, un pour une visite de découverte et trois pour des stages, dont l'un, consacré à la construction des mémoires, initialement prévu au musée de la Résistance nationale, a été hébergé aux Archives sur demande de son professeur relais.

Témoignage de la diversité et du niveau des offres proposées par les Archives, l'accueil des étudiants a connu une nette augmentation et s'est diversifié, puisque 328 étudiants de 8 formations différentes ont été reçus. Pour l'UPEC, la DAD a maintenu son partenariat dans le cadre du master Histoire et média par la délivrance de 45 heures de cours, l'encadrement d'un projet tutoré et l'accueil d'un stagiaire, mais a également reçu les étudiants de L3 d'Histoire et ceux du master Histoire publique. Les élèves de l'Ecole nationale des Chartes et de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Val-de-Seine, les étudiants des universités Gustave Eiffel et Paris8, ainsi que les enseignants stagiaires de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ont été reçus pour la première fois.

Enfin, les Archives du Val-de-Marne ont été choisies pour présenter les archives départementales à 33 archivistes étrangers reçus dans le cadre du stage annuel technique international des Archives (ministère de la culture).

## Les relations aux partenaires

---

### Dans le cadre du PSCE :

PSCE Axe 3 : Faire des Archives un lieu de socialisation autour de l'Histoire, la mémoire et le patrimoine (entre Créteil, la Maison de l'Histoire et du patrimoine et en ligne) :

3-2 : Accroître le rayonnement des Archives par de nouvelles offres et en plaçant les partenariats au cœur de ses activités.

Élargir le champ d'intervention des Archives aux autres objets du patrimoine.

Confirmer le rôle des Archives comme fédératrices/activatrices de réseaux:

Confirmer le rôle des Archives comme promotrices d'initiatives culturelles, historiques et mémorielle.

### Les actions suivantes ont été menées :

En contribuant financièrement et activement à la construction par le Département et les acteurs du territoire d'une mémoire offrant à tous les Val-de-Marnais liens et ancrage, la DAD entretient un patrimoine immatériel qui fait écho au patrimoine matériel dont elle a la charge, éclairant le passé, et préparant l'avenir auprès des jeunes générations.

### Le musée de la Résistance nationale

Le musée ayant plongé dans une profonde crise de gouvernance dès mars 2022, il n'a pas été possible de concrétiser les collaborations envisagées en début d'année avec son directeur scientifique, qui a quitté son poste au printemps. Toutefois, la DAD a apporté son concours à la déclinaison locale de l'exposition consacrée aux bals clandestins, conçue par le musée de de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.

### La Maison de l'histoire et du Patrimoine

En diversifiant les initiatives et en s'ouvrant à un plus large public, la programmation de la MHP et de ses associations résidentes<sup>1</sup> a touché 690 personnes lors des 31 jours d'ouverture au public, soit le double de l'année 2021, année tronquée toutefois en raison de la crise sanitaire.

De janvier à décembre, trois expositions ont été présentées avec 19 visites guidées attirant 186 personnes et 2 ateliers scolaires réunissant 42 élèves. Deux de ces expositions (« Circulez ! Transports et mobilité en Val-de-Marne du XVIIIe siècle à nos jours » et « Entrée-Plat-Dessert. L'alimentation en Val-de-Marne du XVIIIe siècle à nos jours ») relevaient de volets itinérants des expositions temporaires des Archives tandis que la troisième (« Champigny et la guerre de 1870-1871. Histoire et mémoire ») s'inscrivait dans un partenariat avec la ville de Champigny-sur-Marne à l'occasion du centenaire de la guerre de 1870. En lien avec ses trois expositions, les deux projections et les deux rencontres organisées ainsi que le concert de la Fête de la Musique, les ateliers ludiques et le conte proposés lors des Journées Européennes du Patrimoine ont attiré 279 spectateurs.

---

<sup>1</sup> Clio94 (fédération de 34 sociétés d'histoire du Val-de-Marne), Itinéraire et histoire ouvrière en Val-de-Marne (IHOVAM), Association des amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation du Val-de-Marne (AAFMD94), Institut d'histoire sociale (IHS).

En juin, la tenue du premier forum des sociétés savantes du Val-de-Marne sous l'égide de Clio94, « Montrer le passé pour préparer l'avenir », a rassemblé 53 adhérents issus de 10 associations, ce qui est un succès pour un événement préparé rapidement, quasiment sans communication.

Les rencontres/conférences d'ordre historique et mémoriel ont réuni 30 personnes pour celle de l'AFMD94 sur les déportations de l'année 1942 et 25 personnes pour chacune de celles de l'IHOVAM, sur les fusillés et sur les plaques commémoratives de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, le colloque annuel de Clio94, consacré au « Patrimoine bâti, origines, préservation, usages », particulièrement dense cette année, a mobilisé 50 participants autour de 14 interventions.

## **Le Pôle de conservation des archives des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep)**

En 2022, la DAD a financé une prestation de 3 mois sur les archives audiovisuelles de l'Union nationale des Jeunesses musicales de France disques, cassettes audio, VHS, au riche contenu, animations pédagogiques, concerts scolaires, comités, rassemblements, congrès, qui témoignent de la vitalité pédagogique, artistique mais aussi institutionnelle de ce mouvement créé en 1944 (voir ci-dessus, classement).

Le colloque « De l'animation nature à l'éducation à l'environnement ? France, années 1970-1990 » (30 et 31 mars, à Paris) a clôturé une série de séminaires et journées d'étude tenus ces 5 dernières années sous le pilotage de l'historien Laurent Besse et de la spécialiste en sciences de l'éducation Dominique Bachelart, avec l'appui constant des Archives du Val-de-Marne. Grâce à l'engagement conséquent de la DAD, le colloque a donné à voir toute la diversité des archives conservées par les associations : des archives audiovisuelles, avec la réalisation d'un montage par la régie audiovisuelle et des archives papier, grâce à la mise à disposition exceptionnelle d'archives originales hors de leurs murs et une médiation auprès des militants et du grand public.

Enfin, les fonds du PAJEP conservés aux Archives départementales ont servi pour la publication de l'ouvrage *Voir, juger, agir. Action catholique, jeunesse et éducation populaire (1945-1979)*, première synthèse globale et comparative de différents mouvements de jeunesse de l'Action catholique pilotée par Bernard Giroux.

## **Le travail de mémoire et le soutien aux projets de valorisation historique**

En 2022, le budget de l'aide départementale à 20 associations d'anciens combattants et victimes de guerre a été confié à la DAD, budget alloué pour moitié à l'Office national des Anciens combattants du Val-de-Marne du Val-de-Marne. L'année 2022 a été consacrée à reconstituer les dossiers et le réseau des interlocuteurs, 2023 pourrait permettre d'envisager un partenariat de contenu avec l'ONAC/VG sur les questions mémorielles (recueil de témoignages de Harkis envisagé), partenariat également souhaité par l'élu de secteur.

Comme chaque année, la DAD a apporté une aide de 5000 € au voyage scolaire sur les lieux de mémoire combattante, organisé par l'Union Départementale des Associations de Combattants et victimes de guerre du Val-de-Marne (UDAC 94) depuis 29 ans au bénéfice des collégiens, dans le cadre d'un partenariat avec

le Département intitulé « Combattants d'hier, jeunes d'aujourd'hui », soutenu par l'Académie de Créteil. L'initiative programmée pour l'année scolaire 2022-2023 prévoit le voyage de 1 000 élèves issus de 20 collèges du Département au musée de La Coupole à Wizernes près de Saint-Omer (Pas de Calais).

Deux membres de la DAD ont siégé au jury du Concours national de la résistance et de la déportation. La DAD participe aussi à la cérémonie départementale des remises des prix de ce concours.

Seuls 2 projets de valorisation historique ont été soutenus, contre 4 en 2021 et 14 en 2019 : 3 000 € ont été octroyés à la SMLH pour son exposition « Les Val-de-marnais remarquables et remarquables, titulaires de la légion d'honneur », déjà soutenue à hauteur de 5 000 € en 2018 ; 5000 € ont été octroyés à la Société des Amis de Vincennes pour la mise en valeur du château de Vincennes par la célébration de l'anniversaire de la mort de d'Artagnan.

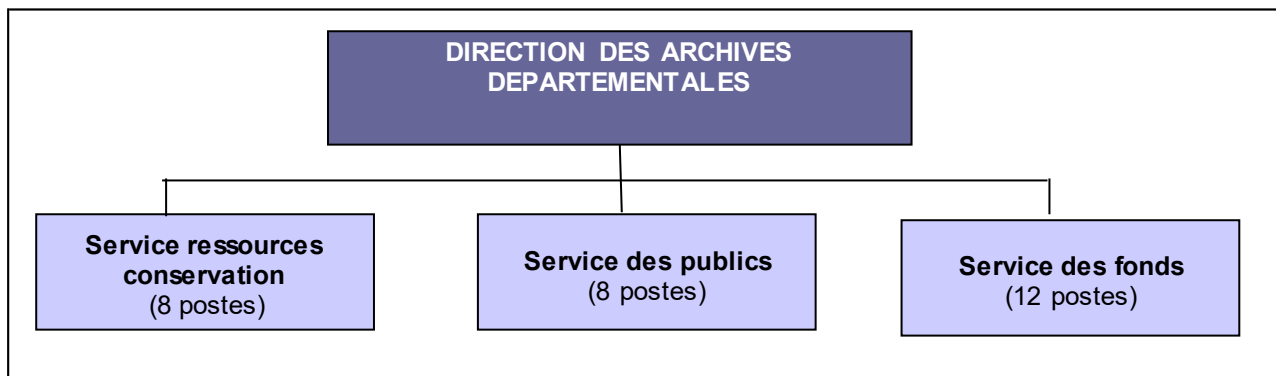
Afin de faire mieux connaître cette possibilité d'aides de moins en moins sollicitées et de permettre le choix éclairé des projets les plus pertinents, il est prévu de lancer un appel à projets « Archives histoire, mémoire » en 2023.

## Le patrimoine mobilier

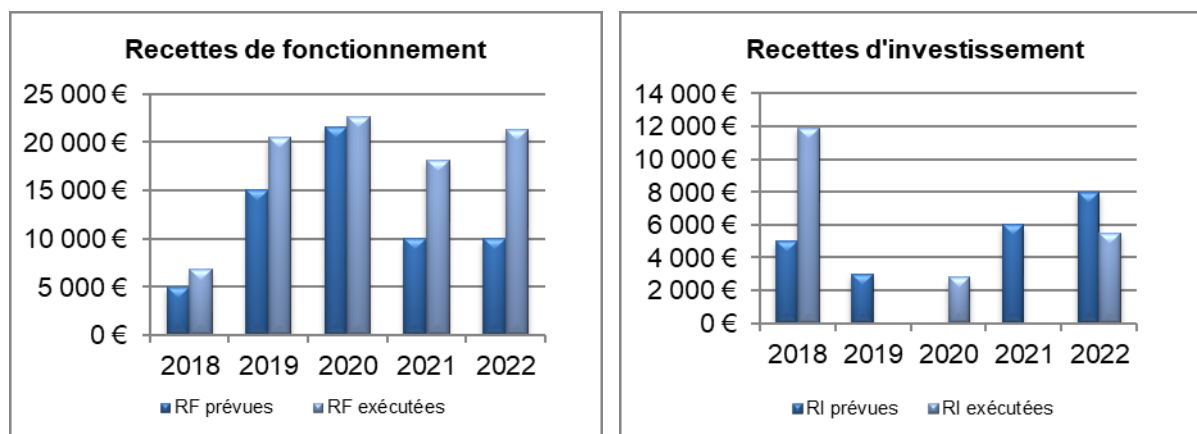
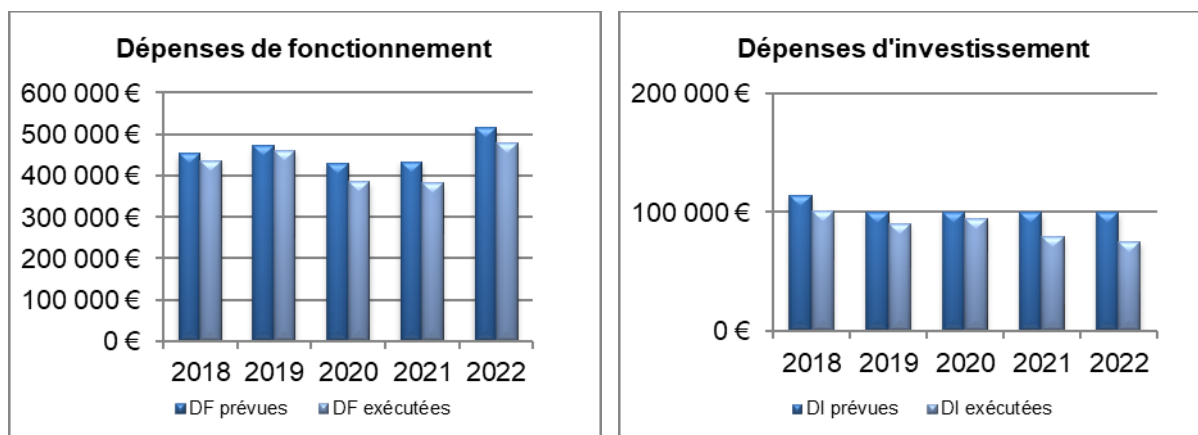
Aboutissement de démarches entreprises dès 2020 auprès de la DRAC d'Ile-de-France, mais retardée par la crise sanitaire, la conservation des Antiquités et objets d'art, mission exercée au nom de l'Etat de récolement des objets mobiliers du Département en vue de leur protection, en sommeil dans le département depuis 2010, a été réactivée, avec l'accord du Président du Département, par la nomination de la directrice des Archives comme conservatrice des antiquités et des objets d'art et d'une attachée de conservation du service des publics comme conservatrice déléguée. Les deux conservatrices consacreront un ratio d'un jour par mois pour l'une et d'un jour par semaine pour l'autre à cette mission. Les campagnes de récolement et visites devraient reprendre dès le début 2023.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Culture et Rayonnement

DAD

# DIRECTION DE LA CULTURE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

2 101 428 euros de soutien à la création contemporaine et 7 814 690 euros pour 177 acteurs  
209 itinérances : prêts d'exposition (20), de malles archéologiques (20), de la Mallapixels (87),  
d'œuvres d'art (82 prêts auprès d'institutions nationales et internationales)

#### SPECTACLE VIVANT

- 32 équipements de proximité, 4 festivals (125 000 spectateurs), 5 lieux labellisés, 48  
compagnies de théâtre, 17 compagnies de danse et 42 ensembles, associations ou projets  
musicaux soutenus

#### LIVRE ET LECTURE, CULTURE SCIENTIFIQUE ET NUMERIQUE

- 1 création littéraire d'1 livre offert à 18 000 nouveau-nés et familles  
- 300 familles accueillies lors des 10 lectures dans les parcs durant l'été  
- 62 actions lecture : 770 professionnels de la petite enfance, 32 villes, 4 725 enfants  
- médiathèque Eurêka : 392 315 ressources numériques en ligne, 18 312 utilisateurs  
- 11<sup>ème</sup> festival « Les Sciences des livres » : 22 médiathèques, 265 personnes  
- « Parcours sciences » : 10 chercheurs, 10 collègues, 302 élèves

#### CINEMA D'ANIMATION, DE FICTION ET DOCUMENTAIRE

- « Collège au cinéma » : 102 collèges et 169 enseignants, 21 villes, 23 cinémas, 1 951 collégiens  
- 32<sup>ème</sup> Ciné Junior : 53 films lors de 452 séances dans 37 villes, 38 500 spectateurs  
- 44<sup>ème</sup> Festival International de Films de Femmes : 80 films, 11 500 spectateurs  
- 26<sup>ème</sup> Les Ecrans documentaires : 35 films diffusés dans 5 villes, 1 800 spectateurs  
- 41<sup>ème</sup> festival L'œil vers... la Tunisie : 12 films dans 11 villes, 1 395 spectateurs

#### ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

- 10 diagnostics archéologiques et participation à 1 fouille avec l'INRAP sur 8 communes  
- 4 500 personnes pour l'action culturelle

#### MAC VAL

- collection : 48 œuvres d'art, 26 livres d'artistes, 1 installation de l'œuvre d'Emmanuel  
Lagarrigue au collège Nelson Mandela, plusieurs restaurations, 82 prêts d'œuvres d'art de la  
collection, 1 plan de sauvegarde des biens culturels et 1 récolement décennal des collections  
- une reprise progressive de la fréquentation avec 51 456 usagers et 40 405 visiteurs  
d'exposition dont 71 % de Val-de-marnais  
- 19 % d'augmentation des visites du site internet avec 186 246 visites  
- 10 % d'augmentation d'abonnés aux réseaux sociaux avec 51 922 utilisateurs

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de la Culture traduit et met en œuvre les orientations de la politique culturelle départementale en faveur de l'accès à la culture pour tous, de l'éducation artistique et culturelle, du spectacle vivant, des arts visuels, de la lecture publique, de l'archéologie, du musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MAC VAL) dans ses dimensions d'innovation, d'expérimentation et de développement.

Une nouvelle ambition culturelle vise à préserver la vitalité artistique et culturelle du territoire, améliorer la qualité de vie des Val-de-Marnais et renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Deux axes stratégiques définis par l'exécutif guident la politique culturelle du Val-de-Marne :

- le soutien à l'excellence artistique, en plaçant les artistes et leurs créations au centre des projets. L'objectif est de permettre aux Val-de-marnais de rencontrer des œuvres exigeantes, représentatives de la pluralité des formes, des esthétiques et des écritures contemporaines. Cet engagement durable de la collectivité en faveur de la culture traduit une volonté d'encourager l'expérience sensible pour tous et le renouvellement des imaginaires en reconnaissant une place centrale à la création contemporaine ;

- le renforcement de l'équité territoriale dans une démarche de territorialisation, par un rééquilibrage progressif des subventions culturelles aujourd'hui concentrées dans l'ouest francilien. L'objectif du Département vise à garantir que chaque partie du territoire val-de-marnais puisse accéder à la création au plus près des habitants et de leurs lieux de vie.



# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

**Une dynamique pour mieux accompagner les arts et la culture** : dans un contexte de reprise progressive des activités culturelles où la pandémie marque un tournant majeur concernant les pratiques culturelles, de crise énergétique et de transition écologique, le Département a souhaité soutenir une dynamique culturelle et répondre aux besoins renouvelés des acteurs du territoire et de la population. Le Département a voulu agir pour favoriser la recomposition de l'écosystème artistique et culturel et jouer un rôle d'ensemblier auprès des villes en s'appuyant sur une vision prospective.

L'année 2022 a été marquée par :

**Un nouveau souffle culturel incarné par la nomination de 4 directeurs et directrices d'équipements culturels et de festivals rayonnants :**

- Nicolas Surlapierre, conservateur en chef et directeur du MAC VAL ;
- Elodie Mermoz, directrice du Festi'Val de Marne ;
- Nicolas Liautard, directeur du festival les Théâtrales Charles Dullin ;
- Mehdi Kerkouche, directeur du Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil.

En outre, Sandra Neuveut, directrice de la Briqueterie, a déployé pour la première année son projet artistique et culturel.

**Le renforcement de la coopération, des partenariats... :**

- la coopération avec les villes, la Région Île-de France et l'Etat a été encouragée pour renforcer l'efficacité de la politique publique culturelle ;
- le premier contrat départemental lecture itinérance (CDLI) 2022-2024 a été signé avec l'Etat en décembre (politique du livre et de la lecture) ;
- la contractualisation de 5 partenariats avec le SRA de la DRAC Île-de-France, l'INRAP, l'UMR 7041 d'ArScan, le laboratoire de géographie physique et avec les étudiants du master d'histoire publique de l'UPEC (politique patrimoine et archéologie) ;
- le déploiement de nouvelles ressources itinérantes mises à disposition des villes et l'organisation de rencontres culturelles territorialisées.

**... et du rayonnement culturel par les grands projets :**

- l'accompagnement et l'inscription de la Briqueterie (label CDCN) comme l'un des 30 centres de préparation aux jeux Olympiques et Paralympiques pour le breakdance ;
- le renouvellement des projets artistiques des festivals et de la politique de spectacle vivant.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Un accompagnement renouvelé de la vie artistique et culturelle

---

### Le soutien aux équipements et festivals contribuant au rayonnement du Val-de-Marne et à son maillage culturel

Les équipements labellisés par le ministère de la Culture ont poursuivi leur développement : dans le domaine du spectacle vivant, la Briqueterie, la Maison des arts et de la culture de Créteil, le CCN de Créteil et du Val-de-Marne, le Théâtre des Quartiers d'Ivry et la Muse en circuit ont réalisé des projets de création et partagé leurs programmations avec les publics. Mourad Merzouki a achevé sa dernière année de mandat à la tête du CCN de Créteil ; Mehdi Kerkouche a été sélectionné pour lui succéder. 2022 fut l'année de la première création du directeur du Théâtre des Quartiers d'Ivry Nasser Djemaï intitulée *Les Gardiennes*. Dans le domaine des arts visuels, le Crédac a repensé l'organisation des expositions dans ses différents espaces ainsi que leur durée.

Les équipements culturels à rayonnement départemental ont également poursuivi leurs activités : la Maison du conte a continué son travail d'accompagnement des artistes conteurs et des arts du récit et la Maison de la photographie Robert Doisneau a programmé 3 expositions monographiques.

Les festivals emblématiques du Val-de-Marne ont pu être organisés : 36<sup>ème</sup> édition du Festi'Val de Marne, 31<sup>ème</sup> édition de Sons d'hiver, 32<sup>ème</sup> édition de Ciné Junior, 44<sup>ème</sup> édition du Festival International de Films de Femmes, 26<sup>ème</sup> édition des Ecrans documentaires, L'œil vers... la Tunisie, les Théâtrales Charles Dullin.

### Le concours au renouvellement des équipes artistiques

Si l'année 2022 correspond au retour à une activité normale, les nombreux reports des annulations ont conduit à une saturation ponctuelle de l'offre. Ce phénomène a permis de mieux distinguer les équipes artistiques disposant d'un réseau de partenaires fidèles et d'une reconnaissance confirmée de celles en perte de rayonnement. Il en résulte un mouvement de renouvellement, avec l'entrée dans les dispositifs d'équipes émergentes et dynamiques et l'accompagnement des équipes moins actives vers la sortie des aides pluriannuelles.

### Un soutien renforcé à la création

Un nouveau dispositif d'aide à la production mutualisée a été proposé dans le domaine du spectacle vivant à moyens constants. 2 projets ont été aidés à ce titre en 2022.

Pour la première fois, une création musicale accompagne le soutien à la création littéraire.

## **Des rencontres autour de la lecture et de la petite enfance ouvertes aux familles**

« Partages de lectures », évènement autour de l'éveil artistique et culturel des très jeunes enfants, s'est déroulé en partenariat avec des médiathèques et librairies du territoire.

6 779 livres ont été commandés auprès de 22 librairies du territoire pour les lieux de la petite enfance dans le cadre des dotations et de l'accompagnement des projets lecture et comptines. 56 actions ont été menées dans les crèches, centres de protection maternelle et infantile et relais petite enfance.

Dans le cadre du CDLI 2022-2024, une première résidence d'auteur à la médiathèque de Champigny est prévue.

La 11<sup>ème</sup> édition des « Sciences des livres » s'est déroulée en présentiel après des éditions contraintes par le contexte sanitaire. Les 14 ateliers jeunesse ont concerné une centaine d'enfants. Enfin, « Les Echappées #3 », évènement dédié à l'art poétique et à ses liens avec la musique et le numérique, s'est décliné à travers 31 évènements et a notamment concerné 500 collégiens.

## **Des actions de diffusion de la culture scientifique et numérique et de l'éducation à l'image**

La médiathèque départementale numérique Eurêka a enrichi ses propositions en doublant le nombre de ressources disponibles par rapport à 2021. Le nombre de nouveaux comptes créés a augmenté de plus de 40 % en 2022, portant le nombre total d'utilisateurs inscrits à 9 131.

Le laboratoire de médiation numérique et artistique « La Mallapixels », constitué de 38 objets et œuvres, a effectué 87 prêts dans 22 villes. Une centaine de partenaires ont pu bénéficier de formations ou participer à des projets.

« Collège au cinéma », action d'éducation à l'image, a concerné 1 951 élèves de 77 classes, 102 collèges (55 de plus que l'année scolaire précédente) de 21 villes et 23 salles de cinéma.

Enfin, « Parcours sciences », action d'éducation à la culture scientifique, a impliqué 302 élèves de 10 classes dans 10 collèges. 28 rencontres et visites avec 10 chercheurs ont été organisées.

## Une archéologie préventive de terrain soutenue avec le développement des partenariats et des publics

---

Le rôle de l'archéologie préventive dans l'aménagement du territoire et de la recherche historique est central car le service archéologie est l'un des acteurs dans l'exhumation du patrimoine et dans l'écriture matérielle de l'histoire commune du territoire partagée avec les concitoyens.

Ainsi, 11 opérations de terrain se sont déployées sur 8 villes (10 diagnostics, participation à 1 fouille avec l'INRAP) avec une activité de recherche scientifique renforcée au travers de l'association des archéologues à une UMR du CNRS et de nombreuses publications.

Le volet transmission et médiation auprès des jeunes et des familles rencontre un succès grandissant : par exemple, 1 600 familles ont été touchées lors de la manifestation de proximité archéologique « Estival » dans le parc des Hautes-Bruyères de Villejuif les 2 et 3 juillet.

La conservation des collections archéologiques se développe avec un travail engagé sur le plan de la sauvegarde des biens culturels.

## Le MAC VAL : une année de transition et de réouverture après deux années de fermeture partielle

---

### Le développement des collections et leur valorisation

La collection s'est enrichie de 48 œuvres d'art dont 2 estampes originales réalisées respectivement pour la Journée internationale des droits des femmes et la Roseraie du Val-de-Marne. Une aide exceptionnelle du Fonds régional d'acquisition pour les musées de France à hauteur de 69 000 euros a soutenu les projets.

Les expositions suivantes ont été présentées en 2022 :

- « À mains nues », dont les œuvres réalisées par différents artistes évoquent la réinvention de soi, le futur qu'il appartient de créer, à mains nues. L'exposition est accompagnée d'un catalogue, de 19 pistes d'audioguide, d'un dossier pédagogique, d'un dossier documentaire et de 7 entretiens filmés des artistes. L'artiste Gaëlle Choisine a accompagné les œuvres par son projet de dispositifs mobiliers et sculpturaux « Temple of Love – Atopos » ainsi qu'une programmation d'une vingtaine d'invitations artistiques ;

- « Modern Lovers » de Karina Bisch et Nicolas Chardon, qui s'amuse de l'idée de pavillon et propose une immense « machine à habiter » réunissant œuvres de l'un et de l'autre et œuvres communes dans une scénographie originale ; 44 œuvres empruntées, 12 productions, 26 701 visiteurs sur 34 semaines d'ouverture, une bande son, un entretien filmé, un dossier pédagogique, un dossier documentaire, un catalogue, un film documentaire, une programmation

culturelle pour la sortie du catalogue et à l'occasion de la Nuit des musées, du PIC NIC en juillet et des Journées européennes du patrimoine ;

- « Mémoires » par Nge Lay et Aung Ko, artistes birmans accueillis en résidence artistique au MAC VAL. L'exposition a été présentée lors du PIC NIC.

42 demandes de prêt ont été traitées pour des expositions à l'étranger et en France (augmentation d'environ 45 % par rapport à 2021) et 82 œuvres ont été prêtées en 2022. À l'étranger, les prêts ont concerné la monographie d'Hervé Télémaque à l'Institute of Contemporary Art (Miami) et l'exposition « Destins croisés. Train Zug Treno Tren » au musée de l'Élysée (Lausanne). En France, ils ont été accordés à l'occasion des expositions suivantes : ORLAN au FRAC Occitanie, Djamel Tatah au musée Fabre à Montpellier, « Les Portes du possible. Art & science-fiction » au Centre Pompidou-Metz, « Nulle part ailleurs, artistes étrangers en France après 1945 » au Musée national de l'histoire de l'immigration à Paris, « Faut-il voyager pour être heureux ? » à la Fondation EDF et « Rose, c'est la vie » au musée Gassendi (Digne-les-Bains) dans le cadre de laquelle ont été présentées 32 estampes issues du fonds dédié à la Roseraie du Val-de-Marne.

Des opérations de restauration ont été effectuées et le second récolement décennal a été amorcé.

## **L'accompagnement des publics par le développement des partenariats et l'utilisation d'outils numériques**

La programmation culturelle a été un succès : elle a réuni 6 215 visiteurs / spectateurs en 2022, avec notamment 4 temps forts (« Temple of love » de Gaëlle Choïsne et ses invités, Nuit européenne des musées, PIC NIC, Journées européennes du patrimoine).

Une quinzaine de projets d'éducation artistique et culturelle a été programmée dans des écoles primaires, collèges et lycées du Val-de-Marne. De nombreux partenaires participent aux actions : Région Île-de-France, SACEM, délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de Créteil, Crédac, Briqueterie, Centre national de la danse, etc. L'année 2022 voit se poursuivre l'augmentation des partenariats avec des structures du champ social et de la politique de la ville. Un projet a été mené dans le cadre d'une résidence à l'hôpital en partenariat avec l'ARS et la DRAC Île-de-France. En outre, divers partenariats sont noués avec les structures de l'enseignement supérieur : classe préparatoire aux écoles d'art de la ville de Vitry-sur-Seine, Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis, Université Sorbonne Paris Nord, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.

De plus, des outils numériques sont mis à disposition des publics pour les accompagner : de nouvelles pistes de l'audioguide multilingue, des productions audiovisuelles (en 2022 : 8 entretiens d'artistes, un film documentaire de l'exposition « Modern Lovers », des captations de performances ainsi que d'évènements en direction des personnes en situation de handicap), une page sur la plateforme Vimeo permettant d'accéder au

catalogue des productions audiovisuelles (en 2022, le nombre total de visionnages est de 8 700).

Enfin, le centre de documentation a accueilli 4 820 usagers, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2021. 450 ouvrages, dont 26 livres d'artistes, ont enrichi le fonds.

## **La progression de la communication sur les réseaux sociaux et les autres supports**

La communication numérique du musée s'est développée : une vidéo de présentation de l'exposition « Modern Lovers » ainsi qu'un teaser ont été réalisés par la société Audiovisit pour la communication numérique.

La fréquentation sur les réseaux sociaux a poursuivi son augmentation : + 10 % d'abonnés sur les 5 réseaux, avec plus de 50 000 abonnés.

Environ 210 retombées presse ont été recensées ainsi que de nombreux partenariats avec des supports de presse généraliste ou spécialisée dans la culture ou l'art contemporain.

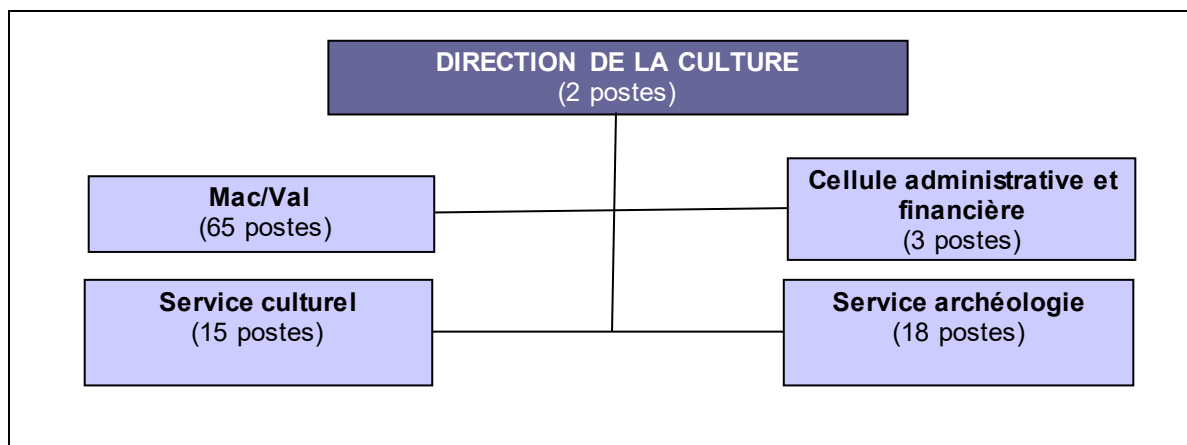
## **Une reprise progressive de la fréquentation malgré la fermeture du restaurant, qui reste à consolider**

La fréquentation est en augmentation de 62 % par rapport à 2021. Le MAC VAL n'a toutefois pas retrouvé son niveau de fréquentation de 2019 (55 745 visiteurs contre 40 405 en 2022).

Une enquête auprès des publics réalisée par la société Test en septembre et octobre 2022 permet de suivre l'évolution de la typologie du public du MAC VAL sur un panel de 250 à 300 visiteurs interrogés. En 2022, les visiteurs sont davantage des visiteurs de proximité, avec un âge moyen de 45 ans ; les catégories socioprofessionnelles sont plus diversifiées qu'en 2021. Les primo-visiteurs représentent 44 % des personnes interrogées : il s'agit d'un public plus jeune (16 % entre 18 et 25 ans et 50 % entre 26 et 45 ans) et l'âge moyen est de 40 ans (contre 49 ans pour les visiteurs familiers), plus éloigné géographiquement (44 % habitent dans le Val-de-Marne contre 52 % des visiteurs familiers), ayant des pratiques culturelles importantes mais moins intenses que celles des personnes déjà venues au MAC VAL, qui vient majoritairement en famille avec de jeunes enfants ou entre amis et en privilégiant les transports en commun.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



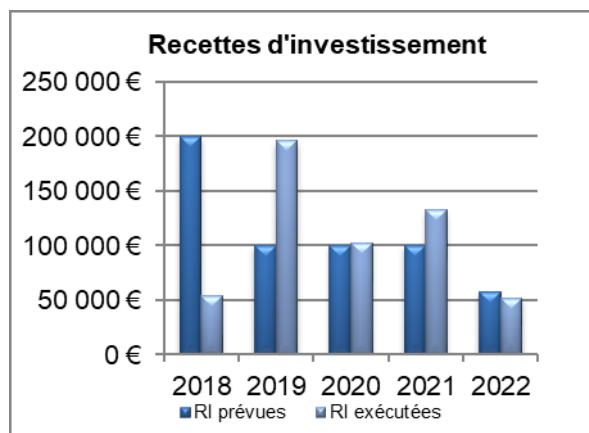
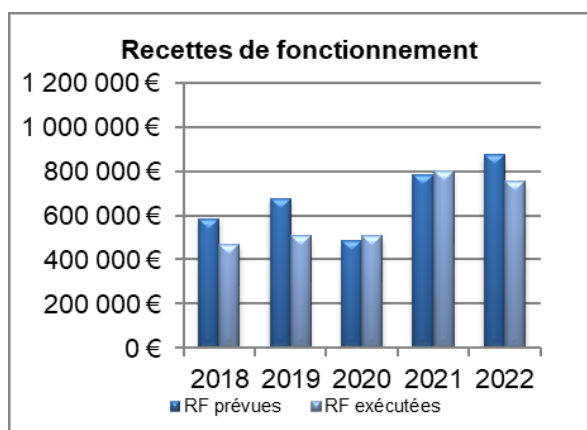
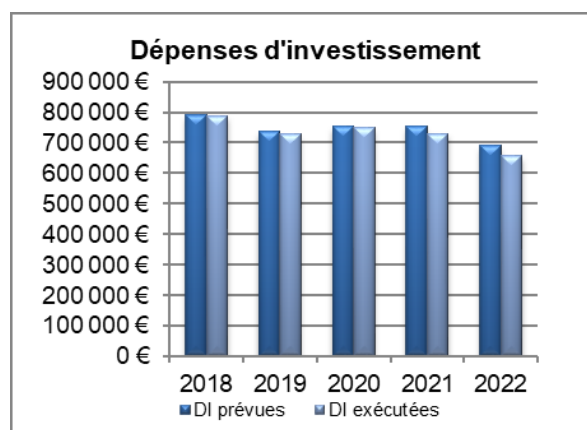
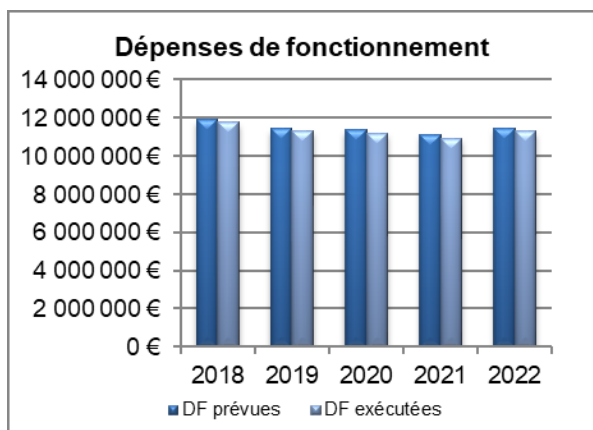
2022 a été marquée par d'importants chantiers en matière de ressources humaines.

En termes d'organisation :

- le télétravail : diffuser, organiser et accompagner le télétravail ; consolider l'organisation du travail hybride alternant le présentiel et le distanciel ;
- les 1 607 heures : accompagner les agents dans le choix des cycles socles ; construire un cycle particulier pour les agents d'accueil ;
- le projet d'administration : accompagner et mobiliser les équipes ;
- recrutement : des projets de mobilité et de mutation ont entraîné une activité très dense en matière d'intérim, de recrutement (12) et d'accueil des renforts et des nouveaux arrivants ; à la suite du départ de la directrice du MAC VAL en mars, la collectivité a procédé au recrutement du nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre ; 1 PBA supplémentaire par redéploiement pour le service archéologie composé de 18 PBA ;
- réduction de la précarité : de nombreuses situations individuelles ont pu bénéficier de meilleures modalités de recrutement.

En termes de transmission : un volet accueil de stagiaire a été maintenu : 20 stagiaires sur l'année au sein des équipes (du stage de 3<sup>ème</sup> d'une durée d'une semaine aux stages plus longs dans le cadre de master) ; de même l'accueil d'apprentis est encouragé au sein des équipes (1 au musée cette année).

## Les données budgétaires







Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle culture et rayonnement

DDC

# DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES VILLAGES VACANCES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- **7 785 vacanciers** ont été accueillis dans les villages vacances. Une année de reprise progressive marquée par le maintien de jauge (50%) et l'obligation du pass sanitaire durant l'hiver 2021/2022.
- **Plus de 7 500 val-de-marnaises et val-de-marnais** ont bénéficié des activités estivales de loisirs proposées dans le cadre de la Caravane des Jeux et des actions proposées par les associations et les partenaires sur les mois de juillet et août.
- **90 000 participants**, à la 56e édition des Jeux Sportifs du Val-de-Marne
- **Près de 700 associations sportives** soutenues
- **1 200 aides** au BAFA/BAFD ont été accordées
- **389 jeunes** se sont inscrits sur le dispositif SOS rentrée
- **7 services civiques**, en décrochage scolaire, accueillis dans différentes directions de la collectivité - **85%** ont obtenus leur diplôme
- **5 équipements sportifs de proximité** soutenus
- **9 athlètes** de haut niveau sous Convention d'Insertion Professionnelle (**CIP**)
- **1 athlète** val-de-marnaise sélectionnée en short-track pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Pékin 2022 a bénéficié d'une bourse olympique.
- **Proj'aide : 567 participants** aux **63 formations** proposées, 19 newsletters et 14 newsletters « flash » diffusées de janvier à décembre (3424 abonnés).

# MISSIONS DE LA DIRECTION

**Soutien à la jeunesse** : la direction de la jeunesse, des sports, des villages vacances et de la vie Associative (DJSVVA) a pour mission d'assurer la gestion et la mise en œuvre de dispositifs du domaine de l'action citoyenne et de l'insertion sociale, pour les Val-de-Marnais de 16 à 25 ans.

Afin d'offrir aux jeunes un égal accès aux droits et favoriser l'expression de leur engagement citoyen, la direction assure :

- Un accompagnement à leur insertion sociale et professionnelle.
- Des partenariats avec les 11 missions locales, les 3 espaces dynamiques d'insertion et l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance.
- Un soutien aux actions citoyennes et solidaires que portent les jeunes.
- Une aide individuelle au BAFA.
- L'accompagnement des jeunes sans affectation à la rentrée scolaire, dans le cadre du dispositif SOS Rentrée.
- La mise en réseau et l'accompagnement des acteurs de la jeunesse du département.

**Soutien aux associations** : Informer, soutenir, conseiller et accompagner les porteurs et porteuses de projets associatifs, ainsi que les bénévoles du Val-de-Marne, grâce à :

- Un accompagnement avec des conseils individualisés lors de rendez-vous avec des conseillers techniques.
- Des formations, réservées aux bénévoles des associations ou aux porteurs et porteuses de projets associatifs val-de-marnais.
- Des consultations d'experts (comptabilité, communication et juridiques).

**Soutien et développement du sport** : la direction favorise l'accès à toutes les formes de pratiques sportives, pour tous, par :

- Le développement du sport pour tous.
- Le soutien au sport de haut niveau.
- La gestion et l'aide aux équipements sportifs départementaux et de proximité.

**Droit aux vacances** : le Conseil départemental du Val-de-Marne, par son action et son engagement, propose la possibilité d'accéder à des vacances

de qualité, accessibles à tous grâce aux deux villages vacances, situés en Haute Savoie et en Savoie : Guébriant et Jean Franco.

Depuis plusieurs années, aux côtés de ses partenaires associatifs, la DJSVVA propose également une offre de loisirs l'été, à destination de ceux qui ne partent pas en vacances.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

La DJSVVA a affronté, comme l'ensemble des directions départementales, le contexte de la crise sanitaire. Cela a conduit la DJSVVA à repenser le sens de ses partenariats, à innover et à rechercher des solutions pour répondre aux besoins et aux évolutions du territoire.

- Arrivée d'une nouvelle directrice en mars 2022.
- **Projet d'administration** : Nouveau projet d'administration qui modifie le périmètre d'intervention de la Direction au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : intégration de Proj'aide et départ du Service des Aides à la Mobilité (SAM), qui rejoint la Direction de la Relation à la Population (DRP).
- **Passage en CTD**, le 5 juillet 2022 : modification de l'organigramme de la Direction de la jeunesse, des sports, des villages vacances et de la vie Associative (DJSVVA).
- **Village Vacances** : une ouverture des villages vacances pour la saison hiver 2021/2022 rendue possible par la mise en place du pass sanitaire, obligatoire pour les agents départementaux et les vacanciers.
- Poursuite de la proposition d'**offre de loisirs diversifiée, à destination de ceux qui ne partent pas en vacances**, en partenariat avec les associations départementales et locales.
- **56e édition** des Jeux sportifs du Val-de-Marne : elle a accueilli plus de **90 000 participants**.
- **Enfin, les Jeux Olympiques d'hiver** se sont déroulés, comme prévu, à Pékin, en Chine, du 4 au 20 février 2022, et les Jeux Paralympiques, du 4 au 13 mars.

# RESULTATS DE L'ACTIVITE 2022

## L'insertion sociale et professionnelle des jeunes

---

### Le soutien à l'activité des partenaires en charge de l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Missions Locales : **21 333 jeunes ont été accompagnés par les 11 missions locales du Val de Marne**, soit une baisse de 4% par rapport à l'année 2021, dont **8 385 jeunes primo-accueillis**, soit une baisse de 11% par rapport à 2021.

Le budget alloué par le service départemental de la jeunesse à ces partenaires s'est élevé au total à **375 385 €**, dont **264 339 €** pour le fonctionnement.

Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI): Les 3 espaces dynamiques d'insertion implantés dans le Val-de-Marne (Action Prévention Sports à Champigny-sur-Marne, Faire à Villejuif, la Ferme du Parc des Meuniers à Villeneuve le Roi) qui accompagnent des jeunes de 16 à 25 ans très éloignés de l'emploi ont reçu **356 jeunes** issus de l'ensemble des territoires du Val-de-Marne, dont **269 entrées en 2022** et 87 entrées en 2021. Le budget consacré à ces structures s'est élevé à **115 000 € en 2022**.

Parmi les **269 jeunes**, **212** sont sortis du dispositif en 2022 dont **51% de sorties positives** (17 % en emploi et 34 % en formation).

L'École de la 2ème chance (E2C) : la structure, qui fonctionne sur 2 sites, a accueilli **294 stagiaires en 2022** (182 entrés en 2022 et 112 entrés en 2021 poursuivant leur parcours sur 2022) dont 53 % sur le site d'Orly-Choisy et 47% sur le site de Créteil. On note une hausse de 1,4% du nombre de stagiaires en 2022 comparativement à 2021.

**187 jeunes** sont sortis en 2022, avec **76%** en sortie positive (27% en emploi et 9% en formation). Les prescriptions émanent à **81%** des Missions locales (contre 84% en 2021).

Le budget consacré à cette structure s'élevait à **65 000 €** en 2022.

## La sécurisation des parcours d'insertion des jeunes

**Résidences sociales jeunes** : La politique habitat, votée en avril 2010 par le Conseil départemental, précise qu'en contrepartie des aides à la pierre allouées par le Département du Val de Marne pour les opérations de type « résidence sociale jeunes » conduites par des opérateurs sociaux, la collectivité dispose d'une réservation de places à hauteur de 20 % maximum des logements produits.

En 2022, le contingent est composé de **190** logements répartis dans 10 résidences sociales différentes sur l'ensemble du territoire val-de-marnais.

Le service départemental de la jeunesse (SDJ) coordonne ce contingent. Il est l'interface entre demandes des jeunes transmises par les prescripteurs (conseillers des missions locales ou des comités locaux pour le logement autonome des jeunes, assistance sociale des EDS ou partenaires de la protection de l'enfance...) et les résidences sociales.

En 2022, le SDJ a reçu **126 candidatures** de jeunes émanant de 26 prescripteurs différents. Les jeunes peuvent rester jusqu'à 24 mois dans le logement. De ce fait, le nombre de logements vacants varient d'une année à l'autre.

## Les actions citoyennes et solidaires

---

### Le fonds d'aides aux projets

En 2022, le fonds d'aide aux projets s'élève à **291 115 €**. Les aides ont été versées à **70 structures** qui ont réalisé **132 projets** sur 25 villes du département.

6 projets émanaient d'associations hors département qui ont un impact dans le Val-de-Marne.

**199 620 €** ont été attribués à 61 projets dont les actions ont été réalisées dans le département. 869 jeunes se sont investis dans la conception et la réalisation de ces actions qui ont profité à près de **22 970 val de marnais**.

**91 495 €** ont contribué à financer la réalisation de **71 séjours** en France et à l'étranger pour **684 jeunes** val de marnais.

### L'aide départementale BAFA

Le Département attribue aux jeunes val-de-marnais, âgés de 16 ans à 25 ans révolus et souhaitant se former à l'encadrement des enfants dans le domaine périscolaire, une **aide financière d'un montant de 100 €**, sans condition de ressource pour participer au financement de la formation générale théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA),

Le 11 avril 2022, le Conseil départemental a délibéré une actualisation du dispositif en proposant l'attribution de l'aide financière exclusivement pour la session du stage théorique.

Afin de ne pas pénaliser les jeunes ayant effectué leur demande d'aide en ligne pour la session d'approfondissement au BAFA et au BAFD avant le 11 avril 2022, une dérogation a été validée. L'aide départementale a pu être attribuée aux jeunes ayant réalisé ces sessions entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2022. Ainsi, 179 sessions d'approfondissement BAFA et BAFD ont été réalisées au cours de cette période.

Pour l'année 2022, le Département a de nouveau fixé le budget départemental du dispositif d'aide au BAFA à hauteur de **120 000 €**, ce qui a permis à **1 200 jeunes** de réaliser leurs stages (1021 stages théoriques et 179 stages d'approfondissement), mobilisant 15 organismes conventionnés qui ont appliqué la prise en charge du Département.

## SOS Rentrée

---

Depuis plus de 30 ans, le Département du Val-de-Marne met en œuvre et anime le dispositif SOS Rentrée. Unique Département à initier un tel dispositif, il associe, au travers du collectif SOS Rentrée, l'ensemble de la communauté éducative et 29 villes du département au problème de l'exclusion scolaire.

En 2022, **389 jeunes** val-de-marnais n'ayant pas obtenu d'affectation (ou l'affectation de leur choix) se sont inscrits dans le dispositif.

A l'issue du travail effectué par le service départemental de la jeunesse en lien avec les différents services de l'État (Rectorat, DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), **324 jeunes ont vu leurs demandes aboutir et ont obtenu une affectation** (216 jeunes en pré-bac et 108 en post-bac).

A la clôture du dispositif, sur les **65 dossiers restant** en attente, nous recensons :

- 42 dossiers prés-bac correspondant à des dossiers restés sans réponse de la DSDEN. Depuis, certains ont été réglés par la DSDEN au retour des vacances d'automne et d'autres jeunes se sont orientés vers l'apprentissage ou sont suivis en mission locale.
- 23 dossiers post bac correspondant à des demandes étant pour la plupart arrivées après la date de clôture de Parcoursup. Certains de ces jeunes se sont orientés vers l'apprentissage ou souhaitent renouveler leurs demandes à la rentrée prochaine.

## Les services civiques

---

Le Conseil départemental a accueilli des services civiques dans différentes directions de la collectivité avec l'objectif de contribuer à la réussite scolaire des jeunes dits « décrocheurs scolaires », en constituant un levier d'accompagnement et de mobilisation dans leur parcours.

Le recrutement des volontaires a été effectué en coopération avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Les volontaires ont ainsi exercé leur service civique en alternance avec leurs cours.



Le dispositif service civique coordonné par le Service départemental de la jeunesse vise donc à contribuer à la réussite scolaire des jeunes, en constituant un levier d'accompagnement et de mobilisation dans leur parcours.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le Conseil départemental du Val-de-Marne a intégré **7 nouveaux jeunes volontaires** en mission service civique au sein des services départementaux, pour une durée de 8 mois.

En matière de réussite aux examens de fin d'année, le taux de réussite des jeunes volontaires est très positif, puisque **85%** d'entre eux ont obtenu leur diplôme.

## L'offre de loisirs pour les Val-de-Marnais ne partant pas en vacances et la Caravane des Jeux

---

Chaque année, ce sont près de 40 % de nos concitoyens qui ne partent pas en vacances, l'été, essentiellement pour des raisons économiques. Parmi eux, les plus impactés sont les enfants et les jeunes, issus des familles les plus défavorisées. C'est en partant de ce constat, que le Département a mis en place depuis plusieurs années, des activités d'été pour les enfants, les jeunes, mais aussi les familles fragilisées.

Après deux ans de crise sanitaire, plus que jamais les Val-de-Marnais ont pu profiter d'activités estivales dans le cadre de la programmation départementale « Profitez de l'été en Val-de-Marne » dans différents parcs départementaux choisis afin de permettre de couvrir au maximum le territoire.

Du 12 juillet au 26 août 2022, la Caravane des Jeux a sillonné le Val-de-Marne lors de sept étapes de deux jours chacune (mardi et mercredi) permettant ainsi à plusieurs milliers de Val-de-Marnais de s'initier et découvrir des activités sportives, créatives, de loisirs et de participer à un cinéma de plein air. Les mauvaises conditions climatiques (orages et canicules) ont contraint à l'annulation d'une journée et à la modification des horaires de plusieurs étapes.

Sept directions ou services ont assuré des animations par la tenue d'un stand et la mise en place d'animations permettant la promotion des politiques publiques départementales.

Fortement mobilisées, 18 associations sportives ou comités sportifs départementaux ont profité de cette initiative pour promouvoir leurs activités. Les associations jeunesse, quant à elles, ont proposé aux participants, des initiations au développement durable (vélo smoothies...), à la sécurité routière (kart et trottinettes...), à la science (planétarium, drones, programmation...) mais aussi sur d'autres thématiques.

Les services de la jeunesse et des sports ont mobilisé un budget total de l'ordre de **114 396,62 €**. Plus de **7 500 personnes** ont pu bénéficier de ce dispositif estival.

## Une diversification des actions de Proj'aide sur les territoires

---

*L'offre d'accompagnement de Proj'aide a été poursuivie et renforcée en 2022 :*

288 rendez-vous ont été réalisés avec une conseillère technique. 56 associations et 59 porteurs de projets ont été reçus pour la première fois.

Les formations ont repris en présentiel à partir d'avril 2022.

On compte 567 participations aux 63 formations, qui ont bénéficié à 283 bénévoles et 47 porteurs de projets. 113 associations sont venues pour la première fois (taux de présence est de 81%).

5 formations ont été proposées avec une interprétation en Langue des Signes Française (LSF), pour favoriser l'engagement bénévole des personnes en situation de handicap. 1 à 3 personnes en ont bénéficié à chaque formation.

En partenariat avec les services municipaux et dans un objectif d'accessibilité, Proj'aide a organisé 5 formations « près de chez vous », réunissant chacune 3 à 6 villes limitrophes.

Les Matinales proposent l'éclairage d'un spécialiste sur un point précis, des sujets pointus récurrents ou d'actualité relatifs à la gestion et au fonctionnement associatif. Les 5 Matinales se sont déroulées en distanciel ou en présentiel.

Les ateliers de la citoyenneté sont des rencontres de sensibilisation autour de thèmes sociétaux, en lien avec les pratiques des associations et leur environnement quotidien.

Les 4 ateliers se sont déroulés en distanciel ou en présentiel.

Les 17 ateliers numériques, animés par un conseiller France Service, ont accueilli en moyenne 2 bénévoles.

Le service Proj'aide a proposé en 2022 la Semaine de l'engagement autour de la journée mondiale du bénévolat du 5 décembre. Cette semaine a été ponctuée par des ateliers, une Matinale, des formations, et des rendez-vous flash de 20 minutes avec des structures et services en lien avec les associations.

19 newsletters et 14 flashes ont été envoyés à 3424 abonnés en moyenne avec un taux d'ouverture de 28%.

### Les chantiers en cours et perspective

Depuis 2018, des rencontres de coordination sont organisées entre les responsables de services départementaux en relation avec les associations et la responsable de Proj'aide. Ont été abordés les nouveaux dispositifs de soutien aux associations, et la mise en place de la Charte de la laïcité et des principes de la République.

Depuis 2019, des thématiques de référence de politiques sectorielles ont été attribuées aux conseillères techniques afin de renforcer la

connaissance du territoire, du tissu associatif, de consolider certains partenariats et de faciliter les échanges avec les services départementaux.

Le service organise régulièrement des temps d'échange avec les responsables municipaux en charge de la vie associative afin de partager des actualités, des réflexions et des pratiques : 3 rencontres ont eu lieu, réunissant 6 à 15 villes.

#### Le soutien à 3 associations d'accompagnement de la vie associative :

- Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) soutient les associations employeuses. L'association a reçu en 2022 une subvention de **30 000 €**.
- France Bénévolat a pour objet d'assurer la promotion du bénévolat. L'association a reçu en 2022 une subvention de **1 000 €**.
- La Fédération des centres sociaux vise anime et soutient le pouvoir d'agir des habitants. La collaboration avec le service Proj'aide rejoint l'axe de travail de « promotion et de soutien à l'engagement bénévole ». L'association a reçu en 2022 une subvention de **2 000 €**.

#### Promotion des valeurs de la République et de la laïcité :

Le service Proj'aide a engagé en 2022 un partenariat avec le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports de l'Éducation nationale (SDJES), dans le cadre du dispositif « Valeurs de la République et laïcité ».

## **Le soutien au sport pour tous**

---

Le Département soutient les associations sportives dont les projets répondent aux objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de sa politique sportive pour favoriser l'accès de tous aux activités physiques et sportives. Le montant total affecté à ces actions est de **1,8 millions d'euros**.

Après la crise sanitaire de ces deux dernières années, 2022 a marqué le retour à la normale pour la majorité des activités. Le Département s'est adapté et a maintenu son soutien à destination des acteurs sportifs. Près de **700 associations sportives ont été soutenues** dont **58 comités sportifs départementaux** et 437 associations sportives locales des 47 villes du Val-de-Marne (dans le cadre du dispositif des 0,40€/hab.) ont ainsi pu bénéficier d'une aide financière.

### **Les conventions de partenariat avec les comités sportifs**

**632 962 €** ont été consacrés au financement des actions inscrites dans les **17 conventions** mises en place avec les comités sportifs départementaux, hors actions financées dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne.

**128 actions** ont été soutenues en 2022, dont **24** stages sportifs, **25** manifestations sportives, **15** formations de cadres et **34** initiatives particulières en faveur des publics femmes, des personnes en situation de handicap et autres.

Il est à souligner l'implication forte de certains comités pendant la période estivale et leur mobilisation pour proposer et animer des activités ludiques et adaptées à un public familial, dans le cadre de la Caravane des Jeux.

### Les subventions hors conventionnement (y compris pour les comités sportifs)

- Aide aux comités sportifs départementaux : **42** comités départementaux hors convention ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de **156 700 €**.
- Aide à l'acquisition de matériel "Les Challenges du Président" : **187 947 €** ont été mobilisés. **23** comités sportifs ont bénéficié du dispositif afin d'équiper en matériel sportif **688** clubs.
- Aide aux formations pour les responsables sportifs. En 2022 année de reprise seule une formation en direction des animateurs d'un club a été aidée pour un montant de **5 000 €**.
- Aide à l'organisation de stages sportifs : les crédits consacrés à cet objectif ont été de **126 319 €**, permettant ainsi à **57** clubs dont **11** omnisports et **3** comités départementaux dans **31** disciplines d'organiser **134 stages sportifs** (120 en France et 14 à l'étranger). L'ensemble de cette action a mobilisé **3 856 participants** dont **464 encadrants**.
- Aide aux manifestations exceptionnelles dans le domaine du sport. **20 associations** dont **7** omnisports présentant **33 projets** mobilisant **11 169 participants** et **1384 encadrants** ont été aidés à hauteur de **38 335 €**.
- Aide aux initiatives particulières en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées. **34 700 €** ont été consacrés pour aider **33 projets** portés par **20 associations** et **1 comité** dans **16 disciplines**.
- Aide aux initiatives en faveur des femmes. **2 700 €** ont permis de soutenir **2 projets** de **2 associations**, l'un en football et l'autre en boxe anglaise.
- Aide aux autres initiatives particulières. **5 projets** ont pu être aidés cette année pour un montant total de **86 215 €**.

2 projets ont été renouvelés : celui avec le Boxing club de Villeneuve-le-Roi/Ablon pour lequel une convention est conclue avec le club pour son programme d'actions et celui avec l'Association Guyot Motorcycle Team 94 qui participe au plus haut niveau du sport motocycliste et qui est engagée depuis plusieurs années dans de nombreux projets en direction de la jeunesse et participe aux initiatives départementales.

Le département a aidé 3 clubs val-de-marnais (Aviron Marne Joinville, la Société nautique du Perreux et la Société d'encouragement du sport nautique) qui ont subi de gros dégâts sur leurs embarcations de compétition suite à un épisode de violents orages.

Enfin l'année 2022 a été marquée par 2 grands évènements sportifs soutenus par le département :

- l'étape européenne de la Coupe du monde de tir à l'arc Hyundai organisée par la Fédération Française de tir à l'arc, dont les phases finales se sont déroulées les 25 et 26 juin dans la cour royale du Château de Vincennes
  - les Championnats de France de wakeboard, wakeskate et para-wake organisés par la Fédération Française de ski nautique du 7 au 10 juillet au parc des sports de Choisy Paris/ Val-de-Marne.
- Aide aux clubs sportifs locaux : une subvention de fonctionnement a été versée aux associations sportives locales, sur proposition des villes et sur la base d'un budget maximum fixé à 0,40 € par habitant. **437** associations, venant des **47** villes du département, étaient cette année concernées par ce dispositif. **405** ont bénéficié de subventions pour un montant total de **558 788 €**. **32** associations n'ont pu percevoir de subvention pour diverses raisons (refus, dissolution, non réponse).
- Projet sport santé et préparation physique. Ce projet travaillé en partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a moins été impacté cette année par les restrictions sanitaires. **10** lettres électroniques représentant **30** articles au total ont été envoyées aux **5 000 abonnés**. Des actions initiées en 2021 ont pu se concrétiser ou se poursuivre, telles que : la mise en place d'animations lors des Jeux du Val-de-Marne, l'élaboration d'une application pour les parcours de Work-Out, projet d'aménagement de parcours santé dans les parcs départementaux, actions axées sur la santé par l'activité physique, interventions sur l'accompagnement à la performance, ...
- Le budget consacré à cette action est de **35 083 €**.

## Les Jeux du Val-de-Marne

**La 56e édition des Jeux sportifs du Val-de-Marne a eu lieu du 4 au 19 juin 2022.** Après une année d'annulation en 2020 et une autre très restreinte en 2021, 2022 a de nouveau accueilli **plus de 90 000 participants** dont plus de **80 %** de scolaires.

Sur la quinzaine, l'organisation de cette initiative départementale s'appuie sur le fort partenariat existant entre le monde scolaire (services départementaux de l'Éducation nationale, USEP, UNSS, écoles, collèges, ...), le mouvement sportif (Comité départemental olympique et sportif, comités départementaux, clubs, associations, ...), les collectivités locales, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et les services départementaux.

Les partenaires ont pu mener à bien leurs actions tant en direction des scolaires que du grand public :

- USEP : 2 600 scolaires sur 6 actions

- UNSS : 12 442 collégiens sur les olympiades des collèges et le spectacle de danse. Il convient de préciser que pour cause d'orages les tournois des collégiens qui devaient regrouper 1 100 élèves ont été annulés
- CDOS : 900 participants sur le challenge olympique des familles (version connectée) et sur la journée insertion par le sport
- Actions locales : 34 villes ont organisé des actions.

Les actions organisées par le Service des Sports ont connu de nouveau un grand succès :

- Val'Dingo 94 : 2 304 coureurs sur la course à obstacles et près de 4 000 personnes sur la journée. De nombreux partenaires ont répondu présents (20 comités, 7 associations sportives, 12 prestataires, 150 bénévoles, 25 signaleurs, 4 sportifs de haut niveau et 72 agents départementaux)
- Voguez sur le Lac : près de 2 000 personnes ont profité de cette initiative. Pour les activités nautiques il y a eu 112 participants à la voile, 288 au Canoë-kayak et 54 à l'aviron. 3 sportifs de haut niveau sont venus rencontrer le public qui a pu s'adonner à de nombreuses activités sportives, culturelles et manuelles.

**90 000 gourdes** ont été distribuées en récompense aux participants de ces Jeux.

## Le soutien au sport de haut niveau

Le Département aide la pratique du sport de niveau national en permettant aux structures de se développer, d'évoluer et d'être ainsi plus performantes. En 2022, le montant total des actions est d'environ **1,7 millions d'euros** répartis sur cinq dispositifs de subventions.

### Le soutien au sport de niveau national

Pour les sports collectifs, **50 équipes** dont **13 féminines** et **37 masculines** de **13 disciplines** différentes, ont été aidées.

Pour les sports individuels, **166 sportifs** inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (élite, senior, relève et collectif national), issus de 46 clubs et représentant **22 disciplines**, ont été soutenus.

Au total, le soutien au sport de niveau national représente un budget total de **1 529 126 €**.

### Les compétitions internationales de haut niveau

**194 athlètes** et entraîneurs issus de **13 associations** dans **9 disciplines** différentes ont été soutenus pour leur participation à des compétitions se déroulant pour **92 %** à l'étranger. Le budget consacré en 2022 est de **58 200 €**.

### Les conventions d'insertion professionnelle

Le Conseil départemental s'est engagé depuis plusieurs années auprès des athlètes val-de-marnais, afin de faciliter leur pratique sportive, les

accompagner dans leur insertion professionnelle et les aider à préparer leur reconversion.

Ce dispositif d'accompagnement est géré par le service mobilité de la direction des ressources humaines, en lien avec le service des sports. Il est réservé aux sportifs de haut niveau, licenciés dans un club du département et inscrit sur les listes de haut niveau du ministère en charge des sports. Il est validé par une Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) signée par le Conseil départemental, la fédération sportive de l'athlète et le sportif.

En 2022, suite au départ de quatre sportifs sous CIP (sur neuf au total), ce sont quatre nouveaux sportifs de haut niveau qui ont intégré le dispositif départemental :

- Coralie HAYME (Judo club de Maisons-Alfort)
- Garance RIGAUD (Vie au grand air de Saint-Maur en haltérophilie)
- Léo BORIES (Vie au grand air de Saint-Maur en pentathlon)
- Ethan CORMONT (ASA Maisons-Alfort en athlétisme perche)

Les cinq autres sportifs ont été reconduits sur la liste ministérielle. Les contrats de travail ainsi que les CIP tripartites ont donc été renouvelés.

## Bourses olympiques

Les Jeux Olympiques d'hiver se sont déroulés à Pékin, en Chine, du 4 au 20 février, tandis que les Jeux Paralympiques se sont tenus du 4 au 13 mars 2022.

Madame Gwendoline Daudet, licenciée en short-track à l'Union sportive fontenaysienne s'est qualifiée pour les Jeux olympiques et a fait partie de la délégation composée de 87 athlètes qui ont défendu les couleurs de la France. Elle a participé en individuel et en relais mixte mais n'a malheureusement pas obtenu de médaille. Seule représentante val-de-marnaise, il lui a été attribué une bourse olympique d'un montant de **2 000 €**.

## Le déplacement des équipes en championnat et coupe de France (DECF) - Jeunes et Seniors

Cette année, **157 500 €** ont été consacrés à ce dispositif. Concernant les jeunes, **40** associations représentant 19 disciplines ont été aidées. Pour les seniors, **28** associations représentant **14** disciplines ont été aidées.

## Les sections sportives et scolaires des collèges (transport et matériel)

**12** sections sportives scolaires dans 8 disciplines ont bénéficié d'une aide à l'achat de matériel sportif et **10** sections dans 8 disciplines ont bénéficié de l'aide aux déplacements des équipes en compétition. Le budget total en 2022 a été de **16 553 €**.

À la rentrée 2022, **36** sections sportives scolaires étaient ouvertes dans le Val-de-Marne (20 disciplines représentées). Elles permettent notamment aux collégiens et lycéens val-de-marnais d'entrer dans un dispositif de parcours d'excellence sportive, en bénéficiant d'entraînements supplémentaires, d'un suivi scolaire et, parfois, d'un suivi médical.

## La gestion des équipements sportifs

---

Le Département gère, accompagne et soutient des équipements sportifs et de loisirs offrant une pratique libre et autonome aux différents publics val-de-marnais, mais permettant également des pratiques encadrées.

### Les équipements structurants

Six équipements sont recensés dans ce cadre :

- le parc interdépartemental des sports de Choisy Paris/Val-de-Marne.
- le parc interdépartemental des sports et de loisirs du Tremblay Paris/Val-de-Marne.
- l'Île de loisirs de Créteil.
- le parc des sports et de loisirs intercommunal et départemental du Grand Godet.
- le Complexe départemental de modélisme des Marmousets
- le Centre départemental et régional de tir à l'arc.

Au total **4 508 279 €** ont été consacrés à l'ensemble de ces équipements, dont **3 607 324 €** en fonctionnement et **915 955 €** en investissement.

Les projets lancés en 2018, pour l'exploitation et le développement de certaines parties du parc de Choisy Paris/Val-de-Marne se poursuivent mais ont pris du retard (projet de camping, sur la partie nord-ouest du parc, le projet d'installation d'un centre équestre à proximité de la gare par la Société Hippique de l'École Vétérinaire d'Alfort (SHEVA). Par ailleurs, plusieurs visites des parcs de Choisy et du Tremblay ont été organisées pour des délégations internationales dans le cadre des CPJ pour les JOP 2024.

Pour l'Île de loisirs de Créteil le plan d'investissement prévu pour redynamiser l'animation de cet espace de loisir a été lancé. L'année 2022 a été marquée par l'ouverture de la nouvelle activité d'accrobranche, avec Accrocamp, qui participe à la redynamisation de la structure. La réception des travaux (reprise fonds bassin, toboggan, modification de l'ERP piscine en concordance avec le dossier de déclassement) a permis l'ouverture de la piscine, qui a bénéficié d'une forte fréquentation (33 636 entrées en 2022 contre 27 235 en 2019).

Sur la base nautique, malgré le recrutement du nouveau chef de base et l'aménagement d'une nouvelle mise à l'eau, plébiscitée par les usagers, la fréquentation a été largement impactée par l'annulation des groupes en août, pour cause de présence de cyanobactéries et par la diminution de la fréquentation scolaire. Cependant, les recettes d'activité restent



stables pour la base nautique et sont naturellement en hausse pour la piscine.

### **Le Complexe départemental de modélisme des Marmousets :**

Depuis 2020, date de mise à disposition du Complexe, par voie de conventionnement, à la Fédération française d'aéromodélisme (FFAM) et à la Fédération française de voitures radiocommandées (FFVRC), elles en assurent le fonctionnement et le développement.

### **Le Centre départemental et régional de tir à l'arc :**

En 2022 le Centre a repris progressivement son activité d'avant COVID. 16 établissements scolaires du 1er et 2ème degré, 12 structures socio-éducatives, 25 centres de loisirs et 10 clubs, venant s'entraîner régulièrement, ont fréquenté le Centre.

Labellisé Centre de Préparation aux Jeux - CPJ, le Centre a accueilli 8 délégations internationales (Corée du Sud, Brésil, USA, Turquie, Espagne, Slovénie, Inde, Chine Taipei). 68 athlètes sont venues pour 42 journées de stage cumulées. Plusieurs visites d'officiels ont également été organisées, pour que les délégations puissent constater la qualité de l'installation, en vue de faire du Centre de tir à l'arc départemental et régional leur lieu de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024.

La subvention de fonctionnement au COGETARC a été augmentée afin de prendre en compte la gratuité de la mise à disposition de l'équipement en tant que CPJ et afin de pouvoir absorber la hausse importante des coûts des fluides et charges supportés par l'Association. Elle est passé de 30 000 € à 45 000 €.

### **Les équipements de proximité**

En 2022, 5 nouveaux équipements de proximité ont été soutenus par le Département, dans 4 villes différentes : Charenton-le-Pont, Ivry-sur-Seine, Mandres-les-Roses, Saint-Maurice, pour un budget de : 206 171,50 €.

## **Droit aux vacances : des villages vacances pour tous**

---

Les villages vacances ont ré-ouvert pour la saison d'hiver 2021/2022, avec l'obligation de présentation d'un pass sanitaire valide pour séjourner dans les structures d'hébergement, mais aussi pour emprunter les remontées mécaniques.

Il en a découlé un certain nombre d'annulations, principalement auprès du public collégien, et ce, malgré une adaptation des équipes avec la possibilité d'effectuer des séjours sans ski sur le village vacances Guébriant.

Toutefois, 2022 a été une bonne année quant aux taux de renouvellement des vacanciers de 53%, un taux rarement atteint ces dernières années. 48% de nouveaux vacanciers à Jean Franco et 58% à Guébriant.

Les « hors Val-de-Marne » représentent, quant à eux, 77 réservations, de toute la France (17 en Île-de-France et 1 depuis les Antilles). On constate que le taux augmente régulièrement, de saison en saison.

## Les séjours familiaux

**2 089 demandes reçues en 2022** avec les constats suivants :

- **1 398** demandes de réservation ont été acceptées
- 107 refus concernant principalement les vacances scolaires d'hiver, très fortement sollicitées ;
- 584 annulations de séjours par le service ou le demandeur

Sur les demandes acceptées, les primo-partants représentent **48%** sur Jean Franco et **58%** sur Guébriant.

### L'accueil du public à mobilité réduite :

Dans les villages vacances, **70** personnes à mobilité réduites ont séjourné.

### L'accueil du personnel départemental :

**340** agents départementaux ont séjourné dans les villages vacances.

## Les séjours des collégiens et des groupes

### ▪ Les collèges

Les villages vacances disposent de 2 850 places pour l'accueil de collégiens du niveau de 5ème, dans le cadre d'un projet éducatif visant la découverte de la montagne, l'initiation au ski alpin, l'apprentissage de la vie en collectivité ; l'ensemble contribuant à une plus grande cohésion dans les classes au retour et portant ses fruits jusqu'à la fin de la scolarité des élèves au collège.

**1 750** élèves et professeurs issus de 18 collèges ont séjourné dans les villages vacances.

Nous constatons d'année en année la baisse des effectifs réels par rapport aux effectifs annoncés. Toutefois, l'année 2022 a été marquée par l'annulation de 4 collèges à Jean Franco et 12 à Guébriant, en raison de la crise Covid.

### ▪ Les groupes

**29** groupes ont profité d'un ou plusieurs séjours au cours de l'année 2022.

Les groupes se répartissent sur l'année majoritairement à Jean Franco (19 groupes) plus particulièrement l'hiver. S'ils sont moins nombreux à Guébriant (10 groupes) la répartition se fait sur 1/3 l'été pour 2/3 l'hiver.

## La communication, une place importante au sein de la DJSVV

---

### La page Facebook « Jeunes du Val-de-Marne »

La page est ouverte à tous. À ce jour, **1 161** internautes aiment la page et **1 367 y sont abonnés**. Cette page partage des événements et des informations sur les questions d'orientation, de formations, de loisirs... Elle est notamment suivie par des jeunes, des familles et des associations.

### Le site des villages vacances Jean Franco et Guébriant

Le site des villages vacances accueille depuis octobre 2021 le service en ligne permettant les demandes de séjour dans les villages vacances. Il fait peau neuve depuis l'hiver 2021. Il est accessible depuis n'importe quel moteur de recherche à l'adresse <http://villages-vacances.valdemarne.fr>. L'accès au service en ligne des demandes de séjour se retrouve dans 4 pages différentes permettant un accès diversifié selon son type de recherche.

### La newsletter sport, santé et préparation physique

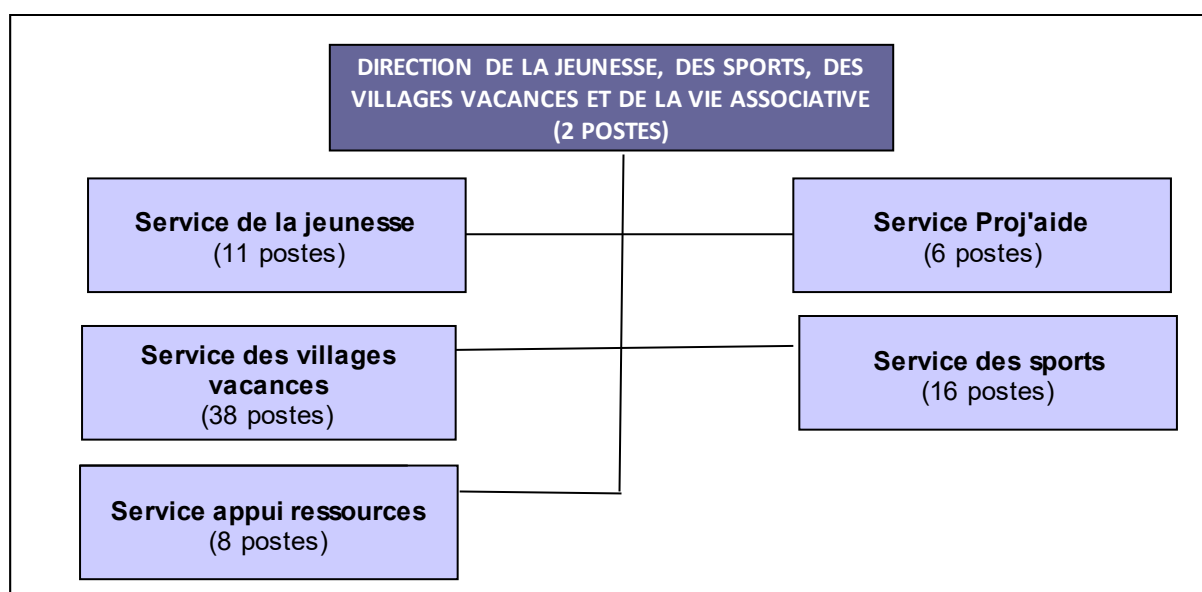
La newsletter Sport Santé Préparation Physique (SSPP) est issue d'un partenariat fort entre la Faculté de Science de l'Éducation, Sciences sociales et STAPS de l'UPEC et le Conseil Départemental du Val-de-Marne.

10 newsletters Sport Santé et Préparation Physique ont été envoyées représentant 30 articles au total. La newsletter SSPP reste la plus lue parmi celles proposées par le département.

En 2022 le nombre d'abonnés **s'élève à 5 000** (3 811 en 2021). La newsletter repose sur un éditto, trois articles plus ou moins détaillés (sur des sujets d'actualité ou propices à des conseils de préparation physique selon la période de l'année) ainsi qu'un agenda valorisant trois manifestations sportives départementales ou rendez-vous santé (colloques, formations, ateliers...). Les articles de la newsletter SSPP sont également partagés sur plusieurs pages ou comptes Facebook ce qui amplifie grandement le nombre de ses lecteurs.

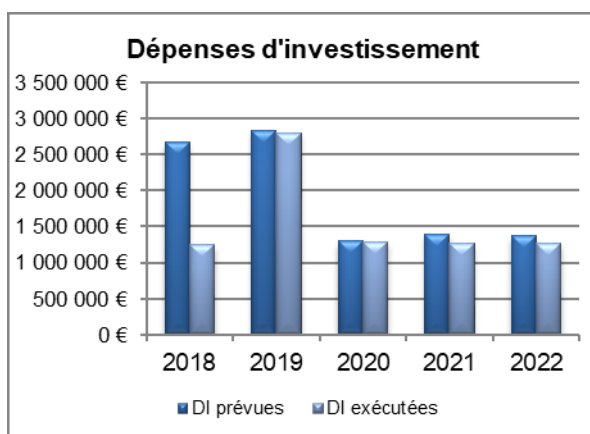
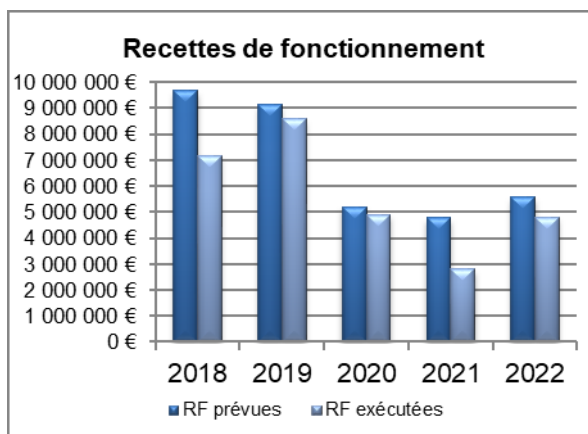
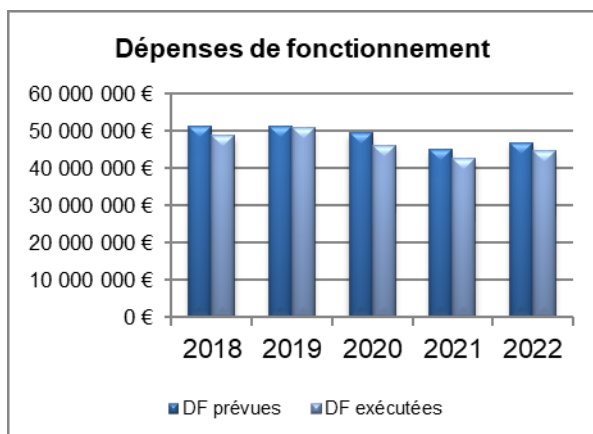
# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



- Réorganisation de la direction, avec l'arrivée du service Proj'aide et le départ du service des aides à la mobilité, vers la DRP.

## Les données budgétaires





# DIRECTION DES AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

#### Affaires européennes

2,611 M€ de crédits REACT EU FSE alloués à la collectivité  
5 nouvelles opérations programmées et instruites pour un cofinancement FSE  
21 Contrôles de service fait réalisés, 18 certifiés pour un montant de 1 447 590,96 € encaissés par le Département  
9,884M€ de crédits d'intervention FSE + 2022-2027 alloués à la collectivité  
Organisation de 2 journées de présentation du Pacte vert européen : 9 directions présentes

#### Coopération internationale

100 000€ de crédits d'urgence mobilisés en soutien aux populations ukrainiennes  
15 000€ de crédits d'urgence mobilisés en soutien à la population de Zinder (Niger)  
10 000€ de crédits d'urgence mobilisés en soutien à la population de Jucuaran (El Salvador)  
12 projets associatifs de solidarité internationale soutenus pour un montant de 95 000€, sur 40 demandes reçues et instruites  
Accueil d'une délégation technique de représentants de la Province de Yen Bai et organisation d'une mission technique  
Accueil d'une délégation de 5 représentants de la Municipalité de Ahuachapan (El Salvador)  
Accueil d'une délégation politique de 6 représentants nigériens de la Ville de Zinder  
Organisation d'une mission technique au El Salvador  
Contribution au Schéma autonomie : 4 sessions de travail sur le vieillissement des populations immigrées et 1 journée de sensibilisation à l'interculturalité dans le secteur médico-social organisées en présence de 30 participants, soit 17 structures et organisations du territoire

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction des affaires européennes et internationales (DAEI) pilote et conduit l'action de la collectivité à l'international.

Pour ce faire, elle organise son activité autour de deux grands domaines :

- la coopération internationale : à ce titre, elle accompagne les partenaires de coopération décentralisée de la collectivité ; soutient techniquement et financièrement les associations de solidarité internationale qui en font la demande ; met en œuvre les crédits d'aides d'urgence en soutien aux populations et territoires victimes de catastrophes naturelles et technologiques ou de conflits ; contribue aux politiques sociales départementales autour des enjeux liés à l'intégration des populations âgées immigrées ;
- les affaires européennes : à ce titre, elle mobilise les fonds européens et programmes d'action communautaire au bénéfice des publics éloignés de l'emploi ou en situation de vulnérabilité ainsi que des projets de la collectivité et du territoire. En particulier, elle met en œuvre la délégation de crédits du Fonds Social européen (FSE).

Elle favorise une approche fondée sur les dynamiques de projet, au plus près des attentes et besoins des populations, en privilégiant les coopérations territoriales et humaines ainsi que la transversalité et la mobilisation de l'expertise des directions départementales.

Dans un contexte budgétaire contraint, elle mobilise des financements en soutien à ses activités à l'international et à l'action de la collectivité. Elle apporte ainsi son concours à la mise en œuvre des politiques de solidarité et projets d'aménagement de la collectivité ainsi qu'à celle du projet d'administration.

Elle contribue, à travers la réalisation de ses missions, ses partenariats et les instances auxquelles elle participe, au rayonnement du territoire et de la collectivité aux échelles départementale, régionale, nationale, européenne et internationale.



# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

- L'année 2022 a été marquée par l'adoption par le Conseil départemental, le 27 juin, du rapport cadre sur l'action internationale départementale pour les années 2022 à 2027. Trois principes guident les activités pilotées par la direction : les projets accompagnés doivent être localisés dans l'espace de la francophonie ; ils doivent relever de l'un ou plusieurs des trois secteurs prioritaires que sont la transition écologique – lutte contre le réchauffement climatique et préservation de la biodiversité, l'eau et l'assainissement – santé publique et lutte contre les pollutions, et la petite enfance – protection maternelle et infantile.

Quatre axes d'intervention sont mis en œuvre, dans le respect des engagements internationaux de la France : les partenariats de coopération décentralisée avec la Ville de Zinder (Niger) et la Province de Yen Bai (Vietnam) ; le soutien aux projets associatifs de solidarité internationale par voie d'un appel à projets annuel ; la mobilisation de crédits d'urgence en soutien aux populations et territoires victimes de catastrophes naturelles, technologiques ou de conflits armés ; le développement de partenariats internationaux à visée d'implantation en Val-de-Marne d'activités pourvoyeuses d'emplois.

- Dans le secteur des affaires européennes, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre du dispositif européen REACT EU FSE ainsi que par la programmation des dernières opérations FSE 2014-2021. Un plan de clôture des opérations et de la programmation a été élaboré dans la perspective du dernier appel de fonds de mars 2024.

En parallèle, l'année a été consacrée à la préparation du lancement de la programmation 2022-2027 : élaboration de la stratégie financière de mobilisation du FSE+, état des lieux et évolution de l'architecture et de l'environnement de gestion.

- Dans le cadre du projet Cap Echat, la direction a finalisé le tableau de gestion de ses archives et lancé un chantier « archivage papier ». Une nouvelle arborescence numérique a été créée et sera déployée en 2023 en parallèle d'un chantier « archivage numérique ». En déclinaison de son Plan de continuité d'activités, la direction a conduit, avec l'appui de la DEMO et de la délégation à la gestion de crise un travail de mise à plat de ses process et procédures permettant de préciser ceux et celles à activer pour assurer la continuité de l'activité d'organisme intermédiaire de gestion du FSE.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Coopération internationale

---

### Coopération décentralisée

- Les projets avec les Municipalités au El Salvador et en Palestine ont été accompagnés pour un montant global de 164k€ : projets d'assainissement à Jucuaran et à Jénine, projet de Centre d'accompagnement des femmes à Ahuachapan.

- La dernière tranche du projet de développement du tourisme durable chez l'habitant dans la Province de Yen Bai a été l'occasion de l'accueil d'une délégation technique organisé en partenariat avec le Comité départemental du tourisme, ainsi que de l'organisation d'une mission technique. 117 participants ont bénéficié des modules de formation proposés par l'Institut de recherche et d'études sur le tourisme (IREST) de l'université Paris Sorbonne, partenaire du projet. Le bilan du projet a été transmis au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui l'a soutenu à hauteur de 59 921€, pour un coût total, hors valorisation, de 125 332€ sur 2019-2022.

- Afin de pérenniser les 965 latrines publiques construites à Zinder dans le cadre du projet Facilité eau, le Département a accompagné la mise en place d'une formation à destination de 727 acteurs en charge de leur maintenance et de leur gestion pour un coût total consolidé de 43 300€.

L'accueil d'une délégation politique présidée par le Maire de Zinder et accompagnée par le Secrétaire général du Ministère de l'urbanisme nigérien a permis de préciser les enjeux liés au lancement de la démarche d'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Ville de Zinder. Le Département a voté sur ce volet, un soutien aux actions de concertation de la population (28 000€).

Cet accueil a plus largement permis d'identifier les axes de partenariat pour les années 2023-2027. Le Département a ainsi voté le soutien au déploiement de la première phase du plan de reboisement de la ville (20 000€).

### Soutien aux associations de solidarité internationale

- La 1ère édition de l'appel à projets en soutien aux projets associatifs de solidarité internationale a été lancé. 12 projets ont été retenus au terme de leur instruction : 9 dans le secteur de l'eau et l'assainissement, 1 dans le secteur de la petite enfance et 2 de la transition écologique. Ces projets sont localisés en Afrique sub saharienne (6 projets), à Madagascar (2 projets) , au Maroc (1 projet) et en Syrie (1 projet).

### Aides d'urgence

- Le Département s'est mobilisé en soutien aux populations ukrainiennes victimes de l'invasion russe (100 000€ de crédits d'urgence) ainsi que des villes de Zinder (15 000€) et de Jucuaran (10 000€) frappées par des catastrophes naturelles (sécheresse et

tempête tropicale) ayant occasionné des difficultés d'alimentation et des destructions d'équipements.

## Affaires européennes

---

### Programmation FSE 2014-2021

- Le Département, organisme intermédiaire (OI) de gestion du FSE, a programmé 3 nouvelles opérations internes dans le cadre de l'enveloppe complémentaire REACT EU qui lui a été allouée en soutien à la reprise et à la résilience post crise Covid et qui a porté le montant total des crédits FSE alloués au Département à 14 254 758€ pour la période 2014-2021.
- Il a également programmé 2 nouvelles opérations sur ces crédits FSE permettant d'accompagner 620 Val-de-Marnais vers l'emploi.
- 21 contrôles d'opérations sur service fait ont été réalisés (CSF) ; 18 CSF pour un montant de 1 447 590.96 € ont fait l'objet d'une demande de remboursement et ont été effectivement encaissés. La totalité des opérations sur 2014-2017 sont closes ; le taux d'exécution de la subvention globale (5 756 651€) sur cette période s'établit à 86%.

### Programmation FSE+ 2022-2027

- 19 333 896€ de crédits du FSE+ ont été fléchés sur le Val-de-Marne. Au terme des négociations avec l'Etat et l'AMUPLIE 94, second OI en Val-de-Marne, le Département disposera d'une enveloppe de crédits d'intervention de 9 884 344€ pour la période 2022-2027 dont 1 756 965€ sont fléchés sur le soutien à des actions d'insertion professionnelle des jeunes de moins de 30 ans. 8 147 379€ permettront de financer les actions d'accompagnement vers et dans l'emploi des publics du Département – ARSA et publics en perte d'autonomie en particulier – ainsi que des actions de lutte contre la pauvreté et prévention des exclusions.

Le Département bénéficiera d'un montant maximum de 292 577€ de crédits d'assistance technique, encaissés au fil des remboursements sur opérations.

- L'accord cadre entre le Département et l'AMUPLIE94 a été rédigé afin de définir, au regard des stratégies des 2 OI, les lignes de partage, et principes de mobilisation des crédits permettant de respecter le principe d'absence de double financement.
- En conformité avec la nouvelle réglementation FSE+, l'environnement de gestion a été adapté afin de sécuriser l'exécution des crédits délégués par le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets et du contrôle interne.

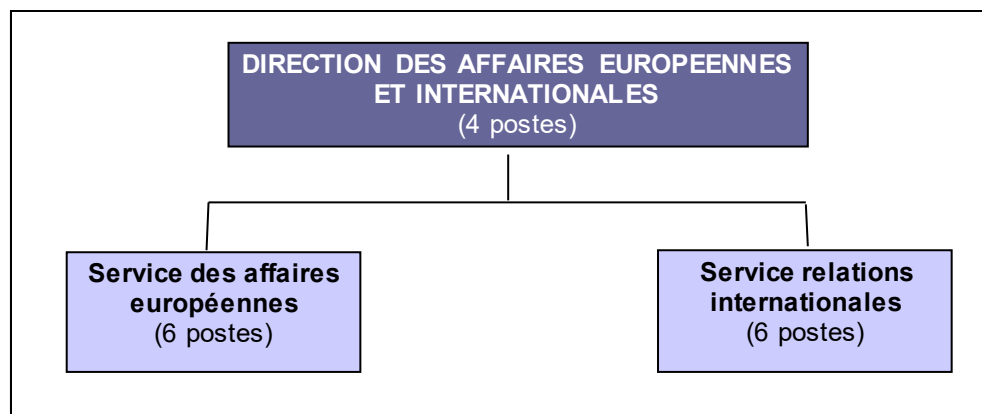
### Stratégie « autres fonds et programmes communautaires »

- En lien avec le Schéma départemental de la transition énergétique et plus largement les projets de la collectivité en faveur de la transition écologique, la direction a organisé avec l'Association Française du Comité des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) dont la collectivité est adhérente, une journée d'information sur le Pacte vert européen : 9 directions et 25 agents de la collectivité ont participé aux 2 sessions proposées.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

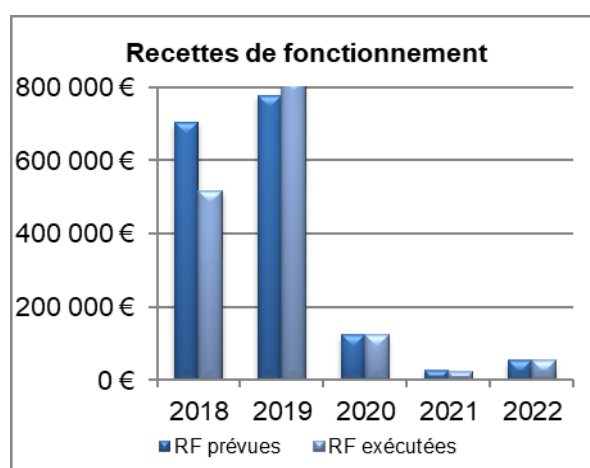
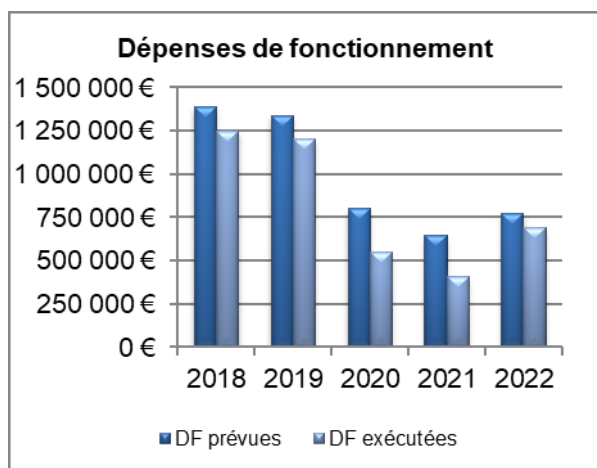
---



- Afin d'améliorer l'attractivité des postes de chargés de projet FSE, les postes ont été modifiés au tableau des effectifs au gré des recrutements afin d'autoriser des recrutements sur contrat de 3 ans.
- Dans le cadre de son accompagnement des étudiants dans la construction de leur parcours professionnels, 2 stagiaires ont été accueillis par le service des affaires européennes pour des stages longs (6 mois).
- Dans le cadre de son accompagnement des reclassements professionnels, la direction a accueilli 2 agents sur le poste d'assistante de service (poste relais).

## Les données budgétaires

---





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Culture et Rayonnement

DAEI



# DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

## Rapport d'activité 2022

**Le patrimoine départemental d'assainissement** : 949,284 km de collecteurs (dont 42,3 % sont visitables) et 150 stations électromécaniques supervisées et télé-gérées par le système « VALERIE » 45 357 branchements répertoriés.

38 % de collecteurs visitables entretenus par les égoutiers (13 km/mois), 9 km auscultés et 27,6 km de canalisations télé-inspectés. 9 216 tonnes de boues/sables/graisse extraites du réseau et des stations.

En astreinte, 298 interventions sur le réseau et 494 sur les stations électromécaniques.

2 568 documents relatifs aux consignations du réseau d'assainissement (gestion de flux) réalisés pour permettre les interventions en ouvrage, 6 822 interventions dans les réseaux départementaux autorisées par le PC Sécurité et 135 fiches chômage.

136 sites industriels objets d'arrêtés de déversement ou d'autorisations de déversement, dont 55 sites suivis en assistance. Concernant les rejets de chantiers, 23 avis délivrés et 29 autorisations de déversements instruites.

42 pollutions accidentelles enquêtées.

54 déversoirs d'orage autosurveillés.

3,045 km de collecteurs réhabilités soit 0,3 % du patrimoine.

2<sup>ème</sup> année pleine pour les travaux de réalisation de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) du bassin versant du ru de la Lande (fin des travaux prévue avant les JOP 2024).

**Le suivi réglementaire des murettes anti-crue** : 5 systèmes d'endiguement autorisés par arrêté préfectoral du 29 juin 2022.

**Les analyses du laboratoire départemental de santé environnementale** : 56 639 analyses d'eau, 58 campagnes de prélèvements et de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans des bâtiments départementaux (22 crèches et 36 collèges).

**Les actions de sensibilisation dans le domaine de l'eau** : 4 241 collégiens participant aux 167 sorties pédagogiques organisées sur les enjeux de l'eau ; 63 participants au comité de suivi du Plan bleu.

**Faits marquants** : Achat, déploiement et formation interne à un nouveau masque autosauveteur. Un exercice de crue interne DSEA déployé sur le terrain et en webinaire.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

**Les missions d'exploitation et d'entretien du patrimoine départemental d'assainissement** correspondent à un service public rendu aux usagers, en régie, assuré 24h/24 et 7j/7. Les réseaux et les stations électromécaniques sont entretenus par des actions préventives et curatives et peuvent faire l'objet d'interventions d'urgence. Le patrimoine d'assainissement est connu, cartographié, inspecté, entretenu et surveillé.

La direction mène une politique incitative afin de permettre l'accélération des mises en conformité pour l'amélioration de la qualité de l'eau des rivières.

Les travaux de développement et de rénovation du réseau d'assainissement et des stations électromécaniques nécessaires au bon fonctionnement, à la qualité de service rendu et aux nouveaux besoins du territoire, sont réalisés dans le cadre d'un programme d'investissement pluriannuel.

Une gestion dynamique des flux est assurée en temps réel afin d'optimiser les apports aux stations d'épuration, tout en veillant à réduire les risques d'inondations par débordement de réseau et en limitant les rejets en rivière. Des bilans périodiques réglementaires d'autosurveillance sont diffusés aux services de l'État pour contrôler la conformité du fonctionnement de l'assainissement départemental. Ceux-ci visent à connaître, pour les réduire, les impacts éventuels de l'assainissement sur les milieux naturels dans le cadre d'une amélioration continue. Pour qualifier l'impact de l'assainissement sur les milieux naturels aquatiques, le Réseau d'Intérêt Départemental (RID) permet de suivre la qualité de 6 cours d'eau et de leurs affluents, du plan d'eau du parc départemental de la Plage Bleue ainsi que des darses de Bonneuil et de Villeneuve-le-Roi.

Fortement exposé au **risque d'inondation par débordement de cours d'eau**, le Département est un acteur incontournable à l'échelle de la région Île-de-France et du bassin Seine Normandie et contribue activement à l'ensemble des réflexions engagées par les services de l'État. La Direction suit les dossiers relatifs au syndicat mixte « Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs », dont le Département est membre, et porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes.

En tant que propriétaire et gestionnaire de murettes anti-cruie dans le cadre de la poursuite de la **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par le Département (après convention avec la Métropole), la Direction réalise des travaux d'aménagement et de renaturation des berges de la Seine et de la Marne ainsi que des opérations d'entretien et de consolidation des murettes anti-cruie et perrés, en lien avec la Direction des Espaces verts et du Paysage et/ou la Direction des Transports, de la Voirie et des déplacements, concertation avec les villes, sous instruction réglementaire de l'État et financements de la Métropole du Grand Paris et du fonds Barnier.

Elle mène des **actions d'éducation à l'eau**, fédère les acteurs de l'eau par l'animation du **Plan bleu** du Val-de-Marne et contribue, par son expertise technique, aux actions départementales de **solidarité internationale**.

Le **Laboratoire Départemental de Santé Environnementale** réalise des analyses dans les domaines de l'eau, de l'air et de la santé environnementale.



# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## Le contexte météorologique :

L'été 2022 a été très sec (vigilance rouge) et très chaud avec **4 alertes canicule** : 15 juin, vigilance jaune (du 15 au 17/7) et orange les 18 et 19 juillet et deux événements de vigilance jaune du 2 au 4 août et du 10 au 12 août.

## Les orientations stratégiques et objectifs qui ont impulsé l'activité :

Les services ont mis en œuvre les actions issues du « **Plan stratégique départemental de l'assainissement à l'horizon 2030** » (PSDA) (adopté en séance du Conseil départemental le 24 juin 2019).

**Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et la baignade** : Poursuite de la participation active, sous pilotage Ville de Paris/Préfecture de Région, aux différents groupes de travail dont celui que la direction pilote sur les « mauvais branchements ». Les travaux de la Station de Dépollution des Eaux Pluviales (SDEP) du ru de la Lande se sont poursuivis sans retard. Les enquêtes de conformité ont continué à être prioritaires sur les bassins versants du ru de la Lande et de l'émissaire du Fresnes-Choisy. Une convention entre le Département et l'EPT Paris Est Marne et Bois, signée en 2022, permet à ce dernier de proposer ses services aux riverains pour la mise en conformité interne. Des études, qui se solderont par des travaux dès 2023, ont été réalisées pour la mise en séparatif de la rue Paul Hochart à Chevilly-Larue, pour la suppression des regards mixtes avenue de la République à Fresnes.

**Le contrat de Territoire Eau et Climat du Val-de-Marne 2020-2024** : Bilan technique et financier à mi-parcours en juin 2022.

**Adhésion au Syndicat Marne Vive.**

**Participation active au Projet d'administration avec des ateliers en interne des services.**

## Concernant le contexte législatif et réglementaire :

Le **Règlement de Service Départemental d'Assainissement (RSDA)** a été mis à jour suite à la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, a été présenté en comité consultatif des services publics locaux en juin 2022 et a été voté à la séance du Conseil départemental du 17/10/2022.

Le **Laboratoire Départemental de Santé Environnementale** fera l'objet d'un audit de surveillance par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) en janvier 2023 dans le cadre de son accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 version 2017, pour la période du 01/01/2021 au 30/09/2025, pour les prélèvements et les analyses d'eau ainsi que pour les prélèvements et une partie des analyses d'air intérieur des bâtiments.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

Dans le cadre des obligations réglementaires de service public d'assainissement, le **rapport prix-qualité du service (RPQS) de l'assainissement départemental 2021** a été présenté en comité consultatif des services publics locaux du 29/06/2022 puis en séance du Conseil départemental le 17/10/2022. Il explicite les caractéristiques techniques et financières ainsi que les indicateurs de gestion du service public départemental d'assainissement.

Une des finalités de la gestion de ce patrimoine d'assainissement est la **préservation du milieu naturel aquatique** et donc l'ouverture de **baignades pérennes en Seine et en Marne**, dont les efforts sont accentués par la tenue d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 en eaux vives. En ce sens, les actions particulières sont les suivantes en 2022 :

- La connaissance bactériologique (pour la baignade) de la qualité de l'eau des cours d'eau permet de qualifier l'amélioration de la gestion du système d'assainissement départemental. Ainsi, 17 stations de mesures ont fait l'objet d'un suivi bactériologique durant l'été avec 8 campagnes espacées de 15 jours sur les affluents (3 stations) et 14 campagnes hebdomadaires sur les grands cours d'eau (12 stations sur la Seine et 2 sur la Marne). Dans le cadre du marché « Campagne de mesures bactériologiques en Marne en vue de l'objectif baignade » du Syndicat Marne Vive, le laboratoire a effectué 51 campagnes de prélèvements et analyses (442 échantillons).
- La mise en conformité des branchements des particuliers au réseau départemental d'assainissement s'est encore accélérée en 2022 :
  - o 1 512 (1 506 en 2021) contrôles de conformité réalisés ;
  - o 206 (204 en 2021) branchements mis en conformité dont 87 dossiers instruits par la Direction pour un montant de 532 240 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (82 dossiers et 346 250 € en 2021) ;
  - o 142 contrôles pour des Offices Publics de l'Habitat (Vallophis, Paris Habitat et IDF Habitat) et 37 contrôles Bâtiments État/Région/Communes ;
  - o 27 branchements de particuliers sous domaine public réalisés par le Département.
- Des études hydrauliques ont permis de conforter les travaux à réaliser : Mise en séparatif de la rue Paul Hochart à l'Haÿ-les-Roses et Chevilly-Larue sur le bassin versant de l'émissaire Fresnes-Choisy ; Poursuite de l'optimisation du fonctionnement des déversoirs d'orage de la zone de la confluence Seine/Marne avec des préconisations d'aménagement pour ne pas avoir de déversements pour les pluies courantes ; étude de la faisabilité hydraulique de la suppression de regards mixtes communs à des réseaux d'eaux usées et pluviales ;
- Des actions d'acculturation : un séminaire inter-directions sur la gestion intégrée des eaux pluviales, la 12<sup>ème</sup> édition du Comité de suivi du Plan bleu et une enquête sociologique universitaire sur les freins aux mises en conformité des branchements d'assainissement des particuliers.

De plus, la Direction, par convention de 2018, exploite et assure la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation des ouvrages d'assainissement du SIAAP (réseaux, stations électromécaniques, auto surveillance, astreintes...). Cela s'est traduit en 2022 par : les travaux de rénovation de la station de pompage VL2 (juste en amont de la STEP de Valenton), la poursuite des travaux de rénovation du bassin de stockage des eaux pluviales EV3 à Vitry-sur-Seine.

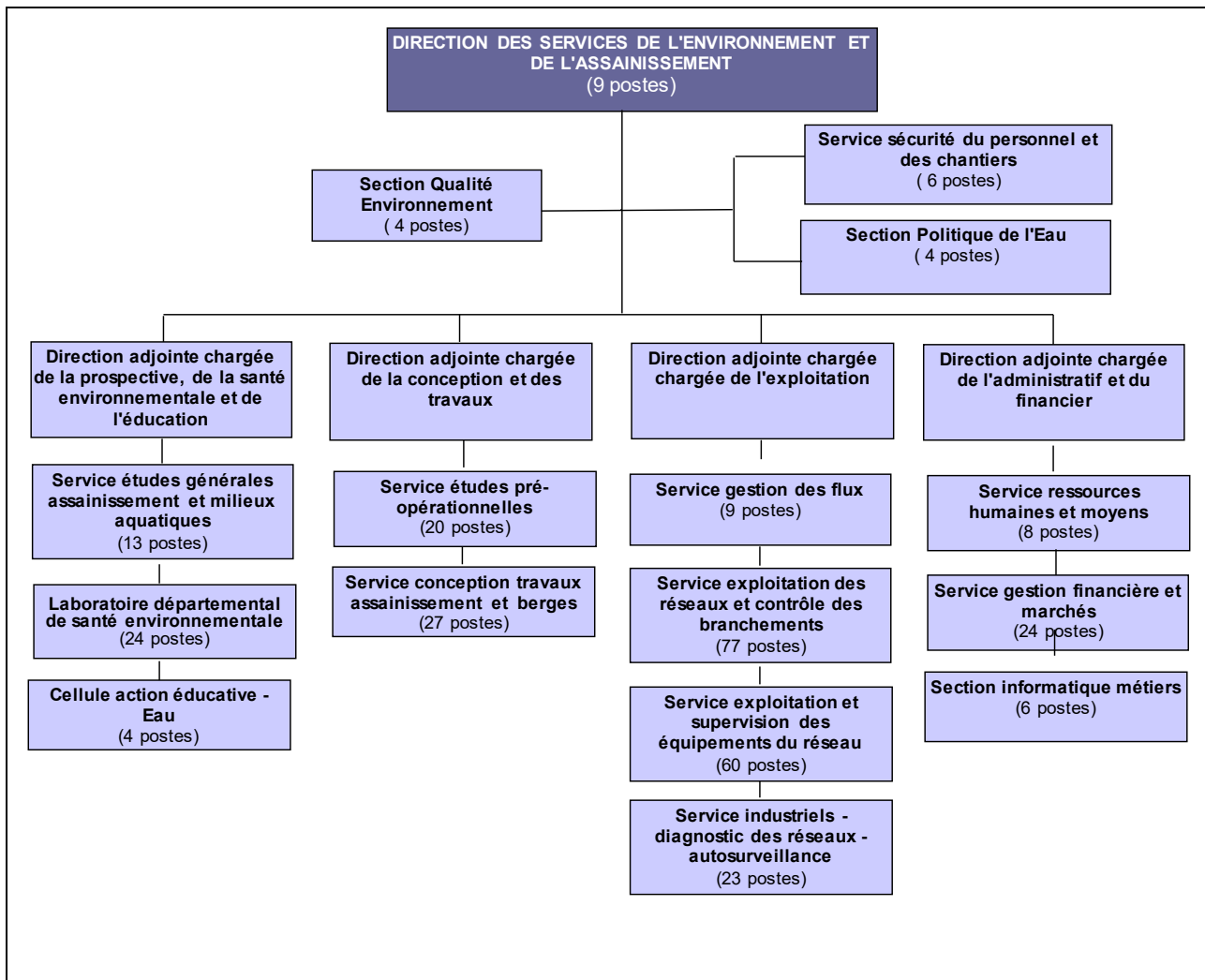
La Direction a également poursuivi ses **actions en matière de prévention des inondations liées aux crues** :

- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sera finalement sur la période 2023-2029 (retard). Le Département a délibéré fin 2021 et a participé aux réunions ad hoc.
- Conformément à la réglementation « endommagement », et pour répondre aux déclarations de travaux susceptibles d'impacter les ouvrages anti-crue, la Direction a poursuivi l'inscription de ses ouvrages sur le guichet unique et mis en œuvre une méthode d'instruction pour répondre aux demandes, même en heures non ouvrées.
- Le test annuel réglementaire de fonctionnement de la vanne du canal Joinville-Saint-Maur a eu lieu le 7 novembre 2022.
- 5 dossiers d'autorisation (dont les études de danger) de 5 systèmes d'endiguement (1 de classe A et 4 de classe B) ont été déposés en mars 2022 à la DRIEAT. Ces 5 systèmes d'endiguement ont été autorisés par arrêté préfectoral le 29 juin 2022.
- Enfin, les travaux sur des murettes anti-crue et les interventions sur les berges ont particulièrement concerné : la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération de réhabilitation de l'ouvrage anti-crue, du perré et de la promenade basse quai Pompadour à Choisy-le-Roi (50ml) ; Réalisation d'un ouvrage anti-crue (20 ml) dans le cadre de la rénovation de la passerelle enjambant la Marne à Saint-Maur-des-Fossés et d'un muret de soutènement (40 ml) le long de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses; Reconstruction d'une risberme de protection des berges à Vitry-sur-Seine (2<sup>ème</sup> tranche) ; Confortement d'une berge naturelle (120 ml) à Saint-Maurice ; Réhabilitation de 530 ml d'ouvrages anti-crue à Vitry-sur-Seine et à Maisons-Alfort ; Sécurisation du boisement rivulaire des quais de la Marne et du Barrage à Joinville-le-Pont.

Par ailleurs, les projets d'aménagement du territoire continuent d'être accompagnés par des études (auscultations d'ouvrages, diagnostic, fiches d'impacts) concernant la ligne de bus ALTIVAL, et la ligne 15 Est du Grand Paris Express et par des travaux d'assainissement préliminaires (déport d'ouvrage, consolidation de collecteurs, dévoiements, autres) pour le téléphérique urbain Câble-1, le projet de la gare du Grand Paris Express Bry-sur-Marne - Villiers-sur-Marne - Champigny-sur-Marne, le TZEN 5.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



La Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement compte 318 postes budgétairement autorisés.

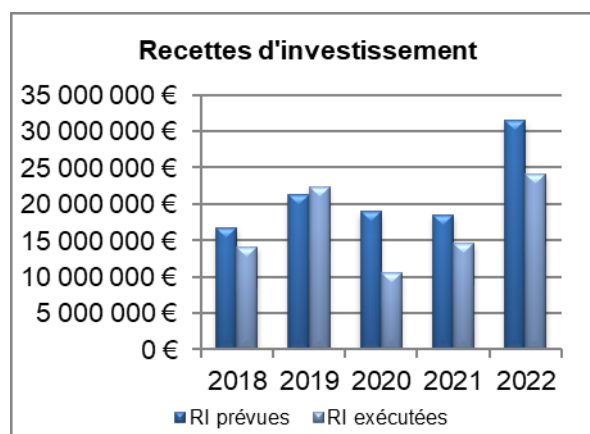
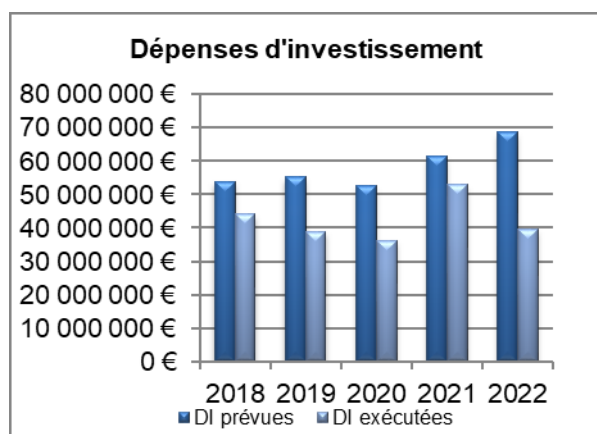
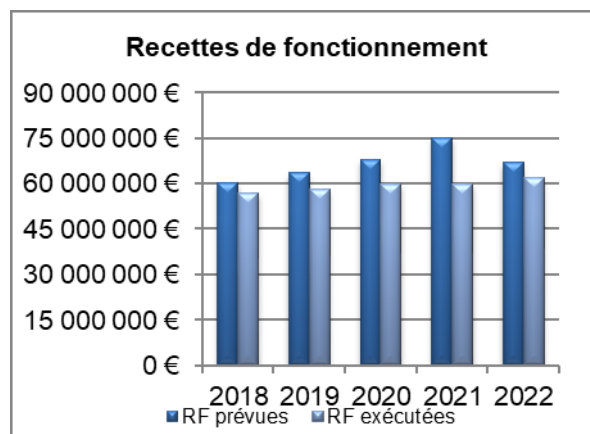
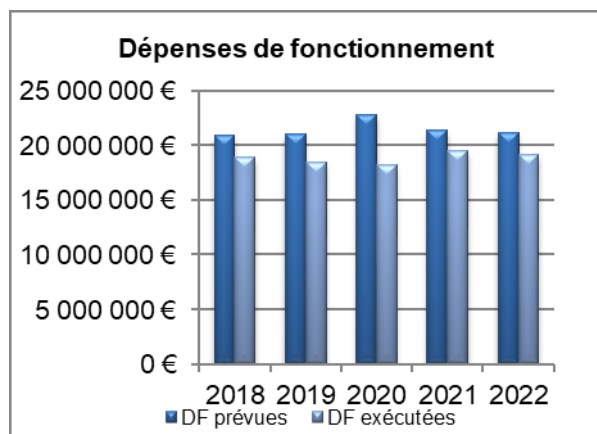
Deux services ont fait l'objet d'une réorganisation en 2022, présentée en Comité Technique paritaire à l'issue d'un travail de concertation : le Laboratoire Départemental de Santé Environnementale et le Service Exploitation des Réseaux et Contrôles des Branchements.

240 agents ont suivi une formation, 50 % des journées de formation ont porté sur la sécurité. En outre, 15 agents ont pu bénéficier d'une préparation aux concours ou examens professionnels.

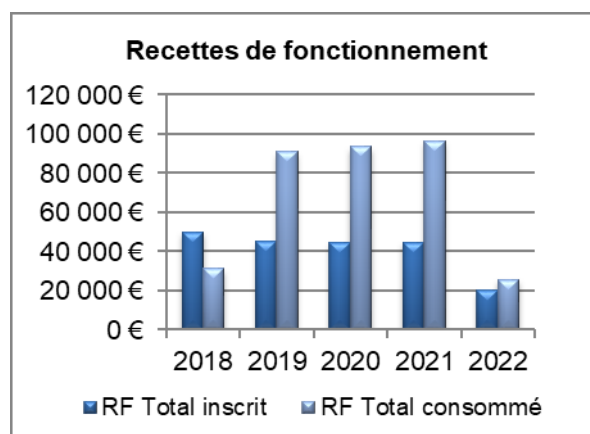
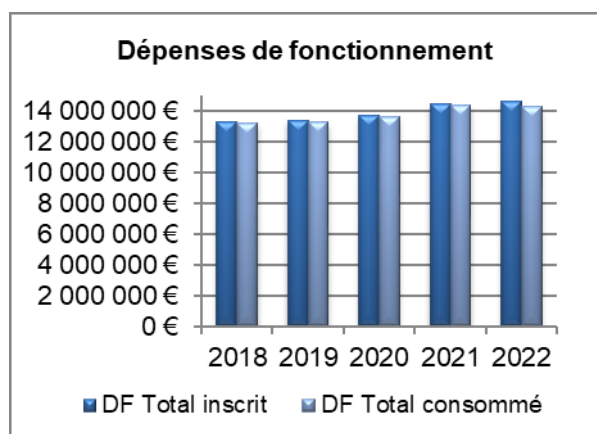
## Les données budgétaires

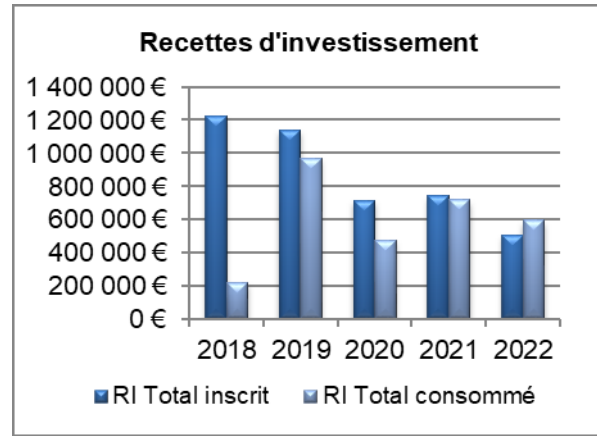
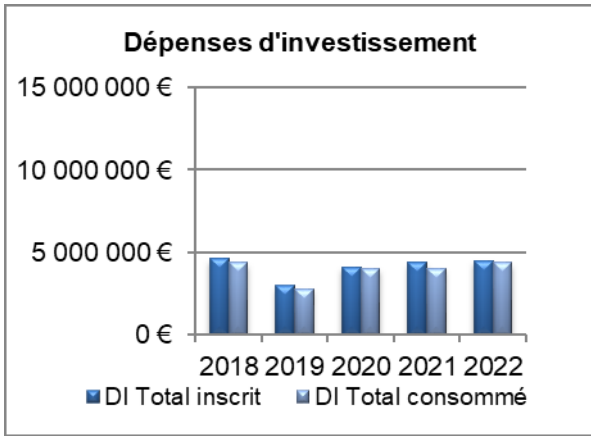
Pour l'exercice de ses missions, la Direction dispose de 3 budgets distincts : le Budget Annexe de l'Assainissement (BAA), le Budget Général (BG), le Budget Annexe du Laboratoire Départemental de Santé Environnementale (BALSE). De plus, la Direction élabore, pour le compte du SIAAP, les propositions d'investissement sur le territoire val-de-marnais (8,63 M€ réalisés en 2022) et rend compte des dépenses d'exploitation (mises en œuvre sur le BAA et remboursées par le SIAAP).

### Crédits de la Direction sur le BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

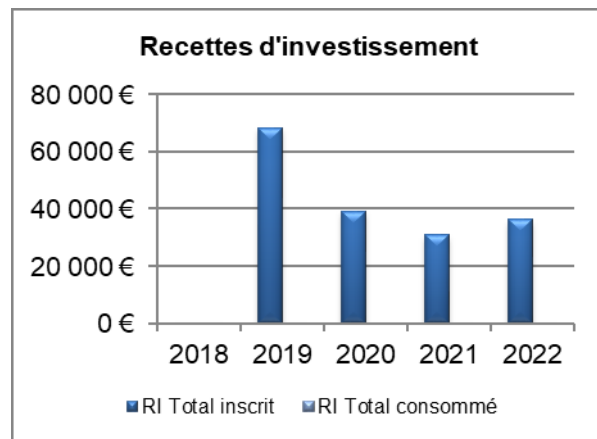
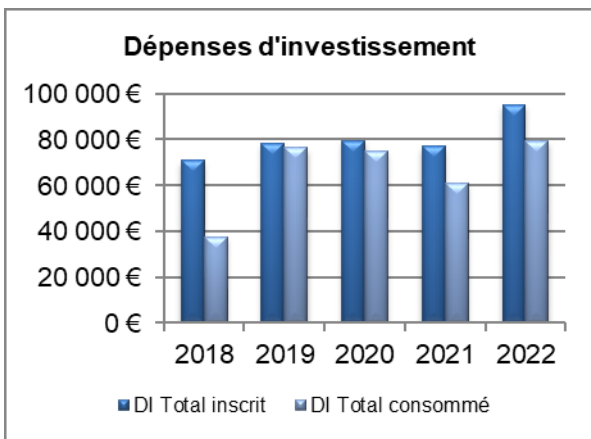
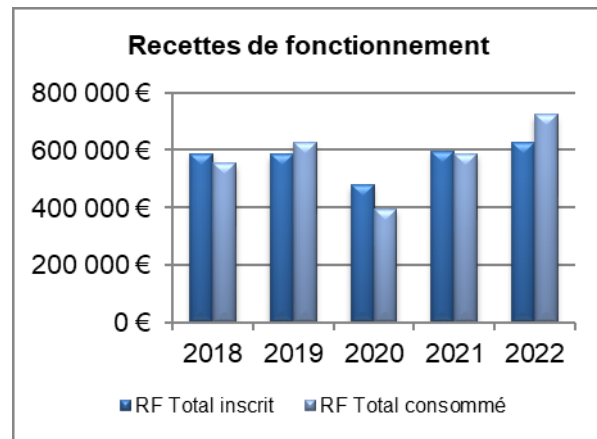
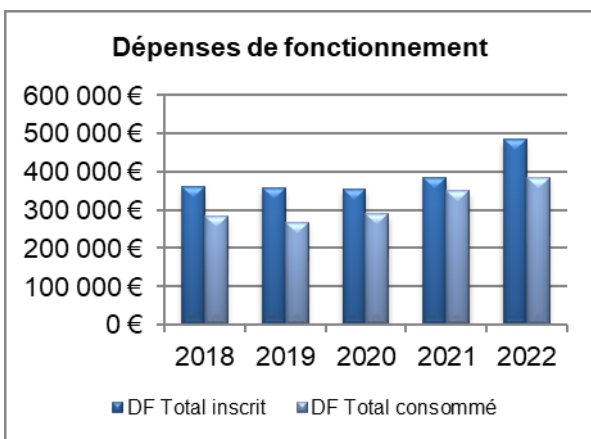


### Crédits de la Direction sur le BUDGET GENERAL





**Crédits de la Direction sur le budget annexe du  
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE SANTE ENVIRONNEMENTAL**





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Environnement et Cohésion territoriale

DSEA

# DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DU PAYSAGE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

Chaque Val-de-Marnais dispose d'environ 22 m<sup>2</sup> d'espaces verts et naturels dont 2,146 hectares de forêt situés dans le quart sud-est du Val-de-Marne.

La direction des espaces verts et du paysage (DEVP) gère **27 047 arbres d'alignement sur 230 km de voiries et sensiblement autant dans les parcs** et un patrimoine d'environ **590 hectares** dont :

- **390 hectares de parcs, jardins et espaces naturels (22 sites dont 18 ouverts au public toute l'année)** dont 17 % sont gérés par d'autres acteurs sous pilotage de la direction (acteurs publics, associations, acteurs privés) ;
- **54 hectares de coulées vertes** dont 9 % sont gérés par d'autres acteurs sous pilotage de la direction (communes et associations de jardins familiaux notamment) ;
- **24 hectares de jardins des établissements sociaux et administratifs** (dont un peu plus de 105 000 m<sup>2</sup> pour les crèches et centres de PMI et près de 20 000 m<sup>2</sup> pour les foyers départementaux) ;
- **107 hectares d'espaces extérieurs des collèges** ;
- **13,90 hectares de délaissés routiers ou de parcelles diverses.**

### L'année 2022 a permis :

- Le démarrage opérationnel de l'ambitieux projet du **Plan 50 000 arbres en Val-de-Marne** (voté en octobre 2021) ;
- L'achèvement de l'ambitieux chantier de **Renaissance de la Bièvre à Arcueil et Gentilly** ;
- La signature de la 4<sup>ème</sup> **Charte de l'Arc boisé** le 18 septembre 2022,
- La poursuite de la démarche pour la création d'un **PAEN** (Protection des espaces agricoles et naturels et actions pour leur valorisation).



# MISSIONS DE LA DIRECTION

Le Plan vert départemental 2018-2028 qui guide l'action de la DEVP met en perspective les actions destinées à améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants et des usagers. Il se décline dans le cadre des documents stratégiques ou programmatiques que sont le Schéma des Espaces naturels sensibles (ENS), la Charte de l'Arc boisé, la Charte de l'Arbre.

Les principales missions sont ainsi :

- de piloter les actions en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité (Trame verte et bleue, Arc boisé, Réserve Naturelle des îles de la Marne, berges, ENS...)
- de conduire les études et les opérations de travaux sur le patrimoine arboré le long des RD, les parcs, les ENS départementaux, les coulées vertes et tous les espaces extérieurs des nombreux équipements départementaux que sont les collèges, les crèches, les PMI et tous les autres établissements,
- de réaliser l'entretien de cet important patrimoine vert du Département,
- de mettre en œuvre la politique de valorisation et d'animation des parcs départementaux et des espaces naturels en direction des usagers,
- et de collaborer avec d'autres directions à la mise en œuvre de politiques transversales telles que la stratégie de transition écologique.

## CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

Au plan organisationnel, la direction des espaces verts et du paysage a poursuivi la mise en œuvre de son **projet de direction et la réorganisation de ses services**. Le projet de direction avait été validé lors du Comité technique départemental du 12 mars 2020 qui réorganisait les services de la direction pour davantage de cohérence et de lisibilité. Au sein des 5 services mis en place fin 2020, ont été bâtis des projets de service qui ont été validés au CTD du 14 avril 2022. Des déménagements tiroirs ont permis le rapprochement géographique des services au sein du site de Valenton (services techniques).

La direction a également été fortement mobilisée par la préparation de la mise en œuvre des 1607h/an. En effet, la nature des missions et des métiers ainsi que les amplitudes d'ouverture des parcs (7j/7) sont des spécificités qui ont conduit à proposer des cycles de travail adaptés et à concerter les agents de manière approfondie et régulière, service par service. Ajouté à la mise en œuvre du télétravail et du nouveau règlement du temps de travail, cela a nécessité une implication importante de l'encadrement et des agents en charge des ressources humaines.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Le Plan 50 000 arbres

---

Afin de lutter contre les effets du dérèglement climatique, le Département du Val-de-Marne a adopté, le 18 octobre 2021, son Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne. Il consiste à planter d'ici à 2028, 50 000 arbres supplémentaires (les remplacements ne sont pas comptabilisés) dont 15 000 arbres sur le foncier départemental et 35 000 arbres en collaboration avec les acteurs locaux.

Ce projet phare a fortement mobilisé les services de la direction mais également d'**une dizaine d'autres directions** dans le cadre d'une **démarche de travail très transversale**. Ainsi, des groupes de travail spécifiques ont permis de déployer rapidement des actions concrètes qui sont détaillées ci-dessous.

### Axe 1 : Être exemplaire

5713 nouveaux arbres ont été plantés entre novembre 2021 et décembre 2022. Le 19 février 2022 s'est déroulé le **lancement officiel du plan**, en présence de l'exécutif départemental et des élus locaux, avec la plantation de l'arbre mascotte au parc de la Plage Bleue, d'arbres-tiges au sein du collège Samuel Patty à Valenton et la plantation citoyenne de 2 400 jeunes plants forestiers sur un délaissé de voirie à Vitry-sur-Seine (600 arbres supplémentaires au compteur).

Dès le début 2022, les services ont étudié un programme pluriannuel de plantations permettant d'atteindre l'objectif des 15 000 arbres d'ici à 2028. Des projets ont été conçus sur les parcs, les ENS, sur la Végétale (ex Tégéval), dans les collèges, le long des voiries départementales, au sein de bassins de rétention ou encore sur des délaissés de voirie.

La seconde saison de plantation a débuté au mois de novembre 2022. Sur les seuls mois de novembre et de décembre 2022, ce sont 3 079 arbres qui ont été plantés sur le foncier départemental. Parmi eux, on peut compter la plantation de 2 022 arbres au parc de la Saussaie-Pidoux à Villeneuve-Saint-Georges et 238 équivalents arbres au sein du bassin du bois Saint-Martin à Villiers-sur-Marne. L'ensemble des plantations sont reportées dans une application « espaces verts » développée en régie par le SIGEC (DAIST) qui permet de suivre la réalisation du plan, tout en étant reliée à une carte grand public, directement accessible sur le site Internet du Département.

Plusieurs études ont été produites : une étude cartographique réalisée en régie (pilotage DAIST) permettant de mettre en avant les enjeux du territoire en lien avec le Plan 50 000 arbres, une étude de la couverture arborée auprès du bureau d'étude TerraNis, et des études réseaux pour le développement des plantations sur les voiries et délaissés non plantés. Une étude sur l'impact

carbone du plan a été initiée par la Direction de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire (DACTES).

## **Axe 2 : Développer de nouvelles actions**

Une **aide à destination des 47 communes et des 3 établissements publics territoriaux** pour le financement de projets de plantation a été validée en Conseil départemental du 27 juin 2022. Elle subventionne la plantation d'arbustes, de jeunes plants, de baliveaux, d'arbres-tiges en espaces verts et d'arbres-tiges sur voirie, ainsi que les études et la désartificialisation associées. Entre le 9 septembre et le 31 décembre, **25 dossiers** ont été déposés auprès des services de la DEVP, dont 9 ont fait l'objet d'une validation de subventionnement en Commission permanente du 12 décembre, représentant un montant total de subventions de 145 402 € pour la plantation de 294 arbres.

Par ailleurs, la **plantation d'arbres avec les bailleurs sociaux** a fait l'objet d'avancées. Un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2021-2026 entre le Département et **Valophis Habitat** a été signé afin de soutenir la plantation de 1 000 arbres (150 € par arbre planté). **D'autres bailleurs ont été rencontrés** en fin d'année pour initier le même type de démarche.

De plus, le lancement d'un **appel à projets permettant de soutenir la plantation d'arbres dans les collèges privés** a été adopté en Conseil départemental du 12 décembre. L'appel à projets, porté par la DEC avec un appui de la DEVP, sera lancé en 2023 pour des plantations prévues à la saison 2023-2024.

Enfin, le dispositif de subventionnement des collectivités et des établissements publics d'aménagement intervenant dans les **sites classés espaces naturels sensibles** a été modifié afin de mieux intégrer le Plan 50 000 arbres, et des échanges préfigurant des partenariats futurs pour des projets de plantation ont été initiés avec **Aéroports de Paris** et **l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort**.

## **Axe 3 : Encourager la mobilisation citoyenne**

Outre la **plantation citoyenne des 19 et 20 février 2022**, une **plantation participative associant des écoliers** a été organisée le 14 décembre sur le **parc de la Saussaie-Pidoux** à Villeneuve-Saint-Georges, afin de contribuer à la plantation de **2022 arbres** au sein du parc. Cette opération a également permis de sensibiliser le public au rôle important des arbres en milieu urbain et d'agir concrètement contre le réchauffement climatique, tout en favorisant le lien social et en responsabilisant chacun à l'amélioration de son cadre de vie.

Le 23 octobre 2022 a été organisée la **première opération « Adopte ton arbre »**. Cette première initiative s'est déroulée sur le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine et a accueilli tout au long de la journée près de 1 500 personnes. Lors de cette journée, les Val-de-Marnais ont adopté **505 arbres**.

La DEVP s'est également équipée en 2022, d'un **stand « 50 000 arbres »**, déployé sur l'ensemble des grands événements organisés au sein des parcs dans le but de sensibiliser les Val-de-Marnais.

Enfin, un **appel à candidatures à destination des collèges publics pour de l'accompagnement pédagogique sur la thématique de l'environnement** a été lancé en septembre 2022 par la DEC en collaboration avec la DEVP. **57 classes** y ont répondu et pourront ainsi bénéficier d'animations proposées par la DEVP, la DACTES ou la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) durant l'année scolaire en cours.

### **Budget**

Au niveau budgétaire, 1 002 576 € ont été dépensés pour le Plan 50 000 arbres en 2022 dont 617 641 € sur les parcs et 298 220 € sur la voirie.

Des recherches de financements ont été réalisées. Dans un premier temps, le Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental (FS2i) aura contribué à hauteur de 738 932 € au Plan 50 000 arbres. Ensuite, un conventionnement formalisé entre le Département et la Métropole du Grand Paris a permis de valider la participation de la Métropole au Plan 50 000 arbres à hauteur de 2 millions d'euros sur la durée du plan. Enfin, un dossier de demande de subvention pour les plantations réalisées entre novembre 2022 et mars 2023 a été déposé à l'automne auprès de la Région Île-de-France au titre du Plan Vert régional, permettant d'espérer un financement maximum de 250 000 €.

## **L'élaboration de documents stratégiques**

---

En 2022, le Département a poursuivi sa démarche d'élaboration d'un **Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels** avec la finalisation du diagnostic, portant sur près de 700 hectares d'espaces agricoles et 2 500 hectares d'espaces forestiers et naturels englobant notamment le massif de l'Arc boisé.

La démarche partenariale autour de ce dernier a également été réaffirmée par l'approbation de la **4<sup>ème</sup> Charte de l'Arc boisé** par 33 partenaires puis sa signature le 18 septembre 2022.

Le **Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)** a été enrichi de 4 nouveaux itinéraires dont les deux coulées vertes départementales : la coulée verte Bièvre-Lilas et la Végétale (ex Tégéval).

Enfin, l'élaboration de l'**Atlas des Paysages du Val-de-Marne**, en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les trois établissements publics territoriaux, s'est poursuivie tout au long de l'année.

## **Partenariats (hors Plan 50 000 arbres)**

---

Le **bien-être animal**, axe de travail porté par le Département, a guidé le développement d'un partenariat avec l'association Faune-Alfort qui, depuis 2013, mène des actions de soins, de formation et d'information du public concernant la faune sauvage. Avec plus de 8000 animaux accueillis en 2021, l'association avait vu ses installations de soins saturées. Le Département a signé le jeudi 21 avril, une nouvelle convention de partenariat en faveur de la

**protection de la faune sauvage**, en mettant à disposition plus de 6000 m<sup>2</sup> de terrains, des enclos et des locaux au sein de la pépinière de Mandres-les-Roses.

Le Département poursuit également son partenariat avec l'UPEC, l'Université Paris Est Créteil, sur deux programmes de recherche :

- Le projet OBSOLU portant sur le comportement d'éléments polluants sur le sol et les végétaux, sur le site de Pierre-Fitte à Villeneuve-le-Roi ;
- Le projet SCAN, sur l'étude de technosols sur le site technique départemental à Valenton.

Enfin, en partenariat avec la Société du Grand Paris (SGP), le Département a poursuivi ses investigations sur le projet de comblement des carrières du parc des Lilas à Vitry-sur-Seine par les terres excavées issues des travaux du Grand Paris Express.

## Les actions en direction des usagers

---

### Accueillir les publics dans les parcs et les ENS départementaux

Les missions du Service de préservation des espaces, de promotion et sensibilisation environnementale (PEPSE) sont de garantir l'accessibilité et le bien-être des publics au sein des 18 espaces verts départementaux ouverts toute l'année (auxquels s'ajoutent l'ENS de la Pierre-Fitte et la Roseraie, ouverts sur des périodes spécifiques).

Les équipes agissent chaque jour en assurant au moyen de rondes de surveillance et de nettoyage, la tranquillité des publics et la propreté des lieux fréquentés et en accompagnant les pratiques des usagers (prêts de petits matériels sportifs ou éducatifs, visites guidées, soutien à l'animation de jardins partagés, parcours d'orientation...).

La venue au parc étant liée aux conditions météorologiques et aux périodes de vacances scolaires, la fréquentation des espaces sur 6 mois de l'année (de fin mars à fin septembre 2022) a été constante et importante.

Malgré le travail quotidien de surveillance et de mise en œuvre des règlements de parc, de nouveaux mésusages (ex : fêtes nocturnes sauvages) ou occupations illicites du domaine public (ex : parc des Lilas) ont été subis et ont nécessité le déploiement de moyens supplémentaires en termes de gardiennage et d'actions d'aménagements sécuritaires des sites.

Le recours à des emplois saisonniers et à des prestations de surveillance et de sécurité supplémentaires a permis d'assurer un accueil de qualité des publics :

- Informer, orienter les publics et faire respecter les consignes d'usages des sites,
- Renforcer les rondes de surveillance des zones à risques (ex : plan d'eau au parc de la Plage Bleue à Valenton ou au parc du Morbras à Sucy-en-Brie, zone de barbecue au parc des Lilas à Vitry-sur-Seine...) et prévenir contre les incivilités et les réguler grâce à un dialogue positif;

- Etre réactif en cas d'intempéries (ex : forte pluies, vents violents, canicules) pour garantir la sécurité des publics parfois par la fermeture ou l'évacuation des sites ;
- Maintenir la propreté des sites malgré le flux constant et volumineux des déchets laissés par les usagers ;
- Assurer l'ouverture quotidienne du site de la Pierre-Fitte, espace de biodiversité plébiscité par les riverains, durant 6 mois de l'année (d'avril à septembre).

## Promotion des espaces et sensibilisation environnementale des publics

Le PEPSE met en œuvre un programme annuel de dynamisation des sites dont les objectifs sont de sensibiliser les publics aux sujets environnementaux (biodiversité notamment), d'offrir des animations reflètes des politiques publiques menées au sein de la collectivité et enfin de proposer des activités ludiques et de détente. Elle accueille une « offre estivale » construite de manière transversale avec d'autres directions. Elle coordonne enfin l'accueil sur les parcs d'évènements organisés par les Communes ou des associations.

### 15 grands événements organisés sur les parcs et ENS

- Le 9 avril : Fête des Mares, sur la Plaine des Bordes ;
- Les 14 & 16 avril : Ouverture de la Bièvre sur le parc du Coteau ;
- Le 30 avril : Journée Portes ouvertes de la Pépinière départementale ;
- Le 11 mai : Journée d'animation autour du semis au parc de la Plage Bleue ;
- Le 22 mai : Fête de la nature (2) sur le parc des Hautes-Bruyères et sur l'ENS de la Pierre-Fitte ;
- Le 17 juin : Baptême de la Rose Sakurako Nagira au parc de la Roseraie ;
- Le 18 juin : Festi'Rose au parc de la Roseraie ;
- Le 28 août : Fête des moissons au parc des Lilas ;
- Le 18 septembre : Fête de la forêt, à l'occasion de la journée du patrimoine, au domaine des Marmousets ;
- Le 18 septembre : Journée européenne du patrimoine au parc de la Roseraie ;
- Le 2 octobre : Fête de la pomme au parc des Lilas ;
- Le 9 octobre : Bon comme la campagne, au parc de la Plage Bleue ;
- Le 23 octobre : Adopte ton arbre et Fête de la citrouille au parc des Lilas.

#### - Les ateliers et balades de sensibilisation environnementale

- Les 9 ateliers Nature aux parcs départementaux du Plateau, du Morbras, des Hautes-Bruyères, du Rancy, des Cormailles (2), de la Saussaie-Pidoux, du Coteau, des Bordes ;
- Les ateliers « De la graine au pain » organisés sur plusieurs espaces verts par l'association Courage le groupe ;
- Des visites guidées organisées sur la Roseraie pendant la période de floraison ; et sur les parcs et ENS lors des grands événements.

#### - La culture dans les parcs et espaces naturels sensibles

- Les concerts PAJE - Parcours Accueil Jazz Emergeant :  
5 concerts organisés entre le 10 juillet et le 3 septembre sur les parcs du Plateau, de la Plage Bleue, des Hautes Bruyères, du Rancy, et de la Roseraie.
- 4 projections de films et opéras d'été aux parcs du Morbras, des Bordes, de la Plage Bleue et des Hautes-Bruyères.

- **Actions éducatives et environnementales en direction des collégiens menées en régie par la DEVP**

Sous la coordination de la Direction de l'Education et des Collèges, comme chaque année, des actions ont été menées avec le Conseil départemental des Collégiens (le rôle des espaces verts dans l'adaptation au changement climatique), dans les collèges (animation d'espaces de biodiversité). En 2022, ce sont 14 collèges qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

- **Deux nouveaux jardins Partagés suite à des appels à projets**

Un jardin partagé a été créé sur le parc du Morbras qui sera animé par l'Association « Epi de Son ». De même sur le parc de la Plage Bleue, l'Association « Des Familles de Victimes de Féminicides » animera le nouveau jardin partagé dont l'ouverture est prévue en avril 2023.

## Entretien et réhabilitation du patrimoine vert départemental

---

### Entretien et renouvellement des plantations d'alignement

L'action sur le patrimoine arboré routier s'est traduite par :

- Un arrosage attentif de 1 756 arbres (plantations réalisées depuis 3 ans) ;
- L'élagage de 13 628 arbres (soit 50,39 % du patrimoine) dont 8 846 taillés en rideau et 4 782 en port libre ;
- La régénération du patrimoine arboré : 600 000 € ont été consacrés à la réalisation d'opérations sur cinq routes départementales à Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Bonneuil-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé et Champigny-sur-Marne.

Le service a également participé activement à tous les projets d'aménagement impactant les plantations des routes départementales, parmi lesquels divers chantiers du futur Grand Paris Express, le projet du T-Zen5, diverses ZAC (Ivry Confluence et Ivry Nord, Seine-Gare et Ardoines à Vitry-sur-Seine, ZAC de la Charmeraie à Boissy-Saint-Léger...), le projet de la RD 7 sud en limite de l'Essonne, le renouvellement d'un quadruple alignement dans l'axe du château d'Ormesson-sur-Marne, l'aménagement d'une promenade en bord de Marne à Maisons-Alfort et Créteil.

En juin 2022, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF) notifiait officiellement au Département la détection d'un foyer de **chancre coloré** du platane sur la RD6 à Créteil. S'agissant d'un organisme nuisible réglementé, classé organisme de quarantaine pour l'Union européenne, les 40 platanes situés dans la zone infectée devaient être abattus, essouchés, puis détruits par incinération dans un délai de deux mois. L'ensemble des opérations devait être réalisé dans des conditions garantissant la non-dissémination de l'organisme nuisible (désinfection des outils et véhicules, transport en décharge d'enfouissement des terres infestées, etc.) et la replantation de platane était interdite pendant 10 ans. Ces travaux ont été menés dans les délais impartis et 6 mois après la notification, 50 érables étaient replantés en lieu et place des 40 platanes.

## Pépinière départementale

La pépinière a fourni **2 183** végétaux dont **302** arbres et **1 881** arbustes issus de ses carrés de culture. **834** arbres ont été plantés et mis en culture pour des projets identifiés comme la RD233 à Ormesson-sur-Marne ou la RD215 à Maisons-Alfort et Créteil, mais également pour renouveler les stocks.

La pépinière joue aussi un rôle de centrale d'achats pour les végétaux : plus de **75 200** plantes ont ainsi été achetées en 2021 dont **45 700** bulbes, **8 000** arbustes, **6 000** plantes vivaces et aromatiques, **12 000** plantes annuelles et bisannuelles, **2 000** jeunes plants forestiers et enfin **1 500** arbres.

Enfin, l'équipe a accueilli **429** personnes dans le cadre de visites guidées, réservées par le biais du Comité départemental du tourisme en 2022.

## Les collections départementales de roses et de lilas

### Collection de lilas :

La collection a été entièrement étiquetée en respectant notamment les règles internationales du code de nomenclature, cela renforçant le suivi scientifique de la collection.

Dans le cadre d'un nouvel appel à candidatures, une demande de subvention a été déposée auprès du Ministère de l'Agriculture pour reconstituer le patrimoine français des variétés de lilas (variétés Lemoine) en coordination avec deux sites partenaires : les jardins de Brocéliande (ESAT) et le jardin botanique de la métropole de Nancy.

Le projet consisterait à multiplier les lilas pour les sécuriser sur l'ensemble des sites, à génotyper les variétés pour vérifier si les hybrides français constituent une réalité biologique (caractérisation) et à valoriser la bibliographie historique.

### Collection de roses :

La rose « Sakurako Nagira » a été baptisée le 17 juin à la Roseraie du Val-de-Marne. Cet événement a réuni l'exécutif départemental aux côtés de deux membres de l'Ambassade du Japon en France, pour accueillir à la Roseraie départementale cette nouvelle variété de rose, baptisée du nom de la spécialiste



des relations internationales franco-japonaises, qui a œuvré à la connaissance de la roseraie en Asie.

## Lutte contre les perturbateurs endocriniens

La démarche engagée de longue date pour le **zéro-phyto** s'inscrit dans cette lutte contre les perturbateurs endocriniens. A titre d'exemple, le protocole mis en œuvre depuis 2019 à la Roseraie avec la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles d'Ile-de-France (FREDON), qui apporte un conseil et une expertise pour préserver les plantations tests de « Buis bordure » s'est poursuivi avec succès. Ce partenariat a permis de cibler nos traitements avec des produits de bio-contrôle.

## Les parcs et autres espaces départementaux, collèges, crèches ...

### Les parcs

Dans les parcs, 43 opérations de travaux ont été menées. Ces interventions variées ont pu concerner l'accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) comme, par exemple, la remise en état d'une allée pour un montant de 12 600 € ou la sécurisation d'un escalier sur le domaine des Marmousets pour un montant de 16 200 €. Ces travaux ont aussi consisté en la réhabilitation d'un parking au parc de la Plage Bleue pour un montant de 96 000 € ou la réfection d'allées en stabilisé au parc du Petit Leroy pour un montant de 136 000 €. Parfois, il s'est agi de remplacer des sols d'aires de jeux vétustes comme au parc des Cormailles pour un montant de 95 000 €. D'autres fois, les interventions ont été paysagères comme au Rancy pour un montant de 70 000€.

### Les collèges

Dans les collèges, 42 opérations de gros travaux ont été menées et notamment :

- 13 cours ont été partiellement ou intégralement refaites (reprise de l'enrobé, installation de bancs et plantations d'arbres, travaux de mise en conformité de l'assainissement, sécurisation) pour un montant de 1 200 000 €.
- La mise en conformité de l'assainissement du Collège du Parc à Sucy-en-Brie, pour un montant de 203 000 € ;
- La sécurisation des clôtures du Collège Schweitzer à Créteil, pour un montant de 217 000 €.

### Les crèches

Dans les crèches, 38 opérations de travaux ont été menées. 26 jardins ont été réaménagés partiellement ou dans leur intégralité (engazonnement, installation de jeux avec surfaces amortissantes et plantations) et notamment ceux de la Crèche Gabriel Péri à Gentilly, de la crèche Quenouille à Villeneuve-Saint-Georges et de la crèche Gabriel Péri au Perreux-sur-Marne.

## Les foyers

Dans les foyers, 4 opérations de travaux ont été menées. Deux jardins ont été réaménagés partiellement (engazonnement, installation de jeux avec surfaces amortissantes et plantations). L'espace extérieur du Foyer de Sucy-en-Brie a été réaménagé avec l'installation d'un bac à sable pour un montant de 8 400 €. Enfin, des travaux d'amélioration du stationnement ont été réalisés pour un montant de 60 000€ au foyer de Villiers-sur-Marne.

## Les opérations d'aménagement et de valorisation écologique

---

La DEVP a consacré 4 709 000 € de dépenses d'investissement à l'aménagement de parcs, de berges, de coulées vertes et d'espaces naturels. Sur la **Végétale** (ex Tégéval), les travaux se sont poursuivis pour assurer une continuité sur l'ensemble du parcours. Cet objectif, initialement fixé pour la fin 2020, sera atteint en 2023 du fait du ralentissement des travaux liés à la crise sanitaire. Néanmoins, plusieurs travaux d'aménagement ont pu être finalisés ou engagés en 2022, et notamment :

- La finalisation du projet de création du barreau de la Végétale le long de la RD102 à Valenton au niveau du SIAAP et de l'entreprise Valtrans, sur environ 600 mètres, accompagnée de la sécurisation de carrefours à Valenton plus au Nord.
- La création de la liaison de la Végétale sur près de 2 km entre l'ancienne gare de Mandres-les-Roses et le chemin des Roses à Santeny dont les travaux ont débuté en 2022 pour une finalisation en 2023.

A Arcueil et Gentilly, les travaux de **réouverture de la Bièvre** à proximité du parc départemental du Coteau se sont achevés au premier trimestre 2022. Cette opération d'un coût total d'environ 10 millions d'euros aux enjeux techniques complexes (génie civil, génie écologique et hydraulique) a permis de faire renaître ce cours d'eau dans un milieu urbain très dense. Il a été réalisé en partenariat avec la DTVD et la DSEA. L'inauguration a eu lieu le 16 avril 2022 en présence des financeurs et des représentants institutionnels. Le site devient ainsi un espace naturel reconnu et très suivi médiatiquement. Le projet s'est aussi vu décerner plusieurs prix dont le Prix de la reconquête écologique par la Fédération nationale des travaux publics.

Afin d'affiner la gestion écologique de son patrimoine, le Département a lancé plusieurs **inventaires écologiques** : sur le site de la Pierre-Fitte à Villeneuve-le-Roi, sur le Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine, mais également le long des berges de la Seine à Orly, Ivry et Vitry.

Deux études de programmation sont prévues en 2023 sur la Plaine des Bordes et sur le périmètre du Parc du Morbras élargi aux espaces naturels riverains.

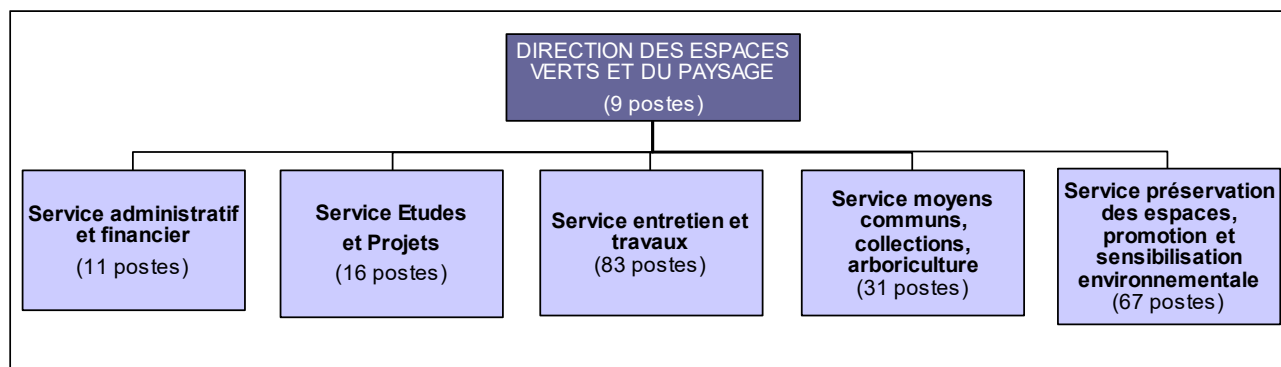
Concernant la **Plaine des Bordes**, après une première validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) puis par le Muséum National d'Histoire naturelle (MNHN), elle a été **inscrite à l'inventaire des ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Le contour de la ZNIEFF comprend le périmètre classé Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2016 auquel s'ajoute le centre départemental de tir à l'arc, et une part du boisement situé sur La Queue-en-Brie.

La présence d'habitats particulièrement remarquables, d'un réseau de mares, bassins et fossés, ainsi que d'espèces patrimoniales rares, voire menacées (amphibiens et oiseaux), et d'autres plus répandues mais présentant un cortège diversifié (insectes, oiseaux) a contribué à fonder l'inscription de la Plaine des Bordes à l'inventaire des ZNIEFF en catégorie I : zones les plus remarquables du territoire. Cette inscription est un instrument de connaissance scientifique qui constitue une aide à la décision pour tous les acteurs qui pilotent les projets d'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



### Recrutement et mobilité

La direction a effectué 13 recrutements externes et a accordé 21 mobilités internes au sein de ses services dont 15 sont liées à une prise de poste à responsabilité supérieure. 17 agents ont quitté la direction dans le cadre d'une mobilité et 8 sont partis à la retraite.

**Saisonniers et renforts** : Au total, 258 mensualités de saisonniers jardiniers et agents d'accueil ont été utilisées pour remplacer les agents des parcs pendant l'été, ce qui a permis une continuité de la qualité d'accueil du public et un niveau d'entretien permanent du patrimoine.

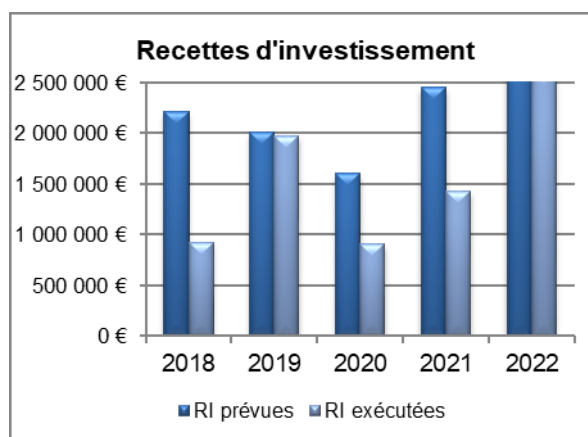
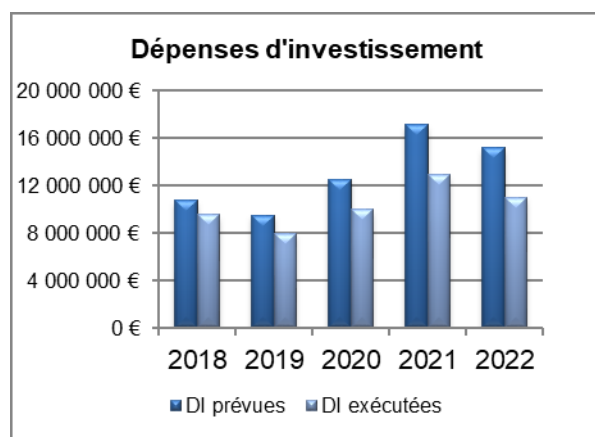
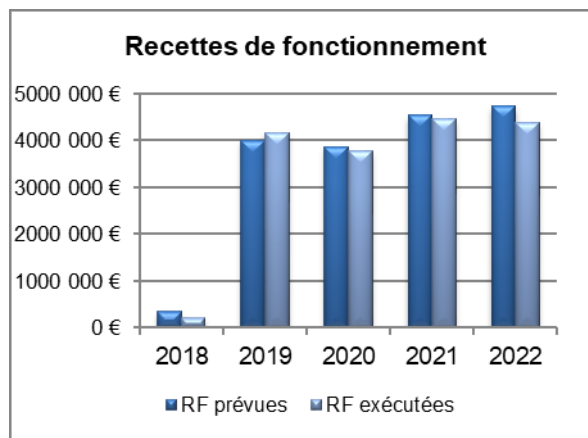
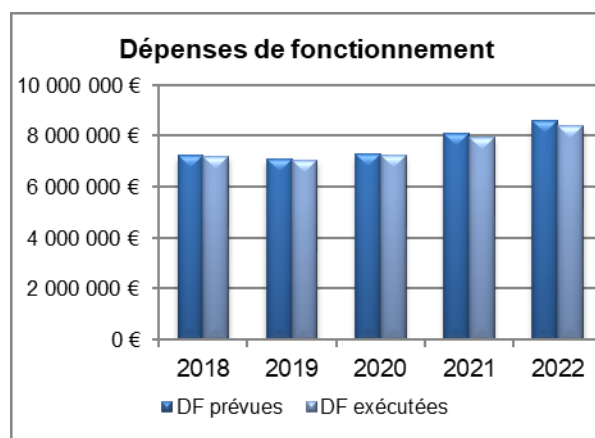
**Apprentis et stages écolés** : 1 apprenti jardinier au parc des Hautes-Bruyères, et 8 stagiaires ont été accueillis (129 jours de stage).

**Stages longs rémunérés** : 2 stagiaires pour 9 mois de stage au total.

### Plan de formation

Depuis la crise sanitaire, suivie du projet de réorganisation des services de la DRH, l'activité formation intra n'a pas repris son cours habituel. L'activité stage inter s'est maintenue en partie grâce au dispositif de formations à distance ainsi que celui des formations transversales.

## Les données budgétaires et les contrats



### L'exécution des crédits :

Les **dépenses d'investissement** ont été légèrement en baisse. L'année a été marquée par l'engagement d'études qui permettront des réalisations à partir de 2023 dans le cadre du Plan 50.000 arbres notamment.

Années	crédits inscrits	mandatés	taux d'exécution
2022	15 158 927 €	10 999 298 €	72,56%
2021	17 745 543 €	12 657 766 €	71,33%

Les **dépenses de fonctionnement** restent stables et montrent le bon dynamisme de l'activité d'entretien du patrimoine.

Années	crédits inscrits	mandatés	taux d'exécution
2022	8 592 946 €	8 387 152 €	97,61%
2021	8 005 100 €	7 844 797 €	98,00%

Les **recettes d'investissement** sont stables.

Années	crédits inscrits	montant recetté	taux d'exécution
2022	3 655 742 €	2 605 437 €	71,27%
2021	3 328 410 €	1 428 647 €	42,92%

Les **recettes de fonctionnement** sont stables et concernent essentiellement les redevances dues par les entreprises mandatées par la Société du Grand Paris et la RATP, dans le cadre des travaux du Grand Paris express.

Années	crédits inscrits	montant recetté	taux d'exécution
2022	4 718 371 €	4 383 623 €	92,91%
2021	4 532 067 €	4 465 413 €	98,53%

### Les marchés publics :

En 2022, le Service administratif et financier (SAF) a traité 29 marchés dont 26 marchés en procédure formalisée dont 3 marchés subséquents suite à accords-cadres. En prenant en compte les 30 actes de sous-traitance et les 12 avenants, ce sont au total 71 actes liés à la commande publique qui ont été traités.

### Les conventions :

Plusieurs conventions et arrêtés d'occupation du domaine public ont été conclus :

- 68 conventions-types avec des Communes, établissements scolaires et associations notamment pour l'animation des parcs (51 en 2021) ;
- 8 conventions-types avec des particuliers ou promoteurs relatives aux demandes d'abattage d'arbres le long des RD (6 en 2021) ;
- 9 conventions spécifiques ou arrêtés avec différents partenaires, par exemple, avec l'association Boomforest (plantation citoyenne d'arbres) ou avec le Centre d'Action Médico-Sociale d'Ivry-sur-Seine (mise à disposition d'une parcelle sur le parc des Cormailles), ou bien encore avec la SADEV94 dans le cadre de la ZAC Grand Campus sur le parc des Hautes-Bruyères.

Plusieurs de ces conventions ont été signées suite à un appel à projets :

- Gestion d'un jardin partagé sur le parc de la Plage Bleue (Association des Familles Victimes de Féminicides).
- Gestion d'un jardin partagé sur le parc du Morbras (Association l'Epi de son).

## Les subventions :

### **Participations d'autres organismes aux opérations réalisées par la DEVP**

Le SAF assure également le suivi des participations financières d'autres collectivités ou organismes aux projets mis en œuvre comme notamment la rénovation de la Roseraie, la réouverture de la Bièvre, la Charte de l'Arc boisé, le PPAEN et les diagnostics écologiques des berges de Seine.

### **Dispositifs de subventions aux collectivités territoriales (hors plan 50 000 arbres)**

**Au titre de sa politique des espaces naturels sensibles**, le Département soutient le projet de renaturation des berges de l'Yerres et la restauration de ses zones humides sur la Commune de Villeneuve-Saint-Georges. Le projet, d'un montant estimé à près de 40 millions d'euros, devrait se dérouler sur 10 ans, et la participation du Département est fixée à 5 millions d'euros. En 2022, un montant de 115 551 € a été versé à l'EPA ORSA (étude écologique et paysagère, acquisitions et démolitions).



Conseil départemental du Val-de-Marne

---

Pôle architecture et cohésion territoriale

---

DEVP

---



282/2569



# DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'INNOVATION ET DES SOLIDARITES TERRITORIALES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- **Près de 300 projets associatifs soutenus**, dont 232 dans les quartiers d'habitat social au titre du dispositif « Encouragement des initiatives de proximité », 19 dans le cadre du dispositif de soutien aux associations étudiantes et le reste au titre de l'économie sociale et solidaire
- **8 équipements de proximité** soutenus dans les quartiers d'habitat social, au titre du dispositif « Soutien aux équipements de proximité »
- **Ouverture de l'Eco-Campus du bâtiment du Grand Paris sur la ZAC départementale Chérioux en septembre 2022**
- **32 analyses et avis du Département sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux (en modification ou élaboration) et sur les projets de ZAC**
- **2 maisons de santé pluri-professionnelles** cofinancées
- **15 lauréats récompensés** par l'Appel à projets Économie sociale et solidaire 2022
- **214 agents du département** sensibilisés à l'Économie sociale et solidaire
- **108 thèses ou mémoires de Master** reçus pour concourir au Prix de l'Université du Conseil départemental. 131 lecteurs mobilisés. 13 candidats primés par le jury
- **190 nouveaux comptes utilisateurs créés sur Geo.valdemarne.fr**
- **Création de VAL3D**, outil de visualisation 3D du territoire
- Plus de **450 connexions** par mois à l'application de consultation cadastrale
- **20 notes préparatoires à l'exécutif** pour la tenue des Conseils d'administration de SOGARIS, du SID, de la SEMMARIS et des Comités syndicaux du Syndicat de la **Cité de la gastronomie**

# MISSIONS DE LA DIRECTION

**La Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités Territoriales contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique départementale d'aménagement, d'innovation et de développement du territoire val-de-marnais, dans une vision équilibrée, durable et solidaire. Ses actions s'articulent autour des axes suivants :**

- La coordination et le suivi des **projets d'aménagement ZAC et NPRU**, la réflexion sur les impacts territoriaux attendus des projets structurants (Grand Paris Express, Seine Amont, Pôle d'Orly, Altival, Campus Grand Parc...) et les modalités de participation financière du Département à ces projets.
- L'appui à l'émergence de **projets stratégiques** comme la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis, l'Eco campus du Bâtiment du Grand Paris ou la démarche de réappropriation des berges et de retour de la baignade en Marne et en Seine, en héritage des JOP de 2024. Dernièrement, elle participe au groupe de réflexion autour du développement du « pôle image et son » de Bry-sur-Marne.
- La participation à l'élaboration des **documents cadres d'orientation, de planification et de programmation urbaine**, tels que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E), le Contrat de Plan État-Région (CPER), les Contrats d'Intérêt National (CIN), le SCOT métropolitain (Schéma de Cohérence Territoriale), ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes et l'élaboration en cours des PLUI des EPT. Elle suit également les réflexions et enjeux des partenaires métropolitains et franciliens (Région, MGP, EPT).
- La co-animation et co-définition, avec la Direction des Affaires Juridiques et Patrimoniales (DAJEP), de la **politique de valorisation foncière du Département**. Elle pilote également le partenariat avec le Syndicat d'Action Foncière (SAF94) et assure une veille sur les interventions de l'Établissement Public Foncier de l'Île-de-France (EPFIF) en Val-de-Marne.
- En lien avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT94), **la promotion et le développement du tourisme en Val-de-Marne**, en application de la Stratégie départementale du Tourisme et des Loisirs 2020 - 2025.
- L'**observation**, via la gestion et la mise à disposition de tables de données et d'outils de représentation cartographique, réunis au sein d'un Système d'Information Géographique (SIG).
- Le **soutien, via 2 dispositifs, aux initiatives associatives et aux équipements de proximité** dans les quartiers d'habitat social. Elle a créé, en outre, un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) qui permet d'en avoir une connaissance sociodémographique précise.
- L'accompagnement des projets et des acteurs de la **recherche et de l'enseignement supérieur**, ainsi que ceux de **l'économie sociale et solidaire**, de **l'agriculture** et de **la santé** par la mobilisation de dispositifs spécifiques. Ces soutiens concourent à renforcer l'attractivité, la résilience et l'égalité d'accès aux services sur le territoire.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## **Une évolution des missions...**

La DAIST a engagé un travail de bilan-évaluation de tous ses dispositifs dans l'objectif de présenter de nouvelles feuilles de route qui pourront être adoptées d'ici à l'été 2023. Ces nouvelles feuilles de route permettront la mise en œuvre des orientations de l'exécutif et l'adaptation aux nouveaux besoins identifiés des habitants et acteurs du territoire.

## **...dans un contexte complexe pour le réseau partenarial**

La fin de la crise sanitaire, le conflit entre la Russie et l'Ukraine et ses répercussions en matière de crise de l'énergie ont fait peser de fortes incertitudes sur le réseau partenarial : difficulté à élaborer les budgets communaux, augmentation des factures de l'énergie, baisse du nombre de ventes immobilières avec la hausse des taux d'intérêt, renchérissement des coûts de la construction avec la hausse du prix des matières premières ayant un impact sur les projets d'équipements publics et de mutation urbaine portés par les villes et les EPT, transformation des besoins en bureaux pour les entreprises avec le développement du télétravail... Ces évolutions et bouleversements ont impacté 2022 mais pourront se ressentir plus concrètement en 2023 sur de nombreux projets d'aménagement. La DAIST en prend la pleine mesure dans ses relations avec les aménageurs et les donneurs d'ordre (communes et EPT).

## **Un contexte organisationnel qui évolue fortement en 2022**

Par ailleurs, en termes organisationnels, la Direction a connu des transformations majeures au cours de l'année 2022.

**Le Comité Technique du 5 juillet** a adopté la fusion entre la DADT et le service SITER de la DEFIS, donnant naissance à la **DAIST**. Plusieurs séminaires ont réuni tous les agents afin de renforcer la connaissance réciproque des missions des agents et des services, de créer de nouvelles synergies et de poser les bases d'un projet de direction (qui devrait être finalisé en avril 2023 pour l'arrivée de la direction dans le bâtiment Eiffel).

Etant donc concernés par le déménagement dans le bâtiment Eiffel, les agents ont consacré des plages de travail au classement et à l'archivage des documents situés dans les bureaux et les sous-sols. Un plan d'occupation des futurs locaux a été travaillé et présenté à l'équipe.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Contributions aux projets structurants -

---

Plusieurs dossiers ont animé l'équipe de Direction en 2022 et notamment les chargés de mission. Parmi ceux-ci, on note le suivi de l'augmentation de capital de la **SAEML SOGARIS**, entérinée en juin, qui va permettre de financer de nombreux projets d'implantation logistique, notamment dans le Val-de-Marne sur la période 2022-2023.

Pour ce qui concerne la **Cité de la Gastronomie Paris-Rungis**, 2022 a vu désigner le lauréat de la consultation internationale (Pitch Immobilier du groupe Altaréa-Cogedim) et l'organisation d'une soirée-événement au Pavillon Baltard où 500 personnes ont pu assister à des démonstrations par des professionnels de la gastronomie et des producteurs franciliens, à l'occasion du dévoilement du projet.

Les chargés de mission de la DAIST ont également piloté la **contribution du Département au SDRIF-E** et l'élaboration de la convention avec la MGP avec le soutien à 10 projets départementaux pour un accompagnement total de la MGP à hauteur de près de 20M€, élaboré une note pour la direction générale sur les impacts de la **loi 3DS** sur les compétences du Département, accompagné les directions départementales dans la réponse à des appels à projets notamment de l'État, mis à jour la banque de données immobilières ou encore accompagné la direction de l'autonomie dans la mise en œuvre de la fiche 3.5 du schéma pour l'autonomie pour développer une expérimentation sur le bien vieillir et la prise en compte de la perte d'autonomie dans le quartier de la Haie Griselle – la Hêtraie.

## Service de l'Information GEographique et Cartographique -

---

### Production cartographique et numérique

La production du SIGEC a repris son rythme avec le traitement de demandes de cartographies variées (près de 80 cartes originales), et d'autres plus singulières comme les outils réalisés dans le cadre du plan 50 000 arbres lancé par l'exécutif et les cartes de synthèse pour l'analyse de la trame arborée. **Deux cartographies dynamiques** ont ainsi été mises à disposition, l'une interne aux services pour la saisie par les techniciens de la localisation et des détails des plantations, l'autre pour diffuser sur internet les résultats atteints et voir sur le territoire les zones ou endroits concernés par l'opération. Un automatisme a été créé pour que cette deuxième carte soit automatiquement actualisée.

Les cartothèque et topothèque ont été enrichies au fil de la production. De nombreux documents sont à disposition : cartes classées selon diverses thématiques, lien vers des cartes interactives, fichiers topographiques de voirie, bâti.

Le SIGEC a commencé à investir dans la **3D territoriale** avec l'arrivée de VAL3D, un outil de visualisation qui s'appuie sur une maquette numérique du département qui montre les bâtis avec leurs volumes et leurs vraies textures. Par-dessus celle-ci des données cartographiques issues du SIG peuvent se superposer. Une fonction permet d'ajouter des maquettes de projets virtuels et voir leur emprise sur le terrain. Ce type de logiciel apporte un œil nouveau à la cartographie qui, au lieu de voir à plat, permet de se déplacer dans un jumeau numérique en 3D.

#### **Autres actions du SIGEC**

Un projet important lié à la gestion des données topographiques a été poursuivi, au travers de la participation du SIGEC aux démarches « plan corps de rue simplifié » (PCRS) des EPT. Elle permettra à terme de disposer du plan topographique des voies départementales mais également de toutes celles des communes. Le SIGEC participe également au renouvellement du marché de prestations topographiques, en lien avec la DTVD.

L'année 2022 a vu le lancement du projet de renouvellement de la plateforme **Geo.valdemarne.fr** dédiée à la diffusion et aux échanges autour de l'information géographique. Elle comportera des outils rénovés d'accès à des données cartographiques grand public, ainsi qu'un nouveau module de gestion et de suivi des commandes de prestations topographiques.

## **Service Aménagement -**

---

**Contribution à l'évolution des documents d'urbanisme** : le Département a contribué aux modifications de 16 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), dont le PLU bioclimatique de la ville de Paris. Il a également contribué activement à l'élaboration des 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) en participant à des ateliers et en rédigeant des contributions préalables et un avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi de Paris Est Marne et Bois.

**Participation aux projets d'aménagement locaux et suivi du partenariat avec les grands opérateurs d'aménagement du territoire** (EPA ORSA, Grand Paris Aménagement, EPA MARNE, Sadev94, SAF94...) autour d'une dizaine de projets d'aménagement structurants, en phase d'étude ou de mise en œuvre opérationnelle.

**Pilotage des 2 ZAC départementales** : au sein de la **ZAC Chérioux** à Vitry-sur-Seine, l'Eco campus du Bâtiment du Grand Paris a été livré à l'été 2022 pour une première rentrée en septembre. La commercialisation de la ZAC par la Sadev94 s'est également poursuivie avec la vente du bâtiment Clocher à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC). La concession d'aménagement avec la Sadev94 a été prolongée de deux années supplémentaires, soit jusqu'en 2028 avec une réorientation de la programmation ciblée sur l'enseignement supérieur et de recherche. Concernant la **ZAC du Val Pompadour** à Valenton, trois derniers permis de construire ont été déposés en 2022 concernant des activités économiques, dont le projet de Faubourg Promotion, Urban City, un hôtel logistique de 19 000 m<sup>2</sup> surface de plancher (SDP), en proximité immédiate de la Végétale et sa passerelle. Cette concession a également été prolongée de deux ans.

La réalisation de la **ZAC de Campus Grand Parc à Villejuif** nécessite la mobilisation de nombreuses emprises foncières départementales, et a fait l'objet d'un travail très nourri en 2022 avec la SADEV sur l'échange de parcelles afin de reconstituer des espaces verts au sud de la ZAC via un projet de protocole foncier en cours de finalisation.

**Stratégie foncière départementale** : participation à l'analyse du patrimoine foncier départemental dans le but de le valoriser en collaboration avec les directions concernées. Suivi des actions du **SAF94** et instruction de 24 demandes de bonification des intérêts d'emprunt avec la Direction des Finances, pour un montant global de 147 177 €.

**Politique départementale du tourisme et des loisirs** : la sortie de crise post COVID s'est traduite par un rebond de l'activité notamment au second semestre 2022 : trafic aérien et occupation hôtelière en hausse, mais aussi augmentation de la demande en matière de tourisme de proximité grâce à une offre large et diversifiée développée par le CDT94, dans le cadre de la Stratégie départementale du tourisme et des loisirs. Les effets de cette reprise devraient se traduire par une augmentation des recettes de taxe additionnelle à la taxe de séjour en 2023.

## **Service Innovation Territoriale et Responsable -**

---

En 2022, l'**appel à projets Économie sociale et solidaire (ESS)** a récompensé 15 lauréats pour un montant total de 150 000 €, au cours d'une cérémonie organisée en novembre et rassemblant 80 acteurs de l'écosystème ESS du territoire. Les projets soutenus favorisent la consommation responsable, les circuits courts, la culture, le lien social, le réemploi ou encore l'insertion par l'activité économique. Le Département s'est particulièrement impliqué dans le soutien à la structuration de filières solidaires sur le territoire : impulsion de projets avec La Rascasse (ressourcerie d'Ivry-sur-Seine pour la réduction de la production de déchets et l'aide alimentaire aux publics les plus fragiles), la Cour Cycllette (filiale Alimentation et cyclologistique), le REFER (réseau francilien du réemploi) qui accompagne l'installation et le développement des structures du réemploi.

Concernant **l'agriculture périurbaine**, les acteurs de l'accompagnement comme le Groupement des agriculteurs biologiques d'Île-de-France, le Pôle Abiosol (regroupant le *réseau des Amap d'Idf*, la foncière *Terres de liens*, la couveuse d'activités du *Champ des possibles*) ou encore l'association d'agroforesterie *Agrof'île* ont été soutenus, contribuant ainsi à la progression de l'agriculture biologique et au maintien des terres et activités agricoles sur le territoire.

Dans le cadre du soutien à la valorisation de la recherche, 13 lauréats **du Prix de l'Université** (8 en thèse et 5 en Master) se sont partagés une dotation de 22 500 € ; le Département a également versé 200 000 € pour les équipements des laboratoires de l'Université Paris-Est-Créteil et 150 000€ à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA).

**En matière de soutien aux associations étudiantes** : 19 projets étudiants, en lien avec leur cursus universitaire, ont été soutenus pour un total de 25 946 €. **L'UPEC** a également été soutenue à hauteur de 60 000 € pour l'organisation de colloques animés par des laboratoires de recherche, pour des manifestations à visée d'insertion professionnelle, d'amélioration des conditions de réussite des étudiants ou encore de sensibilisation à la recherche et à la découverte des sciences.

En matière de santé, la création de maisons de santé pluri-professionnelles dans les territoires cumulant fragilités socio-économiques et indicateurs de santé dégradés a été soutenue, à hauteur de 110 000 € pour la MSP Champigny-le Plant à Champigny-sur-Marne et la MSP des Terres de Bièvre à Cachan. Par ailleurs, le 8 décembre 2022, un colloque a été organisé sur **l'enjeu de la lutte contre les perturbateurs endocriniens**, en présence d'une centaine de participants. La collectivité a signé à cette occasion, la Charte Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens portée par le Réseau Environnement Santé et reposant sur 5 engagements<sup>1</sup>.

## Service Ville et Solidarités Urbaines -

---

En 2022, la DAIST a continué de **suivre l'ensemble des contrats de ville**, prolongés jusqu'en 2023 et dont l'évaluation finale a été menée en 2022.

La direction a également poursuivi la mise en œuvre des dispositifs « **Encouragement des initiatives de proximité** » avec **232 dossiers associatifs soutenus** pour un montant de 408 500 € et « **Soutien aux équipements de proximité** » avec **8 équipements accompagnés** pour un montant de 892 552 €. Un scoring des villes (critères de situation sociodémographique et financière) a été créé dans le cadre de l'élaboration d'un futur règlement du dispositif d'encouragement des initiatives de proximité.

La Direction a assuré le suivi de la coordination des interventions du Département dans les cinq **Cités Éducatives** val-de-marnaises (en lien étroit avec la DEC) ainsi que la poursuite des partenariats et expérimentations sur deux thématiques spécifiques : **la nature en ville** (action Un jardin dans ma main avec le CAUE) et le **vieillesse/perte d'autonomie** (expérimentation inscrite au schéma de l'autonomie sur les quartiers de la Haie-Griselle/la Hêtraie à Boissy-Limeil).

**Concernant la mise en œuvre opérationnelle des NPRU conventionnés**, l'activité s'est concentrée sur la préparation des Comités d'Engagement de l'ANRU des 4 derniers NPRU en phase de préfiguration (Champigny-sur-Marne/Chennevières-sur-Marne, Villeneuve-Saint-Georges/Valenton, Vitry-sur-Seine et Le Kremlin-Bicêtre), la rédaction de 4 conventions NPRU (Villejuif/L'Haÿ-les-Roses, Kremlin-Bicêtre, Valenton, et Limeil-Brévannes/Boissy-St-Léger) ainsi que l'avenant à la convention de Créteil Mont Mesly-La Habette - Coteaux du Sud.

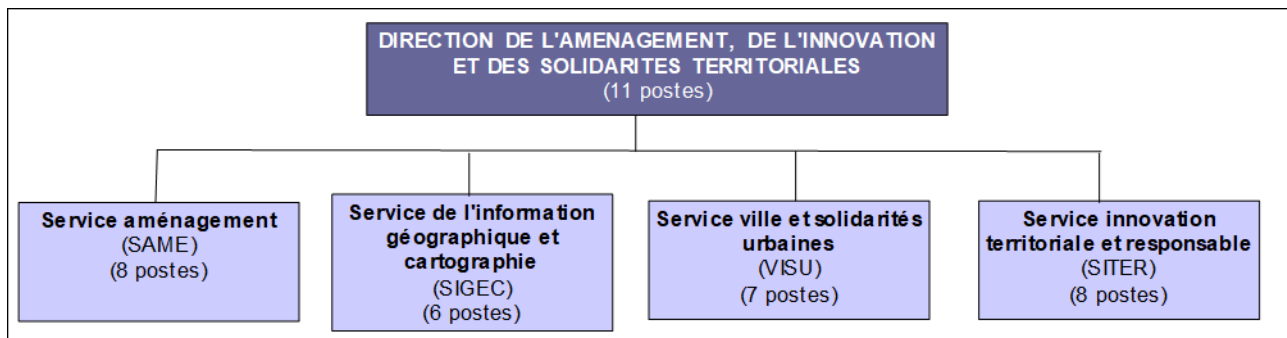
Enfin, l'ensemble des données ont été mises à jour afin de disposer de **statistiques sociodémographiques et économiques** plus récentes à l'échelle des Quartiers Politique de la Ville et des Quartiers de Veille Active et **proposer une comparaison pour l'ensemble de ces quartiers entre 2013 et 2018**. La Direction a également participé à une **étude sur la santé « mère-enfant »** dans les quartiers en lien avec la DPMIPS et réalisé plusieurs études avec un focus sur les QPV, dont une sur l'abstention lors des élections présidentielles et législatives 2022.

---

<sup>1</sup> Ils concernent les phytosanitaires et biocides, l'alimentation, les contrats et achats publics, la sensibilisation de la population et des professionnels, l'information sur l'avancement des engagements pris.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



Au 31/12/2022, la direction compte 40 postes budgétairement autorisés et 1 poste d'apprenti.

**Équipe de direction, 11 postes** : 1 directrice, 1 directrice adjointe (également cheffe du service SITER), 4 chargés de mission, 2 RAF, 1 gestionnaire, 2 assistantes. En 2022, l'équipe de direction s'est renforcée d'une chargée de mission spécifique sur les enjeux de prospective urbaine.

**SAME, 8 postes** : 1 chef de service, 5 chargés de projets, 1 chef de projets, 1 gestionnaire de projets. Un poste de chargé de projets a été transformé en poste de chef de projets (pilotage de la ZAC Chérioux).

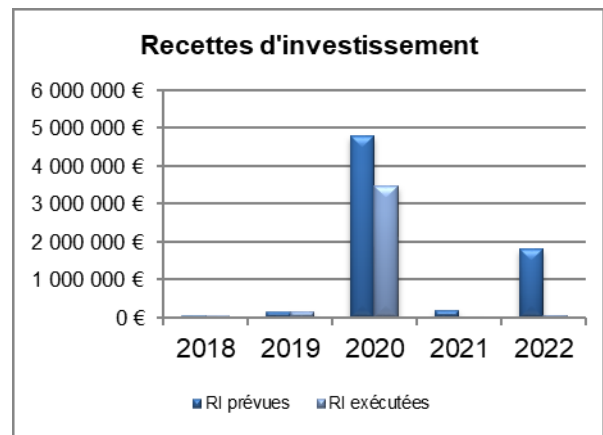
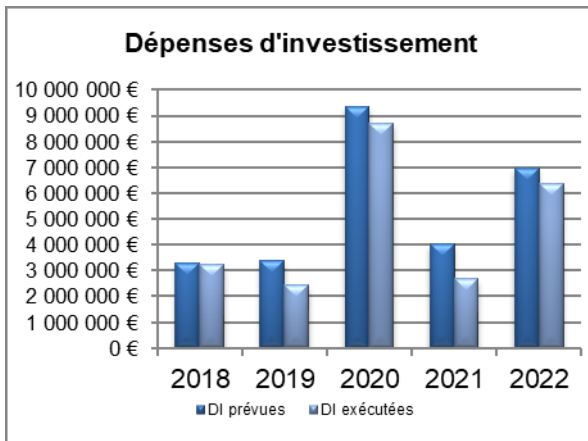
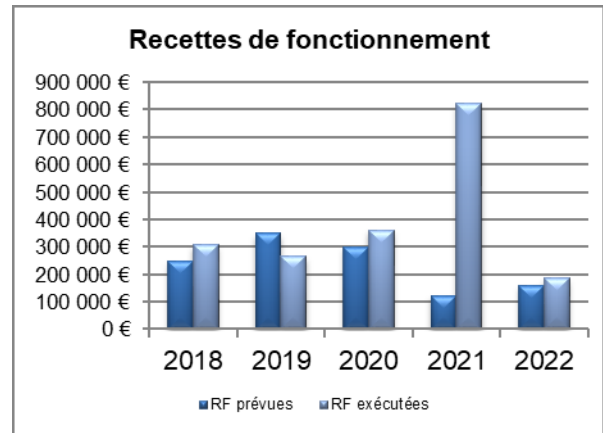
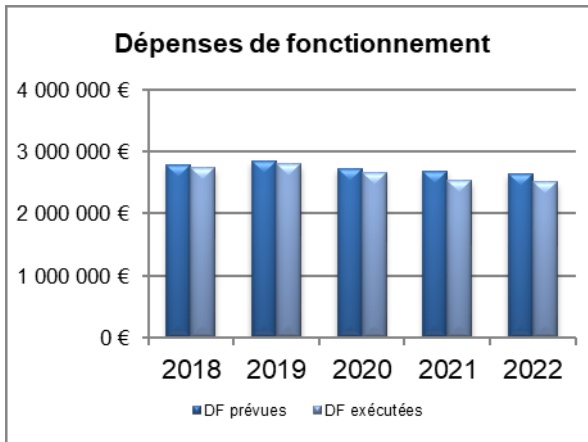
**SIGEC, 6 postes** : 1 chef de service, 2 cartographes géomaticiens, 3 chargés de projets.

**VISU, 8 postes (7 postes + un apprenti)** : 1 cheffe de service, 2 chargés de projets, 2 coordinatrices, 1 gestionnaire, 1 chef de projet administrateur de l'observatoire. Le service a accueilli un apprenti chargé de la mise à jour des données de l'observatoire.

**SITER, 8 postes** : 5 chargés de projets (dont 1 renfort pérennisé dans les effectifs en fin d'année) et 3 gestionnaires.



## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Environnement et Cohésion Territoriale

DAIST

# DIRECTION DE L'HABITAT

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

Le Département a soutenu financièrement 8 bailleurs sociaux dont Valophis Habitat, OPH départemental pour la construction de **335 logements locatifs sociaux** et la requalification de **1831 logements locatifs sociaux**. Parmi ceux-ci, **136 logements** démolis ont été reconstruits et **1081 logements** ont été réhabilités dans le cadre de projets de renouvellement urbain.

Les logements locatifs sociaux construits l'ont été dans **6 communes déficitaires en logement social** au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Le contingent départemental de logements dans le parc locatif social comprend **52 logements supplémentaires** :

- **41 logements sociaux** au profit des agents départementaux ;
- **11 logements sociaux** au profit des ménages hébergés à l'hôtel au titre de la protection de l'enfance

La clause sociale d'insertion figurant dans les marchés de travaux des opérations de logements sociaux portées par les organismes HLM a permis :

- De créer **90 181 heures d'insertion** réalisées par des personnes éloignées de l'emploi.

**233 propriétaires du parc privé** ont bénéficié d'une aide départementale pour des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement.

**Près de 12 000 aides/mesures ont été accordées en faveur de ménages en difficulté** au titre du Fonds de solidarité habitat (FSH) dont **3 016 de l'EPT 10, 3 241 de l'EPT 11 et 5 356 de l'EPT 12**.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de l'habitat met en œuvre la politique départementale de l'habitat dont les objectifs sont de favoriser le développement de logements locatifs sociaux, de contribuer à la transition environnementale et de lutter contre la précarité énergétique sur l'ensemble du territoire val de marnais. La politique de l'habitat vise également le nécessaire rééquilibrage de l'offre de logement locatif social sur le territoire val de marnais, afin de réduire les inégalités infra-territoriales et de développer la mixité sociale à l'échelle du département.

Le soutien à la requalification de l'habitat social et privé contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à rendre le parc de logements existants moins énergivore et à diminuer les charges pour leurs occupants, locataires et propriétaires modestes.

La qualité de l'habitat, l'innovation et l'amélioration du cadre de vie sont privilégiées ainsi qu'une végétalisation plus dense des résidences de logement social engageant les organismes HLM dans le plan départemental 50 000 arbres.

La politique de l'habitat favorise le parcours résidentiel des Val-de-Marnais, du logement temporaire au logement pérenne, en soutenant l'accès et le maintien dans le logement pour les ménages en difficulté et en contribuant à l'apurement des factures d'eau et d'énergie.

La direction de l'habitat est garante avec les services de l'Etat et les directions départementales concernées du bon déroulement des objectifs de la charte de prévention des expulsions, de même qu'elle conduit des actions en faveur du logement des jeunes, de l'insertion par le logement et l'emploi dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi contractualisée entre l'Etat et le Département.

La direction participe aux instances du Comité régional de l'hébergement et de l'habitat et formule des avis sur le Schéma régional de l'hébergement et de l'habitat.

Elle pilote le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) signé avec l'OPH départemental, Valophis Habitat, pour 6 ans, contrat multidimensionnel portant sur des objectifs partagés et des actions en synergie dans les domaines du développement de l'offre locative sociale, de la requalification du parc de l'OPH, de la qualité de service, de l'insertion par l'emploi, et des démarches éco-responsables.

Les dynamiques à l'œuvre à l'échelle infra et supra val-de-marnaise dans les domaines de l'hébergement, du logement, de l'immobilier et de la précarité énergétique sont observées, afin de développer une vision prospective, dans une approche en réseau de l'observation.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

Le département du Val-de-Marne, à l'instar de tous les départements de la petite couronne parisienne, est confronté à une forte tension sur la demande de logement social. On décompte une attribution pour dix demandes de logement social. Le taux de pauvreté dans le parc social tend à progresser dans le département. Parmi les plus de 94 000 demandeurs de logement social (dont le tiers est déjà locataire d'un logement social), les personnes seules et les ménages aux revenus très modestes sont les personnes pour lesquelles l'accès au parc social est le moins favorisé.

Après avoir connu un léger rebond en 2021, le nombre de logements sociaux agréés par l'Etat a diminué de 4% en 2022, avec 3 450 logements sociaux autorisés, soit la production annuelle requise dans les 22 communes val-de-marnaises soumises au rattrapage de la loi SRU.

Ce ralentissement de la production de logements sociaux est à mettre en lien avec le contexte contraint dans lequel ont évolué les bailleurs sociaux en 2022. La reprise économique mondiale et la guerre en Ukraine ont eu pour effet la déstabilisation des marchés d'approvisionnement, provoquant l'augmentation des coûts de construction. Couplée à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE 2020) plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction et à l'augmentation du taux du livret A à 2%, taux d'emprunt des organismes HLM, ces derniers voient se réduire leur capacité à investir sur un marché foncier toujours marqué par sa cherté et sa rareté.

L'année 2022 a également été marquée par la forte hausse des prix de l'énergie engendrant, selon une enquête réalisée dans la moitié du parc social national, une augmentation de plus de 10% du nombre de ménages en retard de paiement de loyer de plus de trois mois par rapport à l'année 2021. Afin que la facture énergétique ne constitue pas un facteur aggravant d'une situation de précarité, le Département a décidé d'augmenter le plafond annuel de l'aide versée, sous conditions de ressources, aux ménages qui présentent des factures d'impayés d'énergie et de nouer un partenariat avec le fournisseur TotalEnergies pour rendre leurs clients éligibles à l'aide.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Contribuer à la définition des politiques de l'hébergement, de l'accès au logement et de l'habitat

---

La direction de l'habitat a produit, en 2022, en lien avec les directions concernées, un avis sur le Schéma régional de l'hébergement et de l'habitat (SRHH), en cours de révision, document de planification stratégique qui vise à faciliter la coordination des politiques locales de l'habitat et de l'hébergement en Ile-de-France.

La direction a lancé en 2022, en collaboration avec les services de l'Etat, l'élaboration du Plan départemental d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) visant à fixer, pour une durée de six ans, les orientations et les priorités du secteur de l'habitat, du logement et de l'hébergement en direction notamment des personnes confrontées à des difficultés financières et/ou d'insertion sociale.

## Soutenir le développement équilibré d'une offre de logements locatifs sociaux, requalifier le patrimoine locatif social et accompagner les projets de renouvellement urbain

---

Parmi les **118 nouveaux logements locatifs sociaux** soutenus financièrement par le Département en 2022, une part de 36% a été construite dans deux communes déficitaires en logement social (Le Perreux-sur-Marne et Saint-Mandé). Le Département a apporté une aide à la création de logements locatifs sociaux d'un montant total de **866 000€**. 75 de ces logements bénéficieront d'une certification Cerqual, d'un niveau de qualité environnementale « **NF Habitat HQE** », garantissant une très bonne isolation thermique et acoustique, une luminosité naturelle, une qualité de l'air intérieur et un respect de l'environnement.

Le Département a également accordé une aide financière en faveur de la réhabilitation de **1 455 logements sociaux**, pour un montant total de **2 761 950€**. Plus de la moitié des logements réhabilités sont dotés d'une certification Cerqual, d'un niveau de qualité environnementale « **NF Habitat** » garantissant une performance énergétique équivalente à une étiquette énergétique C ou un gain de 40% sur leur consommation énergétique.

Parmi l'ensemble de ces opérations de logements sociaux, le Département, dans le cadre de projets de renouvellement urbain, a participé au financement de la reconstitution d'une offre locative sociale de **61 logements** pour un montant de **499 700€** et de la requalification de **705 logements sociaux** pour un montant de **1 410 000€**.

Les **42 837 heures d'insertion** réalisées par des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de clauses sociales d'insertion contenues dans les marchés de travaux des organismes HLM ont permis notamment :

- à **99 demandeurs d'emploi**, dont certains allocataires du revenu de solidarité active de bénéficier d'un contrat de travail,

Impliquée dans la lutte contre les effets du dérèglement climatique, la direction de l'habitat a été mobilisée en 2022 pour le déploiement du « **Plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne** ». Partenaires de la direction, les organismes HLM actifs du Val-de-Marne ont été identifiés comme des potentiels contributeurs à la plantation d'arbres. Des rencontres ont été réalisées afin de leur présenter le Plan et de fixer les premiers jalons de leur contribution à la plantation d'arbres sur le territoire.

## Partenariat avec Valophis Habitat, Office public départemental de l'habitat du Val-de-Marne

---

Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) III 2021-2026 est articulé autour de quatre axes d'orientations générales : un logement pour tous adapté aux besoins et aux parcours de vie ; un logement et un cadre de vie de qualité, sécurisée et énergétiquement sobre ; un bailleur social acteur économique du territoire et socialement responsable ; l'écoute des attentes des locataires et une qualité de service renforcée. Ces axes d'orientations sont déclinés en objectifs opérationnels. La subvention annuelle versée par le Département à son OPH est de **13 millions d'euros**, soit 78 millions d'euros sur 6 ans.

Points saillants 2022 :

- La construction de **217 logements sociaux**<sup>1</sup> dont 101 dans quatre communes déficitaires en logement social (Chennevières-sur-Marne, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie et Nogent-sur-Marne) et la requalification de **376 logements**,
- **19 attributions de logements**, en bail direct ou en colocation, à des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance et partenariat avec la Direction de l'Hébergement et des Familles Vulnérables pour le relogement de femmes victimes de violence avec 7 relogements en logements-relais et 27 baux associatifs spécifiquement destinés à ce public,
- Les **47 344 heures d'insertion** réalisées par des personnes éloignées de l'emploi dans le cadre de clauses sociales d'insertion contenues dans les marchés de travaux de l'OPH départemental ont permis notamment
  - La formalisation de **7 CDI, 18 CDD, 64 Contrats de Travail Temporaire et 132 Contrats de Travail Temporaire d'Insertion** représentant 26 équivalents temps plein par le biais de la clause sociale insérée dans les marchés de travaux,
  - La mise en place de **6 chantiers d'insertion qui ont engendré la création de 39 postes et 22 chantiers jeunes/éducatifs, menés avec les partenaires de l'insertion professionnelle au bénéfice de 120 jeunes.**
- La signature de l'avenant au CPOM III 2021-2026 relatif à l'engagement de Valophis Habitat de planter de **1 000 arbres** afin de contribuer au plan départemental « **50 000 arbres** ».

---

<sup>1</sup> Les données relatives au développement et à la requalification de logements sociaux portés par Valophis Habitat sont disponibles en année de référence N-2 (2021).

## Favoriser l'amélioration de l'habitat privé et la lutte contre la précarité énergétique

Le Département a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique de logements de propriétaires occupants dits modestes ou très modestes au travers du contrat de partenariat relatif au « programme MaPrimeRénov' » signé avec l'Etat (ANAH).

233 propriétaires occupants ont bénéficié de l'aide du département pour un montant total de 198 700 €.

## Faciliter l'entrée dans un logement pour les ménages en difficulté et prévenir les expulsions grâce au Fonds de Solidarité Habitat (FSH)

Par les aides du FSH, les familles à ressources modestes peuvent accéder dans de meilleures conditions à un logement, s'y maintenir en cas de dettes de loyers et éviter l'expulsion, être aidées pour le paiement des factures impayées d'électricité, de gaz et d'eau et bénéficier si nécessaire d'un accompagnement social spécialisé, lié au logement.

Aides du FSH	Nombre d'aides	Budget en €
Aides au maintien	587	1 440 721.15
Aides à l'accès	2 191	1 341 816.85
Aides aux impayés d'eau	272	25 286.04
Aides aux impayés d'énergie (gaz et électricité)	9 197	1 239 887.32

Afin de soutenir les ménages val-de-marnais face à l'augmentation des coûts de l'énergie, le Département a validé l'augmentation du plafond de cette aide à 400 € et a ouvert le FSH au fournisseur TotalEnergies. Ces décisions seront mises en œuvre en 2023.

En 2022, les effets de la crise énergétique ne sont pas encore visibles dans les sollicitations d'aides à l'énergie.

### L'accompagnement social lié au logement

Au-delà des aides financières versées aux ménages, le Département finance via le FSH des accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) afin de prévenir des situations de précarité, de faciliter l'autonomie des familles et de contribuer à leur intégration sociale. Ces accompagnements se déroulent tant en logements pérennes qu'en logements temporaires qui constituent un tremplin vers un logement pérenne.

416 ménages ont été accompagnés vers l'autonomie en logements pérennes, par 10 associations.

En logement temporaire, 26 associations ont été financées pour réaliser l'accompagnement social lié au logement des ménages au sein de 463 logements.

Enfin, le Département verse une aide à la médiation locative à 7 associations. C'est un dispositif par lequel un bailleur loue un logement à une association agréée. Cette dernière sous-loue ce logement à une famille en difficulté jusqu'à ce que les freins à son relogement dans le droit commun soient levés.



## Faciliter l'accès au droit et agir pour la prévention des expulsions

---

Afin de faciliter le traitement le plus en amont possible des litiges locatifs susceptibles de déboucher sur une expulsion, le Conseil départemental est co-signataire avec l'État de la charte de prévention et de traitement des expulsions locatives dans le Val-de-Marne.

### Mission de prévention des expulsions confiée à l'ADIL

Dans le cadre de cette charte, l'ADIL 94 s'est engagée, depuis 2004, à renforcer l'information des personnes confrontées à des impayés de loyers et à une procédure d'expulsion. Cette mission, financée par le Département et l'État, a permis d'accompagner 585 ménages.

### Co-pilotage avec le Préfet de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)

217 situations de ménages en procédure d'expulsion ont été examinées lors des CCAPEX, dans le but de proposer collégalement des préconisations (plan d'apurement de la dette, activation de droits, mutation dans le parc social ...) visant à trouver une issue favorable aux situations d'impayés de loyer.

### Déploiement des bilans diagnostics, action inscrite dans le plan pauvreté signé entre le Département et l'Etat

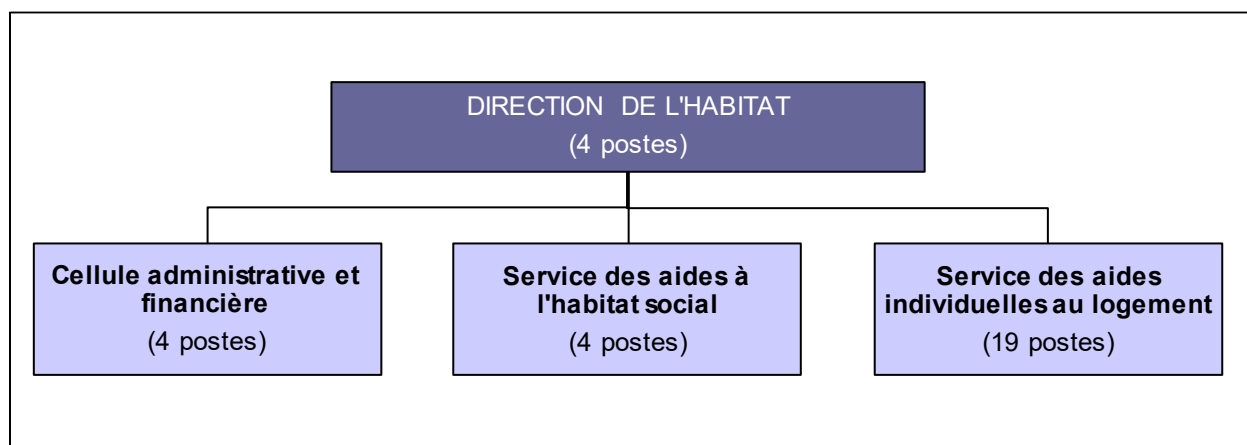
Dans le cadre du Plan Pauvreté a été expérimentée la mise en place de bilans diagnostics. Ils ont pour objectif de rétablir un contact avec les ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion au stade du concours de la force publique, alors même qu'ils ne donnent pas suite aux propositions de rencontres formulées par les travailleurs sociaux des EDS au titre de la prévention des expulsions,

Cette expérimentation a été poursuivie et étendue à l'ensemble du territoire val-de-marnais, désormais couvert.

162 bilans diagnostics ont été prescrits afin d'endiguer les procédures d'expulsion.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



La Direction de l'Habitat dispose de 31 postes budgétairement autorisés. Aujourd'hui 27 postes sont pourvus.

### 10 Départs en 2022 :

#### Mutation

- La responsable de la cellule administrative et financière
- L'assistante du SAIL
- La gestionnaire polyvalente du SAIL
- Deux gestionnaires du SAIL

#### Départ à la retraite

- La chargée de projets volet social de l'habitat
- Une gestionnaire chargée du suivi de l'accompagnement social lié au logement

#### Fin de contrat

- L'agent d'accueil et de secrétariat du SAIL en remplacement d'un CLM
- L'agent contractuel en remplacement d'un CLM sur le poste de CRH
- Un chargé d'opérations au Service des Aides à l'Habitat Social

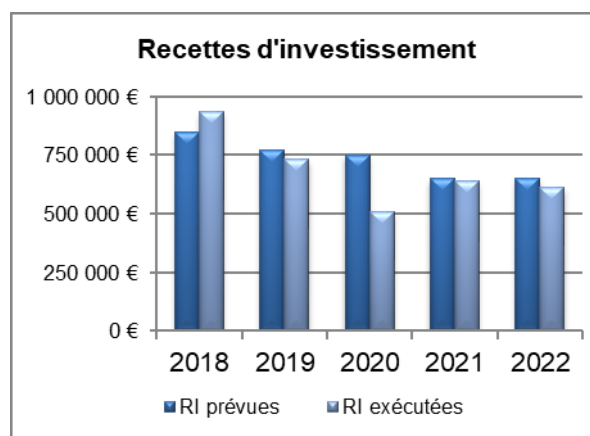
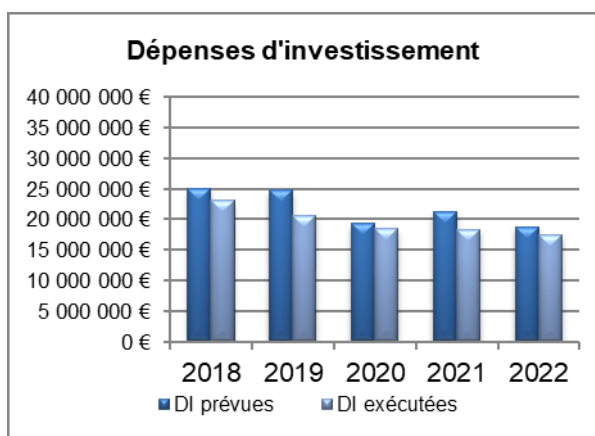
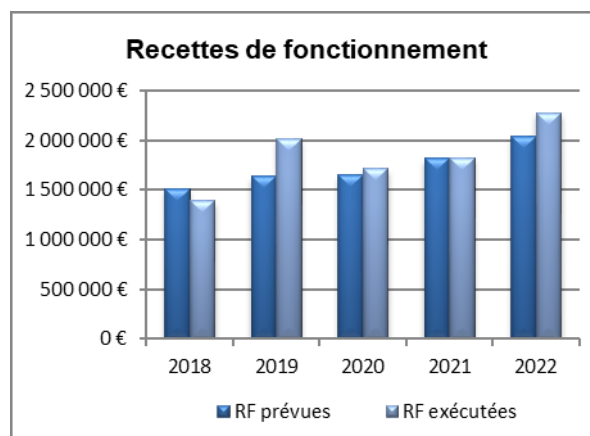
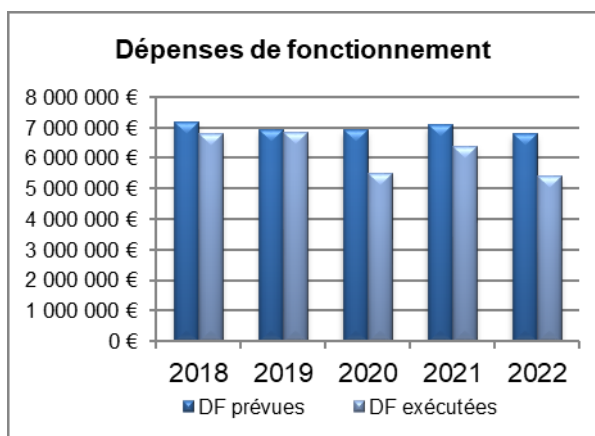
### 7 Arrivées en 2022 :

- Un chargé d'opérations au SAHS
- La responsable de la cellule administrative et financière
- Le chargé d'études habitat
- Un chargé de mission auprès de la Directrice, poste DRH en renfort
- L'agent d'accueil et de secrétariat du SAIL en remplacement d'un CLM
- L'assistante du SAIL
- Une gestionnaire chargée du suivi de l'accompagnement social lié au logement

#### 4 Postes vacants au 31/12/2022 :

- 1 chargé d'opérations au Service des Aides à l'Habitat Social
- 1 gestionnaire du SAIL
- 1 chargé de projets au Service des Aides Individuelles au Logement
- 1 gestionnaire polyvalent du SAIL

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

PECT

DHAB

# DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLÉS :

- **48 ménages en situation de précarité énergétique accompagnés dans le cadre du programme SLIME (Service local d'Intervention à la Maîtrise de l'Energie) pour 140 ménages orientés**
- **97 professionnels informés ou formés aux enjeux de la précarité énergétique**
- **8 associations lauréates de l'appel à projets « Valorisation des projets exemplaires pour le climat » pour un montant de 20 150 €**
- **13 associations subventionnées pour un montant de 8 000 €**
- **255 auditeurs présents aux Journées Scientifiques de l'Environnement**
- **73 agents formés dans le cadre de la sensibilisation au Développement Durable en présentiel par la DACTES répartis sur 6 sessions**
- **55 agents présents et 8 animations proposées dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable**
- **2 évènements de rencontre co-organisés avec les services de l'Etat dans le cadre du Réseau de la Transition Énergétique et Écologique (RTEE)**
- **184 élèves du collège Samuel Paty sensibilisés au thème de l'énergie**
- **65 000 masques recyclés sous la forme de 752 kits écoliers**
- **2 vélos cargos livrés au sein des sites départementaux**
- **90 participants au réseau vélotaffeurs**
- **18 participants à la première journée de sensibilisation sur la sécurité routière en vélo**
- **4 réunions organisées en lien avec les 27 référents Développement Durable du Département**

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction de l'Accompagnement à la Transition Écologique et Solidaire (DACTES) impulse les projets de transition écologique et apporte son expertise auprès des autres directions.

Elle accompagne les directions du Département pour la prise en compte de la transition écologique et solidaire dans leur fonctionnement et dans leurs actions en promouvant la culture du Développement Durable et en fédérant les agents autour de la démarche interne de transition écologique et solidaire.

Son objectif est d'accélérer la transition écologique et solidaire du Val-de-Marne, en s'appuyant sur la co-construction et les démarches participatives. Elle exerce un rôle fédérateur, de mise en lien des différents acteurs du territoire au travers d'animations de réseaux et du pilotage de partenariats (RTEE, Cluster Eau-Milieux-Sols, Agences de l'Énergie et du Climat, Cerema, Université Paris-Est-Créteil Val-de-Marne, Ecoles des Ponts, Université Paris Cité...).

Par sa fonction transversale, elle participe à l'élaboration des grands documents de planification ou d'aménagement à l'échelle départementale ou régionale, mais aussi à la démarche d'éco-responsabilité de la collectivité.

Cette mission repose sur 4 axes de travail :

- **La lutte contre les nuisances et la pollution, et l'incitation à la mobilité durable**
- **L'atténuation, l'adaptation et la résilience au changement climatique**
- **La lutte contre la précarité énergétique**
- **L'éco-responsabilité et l'éducation à la transition écologique**

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT ÉVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et ses conséquences socio-économiques sur les prix des matières premières et de l'énergie entraînant une forte inflation et un risque de pénurie en Europe. Dans le même temps, de nombreux événements climatiques (canicules, sécheresses, incendies) se sont produits cet été, replaçant la transition écologique au centre des enjeux de société.

Dans ce contexte multi-crisis où les enjeux sociaux, écologiques et économiques s'entrecroisent, une direction dédiée à l'accompagnement de la transition écologique et solidaire, capable d'agir en transversalité avec l'ensemble de l'administration, est un engagement fort du Département. La DACTES a connu, au cours de l'année 2022, un renouvellement important de ses effectifs.

Elle a été sollicitée pour être direction pilote du volet bas carbone du nouveau projet d'administration de la collectivité. Que ce soit sur l'accompagnement du projet Cap'Échat, la formation des agents aux enjeux de la Transition Écologique ou bien encore de la sensibilisation des collégiens, la DACTES est une direction motrice dans le processus de transformation du Département en faveur du Développement Durable.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## La lutte contre les nuisances et la pollution, l'incitation à la mobilité durable

---

### ▪ Mobilités

Dans le cadre du projet Cap'Échat, la direction met en œuvre les actions inscrites au sein du Plan de Mobilité avec une attention particulière accordée à l'écomobilité. En outre, le challenge mobilité « 2 semaines sans ma voiture » organisé du 30 mai au 10 juin a permis à 20 équipes engagées, soit 94 participants, de relever le défi en effectuant seulement 3% de leurs trajets en voiture contre 34% habituellement.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Ile-de-France sur le fret et la logistique décarbonée, le Département a mené une étude des flux logistiques puis a équipé la Plage Bleue à Valenton et le parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine de 2 vélos-cargo, à titre expérimental, en vue d'un déploiement plus large.

### ▪ Déchets

En prévision de l'obligation de tri à la source et de la valorisation des biodéchets, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un travail de diagnostic et d'analyse a été réalisé dans les collèges dans le cadre d'un stage qui s'est concrétisé par le recrutement d'une agente. La direction a poursuivi la collecte des masques usagés, en particulier auprès des PMI, pour assurer leur revalorisation en matériel scolaire.

## L'atténuation, l'adaptation et la résilience face au changement climatique

---

### ▪ Atténuation et adaptation au changement climatique :

La DACTES a commandé, auprès de Météo-France, une étude prospective sur l'évolution des paramètres climatiques dans le Val-de-Marne. Ses résultats serviront à adapter les politiques publiques aux évolutions du climat local en lien avec les dérèglements globaux et, dès à présent, à sensibiliser sur ces questions en interne.

Dans le cadre du plan 50 000 arbres, la DACTES a fourni des éléments techniques pour intégrer les données d'îlot de chaleur urbain au diagnostic territorial. Elle a engagé la réalisation du bilan des émissions de CO<sub>2</sub> de cette opération et accompagne la plantation d'arbres dans les collèges grâce à ses animations sur les questions de transition écologique.

### ▪ La contribution au Schéma Directeur de la Transition Energétique (SDTE) :

La DACTES a contribué en lien avec la direction des bâtiments et la direction de la logistique à l'élaboration du nouveau SDTE du patrimoine bâti.



- **Les animations au sein des collèges :**

Pour accompagner la livraison des collèges exemplaires neufs ou rénovés, le Département prévoit désormais une sensibilisation autour de la transition énergétique à destination des collégiens.

## **La lutte contre la précarité énergétique**

---

- **Le dispositif d'aide face à la précarité énergétique :**

Lors de cette année 2022, la DACTES a amplifié le suivi et l'accompagnement à domicile des ménages en situation de précarité énergétique par le lancement du dispositif SLIME 94, les « Visites énergie » en mars 2022 en partenariat avec les 3 Etablissements Publics Territoriaux (EPT).

Le SLIME est un programme financé par les certificats d'économie d'énergie.

Ainsi, 140 ménages ont été orientés sur le dispositif. 48 ménages ont été accompagnés, bénéficiant des 2 visites diagnostic et restitution, 69 ménages ont bénéficié d'une visite diagnostic.

En complément, 500 usagers ont été sensibilisés dans le cadre des actions grand public engagées par les ALE (Agences Locales de l'énergie). 37 professionnels ont été formés à la précarité énergétique et 60 professionnels ont été informés du dispositif.

## **L'éco-responsabilité et l'éducation à la transition écologique**

---

- **La poursuite des Journées Scientifiques de l'Environnement :**

16 conférenciers, répartis en 8 conférences et 2 tables rondes, sont intervenus pour répondre à la question « Crises environnementales, vers quelles solutions ? » lors des Journées Scientifiques de l'Environnement (JSE) 2022, coorganisées avec 3 institutions d'enseignement et de recherche, 6 laboratoires de recherche en environnement qui intègrent le cursus de 3 masters en génie de l'environnement.

- **Formation de sensibilisation des agents départementaux au développement durable :**

En 2022, la durée de la formation est passée de 2 jours à 3 jours. Pour favoriser une culture commune sur la transition écologique, elle s'appuie sur les savoirs des diverses directions en termes de développement durable, sur un socle commun de connaissances sur le réchauffement climatique et sur des exercices pratiques. 9 directions départementales sont intervenues dans ce cadre.

- **Le Réseau d'échange RTEE :**

L'année 2022 a permis de relancer le Réseau de Transition Énergétique et Écologique (RTEE) du Val-de-Marne co-animé par le Département et les services techniques de l'État. Deux évènements ont été organisés : le premier, réuni en ligne autour de 28 personnes, a porté sur l'efficacité énergétique au sein des bâtiments publics et le décret tertiaire. Lors du deuxième évènement, une vingtaine de personnes, en présentiel, dont des élus, ont échangé sur le dispositif du Zéro Artificialisation Net. Ce dernier a été ponctué par une visite de l'exposition +2C° au sein des archives départementales.

- **Exposition « +2C° Les Val-de-Marnais et le climat » :**

La DACTES a participé en collaboration avec la direction des archives à la préparation et à l'animation de l'exposition. L'inauguration du second volet a eu lieu le 15 septembre 2022. Plusieurs visites ont été organisées à destination de différents publics et notamment des agents départementaux. 4 classes de collège, soit 101 collégiens ont visité le volet 1 de l'expo, de janvier à mars 2022.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

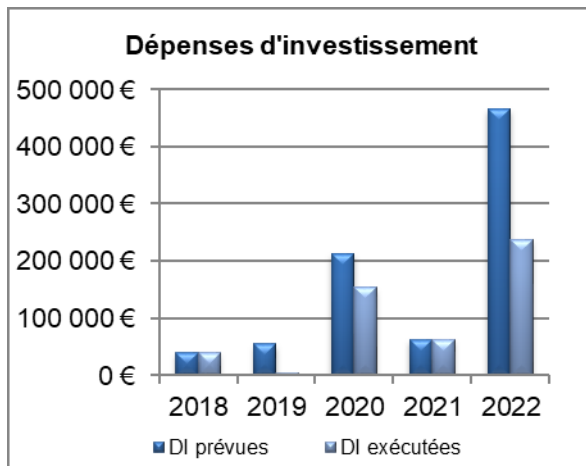
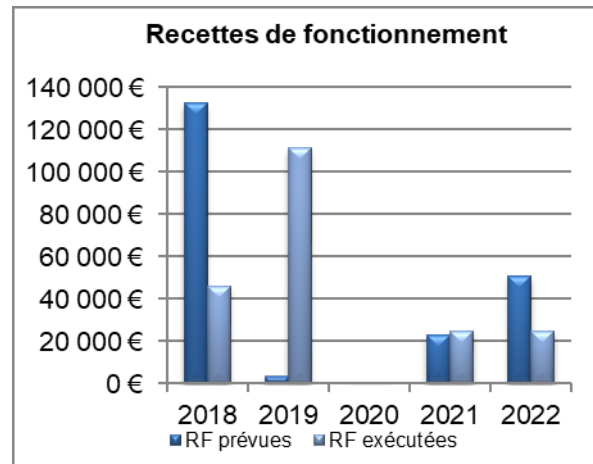
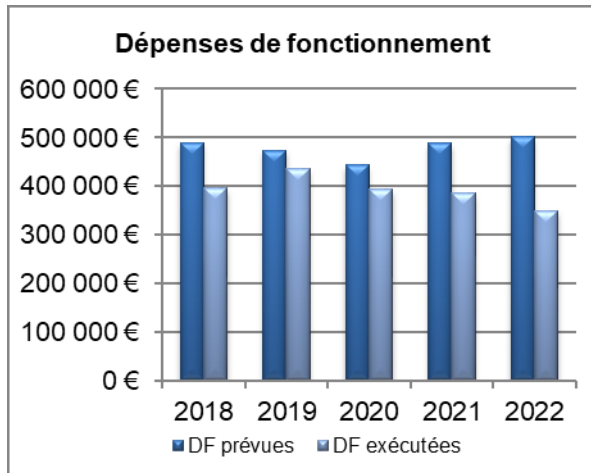
## Les ressources humaines

---

DIRECTION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA  
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
(13 postes)

- Le CTD du 31 mai 2022 a acté :
  - l'actualisation des fiches de postes des agents de la Direction en vue de répondre aux besoins des projets de l'exécutif ;
  - la réorganisation de la cellule gestion administrative de la Direction ;
  - le rattachement du chargé de mission transition écologique auprès de la DGA vers la DACTES afin de soutenir les actions portées par la DACTES.
- La DACTES enregistre à la fin de l'année 2022, 13 postes budgétairement autorisés.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Environnement et Cohésion territoriale

DACTES

# DIRECTION DES BATIMENTS

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

Quelques éléments chiffrés de l'année 2022 :

- Elaboration du **Schéma Directeur de la Transition Energétique**.
- Adaptation des bâtiments au changement climatique : la grille d'analyse des risques est en cours de construction et les actions commencent à être définies.
- La déclaration de patrimoine, première étape du « **décret tertiaire** », a été réalisée.
- Sécurité incendie : préparation et participation à **49 commissions de sécurité**.
- 12 nouvelles attestations d'**accessibilité**.
- **48 Dossiers Techniques d'Amiante** (DTA) mis à jour et 19 communications sur site.
- Contrôle de la **qualité de l'eau** dans les bâtiments départementaux : **2 002 analyses** effectuées et 184 non conformités ont été détectées et traitées.
- 4968 demandes d'intervention traitées par le service des ateliers
- 203 interventions de dépannage des chauffagistes.
- 2385 appels traités par l'astreinte DB
- 10 collèges expérimentent la fourniture par le Service des ateliers de matériels et de matériaux.
- 12251 factures ont été traitées via la plateforme Chorus Pro.
- **291 actes** liés à la commande publique (marchés, actes de sous-traitance, avenants...) traités en 2022 (277 en 2020).
- 12091 mandats au total ont été émis dont 7004 en fonctionnement et 5087 en investissement et 94 titres de recettes (44 en investissement et 50 en fonctionnement).
- **124 conventions** en cours.
- Budget Général exécuté à hauteur de **134.2M€ en investissement** et **17.2M€ en fonctionnement**.
- Appauvrissement critique des moyens humains, **1 poste sur 4 non occupé** en décembre 2022.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction des bâtiments (DB) est chargée de l'entretien et du développement du patrimoine bâti, à savoir la création de nouveaux établissements ainsi que les réhabilitations, restructurations ou reconstructions d'équipements départementaux que sont les collèges, les crèches, les équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les équipements administratifs. Ces interventions sont destinées à améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents sur une surface d'environ un million de m<sup>2</sup> de plancher, répartis sur plus de 450 équipements.

Ainsi, la direction par sa mission transversale intervient dans la mise en œuvre des différentes politiques et missions du Département en faveur des val-de-marnais : l'éducation, la petite enfance, la solidarité, la lutte contre les exclusions, l'aménagement et le développement économique par l'insertion, l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments, la culture et les loisirs.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

En tenant compte des contraintes budgétaires et du contexte sanitaire actuel, la direction des bâtiments s'est efforcée de poursuivre avec le même niveau d'exigence la construction, la réhabilitation, l'entretien et la gestion des bâtiments.

- L'année 2022 a vu l'évolution de la réglementation concernant les modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) qui se mettront en place au 01 janvier 2023. La surveillance telle qu'elle était réalisée à ce jour s'arrête donc à la fin de l'année 2022.
- La déclaration obligatoire du patrimoine bâti assujetti au « décret tertiaire » avait pour échéance le 31/12/2022. Celle-ci a été respectée. Les prochaines échéances sont 2026 pour demander des dérogations et 2030 pour atteindre une baisse de 40 % des consommations d'énergie.
- L'engagement de l'Exécutif à faire du Val de Marne la plus grande ferme solaire d'Ile-de-France a mobilisé l'activité de la direction et du service.
- Elaboration du programme de rénovation énergétique des collèges voté dans le cadre du BP 2022

L'année 2022 a été marquée par :

La livraison du **collège Nelson Mandela** à Champigny-sur-Marne, de son **gymnase** et logements de fonction en septembre 2022.

Livraison de la **crèche-PMI des Larris** à Fontenay-sous-Bois en Décembre 2022.

Livraison de l'**UCP Cherioux** à l'été 2022 et mise en service en Septembre 2022.

Mise à disposition du bâtiment Eiffel en Décembre 2022 pour intervention de la DSI.

Début des travaux de remplacement des groupes froids de l'HDD.

Engagement des travaux de construction de la nouvelle **crèche Limeil-Boissy**.

**Collège Paul Eluard à Bonneuil** : début des travaux de réhabilitation.

**Collèges Georges Brassens** à Villeneuve-le-Roi et « **du Plateau** » à Ivry-sur-Seine : poursuite des travaux de construction et de reconstruction.



# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Les collèges

---

Les opérations de construction, reconstruction, réhabilitation et extension ont été initiées ou se sont poursuivies au cours de l'année 2022 dans les collèges val-de-marnais.

### Les opérations de construction/reconstruction achevées en 2022 :

**Gymnase du collège Samuel Paty à Valenton** : livraison du gymnase en avril 2022.

**Collège Nelson, Mandela** : livraison du collège, gymnase et logements en septembre 2022.

### Les opérations de construction/reconstruction en phase travaux en 2022 :

**Collège Christiane Desroches Noblecourt (ex Georges Brassens) à Villeneuve-le-Roi** : les travaux de reconstruction se sont poursuivis en 2022. La livraison du collège (sans les espaces extérieurs) est prévue pour septembre 2023.

**Collège « du Plateau » à Ivry-sur-Seine** : les travaux de reconstruction se sont poursuivis en 2022. La livraison du collège est prévue pour septembre 2023.

**Collège Saint-Exupéry à Vincennes** : les travaux de désamiantage ont commencé en décembre 2022. Les travaux de démolition, déconstruction et dépollution doivent commencer fin 2023 jusqu'à mi-2025. Les travaux de construction et de réhabilitation devraient démarrer début 2026 pour une livraison du collège prévue en septembre 2027.

### Les opérations de construction/reconstruction en phase étude en 2022 :

**Collège Louis Issaurat à Créteil** : le jury d'audition des candidats pour le marché global de performance pour la reconstruction du nouveau

collège s'est réuni en octobre 2022. Les études de conception démarreront début 2023.

**Collège Antoine de Saint-Exupéry à Ormesson-sur-Marne** : le jury de sélection des candidatures pour le marché global de performance pour la reconstruction du collège a eu lieu en novembre 2022.

**4<sup>ème</sup> collège de Choisy-le-Roi** : suite à l'arrêt de l'opération telle qu'initialement prévue (site « Calypso »), la Ville a proposé au Département un nouveau site d'implantation qui a été validé comme suite aux études de sols préalables.

## Les opérations de réhabilitation/extension en phase travaux en 2022 :

- **Collège Henri Barbusse à Alfortville** : les travaux d'extension et de réhabilitation ont démarré durant l'été 2021. Ces travaux se sont poursuivis sur l'année 2022. Les échéances de livraison des 2 phases demeurent incertaines en raison d'importants aléas techniques durant le chantier liés à la structure du bâtiment et des incertitudes liées aux délais d'approvisionnement en matériels et matériaux (effets crise sanitaire).
- **Collège Paul Eluard à Bonneuil-sur-Marne** : les travaux de réhabilitation ont démarré début 2022. Les travaux sont prévus en plusieurs phases et devraient être achevés fin 2024 hors espaces extérieurs.
- **Collège Pierre de Ronsard à Saint-Maur-des-Fossés** : les travaux de réaménagement de la demi-pension ont été réalisés sur l'été 2022.
- **Collèges Albert Camus à Thiais** : des travaux d'amélioration acoustique ont été réalisés à l'été 2022.
- **Collège Les Closeaux à Rungis** : un préau a été créé.
- **Collège Guy MOQUET à Villejuif** : des reprises structurelles ont été réalisées dans le vide sanitaire et en façade.
- **71 collèges** ont fait l'objet d'au moins une intervention dans le bâtiment logements de fonction. Les actions les plus significatives concernent :
  - Les rénovations complètes avec désamiantage d'un logement aux collèges MOLIERE à Chennevières-sur-Marne et François RABELAIS à Saint-Maur-des-Fossés.
  - La reprise des étanchéités des toitures terrasses aux collèges Victor HUGO à Cachan, Nicolas De STAËL à Maisons-Alfort, Jean PERRIN au Kremlin-Bicêtre, Romain ROLLAND à Ivry-sur-Seine, Willy RONIS à Champigny-sur-Marne.

- **49 collèges** ont fait l'objet de réhabilitations, rénovations ponctuels des locaux existants (circulations, salles de classe, salle polyvalente, éclairages, faux-plafonds, insonorisation, ...).
- **48 collèges** ont bénéficié du renouvellement d'un ou plusieurs matériels de cuisine.
- **15 collèges** ont fait l'objet de travaux de rénovation des blocs sanitaires élèves.
- **38 collèges** ont fait l'objet de petits travaux et **13 collèges** des travaux lourds sur les occultants.
- **Les collèges Henri CAHN à Bry-sur-Marne, Emile ZOLA à Choisy-le-Roi et Nicolas BOILEAU à Chennevières-sur-Marne** ont fait l'objet de travaux de renouvellement des menuiseries extérieures en 2022.
- **Dans les collèges Francine FROMOND à Fresnes, De LATTRE De TASSIGNY au-Perreux-sur-Marne, Pierre De RONSARD à l'Hay-les-Roses, François RABELAIS à Saint-Maur-des-Fossés et Emile ZOLA à Choisy-Le-Roi** : des études et des travaux importants de mise en accessibilité ont été réalisés. Des diagnostics accessibilité ont été réalisés sur 15 collèges et des petits travaux contribuant à l'amélioration de l'accessibilité ont été réalisés sur 17 collèges.
- **Dans les collèges Dulcie September à Arcueil, Victor Hugo à Cachan, Jean CHARCOT à Fresnes, Georges POLITZER à Ivry-sur-Seine, Albert Camus au Plessis-Tréville et Du FORT à Sucy-en-Bry** : des travaux de réaménagement, en lien avec l'augmentation des besoins d'accueil ont été réalisés.

## Les opérations de réhabilitation/extension en phase étude en 2022 :

- **Collège Molière à Chennevières-sur-Marne** : après un premier appel d'offres infructueux, afin d'intégrer l'évolution de la réglementation thermique (décret tertiaire), un nouvel appel d'offres a été lancé au printemps 2022. Première réhabilitation énergétique en site occupé dans le cadre du décret tertiaire, le démarrage des travaux est prévu pour fin 2023. Les travaux sont prévus de 2023 à 2027 en plusieurs phases.
- **Collèges Paul Valéry à Thiais, Les Prunais à Villiers-sur-Marne et Jules Vallès à Choisy-le-Roi** : ces établissements seront les 3 premières opérations lancées en maîtrise d'œuvre externe qui feront l'objet d'une rénovation énergétique dans le cadre des objectifs du décret tertiaire.

**En plus de ces opérations complètes, un grand nombre d'études de rénovations partielles liées à des améliorations fonctionnelles a été lancé en 2022.**

- **Collège Jean Charcot à Joinville-le-Pont** : les études pour le réaménagement de la demi-pension ont démarré en septembre 2022. Une phase préparatoire de travaux est prévue été 2023.
- **Collège du Parc à Saint-Maur-des Fossés** : les études pour la reconfiguration des espaces du rez-de-chaussée ont démarré à l'été 2022. Des travaux commenceront dès l'été 2023.
- **Une douzaine de collèges** ont fait l'objet d'études d'améliorations fonctionnelles et techniques en 2022.
- **Une vingtaine de collèges** ont fait l'objet d'une étude de capacité d'accueil.

## Le Programme de Maintenance technique (ex-PGR) :

### Améliorations de la maintenance des collèges

Un dispositif expérimental a été mis en place dans 10 collèges dans l'objectif d'améliorer la maintenance des établissements, en donnant plus de moyens d'actions à l'agent de maintenance et, de fait, mettre ce dernier au cœur du dispositif de maintenance. Il s'agit de fournir, via les magasins gérés par DB-SAT (DB-Service des ateliers) les matériaux et matériels nécessaires aux établissements.

Ce dispositif sera évalué, une première fois, d'ici la fin de l'année scolaire 2022-23, afin d'envisager sa généralisation.

### Interventions de la DB-Collèges liées à la maintenance technique

Malgré le nombre important de postes vacants, le programme de travaux a été quasiment réalisé.

### Amélioration de la sécurité des usagers

- *Sécurité incendie :*

**62 collèges** ont fait l'objet d'intervention pour améliorer la sécurité incendie

**Dans les collèges Amédée DUNOIS à Boissy-Saint-Léger, Jules VALLES à Choisy-le-Roi, Willy RONIS à Champigny-sur-Marne, Jean MOULIN à Chevilly-Larue, Louis Blanc à Saint-Maur-des-Fossés, Pierre De RONSARD à Saint-Maur-des-Fossés et Roland GARROS à Villeneuve-Saint-Georges**, les systèmes de sécurité incendie ont été renouvelés.

- *Sécurité sanitaire :*

La potabilité de l'eau :

- **28 collèges** ont fait l'objet d'une intervention rapide (pose de filtres ou désinfection) pour un retour à la normale ;

- **8 collèges** ont fait l'objet d'un remplacement partiel ou complet des canalisations dont 3 étaient planifiés.

Rapport des services vétérinaires : 9 collèges ont fait l'objet de travaux pour lever les réserves des rapports Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) dans les espaces dédiés aux cuisines.

Qualité de l'air :

- La dernière phase de renouvellement des menuiseries extérieures non manœuvrables au collège Fernande FLAGON a été finalisée en 2022.
- **18 collèges** ont fait l'objet de travaux pour améliorer leur système de ventilation ;
- **5 collèges** ont fait l'objet d'un renouvellement des centrales de traitement de l'air.

Travaux liés à la présence d'amiante : ces travaux ont touché **15 collèges** en 2022.

Etudes, diagnostics et travaux de conformité assainissement : **13 collèges** étaient concernés en 2022

- *Sureté :*

Réalisation des études liées à la mise en place d'un système unique de contrôle d'accès par clé électronique (mise en place dans deux établissements tests et sur 3 opérations neuves ou de réhabilitation qui seront livrées en 2023)

### **Améliorations énergétiques dans le cadre de la maintenance :**

**Des opérations de reprise d'étanchéités aux collèges :** Jean MACE à Fontenay-sous-Bois, Nicolas De STAËL à Maisons-Alfort, Albert CAMUS au Plessis-Tréville et Aimée CESAIRE à Villejuif.

**Des opérations de rénovation de chaufferie aux collèges :** Blaise CENDRARS à Boissy-Saint-Léger, Jules VALLES à Choisy-le-Roi, Paul VAILLANT-COUTURIER à Champigny-sur-Marne, Jean CHARCOT à Joinville-le-Pont, Pierre BROSOLETTTE à Villeneuve-Saint-Georges et Jean MOULIN à La-Queue-en-Brie.

**Des opérations de renouvellement de canalisations de chauffage aux collèges :** Jean MACE à Fontenay-sous-Bois, Daniel FERY à Limeil-Brévannes, Jean LURCAT à Villejuif, François RABELAIS à Vitry-sur-Seine et Les Prunais à Villiers-sur-Marne. De plus, des interventions de moindre importance ont eu lieu sur 24 autres collèges.

## Les bâtiments « petite enfance » : les crèches et centres de Protection Maternelle et Infantile

---

Dans la poursuite du plan de création de nouvelles places en crèches, la **crèche du 11 novembre (Grand ensemble) à Alfortville** a été entièrement rénovée et a rouvert ses portes le 9 mai 2022.

En lien avec la rénovation précédemment réalisée de la crèche Louis Blanc, les travaux de réaménagement ont permis la création de **12 places supplémentaires** sur l'ensemble de la commune d'Alfortville.

Les travaux de reconstruction et d'agrandissement de la **crèche-PMI des Larris à Fontenay-sous-Bois** (90 places dont 30 nouvelles) ont été réceptionnés au mois de décembre 2022 pour une ouverture au public programmée le 13 février 2023.

L'année 2022 a vu le démarrage des travaux de la crèche **Limeil-Brévannes / Boissy-Saint-Léger** (60 places), pour une livraison attendue au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les études ont été finalisées pour la future **crèche Sucy-en-Brie/Ormesson-sur-Marne** (60 places), et le **centre de PMI** associé, qui seront intégrés à une opération immobilière réalisée par le promoteur I3F. De même, les études concernant la crèche **Villeneuve-Saint-Georges Triage / Choisy-le-Roi** (90 places) se sont poursuivies en partenariat avec le promoteur Nexity.

Par ailleurs, des campagnes importantes de travaux par phases de restructuration **des crèches Charpentier à l'Haÿ-les-Roses, Brossolette au Perreux**, ont été livrées au 1<sup>er</sup> semestre.

Les études pour restructurer et améliorer les performances énergétiques de la **crèche Degas à Créteil** ont été finalisées pour des travaux programmés de l'été 2023 à l'été 2024.

Concernant **les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** indépendants des crèches, l'étude pour le relogement de la **PMI de Boissy-st-Léger** en partenariat avec la Ville, a abouti à la désignation du Maître d'œuvre (livraison début 2025).

La PMI de **Valenton** entièrement restructurée a été livrée le 14 mars.

Enfin, le centre de **PMI Carnot à Villeneuve-st-Georges**, relogé dans une opération du promoteur AIGO a été livré le 13 juillet.

Les programmes de grosses réparations des crèches et PMI, notamment lors des travaux d'été, ont permis de répondre aux attentes des établissements pour optimiser leur fonctionnement quotidien.

Les travaux de mise en place des « cahiers de présence numériques » ont été terminés dans toutes les crèches.

Les travaux pour obtenir les attestations d'accessibilité aux publics en situation de handicap dans les crèches et PMI se sont poursuivis selon le calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

## Les bâtiments sociaux et foyers, placements familiaux, logements d'urgence et gendarmeries

---

Pour les Espaces Départementaux des Solidarités (EDS), de nombreux travaux ont été réalisés afin de répondre aux besoins d'accueil du public sans cesse croissants.

**EDS de Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne et l'Haÿ-les-Roses**, avec la nécessité de créer des postes de travail supplémentaires, mais aussi pour adapter les locaux afin de garantir de bonnes conditions de travail pour les agents départementaux.

Des études ont été menées à leur terme avec VALOPHIS pour le relogement de **l'EDS d'Orly** dans le quartier des navigateurs.

Pour **les centres de placement familiaux (CPF)**, l'étude de faisabilité en vue du possible regroupement des **CPF de Villejuif et de Draveil** sur le bâtiment **Lacharrière à Créteil** a été poursuivie et finalisée pour des travaux programmés en 2023.

Dans les foyers, sur le site de **Sucy-en-Brie**, les travaux de création de la cuisine de réchauffage du **foyer** ont été livrés en juin. Les plans de change de la pouponnière ont été remplacés en octobre ainsi que la rénovation globale des locaux.

L'étude de transformation du **foyer d'Ivry « ex SAUME »** en Foyer d'accueil spécifique a été finalisée afin d'être soumis à la validation du projet d'établissement.

Le projet visant la réduction des nuisances ressenties par le voisinage du **Foyer de Bry-sur-Marne** a été poursuivi pour des travaux au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Au foyer de **Villiers-sur-Marne**, les douches et sanitaires ont été rénovés. Les locaux des **Mineurs Non Accompagnés (MNA) à Créteil** ont été agrandis pour répondre aux besoins croissants.

Les études pour rénover le clos et couvert de la **gendarmerie de Vincennes** ont été finalisées pour permettre des travaux au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

## Les bâtiments culturels et sportifs

---

Dans le cadre de l'assurance Dommage Ouvrage les travaux de réfection des toitures du **Pavillon des Archives à Créteil** ont été livrés en septembre. Les travaux de réaménagement de **l'accueil des Archives Départementales** ont été livrés en février.

Le programme pour la réfection globale du clos et couvert des silos du bâtiment des **archives** et l'optimisation des conditions de conservation des fonds a été finalisé, permettant l'élaboration du cahier des charges en vue d'une consultation d'entreprises en 2023.

Aux villages vacances de **Jean Franco et Guébriant**, des travaux pour lever les prescriptions des Commissions Communales de Sécurité ont été réalisés durant l'année et se poursuivent en 2023.

A **Jean Franco**, compte tenu d'un risque potentiel d'éboulement, un mur de soutènement a été renforcé en urgence et livré fin octobre pour permettre la poursuite de l'accueil des vacanciers et l'accès aux pistes de ski.

## Le service des ateliers

---

Le Service des Ateliers Technique (SAT) répond aux demandes faites via le logiciel E-ATAL par les responsables d'équipement. En 2022 le service a traité 4968 demandes d'intervention. Soit 2 387 interventions sur le secteur Est situé à Valenton et 2 581 interventions sur le secteur Ouest situé à L'Haÿ-Les-Roses. Cette organisation permet d'assurer une présence territoriale tout en prenant en compte les aspects environnementaux, par une réduction des trajets d'intervention. L'ensemble de ces demandes concerne pour 65,05 % les crèches, 11,38 % les PMI, 11,71 % les EDS, 5,92 % les bâtiments administratifs et 3,91 % les parcs.

En 2022 le SAT a répondu à : 4359 demandes de travaux d'entretien, 401 demandes d'intervention en urgence, 113 demandes de travaux d'aménagement et 95 demandes non prioritaires.

## Les bâtiments administratifs

---

L'activité du service des bâtiments administratifs (BATA) est concentrée sur deux secteurs : Entretien Maintenance et Aménagements (SEMA) et Etudes et Travaux neufs (SETN).

### Secteur entretien maintenance et aménagement (SEMA)

Pour rappel, le secteur SEMA a en charge un patrimoine hétéroclite dont les usages et fonctionnements peuvent considérablement varier selon les directions et services pour lesquels il opère :

Bâtiments administratifs (centraux, DSEA, DTVD), bâtiments des parcs, bâtiments divers (domaine CHERIOUX, Maison des syndicats, régie des fêtes, Cité des Métiers, laboratoires départementaux d'archéologie et de santé environnementale (LDSE), propriétés de voirie ...).

Chaque année, l'une des activités principales du secteur consiste à faire fonctionner au quotidien, et à adapter au mieux le patrimoine existant, parfois vieillissant, en tenant compte des contraintes d'exploitation, réglementaires budgétaires ou fonctionnelles en évolution permanente.

Les études pour des travaux futurs situés à Créteil, à savoir le changement des ascenseurs dans **les bâtiments Solidarités et Echat**, la mise en conformité de **la Maison des syndicats** et le remplacement des groupes froids à **l'Hôtel du Département** ont été engagées ou poursuivies.

A **l'Hôtel du Département**, la réfection complète de l'étanchéité des terrasses s'achève au printemps 2023 après deux ans et demi de travaux.

Les travaux de remplacement des groupes froids ont débuté et s'achèveront avant l'été 2023.

La phase études d'exécution pour le changement de l'ensemble des ascenseurs sont en cours. Les travaux devraient se dérouler sur une période d'environ un an et demi.



A l'immeuble Pyramide, les travaux de renforcement de structure pour l'agrandissement du DATACENTER ont été réalisés.

Les travaux sur les onduleurs et locaux batteries devraient se terminer courant 2023.

Sur le domaine CHERIOUX, achevé en 2022, la remise en état de la demi-pension après le sinistre de dégâts des eaux.

## Secteur études et travaux neufs (SETN)

Les opérations suivantes se sont achevées :

- Les travaux de réalisation **d'une unité centrale de production** sur le site de l'ancienne restauration du **domaine CHERIOUX à Vitry-sur-Seine**, en collaboration avec le service restauration de la direction de la logistique et de la direction de l'enseignement et des collèges (pour la production de 4 500 repas pour les collèges, 2500 repas pour les crèches ont été achevés. L'équipement est opérationnel depuis le mois de septembre 2022 et monte en puissance.
- Des bâtiments provisoires ont été installés sur le site des services techniques de **Valenton** pour reloger une partie des équipes de la DEVP et du SAT en vue de la construction du nouveau DATA CENTER/PMI.

Les opérations suivantes se sont poursuivies :

- **Projet de reconstruction de l'immeuble Eiffel à Créteil** : cette opération de démolition reconstruction sur le site, regroupera à terme plus de 1 000 agents permettant ainsi de résilier la quasi-totalité des baux des sites centraux. Cette opération d'envergure démarrée en 2019 a été réceptionnée le 15 février 2023. Les premiers déménagements auront lieu début avril.
- L'opération du **DATACENTER/PMI** sur le site des services techniques de Valenton a été démarrée. La démolition de l'ancien bâtiment K a été réalisée. Les travaux de construction du nouveau DATACENTER/PMI devraient démarrés au printemps 2023.

## Les missions transversales : le service énergie, patrimoine, environnement

---

### Secteur prospectives et gestion patrimoniale

#### Cellule sécurité incendie

- Préparation et participation à 49 Commissions de sécurité ;

- Coordination de formations : Réalisation de **6 sessions** de formations des responsables Sécurité Incendie **RSI** réalisées en interne, en lien avec le service Prévisions RH (**64 RSI** formés) ;
- Réunions de formation/sensibilisation à l'évacuation incendie et à la manipulation des extincteurs pour 605 agents ;
- Organisation et suivi des exercices d'évacuation périodiques sur sites centraux et déconcentrés.
- Participation à l'étude de projets de construction, de rénovation ou de réhabilitation, examen des dossiers (permis de construire et demande d'autorisation d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public).

### Cellule accessibilité handicapés, Plan de Continuité d'Activité (PCA) et inondation

- Analyse technique de 15 dossiers de constructions neuves, restructuration ou d'extension de bâtiments ;
- Aide à la rédaction de 24 notices d'accessibilité (DACAMERP) ;
- Réalisation de 25 diagnostics d'accessibilité ;
- Suivi et pilotage de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP gérés par le Conseil départemental soit **12** nouvelles attestations ;
- Aide à l'élaboration de **6** demandes de dérogation en accessibilité ;
- Participation au déploiement de Picto-Access sur 22 nouveaux sites ;
- Participation aux réunions de la sous-commission départementale d'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

### Plan de Continuité d'Activité (PCA)

- Mise à jour du tableau de vulnérabilité des bâtiments.
- Suivi et mise en place des actions de continuité d'activité au sein de la DB.

### Cellule gestion informatisée du patrimoine (GIP)

- Migration de l'application : Marché, Surfaces, Gicom, Gifact
- Création du nouveau module 'pollution des sols'.
- 1425 demandes reçues et traitées.

### Urbanisme

- 18 analyses de Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U) ;
- 51 demandes d'autorisations d'urbanisme et demandes d'autorisation de construire ou d'aménager un établissement recevant du public (DACAMERP)
- 3 études de faisabilité ; assistance, renseignements fonciers sur 4 projets.

### Cellule Gestion d'applications

- GED : Présentations et démonstrations de l'outil Elise ; Échange et ajustement du cahier des charges avec la DSI et NEOLEDJ.
- Elise ; Mise en place d'un environnement de travail personnalisé au SAF-Marchés- POC (Proof of Concept).

## Cellule Accords-Cadres à Bons de Commande (ACBC)

- Création ou renouvellement de 5 accords-cadres ;
- 8 marchés sont en cours d'élaboration.
- Planification des marchés ;
- Amélioration des achats et des procédures ;
- Suivi et calcul des coefficients de révision des marchés.

## Cellule Amiante

- Accompagnement dans la mise à jour de 48 DTA
- 23 documents d'analyse réalisés sur les DTA ;
- 19 communications sur site de DTA ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre des 26 actions correctives ;
- Organisation pour la réalisation de 74 DTA++ (relevés additionnels non réglementaires dans les sols, murs et plafonds) ;
- 13 analyses d'évaluation des risques pour les personnels intervenants
- Animation des sessions de formation amiante pour 67 agents ;

## Cellule Eau, Inondation et Assainissement

- Eaux pluviales : analyse et suivi de 11 projets de construction /reconstruction /réhabilitation
- Élaboration de 2 dossiers de demandes de subvention de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert auprès de l'AESN.
- Inondation : préparation d'une stratégie de déploiement d'action sur les bâtiments pour réduire la vulnérabilité des bâtiments
- Préparation du PAPI 2023 (39 sites).
- Assainissement : contrat Seine Parisienne Amont (CSPA) : suivi des contres visites après travaux ; Marne Confluence (MC) : travaux réalisés sur 7 sites.

## Secteur Energie Environnement

Le Schéma Directeur de la Transition Energétique (SDTE) a été élaboré au cours de l'année. Il fixe 4 objectifs à atteindre à l'horizon 2050 :

1. **Diviser par 7 les émissions de gaz à effet de serre (GES)** du patrimoine bâti départemental (par rapport à 2012)
2. **Diviser par 2 les consommations d'énergie du patrimoine bâti** départemental (par rapport à 2012)
3. **Réduire la facture énergétique** du Département.
4. **Guider la stratégie patrimoniale** du Département

Composé de trois axes stratégiques : la **sobriété**, l'**efficacité** et le **développement des énergies renouvelables**, il comporte un plan de **51 actions**.

Il a été adopté à l'unanimité en juin 2022.

- *Surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur :*

67 collèges sont dans le dispositif de surveillance, dont 57 pour lesquels le rapport final a été reçu.

- *Participation aux opérations de construction :*

En 2022, le secteur a apporté son concours à 21 opérations : 13 collèges, 2 bâtiments administratifs, 6 crèches. Contribution à la rédaction des cahiers des charges, avis sur les études, visites de chantier, aide à la réception et à la mise en service.

- *Adaptation au changement climatique :*

Après la validation des scénarios climatiques projetés à 2050 et 2080, les études du plan ABCD (Adaptation des Bâtiments au Climat Dérégulé) ont porté sur la construction d'une grille d'analyse des risques et sur les actions possibles.

- *Décret tertiaire :*

Deux prestataires ont été missionnés pour accompagner le Département et les déclarations de patrimoine ont été faites sur la plateforme « Operat » de l'Ademe. Plusieurs visites sur sites ont été effectuées pour élaborer des pré-diagnostic ou des audits énergétiques, qui serviront à l'élaboration d'une stratégie énergétique globale.

- *Plan de relance :*

A la fin de 2022, tous les collèges ont été équipés de 11 sondes de températures communicantes afin d'aider au suivi des réglages des installations de chauffage et de vérifier les conditions de confort. Cela permet à distance de vérifier les températures, d'identifier les dérives, de surveiller que les réduits hors période d'occupation sont bien paramétrés.

- *Panneaux photovoltaïques :*

L'objectif étant l'installation de 10 nouvelles centrales de production par an. Des études de potentiel ont été menées sur 250 bâtiments départementaux qui ont révélées un potentiel de production annuelle de 12 660 MWh, soit 30 % de la consommation d'électricité actuelle de nos bâtiments, y compris les collèges. Les études ont été lancées sur 8 bâtiments et les opérations engagées sur 5 d'entre eux.

## Secteur Energie Maintenance

Le secteur a participé à la relance du marché de désinfection des installations sanitaires.

Elaboration du nouveau marché d'exploitation des collèges et des bâtiments administratifs.

Préparation à la reprise en direct de l'exploitation maintenance des équipements de CVC du bâtiment Pyramide : rédaction d'un avenant au marché des bâtiments administratifs.

La surveillance de la qualité de l'eau et la maîtrise du risque légionnelles s'est poursuivie : 2002 analyses ont été effectuées, 184 non conformités ont été détectées et traitées.

Les chauffagistes et les pilotes de contrat participent à la surveillance de la qualité de l'air intérieur en évaluant les moyens d'aération. 13 collèges ont fait l'objet de visites d'évaluation en 2022.

Interventions de la régie : 49 interventions dans les collèges, 154 interventions dans les bâtiments sociaux et culturels.

Finalisation du déploiement des sondes de CO2 dans les réfectoires des collèges pour un suivi à distance et fourniture de capteurs avec afficheur pour ancrer les bonnes pratiques d'aération.

Participation à la rénovation totale ou partielle des réseaux de plomberie de 7 collèges.

## **Assurances construction pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion du patrimoine**

---

### **Assurances construction pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion du patrimoine**

Depuis 2017, la direction des bâtiments a repris la gestion de l'assurance-construction dite « dommage-ouvrage » compte tenu de la prévalence technique de cette assurance particulière qui constitue un axe fort de la gestion du risque construction de notre collectivité.

Quant à la gestion des sinistres, on peut citer parmi les plus importants le bouclage de la gestion des sinistres qui ont été indemnisés pour les collèges à hauteur de :

- 200 000 € pour « Condorcet » à Maisons-Alfort
- 70 000 € pour « Liberté » Chevilly Larue
- 120 000 € pour « Jules Vallès » Choisy Le Roi

Le responsable administratif de ce secteur avec le service opérationnel concerné a rédigé en interne et mis en place un outil juridique commun avec les opérateurs immobiliers publics et privés permettant la construction d'équipements de la petite enfance (crèches, PMI), une opération ayant été finalisée avec « COGEDIM » pour la reconstruction d'une crèche à Joinville Le Pont.

## Les aspects financiers et la commande publique

---

Le service administratif et financier (SAF) a en charge la préparation budgétaire, l'exécution des dépenses et recettes, la préparation des marchés et actes afférents pour l'ensemble de la direction des bâtiments.

### Secteur comptabilité-budget

Le montant total des crédits de la direction au titre de l'exercice 2022 (budget primitif, reports, budget supplémentaire et décision modificative) était pour le **budget général de 20 151 377,54 € en fonctionnement et de 155 761 581,90 € en investissement.**

Les crédits consommés sur l'exercice 2022, au budget général ont été de 134 208 474,89 € en investissement et de 17 219 174,62 € en fonctionnement.

#### Budgets annexes, crédits inscrits :

Budget annexe d'assainissement : 155 000 € en fonctionnement et 476 371 € en investissement.

Budget annexe du laboratoire de santé environnementale : 121 000 € et 96 475 € en investissement.

Budget annexe de restauration : 194 972 € en investissement.

Budget annexe des foyers de l'enfance : 1 185 000 € en fonctionnement et 2 216 368 € en investissement.

12 251 factures ont été traitées en 2022 via la plateforme Chorus Pro.

En 2022, 12 091 mandats au total ont été émis dont 7 004 en fonctionnement et 5 087 en investissement, et 94 titres de recettes (44 en investissement et 50 en fonctionnement).

### Secteur suivi des recettes

Le montant total des recettes encaissées en 2022 s'élève à **6 359 003,95 €** qui se répartissent en conventions (30 accords financiers) pour 4 770 473,37 € (dont notamment 2 090 834,59 € de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, 511 000 € pour la dotation de soutien à l'investissement départemental et 955 000 € de la mairie de Vitry-sur-Seine pour la construction d'un équipement sportif). Enfin, 911 190,24 € de remboursements et participations diverses ont été perçus.

146 Conventions en cours.

### Secteur marchés

Le secteur marchés publics de la Direction des Bâtiments a lancé 30 consultations d'entreprises qui ont abouti à la signature de 55 marchés publics (52 marchés en 2021).

8 procédures adaptées ont été lancées contre 22 procédures formalisées.

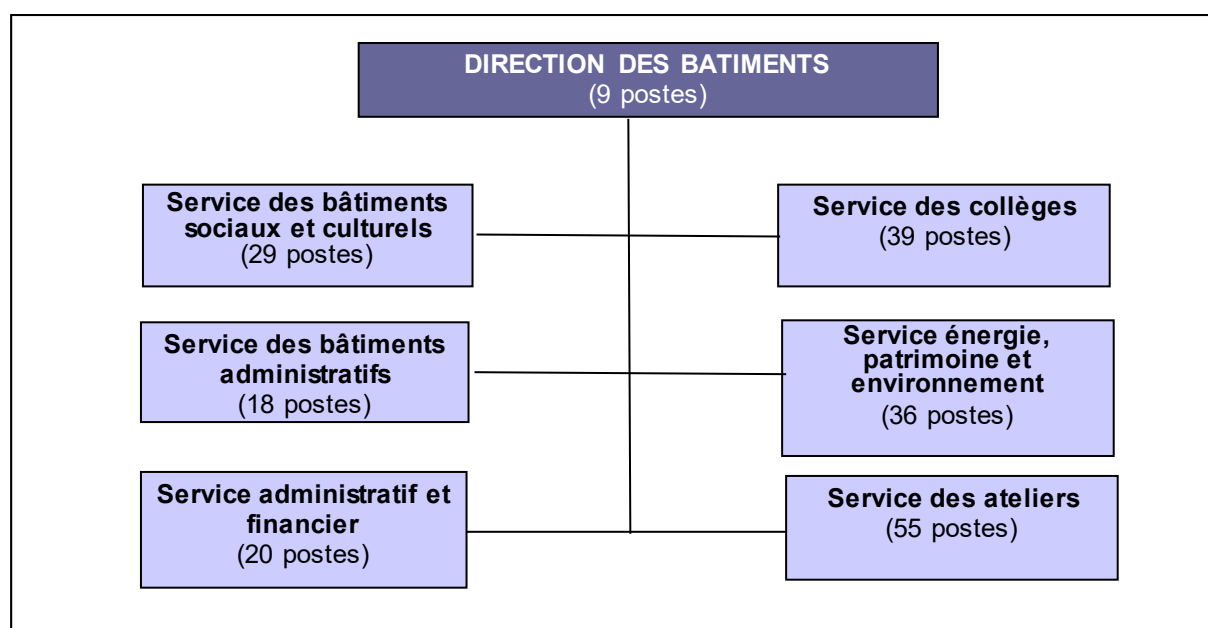
Les marchés notifiés en 2022 ont fait l'objet de 266 actes de sous-traitance et 25 avenants.

Au total, ce sont 291 actes liés à la commande publique qui ont été traités en 2022.

A ce chiffre, il convient d'ajouter la rédaction de l'ensemble des rapports et délibérations soumis aux instances délibérantes.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



### Masse salariale

La Direction des bâtiments compte 206 postes budgétairement autorisés. La vacance de postes en 2022 a été équivalente à près de 10,5 % de sa masse salariale. Au 31 décembre 2022, la Direction des bâtiments comptait 24 postes vacants.

L'astreinte opérationnelle a effectué 2 394 interventions pour un peu plus de 950 heures supplémentaires payées.

Les chauffagistes ont comptabilisé 817 heures supplémentaires annuelles payées.

### Recrutement et mobilités internes

Dans le cadre des vacances de poste, la direction examine prioritairement les candidatures internes.

En 2022:

- 19 agents ont été recrutés en externe
- 9 agents DB ont effectué une mobilité interne au sein de la DB
- 2 agents en reclassement professionnel ont été accueillis en renfort de longue durée, l'un d'entre eux a été intégré sur poste vacant.
- 20 agents ont quitté la DB dont 6 partis en retraite.



## Formations

La Direction a accueilli 7 stagiaires, et 5 apprentis de la filière technique.

Plusieurs formations en intra ont été organisées :

- La dernière session du module 3 du Schéma Directeur de Transition Energétique sur la thématique du « Commissionnement »
- L'habilitation électrique,
- L'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)
- La première session sur la RE2020 qui doit se poursuivre sur 2023

## Réorganisation du Service des Collèges

Le nouveau chef du service des Collèges a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Dans le cadre de la formalisation de son projet de service et de sa réorganisation, et après les deux premières étapes, menées par la DEMO, liées à la concertation des agents du service et à la formalisation d'un diagnostic, une première phase de réorganisation a été adoptée en CTD, en mai 2021.

Cette première phase de réorganisation concernait : La création de 2 secteurs en remplacement de l'ancien secteur unique (SETN) qui regroupait les missions liées à la construction de nouveaux collèges et les opérations gérées « en interne » ; la création d'un poste de « Référent Programme fonctionnel et technique CD94 » pour les collèges.

Ce travail s'est poursuivie en 2022, au travers, comme prévu, de :

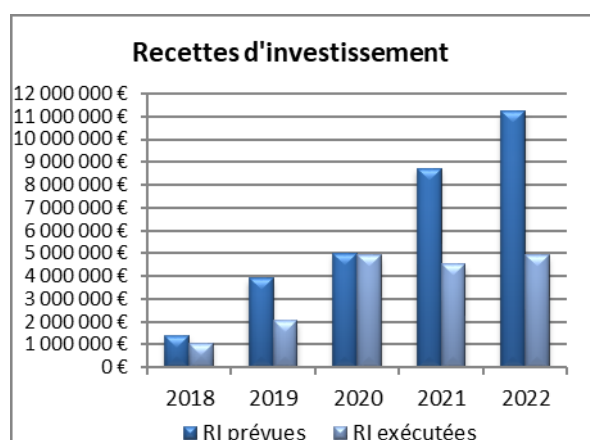
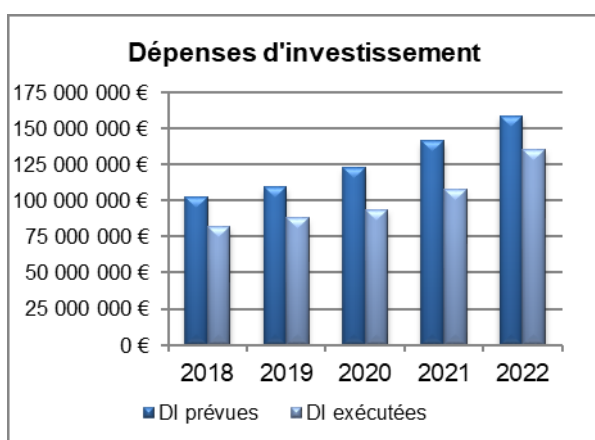
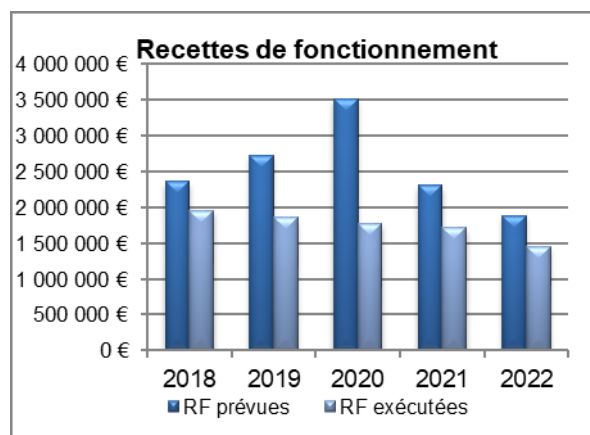
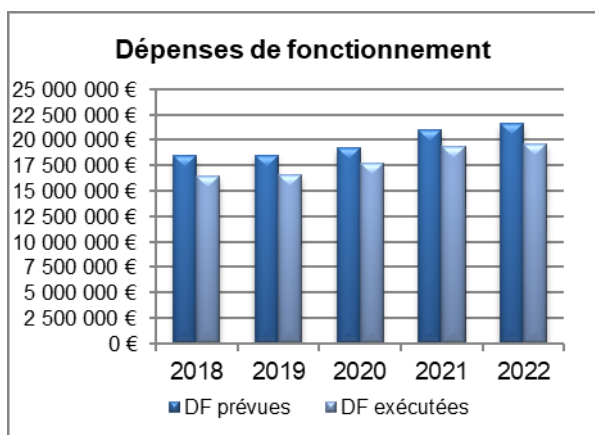
- La réorganisation du Pôle de maintenance (ex-STGP) qui prévoit notamment un renforcement de l'encadrement des Chargés de Patrimoine
- La création du Pôle dit « support », constitué du « Secteur technico-administratif et financier » (avec la création d'un poste de responsable de secteur) et du « référent programme fonctionnel et technique CD94 »

Cette seconde phase de réorganisation a été adoptée en CTD, en avril 2022.

Au 31 décembre 2022, sa mise en place n'est pas effective en raison d'importantes difficultés de recrutements et de plusieurs départs de Chargés de Patrimoines.

Enfin, la commande de la Direction générale, concernant la mise en place d'une « entrée technique unique » pour les collèges, qui devra être incarnée par la DB (coordination DL, DSI, DEVP...) constitue un nouvel élément à intégrer dans la réorganisation du service.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle énergies, patrimoine et déplacements

DB



# DIRECTION DE LA LOGISTIQUE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- **929** véhicules gérés et entretenus en 2022 (932 en 2021) dont 56 électriques (47 en 2021).
- Mise en pool des véhicules des sites centraux : 11 082 réservations (+23%)
- Une diminution des sinistres automobiles : **310 dossiers** instruits en 2022 contre 340 en 2021.
- +20 vélos électriques dans le parc de vélo soit au total 38 vélos électriques
- **3 615** prestations alimentaires
- **234** réceptions et initiatives publiques
- **3 687** jouets et **1591** cartes cadeaux commandés pour le Noël des enfants en 2021
- **666** interventions de maintenance courantes
- **253** équipements de rafraîchissement distribués pour la période caniculaire.
- **15 200** actes comptables gérés en 2022
- **Plus de 267 000** repas ont été servis dans les restaurants du personnel et à Chérioux (contre **221 491** en 2021), ainsi que :
  - 120 092 repas pour les crèches, produits par l'UCP Echat (contre 106 575 pour les crèches en 2021).
  - 46 904 repas pour les foyers produits par l'UCP Echat (contre 40 448 pour les foyers en 2021).
  - 210 000 repas pour les collégiens (produits par l'UCP Eugénie Brazier)
  - 34 760 tonnes de bio déchets valorisés

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de la logistique (DL) contribue par la mise en œuvre de ses moyens à la conduite des politiques publiques menées par la collectivité.

La direction apporte son expertise et sa technicité dans des domaines très variés : organisation d'événements, aménagement des espaces de travail, restauration des agents départementaux, entretien et gestion des véhicules de service, élaboration et suivi de marchés publics, gestion financière et comptable, maintenance des sites centraux, mise à disposition de locaux et de salles.

Elle est systématiquement et fortement sollicitée dans tous les épisodes de gestion de crise.

Dans un contexte contraint pour les collectivités territoriales, la DL a poursuivi le développement d'un service au plus près des besoins des usagers et des enjeux de la collectivité : développement durable, modernisation, maîtrise des coûts, sobriété énergétique et conditions et relations de travail.

Elle a opérée des changements d'organisation notamment concernant la commande publique et mis en route des grands projets comme l'ouverture de la cuisine centrale Eugénie Brazier qui dessert désormais les repas de 18 collèges. Elle est également mobilisée dans la conduite du projet Cap Echat et la transformation de la flotte automobile.

## ▪ La restauration

Le service Restauration a pour mission d'assurer en régie directe la restauration des personnels (HDD, Solidarités, Valenton, Echat, Eiffel) ainsi que la restauration des usagers du domaine Chérioux.

Il gère également deux unités centrales de production (l'UCP Brazier et l'UCP Echat) visant à mutualiser la production des repas à l'attention des enfants accueillis dans les crèches départementales, foyers de l'enfance et collèges situés à proximité de ces UCP.

Par ailleurs, il apporte son expertise auprès de l'ensemble des unités de restauration départementales, notamment en matière de locaux, règles d'hygiène et nutritionnelle, gestion des déchets...

## ▪ Le parc automobile

Le service met à disposition de tous les services départementaux les moyens nécessaires en transport et en véhicules dont il assure la gestion, l'entretien et le renouvellement. À ce titre, il gère un parc de 929 véhicules particuliers et utilitaires, 38 vélos de service à assistance électrique et assure le transport en car de collégiens, de délégations étrangères mais aussi d'agents départementaux. Le service conduit une politique volontariste en développant son parc de véhicules électriques. Il assure également l'entretien des engins de viabilité hivernale. Enfin, il suit de manière très précise les coûts de fonctionnement de la flotte automobile, gère en temps réel l'état du parc et les affectations par direction et rationalise son utilisation avec l'objectif de le réduire tout en assurant les besoins des services.

#### ▪ **Les moyens généraux**

Le service est en charge de la gestion des fournitures administratives et logistiques, du mobilier administratif, des équipements de protection individuelle pour les agents départementaux (hormis la DSEA), des déménagements et aménagements, de l'entretien et la désinfection des locaux (hormis les collèges), de l'impression de documents de la collectivité, du transport de personnes, de plis, de repas vers les crèches et foyers ainsi que du processus de sécurisation des sites centraux dont il assure le fonctionnement quotidien, la maintenance préventive et corrective. Parallèlement, il assure la gestion de la maison départementale des syndicats Michel-Germa (MDS).

#### ▪ **Administratif et financier**

Le Service Administratif et Financier (SAF) est un service transversal qui a en charge la préparation budgétaire, l'exécution des dépenses et recettes pour l'ensemble de la direction de la logistique, l'instruction des procédures de marchés de fournitures et de services et actes afférents pour l'ensemble de la direction de la logistique et de 9 directions partenaires (directions sociales notamment). La direction contribue à garantir la sécurité juridique de l'achat public et veille attentivement à la bonne gestion des deniers publics, dans un cadre budgétaire contraint.

#### ▪ **Les initiatives**

Le service est chargé de la mise en œuvre logistique des événements publics organisés par le Département, seul ou en partenariat avec d'autres collectivités ou établissements publics ou privés.

Il est garant du respect de la réglementation en matière de sécurité des manifestations

Il est également engagé dans la réalisation de plusieurs manifestations internes en direction du personnel départemental, en collaboration avec les services.

Il assure quotidiennement la mise en place de prestations techniques ou alimentaires. Ainsi, la sonorisation de réunions, l'installation de réceptions, de buffets, mais aussi la prise en charge de plateaux-repas ou d'accueils café sont au cœur des missions de ce service.

Il veille à l'information de l'Exécutif et de la Direction générale sur toutes les manifestations qui se déroulent dans les parcs ou dans les établissements départementaux, qu'elles soient organisées à l'initiative d'une direction départementale, ou qu'elles soient tenues par une association avec l'appui de la collectivité.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

- 447 sollicitations de l'astreinte (entre 17h30 et 08h00, et en 24/24 les jours fériés et WE) auxquelles se sont ajoutées les mobilisations pour la gestion de crise sanitaire.
- La mobilisation de la DL pour l'installation du nouvel exécutif départemental.
- La réorganisation du service administratif et financier suite au projet d'administration et de la création de la DAPM

## Administratif et Financier

---

Une veille juridique accrue concernant la jurisprudence dans le cadre de la flambée des prix et des risques de pénurie des matières premières a permis d'assurer la sécurité juridique des contrats en cours au regard de la situation économique dégradée de certains secteurs (alimentaire, papier et mobilier notamment).

Néanmoins le démantèlement du SAF, suite au projet d'administration et la création de la DAPM en août 2022, 6 des 8 agents du SAF/ secteur commande publique ont quittés la DL pour la DAPM. Une répartition des marchés publiques a été faites. Seuls 2 agents restent au sein de la DL pour traiter les marchés propres à la Direction et l'absence totale d'encadrement ont considérablement fragilisé l'activité.

Le SAF apporte un soutien aux directions partenaires et aux partenaires économiques en difficulté par une gestion différenciée et adaptée au cas par cas face aux difficultés d'exécution rencontrées (révisions de prix, rupture et prolongation de délais, installation de nouveaux marchés...) jusqu'en octobre 2022.

## Restauration

---

Les éléments de contexte 2022 pour le service Restauration sont les suivants :

- L'activité 2022 du service Restauration a été fortement marquée par la **préparation et l'ouverture des Cuisines Eugénie Brazier**. Cette nouvelle unité de restauration produit depuis la rentrée scolaire de septembre 2022 les repas à l'attention de 18 collèges, soit 4300 repas par jour. Elle s'inscrit dans les démarches promues à travers la loi Egalim ; notamment en matière d'approvisionnements durables et de promotion de contenants réemployables.

Un travail préparatoire important a été mené notamment avec les directions partenaires (schéma de livraison, recrutement, formation des agents, accompagnement des unités de restauration, mise en place d'un nouvel outil de gestion...)

- Le travail partenarial s'est également poursuivi pour définir les besoins et l'organisation du **futur restaurant Eiffel**, notamment en matière de définition des équipements (en lien avec la DB) et d'organisation RH
- La poursuite du travail sur **la gestion des biodéchets** avec une collecte de l'ensemble des biodéchets sur les restaurants du personnel en vue d'une valorisation par micro méthanisation
- **L'intégration d'une nouvelle unité desservie par l'UCP Echat** (le foyer de Sucy-en-Brie) et l'accompagnement mené
- **Des sollicitations plus nombreuses de rencontres parents, animations en direction du public** (rebond suite aux diminutions engendrées par la période covid)
- La **préparation des projets de rénovation ou d'ouverture des locaux de restauration crèches** (Joinville/Brossolette ; Bonneuil ; Choisy/Gondoles ; Villeneuve-Saint-Georges/Garros ; Bry-sur-Marne/Clémenceau) **et collègues** (Valenton /Paty ; Champigny / Mandela)
- Mise en place d'un composteur sur la crèche Le Perreux / Brossolette et accompagnement des agents.

## Moyens Généraux

---

Le retour à la normale des activités et de la présence des agents départementaux sur les différents sites centraux a engendré un retour progressif à la normale pour les différents secteurs d'activité.

Chaque secteur a repris son organisation afin de permettre d'assurer les missions principales :

- Livraison de repas (maintien de l'activité à l'identique 12 crèches + 2 foyers)
- Déploiement et reprise des matériels de rafraîchissement en lien avec l'épisode de canicule.
- Distributions de bouteilles d'eau
- Déploiement de dotations vestimentaires spécifiques pour 1 966 agents départementaux (+ 21% par rapport à 2021)
- Accueil de réunions sur la Maison Départementale des Syndicats (jauge COVID, déploiement d'outils facilitant la visio-conférence) en lien avec la DSI.
- Aménagements/déménagements liés aux organisations de travail et ne pouvant pas attendre les mouvements liés au projet Eiffel (292 déménagements).

Astreintes (221 heures nécessaires pour 114 interventions techniques/logistiques)

## Parc Automobile

---

Les éléments de contexte 2022 pour le service du parc automobile sont les suivants :

- Une reprise de l'activité du parc automobile et de l'utilisation des véhicules départementaux liée aux différents épisodes de crise sanitaire et qui a eu



pour conséquences un retour progressif à la normale des volumes de carburants consommés, de l'utilisation des pools, des coûts de fonctionnement et d'entretien des véhicules ou encore des sorties de cars, équivalents aux chiffres de 2019.

- Une grève des raffineries de pétrole impactant le nombre de remboursements, par la régie, des frais de carburants avancés par les agents qui se sont approvisionnés dans d'autres stations que celles du fournisseur de la collectivité : création d'une avance exceptionnelle de 4 500 € pour augmenter le montant de la régie initialement fixée à 1 500 € (7 000 € de remboursement)
- Une pénurie des semi-conducteurs au niveau mondial qui a entraîné des retards de livraison pour certains véhicules et une offre « constructeurs » de plus en plus tournée vers les véhicules électriques (9 véhicules électriques livrés en 2022 pour 40 véhicules électriques commandés).
- La notification en fin d'année du marché d'installation de bornes de recharge pour les différents sites départementaux.
- La poursuite du développement du parc de véhicules électriques et l'optimisation de l'usage des véhicules via les armoires à clé et la mise en pools, notamment à l'Hôtel du Département.

## Initiatives

---

Le service initiative dans son rôle de conception et de réalisation des événementiels a pu reprendre le cours normal de ses missions après les 2 années de pandémie de COVID.

Si pendant ces 2 années, le service a profondément modifié ses missions et ses façons de travailler afin de mettre en œuvre les préconisations de la collectivité en direction des agents et de la population, il a dû retrouver ses repères professionnels d'auteur et d'acteur pertinents des événementiels départementaux.

Ainsi, la plupart des événements récurrents ont repris comme :

Déjeuners de presse

Jeux du val de marne

Baptême de la Rose

Fête du personnel

Cérémonie des médaillés du travail (nouvelle configuration)

Activités estivales dans les parcs

Visite des chantiers d'été

Fête des moissons

Distribution d'Ordival

Fête de la forêt

Fête du placement familial du Parangon

Fête des diplômés de l'ASE

Forum MDPH

Accueil des nouveaux recrutés (nouvelle configuration)

Élections professionnelles

Arbre de Noël des enfants du personnel (nouvelle configuration)

De nouvelles manifestations ont été organisées :

Plantations citoyennes

Colloque sur les cyber violences

Inauguration de la renaturation de la Bièvre

3 baptêmes de tunneliers

Participation à l'organisation de la coupe du Monde de tir à l'arc

Participation à l'organisation du championnat de France de wakeboard

CA du FS2I au château de Grosbois

Bourse aux arbres

Colloque sur les violences faites aux femmes

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Restauration

---

Plus de 267 000 repas ont été servis dans les restaurants du personnel et au restaurant Chérioux (contre 221 491 en 2021), ainsi que :

- 120 092 repas pour les crèches, produits par l'UCP Echat (contre 106 575 pour les crèches en 2021).
- 46 904 repas pour les foyers produits par l'UCP Echat (contre 40 448 pour les foyers en 2021).
- 210 000 repas pour les collégiens (produits par l'UCP Eugénie Brazier)

- Des achats de **denrées alimentaires écoresponsables et de qualité** :
  - > 50% de denrées labellisées au sens de la loi Egalim (bio, label rouge, AOP/AOC, IGP... dans les restaurants du personnel
- Plus de **1800 expertises** ont été réalisées dans les collèges, les foyers et les crèches **par la Cellule Conseil et Méthodes en Restauration.**
- Les actions de valorisation des déchets ont été poursuivies :

**Concernant les biodéchets** : 5950 kg de biodéchets ont été traités par les composteurs situés sur le site Chérioux à Vitry sur Seine et sur le site de Valenton.

Par ailleurs, la collecte des biodéchets s'est également poursuivie pour les sites Echat, Solidarités, Valenton et HDD : 27695 kg de biodéchets ont été traités en 2022.

Ces biodéchets font l'objet d'un traitement par deux filières distinctes :

- Par compostage : le compost produit est utilisé par la DEVP pour les amendements dans les parcs de la roseraie et de la pépinière
- Par méthanisation et micro-méthanisation : par le biais d'un prestataire externe.

**Concernant la valorisation des déchets cartons** : 11 tonnes de déchets cartons ont été triés et compactés sur site (Valenton, Echat, Chérioux) afin d'être valorisés.

Enfin, la **collecte du marc de café** s'est poursuivie : 1115 kg ont été collectés, soit l'équivalent de 22319 tasses à café. Ce marc sert ensuite de substrat à la culture de pleurotes qui sont proposées aux convives.

## Parc Automobile

---

- Le parc automobile connaît une très légère baisse avec 929 véhicules en 2022 contre 932 en 2021 (-0,4%) et ce malgré les nouvelles demandes de la part, notamment, de la DSI (interventions dans les collèges) et de la DRP (permanences dans les communes). Le nombre de véhicules électriques est en très légère augmentation (56 en 2022 contre 47 en 2021), les livraisons

des 31 autres véhicules électriques commandés en 2022 étant décalés début 2023.

- Les volumes de carburants consommés diminuent de 3% entre 2021 et 2022 pour un coût global qui augmente de 16%, ce qui démontre une forte hausse moyenne des prix du carburant pendant la même période. Par ailleurs, l'année 2020 mise à part, les volumes de carburants continuent de baisser depuis plusieurs années.
- La totalité des sites centraux disposent d'armoires à clés électroniques, y compris l'Hôtel du Département pour lequel une armoire à clés a été rendue opérationnelle en 2022. D'autres sites excentrés ont été aussi équipés (EDS Sucy, EDS Vitry, Foyer de Villiers). En 2022, 11 082 réservations ont été faites sur l'ensemble des 11 sites concernés, soit 22,9% de plus qu'en 2021, pour une moyenne de 144 réservations par véhicule (objectif d'optimisation de la flotte).
- Le nombre de sinistres a enregistré une baisse sensible de 8,82% par rapport à 2021, soit 30 dossiers instruits en moins par rapport à 2021 où 340 dossiers avaient été suivis.
- Le nombre global d'infractions au code de la route a fortement augmenté en 2022 (+43 entre 2021 et 2022 pour un total de 411, soit +11,68%). Ce sont les infractions pour stationnement qui en constituent la majeure partie (64,23% du nombre total d'infractions), leur nombre ayant néanmoins légèrement baissé par rapport à 2021 (264 PV contre 277 PV en 2021). Par ailleurs, ce sont les infractions pour excès de vitesse qui ont le plus augmenté cette année (+62,5% avec 117 infractions en 2022 contre 72 en 2021). Les principales infractions restent les excès de vitesse et les stationnements qui représentent à elles seules plus de 92% des infractions relevées.
- Le nombre de sorties de cars a augmenté de 25,16% par rapport à 2021, le nombre de cars loués passant de 383 à 534. Néanmoins, ce nombre reste en-dessous du nombre de cars loués avant la crise sanitaire (719 sorties de cars ont été réalisées en 2019).
- Au 31 décembre 2022, le parc de vélos de service était constitué de 38 vélos à assistance électrique (20 nouvelles acquisitions en 2022).

## Moyens Généraux

---

En 2022 le Service des Moyens généraux a répondu aux besoins logistiques indispensables au bon fonctionnement des directions afin de permettre la continuité du service public de qualité à destination des val-de-marnais.

Il s'est fortement impliqué dans l'élaboration du projet Eiffel, pour les parties qui le concernent.

### **Données chiffrées et quantités du SMG pour l'année 2022 :**

- 666 demandes d'interventions techniques contre 1 050 en 2021.
- 253 matériels de rafraîchissement déployés et récupérés
- 292 demandes de prestations de déménagement
- 1 966 agents toutes directions confondues (hors DSEA) ont reçu leur dotation
- 688 demandes de réservations de salles à la MDS

4 fiches CHSCT traitées au SMG

# Administratif et Financier

---

## Secteur Comptabilité-Budget (SCOB)

Le secteur comptabilité-budget gère 141 imputations budgétaires (121 lignes de fonctionnement et 20 lignes d'investissement) réparties sur le budget général et quatre budgets annexes. Ce secteur a assuré la gestion comptable des services de la direction, ainsi que la préparation et le suivi de l'exécution budgétaire pour l'ensemble de la direction. Le SCOB gère les régies d'avance et de recette du service restauration, cette dernière étant l'une des plus importantes régies du CD94, ainsi que les rapports et délibérations relatifs principalement aux conventions de restauration soumis aux instances délibérantes.

## ▪ Secteur Commande Publique (SCOP)

Le secteur de la commande publique instruit les procédures de marchés publics pour les services opérationnels de la direction, ainsi que pour le compte de nombreuses directions partenaires ne disposant pas ou peu de cette technicité (DEC, DC, COM, DRH, DA, DPEJ, DPMI, DASo, DRP ...).

Il centralise l'ensemble des marchés de nettoyage et de sécurité de la collectivité. Au cours de l'année 2022, ce secteur a été impacté par le projet d'administration et notamment la création d'une direction de l'Achat Public et des Marchés. En 2022, le SAF a perdu son encadrement et les  $\frac{3}{4}$  des effectifs mais a su instruire notamment les reconductions, les révisions de prix, les avenants éventuels. Il reste un appui essentiel pour les services opérationnels en cas de difficultés d'exécution. Le SCOP rédige l'ensemble des rapports et délibérations relatifs aux marchés publics soumis aux instances délibérantes.

## Initiatives

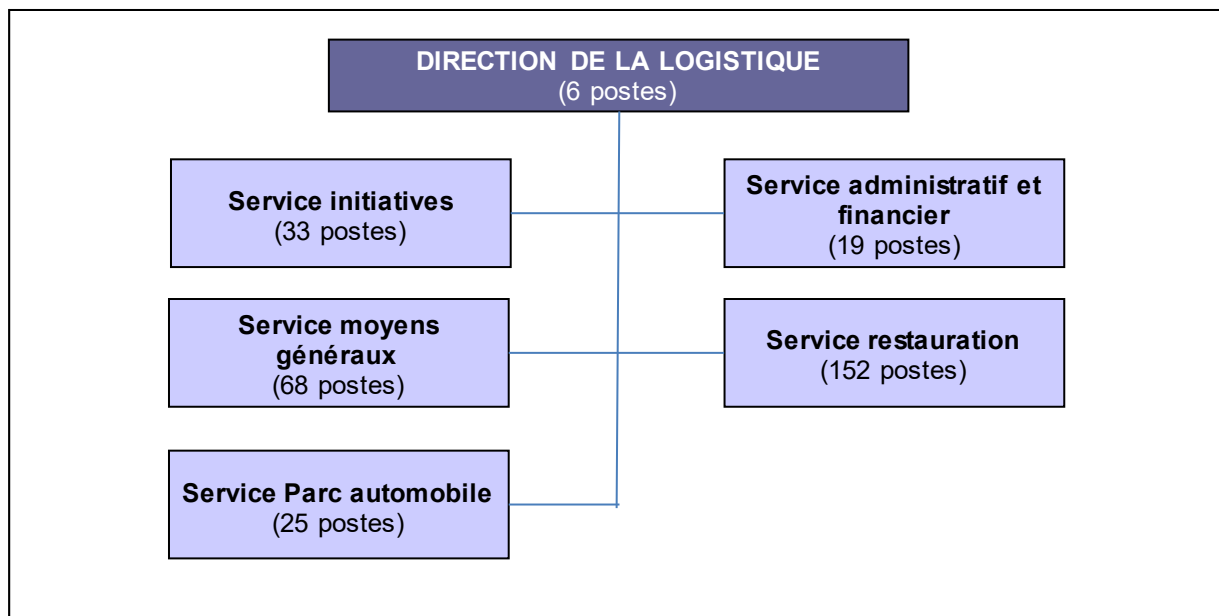
---

En 2022 le service initiatives a mis à disposition, réalisé ou organisé **3 615** prestations alimentaires et **234** réceptions. Des initiatives publiques se sont déroulées tout l'été en collaboration avec la DEVP.

- 84 dossiers de sécurités établis
- 128 barnums montés

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



Sur le plan des ressources humaines, deux faits marquants sont à noter :

- L'ouverture de l'UCP Les cuisines Eugénie BRAZIER

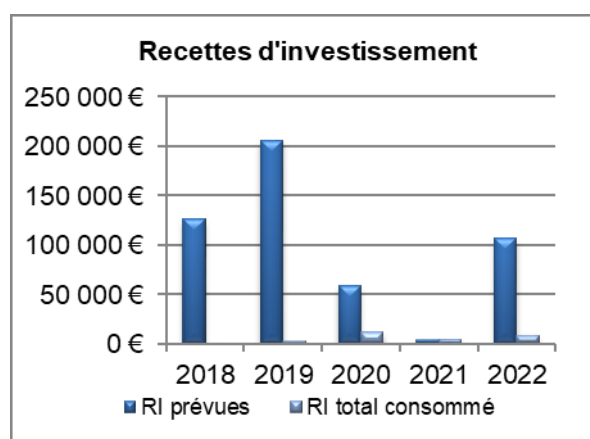
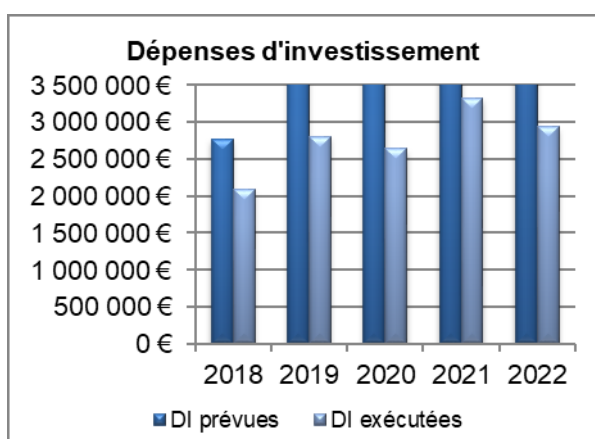
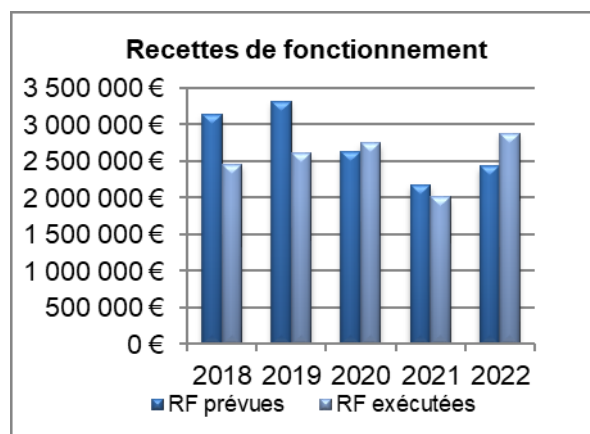
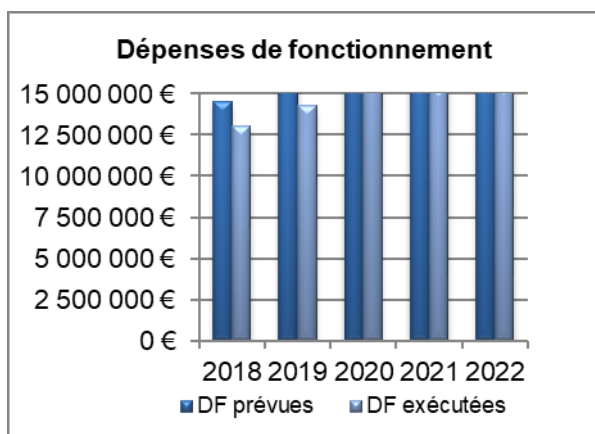
Créée en vue d'assurer la restauration de 18 collègues et 36 crèches, l'Unité Centrale de Production Les cuisines Eugénie BRAZIER est entrée en fonctionnement le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Dotée de 37 PBA en 2022 (pour atteindre un total de 40 PBA en 2023), l'année a été marquée par le recrutement du personnel de la structure composée essentiellement d'agents cuisinants. Véritable défi à l'heure où les métiers de bouche connaissent une tension à l'échelle nationale, plusieurs postes étaient encore à pourvoir au 31 décembre 2022 (8 postes sur 37).

- La création de la DPAM

La direction de l'Achat public et des marchés a été créée en 2022 par le redéploiement de PBA issus de différentes directions de la collectivité. Le SAF de la DL, concerné par cette création de direction, a redéployé 11 de ses 30 PBA. Ainsi, depuis le mois de septembre 2022, le SAF est désormais doté de 19 PBA.

Au regard de ces différents projets, le nombre de PBA de la DL a évolué au cours de l'année 2022, passant de 271 au 1<sup>er</sup> janvier à 303 au 31 décembre.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Énergies Patrimoine et Déplacements

DL



346/2569



# DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

504 interventions sur le domaine public départemental **soit une augmentation de 10% par rapport à 2021**

424 avis sur des procédures d'urbanisme, 891 autorisations d'occupation du domaine public

626 lanternes d'éclairage public passées en LED

164 km de pistes cyclables

13 aménagements de sécurité routière subventionnés et 6 opérations de résorption de Zones d'Accumulation d'Accidents Corporels

34 points d'arrêts de bus mis aux normes d'accessibilité PMR, ou bus articulés

47 Ouvrages d'Art inspectés ou étudiés, 16 ouvrages d'art rénovés

96 classes de collèges sensibilisées à la sécurité routière auprès de 2 880 collégiens

1900 ml archives traitées

2404 courriers envoyés

2827 engagements et bons de commande, 1924 titres et mandats

6 nouveaux appels d'offres ouverts européens (ou renouvellements)

66 nouvelles conventions (ou renouvellements)

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Dans le Val-de-Marne, il est comptabilisé 4,5 millions de déplacements par jour dont 68 % en interne au Val-de-Marne et 40 % en mode piétons.

La question des déplacements est un système complexe tant sur le plan institutionnel que sur le plan opérationnel et financier. Tous les niveaux institutionnels (Etat, Région, département, EPT, communes, Ile-de-France Mobilités (IDFM)) doivent agir à leur échelle pour que les objectifs d'intérêt commun soient atteints.

Le réseau routier départemental a entamé une véritable mutation pour devenir un espace de vie agréable, à la circulation plus apaisée et sécurisée, aménagé pour accueillir les modes actifs et facilitant la circulation des transports en commun.

En accompagnement des grands travaux de transports et de déplacements, générant des travaux d'aménagement autour des futures gares du Grand Paris, le Département souhaite limiter la gêne et les nuisances pour les usagers et faciliter la vie des val-de-marnais. Les travaux de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et le prolongement de la ligne 14, continuent. La direction des transports, de la voirie et des déplacements (DTVD) accompagne les exigences du Département de maintenir le projet initialement prévu pour les lignes 15 Sud et Est.

En référence au **Plan des déplacements en Val-de-Marne (PDVM)** d'aujourd'hui à 2030, la DTVD a pour mission de faciliter les déplacements des Val-de-Marnais et de tous ceux qui traversent le Val-de-Marne, avec le développement et l'aménagement des infrastructures routières et de transport en commun. Elle participe donc à la volonté politique de renforcer les mobilités et d'optimiser les déplacements des personnes et des biens dans un espace public partagé et durable.

La DTVD est gestionnaire d'un support d'usages : l'espace public départemental, support de modes de déplacements multiples, avec différentes occupations du domaine public (terrasses, chantiers...) et sous lequel interviennent les gestionnaires de réseaux destinés ou pas au Val-de-Marne.

Les services ont en charge l'entretien et la gestion de la voirie départementale pour tous les usagers, le développement de la sécurité des déplacements, le développement des modes actifs alternatifs à la voiture, en encourageant l'intermodalité.

Dans le cadre des astreintes de sécurité, au titre des interventions d'urgence, des accidents de circulation, des défauts de voirie, 24h/24 et 365 jours par an, les équipes de la DTVD réalisent des missions de surveillance et de mise en sécurité du domaine public routier.

Dans le cadre de la viabilité hivernale, les voiries du réseau principal sont traitées pour maintenir le meilleur niveau de service possible pour l'accès aux gares, la fréquence de bus élevée, les franchissements de grandes coupures urbaines, les secteurs les plus défavorables aux conditions climatiques hivernales...

La DTVD est également garante de l'intervention du Département vis-à-vis du fonctionnement et de l'efficacité des transports publics collectifs, face aux défis de coordination et de développement territorial posés par les grands projets de transports en Ile-de-France, lignes 14 et 15 du Grand Paris Express (GPE), Câble 1, Tzen 5, ALTIVAL (maitrise d'ouvrage départementale).

Dans le cadre du GPE, la mission départementale, rattachée à la DTVD, permet d'assurer la fluidité des relations entre la Société du Grand Paris (SGP) ou la RATP et le Conseil départemental.

La DTVD travaille en transversalité avec les directions du Département et en partenariat avec l'ensemble des communes du Val-de-Marne, les établissements publics territoriaux (EPT), avec les institutions en charge du transport (IDF-Mobilités, RATP, SNCF, OPTILE...), les concessionnaires et partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, la Société du Grand Paris, EPAMARNE, EPA ORSA et les départements limitrophes.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'activité de la Direction est revenue à une situation « normale » au regard des années précédentes et de la crise sanitaire, malgré une tension grandissante sur le renouvellement des postes vacants. Le télétravail fait maintenant partie intégrante de l'organisation de travail des agents pour lesquels les missions le permettent. L'année 2022 a permis la dotation en équipements informatiques pour l'ensemble des agents concernés.

En 2022, les centres d'exploitation ont poursuivi la mise en place de la nouvelle organisation initiée en 2021 qui permet de renforcer l'encadrement hiérarchique avec notamment le positionnement des chefs d'équipe en encadrement direct des agents d'exploitation et la constitution d'un binôme chef de centre - adjoint pour assurer une meilleure continuité dans le fonctionnement du centre.

En mai 2023, tous les services de la Direction (hors centres d'exploitation), jusqu'ici dispersés sur 4 sites administratifs intégreront le bâtiment Eiffel, dans le cadre d'un nouvel organigramme qui notamment regroupera les effectifs et les activités de la conduite d'opération, de la maîtrise d'œuvre, de la gestion patrimoniale, de la gestion des circulations, et de l'exploitation dans des services dédiés.

La nouvelle organisation a fait l'objet de concertations avec les encadrants et les agents tout au long de l'année 2022. Elle a pour objectif d'être plus lisible et plus robuste, à la fois pour les agents mais aussi pour les autres directions et les partenaires. En regroupant les fonctions et les métiers dans des services dédiés, on favorise l'harmonisation des pratiques et des méthodes professionnelles, le maintien et l'évolution des compétences en interne à un haut niveau d'expertise technique, ainsi que le travail transversal en mode projet et l'innovation.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

Pour développer un espace public « à vivre » de nombreuses actions en faveur des mobilités actives ont été mises en place : étude sur les expertises d'usage et intégration de cette démarche dans les pratiques des services, collaboration avec les associations d'usagers, pérennisation des pistes cyclables sanitaires, itinéraires du RER V, atelier de réparation vélos.

## **Les routes départementales : un espace à vivre**

---

### **Poursuivre les travaux d'amélioration de l'espace public**

Face à la flambée des prix de l'énergie et à la nécessité pour les collectivités de tendre vers une sobriété énergétique, le Département, qui est propriétaire d'environ 22 000 points lumineux sur le réseau d'éclairage public, a réalisé un état des lieux en 2022 qui sera suivi en 2023 par l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement lumineux ainsi que par la poursuite de la conversion au LED.

Outre les nombreuses interventions d'entretien et de réparation d'urgence du patrimoine routier départemental, la recherche de solutions visant à améliorer la sécurité des piétons s'est poursuivie et concrétisée par de nombreux aménagements prenant en compte aussi la qualité de l'espace public, par exemple : la sécurisation du carrefour de l'avenue de la République RD148 avec l'avenue Gambetta à Maisons-Alfort, la requalification de la RD 7 Sud le long de la ZAC des Meuniers, le réaménagement du carrefour des Mésanges suite à l'aménagement de la ZAC des Troènes avenue d'Alfortville (RD138) à Choisy-le-Roi, la création de traversées piétonnes et d'aménagements en faveur de la réduction des vitesses, avenue Pasteur (RD 262) à Gentilly.

La DTVD a aussi mené une expérimentation de suppression des répéteurs de trafic sur les carrefours des RD à Joinville-le-Pont visant à obliger les conducteurs à s'arrêter avant le feu tricolore pour laisser la place aux deux roues.

## **Se déplacer efficacement et différemment**

---

### **Développer une offre de transport diversifiée**

Le suivi étroit par les services de la DTVD des actions de la SGP et de la RATP dans la réalisation du réseau du Grand Paris Express s'est poursuivi : la ligne 14 sud confirme son objectif d'ouverture pour les JO de 2024, la mise en service de la ligne 15 sud est prévue pour fin 2025.

Sur l'ensemble des gares du GPE les études de pôles se poursuivent. Des schémas de références ont été validés en 2022 : Thiais-Orly, Aéroport d'Orly, l'Hay-les-Roses, Vitry, Créteil l'Echat et Champigny.

Les services de la DTVD ont été associés aux opérations liées au TZEN, au « Bus Bords de Marne », « Senia-Orly », « Altival » ou encore le « Câble 1 ».

Plusieurs lignes de bus ont été améliorées grâce aux travaux réalisés sur RD, telle la ligne 113, les lignes situées le long de la RD7 au Kremlin-Bicêtre et à Villejuif dont les temps de trajets ont été améliorés grâce aux voies mixtes vélo-bus. Le TVM a bénéficié de la mise en œuvre d'un nouveau système de priorité aux feux par radio, améliorant largement sa robustesse et ses temps de parcours. La DTVD a participé à la restructuration de certaines lignes en lien avec les évolutions du réseau ferré (M11, M15, M14.).

## Accompagner le passage d'un mode à l'autre et anticiper les besoins

Le Département pilote les projets de pôles MIN-Porte de Thiais et Bry-Villiers-Champigny et suit le pôle Val-de-Fontenay sur les aspects techniques et financiers ainsi que la transformation des gares routières en écostation bus (Boissy, Vincennes, Villeneuve-Saint-Georges...).

## Développement des modes actifs

De nombreuses pistes cyclables sanitaires déployées en 2020 ont été pérennisées en partenariat avec la Région Île-de-France et les villes concernées. Celles-ci ont permis une augmentation inédite de l'usage du vélo (36% en moyenne et pouvant aller jusqu'à 79% sur certains itinéraires).

En 2022, 4 comités de ligne RER V et 5 comités de ligne MGP se sont tenus et des études ont été engagées sur plusieurs axes (RD120, RD6, RD152, RD86).

En 2022, des aménagements ont été réalisés pour résorber certaines coupures urbaines : Aménagement d'une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle à Charenton-le-Pont (avenue de la Liberté RD 154) entre le pont Mandela et le bois de Vincennes, en concertation avec les associations de cyclistes. Le pont d'Ivry entre Ivry-sur-Seine et Alfortville a été rénové et de nouveaux aménagements cyclables ont été intégrés lors de cette rénovation.

La 1ère phase de la création d'une voie verte sur l'avenue Descartes (RD204) à Limeil-Brévannes a été réalisée.

Après plusieurs années de travaux, les aménagements du pont de Nogent sont terminés, la nouvelle passerelle piétons-cycles sur la Marne offrant un itinéraire cyclable et piétonnier continu entre Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne a été inaugurée.

De nombreuses études ont également été menées en 2022 concernant les modes actifs dans la perspective d'un démarrage de travaux en 2023 (RD233 Ormesson sur Marne, RD120 à Vincennes et Saint Mandé, RD215 à Maisons-Alfort et Créteil...).

## Favoriser une logistique plus urbaine et responsable

Le suivi des études de désenclavement du site du CIN Triage se poursuit.

Le Département a participé au comité consultatif pour la sélection du futur concessionnaire du terminal ferroviaire et multimodal du M.I.N. de Rungis. Ce comité organisé par la SEMMARIS vise à associer les partenaires constitutionnels au choix d'un concessionnaire pour développer le terminal ferroviaire et multimodal du M.I.N. de Rungis.

## ▪ Fonctions support de la DTVD

---

### Prévention et sécurité

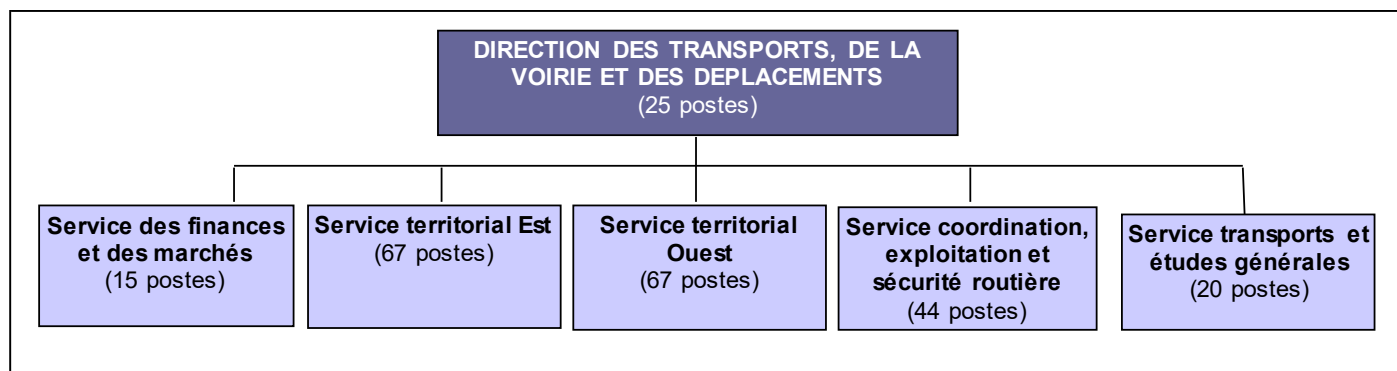
La DTVD a poursuivi ses actions en matière de prévention des risques professionnels : sessions de sensibilisation à la prévention professionnelle, visites de terrain, élaboration et diffusion des consignes et protocoles de sécurité pour prévenir les risques liés à la circulation routière, à la manutention manuelle, aux opérations de livraison ou d'enlèvement de matériel sur site, au travail en hauteur. 77 EPI ont été distribués afin d'améliorer le niveau de sécurité des agents des 4 centres d'exploitation intervenant chaque jour sur le domaine public. En lien avec la DSEA, la DEVP et la cellule de gestion de crise, des exercices crues ont eu lieu pour former les nouveaux recrutés et les agents de la DEVP volontaires.

### Gestion documentaire

Pour préparer au mieux le déménagement, une grande campagne de tri a été engagée depuis 2022. Le volume total de documents (archives, documentation) représentait près de 1,9 km linéaire au printemps 2022. Les campagnes d'élimination et de versement ont été réalisées puis instruites par la Direction des Archives départementales. Ces actions devraient permettre de réduire les archives à environ 1 km linéaire.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

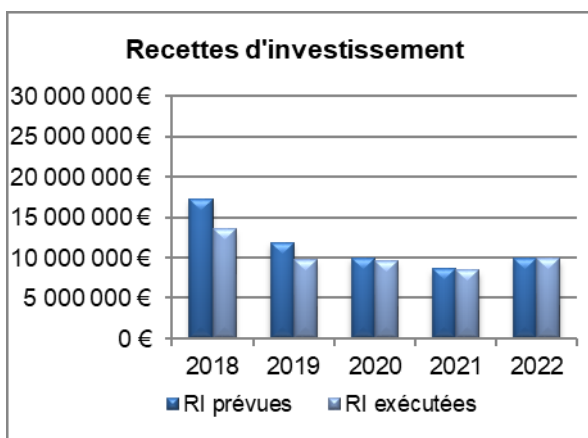
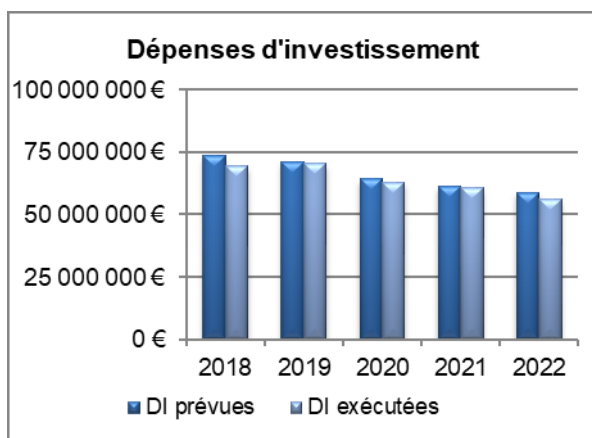
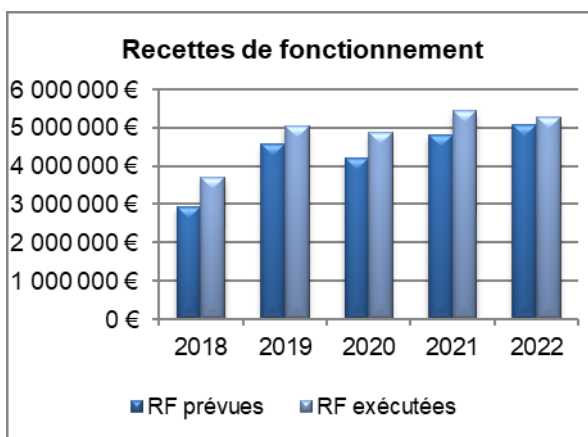
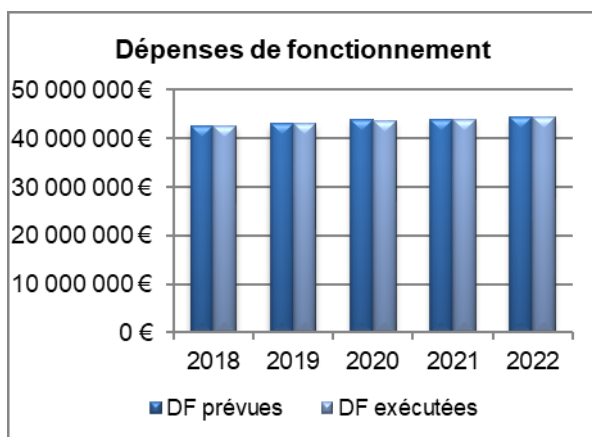
## Les ressources humaines



Tous les encadrants de la DTVD ont suivi une formation « conduite d'un projet de changement » afin d'accompagner au mieux les agents lors de la mise en place de la nouvelle organisation.



## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle énergies, patrimoine et déplacements

DTVD

# DELEGATION GESTION DE CRISE ET PLAN DE CONTINUITE ACTIVITE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLÉS :

- **26 directions membres** actifs de la démarche gestion de crise et possédant un PCA.
- **4 réunions** d'animation du groupe des référents PCA.
- **4 exercices de crise** pilotés et auxquels le Département a participé.
- **4 évènements** gérés et anticipés.
- **4 retours d'expériences** réalisés dans le cadre de l'amélioration continue des actions de gestion de crise mises en œuvre par le Département.
- **2 protocoles de gestion de crise** conçus et déployés à travers les directions
- **7 points de situation généraux** rédigés à partir des remontées des 26 directions lors de la 5<sup>ème</sup> vague covid.
- **2472 signalements coronavirus** traités.
- **6 audioconférences** effectuées avec la Préfecture de zone de défense pour la gestion des épisodes de pollution atmosphérique.
- **5 partenaires extérieurs** de crise rencontrés et collaborant avec le Département.
- **1 outil numérique** de gestion de crise mis au point.
- **5 processus d'alerte** définis avec les directions départementales.

# MISSIONS DE LA DELEGATION

La Délégation de la gestion de crise et Plan de continuité d'activité (PCA) impulse une démarche en faveur d'une meilleure gestion des épisodes de crises et de leur anticipation par les services départementaux. Elle vise à améliorer la robustesse et la résilience du service public fourni par le Département aux populations.

Elle accompagne les directions du Département à la prise en compte des risques majeurs auxquels peuvent être confrontés leurs services, en fournissant des outils de gestion de crise leur permettant d'acquérir des actes réflexes (alertes, mesures d'urgence, conduites à tenir, réponses appropriées, reporting, etc.) et une acculturation du risque.

Les risques majeurs qu'elle traite vont des aléas naturels (inondation, canicule, etc.) aux risques technologiques (transports de matière dangereuse, sites SEVESO) et intègre également les menaces (terroriste, cyberattaque).

Sa fonction est transversale, elle anime un réseau de référents PCA représentant les directions. Elle joue également le rôle d'interface avec les partenaires extérieurs en charge de la gestion de crise, tels que la Préfecture de Département, des Opérateurs d'intérêt vitale (OIV) comme ENEDIS mais aussi avec des Communes.

Son objectif est de permettre à la collectivité d'être alertée le plus rapidement possible d'une situation de crise majeure, de mettre en place des dispositifs opérationnels adaptés à chaque type d'évènement, de former les agents aux bonnes pratiques de la gestion de crise, d'accompagner les directions afin d'assurer la continuité des services publics départementaux et de permettre un retour à la normal du service public

Cette mission repose sur 5 axes de travail :

- **L'organisation de la réponse de crise**
- **L'animation de réseau**
- **La préparation par des exercices de crise**
- **La gestion des épisodes de crise**
- **L'anticipation pour la continuité d'activités**

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT ÉVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année 2022 a été la première année pleine et complète de fonctionnement de la délégation à la gestion de crise et du plan de continuité d'activité (DGC-PCA). Elle a adapté la documentation de continuité d'activité en fonction de la nouvelle organisation des directions départementales, constituée à partir du projet d'administration.

Cette année a été marquée par la 5<sup>ème</sup> vague de covid, qui a entraîné des perturbations de l'activité de la collectivité. Plusieurs évènements climatiques (canicules, sécheresses) se sont produits au cours de l'été, remplaçant la gestion de crise au centre des préoccupations sur le territoire. Dans le même temps, les tensions géopolitiques impactant l'accessibilité à l'énergie ont mis en exergue la vulnérabilité potentielle électrique de la collectivité. La délégation a été, exceptionnellement sollicitée pour assurer le suivi de la mise en conformité de la sécurité incendie de l'Hôtel du Département.

Dans un contexte d'accroissement des risques systémiques (raréfaction des ressources, tensions internationales, sociales, évènements climatiques extrêmes), la DGC-PCA travaille à la restructuration du plan de continuité d'activité vers un système de management de la continuité d'activité, respectant les standards internationaux de la norme ISO 22301. Ce système de management prendra en compte l'ensemble des plans de continuité d'activité ainsi que l'ensemble des plans d'urgence de la Collectivité pour faire face à tous les risques et les menaces qui ont été identifiés.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## La gestion des épisodes de crises

---

- **5<sup>ème</sup> vague du covid :**

Les mois de janvier et février 2022 ont été marqués par des perturbations importantes en termes de présence du personnel et de sécurité sanitaire pour les agents départementaux et les usagers. Dans ce contexte, la DGC-PCA a mené un travail de reporting pour identifier des réponses de crise auprès des directions et de la direction générale via des points de situation hebdomadaire.

- **Episodes de canicule :**

Le département, comme le reste du territoire français métropolitain, a été touché par deux épisodes de canicule intense au cours de l'été 2022 impliquant un dépassement des seuils de vigilance. Un premier, précoce, a eu lieu au mois de juin, du 17 au 19 juin, puis un second plus long au mois de juillet, avec un passage en niveau d'alerte, du 17 au 23 juillet. Dans ce contexte, des mesures de gestion de crise ont été mises en place, notamment une organisation du travail adaptée en situation de canicule et un suivi de crise. Les protocoles de gestion des canicules ont également évolué suite aux retours d'expériences effectués par les directions.

## La préparation de la réponse de crise par des exercices

---

- **Exercice « fournaise » 2022**

Le Département a été sollicité par la Préfecture du Val-de-Marne pour participer à un exercice de crise, organisé à l'échelle régionale, portant sur une canicule exceptionnelle, le 16 juin 2022. Il visait à sensibiliser sur la vulnérabilité électrique due aux surchauffes des systèmes de distribution d'électricité et à tester les processus de réponse de crise des directions en cas de canicule.

- **Exercice inondation à cinétique rapide**

Le 13 octobre 2022, un exercice a été organisé par le Département avec la participation de la Préfecture du Val-de-Marne, de la commune d'Alfortville, et de la délégation militaire départementale du Val-de-Marne. Il avait pour objectif de présenter le risque d'une rupture de murette anti-crue engendrant une inondation très rapide. Au travers du retour d'expérience établi, cet exercice a permis de mettre en exergue le besoin de construire un protocole de gestion des inondations à cinétique rapide incluant des conduites d'urgences à tenir face à ce type d'aléa.

- **Exercice PNVF**

Le 10 novembre 2022, un exercice de gestion de la viabilité hivernale a été organisé par la Préfecture du Val-de-Marne. Cet exercice avait pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement des mesures de gestion de crise concernant la

circulation routière lors d'un épisode de neige/verglas. La collectivité a donc apporté son expertise technique en expliquant aux différentes parties prenantes les actions qui sont déployées par la Direction des transports, de la voirie et des déplacements (DTVD) sur le terrain.

- **Exercice SYAGE**

Un exercice de gestion de crue à cinétique lente a été organisé par le SYAGE le 9 novembre 2022. Le Département a participé à la réponse de crise en transmettant des informations auprès de la Préfecture concernant notamment ses bâtiments ainsi que sur les mesures qu'il met en place en cas de crue.

## **Les nouveaux dispositifs de gestion de crise**

---

- **Révision des chaînes d'alerte :**

En 2022, les chaînes d'alerte ont été révisées afin d'améliorer la transmission de l'alerte auprès de la direction générale. 5 fiches réflexes ont été rédigées et un nouveau logigramme a, en conséquence, été construit pour permettre une alerte rapide et une transmission aux interlocuteurs adéquats.

- **Nouvelle organisation de crise DGSD :**

L'organisation du 3CA (centre de coordination de la continuité d'activité), organe de décision et de circulation de l'information en cas d'épisode de crise majeur, a été revue. De nombreux outils d'aides à la décision ont été créés tels que des fiches de postes, une procédure d'armement du centre de crise, des annuaires de crise, etc. La création d'une chaîne de commandement pour la gestion d'une crise a été initiée afin d'améliorer l'interopérabilité entre le 3CA et l'ensemble des directions.

- **Protocole pollution atmosphérique :**

Le Département a créé un protocole de réponse de crise en cas de situation de pollution atmosphérique. Il vise à identifier les mesures que peut mettre en place le Département afin de respecter les arrêtés pris par le Préfet de zone de défense et à lister les mesures complémentaires à mettre en œuvre par les directions pour réduire l'impact de la collectivité sur la pollution atmosphérique.

- **Protocole délestage électrique :**

Face au contexte de crise énergétique qui frappe le territoire français depuis l'été 2022, le Département a débuté la création d'un protocole de réponse à une rupture d'accès à l'électricité avec l'ensemble des référents PCA et des directions sur la base des données transmises par ENEDIS et RTE. Ce protocole vise à assurer la continuité d'activités du service public départemental lors de ce type d'évènement en appliquant des conduites à tenir spécifiques à chaque cœur de métier.

- **Amélioration des outils numériques pour la gestion de crise :**

L'outil main-courante a évolué avec le soutien du prestataire JAGUARDS. Un tableau de bord de gestion de crise a été mis en place, ainsi qu'un système d'alerte à destination des agents, celui-ci permet d'envoyer, via les téléphones portables professionnels de la collectivité, un message de vigilance et des consignes de sécurité en situation de crise majeure sous forme de SMS

## Animation du réseau et partenariats

---

- **Animation de réseau**

4 réunions avec les référents PCA ont été organisées en 2022 afin d'assurer un suivi des projets pour l'amélioration de la gestion de crise et de la continuité d'activités au sein du Département, de partager les retours d'expérience, de présenter les nouveaux outils de gestion de crise puis de préparer les exercices de crise. De même le Département a accueilli des délégations de la RATP, le 2 juin 2022, au sein des services techniques de la DTVD. La DGC-PCA a assuré l'information de la direction générale, des directions et des référents PCA en participant aux audioconférences de crise organisées par la Préfecture de zone de défense au cours de l'année.

- **Partenariats**

La DGC-PCA a initié un partenariat avec l'opérateur ENEDIS pour la mise en place d'un protocole d'interface de gestion de crise afin que le Département et ENEDIS puissent échanger et se coordonner rapidement en cas de crise.



# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

---

- La DGC-PCA enregistre à la fin de l'année 2022 :
  - 1 poste de directeur délégué,
  - 1 poste d'apprentie,
  - 1 agent en soutien à la DACTES.
  - 1 référent PCA minimum dans chaque direction

## Les données budgétaires

---

Le budget de la Délégation est de 10 000 € en 2022 et est intégré au budget de la DACTES. 3 429,58 € ont été dépensés pour l'achat de brassards et petits matériels servant à l'identification des postes tenus par les agents en situation de gestion de crise.



Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle énergies, patrimoine et déplacements

DGC-PCA



# DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- un budget principal et quatre budgets annexes, pour une surface financière totale de 1,87 milliard d'euros
- un volume tous budgets confondus de 7 593 imputations budgétaires dont 5 954 constituant le budget général
- 5 416 écritures comptables dans le cadre des visas des mandats et titres sur 140 092 écritures comptables au total (soit 4 %)
- 11 941 interventions sur les tiers : 4 432 créations et 7 509 modifications
- 1 217 virements de crédits
- 26 refus de visa (titres et mandats), 815 rejets du Payeur et 468 annulations
- 81 927 factures dématérialisées déposées sur le portail Chorus pro
- 482 plis reçus et ouverts pour des marchés d'un montant supérieur à 215 000 € HT
- 100 % des plis des marchés réceptionnés par voie électronique (pour les marchés d'un montant supérieur à 215 000 € HT)
- 11 commissions départementales d'appel d'offres réunies (dont 1 en conférence audio-visuelle)
- 208 marchés et 60 avenants notifiés
- 3 réunions du réseau des services administratifs et financiers (SAF) organisées
- 38 régies et 19 comptes d'attente supervisés
- 102,33 M€ d'emprunts mobilisés en 2022

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Le Département a mis en œuvre au mois de septembre 2022 une réorganisation de ses services qui a modifié le positionnement et le périmètre de la Direction des finances et des marchés (DFM). Précédemment positionnée au sein du Pôle autonomie, finances et administration (PAFA), elle est à présent intégrée au Pôle ressources (PR). Par ailleurs, la responsabilité des marchés publics a été transférée au sein du PR à une direction nouvellement créée réunissant le service de la DFM en charge de ce domaine de compétences et une partie des effectifs de la Direction de la logistique affectés aux achats publics, ces deux entités étant réunies dans la Direction des achats publics et des marchés (DAPM). La DFM a été renommée Direction des finances (DF).

La présente partie du rapport d'activité reflète les missions de la direction dans son ancienne configuration, axée à titre principal sur le pilotage de la préparation budgétaire et de l'exécution comptable, la gestion de la dette et de la trésorerie, la réalisation d'analyses financières, le suivi de la fiscalité et des dotations, l'organisation et la sécurisation de la commande publique.

Afin de garantir au sein de la collectivité la cohérence des missions en matière financière, budgétaire et de commande publique, dans une optique d'optimisation et de modernisation, la DFM a axé en 2022 son action sur l'accompagnement des directions, en animant notamment un réseau des services administratifs et financiers (SAF). Elle a participé à la mise en œuvre du dialogue de gestion et à la prévention des risques financiers et juridiques. Ses missions ont également porté sur la production d'outils de pilotage budgétaire et financier, sur la réalisation d'analyses destinées à une bonne connaissance des ressources fiscales et financières de la collectivité, dans un objectif d'aide à la décision stratégique.

La direction était composée en 2022 de cinq services et d'un chargé de mission.

- **le service des marchés (SDM)** a veillé jusqu'à son intégration à la Direction des achats publics et des marchés, à la sécurisation juridique des marchés publics, a accompagné et conseillé de façon personnalisée les directions opérationnelles. Il a assuré la publication des annonces de marchés, le secrétariat de la commission départementale d'appel d'offre (CDAO), des jurys et a notifié les marchés soumis au contrôle de légalité.

- **le service procédures, outils et sécurisation (SPOS)** définit avec les services concernés les normes et pratiques budgétaires et comptables et les diffuse. Il les adapte pour faciliter le dialogue de gestion et pour contribuer à la qualité comptable et à la maîtrise des risques. C'est dans cette optique que le projet de passage au prochain référentiel comptable M57 est un chantier confié au SPOS, en lien avec la Direction des systèmes d'information. Ce service assure également l'administration fonctionnelle du logiciel financier e-GF (ex Coriolis)

et pilote le projet de montée vers la version 5 dont les travaux préparatoires ont été engagés en 2021.

Le SPOS conduit la dématérialisation de la chaîne comptable, budgétaire et des marchés en lien avec l'ensemble des services de la DF et la Direction des systèmes d'information.

La démarche de qualité et de sécurisation comptable intègre également la supervision des régies, des comptes d'attente et des opérations comptables les plus techniques (immobilisations et inventaire comptable particulièrement). Ce travail s'inscrit dans la perspective du développement du contrôle interne comptable et financier (CICF) et de la certification des comptes.

- **le service du dialogue budgétaire et comptable (SDBC)** est chargé d'animer le dialogue de gestion avec les directions. Il pilote la préparation budgétaire sous la conduite et en étroite collaboration avec la Direction générale (préparation des documents budgétaires et du plan pluriannuel d'investissement). Il réalise des virements de crédit tout au long de l'année, gère les rattachements et reports de crédit. Il supervise l'utilisation des outils de dématérialisation de la chaîne comptable.

- **le service prospective (SPEC)** assure le financement par l'emprunt et la gestion de la dette. Il gère au quotidien les opérations de trésorerie. Il a vocation à réaliser un travail de prospective financière et à produire des études en particulier en matière de fiscalité, de dotations et de péréquation. Par ailleurs, il instruit les demandes de garanties d'emprunts émanant d'organismes privés ou publics, gère et suit les bonifications d'intérêts.

- **le service ressources (SR)** est chargé de veiller au bon fonctionnement courant de la direction pour l'ensemble de ses besoins matériels et de secrétariat. Il assure le suivi des prestations de services, la mise en place des marchés de la direction et la gestion des ressources humaines en lien avec le pilotage relevant de la DRH.

- **le chargé de mission** appuie la direction sur des sujets de nature transversale, favorise la coordination entre les services et intervient sur des dossiers spécifiques.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année 2022 aura été une année charnière pour la direction des finances et des marchés en termes d'organisation.

Le Département avait fait depuis de nombreuses années le choix d'une fonction achat déconcentrée afin d'être au plus près des besoins des directions et de pouvoir placer la qualité des offres au cœur de sa stratégie de commande publique. Suite aux observations formulées par le service des marchés et aux conclusions d'une étude sur la cartographie des risques juridiques conduite en octobre 2020, la Direction de l'achat public et des marchés a été créée pour renforcer les actions de sécurisation et la performance de la fonction achat. L'effectif de la direction s'est de ce fait trouvé ramené de 53 à 38 postes.

L'année 2022 a également été marquée par une participation active de la DFM à la réalisation de l'état des lieux financier du Département confié au Cabinet Mazars, qui a nécessité la production d'un important volume de données budgétaires et comptables.

Comme chaque année, le cycle de préparation budgétaire a reposé sur de multiples temps et instances d'échanges et d'arbitrages. Outre les traditionnels comités techniques budgétaires (CTB), l'élaboration du budget 2023 a, en raison de fortes contraintes en particulier liées à l'inflation mais également à d'importantes incertitudes sur le niveau des recettes de la collectivité, nécessité de nombreuses sollicitations des différentes directions.

Parallèlement, la DF a continué de renforcer son action en matière de sécurisation juridique et comptable, en particulier dans le cadre de chantiers majeurs qui la mobilisent aux côtés de plusieurs directions en première ligne des réformes en préparation : passage à la nomenclature M57, compte financier unique, certification des comptes. En complément, plusieurs projets informatiques se sont poursuivis ou réalisés en 2022 dans le champ financier : préparation d'un changement majeur de version du système d'information financier e-GF, préparatifs au passage à la nomenclature M57 et mise en œuvre de la dématérialisation de la signature de l'ensemble des marchés de la collectivité.

Le rapport présente en outre les activités récurrentes de la direction.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## La place croissante des outils : dématérialisation et nouvelle version du système d'information financier

---

### La dématérialisation des avis de sommes à payer (ASAP), une pratique désormais bien établie

L'avis de sommes à payer (ASAP), document réglementaire émis par la collectivité et envoyé à un tiers débiteur, permet de recouvrer une créance due. Seuls les titres de recettes exécutoires sont concernés par les ASAP. Les pièces justificatives complémentaires aux avis de sommes à payer à transmettre aux débiteurs moraux privés en format édité ont été déterminées. Le dépôt sur Chorus portail pro de leurs factures par les débiteurs publics a poursuivi sa progression.

Le dépôt des ASAP dématérialisés sur Chorus pro initié en 2021 a porté en 2022 sur 1 502 factures contre 1 330 l'an passé (1 394 en dépôt automatique et 108 en dépôt manuel de la part de directions opérationnelles ou de DFM). Il a introduit de nouvelles étapes de contrôles et de saisies dans le processus de gestion des tiers en lien avec les titres de recettes afin d'**éviter tout risque de blocage des avis de sommes à payer et de leur édition**. C'est dans ce contexte que le service du dialogue budgétaire et comptable traite les erreurs constatées dans les flux de données, en alertant les directions sur les anomalies rencontrées et en leur conseillant les modes opératoires adaptés aux différentes situations.

Grâce au développement d'outils et de tableaux de suivi dédiés, la DFM gère quotidiennement les titres identifiés en anomalie dans l'outil. Pour 2022, le SDDB a accompagné les directions opérationnelles sur 419 titres bloqués contre 582 en 2021 (-28 %), tous budgets confondus. Cette évolution témoigne d'une assimilation progressive des bonnes pratiques par les directions opérationnelles.

### La montée en charge de Chorus pro

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les entreprises françaises sont tenues de déposer en format électronique leurs factures à destination de la sphère publique sur le portail Chorus pro. La dernière étape du déploiement de la facturation électronique a concerné en 2021 les microentreprises.

Les factures dématérialisées déposées ont concerné en 2022 un volume de 81927 (contre 77 329 en 2021, 64 420 en 2020 et 56 749 en 2019).

En parallèle, les évolutions de la plate-forme ayant accentué les sollicitations des fournisseurs, la collectivité a poursuivi son rôle d'assistance auprès des entreprises lors du dépôt de leurs factures, avec l'appui de fiches pratiques et/ou de procédures simplifiées à destination de l'ensemble des acteurs.

Le **rejet de factures dans Chorus portail pro** intervient essentiellement pour les factures qui ont été déposées par les fournisseurs sur le portail mais n'ont pu être injectées dans le logiciel financier e-GF. Les gestionnaires comptables sont alors sollicités par les directions afin de rejeter ces factures dites non conformes dans Chorus, lorsqu'elles ont pu être traitées manuellement ou ne peuvent être réglées. Cette action permet de faire connaître au fournisseur le rejet de sa facture et de lui en communiquer le motif.

## La poursuite de la dématérialisation des marchés

En 2022, un groupe projet constitué du SDM et du SPOS a produit des propositions de signature dématérialisée des marchés qui portent sur trois axes :

- Déployer en deux phases la mise en place de la signature dématérialisée :
  - Mi 2022 : marchés à partir de 215 000 € pilotés par le SDM (soit 586 pièces de marché jusqu'à présent en signature papier)
  - Hypothèse 2023 : marchés inférieurs à 215 000 € instruits par les directions.
- Mettre en production le module i-parapheur de la plateforme Maximilien. Cet outil très répandu parmi les collectivités garantit la sécurisation de la procédure dans la mesure où il intègre toutes les étapes d'un marché, de la passation de la consultation jusqu'à la notification du marché et la transmission au contrôle de légalité.
- Développer le protocole d'échange standard (PES) marchés dans le cadre de l'atelier dédié à la commande publique programmé en vue de la mise en production de la nouvelle version du logiciel e-GF. Il importe néanmoins de considérer que l'offre de ce logiciel est peu développée et qu'aucun développement n'est prévu par l'éditeur Atos.

## Les préparatifs au passage à une nouvelle version du système d'information financier, e-GF

La conduite de ce projet de montée de version du logiciel de gestion financière s'appuie sur la participation des directions afin d'être au plus proche de leurs besoins tout en veillant au respect du cadre normatif de la gestion publique. Près de 400 agents sont, à des niveaux différents, utilisateurs du logiciel e-GF.

En 2022, 16 ateliers fonctionnels et 5 ateliers techniques ont été organisés pour le groupe des directions dites ambassadrices et animés conjointement par la DSI, l'éditeur Atos et la DFM, particulièrement le SPOS chargé du pilotage du projet. Des thématiques d'importance ont été explorées de manière à aborder les différents processus métiers : préparation et exécution budgétaire, gestion et sécurisation du fichier des tiers, inventaire comptable et commande publique. La version standard du logiciel a été présentée à l'ensemble des directions, en septembre 2022, avant d'être paramétrée en fonction des spécificités fonctionnelles et organisationnelles définies en ateliers.

La mise en production initialement prévue pour la mi-octobre 2022 a néanmoins dû être reportée du fait de difficultés techniques relatives d'une part à des anomalies de la version d'e-GF adaptée aux besoins du Département et d'autre part au contexte d'installation des correctifs dans les bases informatiques de la DSI.



# Une activité budgétaire toujours sous la pression des contraintes financières des collectivités locales

---

## Une conduite de la préparation budgétaire qui s'échelonne sur de nombreux mois

L'activité de préparation budgétaire a traditionnellement porté sur le compte administratif 2021, le budget supplémentaire 2022, le rapport d'orientations budgétaires et le budget primitif 2023.

En vue de la préparation du budget 2023 et dans l'objectif de garantir la soutenabilité des actions conduites par la collectivité, des réunions préalables ont eu lieu entre la DFM et les directions gérant les budgets les plus élevés ou les plus sous tension afin d'en identifier les tendances et les contraintes de nature à comporter l'incidence la plus forte sur l'équilibre du budget 2023. De nombreux échanges intervenus entre l'Exécutif et les directions ont permis de préciser les objectifs financiers et les priorités en termes de pérennisation ou d'aménagement des politiques publiques départementales.

La DFM a vérifié la cohérence des propositions budgétaires de chacune des directions. Elle est intervenue dans la phase d'arbitrage en préparant les supports des comités techniques budgétaires organisés avec l'ensemble des directions ainsi qu'en assistant aux réunions du comité de pilotage budgétaire. Elle a mis au point les rapports de présentation des documents budgétaires à destination de l'Assemblée délibérante. Elle a contribué à la communication interne et externe autour de ces décisions financières essentielles à l'activité du service public départemental.

S'agissant plus spécifiquement du compte administratif 2021, la DFM s'est appuyée sur les estimations d'exécution de leurs crédits par l'ensemble des directions opérationnelles pour anticiper et ajuster le plus finement possible le résultat de clôture et l'enveloppe d'emprunts mobilisés.

## Une souplesse de gestion grâce aux virements de crédits

**Les virements de crédits** au sein d'un même chapitre sont possibles en fonctionnement et en investissement. Ces opérations sont assurées en tant que de besoin par le service du dialogue budgétaire et comptable entre le vote du budget primitif et le vote du budget supplémentaire, puis en fin d'exercice après avis de la Direction générale. En 2022, tous budgets confondus, 1 217 virements de crédits ont été effectués dont 75% (915) sur le budget principal et 33 % ont été réalisés aux mois de novembre et de décembre.

Même s'ils portent sur des montants souvent modestes, ces mouvements entre les inscriptions budgétaires limitent la mobilisation inutile de crédits. Ils permettent par un ajustement inter-directions, de faire face à de multiples imprévus et d'affiner le résultat prévisionnel de clôture.

## Qualité comptable et budgétaire

---

### Un traitement des mandats et des titres qui s'organise autour des visas, des refus de visas, des rejets de la Paierie et des annulations

Sur l'année 2022, 121 322 mandats et 18 770 titres ont été émis par les directions et services au sein de la collectivité. Sur l'ensemble de ces écritures comptables, environ 4 % ont fait l'objet d'un visa de la DFM. Le visa effectué par la DFM consiste en un contrôle préalable, au paiement de la dépense publique et/ou à l'encaissement d'une recette avant envoi des pièces au Payeur départemental. Depuis la déconcentration du mandatement mise en place en 2019, la direction a en effet conservé l'**activité de visa** pour les 5 directions opérationnelles non déconcentrées, assurée par le SDBC, ainsi que pour les écritures de régularisation des comptes d'attente gérées par le SPOS.

Sur les 5 directions pour lesquelles le visa demeure, le volume des écritures émises a connu en 2022 une baisse de 4,7 %. Cette activité recouvre 2 660 visas de mandats, soit 2,19 % du total des mandats, et 427 visas de titres, soit 2,27 % du total des titres.

Toutes directions confondues, le SDBC est intervenu pour 3 287 écritures, contre 3 473 en 2021, ce qui représente 61 % du volume traité par la DFM. Lorsqu'un mandat/titre est ajourné ou refusé, les gestionnaires comptables du SDBC se mettent systématiquement en lien avec le service concerné afin qu'une intervention ait lieu. Pour l'année 2022, 22 mandats et 4 titres ont fait l'objet d'un refus de visa (soit 0,02% des mandats émis et 0,02 % des titres émis).

Depuis 2017 une boîte mail générique a été mise en place pour les échanges avec la Paierie départementale. Elle lui permet de formuler ses demandes d'informations sur les mandats ou titres en instance et au SDBC de solliciter des demandes de paiement en urgence. Elle est aussi utilisée pour tout échange sur des sujets techniques de comptabilité et relevant de situations complexes. De la même manière, les boîtes mail génériques mises en place pour chaque direction et permettant aux services de la Paierie de les saisir directement a contribué à la réduction du nombre de rejets.

**Les rejets de la Paierie** font l'objet d'un traitement spécifique. Pour chaque rejet, les gestionnaires s'adressent au service concerné et remplissent un outil de suivi qui permet à la fois de quantifier les rejets et de connaître la suite réservée à ces mandats et titres. En 2022, 673 mandats et 142 titres de recettes ont été rejetés par la Paierie départementale (soit 0,6 % des mandats et 0,8% des titres émis).

Le traitement des **annulations** (anomalies constatées sur les pièces comptables après prise en charge par le Payeur) impacte des mandats et des titres émis sur l'exercice en cours ou sur un exercice clos. Un tableau est alimenté au sein du SDBC afin de comparer le nombre d'annulations traitées avec les données du compte de gestion. Pour l'exercice 2022, 142 annulations de mandats et 326 annulations de titres ont été traitées.

## Une gestion sécurisée de la base des tiers

Afin de procéder au paiement des mandats ou au recouvrement des titres de recettes, des tiers doivent être créés dans le logiciel financier. Sont désignés comme tiers les débiteurs et les créanciers faisant l'objet d'un flux financier avec le Département du Val-de-Marne (fournisseurs, associations, personnes physiques et autres personnes morales de droit public ou privé).

Pour l'année 2022, les gestionnaires du SDBC sont intervenus sur 11 941 tiers dont 4 432 (77%) créations de tiers et 7 509 (63 %) modifications de tiers. Les données liées à l'activité de création et de modification des tiers font apparaître de fortes disparités entre les demandes des directions dont l'activité est axée sur l'investissement et celles des directions à vocation sociale qui versent surtout des aides à la personne et qui sollicitent plus fortement l'intervention du SDBC sur la base de tiers.

Les créations de tiers connaissent une activité soutenue et une hausse proche de celle de l'exercice précédent, soit + 6,6 %, alors que les interventions destinées à opérer des modifications sont en 2022 en léger recul, avec - 1,2 %.

Ce tassement est directement imputable à la mise à jour très conséquente qu'ont nécessité en 2020 et 2021 le déploiement du PES-ASAP (Protocole d'échange standard des avis des sommes à payer) et les travaux préparatoires à la mise en production de la nouvelle version du logiciel financier. La fiabilisation de la base des tiers s'effectuant actuellement sur des tiers plus récents, elle nécessite moins de modifications.

## Le traitement des factures et avoirs Chorus, vecteur d'une sécurisation progressive des paiements

Comme indiqué précédemment, la **facturation électronique** s'est imposée à l'ensemble des administrations. Depuis 2018, la mise en œuvre de cette obligation légale se fait au sein des services départementaux via une connexion entre le portail Chorus pro et le système d'information financier, e-GF, afin d'alimenter automatiquement ce dernier dès le dépôt de factures par les fournisseurs sur ce portail opéré.

Cependant, plusieurs fournisseurs ont encore en 2022 déposé leurs factures d'une part sur le portail Chorus pro et les ont d'autre part envoyés par courrier aux directions qui les ont prises en charge directement sur e-GF. Le SDBC doit donc procéder à un **contrôle des factures** en identifiant les factures en doublon, en opérant leur rejet et en informant les directions de la nécessité de traitement des factures non liquidées. Les directions ont alors le choix de les mandater si celles-ci doivent l'être ou de les rejeter dans le logiciel financier si un mandatement a déjà eu lieu. Le rejet peut être aussi réalisé si la facture est erronée, si la prestation n'a pas été effectuée ou si elle est non conforme à la commande.

Ce dysfonctionnement qui se concrétise par la création de factures manuelles en doublon a en 2022 concerné 4,2 % du nombre total de factures, soit 3 579 sur 85 506 factures reçues par la collectivité dont 81 927 factures déposées sur Chorus. 55 factures ont été rejetées par les gestionnaires comptables.

Contrairement aux factures, les avoirs déposés par les fournisseurs sur Chorus pro ne peuvent pas à ce jour être intégrés directement sur e-GF. Ils le seront dans une version ultérieure du logiciel. Le SDBC procède à leur recensement avant envoi aux différentes directions manuellement. Pour 2022, 2 285 avoirs ont ainsi été ventilés vers les directions.

## L'utilisation de la carte achat pour une plus grande efficacité du processus d'achat

La carte achat s'inscrit dans un contexte global de professionnalisation de l'achat public et de modernisation des procédures d'achat public. C'est l'outil de commande et de paiement des achats de petits montants, auprès de fournisseurs référencés par le Département. Elle a pour objectif de simplifier la chaîne de dépenses depuis la commande jusqu'au paiement par la dématérialisation des données de facturation. Les dépenses relevant de la carte achat répondent pour l'essentiel à des besoins récurrents (fournitures de bureau, produits d'hygiène pour les crèches départementales, ...). En 2022, elles représentent 5,4% des charges à caractère général.

Les commandes passées par les services auprès des fournisseurs sont payées directement par l'organisme bancaire avec lequel le Département a contractualisé, la BNP, qui lui-même est payé par la collectivité. Chaque fin de mois, ce tiers dresse la liste des factures qu'il a prises en charge afin de justifier leur paiement. Cependant certaines anomalies, dont la liste est transmise au SDBC pour traitement, doivent d'abord être régularisées avant qu'il ne soit procédé au mandatement de la dépense. Les gestionnaires du SDBC interviennent donc tous les mois auprès des directions afin de corriger les anomalies identifiées.

## Des actions comptables et budgétaires spécifiques

---

Le SPOS instruit plusieurs opérations comptables dans un objectif de prudence, de sécurisation et de sincérité comptable.

### Les provisions pour contentieux et pour créances douteuses, une illustration du principe comptable de prudence

La DFM instruit en lien avec les directions le dimensionnement et les inscriptions de crédits au titre des dotations aux provisions à hauteur du risque estimé pour l'ensemble des actions contentieuses que le Département a intentées ou dans lesquelles un recours a été engagé à son encontre (provision pour litiges et contentieux) ou encore à hauteur du risque estimé de non recouvrement des titres en attente sur les comptes du Payeur départemental (provision pour dépréciation de l'actif circulant).

Le travail commun mené entre la DAJEP, la Paierie départementale et la DFM, a permis de traiter au 31 décembre 2022 les écritures suivantes :

- 3,58 M€ au titre des provisions pour litiges à travers un maintien des dotations 2019 pour 2,23 M€ et un abondement de 1,35 M€ au titre de l'année 2020

- 2,4 M€ au titre des provisions pour dépréciation de l'actif circulant, pour l'essentiel sur le budget général (2 391 128,42 €). Des provisions ont été réalisées pour des montants beaucoup moins significatifs sur les quatre budgets annexes (BAA, BALDSE, BAR et BAFE).

En parallèle de la constatation d'une provision pour dépréciation de l'actif circulant, il convient de reprendre cette provision lorsque la créance est éteinte, admise en non-valeur, devenue sans objet ou lorsque le risque présenté est moindre. Ainsi, une reprise des provisions pour dépréciation de l'actif circulant a été constatée en 2022 au titre du budget général (1,5 M€) et au budget annexe d'assainissement.

### **Les admissions en non-valeur et créances éteintes, la poursuite du travail d'apurement**

L'admission en non-valeur des titres ne solde pas juridiquement la dette du redevable. Ainsi, si la situation financière du débiteur s'améliore, l'action en recouvrement reste possible. À contrario, l'inscription en créance éteinte solde la dette du débiteur. Il ne peut plus faire l'objet de poursuites.

En 2022, la DFM a présenté au Conseil départemental 695 demandes au titre des créances considérées irrécouvrables pour un montant total de 1 545 061 € tous budgets confondus :

- 655 demandes (654 au budget général et 1 au budget annexe d'assainissement) ont été formulées dans le cadre d'une inscription en admissions en non-valeur pour respectivement 1 379 474 € et 2 793 €.
- 40 demandes (au budget général) ont fait l'objet d'une inscription en créances éteintes pour 162 794 €.

### **Un traitement des comptes budgétaires spécifiques aux partenariats, source d'une meilleure qualité comptable**

Dans le cadre des partenariats de travaux réalisés sous convention entre le Département et divers aménageurs (EPA ORSA, SADEV, Société du Grand Paris, etc.), le SPOS vérifie l'emploi des comptes budgétaires utilisés par les directions opérationnelles et la nature des dépenses et des recettes exécutées. Il assure, d'une part, le suivi des comptes relatifs aux opérations sous mandat en application des dispositions concernant la maîtrise d'ouvrage déléguée exercée par le Département pour le compte de tiers, notamment dans le cadre du Grand Paris Express, mais aussi pour divers grands chantiers conduits en partenariat avec les villes ou la RATP.

Un bilan des opérations achevées ou en cours sur l'exercice 2022 a été réalisé. Il a permis la mise en œuvre d'une méthodologie d'application des règles budgétaires partagée avec la Paierie départementale dans l'objectif de solder, sur l'année 2022, toutes les opérations terminées et de disposer d'un suivi plus qualitatif des opérations en cours afin d'apurer annuellement les écritures comptables.

## Le FCTVA, une recette d'importance dont la nouvelle instruction s'avère restrictive

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'État a mis en œuvre l'automatisation du FCTVA pour les dépenses d'investissement réalisées en 2021. Cette automatisation s'est accompagnée d'une instruction plus restrictive et plus pointilleuse par les services préfectoraux, certaines dépenses auparavant éligibles au FCTVA ayant été exclues. Ce dossier a en conséquence fortement mobilisé le SPOS en 2022, qui s'est attaché à une instruction très qualitative de chacune des dépenses concernées.

Le montant de cette recette, dépendant des dépenses annuelles sur les comptes éligibles, se présente comme suit :

- Remboursement encaissé en 2022 au titre des dépenses 2021 : 29,57 M€
- Remboursement encaissé en 2021 au titre des dépenses 2020 : 32,59 M€

Sur la base des informations obtenues auprès des services préfectoraux, il apparaît que le taux de remboursement au bénéfice du Département se situe cependant au-dessus de la moyenne des départements. En effet, le taux de rejet s'est établi à 7 % au niveau national, tandis qu'il se situe à 4 % pour le Département du Val-de-Marne.

Afin de maximiser cette recette, un travail de sensibilisation a été entrepris auprès des directions concernées afin que les libellés des mandatements soient les plus précis et adaptés possibles.

## Un suivi accru des régies dans une optique de sécurisation financière et juridique

Dérogatoire au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, la régie comptable doit être gérée dans un cadre prudentiel particulier. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 63 régies étaient en activités :

- 45 régies d'avances
- 11 régies de recettes
- 5 régies d'avances et de recettes
- 2 régies dite matière.

Sur l'année 2022, le nombre de régies a été une nouvelle fois significativement réduit, passant de 63 au 1<sup>er</sup> janvier à 38 à la fin de l'année. Cette évolution s'appuie sur une rationalisation des régies et une fusion de 22 régies de petites tailles instituées auprès des espaces départementaux des solidarités et des espaces insertion en une régie unique centralisée. Parmi les 38 régies actives, 2 ont fait l'objet d'un contrôle par la paierie départementale, 2 ont fait l'objet d'un rapport d'audit par la Direction départementale des finances publiques. Pour sa part, le SPOS a mené la visite de 2 régies du Département. Ces rencontres ont permis de sensibiliser les régisseurs au caractère impératif du contrôle interne et d'en présenter les outils, tels que l'organigramme fonctionnel nominatif (OFN) et la cartographie des risques liée à l'activité des régies. Ces visites permettent également de valoriser les bonnes pratiques (fiches de procédure, mise à jour et/ou l'élaboration d'un règlement de la régie).

Le savoir-faire des régisseurs a également été favorisé par la mise en place, avec des formateurs de la DDFIP et en lien avec le Payeur, de sessions de formation suivies par une vingtaine de régisseurs :

- Connaissance générale des règles de gestion des régies
- Gestion administrative en complément du volet comptable

Au cours de l'année 2022, le SPOS a mis en place 3 sessions de formation au logiciel de gestion comptable « régie94 » en faveur de 10 nouveaux régisseurs et mandataires suppléants nommés afin de les accompagner dans leur prise de fonction.

## Recettes et comptes d'attente

---

### Une vigilance en termes de suivi et de régularisation des subventions

Depuis 2014, la cellule recettes du SPOS a été missionné pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions destiné à optimiser l'exécution des recettes de subventions. Il s'agit particulièrement des subventions, en fonctionnement comme en investissement, que la Paierie encaisse sans titre préalable pour le compte du Conseil départemental. Une fois identifiées par le SPOS à l'issue parfois de recherches approfondies, ces subventions doivent être régularisées par les directions concernées en procédant à l'émission de titres qui permettront leur comptabilisation en tant que ressources pour le budget de l'exercice.

En 2022, 187 subventions encaissées par la Paierie départementale ont été régularisées par 19 directions du Département au titre du budget général pour un total de 60 M€ dont :

- 17,4 M€ en subventions d'investissement dont 4,2 M€ de la Région Île-de-France, 7,2 M€ de l'État, 2,1 M€ d'Île-de-France mobilités, 1,6 M€ de la Caisse d'allocations familiales (CAF), 1,9 M€ de la Métropole du Grand Paris, 0,4 M€ de subventions diverses dont 0,1 M€ de l'Union européenne
- 42,7 M€ en subventions de fonctionnement dont 31,4 M€ de la CAF, 9,4 M€ de l'État, 1,4 M€ de l'Union européenne, 0,3 M€ de la Région et 0,2 M€ de financeurs divers.

Les subventions perçues au budget annexe d'assainissement s'élèvent quant à elles à 4,2 M€.

### Une gestion des comptes d'attente orientée vers l'amélioration de la qualité du suivi des recettes

En complément des subventions décrites ci-avant, le SPOS assure également le suivi d'autres recettes encaissées sans titre préalable et de dépenses payées sans mandatement préalable. Ces fonds sont imputés en comptes d'attente par le Payeur en vue de leur régularisation par l'ordonnateur.

Le SPOS, après recherches, sollicite les directions à l'origine du fait générateur de ces mouvements afin d'obtenir leur régularisation par l'émission d'un titre ou d'un mandat. Cette écriture permet leur comptabilisation dans le budget de l'exercice. À cette fin, la cellule recettes du SPOS, dans un esprit de dialogue de gestion, vient en appui constant des directions opérationnelles (ateliers méthodologiques, conseils et diffusion d'informations).

En 2022, un montant de 96,3 M€ de recettes a été régularisé au budget général dont principalement :

- 57,3 M€ de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- 13,1 M€ de l'État au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
- 6,7 M€ de l'État au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges
- 2,4 M€ de remboursement de la Caisse primaire d'assurance maladie pour les actes de protection maternelle et infantile.

Si en dépit des recherches entreprises, les régularisations n'ont pas pu être opérées, le SPOS, en coordination avec le Payeur, régularise globalement des sommes placées sur comptes d'attente non titrées par les directions et proches de la échéance quadriennale. Il s'agit de recettes perçues avant émission des titres et des dépenses qui ont fait l'objet d'un rejet bancaire. En 2022, la DFM a ainsi régularisé un montant de 226 910,44 € :

- 209 530,83 € de recettes
- 17 379,61 € de dépenses.

A ces recettes à régulariser s'ajoutent des encaissements provenant de l'État :

- 1 409 M€ de recettes fiscales
- 143,8 M€ de dotation globale de fonctionnement.

## Gestion de la dette propre et garantie

---

### La gestion de la dette propre pour couvrir les besoins de financement et diminuer la charge de la dette

Le resserrement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (taux directeurs en hausse, programmes d'achat de dette publique et privée en baisse) a pesé sur les taux d'intérêts à court et long termes qui se sont orientés à la hausse dès le début d'année.

Grâce à une gestion active de la dette et de la trésorerie conduite depuis de nombreuses années, conjuguée à une stratégie optimisée de contractualisation de ses emprunts à des conditions bancaires parmi les meilleures du marché, le Département a pu en 2022 relativement bien maîtriser les frais financiers générés par son encours de dette en dépit de la dégradation des taux d'intérêt.



Afin de se prémunir au mieux du risque de remontée des taux, le Département a ainsi choisi en 2022 pour financer ses investissements de procéder à plusieurs consultations bancaires. L'essentiel du besoin de financement a été couvert pendant la période estivale à la faveur d'une détente temporaire des taux d'intérêts pour un montant de 77 M€, puis en décembre pour 25 M€. Les taux de réponse ont été très élevés. Lors de la dernière consultation de l'année en décembre, le volume des offres de financement reçu des établissements bancaires (310 M€) a été très supérieur au besoin de financement à couvrir (30M€), conduisant à un taux de réponse de 1033%. Cette démarche a permis à la collectivité de contracter des emprunts à des niveaux de marges bancaires assez faibles et de poursuivre la diversification de ses prêteurs.

Le Département s'est également tourné vers des établissements de la sphère publique, accordant des financements à des taux privilégiés dans le cadre de leur portage de projets vertueux en termes de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique.

Au compte administratif 2022 du budget général, le volume des nouveaux emprunts réalisés s'élève à 127,49 M€ dont 23 M€ contractés lors des consultations 2021, 102,33 M€ issus des consultations 2022 et 2,16 M€ au titre de la capitalisation d'une soule de réaménagement d'un prêt.

L'enveloppe de 102,33 M€ contractée en 2022 a été souscrite auprès de trois établissements bancaires : la Banque européenne d'investissement (81,83 M€), la Banque des territoires (20 M€) et Arkéa (0,5 M€).

Par ailleurs, trois grandes actions ont été mises en œuvre afin de diminuer le montant des échéances au titre de la dette en lissant le profil d'amortissement et en diminuant le coût total des intérêts au budget général : deux refinancements de prêts (35,98 M€ de capital restant dû) et le réaménagement de quatre emprunts auprès de la Banque des territoires (70,88 M€ de capital restant dû). Dans l'ensemble, la gestion active de la dette permet une baisse des intérêts payés et lisse le profil d'amortissement en diminuant les remboursements de 2,67 M€ en moyenne de 2022 à 2028.

Comme l'an dernier, l'équilibre du compte administratif du budget annexe d'assainissement n'a pas nécessité de recours au financement par l'emprunt en 2022, mais il a continué de bénéficier des avances à taux zéro proposées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 0,14 M€.

## **Une dette garantie pour soutenir les acteurs du territoire tout en maîtrisant les risques**

À la suite du contexte sanitaire des exercices antérieurs qui a restreint l'avancée des projets immobiliers et dans le respect du règlement des aides à l'habitat limitant l'octroi de la caution départementale aux communes dotées de moins de 40% de logements sociaux, trois nouvelles demandes ont été déposées en 2022. Elles concernent la construction ou la réhabilitation de logements sociaux. Deux prêts ont fait l'objet d'un réaménagement afin de bénéficier de taux plus attractifs. Dans le cadre de l'instruction des demandes en cours, un examen des comptes et une analyse financière des organismes sont effectués.

Afin de simplifier les demandes et de fluidifier l'instruction pour les bénéficiaires, l'ensemble des dossiers actifs ont été dématérialisés.

De plus, un plan de contrôle des quarante-neuf bénéficiaires a été établi afin de déceler une éventuelle dégradation de leur situation financière et de prévenir le risque d'une défaillance de l'emprunteur. La plupart d'entre eux font déjà l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des organismes publics, comme l'Agence nationale de contrôle du logement social pour les dix-neuf bailleurs sociaux et l'Agence régionale de santé ou le Département pour les vingt-quatre opérateurs sociaux, médico-sociaux ou hospitaliers. Enfin, l'unique SEM cautionnée fait l'objet d'un suivi financier des collectivités actionnaires, de telle manière qu'en 2022 l'analyse des risques s'est particulièrement concentrée sur quatre structures du secteur artistique et une entreprise sociale et solidaire.

## Actions transversales

---

### La préservation des relations avec les directions pour maintenir la qualité et l'harmonisation des pratiques

- **L'organisation et l'animation du réseau des services administratifs et financiers (SAF).** Le réseau des SAF qui regroupe les correspondants administratifs et financiers de l'ensemble des directions, s'est réuni trois fois en 2022 afin d'échanger sur plusieurs thématiques : ouverture et clôture du budget, calendrier budgétaire, garanties d'emprunt, schéma de promotion des achats responsables, etc. Les avancées du projet de montée de version du logiciel de gestion financière ont régulièrement été restituées (et prolongées par deux sessions distancielles de présentation du produit). De même, les grandes lignes des réformes comptables et budgétaires du secteur public local (M57, compte financier unique, certification des comptes et régime de responsabilité des gestionnaires publics) ont fait l'objet de présentation afin de préparer l'évolution des pratiques de gestion.
- **L'alimentation de l'espace intranet budget-finances.** Afin de prolonger les échanges lors des réunions de SAF, le support de ces demi-journées de rencontre sont mis à disposition dans l'intranet budget-finances géré par le SPOS. Plus largement, cet espace est un lieu de ressources qui se développe largement. Il publie pour l'ensemble des gestionnaires une bibliothèque de documents, de fiches méthodologiques et de liens réglementaires. À la fin de l'année 2022, plus d'une centaine d'agents s'étaient inscrits afin d'être avertis des nouveautés.
- **L'objectif d'un pilotage renforcé grâce aux tableaux de bord, procédures et appuis spécifiques.** Autre vecteur de dialogue régulier avec les directions, la DFM accompagne les directions et s'attache à répondre à leurs interrogations relatives aux domaines budgétaires et comptables. Afin de nourrir ces échanges, la DFM travaille à la fiabilisation de tableaux de bord de suivi de la qualité et de la transversalité comptables et budgétaires. En termes d'appui, le SPOS a par exemple apporté son concours à la DASIPE, la DRH et la DPEJ afin de sécuriser l'élaboration du

marché de moyens de paiement (chèques et cartes) et particulièrement avec le mandataire-titulaire du marché et ce, en coordination avec le Payeur.

## Marchés publics

### Une activité qui est restée très soutenue en 2022

	2020	2021	2022
<b>Publication de la lettre mensuelle d'information</b>	8 lettres mensuelles d'information	11 lettres et un flash spécial d'information	9 lettres mensuelles d'information
<b>Visa des rapports et des délibérations marchés publics</b>	61 dossiers traités concernant 10 directions	62 dossiers traités concernant 10 directions	74 dossiers traités concernant 11 directions
<b>Publications</b>	122 consultations publiées (avis initiaux seuls, hors rectificatifs, suites et avis d'attribution)	116 consultations publiées (avis initiaux seuls, hors rectificatifs, suites et avis d'attribution)	144 consultations publiées (avis initiaux seuls, hors rectificatifs, suites et avis d'attribution)
	433 demandes de mise en ligne Mise en œuvre de la contractualisation intervenue avec 6 directions	333 demandes de mise en ligne. Mise en œuvre de la contractualisation intervenue avec 6 directions	346 demandes de mise en ligne. Mise en œuvre de la contractualisation intervenue avec 6 directions
<b>Plis reçus</b> (procédures d'un montant estimatif supérieur à 221 000 € HT)	695 plis reçus, dont 681 par voie électronique (soit 98 % des plis reçus)	447 plis reçus, dont 446 par voie électronique (soit quasiment 100 % des plis reçus)	483 plis reçus, dont 482 par voie électronique (soit quasiment 100 % des plis reçus)
<b>Secrétariat de la CDAO</b>	10 CDAO (dont 5 en conférence audio-visuelle)	11 CDAO (dont 10 en conférence audio-visuelle)	11 CDAO (dont 1 en conférence audio-visuelle)
	2 séances de jury	2 séances de jury	2 séances de jury
<b>Notifications</b>	213 (165 marchés + 48 avenants)	234 (181 marchés + 53 avenants)	268 (208 marchés + 60 avenants)

### La sécurisation juridique des marchés publics, un objectif central du service des marchés

D'une part, le SDM vérifie les rapports et délibérations soumis à la commission départementale d'appel d'offre, à la Commission permanente et au Conseil départemental. Parallèlement, il assure le suivi de l'ensemble des délibérations et arrêtés de délégation de signature sur le volet marchés publics.

D'autre part, le SDM contribue à la sécurisation des marchés et à la diffusion de bonnes pratiques grâce aux formations et aux autres interventions réalisées auprès des directions, et en procédant à une veille juridique sur les procédures de marchés publics, diffusée auprès des interlocuteurs départementaux appelés à rédiger des documents de consultation.

En 2022, 4 sessions de formation en interne relatives à l'initiation au droit des marchés publics ont été préparées et animées par un cadre du SDM.

### Un accompagnement accru des directions

Outre l'appui apporté à l'ensemble des directions de la collectivité, le SDM accompagne de manière renforcée douze directions sur la base d'une démarche

de contractualisation. Dans le cadre de cette offre de service, des échanges ont lieu tout au long de l'année.

Par ailleurs, le SDM a été mobilisé en 2022 pour accompagner des directions dans la conclusion et le suivi de marchés complexes tenant aux procédures de marchés globaux de performance pour la construction de collèges ainsi que pour la prise en compte du respect des principes de laïcité et de neutralité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021).

## Un appui maintenu à un niveau élevé pour les problématiques découlant de l'inflation

Sur le volet marchés publics, l'accompagnement des directions a été maintenu à un niveau élevé notamment sur les problématiques liées à l'augmentation des coûts des matières premières, de certains matériels et matériaux de construction dans un objectif de continuité de l'action du service public.

Le SDM a ainsi rédigé des modèles d'avenant et de protocole transactionnel afin d'accompagner les directions opérationnelles dans leurs relations avec les fournisseurs dans une conjoncture économique tendue.

## Des projets transversaux pour renforcer la qualité des procédures d'achat

En collaboration avec les autres services de la DFM et l'ensemble des directions opérationnelles, le SDM a été très investi en 2022 sur les sujets suivants :

➤ **Le schéma départemental de promotion des achats responsables 2018-2021.**

Le SDM a poursuivi en 2022 le pilotage et la coordination des actions sur les achats responsables avec les directions pilotes et associées (DACTES, DEFIS, DL), la rédaction du bilan 2021 présenté en Conseil départemental, la présentation du schéma et des obligations en termes de marchés publics lors d'une réunion du réseau des référents au développement durable. Le SDM a également participé à des séminaires en collaboration avec le GIP Maximilien notamment sur les achats responsables et circulaires. Il a poursuivi la diffusion des bonnes pratiques en termes d'achats responsables auprès des directions départementales. Le schéma a également été prorogé jusqu'en octobre 2023 pour permettre un travail de réécriture afin de répondre aux objectifs stratégiques en matière de commande publique responsable du nouvel exécutif.

➤ **La plateforme de dématérialisation des marchés, Maximilien.** Le SDM a participé aux réunions du GIP Maximilien pour l'amélioration des performances et des fonctionnalités de la plateforme. Il a mis en œuvre des corrections techniques pour permettre la publication des consultations du Département et a mis à jour la base utilisateurs. Conformément à l'objectif d'accompagnement renforcé des directions, une communication régulière a été assurée auprès des utilisateurs départementaux de l'outil.

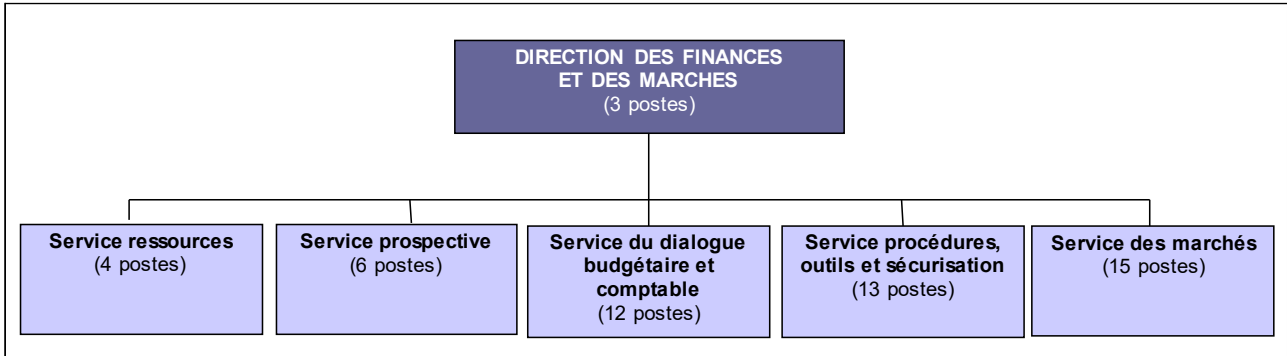
➤ **La sécurisation des marchés et de ses enjeux organisationnels** à travers le lancement de réflexions sur le recensement des besoins en matière d'achats, la nomenclature et la computation des seuils, dans le cadre du projet de migration e-GF V5, mené par la DSI et la DFM. Dans le prolongement, est menée

une réflexion sur l'opportunité de compléter les outils existants par un système d'information dédié à l'achat pour un pilotage précis et sécurisé de la commande publique du Département.

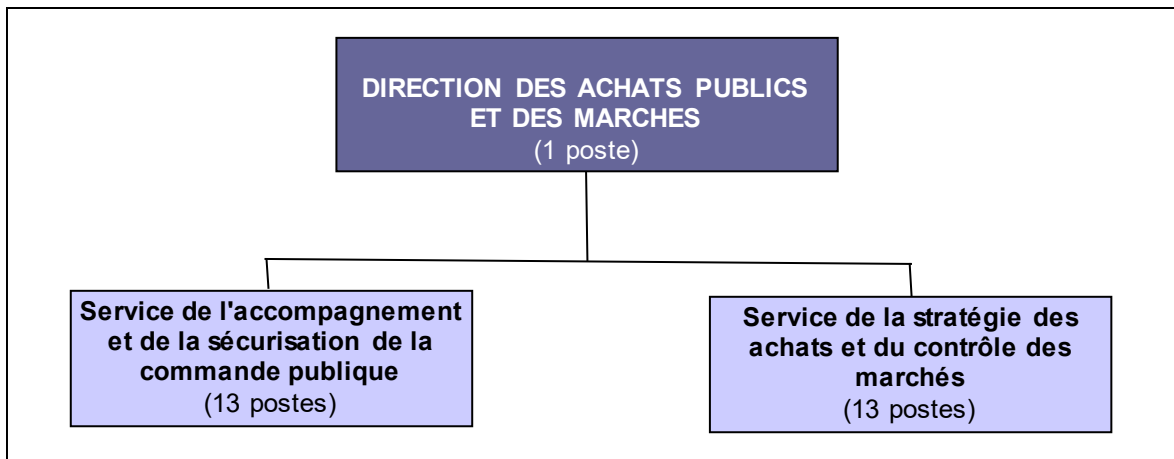
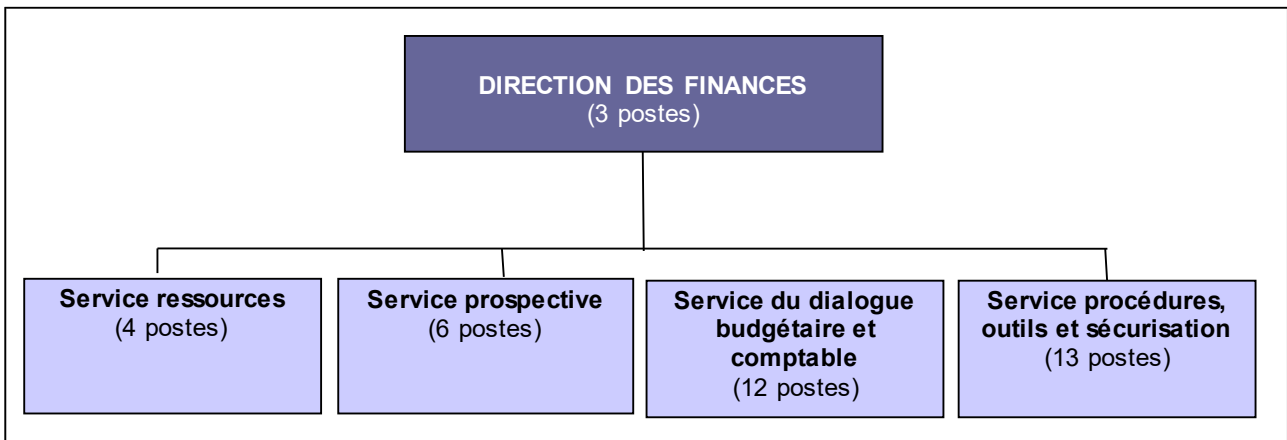
# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

Organigramme avant la réorganisation des services départementaux au mois de septembre 2022



Organigramme issu de la réorganisation des services départementaux au mois de septembre 2022



## Formation

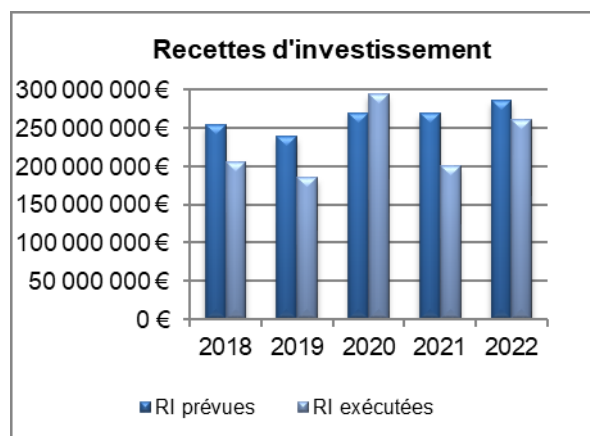
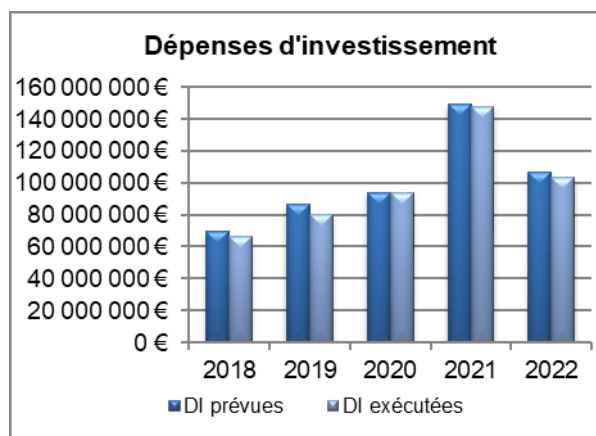
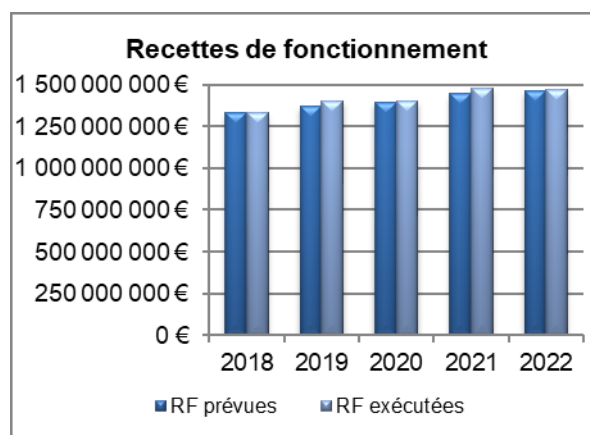
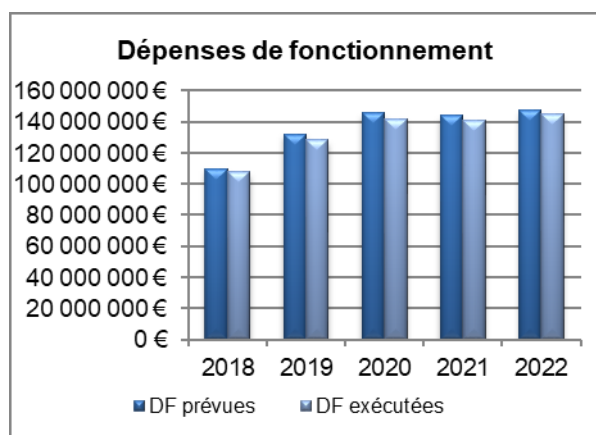
Les métiers de la DFM exigent une technicité particulière, ce qui implique des formations régulières. Cette politique active de formation répond également à un besoin d'actualisation des compétences au regard des évolutions du cadre réglementaire, des outils et du contexte financier.

Par conséquent, les agents de la DFM se sont inscrits à des formations proposées par des organismes extérieurs (CNFPT, cabinets de consultants spécialisés en finances locales) ou en interne à la collectivité. Parmi les sujets traités figurent des formations touchant à la gestion de la trésorerie et de la dette (12 jours), l'ingénierie financière au service de l'optimisation des ressources de la collectivité (2 jours).

De même, les grands projets relatifs aux finances territoriales ont rendu nécessaire la formation de plusieurs agents à la nouvelle nomenclature comptable M57 et à la certification des comptes pour un volume de 23 jours.

En complément de la ressource que constituent les formations, l'adhésion de la collectivité à l'Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) facilite la préparation de chantiers financiers majeurs de la collectivité.

## Les données budgétaires







# DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- Le Conseil départemental a tenu 7 séances en 2022 dont celle du 11 juillet 2022 consacrée à l'élection de 3 nouveaux membres à la Commission permanente. Le Conseil a adopté 153 délibérations, dont 117 à l'unanimité. 15 vœux ont également été adoptés.
- La Commission permanente a tenu 16 séances en 2022. 692 délibérations ont été adoptées dont 676 à l'unanimité. On note une évolution de **19,7 %** du nombre des délibérations présentées à la Commission permanente par rapport à 2021. 781 conventions ont été approuvées par la Commission permanente (639 en 2021). 52 délibérations (60 en 2021) ont concerné les marchés publics (autorisations de signature, avenants ou reconductions).
- 279 nouveaux dossiers contentieux ont été ouverts dont 170 en matière administrative et 109 en matière judiciaire.
- 260 dossiers de sinistres assurances ont été ouverts.
- 8 actes notariés de cession immobilière ont été signés.
- Plus de 1 941 articles et 354 commandes d'ouvrages ont été traités par le service documentation de l'Echat et de Valenton ainsi que 555 lettres d'informations thématiques

\*

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction des affaires juridiques et Patrimoniales (DAJEP) est une direction « ressources » qui se caractérise par des missions variées en lien étroit avec les directions opérationnelles.

## Ses missions principales sont :

- la sécurisation juridique des actes et actions du Département,
- la prospection et la maîtrise foncière au service des projets d'infrastructures et de transports, en lien étroit avec les directions opérationnelles,
- la valorisation foncière et patrimoniale en transversalité avec les directions et en particulier au sein d'un groupe projet co-animé avec la direction de l'aménagement,
- la participation à la stratégie immobilière et l'optimisation de la gestion locative,
- la politique documentaire dont la veille réglementaire constitue un axe fort.

L'organisation de la Direction en 2022 s'articule autour de 5 services :

### 1. Le service des Assemblées (SDA)

Le SDA est garant de la bonne préparation des séances du Conseil départemental et de la Commission permanente en assurant la qualité et la transparence de l'information des conseillers, et la sécurisation juridique des actes départementaux. Il assure le suivi exécutoire des actes et la publication du recueil des actes administratifs. Le service joue un rôle de conseil auprès des directions dans l'élaboration des actes et rapports aux conseillers. Il pilote le rapport annuel des subventions aux associations.

### 2. Le service Juridique et assurances (SJA)

Le SJA assure une activité d'assistance, de conseil et de veille juridique auprès des élus et des directions, de façon ponctuelle ou en accompagnement de projets transversaux. Il défend les intérêts de la collectivité et gère les contentieux et pré-contentieux en lien avec les directions et les services concernés. Il a pour mission la gestion de la couverture assurantielle du Département.

### 3. Le service Documentation (SDOC)

Le SDOC est en charge de la veille externe ce qui lui permet de fournir et de développer des produits et services documentaires sur mesure à l'exécutif ainsi qu'à l'ensemble des services départementaux.

### 4. Le service du patrimoine (SPAT)

Le SPAT intervient en appui des services opérationnels pilotes des projets pour procéder à la maîtrise foncière et immobilière nécessaire à l'accomplissement des projets départementaux (transports, voirie, collèges, crèches, etc...). Il est en charge de la gestion des biens départementaux loués ou mis à disposition (particuliers, associations, collectivités...) et procède aux locations ou achats de locaux pour les services départementaux. Il met en œuvre les cessions dans le cadre de la politique de valorisation patrimoniale du Département. Aide à la décision, il contribue au développement d'une vision stratégique de l'action foncière dans le cadre de la politique du Département en lien avec la Direction de l'Aménagement, de l'innovation et des solidarités territoriales et co-pilote le groupe projet « valorisation patrimoniale » en lien étroit avec cette dernière.

### 5 – Le service administratif et financier (SAF)

Le Service administratif et financier est garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires et comptables au niveau de la préparation, de l'exécution, du suivi et du contrôle du budget de la direction. Il impulse la mise en place de procédures et d'outils de gestion et d'analyse, et coordonne la préparation budgétaire. Il suit la gestion de la fiscalité immobilière et apporte une assistance aux services dans la passation de leurs marchés publics.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

- La **démarche relative à la valorisation du foncier départemental** animée en lien étroit avec la Direction de l'Aménagement, de l'Innovation et des Solidarités territoriales (DAIST) s'est poursuivie tout au long de l'année 2022 permettant de dégager des pistes d'actions prospectives. Dans un contexte de tension foncière et budgétaire contraint, le Département est particulièrement vigilant à concilier son objectif de réalisation de recettes issues de produits de cession avec celui d'accompagnement utile du développement des territoires et la mise en œuvre des politiques publiques.
- La Direction des affaires juridiques et Patrimoniales (DAJEP) a conforté son appui et ses compétences auprès des directions opérationnelles (maîtrise foncière, conseil juridique, rédaction des protocoles, préparation des actes notariés et préparation des assemblées départementales).
- L'année 2022 a été marquée par l'arrivée de 3 conseillers départementaux suite à l'élection partielle du canton de Vitry-sur-Seine 2 et à la démission volontaire de Mme Brigitte Jeanvoine. Le 11 juillet 2022, le Conseil départemental a donc désigné Mmes Rabardel et Hachmi et M. Tmimi à la Commission Permanente du Département.
- Cette année encore, l'activité de la DAJEP, qui est un support important pour l'ensemble des directions de la collectivité, a encore été intense car très souvent sollicitée mais, malgré le manque d'effectifs sur les différents secteurs de la direction (départ en retraite et mobilité), les services ont fait preuve d'une grande implication pour mener à bien l'ensemble des missions.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

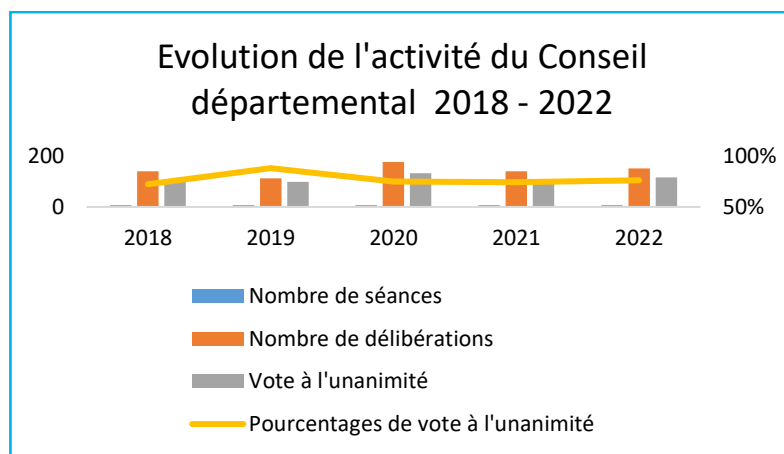
## Assemblées

### Conseil départemental

Le Conseil départemental a tenu 7 séances en 2022 dont celle du 11 juillet 2022 consacrée à l'élection de 3 nouveaux conseillers à la Commission Permanente. Le Conseil a adopté 153 délibérations, dont 117 à l'unanimité. 15 vœux ont également été adoptés.

Évolution du nombre de délibérations au Conseil départemental depuis 2018

Années	Nombre de séances	Nombre de délibérations	Vote à l'unanimité	Pourcentages de vote à l'unanimité
2018	7	142	103	73%
2019	7	113	100	88%
2020	6	178	134	75%
2021	7	142	106	75%
2022	7	153	117	76%



### Commission permanente

La Commission permanente a tenu 16 séances en 2022.

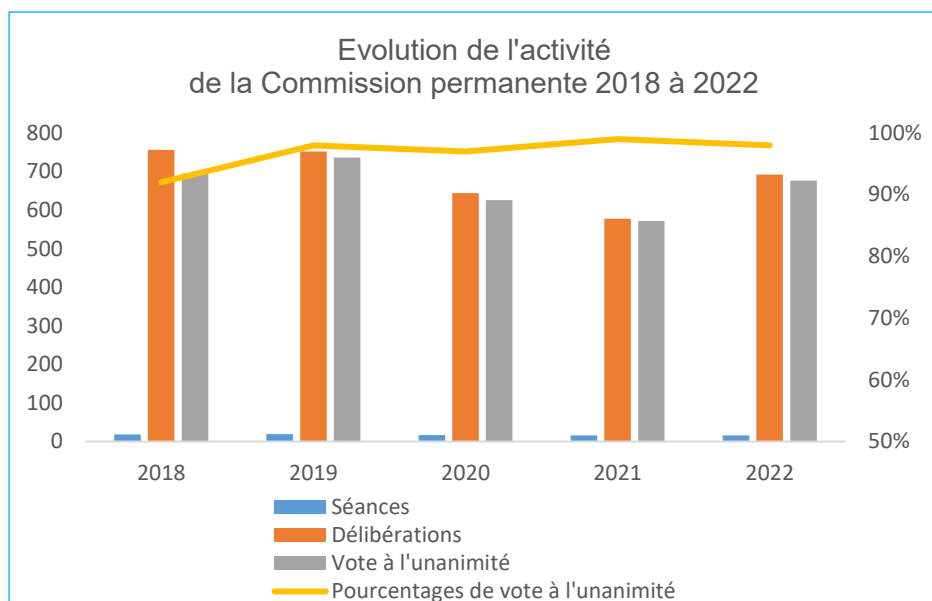
692 délibérations ont été adoptées dont 676 à l'unanimité. On note une évolution de 19,7 % du nombre des délibérations présentées à la Commission permanente par rapport à 2021.

781 conventions ont été approuvées par la Commission permanente (639 en 2021).

52 délibérations (60 en 2021) ont concerné les marchés publics (autorisations de signature, avenants ou reconductions).

Années	Séances	Délibérations	Vote à l'unanimité	Pourcentages de vote à l'unanimité
2018	18	756	695	92%
2019	19	752	736	98%
2020	17	644	626	97%
2021	16	578	572	99%
2022	16	692	676	98%

### Évolution du nombre de délibérations à la commission permanente depuis 2018



### REPARTITION DES DELIBERATIONS PAR POLES

Années	PAFA	PADECT	PAE	PEC	PES	PREHP	Cabinet	TOTAL
<b>2018</b>	131	146	101	262	62	51	3	<b>756</b>
<b>2019</b>	121	156	111	248	60	51	5	<b>752</b>
<b>2020</b>	99	126	93	223	59	40	4	<b>644</b>
<b>2021</b>	85	118	102	167	54	49	3	<b>578</b>
Janvier à juillet 2022	48	59	57	152	29	31	3	379
<b>NOUVEL ORGANIGRAMME APPLICABLE A PARTIR DE LA CP DU 5 SEPTEMBRE 2022</b>								
	PR	PECT	PEPD	PCR	PSOL	PPEERP	Cabinet	TOTAL
Sept à décembre 2022	31	69	39	92	50	27	2	310
<b>2022</b>	<b>79</b>	<b>128</b>	<b>96</b>	<b>244</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>5</b>	<b>689</b>

Sur l'année 2022, 692 délibérations ont été instruites par le Service des Assemblées pour la Commission permanente.

Suite à la réorganisation des services départementaux en septembre 2022, les arrêtés de délégation de signature de l'ensemble des directions ont été actualisés par le service des Assemblées.

Pour l'année 2022, 665 arrêtés ont été enregistrés.

Évolution du nombre d'arrêtés départementaux depuis 2018 :

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'arrêtés	768	719	603	843	665

## Contentieux et conseil juridique

Il s'agit de consultations juridiques rendues par l'équipe de juristes en faveur des différentes directions et de la direction générale dans le cadre des projets, compétences facultatives ou non du Département (droit des collectivités territoriales, droit des marchés publics, droit de la protection de l'enfance, droit de l'aménagement, droit administratif, dommages de travaux publics, droit privé...).

Ce travail s'effectue essentiellement par courrier électronique ou par réunion. 162 consultations ont été rendues en 2022 contre 155 en 2021 correspondant à une analyse complexe et exhaustive d'une question posée, indépendamment du très grand nombre de réponses plus succinctes apportées par les juristes. Nous remarquons une stabilité du nombre de consultations pour cette année.

Des sujets ont notamment marqué l'année 2022, en particulier ceux en lien avec les projets portés par l'exécutif (plan 50 000 arbres, les conventions de subventions, le RSA, ...).

Les consultations ont également porté sur : les marchés publics (procédure de passation et exécution), des questions de fonction publique, droit de l'urbanisme, les associations, les subventions accordées aux associations, l'assainissement, la loi Notre, l'interprétation des textes, la protection fonctionnelle, l'interprétation des contrats, les compétences du Département, ...

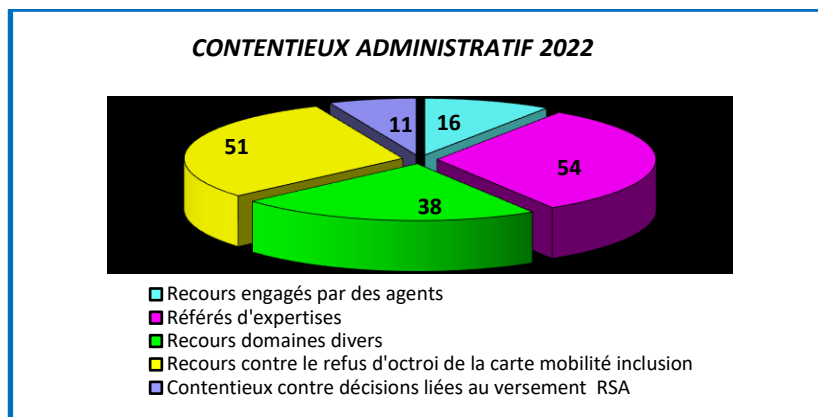
Le service a également été consulté 392 fois (454 en 2021) sur les projets de délibérations présentés au Conseil Départemental et à la Commission Permanente. Un fléchissement des demandes a été constaté pour 2022. En effet, un travail en amont a été effectué avec le SDA afin de mettre en place des conventions types ou des modèles types de délibérations évitant ainsi des avis du SJA.

### En matière contentieuse

En dehors des nombreux dossiers contentieux ouverts les années précédentes et qui nécessitent un suivi régulier voire une nouvelle instruction, 279 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2022 (263 en 2021). Parmi ces dossiers, 170 intéressent le contentieux administratif et 109 le contentieux judiciaire.

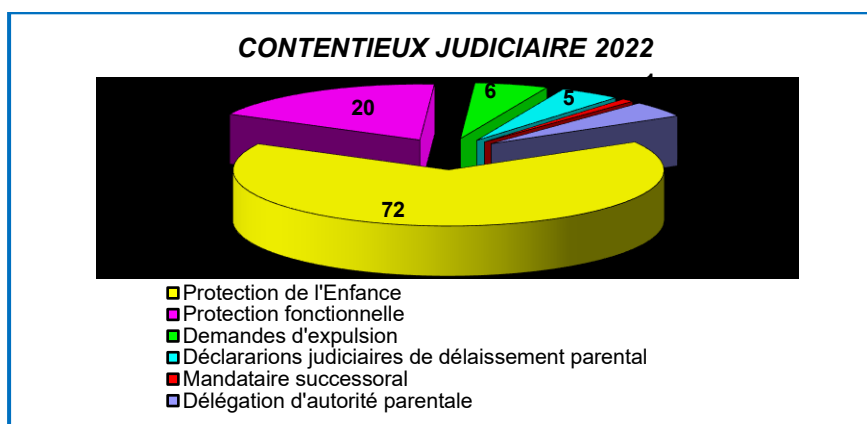
#### Le contentieux administratif :

- Il a concerné 16 recours engagés par des agents en matière RH,
- 11 recours contre des contestations de remboursement d'indu ou de refus d'attribution du RSA ou contre des décisions de récupération d'indus du RSA.
- 49 référés expertises où référés préventifs en défense (7 en 2021) et 1 en demande de référé expertise du Département,
- 2 référés suspension et 2 référés liberté
- 38 contentieux dans des domaines divers (marchés publics, dommages de travaux publics, titres de recettes, fonction publique, mineurs non accompagnés et jeunes majeurs...).
- 51 recours ont été engagés contre le refus d'octroi de la carte mobilité inclusion (53 en 2021). Ils sont gérés directement par la Direction de l'Autonomie.



**Le contentieux judiciaire :** Le contentieux judiciaire a concerné 72 dossiers relatifs à la protection de l'enfance devant les juridictions civiles (procédures d'appel en assistance éducative, demandes de délégation ou de retrait d'autorité parentale) (63 en 2021).

- 20 demandes de protection fonctionnelle ont été accordées (agents victimes d'infractions pénales) (32 en 2021).
- 6 demandes d'expulsion (6 en 2021),
- 5 déclarations judiciaires de délaissement parental (9 en 2021).
- 1 demande de désignation d'un mandataire successoral
- 5 requêtes en délégation d'autorité parentale.



**Bilan:** Nous pouvons constater que le nombre de contentieux est quasi similaire par rapport à 2021. Le service juridique s'est doté d'outils en vue de réduire les contentieux de masse (mise en place d'un modèle contrat jeune majeur renforcé, mise en place de guides, politique de prévention et de médiation en vue d'éteindre le contentieux). Ce nombre est marqué par une augmentation des référés préventifs liés à des opérations de construction dont le Département n'est pas maître d'ouvrage. Aussi, il est à signaler que les dossiers de protection fonctionnelle et de protection de l'enfance restent la principale activité en matière de contentieux judiciaire.

## Gestion de la sinistralité et des contrats d'assurance

Le Département est assuré en matière de Responsabilité Civile (RC), Dommages aux Biens (DB), flotte automobile, tous risques expositions (musée du Mac-Val) et impatriés (personnes accueillies par le Département dans le cadre d'accords de coopération internationale). En deçà des franchises prévues par ces contrats, le Département est en auto-assurance et le service juridique et assurances est amené à gérer les recours contre les tiers responsables (dépôts de plainte, recours contentieux) ainsi que la réparation des dommages du fait de la collectivité notamment par la voie de protocoles transactionnels.

Une politique de prévention est initiée par la DAJEP afin de mettre en place des modèles de conventions, de contrats, de délibérations, des guides et des formations

afin d'améliorer la qualité des actes du Département et diminuer les risques juridiques. Cela implique également un renforcement de l'équipe du SJA et un accroissement des compétences par des formations.

L'année 2022 a été marquée par une baisse globale du nombre de sinistres ouverts, ceux-ci passant de 336 dossiers en 2021 à 294 en 2022. Cette généralité offre une grande disparité selon les secteurs :

- En matière d'assurance responsabilité civile, le nombre de sinistres a diminué de 24% passant de 144 dossiers en 2021 à 110 en 2022 ;
- En matière de dommages aux biens, le nombre de dossiers a également diminué de 21 à 15 dossiers en 2022 soit une diminution de 29%. Il s'agit principalement de dommages constatés sur des biens départementaux, des vols et actes de vandalismes. L'année 2021 avait été marquée par une tempête en juin engendrant de nombreux sinistres.

S'agissant plus particulièrement des œuvres d'art (qu'elles soient propriétés du Département ou prêtées pour des expositions), le nombre de sinistres est stable, passant de 2 dossiers ouverts en 2021 à 1 en 2022

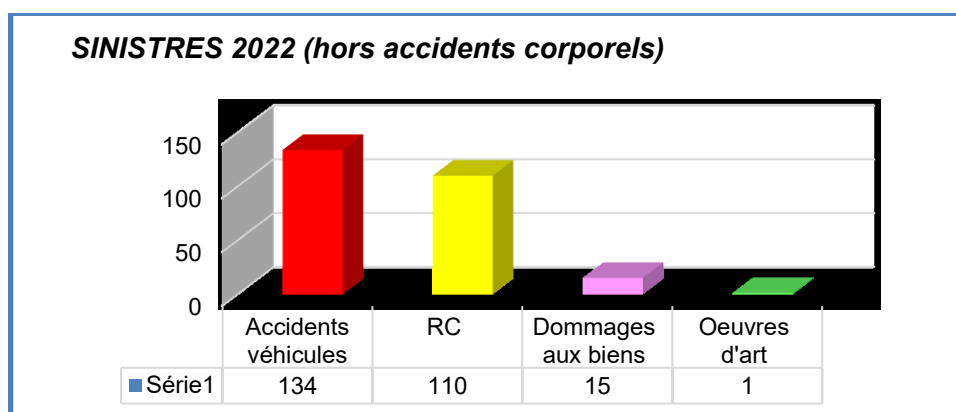
- En matière de Flotte automobile, une diminution est à noter avec 134 accidents en 2022 contre 152 en 2021 dont 38% des cas le Département est responsable.

En 2022, une politique de réduction de la sinistralité s'est mise en place avec des rapports de sinistralité à destination des directions et des formations organisées par la compagnie d'assurance Flotte Auto. Ce qui a porté ses fruits.

- Le Département a procédé à la mise en cause directe de 13 tiers identifiés ayant causé des dommages aux agents départementaux dans le cadre de leur trajet. Ce chiffre était de 19 en 2021.

La régie d'avance du service d'un montant de 750,00 € maximum est destinée au règlement des franchises du contrat d'assurance et aux sinistres dont les montants sont inférieurs à celui de la franchise. Pour l'année 2022, 35 sinistres ont été réglés (25 sinistres sous franchise et 10 remboursements de franchise) contre 42 en 2021 (respectivement 33 et 9). Le montant moyen des règlements est stable à 483 € en 2022 contre 416 € en 2021.

Concernant les demandes d'assistance – rapatriement (pour les élus, agents, enfants de l'ASE et impatriés) elles sont reparties à la hausse en 2022 (post-covid), avec une très forte demande de couverture (30 en 2022 contre 8 en 2021).



## Contributions aux projets départementaux : acquisitions foncières

### Espaces verts

**Parc des Lilas** : Sa superficie représente un peu plus de 87 hectares et les surfaces aménagées ouvertes au public représentent 47 hectares. **En 2022, il restait au**



**Département à acquérir une surface d'environ 5 025 m<sup>2</sup> dont le coût total s'élève à 2 149 044 €.**

D'autres dossiers sont en cours d'instruction au niveau des notaires et font l'objet de procédures longues de par les successions anciennes à régler et certains ayant droits résidant à l'étranger.

Un travail collaboratif avec la DEVP et le SJA a été mis en place sur la situation d'occupants sans droit ni titre sur le parc des lilas et des procédures d'expulsion sont initiées.

### **Coulée verte - ZAC Paul Hochart à L'Hay-les-Roses**

Les 2 volets fonciers du dossier ZAC Paul Hochart à L'Hay-les-Roses ont été poursuivis en 2022 dont la partie acquisition du foncier dédié à l'aménagement de la coulée verte Val de Bièvre.

L'estimation des domaines a fixé à 500 €/m<sup>2</sup> la valeur d'achat des terrains et 600 000 € ont été inscrits au BP 2023 en vue d'acquérir 1 224 m<sup>2</sup>.

Des réflexions sont engagées sur l'opportunité d'acquérir ces emprises foncières au niveau départemental.

## **Transport et voirie**

### **Régularisation de dépendances de voirie**

Une régularisation est intervenue sur la Commune de Fontenay-sous-Bois, rue Carnot par une acquisition à l'euro symbolique (initialement prévue dans le permis de construire) de 476 m<sup>2</sup> dans le cadre de la réalisation de trottoirs et d'une piste cyclable par la DTVD auprès de la SCI JOYA constructeur d'un ensemble immobilier de bureaux et d'activité.

RD 4 à Chennevières sur Marne : le Département a été mis en demeure par des promoteurs d'acquérir des emplacements réservés inscrits au PLU dans le cadre de permis de construire.

Dix dossiers sont en cours de négociation depuis 2021 avec divers interlocuteurs (LOGIREP, GREEN CITY immobilier, EUROPEAN Homes...) 2 dossiers ont été présentés en Commission Permanente et une signature d'acte notarié fin 2022.

Quatre nouvelles emprises doivent être acquises à l'euro symbolique au terme de négociations. En contrepartie, la DTVD et la DEVP devront aménager ces parcelles.

Communes de Chennevières sur Marne/Ormesson : des négociations sont en cours avec les SCI Pincevent et la société Carrefour dans le cadre de régularisations foncières engagées sur le secteur du centre commercial de Pince Vent. Une partie des régularisations foncières a été actée en 2022.

RD 204 à Limeil-Brévannes : projet d'aménagement d'une piste cyclable. Montant de l'acquisition de la bande de terrain nécessaire au projet 81 000 €. La signature de l'acte notarié n'a pu intervenir en 2022 pour des raisons de changement d'interlocuteurs et des problèmes d'occupation de la parcelle.

Requalification de la RD 7 Sud sur la commune de Thiais : les emplacements réservés sont inscrits au PLU de Thiais au bénéfice du Département pour l'élargissement de la RD 7 à 40 mètres.

11 biens immobiliers sont concernés par une emprise de voirie partielle ; principalement des copropriétés d'immeubles d'habitation.

À défaut d'une DUP permettant l'expropriation du foncier nécessaire, la requalification de la RD 7 a été réalisée sans les 11 emprises de voirie, lesquelles font l'objet de procédures d'acquisition amiable, engagées depuis 2021.

Acquisition par le Département, à titre gratuit, de la parcelle CD N° 165 pour 98 m<sup>2</sup> appartenant à la société I3F.

Un budget de 150 000 € est prévu pour la maîtrise foncière de ces parcelles.

Requalification de la RD 161 à Arcueil : l'état d'avancement des 3 dernières acquisitions à réaliser sur la commune ont été examinées au cours de l'année 2022 dans le cadre des réunions mensuelles DTVD/DAIST/DAJEP.

Les parcelles appartenant à la copropriété du 94/96 avenue Paul Vaillant Couturier ont été estimées à 100 000 €, l'offre de prix a été adressée au syndic et une rencontre sur site a été organisée.

Des contacts ont été établis avec la SCI propriétaire de l'Hôtel Star afin d'acquérir l'emprise foncière nécessaire au projet.

La Commission Permanente de janvier 2022 a autorisé l'acquisition des terrains appartenant à Valophis à l'euro symbolique (foncier estimé à 50 000 €).

#### Projet de bus en site propre ALTIVAL

Suite à 2 réunions avec la Direction Générale, une stratégie foncière d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de ce tracé en site propre a été définie.

Des réunions mensuelles avec l'AMO foncier ont eu lieu en 2022 pour recenser les parcelles à acquérir en priorité selon le phasage du projet.

Un projet de protocole a été élaboré et réactivé avec EPAMARNE pour l'acquisition de leurs parcelles à titre gratuit.

## **Valorisation foncière et patrimoniale**

---

### **Cessions au profit des communes**

- Dans le cadre d'une opération NPRU, cession à la commune d'un terrain d'une surface de 5 420m<sup>2</sup> à Bonneuil cédé pour un montant symbolique de 1€ pour la création d'une contre-allée.

- Terrain et bâti d'une surface de 474 m<sup>2</sup> (domaine de Chérioux) à Vitry sur seine cédés à la commune pour un montant de 250 000 €.

### **Cessions au profit de promoteurs, de bailleurs sociaux et d'aménageurs**

- Ancienne Gendarmerie sur la commune de Saint Mandé pour une surface de 403 m<sup>2</sup> cédée à l'EPFIF dans le cadre de la réalisation d'une construction de logements sociaux pour un montant de 2 400 000 €.

- Parcelle de 107 m<sup>2</sup> (issue du domaine public non affecté) à Joinville-le-Pont cédée à LOGIREP dans le cadre de la réalisation d'une construction de logements sociaux pour un montant de 128 000 €.

### **Cessions au profit des particuliers**

- Lot de volumes (appartement) situé à Joinville-le-Pont cédé à une SCI familiale pour un montant de 95 000 €.

- Terrain nu de 71 m<sup>2</sup> à Maisons-Alfort cédé à un particulier pour un montant de 15 000 €.

- Ancien pavillon de voirie à Joinville-le-Pont cédé à SCI Powel du groupe Jarre Sécurité pour un montant de 390 000 €.

- Ancien pavillon de voirie de 78 m<sup>2</sup> à Saint-Maur-des-Fossés cédé à une SCI familiale pour un montant de 160 000 €

## Avenants aux promesses de vente

- Avenant à la promesse d'acquisition du Champ de l'Alouette à Champigny-sur-Marne

## Collèges

- Nouveaux collèges ou en réhabilitation:

L'assiette foncière nécessaire à la construction du nouveau collège en cours de construction sur le **secteur du plateau à Ivry-sur-Seine** a été acquise en septembre 2022. L'acquisition du terrain sur lequel est implanté le 6<sup>ème</sup> collège **Nelson Mandela à Champigny-sur-Marne** devrait intervenir au cours de l'année 2023.

Des négociations sont en cours avec la Ville de **Vincennes** en vue d'acquérir la crèche communale limitrophe au collège **Saint-Exupéry** afin d'engager les travaux de dépollution indissociables du collège et de cet équipement. Un projet global de réhabilitation du collège, de constructions de logements, d'une voie et d'un square est ensuite prévue afin, notamment, de réduire les coûts importants de dépollution.

En dépit des investissements déjà réalisés, le projet de 4<sup>ème</sup> collège à **Choisy-le-Roi** a été remis en cause par la nouvelle municipalité qui a proposé une autre implantation qui serait située à l'emplacement du centre de loisirs « Les gondoles » mais sur laquelle le Département ne peut s'engager sans avoir connaissance des diagnostics pollution.

Les négociations se sont poursuivies avec les villes **d'Ormesson-sur-Marne, d'Orly et de Créteil** pour la reconstruction in situ et la maîtrise de l'assiette foncière des collèges **Saint-Exupéry, Dorval et Issaurat**, avec l'objectif d'une reconstruction plus compacte favorisant un partage du foncier avec les villes.

Dans le cadre de la partition avec la Région Île-de-France de la cité mixte **Georges Brassens à Villeneuve-le-Roi** et comme suite au transfert des assiettes foncières respectives du collège et du lycée par l'État, le Département prévoit de transférer à la Région le terrain départemental initialement prévu pour la construction d'une Unité centrale de production. En contrepartie, la Région cédera au Département la voie d'accès au collège qui fait aujourd'hui l'objet d'une servitude au profit du Département.

- Régularisation foncière des collèges existants :

Pour permettre à la Direction des Bâtiments d'engager des travaux de réfection des collèges dans le cadre du décret tertiaire, des négociations sont en cours avec les communes pour acquérir l'assiette foncière des collèges construits depuis plusieurs années. L'assiette foncière du collège **Laplace à Créteil** a été acquise le 28 novembre 2022. Des négociations avec les Villes **de Villejuif et Créteil** ont été engagées pour acquérir à titre gratuit les volumes du collège **Karl Marx** et les emprises foncières du collège **Guyard**. Une demande de régularisation de l'emprise du collège **Triolet** a été adressée à la Ville de **Champigny-sur-Marne**.

## Comité foncier

En 2022, le comité foncier présidé par la direction générale s'est réuni régulièrement pendant toute cette année sur le suivi et l'arbitrage sur le foncier.

À chacune de ces réunions, la DAJEP a présenté le tableau de bord actualisé des suivis des cessions et des projets de valorisation.

En conclusion : le foncier est un travail qui s'inscrit dans la durée avec des processus complexes. L'intervention de nombreux interlocuteurs et la diversité de la qualité de ceux-ci rendent le déroulement décisionnel complexe et long. De plus les questions juridiques se mêlent également à ces processus, empreint également de questions politiques. La DAJEP multiplie les rencontres et les réunions afin de maîtriser tous les domaines de la valorisation foncière. Un plan d'action de ces valorisations est actualisé mensuellement (tableau de suivi et comité foncier).

## Gestion immobilière de patrimoine bâti

---

### Bâtiments administratifs (sites centraux)

Dans la perspective de la livraison courant 2023 du nouveau bâtiment rue Eiffel à Créteil regroupant dans le quartier de l'Echat, les services centraux installés aujourd'hui dans des immeubles en location, les négociations se sont poursuivies avec les bailleurs d'Ibérès, Prado, Le Corbusier et Thalès à Créteil ainsi qu'avec la société SEGRO, propriétaire du bâtiment du 4 avenue des Violettes dans la zone d'activités des Petits Carreaux à Bonneuil-sur-Marne. Outre un différend d'interprétation avec l'un des bailleurs sur les clauses relatives aux délais de dénonciation du bail, l'essentiel des négociations a porté sur le périmètre des travaux de remise en état dus aux propriétaires, celui-ci s'avérant très variable selon que les baux soient plutôt favorables au bailleur ou au preneur. Ces échanges, parfois difficiles compte tenu de l'attitude « maximaliste » de certains bailleurs ont permis d'aboutir à un premier chiffrage contradictoire après une analyse conjointe avec la Direction des Bâtiments des demandes des propriétaires et réalisation de pré-états des lieux sortants contradictoires pour chacun de ces immeubles. Un accord a été trouvé avec trois bailleurs, les négociations devant se poursuivre avec les deux autres en 2023. En première analyse, le coût de ces remises en état, qui seront prises en charge par la DB, a été provisionné à concurrence de 1,5 M€. Sans préjuger de l'issue des négociations en cours, il pourrait s'avérer supérieur.

Toujours dans le cadre de l'opération Cap Echat, le Service du Patrimoine, a engagé un travail de prospection sur le quartier de l'Echat afin d'améliorer l'offre de stationnement aux abords du nouvel immeuble pour la période de deux à trois ans précédant la mise en service de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express. Avec l'appui de la Direction générale, une douzaine de propriétaires de parkings ont été ainsi sollicités afin de savoir s'ils disposaient d'espaces de stationnement susceptibles d'être pris à bail dans le quartier. S'agissant du parking Silo-Est l'Echat, où le Département est déjà propriétaire de 141 places et en loue 99 à Valophis, un accord a été trouvé avec 4 autres copropriétaires pour la location de places supplémentaires, et notamment avec l'APHP (Hôpital Henri Mondor) pour 100 places et avec notre copropriétaire de l'immeuble Pyramide pour 99 places. Créteil Habitat Semic a également répondu favorablement à notre demande de bénéficier d'un espace privatif de 51 places au sein du parking semi-public « Boule » ainsi que la SAS Stevens (du groupe Eiffage) qui nous consent un prêt à usage, à titre gratuit, pour une durée de 3 ans, sur un foncier inoccupé situé au pied du futur immeuble Eiffel, dans l'attente de la réalisation d'un projet immobilier (90 places environ).

L'emménagement à Eiffel au printemps 2023 nécessite la coordination de multiples déménagements qui affecteront d'autres immeubles du quartier tels que l'Echat et Pyramide. Concernant le bâtiment Pyramide, en copropriété, des travaux de rénovation des verrières et de reprise de l'étanchéité des terrasses (1<sup>ère</sup> tranche) avaient été votés en 2018-2019 mais avaient dû être différés, notamment en raison de la crise sanitaire. Ils ont été finalement réalisés au printemps 2022 (étanchéité) et en fin d'année pour la rénovation des verrières.

D'autres travaux ont été votés en assemblée générale en novembre 2022 en vue d'améliorer les conditions d'accès au bâtiment (portes automatiques) et d'abonder l'enveloppe prévue pour la rénovation des halls et des passerelles en parties communes. Une seconde tranche de travaux d'étanchéité a également été approuvée

par le Conseil syndical. Un appel à candidatures a été lancé par le syndic en vue de faire estimer le coût de rénovation des ascenseurs selon deux options : modernisation ou remplacement complet.

## Crèches et PMI

Les projets de développement et de relocalisation des équipements publics de la petite enfance s'inscrivent de plus en plus souvent dans le cadre de montages complexes visant à optimiser les coûts de construction et de mobilisation du foncier, notamment lorsque le Département privilégie les acquisitions de volumes au sein d'immeubles de logements à construire par des promoteurs immobiliers.

Un travail conjoint avec la DB et la DFM a été initié en 2021, qui a pu être décliné en 2022 dans le cadre de plusieurs projets de reconstruction / relocalisation de crèches, notamment :

- Reconstruction de la crèche Brossolette à Joinville (promoteur Cogedim)
- Reconstruction / Extension de la crèche Spinoza à Ivry-sur-Seine dans la ZAC Gagarine Truillot (promoteur BNP RE, Sogelym Dixence)
- Construction d'une nouvelle crèche à Villeneuve-Saint-Georges, dans le quartier Triage (Promoteur Nexity).

Dans le cadre de ces montages, où il prend soin de s'entourer de toutes les garanties juridiques en recourant à l'expertise de ses avocats et des notaires, le Département tend à privilégier la maîtrise d'ouvrage partagée entre personnes publiques ou à mobiliser l'exception de l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique pour conclure un marché négocié avec des opérateurs économiques privés, tels les trois promoteurs précités.

La DAJEP intervient en appui de la DB sur les aspects proprement fonciers de ces négociations (saisine de l'administration des Domaines sur la base des bilans promoteurs, simulations financières, finalisation des accords sur la chose et sur le prix, relectures des actes notariés d'acquisition des volumes et vérification des états de division en volumes) mais aussi en vue de la sécurisation du cadre juridique de ces transactions.

L'opération de reconstruction de la crèche-PMI de Saint-Mandé ayant pris du retard, le Département, dans un souci d'économie, a décidé de résilier le bail qui le liait à la crèche privée des « Petites Canailles » à Vincennes pour le relogement temporaire des enfants, lui préférant un report des inscriptions sur d'autres crèches du secteur dotées de berceaux disponibles.

S'agissant des centres de PMI en location, l'activité du Service du Patrimoine a principalement consisté dans le renouvellement des baux arrivant à échéance ainsi que la signature de deux nouveaux contrats d'occupation avec la ville d'Ivry-sur-Seine, sous la forme d'AOT, pour les PMI Voltaire et Jules Ferry suite à la cession des locaux par l'ancien bailleur (OPHI) à la ville. Une convention a également été signée avec la ville de Saint-Mandé pour le relogement provisoire de la PMI Bérulle, de même qu'avec la ville de Fontenay-sous-Bois suite à la départementalisation de la PMI Émile Roux.

## Espaces départementaux des solidarités (EDS)

Au-delà des problèmes de gestion locative au quotidien, l'activité de la DAJEP s'oriente vers la recherche de solutions de relocalisation ou extension pour les EDS où l'accueil du public et les conditions de travail des personnels sont rendus difficiles par l'exiguïté, la vétusté ou la non-conformité des locaux pris à bail. C'est le cas notamment des EDS de Fresnes, de Maisons-Alfort ou du Perreux-sur-Marne pour lesquels notre collectivité reste à l'affût des opportunités, soit pour relocaliser ses services, soit pour regrouper ces derniers et agrandir les locaux.

Sur Maisons-Alfort, la difficulté à trouver à un prix modéré des locaux alternatifs moins vétustes et permettant un accès du public indépendant, a conduit à une

reconduction du bail de l'actuel EDS des Juilliottes pour une durée d'au moins trois ans, incluant des travaux de climatisation des locaux, réalisés par le propriétaire dans le courant de l'année.

Les négociations, entamées en 2020, avec le bailleur de l'EDS de Boissy-St-Léger en vue du renouvellement du bail ont permis de lever l'hypothèque de la cession de l'immeuble au Département, refusée par le propriétaire. Les efforts ont donc porté principalement sur une demande de réduction du loyer, très au-dessus des valeurs du marché local, ainsi que sur la question des travaux de rénovation et d'extension du système de CVC qui connaît de nombreux dysfonctionnements depuis la prise à bail de l'immeuble en 2011. Après de longues et difficiles négociations, le propriétaire a finalement accepté de prendre en charge ces travaux et de baisser de près de 20 % le montant du loyer en contrepartie d'un engagement du Département de signer le nouveau bail pour une durée ferme de 9 ans.

Le bail de l'EDS de Choisy-le-Roi arrivant à échéance fin 2022, une rencontre a permis d'envisager avec le propriétaire les conditions d'un renouvellement dans le cadre d'un bail 3/6/9, incluant la poursuite de la rénovation des équipements de chauffage.

L'année 2022 a surtout vu l'engagement de négociations avec le bailleur de l'EDS de Gentilly en prévision de l'arrivée à échéance du bail au 30 septembre 2024. Le Département a indiqué que son maintien dans les lieux dans le cadre d'un nouveau bail de longue durée était conditionné par la prise en charge par le propriétaire de travaux de remise à niveau de l'immeuble, tant sur le plan de l'amélioration des performances énergétiques que du confort des usagers et des personnels. En réponse, le propriétaire a proposé de réaliser les travaux de rénovation des façades extérieures avec reprise de l'isolation thermique, le remplacement général des ouvrants et la réfection du système de chauffage et rafraîchissement de l'immeuble, ces investissements étant réalisés sans augmentation du loyer.

Dans le cadre de la relocalisation de l'EDS d'Orly, les négociations se sont poursuivies avec Valophis Habitat en vue de l'acquisition de volumes et la réalisation de locaux de bureaux aménagés en rez-de-chaussée, au sein d'un programme immobilier d'ensemble situé à l'angle des rues de Vasco de Gama et Christophe Colomb, dans l'îlot C5 de la ZAC des Aviateurs.

## Gestion locative du patrimoine départemental

La Direction établit des conventions d'occupation temporaire pour répondre aux besoins d'associations d'utilité sociale ou à caractère culturel, de communes ou autres partenaires de l'action publique départementale, mettant notamment à profit la vacance temporaire de certains sites départementaux (domaine Chérioux, ex-gendarmeries ou immeubles de voirie).

L'année 2022 n'a vu la signature d'aucune nouvelle convention mais seulement quelques autorisations de renouvellement ou de prorogation, telles que celle consentie à la commune de Villejuif (avenant n°2) pour le relogement temporaire de certains de ses services dans les locaux de l'ancien EDS, avenue Jean Jaurès, moyennant un loyer annuel de l'ordre de 130 000 €. Cette prolongation a été accordée jusqu'au 28 février 2023.

La réflexion engagée sur la relocalisation ou le regroupement de certaines associations sur des sites pérennes et non aliénables s'est poursuivie en 2022. En parallèle, des courriers ont été adressés à deux associations locataires du Département qui interviennent dans le champ de l'aide sociale aux enfants handicapés (CAMSP d'Ivry et ADPED) pour leur proposer la cession en pleine propriété des bâtiments départementaux qu'elles occupent à Ivry et l'Haÿ-les-Roses et dont les baux viennent d'arriver à échéance.

Enfin, un huitième avenant de renouvellement annuel de la convention tripartite avec l'État et l'association Aurore en vue de l'accueil de migrants dans l'ex-gendarmerie de Fontenay-sous-Bois a été soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Avec la ville de Sucy-en-Brie, le Département s'est également mobilisé pour l'accueil en urgence de familles réfugiées ukrainiennes dans les logements de l'ex-gendarmerie de Sucy. Le Département a mis gratuitement l'immeuble à disposition de la Commune tandis que cette dernière prenait en charge les travaux de rénovation et d'installation des familles.

## La sécurisation des biens vacants

Suite à la recrudescence des occupations ou des tentatives d'occupation illégales de plusieurs biens départementaux désaffectés destinés à la vente, un recensement de ce patrimoine à risque a été conduit avec la Direction des Bâtiments et la Direction des Systèmes d'Information afin de renforcer sans délais les mesures de sécurisation passive et systématiser l'installation de dispositifs de vidéosurveillance. Les nouvelles procédures définies en 2021 ont permis en 2022 de beaucoup mieux prévenir ce type de risque, un seul immeuble ayant fait l'objet d'une occupation illégale suite au départ, non notifié en temps et heure au Département, du précédent occupant associatif. Toutes les autres tentatives d'intrusion ont pu être déjouées.

## Activité de conseil en droit immobilier

La direction assure un rôle de conseil lors de la conclusion de conventions, baux ou autres contrats conclus par le Département avec ses différents partenaires. À la demande des directions pilotes, elle aide à la détermination des outils juridiques permettant la réalisation de leurs montages immobiliers et fonciers complexes.

## Impôts et taxes

Dans le cadre de la vérification annuelle des états fiscaux transmis par les centres des impôts concernant la taxe foncière, la taxe sur les bureaux et la taxe additionnelle sur les emplacements de stationnement ainsi que la taxe sur les logements vacants, ce contrôle a comme chaque année représenté un travail d'analyse important induisant de nombreuses demandes de dégrèvements auprès du service des impôts. Pour l'année 2022 le Département a ainsi bénéficié d'un remboursement pour un montant de 182 443 €.

Un rapprochement avec les services de France Domaine a permis une mise à jour plus affinée de notre base de donnée de 2021 incluant les valeurs locatives permettant le calcul des impositions.

## Documentation

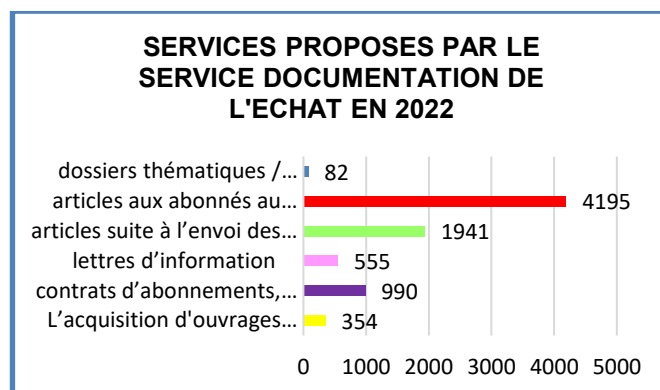
---

En 2022, dans l'objectif d'une meilleure connaissance des équipements, services et activités proposés, le service documentation (Echat et CDIT de Valenton) a réalisé des journées portes ouvertes ainsi que des visioconférences d'information à destination des agents du Département.

Pour exemple, dans le cadre de la semaine de la qualité de vie au travail, le service situé à l'Echat a créé une animation de sélections documentaires « bien-être au travail » et a participé activement à la fourniture de dossiers documentaires en soutien à des événements internes (Estivales, séminaires santé...), des conférences thématiques mensuelles de la direction des crèches et a réalisé des formations aux outils d'accès à l'information.

### Pour le service de l'Echat :

- L'acquisition de 354 ouvrages professionnels ;
- La gestion de 990 contrats d'abonnements à des journaux et à des revues professionnelles ;
- L'envoi de 555 lettres d'information thématiques sur 18 thèmes ;
- Diffusion de 1941 articles suite à l'envoi des lettres d'information ;
- 300 abonnés au panorama de presse ont bénéficié de 4 195 articles ;
- Réalisation de 82 dossiers thématiques / recherches d'informations ;
- Envoi de sommaires de revues, 43 articles de presse ont été envoyés à 80 agents.



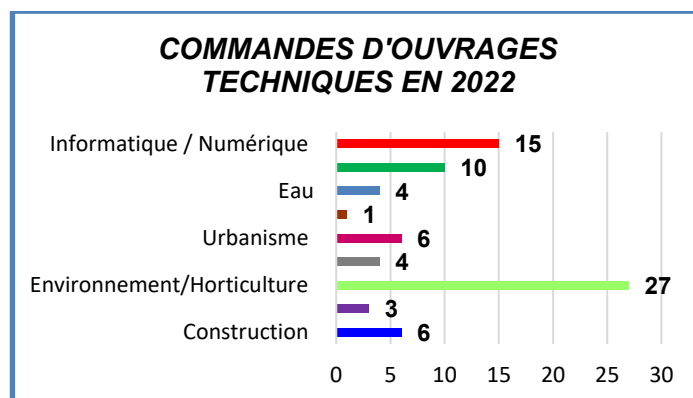
Les transmissions d'articles et la réalisation de recherches et de dossiers documentaires personnalisés ont traduit les attentes des services départementaux en matière de : politiques « jeunesse » des départements, écoles internes de management ou écoles de cadres dans les collectivités, droits et obligations du bénéficiaire du RSA , pack de retour à l'emploi, aides légales et extra-légales dans le cadre de l'actualisation du Règlement départemental d'action sociale de la collectivité (RDAS), précarité menstruelle, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, prévention et médiation dans les collèges pour le Ségur de la santé, la Conférence des financeurs, la lutte contre les violences intrafamiliales avec le projet d'une plateforme centralisée avec numéro d'urgence, la protection de l'enfance ( mesures réglementaires de la loi protection de l'enfance du 08-02-2022), la loi 3DS, la sous-traitance dans les marchés publics, la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, l'organisation d'une direction achats et commande publique, portée et application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 en matière de clauses de laïcité dans les marchés publics, la M57, gestion patrimoniale des collectivités, compte financier unique, certification des comptes, mise en place d'une note éliminatoire pour les critères d'analyse des offres des marchés publics, objectif d'évolution de la dépense locale (Odedel), le fonds de solidarité interdépartemental (F2SI).

Les panoramas de presse quotidiens réalisés chaque matin par le service ont notamment inclus des articles relatifs aux élections présidentielles et législatives en lien avec le territoire du Département.

### Pour le service du CDIT :

- Nombre d'articles demandés : 491
- Nombre d'utilisateurs reçus au sein du service (accueil et conseil) : 188
- Commandes d'ouvrages : 76





### Commandes passées et reçues au CDIT : 76

Construction : 6	Transport : 1
Architecture : 3	Eau : 4
Environnement/Horticulture : 27	<b>Développement durable : 10</b>
Aménagement du territoire : 4	Informatique / Numérique : 15
Urbanisme : 6	

L'année 2022 a aussi été très riche en activités pour le CDIT de Valentigney avec :

La mise à jour des listes abonnement / QRcode Plan E-classement - Nouvel abonnement : mise en avant de la thématique sécurité informatique, dématérialisation et développement durable.

La Finalisation du « hors les murs » : partenariat avec le BATA, les Ateliers, les Espaces verts.

L'aménagement de la terrasse afin que durant les beaux jours un espace lecture et détente soit installé tous les jours.

La création d'une signalétique visuelle CDIT en auto collant.

Le prêt de la terrasse pour accueillir l'activité égalité homme femmes.

L'accueil de l'expo sur l'eau (journée mondiale de l'eau du 22 mars) en lien avec la Direction de l'Accompagnement à la Transition écologique et solidaire (DACTES).

L'organisation d'un événement « Graines2troc » en juin avec la participation de la DEVP (plus de 50 personnes accueillies). Cette activité peut être pérennisée.

L'animation durant la semaine du développement durable sur la terrasse : présentation et prêt d'une sélection d'ouvrage et communication sur le rôle du CDIT et les thématiques en partenariat avec la DACTES.

En plus de ses activités, le CDIT a transmis un bon nombre d'articles et de recherches relatifs au photovoltaïque, réchauffement climatique, PAEN, RPQS, métabolisme urbain, réduction de la consommation numérique, sécurité informatique, cyberattaques, signature électronique, assurance des cyberattaques, bien-être animal, les parcs canins du Val-de-Marne, la stratégie française sur l'énergie et le climat, l'habitat inclusif et partagé, les contrats énergie des collectivités, exemples de mesures prises par les collectivités pour réagir face à la flambée des coûts de l'énergie, budgets « verts » des collectivités, impacts de l'inflation sur les budgets alimentaires des collectivités et la TVA des activités d'assainissement.

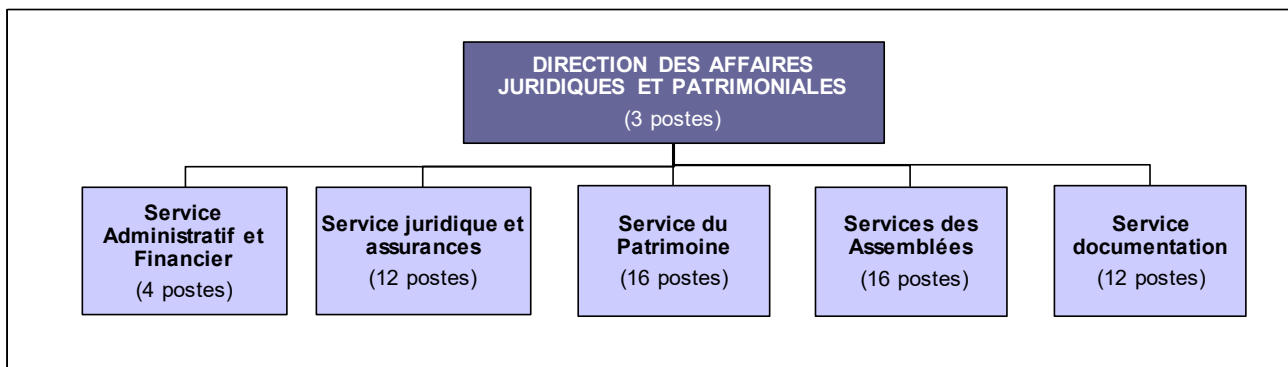
### Nouvelle lettre

Avec la nouvelle organisation des pôles du CD94, la thématique « développement économique » a été abandonnée. Un nouvel axe a été adapté autour du développement durable, de l'énergie et la transition écologique. Nous avons donc mis en place une nouvelle lettre et de nouvelles recherches.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

- La direction des affaires juridiques et patrimoniales comprend au total 63 postes budgétairement autorisés en 2022.



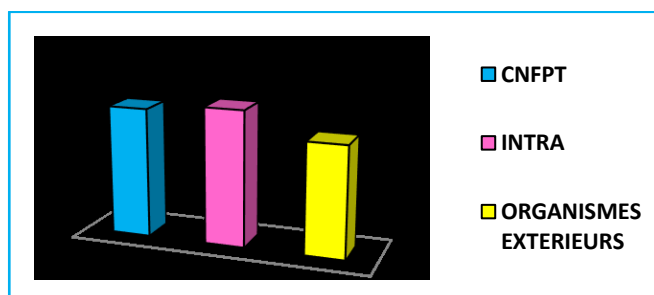
En 2022, la DAJEP a rencontré des difficultés dans sa continuité de service en raison d'une part du travail à distance et de l'autre part à un nombre important de départs ainsi que l'absence durant toute l'année de 2 agents arrêtés pour maladie. En effet 7 agents sont partis soit en mutation, soit à la retraite et le fonctionnement des services s'en est trouvé altéré malgré une forte implication des agents en poste.

Pour exemple, le SDA a vu le départ à la retraite de 3 agents qui étaient en fonction depuis plus de 20 ans. Les recrutements de ces postes n'ont pas encore abouti. Malgré cela, l'activité du service est restée très soutenue et les agents ont fait preuve d'un réel investissement pour mener à bien l'ensemble des missions de ce service.

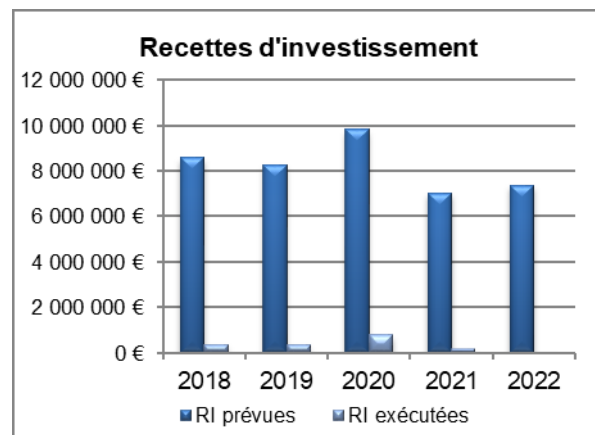
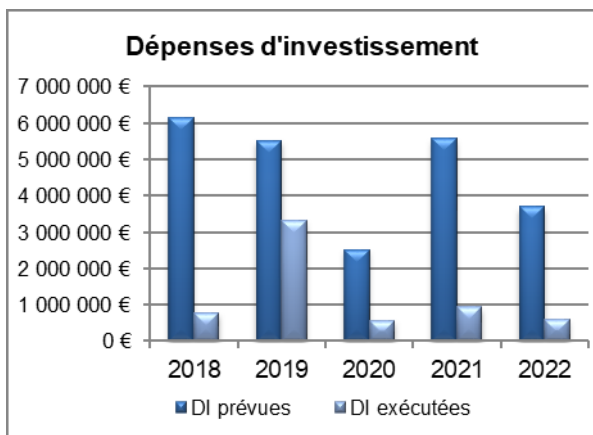
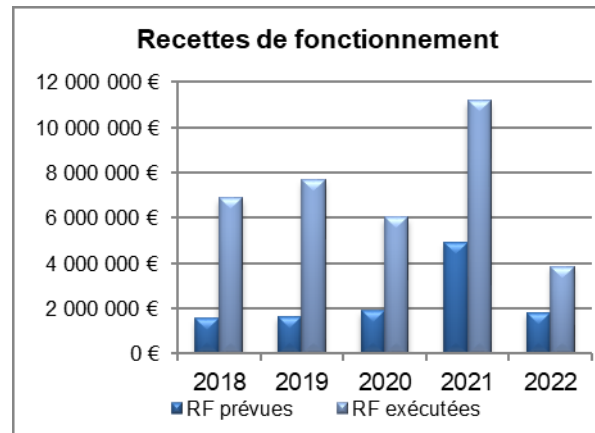
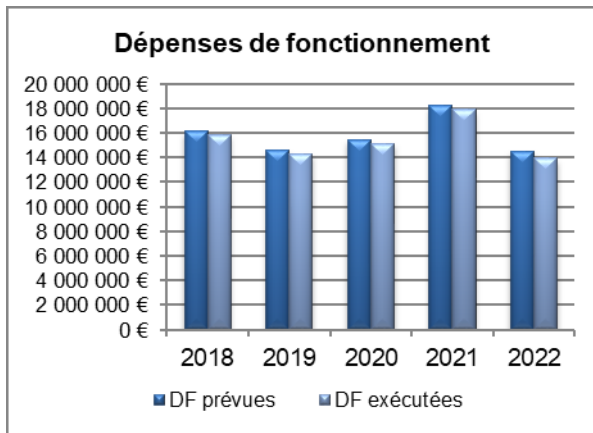
Sur l'ensemble des effectifs de la DAJEP, 3 postes supplémentaires ont été rendus en 2022 dont un destiné au poste de responsable à la direction de l'achat public et des marchés.

## Formations

L'ensemble des services de la DAJEP dont le cœur de métier exige une technicité particulière (juridique, assurances, foncier, immobilier, documentation...) doivent régulièrement se former et actualiser leurs connaissances. À cet effet, 25 agents se sont inscrits à 61 formations spécifiques auprès d'organismes spécialisés divers.



## Les données budgétaires



En 2022, la DAJEP a conforté ses efforts de suivi des consommations au plus juste sur l'ensemble de son budget, en particulier pour maîtriser le poste des loyers et charges en dépenses de fonctionnement.

Le taux d'exécution en dépense de fonctionnement sur l'ensemble de la direction a été de 94 % et en recette de fonctionnement exécuté à 101,74 % (n'incluant pas les produits de cessions immobilières pour un montant de 1 783 712,45 €). Le taux de réalisation des dépenses d'investissement (PPI) est lié à l'avancement opérationnel des projets de voirie, de transport et d'espaces verts.

La DAJEP a traité 1 407 mandats et 383 titres de recettes en 2022 sur l'ensemble des budgets de la direction.

**Pour rappel : Les recettes issues des produits de cessions immobilières sont d'un point de vue comptable (M52) prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement.**



Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Ressources

DAJEP

# DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

#### Systèmes d'information de la collectivité

185 applications exploitées

142 serveurs physiques, 1250 serveurs virtuels

6 700 ordinateurs, dont 3 700 portables, répartis sur 250 sites déconcentrés

1 100 imprimantes et 580 photocopieurs

Plus de 7 000 postes téléphoniques fixes répartis sur 250 sites dont 6 600 postes IP

Environ 4 000 abonnements téléphones portables, dont 3 400 smartphones

800 abonnements tablettes et 60 abonnements routeurs 4G

#### Systèmes d'information des collègues

Reprise du système d'information de 52 collèges sur les 107 collèges :

10 serveurs physiques, 150 serveurs virtuels

6000 postes de travail

300 photocopieurs et imprimantes réseau

1300 personnels administratifs

1900 professeurs

23800 élèves

#### Budget

6 M€ en fonctionnement et près de 15 M€ en investissement.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a pour mission le développement, l'exploitation et la maintenance des systèmes informatisés et des réseaux de télécommunication utilisés par l'ensemble des services départementaux. Dans le cadre de cette mission, la Direction est chargée des principales actions suivantes :

- Concevoir, développer, exploiter et maintenir pour l'ensemble des services départementaux :
  - les applications informatiques,
  - les infrastructures (serveurs, stockage, sauvegarde, ...),
  - les réseaux de télécommunication,
  - la téléphonie fixe et mobile,
  - les systèmes de contrôle d'accès et de télésurveillance.
- Installer et maintenir les postes de travail et les moyens d'impression.
- Fournir un service de support et de formation aux utilisateurs.
- Définir et exécuter le budget informatique et télécommunication.

La DSI a aussi la charge de la gestion et la maintenance de l'informatique des collèges. Cette mission, auparavant assurée par le rectorat, s'exerce par une reprise progressive du SI des collèges val de marnais. Elle intervient aussi sur les équipements concernant les contrôles d'accès, la vidéo protection, les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS), les solutions de restauration et la téléphonie.

Les activités de la direction s'effectuent en garantissant la sécurité du système d'information, dans un contexte où les cyberattaques envers les collectivités se multiplient.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'activité de la DSI s'est déroulée dans un contexte de risque de cyberattaques, accentué par la crise géopolitique. La sécurité du système d'information a pris une place prépondérante dans les actions de la direction.

La reprise du système d'information des collèges s'est intensifiée. La gestion des équipements dans les collèges (téléphonie, contrôle d'accès, vidéo-protection, PPMS, sonnerie, logiciel de la restauration et écrans d'information), s'est accompagnée d'un travail important de remise à niveau des systèmes de vidéosurveillance.

La Direction des Systèmes d'Information a maintenu les objectifs de modernisation préalablement fixés, tels que la mobilité et l'e-administration.

Elle a en parallèle fait évoluer le patrimoine informatique et télécoms afin de garantir une qualité de service à la hauteur des enjeux du Département, tout en accentuant les actions sur la sécurité du SI.

Les axes majeurs qui ont rythmé cette année sont :

- Le déploiement massif d'ordinateurs dans le cadre du télétravail
- La reprise progressive du système d'information des collèges
- La poursuite du projet de remise en état des solutions de vidéo-surveillance dans les collèges
- La finalisation du déploiement Valofibre, avec la mise en œuvre d'un plan d'action afin de réduire les incidents d'exploitation et l'arrivée de Free, 4<sup>ème</sup> opérateur national, sur la DSP
- La mise en œuvre de nombreuses actions afin de renforcer la sécurité du système pour faire face à l'augmentation des cyberattaques
- La préparation de la mise en service de l'application de gestion des temps, ChronoTime pour une mise en production en janvier 2023.
- La dématérialisation, avec la mise en œuvre du bulletin de paie numérisé et la solution technique de numérisation des dossiers agents.
- Installation de bornes tactiles dans les crèches afin de déployer le cahier numérique de présence des enfants
- La préparation du bâtiment Eiffel pour accueillir des directions de la collectivité dont la DSI
- La gestion des infrastructures du centre informatique actuel

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Projets d'Infrastructure

---

### Equipement des agents pour le télétravail

- En 2020 et 2021, la crise sanitaire a nécessité la mise en place du travail à distance. En 2022, la Direction des systèmes d'information a déployé 1 000 ordinateurs portables supplémentaires, pour les agents éligibles au télétravail qui n'avaient pas encore été dotés.

### Vidéo-surveillance collèges

- Le travail de remise en conformité et de renforcement de la sécurité dans les collèges a été poursuivi sur l'année 2022 avec de nombreux collèges pour arriver à 90% des collèges équipés de la solution définie par la DSI. Les derniers travaux dans les établissements seront réalisés courant 2023.

### Reprise du système informatique des collèges

- Ce projet initié en 2019, avec la mise en place d'un socle technique moderne capable d'accueillir le nouveau SI des collèges, s'est intensifié en 2022. Chaque collège fait l'objet d'un audit avant sa reprise afin de définir les actions à mener (usages informatiques, câblage, refonte réseau, Wifi...) pour basculer dans les meilleures conditions sur le nouveau SI. Cette année, 32 collèges ont été intégrés au SI portant à 52 le nombre d'établissements repris sur les 107 collèges.

### Nouveau site Eiffel

- La construction du bâtiment Eiffel s'accompagne de l'installation de nouveaux outils informatiques. Des études ont été menées pour moderniser les accès et les salles de réunion du bâtiment. Les solutions retenues seront déployées en 2023.

### Intégration des serveurs DSEA dans le centre informatique

- Un projet d'intégration dans le centre informatique de l'immeuble Pyramide des serveurs de la DSEA, hébergés localement, a été initié, afin d'améliorer l'exploitation et la sécurisation de ces serveurs.



## Migration en technologie ToIP des sites déconcentrés

- Cette technologie permet de faire passer la téléphonie par le réseau informatique et de nombreux sites ont été migrés. Actuellement, plus de 6600 postes téléphoniques IP sont déployés. Cette évolution permet de réaliser des économies sur les abonnements et les communications téléphoniques.

## Accueil téléphonique

- En lien étroit avec les équipes de la Direction des Relations à la Population, la nouvelle solution de gestion de l'accueil téléphonique KIAMO, déjà déployée pour le 3994 et la DSI, a été mise en place pour la MDPH et la DASIPE.

## Sécurité du Système d'Information

---

- Le sujet de la sécurité du système d'information, qui est un axe de travail majeur de la direction depuis de nombreuses années, a pris une toute autre ampleur en 2022, avec un contexte géopolitique qui a généré une recrudescence des cyberattaques, tout particulièrement envers les collectivités. De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour renforcer la sécurité du système d'information départemental.
- Les actions menées concernent tous les services de la DSI : mise en place des correctifs de sécurité sur les postes de travail et les serveurs, mises à niveau régulières des solutions anti-virus, des accès Internet, des passerelles de messagerie, des outils d'accès à distance sécurisés avec le déploiement de clés d'authentification forte, ainsi que de nombreuses autres opérations permettant de diminuer le risque d'attaques envers le département.
- Des audits de sécurité sur nos sites internet et nos applications sont effectués pour corriger des failles qui pourraient remonter.
- Enfin des actions de sensibilisation sont organisées auprès des agents sur les risques informatiques et se traduisent par des campagnes de communication ou par l'envoi de mails piégés par la DSI pour mesurer le niveau de maturité sur ce sujet.

## Projets en collaboration avec les directions

---

### Programme Relation Numérique à l'Usager

Le Programme Relation Numérique à l'Usager s'est poursuivi en 2022 avec la concrétisation des projets suivants :

- Mise en œuvre des outils du service en ligne et de gestion des séjours dans les Villages Vacances pour les collégiens
- Développement de nouveaux services en ligne (ValDingo, Aide à l'énergie, Objectif Emploi...)
- Installation de bornes tactiles dans les crèches départementales afin de déployer le cahier numérique de présence des enfants.

## La dématérialisation

- Déploiement des bulletins de paie numérisés à destination des agents et mise à disposition d'un coffre-fort numérique pour les stocker.
- Mise en œuvre des solutions techniques permettant la dématérialisation du dossier individuel agent.

## Les principaux projets des applications métiers

- Mise en œuvre de ChronoTime afin de prendre en compte le nouveau règlement du temps de travail et les 1607 heures.
- Poursuite du projet d'évolution du logiciel de gestion financière CORIOLIS
- Poursuite du projet d'évolution du système d'information autonomie DA/MDPH (projet ESIA) qui a abouti à la dématérialisation des procédures de demandes d'APA à la DA avec notamment la mise en place du service en ligne pour les usagers.
- Evolution des nombreux tableaux de bords de gestion, réalisés à partir des 90 infocentres de données notamment pour la Direction des Crèches, la Direction de l'Autonomie, la Direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours vers l'Emploi et la Direction des Finances.

## Assistance aux Utilisateurs

---

### Dépannages

- Les agents du Département ou des collègues ont fait plus de 31.000 demandes informatiques dont près de 29.000 reçues par le CSU, les autres ont été transmises par le portail collègue directement à l'équipe concernée.
- Le Centre de Support Utilisateurs résout 55% des incidents ou des demandes.

### Formations

- 145 formations informatiques (soit 200 jours) se sont tenues en présentiel et 300 jours en e-learning en 2022. Cela a concerné près de 800 agents différents dont 600 en présentiel et/ou 300 en e-learning. Ces chiffres sont en légère diminution du fait des mesures de distanciation en début d'année et de la mobilisation des équipes pour Chronotime en fin d'année.

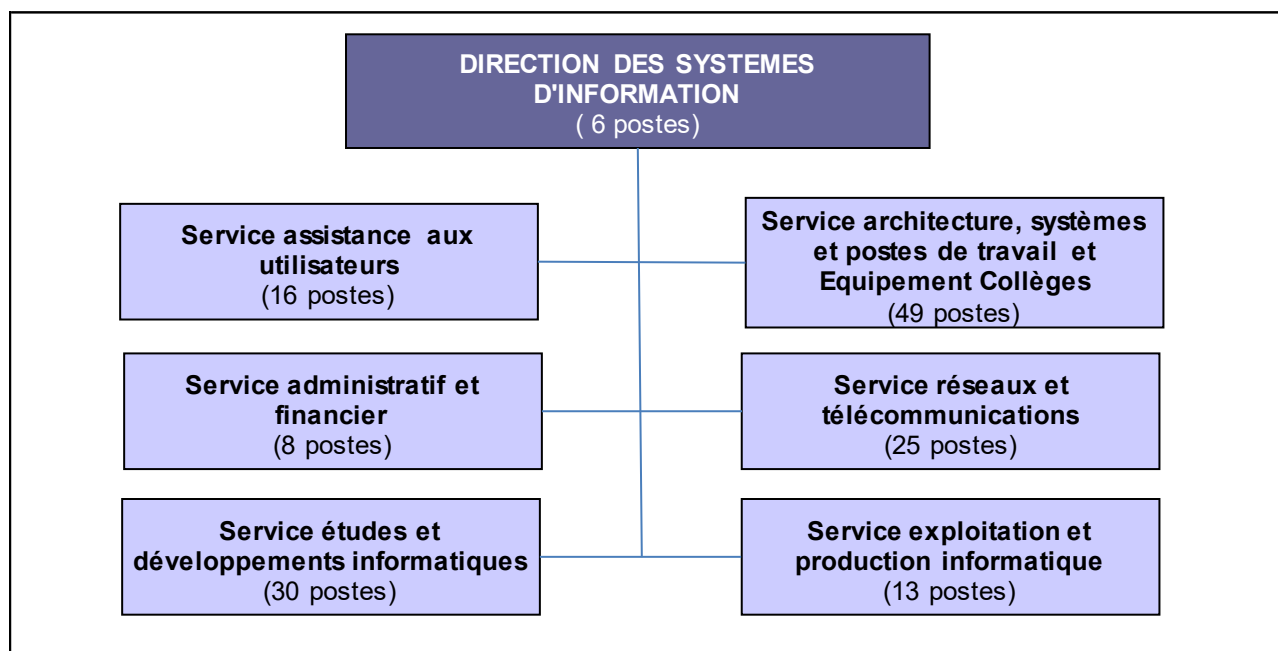
## Activité administrative et comptable

---

- Avec plus d'une centaine de marchés publics en cours d'exécution, l'activité juridique et comptable reste soutenue. Les processus de dématérialisation des factures, de mandatement direct auprès du payeur départemental et de gestion autonome des marchés négociés et des marchés inférieurs à 90 k€ se sont poursuivis en 2022.

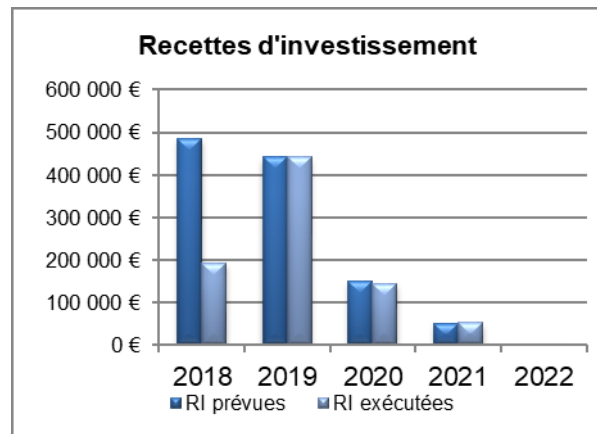
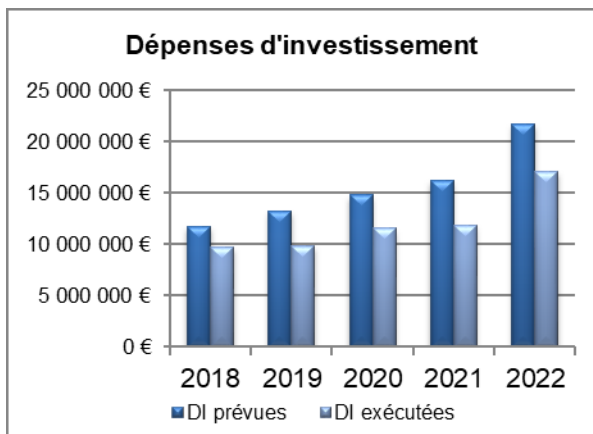
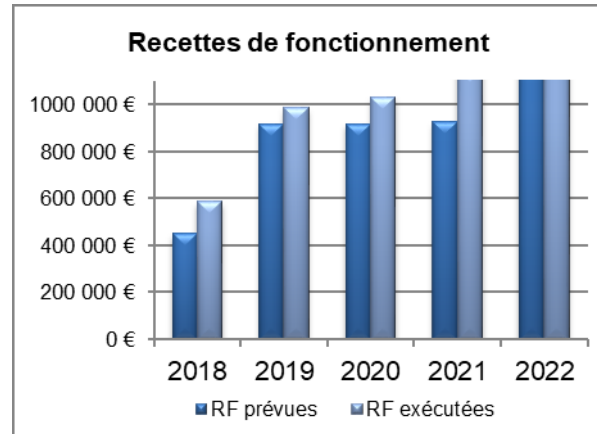
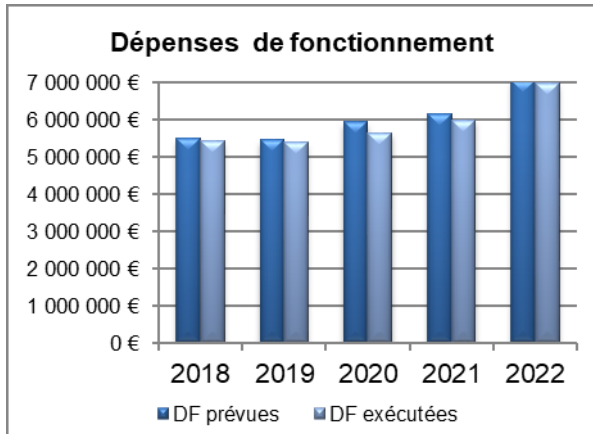
# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



- Le projet de reprise du système d'information des collèges a nécessité le renforcement du secteur équipement Collèges et du centre de support aux utilisateurs avec la création de 5 postes en 2022.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

---

PR

---

DSI

---



415/2569

# DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DES METHODES ET DE L'ORGANISATION

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- 3 tableaux de Bord et 3 revues de projet ont été présentés à la Direction générale ;
- 46 études /chantiers/accompagnements ont été engagés, menés ou finalisés en 2022 (contre 35 en 2021), dont 23 pour le secteur SCGO et 23 pour le secteur Eval/Obs ;
- en plus de la direction générale, 15 Directions ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs prestations rendues par la DEMO en 2022, soit près de 60 % des Directions de la collectivité, contre 50 % en 2021 (DASIPE, DAIST, DA, DPEJ, DAEI, DRP, DC, DJSVVA, DL, DAPM, DEC, DPMIPS, DHAB, DACTES et DSI) ;
- animation de l'Intranet : accompagnement des 116 contributeurs et administrateurs, 94 référents annuaire, 56 espaces thématiques métiers projets, 8 espaces direction, 31 newsletters ;
- Refonte de l'organigramme et mise à jour de l'annuaire en lien avec la nouvelle organisation.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

La Direction de l'Evaluation, des Méthodes et de l'Organisation (DEMO) rassemble les compétences et expertises concourant à la connaissance, la gestion et l'amélioration du service public départemental. En septembre 2022, et dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de la collectivité, la DEMO a été renforcée dans ce rôle en se voyant rattacher deux nouvelles missions : la protection des données personnelles et la prévention et la maîtrise des risques de gestion.

- **le conseil en gestion** « interne » (élaboration et évolution d'outils de suivi et de pilotage de l'activité et des ressources, calcul de coût et analyse de gestion, contrôle interne et de second niveau du Fonds Social Européen, etc.) et la prévention et la maîtrise des risques de gestion (cartographie des risques, missions d'audit et d'inspection générale).
- **le conseil interne en organisation** : études d'organisation et de processus, accompagnement à la réorganisation des services, aide à l'élaboration de projets de services, aide à l'amélioration du travail collectif et de la circulation de l'information, accompagnement de chefs de projet et appuis ponctuels comme la préparation et l'animation de séminaires, l'utilisation de méthodes créatives afin de positionner le Département dans une dynamique d'amélioration continue et réinventer le service rendu pour répondre aux besoins.
- **l'administration fonctionnelle** du portail **Intranet**, la diffusion des nouveaux usages, le conseil, l'accompagnement et l'animation du réseau des acteurs de l'intranet (contributeurs, référents annuaire et administrateurs des espaces de travail).
- **l'évaluation des politiques publiques** : réalisation d'évaluations de dispositifs, d'études, d'enquêtes quantitatives /qualitatives auprès des publics et partenaires ou encore de bilans-évaluatifs contribuant à la connaissance et à l'amélioration de l'action publique (fréquentation, satisfaction, notoriété, etc.
- **l'observation** : analyses sociodémographiques et économiques du territoire et de sa population, diagnostics thématiques/public, portraits de territoire, modèles prospectifs, mise à disposition d'outils et de bases de données.
- **La protection des données personnelles avec le recrutement du Délégué à la protection des données** pour animer au sein de la collectivité un système de protection fiable et durable des données.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année a été marquée par un certain nombre de changements organisationnels au sein de la collectivité et dans la direction : auprès de la directrice, le rattachement du Délégué à la Protection des Données du Département, au sein du secteur Conseil en gestion et Organisation , le rattachement d'une nouvelle mission de prévention et de maîtrise des risques juridiques et de gestion, et au sein du secteur Evaluation/Observation, le départ à la retraite d'un des chargés d'études, et de l'arrivée d'une apprentie en master 2.

Les activités de la DEMO peuvent se répartir en trois groupes caractéristiques :

- Les travaux récurrents : reporting pour la DG, aides aux directions sur leurs indicateurs, rapport d'activité de la collectivité, enquêtes et sondages auprès de publics interne/externe, accompagnement organisationnel des directions, services et pôles, accompagnement à la création et au suivi par les directions de leur espace de direction ou espaces métiers, fiches d'intervention du Département dans les Villes etc...
- De nombreux chantiers nécessitant la réalisation d'études plus approfondies et/ou avec une visibilité ou une sensibilité plus forte comme l'évaluation de la prévention spécialisée, la création de l'indice de positionnement des PMI, l'étude de coût de l'UCP Chérioux ou encore la définition du Projet d'administration et sa mise en œuvre.
- Pour finir, la DEMO dispose d'un marché renouvelé pour deux ans en 2022 d'« Assistance au contrôle de gestion du Conseil départemental du Val-de-Marne ». Ce marché lui permet d'externaliser certains dossiers techniques (contrôle de comptabilité privée complexe) ou de répondre en cas de pic d'activité. Le marché a été sollicité en 2022 pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier de la collectivité.



# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Appui à la Direction générale /l'Exécutif

---

L'appui à la Direction générale et à l'Exécutif départemental s'est traduit par diverses activités en 2022 :

- Définition, structuration, et animation du Projet d'administration de la collectivité : animation des ateliers de pilotage du groupe projet et appui à l'élaboration du document final.
- Coordination et animation d'outils de pilotage :
  - tableaux de bord mensuels et hebdomadaires pour la Direction générale,
  - revue quadri-mestrielle des grands projets composée de fiches permettant d'apporter des informations sur l'avancée des projets et de communiquer des alertes à la Direction générale et à l'Exécutif si besoin,
  - rapports d'activité des directions.
- Coordination de la production de données et documents demandés dans le cadre d'une enquête de la Cour des Comptes sur les politiques sociales décentralisées, en vue d'alimenter son rapport public annuel 2022.
- Analyse des coûts du projet d'unité centrale de production à Chérioux.
- Appui à l'analyse des impacts de l'inflation alimentaire sur la restauration gérée en régie.
- Recensement de l'ensemble des interventions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques déployées par le Département au service des habitants (Fiches Villes).
- Poursuite du suivi des impacts sanitaires et socio-économiques de la crise covid.
- Engagement d'une démarche prospective autour des effectifs des collégiens et des besoins en équipement.
- Réalisation d'un portrait des jeunes val-de-marnais, permettant de nourrir les réflexions autour de la construction d'une politique départementale de la jeunesse.
- Renforcement du partenariat avec les CCAS du Département autour des enjeux sociaux des territoires et des besoins en éclairages statistiques.
- Mission d'accompagnement auprès de l'équipe projet Eiffel pour élaborer la feuille de route de la collectivité en matière d'accompagnement au changement

dans le cadre du regroupement des services départementaux (DRH, DL, DSI, DAEL, DASIPE) au sein du nouveau bâtiment dont la livraison est prévue en février 2023.

- Appui du pôle prévention et maîtrise des risques de gestion (PPMRG) pour l'élaboration du Plan départemental de prévention et de détection des risques d'atteinte à la probité sur les sous-projets : « procédures d'évaluation de l'intégrité des tiers » et « cartographie des risques ».
- Appui auprès de la DGA Ressources pour la création de la Direction des Achats Publics et des Marchés résultant de la fusion de deux services de la DL et de la DFM dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation.
- Appui à l'organisation et à l'animation de séminaires ou webinaires auprès du pôle Solidarités (pour le CODIR et pour un séminaire de l'encadrement) et du pôle Ressources (pour un CODIR et pour l'organisation d'un cycle de webinaire ouvert aux agents du pôle).
- Accompagnement de la DEMO via le marché « assistance à maîtrise d'ouvrage » pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier de Valophis Habitat.
- Supervision de l'enquête sur l'évaluation des dépenses sociales et médico-sociales des Départements métropolitains demandée par l'ODAS.
- A noter par ailleurs l'engagement cette année d'une démarche d'envergure conduite à l'échelle du secteur Evaluation/Observation, visant à recenser auprès de l'ensemble des pôles et directions les besoins en matière d'évaluation et d'Observation.

## **Appui aux directions de services à la population**

---

### **Direction de l'Education et des Collèges (DEC)**

- Evaluation de l'expérimentation du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle au sein des collèges.
- Appui au suivi du dispositif de suivi-évaluation des actions du projet éducatif départemental (PED).
- Contribution au Groupe de travail inter-direction autour des projections des effectifs de collégiens et des besoins en équipements associés.

### **Direction des Relations à la Population (DRP)**

- Mission d'appui auprès du Service des Accueils et de l'Information des Publics (SAIP) pour la conduite d'une étude de diagnostic organisationnel.
- Contribution annuelle au rapport égalité femme-homme, à travers l'actualisation de données de cadrage.

- Appui à la définition et au lancement de l'enquête auprès des usagers des accueils départementaux.
- Dans le cadre de l'intégration du SAM à la DRP suite à la refonte de l'organigramme décidée par le Directeur général des services, réalisation d'un diagnostic flash des principales articulations de travail entre le SAM (DJSVV) et le SAIP (DRP) ainsi que bilan du fonctionnement de ces articulations.
- Réalisation d'une enquête auprès des usagers de la carte Améthyste.

## **Direction de l'Action Sociale, de l'insertion et des parcours vers l'emploi (DASIPE)**

- Recensement des activités des agents du SRI de la DASIPE et relecture des processus de travail dans le cadre de l'étude de l'activité du service et du projet de réorganisation.
- Actualisation de l'étude sur les profils des allocataires RSA, en lien avec notre partenaire, la cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (CTRAD).
- Intervention auprès d'équipes d'EDS pour présenter le portrait socio-démographique et économique de leur territoire d'intervention.
- Mise en place d'un travail de co-construction d'un socle commun d'indicateurs permettant de contextualiser les rapports d'activité des EDS.
- Réalisation d'un benchmark flash pour rechercher et mettre en contact la DASIPE avec des directions dédiées à l'insertion dans le cadre de la refonte de l'organigramme.
- Dans le cadre de l'intégration du Service Parcours vers l'Emploi de la DEFIS à la DASIPE suite à la refonte de l'organigramme décidée par le Directeur général des services, appui à l'organisation d'un séminaire de travail collaboratif entre les 2 services.

## **Direction des Crèches (DC)**

- Poursuite de l'étude du fonctionnement du secteur demande de place en crèche (DPLA) de la direction des crèches en vue de proposer une éventuelle réorganisation en lien avec l'évolution des outils informatiques.

## **Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé (DPMIPS)**

- Alimentation des réflexions autour de l'adaptation de l'offre de services PMI aux besoins du territoire à travers la réalisation d'une étude permettant de positionner les 47 villes selon leurs caractéristiques socio-économiques et sanitaires.
- Lancement d'une 1<sup>ère</sup> phase d'étude autour du non-recours aux services PMI.

## **Direction de la Jeunesse, des Sports et des Villages de Vacances et de la Vie associative (DJSVVA)**

- Etude des impacts de la mise en place de la réservation en ligne des séjours dans les villages Vacances sur l'activité des agents et sur l'organisation des services du Service Appui Ressources et des Villages vacances de la DJSVV.

## **Direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (DPEJ)**

- Finalisation et restitution de l'évaluation conduite en interne au sujet des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) de la prévention spécialisée.

- Appui à la réalisation d'une enquête sur l'espace intranet de la direction.

## **Direction de l'Autonomie (DA)**

- Réalisation d'un portrait des métiers d'aide à domicile et analyse des besoins de recrutement dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme des métiers de l'autonomie.

## **Appui aux directions techniques**

---

### **Direction de l'Habitat (DHAB)**

- Réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic territorial inscrit dans le cadre du PDALHPD (Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées )2022-2028.

### **Direction de l'aménagement, de l'innovation et des solidarités territoriales (DAIST)**

- Réalisation d'une étude sur les disparités territoriales de santé en Val-de-Marne.

### **Direction de l'Accompagnement à la Transition Ecologique et Solidaire (DACTES)**

- Réalisation de l'enquête Mobilité, qui permet une analyse fine des déplacements professionnels et domicile-travail des agents départementaux, le recueil de leurs attentes, et l'analyse des principales évolutions intervenues depuis la précédente enquête de 2018.

### **Direction de la Logistique (DL)**

- Appui à l'élaboration d'une note portant sur l'ouverture du restaurant administratif Eiffel et les incidences sur la restauration administrative du quartier de l'Echat avec une mise en avant des enjeux et scénarii d'évolution possibles.

## Appui aux directions ressources

---

### Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI)

- Mise à jour annuelle de la cartographie des risques du dispositif de contrôle interne dédié à la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen (FSE).
- Réalisation d'un diagnostic territorial visant à objectiver un certain nombre de besoins identifiés pour le Val-de-Marne, et étayer ainsi la stratégie du FSE+.

### Direction des Systèmes d'Information (DSI)

- Contribution au développement et au déploiement du projet SODA (sources organisée de données additionnelles), démarche de bilan réalisée auprès de l'ensemble des référents.
- Réalisation d'une note d'éclairage sur le coût de la migration SI collèges et les dépenses annexes de 2019 à 2022.

### Direction des Achats Publics et des Marchés (DAPM)

- Appui à l'élaboration et l'animation d'un séminaire de direction pour produire un diagnostic partagé et s'approprier les objectifs stratégiques et opérationnels dans le cadre d'un nouveau projet de direction.
- Appui à la réalisation d'une enquête visant à identifier les moyens et besoins d'accompagnement des directions sur l'achat public et les marchés.

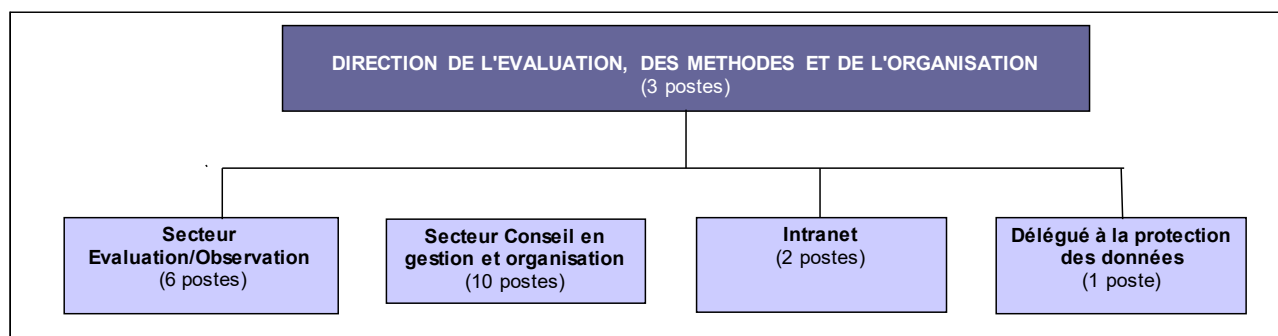
## Appui transversal et méthodologique – Diffusion de la culture de gestion, d'observation, d'évaluation et d'accompagnement numérique

---

- Collecte et diffusion très régulière d'indicateurs socio-démographiques et économiques fiables et territorialisés, visant à contextualiser l'activité des directions.
- Diffusion des chiffres clés actualisés du Val-de-Marne.
- Déploiement via l'intranet de l'application Babord web, permettant l'accès à des chiffres clés fiables, actualisés et multithématiques.
- Engagement de nouveaux partenariats avec des acteurs externes, Insee et Adil tout particulièrement.
- Animation du réseau d'utilisateurs du logiciel Sphinx et mise en place de sessions de formations.
- Restitution auprès des CCAS du Département de l'étude sur les impacts sanitaires et socio-économiques de la crise covid et réalisation auprès d'eux d'une enquête de retour d'expérience / besoins en observation.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

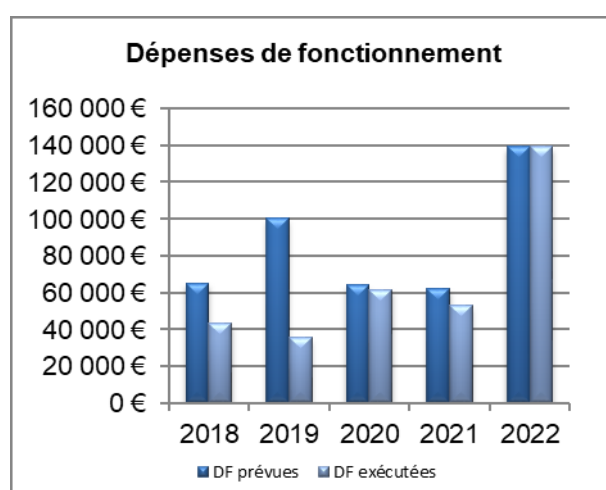
## Les ressources humaines



La direction de l'évaluation des méthodes et de l'organisation comprend au total 22 postes budgétairement autorisés en 2022.

L'année 2022 a été marquée par le départ d'un chargé d'étude de l'Observatoire et le rattachement à la DEMO du délégué à la protection des données ainsi que de la prévention et la maîtrise des risques juridiques et de gestion.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

Pôle Autonomie, Finances et Administration

DEMO



425/2569

# DIRECTION DE LA COMMUNICATION

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

- **8 numéros du magazine ValdeMarne**, chaque numéro étant diffusé à plus de 625 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des Val-de-Marnais, et mis en ligne sur le site.
- **2 597 190 visites sur le site valdemarne.fr.**
- **358 640 visionnages des vidéos** du Département, soit une moyenne de 3 039 vues par vidéo.
- **118 vidéos publiées sur valdemarne.fr et les réseaux sociaux.**
- **23 831 abonnés à la page Facebook du Département** (+7,3% par rapport à 2021) et **842 publications**, soit 70 par mois en moyenne.
- **14 676 abonnés au compte twitter du Département** (+5,4% par rapport à 2021) et **1 553 tweets**, soit 129 par mois en moyenne.
- **6 241 abonnés au compte Instagram du Département** (+25,8%) et **260 publications.**
- **1 769 abonnés à la chaine YouTube du Département** (+30,8%) et **81 nouvelles vidéos**
- **13 836 abonnés au compte LinkedIn du Département** (+33,1%) et **180 publications.**
- **87 communiqués et dossiers de presse.**
- **481 reportages** effectués par le studio photo.
- **900 documents** conçus et réalisés par le studio graphique
- **170 chantiers départementaux** accompagnés par une communication « info-travaux » spécifique.



# MISSIONS DE LA DIRECTION

La direction de la Communication (DIRCOM) a en charge l'élaboration des stratégies et la définition des objectifs en matière de communication. C'est à l'issue d'un travail collaboratif avec les élus, les directions et les partenaires qu'elle décide, sous l'autorité du Président du Département, de l'opportunité d'une action de communication et de l'engagement des moyens appropriés.

## Les principales missions de la direction :

- Concevoir et proposer des stratégies et plans de communication sur des projets découlant des politiques départementales.
- Prioriser les actions de communication et coordonner leur mise en œuvre.
- Donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité.
- Produire les outils de communication (contenus et supports) dans le respect des budgets affectés.
- Accompagner, conseiller et travailler avec les élus, les directions départementales et les partenaires éventuels dans le cadre d'objectifs préalablement définis.

## Stratégie

Si les principes de lisibilité, de proximité et d'interactivité demeurent au cœur de la stratégie de communication, un travail sur l'attractivité du Val-de-Marne a été entamé.

Cette stratégie se décline dans l'ensemble des périmètres d'intervention des responsables de communication, ainsi que dans les supports permanents ou ponctuels, imprimés ou numériques.

Ainsi conçue, la communication publique départementale est elle-même pleinement constitutive du service public.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## ▪ La contrainte budgétaire : une internalisation renforcée

Les arbitrages budgétaires ont conduit à une réduction des crédits de la DIRCOM de près d'un million d'euros (- 20%). La conséquence immédiate a été de deux ordres : d'une part une forte hiérarchisation des besoins, et une réduction des productions imprimées (notamment par la diminution de la périodicité du magazine départemental). D'autre part la poursuite et le développement de l'internalisation des ressources nécessaires à la réalisation des actions de communication (notamment sur le plan de la production graphique, de la réalisation vidéo ou encore de la prise en charge des reportages photographiques).

## ▪ La contrainte en ressources humaines : une adaptation des missions ou des périmètres d'intervention

Cependant cette internalisation a dû composer avec une seconde contrainte, la réduction des effectifs de la DIRCOM. Au total 6 postes ont été supprimés, 3 ont été gelés, et parallèlement les 7 postes de la communication interne ont quitté le giron de la DIRCOM pour être directement rattachés au directeur général des services. Un travail de redéfinition de certaines missions ou de périmètres d'intervention a été engagé et réalisé pour une bonne part durant cette même année.

## ▪ La refonte du magazine *Valdemarne*.

De manière à intégrer les contraintes précédemment décrites, mais aussi à moderniser et à rendre davantage accessible le magazine départemental, un travail de refonte a été engagé lors du deuxième semestre 2022, impliquant de nombreux acteurs de la DIRCOM (et particulièrement la rédaction et le studio graphique). La nouvelle formule, bimestrielle, sera lancée en mars 2023.

La refonte doit permettre une plus grande synergie entre les producteurs d'informations de la DIRCOM, singulièrement entre rédaction, communication numérique et secteur photo, les uns n'étant pas au service des autres, mais chacun contribuant de manière complémentaire à l'offre de communication départementale. De même le travail mené pour la conception du support puis pour sa réalisation par le studio graphique mènera à un rapprochement des équipes dans le respect du rôle de chacun.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Communication numérique

---

Les principaux éléments figurent dans la partie « chiffres clé » de ce document. On peut noter que le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux du Département poursuit sa progression.

Le nombre de visites enregistrées sur le site valdemarne.fr ne peut pas faire l'objet d'une comparaison pertinente. En effet la mise en place en deux temps et sur 8 mois de l'année d'un nouvel outil statistique (Matomo) répondant aux exigences de la CNIL ne permet pas d'identifier l'impact sur les résultats obtenus.

### **Des sites internet mis à jour :**

Dans le cadre de la maintenance et de la sécurisation des sites de la collectivité, valdemarne.fr, roseraie.valdemarne.fr et laboratoire.valdemarne.fr ont été développés et migrés sous le CMS Drupal 9. Cette migration a été également lancée pour le site villages-vacances.valdemarne.fr.

### **Un travail en cours pour améliorer l'accessibilité de valdemarne.fr :**

Le site a été audité, des premiers correctifs ont été réalisés donnant lieu à un contre-audit, attestant d'une accessibilité partielle à 50%. Des améliorations continuent d'être apportées au fil de l'eau.

**Renouvellement du marché TMA (Tierce Maintenance Applicative) pour les 4 sites gérés par le service Communication numérique :** valdemarne.fr ; villages-vacances.valdemarne.fr ; roseraie.valdemarne.fr ; laboratoire.valdemarne.fr, débouchant sur le choix d'un nouveau prestataire.

## Magazine ValdeMarne

---

8 numéros ont été édités. Le travail de refonte de la maquette (qui datait de 2014) a été engagé.

## Actions de communication

---

À titre d'exemples, voici quelques-unes des actions ayant mobilisé à la fois responsables de communication, agents des services visuels et proximité, communication numérique, rédaction, relations médias, service administratif et financier, ainsi que nos partenaires de la communication interne :

### **Cadre de vie et attractivité :**

- Plan 50 000 arbres : (Winflags, panneaux, expo pédagogiques, dépliants, campagne web, guide pratique, inserts presse, relations médias...) dont l'opération spéciale « Adopte ton arbre » ayant permis la distribution de plus de 400 arbres aux Val-de-Marnais.

- Renaturation de la Bièvre : accompagnement de la fin du chantier (journal dédié, panneaux, affiche, flyer, invitation, akilux, bâche, insert presse, relations médias...).
- Ponts Mandela, accompagnement 2<sup>ème</sup> phase.
- Info travaux courante : 170 opérations ont donné lieu à une communication spécifique. Mise en œuvre de la nouvelle charte graphique.
- Visites énergie (affiche et dépliant).
- Campagne de recrutement : création de cinq visuels et déclinaison dans différents types de supports (web, magazine, affiches, insert presse...).

### **Jeunes publics, culture, sport et rayonnement**

- Semaine du langage dans les crèches et Journée de la petite enfance (affiches et roll up).
- 4 magazines Les p'tits Mômes (41 000 exemplaires), et 8 newsletters (4 900 abonnés).
- Ordival : 3 guides (40 000 exemplaires), invitations, 210 affiches, 107 banderoles, 214 akilux, vidéo de présentation, achat d'espaces, magazine, web et réseaux sociaux, relations médias...
- Construction et travaux dans les collèges : lettres info travaux, 5 journaux de chantier, habillages de palissades de chantier, panneaux réglementaires, panneaux dits « de Com », banderoles et brochures sur les travaux estivaux.
- Précarité menstruelle dans les collèges : 41 450 brochures, 150 affiches, vidéo, web et réseaux sociaux, exposition, relations médias...).
- Dépliant 14-18 ans : 20 000 exemplaires.
- Prix de l'Université (affiches et achat d'espaces).
- Journée scientifique de l'environnement (plaquette et invitation).
- 9 newsletters « Etudiants ».
- Archives départementales : Edition de 2 brochures semestrielles et réalisation d'une frise « cartes postales anciennes » sur l'alimentation.
- Édition de 6000 brochures annuelles du programme de formation Proj'Aide.
- Édition de 40 000 dépliant pour Estival Archéo (+ banderoles, akilux, affiches...).
- Nouveau graphisme et bloc marque pour le dispositif Eurêka.
- Création d'une affiche et reportage consacré au travail de l'auteure du Livre pour grandir.
- Réalisation de 2 brochures, saison été et saison hiver, (+ supports annexes) pour les villages vacances, et démarrage des opérations de refonte et de migration du site.
- Jeux du Val-de-Marne : affichage urbain (350 banderoles, 750 affiches), 50 000 brevets de participation, 80 000 dépliant, signalétique, réseaux sociaux, achat d'espaces...).
- Paris 2024 : réalisation de 56 fiches de présentation des CPJ et réalisation du film de présentation.
- Offre estivale : 60 banderoles, 130 akilux, 8 000 flyers, renouvellement des winflags, reportage et teaser, achat d'espaces, relations médias...

### **Accompagnement des publics, solidarités**

- Forum MDPH : affichage, signalétique, programmes, web et réseaux sociaux, relations médias...
- Aide énergie : campagne relative au nouveau dispositif d'aide en matière énergétique : création du visuel, affiches, flyers, magazine, web et réseaux sociaux, achat d'espaces, relations médias...
- Objectif emploi : accompagnement du dispositif de reprise d'activité des allocataires du RSA : création du visuel, affiches, flyers, magazine, web et réseaux sociaux, relations médias...

- « Les écrans, pas tout le temps » : campagne de prévention en direction des parents de jeunes enfants : création du visuel, affiches, dépliants, magazines, web et réseaux sociaux...
- Accompagnement de l'ouverture de 6 permanences départementales : affiches, dépliants, magazine, web et réseaux sociaux, relations médias... et accompagnement de l'enquête de satisfaction.
- Observatoire de l'égalité : accompagnement de conférences ou colloques, et de la Mirabal, (création d'un tee-shirt pour la promotion de l'égalité).
- Accompagnement du colloque dédié à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

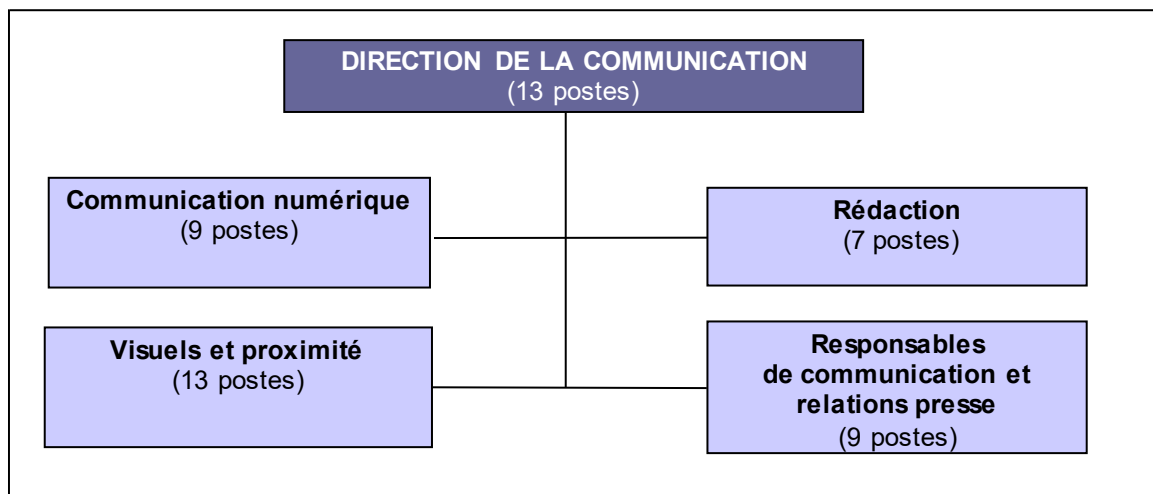
## Carte de vœux

---

- Sur la base d'une création originale de Mathieu Persan, édition d'une carte de vœux imprimée (40 715 exemplaires) et mise en ligne d'une version numérique animée.
- Réalisation des vidéos de vœux du président et de la direction générale des services.

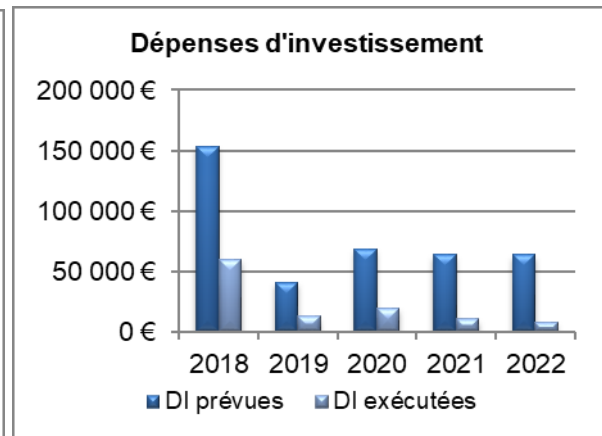
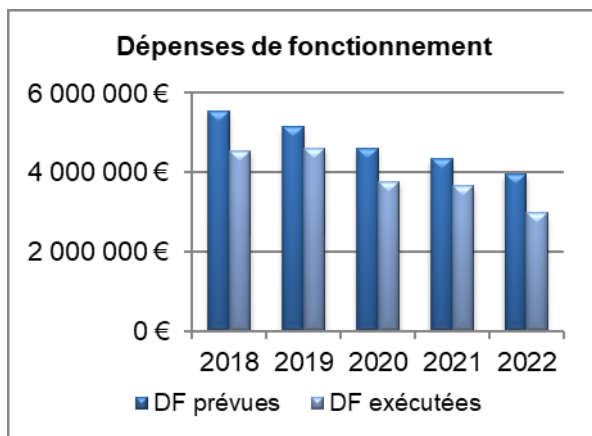
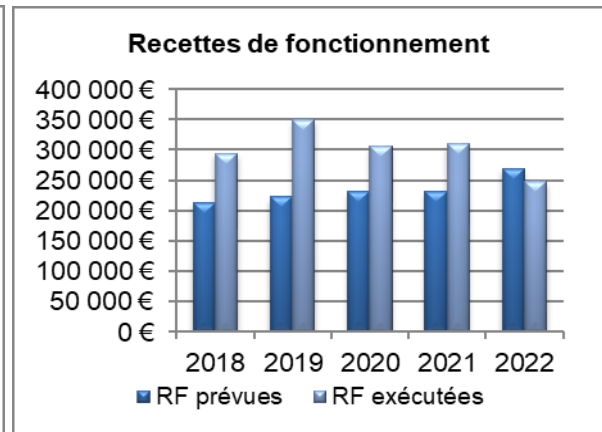
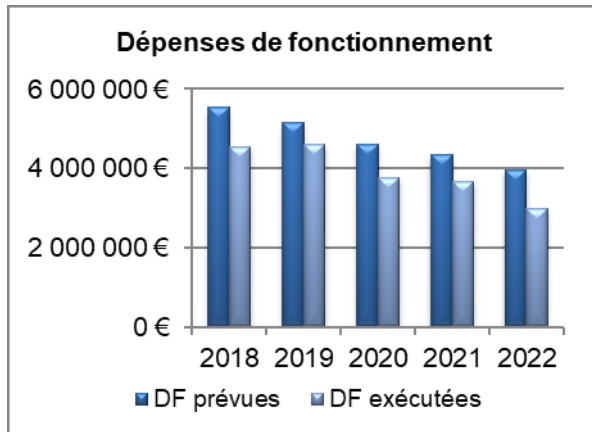
# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines



- Il a été acté la suppression de 6 postes, tandis que 3 autres sont « gelés » pour le moment (et ne figurent donc pas dans la répartition ci-dessus).
- 8 apprentis sont accueillis dans les différents services.
- Une réorganisation a été opérée de manière à rattacher directement le secteur photo à la direction (au titre de ses missions transversales) tandis que les missions « d'info travaux » intégraient le périmètre d'intervention du service visuels et proximité.
- Dans le cadre de la réorganisation de l'administration départementale en septembre 2022, le service communication interne a été directement rattaché au directeur général des services.

## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

DIRCOM



# SERVICE COMMUNICATION INTERNE

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

#### PRINT

- 11 numéros du magazine interne *Interval*, diffusés chaque mois aux 7 500 agents départementaux et mis en ligne sur Intranet.
- 6 affiches murales « Au service des tout-p'tits », diffusées dans les 78 crèches départementales (affiches bimestrielles).

#### WEB

- 60 newsletters Val'Info, envoyées à toutes les adresses e-mails valdemarne.fr
- Intranet :
  - 60 Unes
  - Mails envoyés depuis l'Intranet
    - 10 CTD-info
    - 2 messages du président
    - 2 messages du DGS (1 relatif aux mesures Covid-19, envoyé à tous les agents ; 1 relatif au projet d'administration envoyé aux directeurs)
    - 5 messages relatifs au séminaire d'encadrement / projet d'administration envoyé aux encadrants.
    - 16 invitations (journée internationale des droits des femmes, journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies, semaine de la qualité de vie au travail, escale estivale, semaines européennes du développement durable, midi de la santé, journée de la laïcité).

#### CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Sinistralité des véhicules « Je m'en fous, c'est pas la mienne ».
- Sobriété énergétique « Mobilisons nos bonnes énergies ».

#### EVENEMENTIEL

- 2 accueils des nouveaux recrutés (28 juin, 11 octobre), nouveau format.
- 1 cérémonie des médaillés (15 novembre), nouveau format.
- 8 conférences « À table ! » (dispositif lancé en janvier 2022).
- Fête du personnel.
- Semaine de la qualité de vie au travail - SQVT (1<sup>ère</sup> édition).
- Arbre de Noël.

# MISSIONS DU SERVICE

**L'ensemble des actions développées par le service communication interne sont à destination des agents départementaux.**

Les principales missions du service :

- Valoriser les agents, la diversité de leurs missions et créer du lien.
- Donner du sens aux actions internes en les partageant et en les valorisant auprès des collègues et du grand public.
- Mobiliser, rassembler, renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.
- Faciliter l'accès aux informations (dont les informations RH).
- Écouter les agents, développer la participation, échanger les bonnes pratiques.
- Accompagner la direction générale dans sa conduite participative des évolutions de l'administration.

Globalement, le service doit faciliter la circulation de l'information au sein de l'administration départementale et assurer un conseil en communication interne auprès des directions et/ou par projet.

L'équipe gère notamment : le journal *Interval*, qui est diffusé à l'ensemble des agents, la rédaction et l'envoi de la dépêche Val'Info, l'animation éditoriale d'Intranet, l'événementiel à destination des agents (notamment : l'accueil des nouveaux recrutés, copiloté avec la DRH et la fête du personnel, copiloté avec la DL), les affiches murales des crèches et des collèges, les conférences "À table !".

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

## Des projets structurants

L'activité du service communication interne a été marquée par :

- La mise en place du **nouvel organigramme de la collectivité** (mise en application : septembre 2022). Celui-ci a eu un impact direct sur le service avec un changement de rattachement hiérarchique (voir partie « Ressources et pilotage »).
- Le lancement du **projet d'administration**. La phase de concertation organisée d'avril à juin 2022 a mobilisé des agents de catégories A, B et C, en situation d'encadrement ou non, issues de toutes les directions.
- L'accompagnement du **plan 50 000 arbres** à travers la communication menée envers les agents.
- Les **élections professionnelles**.

## Une actualité RH importante

Plusieurs sujets RH ont particulièrement mobilisé le service communication interne :

- Préparation du **nouveau règlement du temps de travail** (pour une mise en place effective au 1<sup>er</sup> janvier 2023).
- Évolutions régulières des règles à suivre par les agents en termes de **Covid-19**.
- Déploiement du **Sécur de la santé** au Département.
- Déploiement du coffre-fort numérique (système « opt-in »).
- Mise en place du **nouvel organigramme de la direction des ressources humaines** – DRH (décembre 2022).

## Un besoin de se retrouver et de se divertir

Les agents ont montré un **attachement aux événements** traditionnels et une curiosité vis-à-vis des événements nouveaux (Arbre de Noël, Fête du personnel, journée de la laïcité, etc.). Les **quizz et jeux concours** ont également été particulièrement appréciés.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Nouveaux dispositifs

---

### Les conférences « À table ! »

**Conférences mensuelles de 45 minutes** qui ont lieu en **visio**, de 11h30 à 12h30, chaque dernier mardi du mois (hors vacances scolaires). Le principe : un ou deux collègue(s) expert(s) dans son/leur domaine échange(nt) avec les participants sur une thématique en trois temps : présentation, questions/réponses, poursuite des questions/réponses ou quizz.

### La semaine de la qualité de vie au travail (SQVT)

La **thématique 2022 « En quête de sens au travail »** a été l'occasion de mettre en valeur le travail accompli, les compétences et les expériences individuelles ou collectives, et de renforcer le lien entre les équipes. Les ateliers proposés ont été ouverts à l'ensemble du personnel départemental.

## Campagnes de communication interne

---

### Sinistralité des véhicules : « Je m'en fous, c'est pas la mienne »

La collectivité dispose d'environ 1 150 véhicules. Chaque année, entre 150 et 210 sinistres sont déclarés à l'assurance, dont les 2/3 engagent la responsabilité des personnels départementaux qui les conduisent.

Afin de sensibiliser les agents, une campagne de communication a été déployée en lien avec la direction des affaires juridiques et patrimoniales (DAJEP) et la direction de la logistique (service parc automobile).

### Sobriété énergétique : « Mobilisons nos bonnes énergies »

Dans le cadre du plan de sobriété départemental et pour sensibiliser les agents aux « bonnes pratiques », une campagne de communication a été déployée en décembre 2022.

# Événements

---

## Reprise d'événements mis en pause avec la crise sanitaire

Ces deux événements sont copilotés avec la direction des ressources humaines.

- **Accueil des nouveaux recrutés**

**Nouveau format** : interventions participatives le matin (quiz, vidéos, questions-réponses) ; repas sous forme de buffet le midi ; forum/stands l'après-midi.

**Nouvelle identité graphique** déclinée sur l'invitation, roll-up, etc.

- **Cérémonie des médaillés**

**Nouveau format** : moins de récipiendaires, un mot personnalisé prononcé par les élus.

## Autres événements

- **Noël des enfants**

En 2022, le format de cet événement festival a évolué. Il s'est déroulé le samedi 11 décembre de 17h à 20h, à la fête foraine du parc Floral. La distribution de cadeaux a été maintenue mais sur d'autres créneaux, avant et après l'événement.

L'enjeu de communication interne a été de familiariser les agents à ce dispositif inédit, copiloté par la direction des ressources humaines (DRH) et la direction de la logistique (DL).

- **Fête du personnel**

Événement festif et convivial, la fête du personnel a lieu, chaque année, avant les congés d'été. Il s'agit d'une occasion privilégiée de se retrouver entre collègues dans un contexte autre que l'univers professionnel habituel. En 2022, celle-ci s'est déroulée le jeudi 23 juin de 17h à 00h, à l'Hôtel du Département. La thématique de la fête était le « Festival des Retrouvailles ».

Le service de Communication interne a travaillé en binôme avec la direction de la logistique (service initiatives).

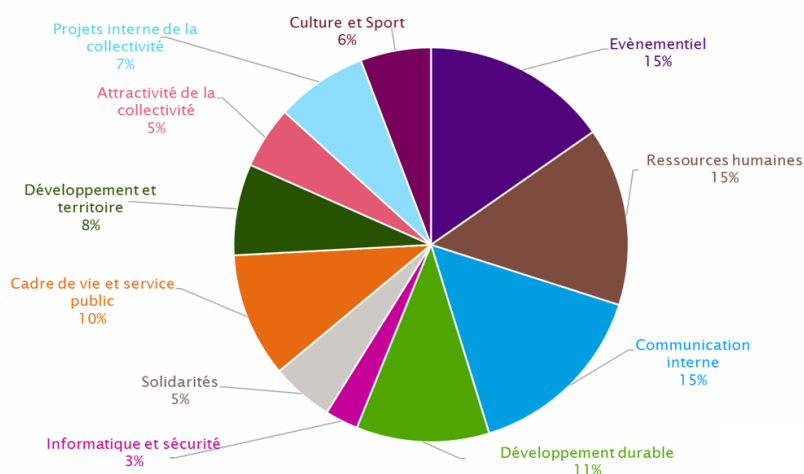
# Communication web

## Intranet : top 10 des articles 2022

1. Et vous, le 9 décembre, vous faites quoi ? (1 j'aime et un commentaire)  
94 265 consultations
2. 1607 heures : Une question ? Une réponse ! (4 j'aime et 51 commentaires)  
75 615 consultations
3. Projet d'administration : où en est-on ? (0 j'aime et 4 commentaires)  
70 288 consultations
4. Menu des restaurants du personnel (7 j'aime et 20 commentaires)  
62 305 consultations
5. Mise en œuvre du Ségur de la Santé au Département (5 j'aime et 20 commentaires)  
61 637 consultations
6. Lutter contre le chancre coloré en Val-de-Marne (1 j'aime et 1 commentaire)  
59 488 consultations
7. L'arbre de Noël ! (6 j'aime et 61 commentaires)  
57 057 consultations
8. Postes vacants : plus besoin d'identifiants ! (6 j'aime et 2 commentaires)  
50 821 consultations
9. Cap Échat : répartition des directions par bâtiment (1 j'aime et 1 commentaire)  
50 599 consultations
10. Mon coffre-fort numérique (23 j'aime)  
49 066 consultations

## Val'info

- 60 newsletters Val'info
- Répartition en pourcentage des thématiques traitées :



## Analyse croisée Intranet / Val'info

En 2022, les agents ont montré :

- un fort intérêt pour les grands projets, notamment ceux pour lesquels ils se sentent directement concernés (Cap Echat, 1607 heures, etc.) ;
- un attachement aux événements traditionnels et une curiosité vis-à-vis des plus récents (Arbre de Noël, Fête du personnel, journée de la laïcité, etc.) ;
- un intérêt pour les actualités liées à la collectivité (exemple : séances de l'assemblée départementale) et celles pouvant avoir un impact sur leur vie privée (exemple : chancre coloré).

## Supports print récurrents

---

### Interval

- 11 numéros.
- Tirage : 6 000 exemplaires

**Nouveauté** : envoi par service et non plus par direction dans les sites centraux pour assurer une meilleure diffusion du journal. Baisse du nombre d'exemplaires envoyés afin de s'adapter aux nouvelles pratiques – consultation du journal sur son temps de pause et dans les locaux partagés ou consultation de la version PDF sur Intranet (entre 4 et 20 exemplaires en fonction des effectifs des services et sites déconcentrés).

### Affiche murale d'information à l'attention des agents des crèches « Au service des tout p'tits »

- 6 numéros.
- Tirage : 160 exemplaires

Diffusée tous les deux mois, elle est positionnée dans les espaces collectifs réservés au personnel de crèche. Elle se compose d'articles courts qui informent les agents sur l'actualité et les projets de la direction et du Département.

## De nombreux sujets RH

---

### Les dossiers récurrents

- **Séjours vacances**

Deux fois par an, le Département propose des séjours vacances pour les enfants du personnel âgés de 4 à 17 ans (saison hiver/printemps et saison été). La communication interne accompagne notamment la DRH (service action sociale et loisirs) à travers la création d'un catalogue et d'une affiche par saison.

- **Bilan social 2021**

En 2022, le « rapport social unique » (RSU) a remplacé le « rapport sur l'état de la collectivité » (REC). Afin de présenter des indicateurs pertinents en matière de ressources humaines, le service communication interne, en collaboration avec la DRH, édite chaque année, le bilan social. En 2022, l'univers graphique de celui-ci a totalement été repensé.

### Les autres dossiers

- **Le lancement du coffre-fort numérique (système opt-in)**

- **Les élections professionnelles**

À noter : elles ont marqué l'entrée en vigueur des comités sociaux (CS), directement issus de la loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019.

- **Le nouveau règlement du temps de travail (Les « 1607 heures »)**

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Les ressources humaines

---

SERVICE COMMUNICATION INTERNE  
(6 postes + 1 apprentie)

- En 2022, le service communication comptait 4 postes de chargés de communication (contre 5 postes en 2021) entraînant une charge de travail importante pour l'ensemble de l'équipe.
- La plus grosse évolution est corrélée à l'évolution de l'organigramme de la collectivité : le service communication interne n'est plus rattaché à la direction de la communication mais uniquement au directeur général des services à partir de septembre 2022.

## Les données budgétaires

---

Pour l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement prévues s'élevaient à 154 000 €, les dépenses réalisées à 114 429,65 €.





Conseil départemental du Val-de-Marne

Direction générale des services

SCI

# DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

## Rapport d'activité 2022

### CHIFFRES CLES :

1563 candidats reçus dont 30% d'agents départementaux

771 agents recrutés (87% des commissions de recrutement fructueuses)

277 contractuels ont signé un contrat de 3 ans dans le cadre du plan de déprécarisation

8 251 agents payés, pour 8 041 postes budgétaires dont (2623 en catégorie A, 870 en catégorie B, 4548 en cat C) et une masse salariale de 380 147 573 € tous budgets confondus.

543 agents départementaux ont bénéficié d'un avancement de grade et 18 agents d'une promotion interne en 2022.

294 évaluations personnalisées de pension effectuées et 310 dossiers de retraites traités

14 540,5 jours de formation réalisés par les agents départementaux, soit 1,8 jours de formation / agent

79 entretiens d'accompagnement d'agent en situation de handicap et 24 aménagements de poste

1072 rendez-vous physiques ou téléphoniques avec les assistantes sociales du personnel

603 demandes de logement et 228 aides financières instruites

41 réunions relatives aux instances représentatives du personnel ont eu lieu, dont 27 au titre de la fonction publique territoriale et 14 au titre de la fonction publique hospitalière.

# MISSIONS DE LA DIRECTION

Les missions de la Direction des Ressources Humaines (DRH) s'articulent autour de 7 missions principales en lien avec la politique des ressources humaines de la collectivité :

- Optimiser la gestion des effectifs en anticipant les besoins de l'organisation,
- Piloter l'activité par un suivi budgétaire adapté,
- Favoriser la mobilité et l'accompagnement des transitions professionnelles,
- Concevoir la formation comme levier du changement collectif et individuel,
- Placer l'entretien professionnel des agents au cœur de la dynamique des ressources humaines et du développement des carrières,
- Accompagner les directions et les services dans leur fonction d'encadrement et rapprocher la DRH des agents,
- Prévenir les risques professionnels et promouvoir l'action sociale en direction des agents.

# CONTEXTE DANS LEQUEL ONT EVOLUÉ LES SERVICES EN 2022

L'année 2022 a été marquée par la mise en conformité avec la durée légale de temps de travail (1607h) et l'adoption d'un nouveau règlement de gestion des temps dans un contexte de réorganisation importante de la direction des ressources humaines pour faire face aux enjeux de sécurisation de l'activité, mais aussi d'attractivité et d'amélioration des conditions de travail.

## Réorganisation de la DRH :

La mise en place du nouvel organigramme de la DRH s'inscrit dans le cadre du projet d'administration et de la mise en place du nouvel organigramme général des services au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Pour aboutir à cette nouvelle organisation, un important travail de concertation avec les agents a été mené. Ainsi plus de 35 ateliers ont eu lieu avec les agents de la DRH, animés selon la méthode KISS (Keep, Improve, Start, Stop). Ils ont permis d'identifier les situations de travail positives ou celles nécessitant au contraire une amélioration. 5 réunions plénières avec les 234 agents de la DRH ont ainsi été organisées d'avril à novembre 2022 et des réunions de service et de nombreux entretiens ont également permis de faciliter les positionnements de chacun pour aboutir à un changement d'organisation au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

L'objectif de la nouvelle organisation est de renforcer le positionnement des services de la DRH dans leur rôle d'expertise et d'accompagnement des agents pour :

- Garantir la continuité et la qualité du service rendu à l'utilisateur en facilitant les recrutements.
- Améliorer la qualité de vie au travail des agents et la marque employeur de la collectivité.
- Garantir la montée en compétence des agents.
- Développer la culture et les savoirs utiles pour contribuer à la décarbonation de l'administration et des politiques publiques.
- Accompagner les transitions professionnelles.
- Sécuriser les politiques RH.

Le nouvel organigramme est désormais organisé autour de **trois directions adjointes** :

- La **direction adjointe carrière, rémunération et temps de travail (CRTT)** qui regroupe les fonctions carrière-paie et la gestion des retraites. Un nouveau service information et digitalisation RH est créé.
- La **direction adjointe gestion des compétences et des parcours professionnels (GCPP)** est centrée sur les activités de recrutement, d'accompagnement à la mobilité et de formation. Un service sera plus particulièrement en charge de mettre en place des écoles internes de formation (école des cadres et campus des métiers) et de développer des actions de formation collectives en intra.

- La **direction adjointe amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (AQVCT)** se compose déjà du service santé, sécurité et conditions de travail, de la médecine préventive et du secteur accompagnement social. La gestion des accidents de service et maladies professionnelles a été intégré à cette direction adjointe.

**Directement rattachés à la directrice des ressources humaines**, deux services voient également le jour :

- Le **service déontologie et expertise statutaire** est créé pour concrétiser les obligations de la collectivité en la matière (décret 519 du 10 avril 2017 et loi Déontologie du 20 avril 2016, loi 24 août 2021 confortant les principes de la République).
- Le **service ressources et pilotage RH** regroupe le pilotage budgétaire de l'ancien service PrevRH, la gestion des archives et de la logistique RH ainsi que le pilotage des projets et des processus de la direction.

Le **service relations sociales** reste lui directement rattaché à la directrice des ressources humaines au regard des nombreux enjeux de dialogue social de la Direction.

### Refonte des règles de gestion du temps de travail :

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (TFP) impose à toutes les collectivités de se conformer à la durée légale du travail de 1 607 heures par an (article 47 de la loi n° 2019-828). **De ce fait, le Département du Val-de-Marne a été dans l'obligation d'établir un nouveau règlement du temps de travail pour se mettre en conformité et mettre fin à des avantages extra légaux qui n'étaient pas motivés par des contraintes spécifiques (travaux pénibles, dangereux et insalubres). Le règlement a été établi après une importante démarche de concertation qui a démarré au printemps. Le nouveau règlement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Les changements opérés sont les suivants :

- Passage aux 1 607 heures de travail annuel au lieu des 1 529 heures annuelles actuelles par la **suppression des 10 jours de congés extra-légaux.**
- Mise en place d'un **nouveau système de débit-crédit** conforme à la réglementation.
- **Suppression des « jours du Président »** en cas de départ en retraite.
- **Suppression des 4 heures fractionnables.**

**Six cycles de travail de référence et quatorze cycles spécifiques** permettant de tenir compte des spécificités de certains métiers, ont été proposés dans ce cadre.

L'ensemble des nouvelles règles du temps de travail sont détaillés dans le règlement du temps de travail voté à l'assemblée départementale du 17 octobre 2022.

La DRH, et plus particulièrement la nouvelle équipe en charge du système d'information RH a été mobilisé sur le changement de logiciel de gestion des temps. Chronotime, le nouvel outil qui a remplacé Gestor au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec la Direction des système d'information et avec l'appui précieux des correspondants ressources humaines de chacune des directions qu'il a fallu former et informer dans un délai contraint du fait de la refonte du temps de travail dont les dernières modalités ont été calées en octobre 2022.

# RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2022

## Accompagner les directions

---

### Adapter les dispositifs de formation aux besoins des directions et à la crise sanitaire

Le souci de développer les compétences des agents s'est traduit par la participation des agents départementaux à 14 540,5 journées de formation avec une moyenne de 1,8 jours par agent.

Les services RH ont poursuivi leurs efforts pour adapter l'organisation matérielle permettant les formations à distance organisées par le CNFPT et les organismes de formation.

## Accompagner les agents

---

### Développer les compétences à travers la formation

- **Intégration des nouveaux agents**

13 sessions de formation d'intégration des agents de catégorie C ont été organisées en intra dont 1 à distance. 254 agents y ont participé.

- **Formations de professionnalisation**

Pour accompagner l'encadrement dans l'exercice de ses missions, la DRH a reconduit en 2022 les dispositifs de formation suivants : entretien professionnel annuel, prévenir et gérer les situations conflictuelles, prévention des conduites sexuelles et sexistes au travail.

Plusieurs dispositifs de formation ont été organisés à destination des personnels de la DRH sur les thèmes suivants : la prévention du harcèlement au travail, la communication positive pour les cadres, la prévention des risques psycho sociaux et la gestion des émotions et du stress au travail.

- **Prévention de l'absentéisme**

Dans le cadre de la démarche relative à la prévention de l'absentéisme engagée par la Direction générale des services à la demande du Président, la DRH intervient depuis 2017 pour mettre à disposition des directions un tableau de suivi trimestriel de la situation des absences.

En 2022, 6 sessions de formation relatives à « L'entretien de retour après absence » ont été organisées. Cette formation s'adresse aux encadrants pour les sensibiliser à la prévention de l'absentéisme et les doter des compétences et outils nécessaires pour mener à bien un entretien de retour après absence.

- **Prévention des risques professionnels**

Dans le cadre du Document unique et pour répondre aux obligations réglementaires en matière de formation, la DRH a pérennisé l'offre intra « Responsable Sécurité incendie ». Ce dispositif a concerné 62 agents.

## Accompagner les parcours professionnels et les transitions professionnelles et favoriser la mobilité

34 agents ont bénéficié d'une préparation concours de la fonction publique territoriale. En complément de la préparation du CNFPT 9 agents ont été accompagnés par le Centre de Ressources et de formation.

Grâce aux dispositifs de formation longue, 22 agents ont bénéficié d'un maintien de rémunération pour préparer un diplôme dans le domaine social et médico-social (Auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants, puéricultrice et assistant de service social).

23 agents ont obtenu un avis favorable pour bénéficier d'une formation longue durée.  
2 agents ont reçu un avis positif pour bénéficier d'une formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Le service mobilité en lien avec les Services Ressources Humaines (SRH) a reconduit les dispositifs dédiés contribuant à soutenir les évolutions de parcours et à prévenir l'usure professionnelle. Ainsi, de nombreux agents ont pu bénéficier de l'offre de formation proposée par le centre de ressources et de formation de Chéroux :

- Apprentissage ou consolidation des compétences de base : suivis par 57 agents.
- Écrits professionnels : 66 participants.
- le dispositif « Se professionnaliser vers un nouveau métier » a accueilli 34 agents. Des périodes d'alternance dans les services départementaux permettent de mettre en pratique les savoir-faire acquis en formation.

## Valoriser le travail des agents par l'évolution de carrière

543 agents départementaux ont bénéficié d'un avancement de grade et 18 agents d'une promotion interne en 2022.

Dans le cadre des campagnes de promotions internes il a été mis en place une vérification des saisies des formations statutaires obligatoires.

## Assurer la gestion des allocations de retours à l'emploi

En 2022 et en moyenne sur chaque mois, 126 agents ont perçu l'Allocation de Retour à l'Emploi.

## Informer

12 encarts RH rédigés dans le journal Interval pour un nombre total de 24 articles ont permis de communiquer vers les agents départementaux sur différentes thématiques comme le télétravail, le déroulement de carrière, les formations statutaires obligatoires (FSO), le compte épargne temps, les lignes directrices de gestion, le forfait mobilité durable...

Le suivi de l'intranet ressources humaines nécessite la création et/ou l'actualisation régulière des rubriques Ressources Humaines et particulièrement pour cette année.

## Gérer les départs en retraite des agents

294 évaluations personnalisées de pension ont été effectuées pour accompagner les agents dans leur décision de départ en retraite. 310 dossiers de retraites ont été instruits pour des départs en 2022.

Par ailleurs, 277 dossiers ont été mis à jour dans le cadre du droit à l'information, 100 dossiers contrôlés et certifiés par la CNRACL.

26 dossiers de rétablissement ont été instruits pour les agents qui n'ont pas de droit ouvert à pension auprès de la CNRACL. 88 dossiers de validation ont été instruits.

## **Promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail**

---

### **Réarmement du centre de médecine préventive**

Après deux années difficiles, le centre de médecine de prévention a pu redémarrer en juillet 2022 pour atteindre sa vitesse de croisière à la fin de l'année.

Les deux médecins affectés par le cabinet IPAL, partenaire de la médecine de prévention, permettent, avec l'appui de l'infirmière en santé au travail et le secrétariat, de recevoir une moyenne de 12 agents par matinée.

### **Prévention des risques professionnels**

Dans le cadre de l'assistance aux directions pour la prévention des risques professionnels, le Service Santé Sécurité et Conditions de Travail (3SCT) a :

- apporté ses conseils en prévention (expertises techniques, accompagnements sur sites, réalisation d'évaluations des risques professionnels, enquêtes...),
- participé aux groupes de travail transverses de la collectivité (amiante, incendie notamment),
- poursuivi sa participation à la réflexion sur la conception de référentiels techniques.

8 CHSCT-Département et 4 CHSCT-Foyers se sont tenus en 2022.

172 fiches SST ont été traitées (105 pour le CHSCT-D et 15 pour le CHSCT-F).

8 visites du CHSCT-D et 1 visite du CHSCT-F ont été réalisées.

1 visite a été réalisée par l'ACFI (agent chargé de la fonction inspection du centre de gestion).

24 études de postes pour des agents avec des restrictions médicales ont été réalisées par le pôle ergonomie, ainsi que 8 études ergonomiques collectives finalisées en 2022 (reconfiguration et aménagements des espaces de travail).

### **La mission handicap**

En 2022, 79 entretiens ont été réalisés auprès d'agents BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) et 8 accompagnements spécifiques par la mission handicap du 3SCT.

20 évaluations des besoins et aménagements de postes BOE ont été réalisés au sein des services par la référente handicap. 24 agents ont bénéficié d'une étude et d'un aménagement de poste par une ergonome du 3SCT.

La mission handicap a réalisé 3 actions de sensibilisation à l'accueil d'un agent en situation de handicap, lors de la Semaine Européenne de l'Emploi pour les Personnes Handicapées (SEEPH), et a réalisé un guide sur les bonnes pratiques distribué notamment dans les services décentralisés.

### **Accompagnement psychologique des agents**

Les psychologues du travail du 3SCT ont réalisé en 2022 853 entretiens physiques et téléphoniques.



21 signalements dont 14 individuels et 7 collectifs ont été faits auprès du dispositif de prise en charge post-traumatique, pour 51 agents bénéficiaires.

## Veille sanitaire

Au cours de l'année, une veille réglementaire relative à l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 a été mise en place puis, à compter du 1er août 2022, elle a été remplacée par un dispositif de veille et sécurité sanitaire en matière de lutte contre le Covid-19. Il a été nommé un référent RH Covid et de nombreuses informations RH ont été transmises aux agents et aux directions via les supports de communication (Interval, intranet...).

L'objectif a été d'accompagner les directions concernées par l'obligation vaccinale ou le pass vaccinal.

## Anticiper et prévoir l'adaptation des compétences professionnelles

---

### L'apprentissage/le service civique

L'apprentissage s'inscrit dans les orientations de la collectivité d'insertion professionnelle des jeunes et favorise le recrutement des compétences futures. En 2022, la collectivité a suivi 132 apprentis dont 85 nouveaux contrats (54 femmes et 31 hommes).

16 tuteurs ont participé à une formation de 2 jours.

En lien avec le service de la jeunesse, 5 jeunes ont été accueillis sur une mission de service civique au cours de l'année 2022

### Recrutements/mobilités

Les services ressources humaines ont organisé avec les directions 685 commissions de recrutement et reçu 1563 candidats dont 30 % d'agents départementaux. Dans 87% des cas, la commission de recrutement a permis de sélectionner un candidat.

### Stages et bourses

L'année 2022 a permis d'accueillir 300 étudiants stagiaires dont 138 ont été gratifiés.

Par ailleurs, 20 étudiants ont bénéficié d'une bourse départementale (4 auxiliaires de puériculture, 13 assistants de service social et 3 éducateurs spécialisés).

Enfin, dans le cadre de sa politique d'emploi, 310 saisonniers ont été recrutés durant l'année 2022.

## Promouvoir l'action sociale

---

### La protection sociale

2 818 agents sont couverts par un contrat de prévoyance auprès du nouveau prestataire Territoria.  
1 013 agents (hors agents précomptés) ont obtenu l'aide financière du Conseil départemental.

## De nombreuses prestations attribuées

3440 prestations (hors titres repas et prévoyance et aide santé) ont été versées aux agents. A cela s'ajoutent 3 850 agents qui ont été éligibles aux titres repas. 271 dossiers de médailles du travail ont été instruits.

### L'arbre de Noël :

L'édition de l'arbre de Noël 2022 s'est tenue en deux parties la distribution des jouets puis la fête foraine qui a eu lieu au Parc floral de Vincennes le 11 décembre de 17h à 20h et a rassemblé environ 3500 agents et leur famille.

La distribution des jouets a eu lieu du 29 novembre au samedi 3 décembre en journées continues à l'Hôtel de Département. 3687 jouets et 1391 cartes cadeaux ont été commandés.

### Les colonies de vacances :

Pour les vacances d'hiver 108 enfants ont pu bénéficier d'un séjour, 101 enfants pour celles de printemps. Pour l'été (juillet et août) ce sont 443 enfants qui sont partis en colonies de vacances.

En ce qui concerne les journées récréatives 335 enfants ont pu en bénéficier.

Au total, sur l'année 2022 toutes saisons confondues 987 enfants ont pu bénéficier de séjours ou de journées récréatives.

### Crèche de la Croix des Mèches :

Au cours de l'année 2022, 9 bébés ont été accueillis à la crèche du personnel départemental. Une diminution conséquente due aux travaux réalisés dans la structure qui ont impacté l'accueil des bébés.

## Un accompagnement important dans le cadre de la politique de soutien aux agents

### Accompagnement social :

574 agents bénéficient d'un accompagnement social, parmi lesquels 149 nouvelles situations ont fait l'objet d'un suivi par les assistantes sociales et la conseillère en économie sociale et familiale.

Le nombre de rendez-vous, physiques ou téléphoniques, s'établit à 1072.

Les motifs des sollicitations restent les mêmes et concernent principalement des difficultés financières, d'accès au logement ou d'ordre familial.

135 demandes de prêts sociaux et 228 aides financières ont été attribués à cela s'ajoute 34 aides décès.

7 agents ont bénéficié d'une prise en charge par la direction de l'hébergement des familles vulnérables suite à une évaluation sociale.

### Logement :

86 agents ont pu être relogés en 2022. Le nombre de demandes traitées s'est élevé à 603 dont 293 nouvelles demandes.

### Bibliothèque du personnel :

En vue du déménagement, la bibliothèque du personnel a réactualisé le nombre de ses abonnés (suppression des agents de l'État entre autre) : 748 en 2022. En revanche, on note une hausse très significative des nouvelles adhésions et des réinscriptions d'anciens agents : 245 adhésions en 2022. Les prêts sont également en hausse : 2466 prêts ont été effectués en 2022.

## Animer le dialogue social

---

### Les instances représentatives du personnel et réunions de concertation :

Le dialogue social dans la collectivité est organisé d'une part autour des instances représentatives du personnel (IRP), qui sont des temps réguliers et encadrés par des textes réglementaires. D'autre part, des réunions de concertations sur des thématiques spécifiques permettent d'échanger en dehors des instances représentatives.

5 organisations syndicales sont présentes au Département, siègent dans ses instances et participent aux réunions de concertations.

S'agissant des instances représentatives du personnel, 41 ont eu lieu en 2022.

27 se sont déroulées au titre de la fonction publique territoriale :

- 11 réunions du Comité Technique Départemental (CTD),
- 9 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT),
- 1 réunion de la Commission des Œuvres Sociales,
- 6 réunions des instances Préparatoires aux Commissions Administratives Paritaires (CAP)

14 instances se sont déroulées au titre de la fonction publique hospitalière (agents des foyers départementaux)

- 6 réunions du Comité Technique d'Établissement (CTE),
- 6 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail des Foyers,
- 2 réunions de l'instance préparatoire à la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAP D)

En plus de ces instances, 44 réunions de concertations se sont tenues au cours de l'année, portant notamment sur le projet de règlement du temps de travail, sur les élections professionnelles, ou sur les projets présentés par les directions.

### Élections professionnelles :

Les élections professionnelles, tenues le 8 décembre, ont marqué l'année 2022. L'ensemble des agents étaient appelés à désigner leurs représentants pour les nouvelles instances de dialogue social, le Comité social territorial pour la fonction publique territoriale, et le Comité social d'établissement, pour la fonction publique hospitalière (agents des foyers).

Pour la fonction publique territoriale, 7.675 agents étaient appelés à voter à l'urne et 321 pour la fonction publique hospitalière.

## Piloter le système d'information des ressources humaines et l'archivage

---

### Systèmes d'information et Digitalisation des RH (SIDRH)

L'année 2022 se démarque par deux réorganisations successives à des dates différentes, services départementaux en septembre et DRH en décembre. Ces modifications ont entraîné une refonte totale de l'organigramme qui était jusque-là simplifié dans le système d'information de paie et de carrière. Le SIDRH a saisi cette occasion afin de créer un organigramme détaillé jusqu'au niveau le plus fin (secteur/équipe) afin de préparer le futur déploiement de Chronotime.

Un projet de numérisation des dossiers agents est également lancé. Il s'agit du point de départ à la dématérialisation des actes administratifs. Ce projet répond à la volonté forte de l'exécutif et des utilisateurs de faire du Département une administration décarbonnée.

Au-delà des processus habituels de paie et de carrière et des demandes très conséquentes d'extractions et de support aux utilisateurs, l'équipe est montée en compétence notamment sur la réalisation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Au cours de l'année précédente, cette

dernière était réalisée par la DSI. À cette montée en compétence s'ajoutent également de nouvelles missions comme l'administration fonctionnelle des outils de gestion du temps et de formation.

Le coffre-fort électronique a été déployé avec succès sur la base du volontariat. Une prochaine étape prévoit une activation par défaut du coffre-fort en 2023.

## L'archivage

En 2022, les services RH ont fait 198 demandes, soit :

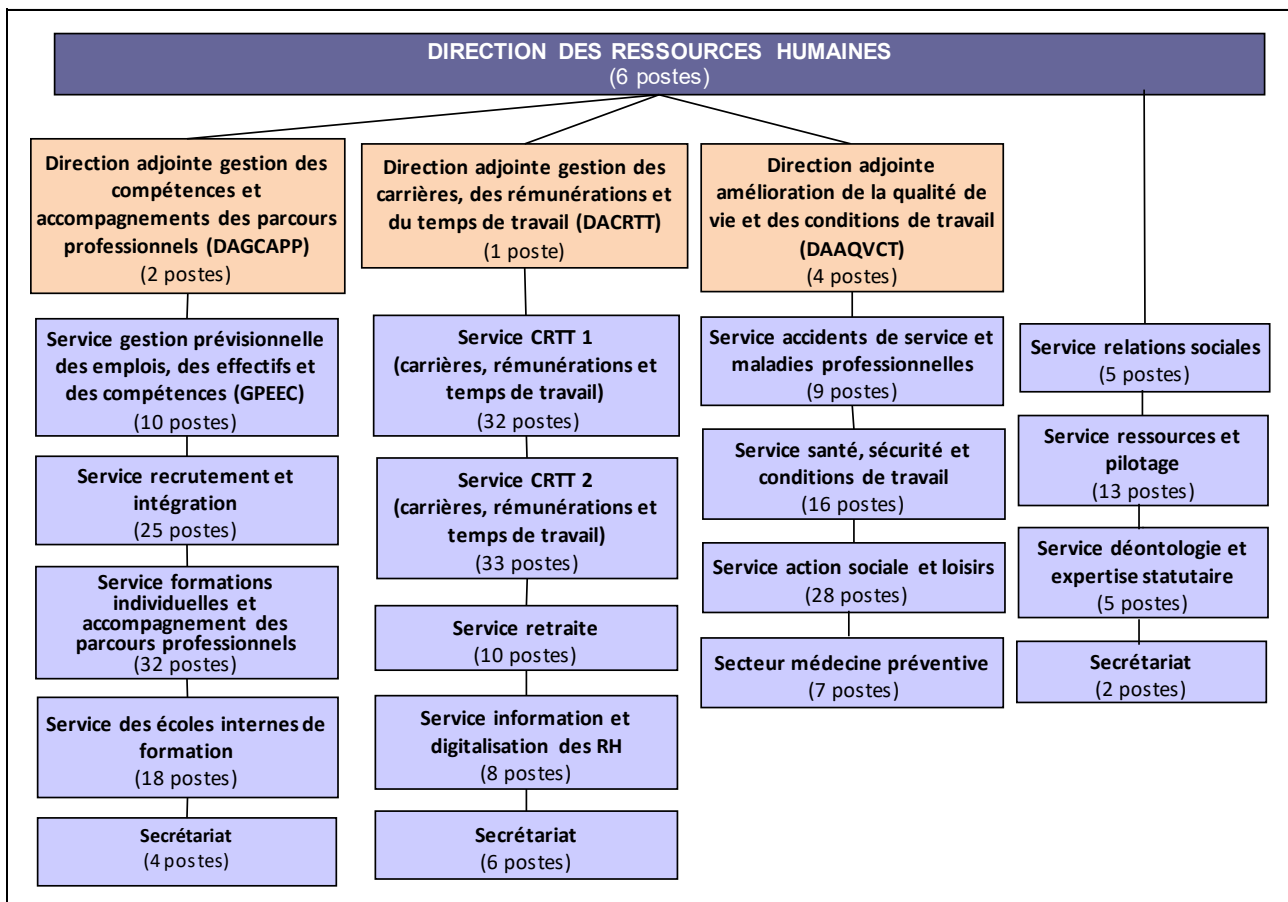
- 146 dossiers individuels,
- 28 dossiers d'accident du travail.

834 dossiers individuels et 188 boîtes d'archives de service ont été ramassés pour être archivés.

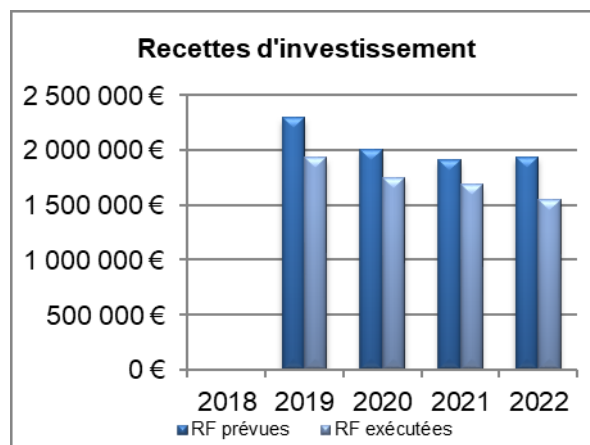
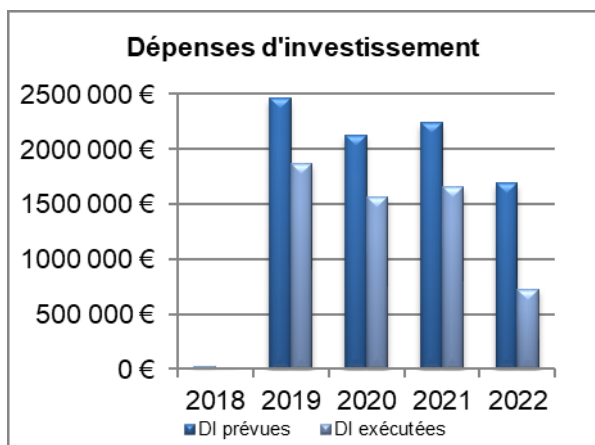
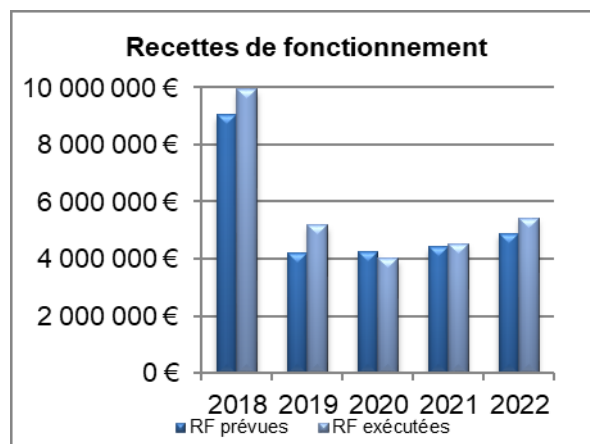
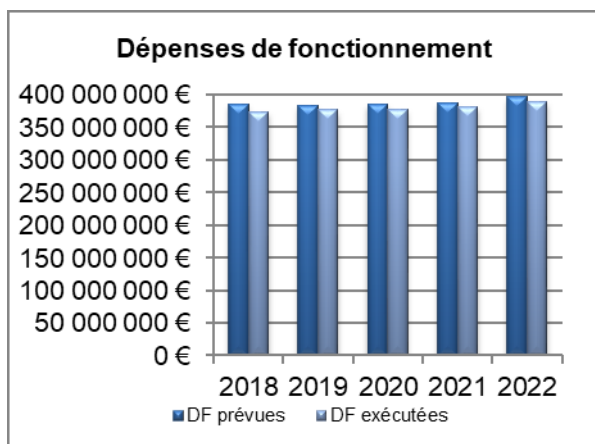
Les éliminations des archives arrivées au terme de leur durée d'utilité administrative sont effectuées, sous le contrôle des Archives Départementales et après leur validation, par une entreprise de déchiquetage spécialisée dans la destruction d'archives confidentielles. Pour 2022, il a été demandé la destruction de 162 boîtes d'archives.

# RESSOURCES ET PILOTAGE

## Nouvelle organisation au 1er décembre 2022



## Les données budgétaires





Conseil départemental du Val-de-Marne

---

Direction générale

---

DRH

---



457/2569